


600039613S

HISTOIRE

DE LA

PUISSANCE PONTIFICALE

POISSY. — TYP. ET STÉR. DE A. BOURET.



HISTOIRE

DE LA

PUISSANCE PONTIFICALE

PAR

M. VIENNET

de l'Académie Française

TOME PREMIER



PARIS

E. DENTU, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS.

1866



PRÉFACE

QU'IL FAUT LIRE

On a fait déjà beaucoup de bruit à propos de ce livre ; on a même dit que c'était un pamphlet contre la papauté tout récemment écrit. Je ne peux rester sous le coup de cette calomnie. Ceci n'est point une œuvre de circonstance. Je l'ai conçue en 1816, à l'époque où les vainqueurs du premier Empire venaient de replacer le Souverain-Pontife dans la plénitude de sa double autorité ; et mes trois premiers chapitres ont été écrits dans les deux premières années de la Restauration. Je les ai lus même en 1844 ou 45 dans deux séances particulières de l'Académie française. Les procès-verbaux en font foi ; et ils peuvent être consultés par les critiques qui douteraient encore de la parole d'un homme qui n'a jamais menti à personne.

Interrompue à plusieurs reprises, remplacée par intervalles sur mon bureau par vingt ouvrages d'une nature diverse, cette histoire n'a été terminée qu'en 1860, au moment où commençait l'attaque du saint-

siége, et je ne voulais pas qu'on me comptât parmi les assaillants. Cependant, ce qu'on appelle aujourd'hui la question romaine n'avait aucun rapport avec mon livre, je n'avais eu d'autre intention que de raconter l'origine et les progrès d'une puissance qui était sortie des catacombes pour arriver à la domination du monde; et je m'arrêtais aux premières années du treizième siècle, quand Innocent III avait couronné l'œuvre de ses prédécesseurs. J'avais eu soin, je le croyais du moins, de me tenir entre les exagérations des ultramontains et celles des dissidents, avec cette passion du vrai et du juste qui fut celle de ma vie entière et qui faisait tout le danger de mon livre.

La papauté avait passé par bien des phases, et dans les douze siècles qu'embrassait mon récit, le vrai n'avait pas toujours été beau. J'ai tout dit sans ménagement, c'est ma manière, elle ne plaît pas à tout le monde ; et je devais rencontrer ici des mécontentements dont mon éducation première me forçait de tenir compte. J'enfermai mon livre, et je n'y voyais plus qu'une œuvre posthume, quand les échos du Vatican remplirent l'Europe entière des éclats d'un anathème le plus inouï, le plus imprévu, le plus brutal que le courroux du saint-siége eût jamais lancé. Dans un siècle où tout est percé à jour, les Francs-Maçons étaient présentés au monde comme un ramas d'athées, de révolutionnaires, de bandits qui faisaient honte à l'humanité et que la société devait rejeter de son sein. La langue du Vatican n'avait point suffi à la violence du chef de l'Église, il avait emprunté au langage des carrefours les ex-

pressions les plus injurieuses. Nous n'étions pas dignes qu'un honnête homme daignât nous tendre la main, nous adresser le moindre salut. Je l'avoue, mon exaspération fut grande et violente. Affilié depuis soixante-huit ans à la franc-maçonnerie, je n'avais entendu dans les loges que des leçons de morale, de vertu, de charité, jamais d'attaque au for intérieur des adeptes, à aucune des religions qui se partagent le monde. Devenu grand-maître d'une portion considérable de la maçonnerie universelle, j'avais prêché la même doctrine ; et je me rappelais que le 28 décembre 1864, ayant pris pour texte de mon allocution une velléité d'athéisme qui s'était manifestée dans une loge étrangère, je m'étais écrié en finissant : *Malheur aux hommes que Dieu gêne, malheur aux nations qui se laissent mener par de tels hommes !* Je me rappelais surtout l'enthousiasme qu'avait provoqué cette exclamation dans une assemblée de cinq cents personnes ; et ces hommes devaient être, dix mois après, frappés comme athées par les foudres du saint-siége ; et moi, leur chef, je n'étais plus, aux yeux du Saint-Père, que le chef d'une caverne, moi qui, depuis mon enfance et dans toutes les positions que le hasard m'a faites, ne fus jamais que l'esclave de mes devoirs et de ma conscience ; moi, le plus désintéressé des hommes dans un siècle de cupidité effrénée, je n'étais plus qu'un de ces êtres vils que la société repousse, que l'honnête homme évite de rencontrer. Ma colère était au comble ; et ce livre me partit de la main, sans que je prisse la peine de le relire. Ce n'est qu'en corrigeant les épreuves que j'ai pu m'en rappeler le con-

tenu ; et je me suis demandé vingt fois comment on pourrait aujourd'hui me faire un crime de ce qu'on avait déjà toléré de ma plume.

En effet, chargé de rédiger, dans le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*. tout ce qui concernait la papauté, j'avais déjà fait la biographie de cent cinquante Papes qui figurent dans cette histoire, et personne n'avait lancé l'anathème contre le biographe. Ce dictionnaire avait été cependant tiré et vendu à plus de douze mille exemplaires ; et je me rappelle à ce sujet une anecdote assez curieuse. C'était en 1836, nous avions commencé la lettre G, lorsque nous apprîmes que, par l'influence du saint-siége, on avait arrêté, sur la frontière d'Italie, les quinze cents livraisons qui étaient adressées aux souscripteurs de la Péninsule. L'éditeur vint m'annoncer que ses négociations échoueraient si je ne renonçais pas à faire l'article Grégoire VII. — Qu'à cela ne tienne, répondis-je, faites-le composer par un autre. — Il choisit un abbé pour cette notice si dangereuse, et je me contentai des quinze autres Papes du nom de Grégoire. Mais l'abbé mourut avant d'avoir commencé sa tâche ; et nous n'avions plus que trois ou quatre jours devant nous. L'éditeur vint me conter sa peine et me demander si je me sentais le courage de modérer un peu mon opinion, je répondis que je serais vrai comme toujours. Mais la nécessité l'emporta sur la peur. Je fis ou plutôt je brochai mon Grégoire VII. On lut l'article à Rome sans froncer le sourcil, et les livraisons séquestrées furent libres de poursuivre leur route.

Me damnera-t-on maintenant pour avoir réuni en

corps d'histoire ce que j'avais éparpillé dans les soixante volumes du dictionnaire? C'est possible. Le papisme a fait bien des progrès depuis trente ans. Mes futurs antagonistes, qui étaient, jusqu'à ce moment, de mes meilleurs amis, prétendent que la papauté est arrivée à Rome tout d'une pièce avec saint Pierre; et moi, j'ai établi que l'évêque de Rome avait été intronisé comme tous les autres, et que la résidence de la capitale du monde lui avait inspiré l'ambition de le dominer à son tour. Mais enfin, quoi qu'il en soit, il y a eu des luttes, des résistances, de violentes querelles. Eh bien! c'est ce que je raconte et personne ne peut le nier. Seulement, ce que je considère comme des actes d'indépendance de la part des évêques, des conciles, des patriarches et des souverains est regardé par d'autres comme des infractions à la loi divine. On en jugera. Mais si on traite d'impie la plume qui a écrit les chapitres de saint Athanase, de saint Ambroise, de saint Chrysostôme, de Grégoire le Grand et autres, je ne saurais trop que penser de mes critiques.

VIENNET.

HISTOIRE

DE LA

PUISSANCE PONTIFICALE

DEPUIS SAINT PIERRE JUSQU'A INNOCENT III

CHAPITRE PREMIER

DE L'AN 1 A 194

SAINT PIERRE

Deux notes de Bayle m'ont suggéré la pensée de ce livre : « L'autorité où les Papes sont parvenus, dit ce philosophe critique en parlant de Grégoire VII, est plus digne d'admiration que la vaste monarchie de la vieille Rome. On ne saurait considérer sans étonnement qu'une Église, qui n'a, dit-elle, que les armes spirituelles de la parole de Dieu, et qui ne peut fonder ses droits que sur l'Évangile, où tout prêche l'humilité et la pauvreté, ait eu la hardiesse d'aspirer à une domination absolue sur tous les rois de la terre ; mais il

est encore plus étonnant que ce dessein chimérique lui ait si bien réussi. »

« Les Papes, dit plus loin le même écrivain, les Papes n'avancent dans leur chemin et ne gagnent de terrain qu'en renversant des obstacles qu'ils rencontrent à chaque pas. On leur a opposé des armées et des livres. On les a combattus par des prédications, des libelles et des prophéties. On a tout mis en usage pour arrêter leurs conquêtes, et tout s'est trouvé inutile. La puissance où les Papes sont parvenus est un des plus grands prodiges de l'histoire humaine et l'une des choses qui n'arrivent pas deux fois. »

Je fermai le livre de Bayle; et jetant ma pensée à travers les siècles qui avaient vu grandir cette puissance merveilleuse, parcourant avec ma mémoire les événements qu'avait produits cette lutte d'une aussi longue série de pontifes contre la liberté des rois et des peuples, contre l'indépendance même de leurs égaux, je ne pus résister à l'ambitieuse idée de dérouler le vaste tableau dont le philosophe m'avait présenté l'esquisse. Je fus d'abord frappé de voir que cette passion de dominer le monde se fût reproduite et développée deux fois dans la même ville, car la dernière réflexion de Bayle n'était pas rigoureusement vraie; et il l'avait remarqué lui-même, en distinguant toutefois les moyens différents dont les deux Romes s'étaient servies pour arriver à une aussi étonnante domination. Mais en suivant cet ordre d'idées, il me fut aisé de reconnaître que cette coïncidence avait puissamment contribué au triomphe des conquérants spirituels qui osèrent pren-

dre la place des Césars dégénérés. Si un apôtre quelconque eût voulu s'établir dans Rome après le démembrement de l'empire, quand la tradition et le prestige de sa puissance politique s'étaient brisés sous l'épée des barbares, le phénomène aurait eu peine à se reproduire. — J'ajouterai que le succès eût été fort douteux, si depuis Constantin les deux puissances n'avaient marché côte à côte pendant deux siècles; et si les vainqueurs de l'empire n'avaient trouvé le pontificat romain assez fortement établi pour imposer à leur brutale audace, pour leur faire même sentir le besoin de s'appuyer sur une autorité que le fer ne pouvait plus détruire.

Les mœurs et les circonstances avaient concouru à l'établissement de cette puissance nouvelle. Jésus-Christ s'était révélé au monde, au moment où la république romaine venait de se transformer. Les Romains, assouplis par l'ascendant d'un grand homme, avaient tendu leurs mains serviles à son adroit héritier. Lassés de guerres domestiques, étonnés de n'avoir pas été décimés par le vainqueur d'Actium, ils payèrent en servilité son hypocrite clémence; et à l'heure suprême où le législateur des chrétiens léguait la terre à ses apôtres, Rome avilie et dégradée n'avait plus la force de secouer le joug de Tibère, et moins encore de se défaire des ignobles tyrans qui allaient recueillir son héritage.

Quelle que soit cependant la patience des peuples, la servitude ne s'en fait pas moins sentir, et une religion qui flétrissait l'esclavage, qui prêchait la fraternité des hommes, leur égalité devant Dieu, qui annonçait un monde meilleur à ceux qui entreraient dans ses voies,

devait y attirer tous les malheureux que faisait la tyrannie. Le concours fut grand en effet. Philon le Juif, au rapport de saint Jérôme, aurait dit dans son livre sur l'Église d'Alexandrie, qui n'est pas arrivé jusqu'à nous, que les chrétiens remplissaient non-seulement la ville, mais qu'ils étaient encore répandus dans plusieurs provinces de l'Égypte; et ce premier témoignage de la multiplication des chrétiens ne pouvait avoir de date plus récente que la vingtième année après la mort de Jésus-Christ. Tacite en donne une preuve nouvelle en racontant leurs supplices pendant la persécution de Néron, vers la trente-quatrième année; et les termes injurieux dont se sert le prince des historiens, en parlant de ce qu'il appelle un fléau et une exécrable superstition, repoussent toute idée d'une interpolation frauduleuse.

Remarquons, en appuyant sur ces dernières paroles de Tacite, quel est l'empire des opinions établies sur les esprits les plus élevés, puisque la venue d'un Dieu unique est traitée de superstition exécrable par cette haute intelligence qui prend au sérieux et les Dieux de l'Olympe et la divinité de Tibère et la science des aruspices. Mais je n'ai point à débattre ici la supériorité de Jesus-Christ sur Jupiter. Je voulais seulement constater la rapidité merveilleuse avec laquelle s'était propagée la religion nouvelle; et je me demande maintenant quels étaient les chefs spirituels de ses adeptes, quels étaieut le fondateur de l'Église de Rome et la politique de ses premiers évêques. Nous voyons croître leur peuple, leurs relations, leur juridiction, leur puissance, à mesure que décroît l'autorité des Césars; et

leur prépondérance comme leur ambition se fortifie de leur établissement dans la ville même d'où partent les ordres qui régissent le monde. Ce n'est point assez pour eux. Il faut joindre à la suprématie de la ville éternelle la supériorité de son évêque. La primauté du siége est impossible à établir. Cette primauté de l'Église de Rome n'existe qu'à l'égard de l'Occident. Mais celles de Jérusalem, d'Éphèse, d'Antioche et de Corinthe l'ont devancée. On trouvera même, vers la fin du deuxième siècle, dans les épîtres de saint Denis de Corinthe, la prétention de les primer toutes. Rome ne la manifestera point, mais elle se rejettera sur la primauté de l'apôtre, et s'efforcera de prouver au monde chrétien que son siége épiscopal a été fondé par celui-là même que Jésus-Christ a désigné comme le fondement, comme le chef visible de son Église.

Je me hâte de prévenir que je n'écris pas ce livre dans un esprit d'hostilité contre le saint-siége : je ne me fais point l'avocat des dissidents. Je ne discute ni les dogmes ni les croyances. Je veux montrer seulement le parti qu'ont tiré les évêques romains des circonstances et des opinions de leur temps, l'usage qu'en a fait ou voulu faire leur politique, d'abord dans la lutte de leur siége contre les évêques d'Occident, ensuite contre les patriarches orientaux et l'autorité des conciles, enfin contre toutes les puissances de la terre. Les théologiens n'ont rien à contrôler dans ce livre. C'est uniquement l'histoire des moyens que la cour de Rome a mis en œuvre pour arriver à la domination de la chrétienté. C'est de la politique pure, appuyée sans doute

sur des traditions et des doctrines dont je signalerai la source, dont j'examinerai l'autorité, mais que je considérerai seulement comme des armes ou des instruments de conquête.

Une parole de Jésus-Christ, négligée par les évangélistes saint Marc, saint Luc et saint Jean, et rapportée uniquement par saint Mathieu, est l'origine de la suprématie de saint Pierre sur les apôtres. Jésus, suivant le plus ancien des évangélistes, dit à Simon Barjone : « Tu es pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église. Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre toi. Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu auras lié et délié sur la terre sera lié et délié dans le ciel. » Voilà sans doute le fondement d'une grande puissance; et le germe en est surtout renfermé dans les derniers mots du Fils de Dieu. Mais ces derniers mots ne sont point exclusivement adressés à saint Pierre. A lui la gloire d'être le fondement de l'Église, à lui les clefs du ciel, le pouvoir de surmonter les piéges de Satan; et il n'y a là d'autorité que sur les âmes. La subordination des choses de ce monde, de l'humanité tout entière ne peut résulter que du pouvoir de lier et de délier; et ce pouvoir n'est pas exclusivement conféré à saint Pierre. Plus tard Jésus-Christ l'attribuera à ses autres disciples. Ce qu'il dit à Pierre dans les environs de Césarée, il le redira quelques jours après dans Capharnaüm à tous ses apôtres; et le dix-huitième chapitre du même évangéliste renferme cette délégation commune à tous, que chacun d'eux aura le droit de transmettre à ses successeurs. Je ne crois pas blasphé-

mer en supposant qu'en se faisant homme le Fils de Dieu avait pu s'inoculer quelque faiblesse de l'humanité... Mais il avait pu voir les conséquences de la grande parole qui lui était échappée; il avait pu sentir qu'il livrait le monde à la volonté d'un seul homme, et il s'était hâté de partager cette puissance à tous ceux qui allaient prêcher son avénement et sa doctrine. Il semble même que cette grande autorité effraye ceux qui la reçoivent de Dieu, car, peu de jours après, ils lui demandent s'ils doivent se soumettre à César; et reconnaissant sur-le-champ le piége qui lui est tendu par l'artifice des pharisiens, il s'empresse d'admonester ses disciples, de restreindre encore l'autorité qu'il leur a conférée, en séparant les puissances terrestres de leur juridiction, en leur ordonnant de remettre à César ce qui appartient à César. Le pouvoir qu'il leur lègue est encore assez grand, trop grand selon lui pour être laissé à un seul; et c'est ce pouvoir que défendront longtemps les évêques même de l'Occident contre la papauté qui voudra se l'arroger exclusivement à tout autre; la lutte se prolongera même jusqu'à nous; car dix-sept siècles après l'émission de ce commandement, Bossuet dira, dans la *Défense de l'Église gallicane*, que Jésus-Christ accordait par ces paroles la puissance et la juridiction épiscopales non à Pierre seul, mais à tous ses apôtres et à ceux qui hériteraient de leurs siéges.

J'ajouterai ici une observation que je crois nouvelle. S'il faut en croire saint Jérôme ou plutôt Clément d'A lexandrie, dont saint Jérôme invoque le témoignage l'évangéliste saint Marc résuma dans son livre tout ce

qu'il avait recueilli de la bouche de saint Pierre. dont il était le disciple et l'interprète. Il ajoute, toujours sur la foi du prêtre d'Alexandrie, que cet évangile de saint Marc fut relu, approuvé et publié par saint Pierre lui-même avec ordre de le lire dans toutes les Églises. Voilà donc un document rédigé sous les yeux de l'apôtre privilégié, et ce fragment d'histoire ne renferme point le privilége dont se targueront plus tard les successeurs de l'apôtre. Ce n'est point pour nier les paroles rapportées par saint Mathieu, que je fais cette observation. Je ne conteste rien de ce qui est écrit. Je m'appuie au contraire sur l'Écriture pour avancer plus sûrement dans la tâche que j'ai entreprise. Saint Mathieu a cet avantage sur les autres évangélistes qu'il était au nombre des apôtres, qu'il racontait ce qu'il avait entendu de la bouche du Maître; et en attribuant à saint Pierre cette supériorité sur lui-même, il donnait un témoignage irrécusable de la vérité de sa narration. Mais on conviendra qu'en ne faisant point remarquer à son disciple saint Marc l'oubli des paroles qui l'élevaient au-dessus de tous, saint Pierre donnait une grande preuve de son respect pour l'égalité des apôtres, et un témoignage d'abnégation et d'humilité que n'imiteront pas les possesseurs du saint-siége. Si l'on en croit cependant le quinzième chapitre des Actes des Apôtres, il aurait dit à ceux qui soutenaient l'hérésie des pharisiens sur la circoncision : « Vous savez, frères, que dans les anciens jours Dieu m'a choisi entre tous pour faire entendre et croire son évangile aux nations. » Mais ces paroles ne changent rien au texte de saint

Mathieu relativement au pouvoir de lier et délier, tout en prouvant néanmoins que, trente ans après Jésus-Christ, saint Pierre était généralement reconnu pour le premier des apôtres et le chef visible de l'Église.

Mais cette primauté, eût-elle toutes les conséquences qu'on a voulu en tirer, ne prouverait rien en faveur de l'Église de Rome. Saint Pierre avait même auparavant fondé le siége d'Antioche; et ceux qui l'occupèrent après lui ne songèrent pas à se prévaloir de son premier choix. Il est même probable que, s'il avait cru devoir transmettre cette prééminence au siége qu'il avait occupé, il se serait établi de préférence à Jérusalem, où son divin Maître avait accompli sa mission céleste. Rien ne pouvait suggérer ni justifier sa prédilection pour la ville de Rome, pour le séjour des Césars, au nom desquels on avait persécuté et crucifié le Sauveur du monde. Tout devait au contraire en éloigner l'idée. Mais il était naturel que cette pensée de suprématie vînt à l'esprit des pontifes qui siégèrent dans la vieille capitale de l'univers, que l'ambition de dominer la chrétienté leur fût inspirée par cette communauté de résidence avec les chefs de l'empire; et pour que ce trône épiscopal reçût le titre de siége apostolique par excellence, il leur importait d'établir que le prince des apôtres s'y était assis le premier.

Cette pensée ne vint à aucun des douze premiers pontifes. Aucun document contemporain, aucun historien sacré ou profane ne leur prête ni ne justifie cette prétention. Aucun n'atteste même les voyages de saint Pierre dans la capitale du monde. Pour suppléer à

l'absence de ces témoignages, on a supposé plus tard que Philon le Juif, qui était allé à Rome sous Caligula, sept ans après la mort de Jésus-Christ, y était retourné à l'âge de cent ans sous le règne de Claude, et qu'il avait alors conféré avec saint Pierre. Eusèbe, dont Tillemont s'appuie [1], n'affirme point le second voyage de Philon. Il dit seulement que plusieurs le croient. Saint Jérôme est plus affirmatif. Il écrit cinquante ans après Eusèbe, et dit, dans sa courte biographie de Philon, que ce philosophe connut saint Pierre à son second voyage et qu'il gagna l'amitié de l'apôtre. Je n'examinerai point la valeur d'un témoignage postérieur de trois siècles aux événements qu'il affirme. Saint Jérôme ne faisait que répéter ce qui était déjà admis, comme je le raconterai tout à l'heure; mais plus tard encore saint Augustin nous rejettera dans l'incertitude en réfutant la conversion de Philon et son admission à la communion chrétienne, que d'autres auteurs ont jointe aux circonstances de son second voyage; et des critiques fort orthodoxes le considèrent comme une fable. Les cent ans de Philon ne correspondaient point d'ailleurs au règne de Claude, mais à celui de Vitellius qui gouverna Rome vingt ans après. Ils se rapportent à la soixante-dixième année de Jésus-Christ, et le martyre de saint Pierre appartient à la soixante-septième. Comment Philon aurait-il vu l'apôtre trois ans après sa mort? Aucun contemporain ne l'a vu dans Rome, pas un seul n'a dit qu'il y fût allé. Rien dans Josèphe, historien du deuxième siècle; rien dans

1. Eusèbe, liv. I, p. 164.

les textes sacrés. Ils sont muets sur ces deux voyages de saint Pierre. Les quatre évangélistes ne parlent de lui que jusqu'à la résurrection du Sauveur, et saint Jean, le dernier de tous, lui avait cependant survécu trois années. Les Actes des Apôtres, ouvrage de saint Luc dont il était personnellement connu, le suivent à Jérusalem, à Samarie, à Césarée. Ils racontent ses prédications, ses miracles, son emprisonnement et l'abandonnent après le concile de Jérusalem, avant l'époque assignée à son premier voyage de Rome; et cependant saint Luc conduit saint Paul, son maître, dans cette capitale, à la quatrième année de Néron. Saint Jérôme affirme que les Actes des Apôtres ont été écrits à Rome même, peu après la délivrance de saint Paul, et leur auteur ne dit rien du séjour de saint Pierre. Un pareil oubli serait un étrange manque de respect envers le chef de l'Église chrétienne. Pourquoi ce silence à partir de Césarée, si saint Pierre avait accompagné saint Paul dans la ville de Néron? Saint Paul lui-même, saint Paul qui dans ses épîtres raconte ses entrevues avec saint Pierre dans Jérusalem et dans Antioche, ne le mêle en aucune manière aux événements merveilleux de son propre séjour en Italie. Si le nom de saint Pierre devait se trouver quelque part, c'est sans contredit dans l'épître aux Romains et dans la seconde à Timothée. Saint Paul écrit la première de Corinthe, en l'an 58, neuf ans avant son martyre. Il dit aux chrétiens de Rome qu'il a toujours eu le désir de les visiter, de leur prêcher l'Évangile, et qu'il ira les voir dès qu'il en aura fini avec les barbares. La parole divine n'a donc pas été prêchée à Rome par

saint Pierre, et l'on ne pourra point objecter qu'une première prédication n'en excluait point une seconde, car saint Paul ajoute plus loin qu'il s'est toujours abstenu de prêcher dans les lieux où Jésus-Christ avait été prêché par un autre. Et certes il n'aurait pas enfreint cette règle au préjudice du prince des apôtres. Il y avait cependant des chrétiens à Rome, ils étaient même nombreux: qui les avait instruits? Je n'en sais rien. Mais saint Paul va nous l'indiquer peut-être; il connaissait Rome comme s'il y eût vécu. Il y avait des parents, des amis, des disciples; ils l'y avaient précédé; ils correspondaient avec lui. Il en nomme vingt-sept à la fin de son épître, et saint Pierre n'en est pas; mais c'est par lui qu'il aurait commencé ses salutations. Il n'aurait pas oublié le premier des apôtres, celui que Jésus-Christ avait désigné pour être le chef de son Église. Passons à la seconde épître adressée à Timothée. Il y mentionne les noms de Marc, de Lin, de Décébule, de Luc, de Prudens, personnages moins importants que le prince des apôtres, et ne dit pas un mot de ce chef de l'Église, au sein de laquelle il prêcha la parole divine. Les historiens ecclésiastiques répètent tous sur la foi de Lactance, écrivain des troisième et quatrième siècles, que saint Pierre et saint Paul furent tous deux avertis de leur fin prochaine, qu'ils prédirent de concert la ruine de Jérusalem et la dispersion des Juifs; et saint Paul ne dit rien de ces prophéties ni du prophète que Lactance lui associe. Au moment de mourir il dit à Timothée que Démas l'a abandonné pour le monde, que Tite est en Dalmatie et Crescent dans la Gaule. Il ajoute : « Luc est

seul avec moi. » Luc est seul! Où est donc saint Pierre que les légendaires renferment cependant dans le même cachot, qu'ils font martyriser avec lui? On a essayé de détruire ce témoignage négatif en donnant une fausse date à cette seconde épître à Timothée, en affirmant qu'elle était la première. Mais comment donner ce démenti à saint Jean Chrysostôme qui a qualifié cette seconde épître de testament de l'apôtre? On a expliqué ce silence de saint Paul, au préjudice de son honneur, en l'attribuant à une rivalité d'apostolat. Elle était grande en effet, et saint Paul la manifeste dans ses épîtres. Les Juifs convertis voulaient que Jésus-Christ ne fût venu au monde que pour eux. Ils voyaient avec peine que l'apôtre des Gentils appelât les autres peuples au bénéfice de sa rédemption : et ne pouvant les rejeter de leur communion, ils exigeaient que les prosélytes étrangers se fissent du moins circoncire. Saint Paul n'en admettait point la nécessité, et saint Pierre était d'abord de cet avis. Mais la crainte de déplaire aux Juifs l'avait ramené à leur opinion, et saint Paul l'en avait hautement blâmé. « Je le lui reprochai en face, dit-il, je l'accusai de vouloir forcer les Gentils à judaïser après avoir frayé avec eux, » telle fut leur dispute d'Antioche; et depuis ce moment saint Paul n'a plus prononcé le nom de saint Pierre. Mais ses épîtres aux Romains, aux Galates et autres sont la critique amère de la doctrine des Juifs convertis. Il y revient sans cesse; il parle des apôtres avec toute l'aigreur d'un dédain qu'il ne cherche point à déguiser. » Il ne leur doit rien, il n'est point leur disciple, car ils ne lui ont rien communiqué. C'est Jésus-Christ

seul qui l'a institué, l'apôtre, le prédicateur, le maître des nations. Il n'est en rien différent de ceux qui étaient avant lui quelque chose : peu lui importe de savoir ce qu'ils ont été. Ils se disent les ministres du Christ : Il l'est plus qu'eux. Il a plus prêché. plus fatigué, plus souffert; il a propagé la foi nouvelle depuis Jérusalem jusqu'en Illyrie. Il les appelle les docteurs des circoncis; il les renferme dans Israël; il les accuse de ne pas savoir ce qu'ils disent. Ne croyez que moi, dit-il aux nations. C'est moi seul qui suis votre père, qui vous ai engendrés en Jésus-Christ. » En reprochant enfin à saint Pierre l'instabilité de sa doctrine, il ruine d'avance l'infaillibilité que les Papes s'attribueront plus tard comme la plus belle part de son héritage apostolique. Mais de ce débordement d'ambition et de rancunes à la dissimulation d'un fait aussi important que la présence de saint Pierre à Rome, il y a tout l'honneur du plus grand des apôtres ; et il m'est impossible de le condamner, quand saint Pierre lui-même ne m'offre rien qui m'autorise à relever un pareil oubli. Dans les deux épîtres qui nous restent de lui-même il ne laisse pas échapper un mot qui se rattache de près ou de loin à ses deux voyages de Rome; mais il date sa première de Babylone, et l'on verra par quel effort de génie, par quel miracle d'interprétation les avocats du saint-siége sont parvenus à transformer en ville de Rome la capitale de l'Assyrie.

A défaut de témoignages qui commandent la foi, le monde catholique s'est attaché à deux auteurs dont l'un peut-être n'a jamais existé, dont l'autre n'est plus considéré comme une autorité ecclésiastique et n'a pas même

été nommé par le judicieux Tillemont qui n'a laissé échapper aucun document digne de croyance. Le premier de ces auteurs, celui qui s'est donné le nom d'Abdias, a publié de nouveaux Actes des Apôtres, qu'il a divisés en six livres, et dont le titre plus connu est l'*Histoire du combat apostolique*. Pour accréditer ses impostures, il raconte qu'il a vécu du temps même de Jésus-Christ, qu'il l'a vu de ses yeux, et que les apôtres lui ont conféré l'évêché de Babylone. La première de ses dix légendes est consacrée à saint Pierre. Le prétendu Abdias y décrit le combat du prince des apôtres contre Simon le Magicien, en présence de Néron et du peuple de Rome. Personne avant ce livre n'avait parlé de cette lutte, de ce roman bâti sur l'entrevue de ce Simon et de saint Pierre dans Samarie, et dont les détails ridicules attestent la fausseté. N'importe, ce livre est adopté dès le deuxième siècle. Il est admis plus tard comme un document authentique. Il paraît sous le nom de Jules Africain, qui l'aurait traduit de l'hébreu dans la langue de Rome, et le combat de saint Pierre contre le magicien, et partant la présence de l'apôtre dans la capitale de Néron deviennent un article de foi. On remarque plus tard que le nom d'Abdias n'est pas compris dans la nomenclature que publie saint Jérôme de tous les écrivains ecclésiastiques qui l'ont précédé. On découvre que, dans le sixième livre, consacré à saint Jacques le Mineur, Abdias parle de l'historien Hégésippe, et l'on se demande comment un homme qui dit avoir vécu du temps de Jésus-Christ, peut parler d'un écrivain qui n'a paru que cent trente ans après? Abdias cite aussi dans ce livre

l'historiographe Africain comme son traducteur latin. et ce Jules Africain n'a jamais écrit qu'en grec, et aucune nomenclature des premiers temps ne comprend cette traduction dans ses œuvres; et cet historiographe n'a enfin vécu, comme Hégésippe, que sous le règne des Antonins. Ces critiques victorieuses ne sont pourtant adoptées qu'au milieu du seizième siècle par le pape Paul IV, qui rejette et condamne le livre d'Abdias comme apocryphe. Mais une si longue croyance n'est pas facile à détruire, surtout quand elle s'appuie sur une espèce de miracle.

Le prétendu manuscrit de Jules Africain avait été trouvé dans une caverne de la Carinthie par le savant philologue Wolfgang Lazius, médecin de l'empereur Ferdinand, qui en donna une ou deux éditions, et c'est cette découverte vraie ou supposée qui avait provoqué la censure du Souverain Pontife. Mais l'anathème n'arrêta point les compilateurs. Trente ans après, en 1583, Laurent de Labarre inséra les légendes d'Abdias dans son *Histoire des Pères*, et le cardinal Bellarmin fut encore obligé d'en combattre l'authenticité. Il fallut même qu'au milieu du dix-septième siècle, le professeur Jean Vossius revint à la charge, et que, dans son second livre des *Historiens grecs*, il rassemblât toutes les preuves de la fausseté du légendaire et de l'impudence de ses créateurs. Mais ces preuves, ces condamnations arrivent quatorze cents ans après que le livre a produit son effet. Dès le milieu du second siècle, comme je l'ai dit, Abdias fait autorité. Sa légende de saint Pierre est admise. On ajoute même qu'Hégésippe l'a reproduite, quoique

les cinq fragments de cet historien n'en disent pas un mot. Mais Arnobe, Épiphane, Théodoret et Philastre ne révoquent point en doute le combat de l'apôtre contre le magicien, et le combat passe pour un témoignage authentique de son voyage dans la capitale du monde.

Le second témoignage, peut-être le premier, car il est difficile d'assigner une date certaine au livre d'Abdias, est celui de Papias, évêque d'Hiérapolis de Phrygie. Il était disciple de saint Jean l'Évangéliste, d'autres disent de Jean, prêtre d'Éphèse, et il fleurissait dans les premières années du second siècle. Il recherchait avec un soin extrême les entretiens de tous ceux qui avaient conversé avec les apôtres, et de tous ces rapports divers, où l'imagination des conteurs avait souvent plus de part que la vérité, Papias composa son *Exposition des oracles* ou *des paroles de Jésus-Christ*. Saint Irénée l'appelle un homme ancien, saint Jérôme ne le loue ni ne le blâme; saint Augustin parle de l'excellence de ses ouvrages; mais Eusèbe de Césarée ne fait aucun cas de son livre, dont il a recueilli quelques fragments, et ne voit dans son auteur qu'un petit génie. C'est ce Papias qui a donné à saint Marc le titre d'interprète de saint Pierre. Mais les historiens des Papes se sont fort avancés en lui attribuant le singulier honneur d'avoir découvert que la date de Babylone donnée par l'apôtre à sa première épître était une date allégorique, et qu'elle avait été écrite de Rome même, dont les mœurs dissolues avaient tant d'analogie avec celles de la ville que l'Écriture avait nommée la *vieille prostituée*. Ils ont eu tort d'affirmer que Papias avait ainsi parlé du voyage de saint Pierre

à Rome, et plus grand tort d'invoquer à cet égard l
témoignage d'Eusèbe. Cette interprétation attribuée
Papias ne résulte point du texte de l'évêque de Césarée
Ce judicieux historien, qui avait compulsé le plus de li
vres anciens, rappelle bien l'opinion de l'évêque d'Hié
rapolis sur le caractère de saint Marc, mais il ne di
point que Papias ait substitué le nom de Rome à celu
de Babylone. Il regarde seulement cette interprétatio
comme une opinion déjà reçue[1].

Mais à quel écrivain antérieur l'attribuer? Saint Jé
rôme en cite soixante-dix avant de mentionner le savan
évêque auquel appartient cet étrange commentaire d'un
date que saint Pierre n'avait aucun intérêt à dissimu
ler. N'était-il pas plus naturel de penser, qu'au momen
où il écrivait aux chrétiens du Pont, de Cappadoce, d
Galatie, d'Asie et de Bithynie, il était dans une vill
voisine de ces provinces, au lieu de leur écrire d'un
ville d'Italie? Et pour quel motif aurait-il substitu
le nom de Babylone à celui de Rome, quand il ne parl
dans cette épître d'aucun des vices ou scandales qu
déshonoraient l'une et l'autre de ces deux capitales? I
trace des règles de conduite aux Asiatiques. Il les exhort
à mener une sainte vie, à supporter les afflictions suivan
les exemples que Jésus-Christ leur a donnés, à prier, à
éviter le péché, à obéir à leurs supérieurs, aux vieil
lards; et sans passion, sans transition, il finit tout sim
plement par ces mots : « L'Église de Babylone vous sa-
lue, ainsi que mon fils Marc. » Cet évangéliste le suivi

1. Eusèbe, liv. II, ch. xv.

effectivement partout, jusqu'au moment où il s'en sépara pour aller prêcher dans la Pentapole et dans l'Égypte, où il mourut après avoir fondé le siége d'Alexandrie. Mais n'est-il pas plus simple de faire passer saint Marc de l'Asie proprement dite dans la Pentapole cyrénaïque et dans l'Égypte, que de le faire venir à Rome pour le ramener en Afrique; à Rome, où saint Paul lui-même ne serait peut-être jamais venu, s'il n'y eût été conduit en prisonnier pour y être jugé comme citoyen romain? Les pérégrinations des apôtres furent en général circonscrites dans les contrées de l'Orient. Aucun autre que saint Paul, historiquement parlant, n'a traversé la Méditerranée pour venir en Italie, et le Marc dont il parle dans sa seconde épître à Timothée est un autre que l'évangéliste. C'est en définitive un étrange témoignage que le commentaire d'une date, attribué par une vague tradition à un évêque dont les ouvrages sont perdus.

Il existe un autre document où les voyages de saint Pierre à Rome devraient trouver un témoignage irrécusable. C'est l'épître de saint Clément, adressée au nom de l'Église de Rome à celle de Corinthe. Eh bien! cette épître, la seule œuvre de ce Pape dont l'authenticité soit généralement admise, ruinait d'avance toutes ces traditions. Clément occupa la chaire de Rome depuis l'an 91 jusqu'à 101. Il écrit son épître trente ans après la mort de saint Pierre, il parle du martyre de cet apôtre et n'en fait point honneur à l'Église qu'il gouverne, tandis que, passant de suite au martyre de saint Paul, il a soin de dire que c'est dans l'Occident et pendant la per-

sécution de Néron que saint Paul a été délivré du monde. Certes, si les paroles de saint Clément avaient attesté le séjour de saint Pierre à Rome, on n'aurait pas eu besoin de prêter à ce même évêque un prétendu itinéraire de cet apôtre, composé plus tard par je ne sais quel légendaire, sous le titre de *Recognitions de saint Clément*, et que les conciles ont justement flétri comme apocryphe[1]. Personne enfin n'eût songé à s'appuyer sur les rêveries d'Abdias ou sur les commentaires de l'évêque d'Hiérapolis.

Le premier des témoignages sérieux qui apparaissent dans ce chaos est celui de saint Irénée qui l'écrivait vers la fin du deuxième siècle, si toutefois on peut admettre comme fidèle la version latine de son troisième livre des *Hérésies*. On sait que le premier est le seul qui nous soit arrivé sans altération; et quoiqu'on ait prétendu que la traduction en avait été faite sous les yeux de l'auteur original, on ne saurait considérer comme rigoureusement exacte une version qu'il est impossible de confronter avec le texte primitif. Convenons, toutefois, qu'on ne peut supposer aucune altération dans le passage qui affirme le séjour de saint Pierre à Rome. On ne peut qu'infirmer l'authenticité des traditions et des documents historiques sur lesquels il se fonde. Mais ce qu'il atteste, c'est la reconnaissance générale du séjour et du martyre. On peut aussi invoquer le témoignage de Tertullien, qui écrivait vingt ans après la mort d'Irénée. Le prêtre de Carthage, rapportant la réprimande adressée

1. *Hist. des Conciles*, t. I.

par saint Paul à saint Pierre, ajoute que dans tous les cas on ne pouvait leur contester d'avoir été réunis dans le martyre [1], et comme personne ne saurait nier celui de saint Paul à Rome, celui de saint Pierre résultait nécessairement des paroles de Tertullien. Presque en même temps, sous le règne de Caracalla et pendant le pontificat de Zéphirin, un auteur du nom de Caïus dit que les tombeaux des deux apôtres étaient élevés sur la route d'Ostie. Ce prêtre est un disciple de saint Irénée; il est loué par saint Jérôme, par Théodoret, par beaucoup d'autres, mais il serait peut-être permis de demander à quelle époque les chrétiens de Rome auraient osé élever ces deux tombeaux, puisqu'ils étaient réduits à se cacher et à se faire enterrer dans les catacombes. De Néron à Caracalla la persécution ne cessa point. Tous les prédécesseurs du pape Zéphirin subirent le martyre. Les empereurs, au nom desquels on les mettait à mort, auraient-ils souffert l'érection des deux tombeaux? Où est le livre dans lequel Caïus affirme qu'il les a vus? Quoi qu'il en soit, les paroles de saint Irénée et de Tertullien suffisent déjà pour prouver que les voyages de saint Pierre à Rome étaient une tradition reçue de leur temps, soit qu'elle vînt du livre de Papias ou de tout autre document qui nous est inconnu. J'ai voulu, j'ai dû montrer comment cette croyance s'était établie. J'ai acquis ainsi le droit de reconnaître la vertu, le savoir, la sainteté des Papes dont je vais exposer la politique et la vie. Ainsi, cent ans après Caïus, Lactance ne craint

1. *Traité des Proscriptions*, ch. XIII.

plus d'être contredit. lorsque dès le début de son livre sur la *Mort des persécuteurs*, et dans le quatrième de ses *Institutions divines*, il parle des prédications et du martyre des deux apôtres dans la ville impériale. Eusèbe adopte enfin la tradition, et c'est désormais un article de foi sur lequel va s'appuyer l'autorité des évêques de Rome.

Mais il reste un dernier point à débattre. Si le séjour de l'apôtre est admis, l'épiscopat ne l'est point encore. Qu'on ne s'étaye point du titre d'Apostolique donné au siége de Rome pour admettre cet épiscopat. Tertullien donne d'abord ce titre à toutes les Églises fondées par les apôtres, à celles de Jérusalem, de Smyrne, d'Éphèse, de Thessalonique, de Corinthe, et va même jusqu'à le conférer à toutes celles qui en sont dérivées. Il nomme la capitale de l'empire sans la distinguer des autres, et nous remarquerons qu'à l'exception de saint Jacques, évêque de Jérusalem, aucun apôtre n'est positivement cité pour avoir siégé dans la chaire qu'il a fondée [1]. Saint Jean l'Évangéliste passe pour en avoir fondé six en Asie, et il se fixe dans celle d'Éphèse, dont saint Paul est le fondateur. Il n'était pas même bien établi, avant saint Jérôme, que saint Pierre eût siégé dans Antioche. On a disputé longtemps sur le nombre d'années qu'il y a passées. On ne sait au juste à quelle époque il laisse ce siége à son disciple Evodius. Ce serait d'ailleurs le premier exemple d'un évêque qui de son vivant aurait cédé son siége à un autre; et un auteur mo-

1. Tillemont, t. I, p. 160.

derne[1] s'est borné à dire qu'il y avait seulement établi une sorte de résidence. L'épiscopat de saint Pierre ne résulte pas du texte de saint Irénée. Il dit bien que le siége de Rome conserve la tradition de la foi des apôtres, que, vu l'importance, la puissante autorité de cette Église, il est nécessaire que tous les fidèles de la chrétienté la considèrent comme la dépositaire de la doctrine apostolique; mais il ne dit pas que saint Pierre en eût été le premier évêque. Il affirme au contraire que les deux fondateurs et instituteurs de cette Église en donnèrent l'administration à saint Lin [2]. Je reviendrai à la fin de ce chapitre sur cette puissante autorité dont parle le prêtre de Lyon. Je ne m'occupe en ce moment que du prétendu épiscopat de saint Pierre. Eusèbe est à cet égard plus affirmatif qu'Irénée. Il parle d'Evodius, comme étant le premier évêque d'Antioche, et de saint Lin, comme le premier des évêques de Rome. Il ne laisse à saint Pierre que l'honneur de les avoir consacrés. Lactance enfin, que nous venons de voir attester le martyre, ne parle point du pontificat. Il faut descendre à la fin du quatrième siècle pour trouver une assertion positive. C'est saint Jérôme qui la donne, tant pour l'épiscopat d'Antioche que pour celui de Rome. C'est lui qui fixe à vingt-cinq ans la durée du dernier, et qui le fait ainsi remonter jusqu'à la quarante-unième année de Jésus-Christ, c'est-à-dire à l'empire de Claude, sans voir que cela contrarie un peu les Actes des Apôtres.

1. Dom Bruys, *Hist. des Papes*, t. I, p. 6.
2. Irénée, liv. III, p. 175. Éd. 1709.

[illegible] moment que les incertitudes ces[illegible] est transformée en loi. C'est de [illegible] le sentiment commun de [illegible] saint Pierre a été le premier évêque de [illegible] au saint-siége une [illegible] sur ceux de l'Occident, le fera souvent [illegible] sur les prélats orientaux, attaquer même [illegible] les puissances de la terre.

[illegible] témoignage du concile de [illegible] quelques années celui de [illegible] à discuter plus tard les [illegible] pas le dessein de contester [illegible] l'Église sur le pontificat de saint [illegible] J'en ai montré l'ori[illegible] C'est désormais un [illegible] le siége de Rome pour [illegible] levier que je me [illegible] l'usage de cet ins[illegible] démontrer, en re[illegible] encore qu'une [illegible] par l'universalité [illegible]

[illegible] l'Église n'offre aucune [illegible] pensée de supréma[illegible] de contrôler la [illegible] fais remarquer [illegible] de saint Clément, [illegible] saint Pierre, qu'il était dif[illegible] ordination en 91. [illegible] qu'il faut imputer la



confusion qui règne dans l'histoire ecclésiastique de cette époque. L'historien Lesueur a eu, dans ses aberrations, la prétention de concilier les opinions, en proposant de ne considérer saint Lin, saint Clet et saint Clément que comme les coadjuteurs de saint Pierre; et Baillet ajoute qu'à la mort de l'apôtre ces trois vicaires réglèrent entre eux l'ordre de leur succession dans la chaire pontificale. C'est ainsi que saint Lin y serait monté le premier, saint Clet le second et saint Clément le troisième. Ces questions sont étrangères au sujet que je traite. Mais ce qui ne l'est pas, c'est que le jacobin Martinus Polonus, pénitencier du pape Nicolas III, et l'inventeur de la papesse Jeanne, ait prêté une formule ambitieuse au pape Clet dans ses lettres; que, selon ce chroniqueur du treizième siècle, il les aurait terminées par un salut et une bénédiction apostoliques. Aucune de ces lettres n'est arrivée jusqu'à nous. Celles que Mabillon a rapportées dans son recueil diplomatique, ne contiennent cette formule qu'à partir du septième siècle et du pontificat de Jean V; et le jésuite Daniel Papebroch, dans son *Essai sur le Catalogue des Papes*, croit que l'usage s'en est seulement établi sous le neuvième des Léon. Que prouverait d'ailleurs cette formule au temps de saint Clet, alors que tous les grands siéges prenaient, comme l'a dit Tertullien, le titre de siége Apostolique? Cela ne pouvait avoir d'importance qu'au temps de Grégoire VII, quand ce titre était devenu l'apanage exclusif du siége de Rome. Quelle certitude peut-on fonder encore sur des pontificats contestés par des esprits judicieux. dont l'orthodoxie ne fut jamais mise

en doute? Le successeur même de saint Clément a été un sujet de controverse. Platine, Baronius et beaucoup d'autres le nomment Anaclet. Baillet et Fleury le confondent avec saint Clet. Le dernier, le plus considéré des historiens ecclésiastiques, ne place aucun pape entre saint Lin et saint Clément. Il va même jusqu'à insinuer, en citant Épiphane et Eusèbe, que saint Clet, saint Anaclet et saint Clément pourraient n'être qu'un seul et même pape. Que deviendrait alors l'assertion de Martinus Polonus?

Cependant nous arrivons au deuxième siècle, et nous y arrivons sans guide, sans document contemporain. Il faut prendre pour vrai ce qui a été convenu plus tard. Toutes les histoires des temps primitifs se ressemblent sur ce point, et ne sont que des traditions adoptées par les générations suivantes. Ainsi donc le Grec Évariste sera le cinquième évêque de Rome et le sujet de Trajan, Alexandre Ier, celui de l'empereur Adrien, comme son successeur Sixte. Sous Antonin l'Église de Rome sera gouvernée par Télesphore, Hygin et Pie. Ce dernier consommera son pontificat sous Marc-Aurèle. Anicet lui succède suivant Eusèbe, Tertullien et Épiphane, tandis que les [illegible] de saint Jérôme le placent avant saint Pie. C'est qu'aucun fait remarquable ne lie les dix premiers Papes aux mouvements du siècle et ne donne aucune date certaine à leur chronologie. On leur attribue à la vérité quelques institutions. Saint Clément aurait établi dans Rome des scribes pour rédiger les Actes des Martyrs. Anaclet aurait ordonné aux clercs de porter les cheveux courts. Évariste aurait divisé la ville

de Rome en paroisses, et ajouté du sel dans l'eau bénite. Il aurait obligé les fidèles à en garder chez eux. Sixte aurait interdit aux laïques de toucher les vases sacrés. Télesphore aurait porté à sept semaines le jeûne du carême. Hygin aurait réglé les hiérarchies ecclésiastiques; mais ce ne sont là que des règlements de discipline intérieure, et quoique de savants docteurs les aient niés, il est indifférent de les rejeter ou de les admettre, puisqu'on n'avance pas que ces actes devenaient obligatoires pour les diocèses voisins.

Les évêques de Rome ont assez de peine à se maintenir contre l'autorité persécutrice des Césars, sans se mêler encore de la discipline et de l'administration des autres Églises. Des hérésies naissent de toute part, sans qu'ils apportent leur opinion personnelle dans le débat. Depuis l'épître adressée par saint Clément à l'Église de Corinthe, l'évêque de Rome ne s'est mis en relation avec aucune autre. Les décrétales qu'on attribue aux premiers Papes sont désavouées par l'Église tout entière; et il est maintenant reconnu que ces prétendus décrets du saint-siége furent fabriqués par un moine espagnol nommé Isidore Mercator, vers la fin du huitième siècle ou le commencement du neuvième, pour donner aux prétentions des Papes de ce temps une antiquité qui pût équivaloir à des droits incontestables. Pendant cent ans l'Église de Rome demeura isolée, muette, et ne se révéla que par ses martyrs. La secte des Ébionites s'élève dans Jérusalem après la sanglante conquête de Titus, qui aurait dû mettre un terme à ces dissensions. Elle trouble l'Asie par ses doctrines qui partagent le monde entre

Dieu et le Diable, et qui renient saint Paul au nom même de saint Pierre, sans que les successeurs du prince des apôtres le lavent de cette calomnie. Cerynthe et Menandre, le disciple de Simon le Magicien, publient impunément leurs erreurs. Je ne dis rien d'Apollonius de Thyane qui opposait ses miracles à ceux de Jésus-Christ. Ce faux prophète était ouvertement suscité par les païens; et les chrétiens, à peine tolérés dans l'empire, n'auraient point osé attaquer un homme, qui, suivant l'expression de Bayle, s'était fait le singe du Fils de Dieu [1]. Ils ne l'osèrent pas, même après sa mort. Sa mémoire était en trop grand honneur auprès des Césars, dont les chrétiens redoutaient la persécution toujours prête à se ranimer. Ce fut seulement sous Constantin que se réveilla leur indignation tardive. Eusèbe et Lactance [2] se signalèrent dans cette guerre posthume contre la divinité d'Apollonius. Mais au temps de ses prédications et de ses apothéoses, l'Église chrétienne courbait la tête en silence devant le rival que le paganisme affectait d'opposer à son Dieu. Je m'en tiens aux hérésies qui naissaient dans le sein même de l'Église et que ses évêques avaient mission de combattre.

Cette mission ne fut point remplie par celui de Rome. Ce fut saint Ignace, le successeur d'Evodius au siége d'Antioche, qui se fit le flambeau, le guide suprême des chrétiens de son temps, l'homme des premières années du second siècle du christianisme. Il s'adresse à toutes

1. Bayle, in-8, t. II, p. 191.
2. Eus., *De Demonst. Evangel.*, p. 511; Lact., *De Inst. Div.*, liv. V, ch. IV.

les Églises. Il les prémunit contre les fausses doctrines qu'on leur prêche. Il écrit même aux chrétiens de Rome pour les encourager à persister dans la communion des apôtres; et, chose remarquable quand il s'agit d'un siége qui voudra plus tard les dominer tous, saint Ignace le loue d'avoir instruit les autres sans jamais leur porter envie. Saint Polycarpe s'élève à son tour dans son épitre aux Philippiens contre ceux qui ne confessent point la vérité de la croix, qui nient la résurrection et le jugement dernier. Ces hérétiques se multipliaient de toutes parts, et l'évêque de Rome laissait à d'autres le soin de les combattre. Il n'attaqua point les trois qui parurent sous les pontificats d'Alexandre et de Sixte contemporains de l'empereur Adrien. C'était Saturnin, qui prêchait un Créateur inconnu, père des Anges, des Archanges et des Dominations, et qui attribuait à sept anges la création de la terre et de l'homme. C'était Basilide d'Alexandrie, qui faisait autant de cieux qu'il y a de jours dans l'année, et qui défendait l'adoration de la croix sous prétexte que Simon le Cyrénéen y avait pris la place de Jésus qui le regardait crucifier en se moquant de ses bourreaux. C'était un autre Alexandrin nommé Carpocrate, qui niait la divinité de Jésus-Christ, la résurrection de la chair, et qui prêchait l'abandonnement à toutes les passions, attendu que Dieu en avait mis le germe dans le cœur de l'homme. Ces abominations, ces controverses excitaient le mépris des païens, qui, confondant hérétiques et orthodoxes, en faisaient des pratiques et des croyances communes à tous les sectateurs du Christ, pour avoir droit d'appeler sur eux

toutes les rigueurs de la puissance impériale; et l'évêque qui siégeait dans la capitale même des persécuteurs, abandonnait à d'autres la gloire de réfuter ces dangereuses calomnies. Cette fois ce fut un prélat d'Athènes et un philosophe de la même ville, l'évêque Quadratus et un Aristide, qui se chargèrent de l'apologie des chrétiens calomniés. Quadratus remit la sienne à l'empereur Adrien pendant son voyage dans l'Attique', et lui inspira des sentiments de tolérance et de justice que cet empereur se hâta de manifester dans sa lettre à Minucius Fundanus nouveau proconsul de l'Asie.

Peu de temps après, surgissent les hérésies des Valentiniens et des Marcionites. L'hérésiarque Valentin prêche même dans Rome sous le pontificat d'Hygin. Il y séjourne au temps de saint Pie et jusqu'à celui d'Anicet. Cerdon, le précurseur de Marcion, y enseigne publiquement que le Dieu, annoncé par la loi et les prophètes, n'est pas le père de Jésus-Christ. Les trois évêques romains entendent professer ces hérésies, et ils ne laissent dans l'histoire aucune trace de leur opposition. C'est saint Justin, c'est saint Irénée qui les attaquent. Justin de Samarie, qui, selon les expressions d'Eusèbe, prêchait la parole de Dieu sous l'habit d'un philosophe, adresse au premier des Antonins une apologie de la religion chrétienne, et réfute les erreurs de Cerdon et des Marcionites. Saint Irénée, qui n'est encore qu'un simple prêtre de l'Église de Lyon, les combat en même temps dans son livre des *Hérésies*. Rome en est cependant infestée. Une femme impure, une courtisane nommée Marceline, y prêche et pratique la doctrine des Carpocra-



tiens, et y fait de nombreux prosélytes qu'attire sans doute sa beauté facile. L'évêque Anicet paraît indifférent à ces désordres. Il faut que saint Polycarpe quitte son Église de Smyrne pour venir au secours de l'Église de Rome, que son évêque semble abandonner aux novateurs. La parole du saint vieillard était puissante. Il avait vu les derniers apôtres et passait pour la tradition vivante de leur doctrine. Les Valentiniens et les Marcionites de Rome furent confondus par son éloquence. Il traita Marcion lui-même de fils aîné de Satan. Il força les deux hérésiarques d'abjurer leurs erreurs, et saint Polycarpe eut enfin l'honneur de rétablir la pureté de la foi, que l'évêque Anicet laissait publiquement altérer dans son Église.

Ainsi, jusqu'à l'année 166 de l'ère chrétienne, l'autorité de l'évêque de Rome n'était pas plus grande, plus élevée que celle des autres. Un seul écrivain lui accordait une sorte de suprématie. C'est saint Irénée, sur lequel je me suis promis de revenir et dont il est temps d'apprécier le témoignage. Irénée était né dans l'Asie Mineure, il devait son instruction à saint Polycarpe, dont nous venons de parler. Il avait aussi étudié sous l'évêque Papias, qui avait si étrangement interprété la date de Babylone. Envoyé par Polycarpe dans la Gaule, il est ordonné prêtre par saint Pothin, évêque de Lyon, vers l'année 177, peu de temps après le voyage de l'évêque de Smyrne à Rome. Les victoires apostoliques de saint Polycarpe font supposer que les cinq livres des *Hérésies* ont été écrits par Irénée pour appuyer les prédications de son maître, et c'est dans le troisième de ces

livres[1] que se trouvent les paroles que nous avons citées. Il est convaincu que saint Pierre est allé à Rome, qu'il a fondé son Église de concert avec saint Paul. Dès lors cette Église est à ses yeux la dépositaire des doctrines apostoliques. Il invite en conséquence tous les chrétiens à s'y rallier, parce qu'elle est, dit-il, la plus puissante autorité, *propter potiorem principalitatem*. Les livres sur les *Hérésies* ont été écrits en grec comme tous les ouvrages d'Irénée, et j'ai déjà dit, après tout le monde, qu'à l'exception du premier de ces livres, ces ouvrages ne nous étaient connus que par une traduction latine, où se trouvent les mots que j'ai soulignés. Quel était le mot grec qu'on a rendu par *principalitatem?* Personne ne le sait. Faut-il le rendre à notre tour par primauté? C'est impossible. Cette qualification ne peut être appliquée à l'Église de Rome, elle a été primée par cinq à six autres. On a donc entendu la meilleure, la principale autorité de l'Église. Mais quelle était cette autorité si puissante? Sur quels actes était-elle fondée? Nous venons de voir saint Polycarpe faire sentir tout le poids de la sienne aux disciples de Valentin et de Marcion, dans la ville où résiderait cette puissante autorité dont aucun pape ne fait usage. Tous les écrits de ce temps, tous les débats sur la discipline, toutes les disputes sur le dogme, les querelles de siége à siége, les résistances et les révoltes des évêques d'Occident, démentent cette suprématie qu'on voudrait faire découler de ce passage de saint Irénée. Tout prouve au contraire que la préé-

1. Chap. III, p. 178. Ed. 1709.

minence n'était alors inhérente à aucun siége. Elle dépendait uniquement du mérite, du savoir, de la vertu de tel ou tel prélat; de la puissance morale qu'il s'était acquise sur toute la chrétienté. Ce que vient de faire Polycarpe dans Rome, Ignace d'Antioche l'a fait avant lui dans tout l'Orient. Nous en citerons bientôt de plus puissants encore. Nous nommerons saint Irénée lui-même, qui, promu à l'évêché de Lyon après le martyre de saint Pothin, donne à ses paroles un éclatant démenti en attaquant l'autorité du pape Victor dans la question de la Pâque, en l'invitant à modérer la dureté de son opinion, en le blâmant, comme a dit Bossuet, de montrer une intolérance peu propre à entretenir la paix dans l'Église [1]. Mais nous arrivons à l'époque où se manifeste l'ambition de l'évêque de Rome, et nous développerons dans le chapitre suivant cette première et infructueuse tentative de suprématie.

1. *Déclaration du clergé*, liv. IX, ch. XXIII.

CHAPITRE II

TERTULLIEN ET SAINT CYPRIEN

194 à 257

Une question de discipline divisait alors les chrétiens orthodoxes. Elle était relative à la célébration de la fête de Pâques. Les Églises d'Asie la célébraient comme les anciens Juifs, le quatorzième jour de la lune de Nisan, à quelque jour de la semaine qu'il arrivât; et l'apôtre saint Jean avait fait conserver cette tradition dans l'Asie entière, tandis que Rome, Alexandrie et l'Occident tout entier, la renvoyaient au dimanche, c'est-à-dire au jour de la résurrection. Pendant son séjour dans la capitale de l'empire, saint Polycarpe avait essayé de concilier les deux opinions. Il avait eu plusieurs conférences avec l'évêque Anicet, sans qu'aucun des deux eût sacrifié la coutume de ses devanciers. Mais en bons et vrais chrétiens, ils avaient eu l'un et l'autre la sagesse de reconnaître que ce point de controverse n'était pas assez important pour devenir un sujet de division entre les Églises. La paix n'en fut pas troublée; et l'historien Hégésippe, qui visita quelque temps après les principaux évêques de l'Orient et de l'Occident, remarquait avec bonheur l'unité de doctrine qu'ils sui-

vaient tous, sans s'occuper du jour où les uns et les autres croyaient devoir célébrer la fête de Pâques.

Le sage Soter, le successeur d'Anicet, partagea ses sentiments pacifiques. Il ne cherchait à se distinguer que par l'abondance de ses aumônes, et l'évêque Denys de Corinthe, dans une lettre adressée à l'Église de Rome, la remercie ainsi que son pontife, des secours qu'ils ne cessent d'adresser aux pauvres des autres Églises. Mais Éleuthère, en succédant à Soter, l'an 179, dans les derniers temps de Marc-Aurèle, ne montra point le même esprit de fraternité. Il parle aux fidèles et à ses côllègues avec une hauteur inusitée jusqu'à lui. Il s'essaie d'abord en déposant les prêtres Blaste et Florin comme sectateurs de Valentin et de Marcion; et quand ce même Blaste, s'emparant de la question de la Pâque, prêche ouvertement dans Rome la coutume judaïque, Éleuthère condamne cette coutume et ceux qui la propagent par un décret qui confirme la doctrine des Occidentaux. Le pape Victor qui lui succède porte dans cette querelle la vivacité du sang africain qui fermentait dans ses veines. Son caractère irascible s'est d'abord manifesté, en tonnant contre un certain Théodote, misérable corroyeur de Byzance, qui niait la divinité de Jésus-Christ et qui avait osé s'étayer de ses propres doctrines. Bientôt après l'hérésie des Patropassiens ou du Phrygien Praxéas qui soutenait l'identité du Père et du Fils, au point de les confondre sous le nom de Christ dans le même supplice, avait fourni au pape Victor une seconde occasion de montrer toute l'âpreté de son caractère; et il se saisit enfin de la question de la Pâque, dans l'intention d'im-

poser à l'Église tout entière la suprématie de son siége. Cette question s'était fort envenimée depuis la mort de saint Polycarpe. L'opinion des Occidentaux et des Alexandrins, n'étant plus repoussée par sa puissante parole, avait gagné la plupart des Églises d'Asie. Une décision canonique était devenue nécessaire, et plusieurs conciles furent assemblés pour en décider. Le premier fut tenu à Césarée sous la présidence de Théophile son évêque, et de Narcisse, évêque de Jérusalem. Le second fut ouvert dans le royaume de Pont par l'évêque Palmas; et un troisième fut convoqué dans les Gaules par le nouvel évêque de Lyon, par le même Irénée, qui ne songea pas à en demander la permission au siége de Rome, dont on prétend qu'il avait proclamé la prééminence. Dans ces trois conciles, en Asie comme dans la Gaule, prévalut enfin la doctrine contraire à celle de saint Jean, de saint Polycarpe et des anciens Juifs, et la célébration de la Pâque fut fixée au dimanche qui suivait le quatrième jour de la lune. Victor, informé de la convocation de ces conciles, s'était hâté d'en convoquer un quatrième dans la ville de Rome, mais sa décision avait été devancée par celle des trois autres. Elles étaient cependant toutes conformes, et l'Église devait croire que la querelle était vidée.

L'orgueil du pape Victor en jugea autrement. La lettre synodale des Pères de Césarée portait qu'ils avaient adopté le dimanche, conformément à ce qui se pratiquait dans l'Église d'Alexandrie, et Victor s'indigna que son Église ne fût pas même mentionnée. Il découvrit que celle d'Éphèse n'avait pris aucune part à ces as-

semblées, que Polycrate, son évêque. et tous ceux de sa province conservaient encore la coutume judaïque, et c'est sur eux qu'il fit tomber sa colère, pour faire à leur égard un acte de suprématie et pour attirer à son siége tout l'honneur de la décision des quatre conciles. Il écrit à Polycrate et à ses collègues pour leur reprocher leur dissidence. Sa lettre n'est point arrivée jusqu'à nous, mais nous avons la réponse de l'évêque d'Éphèse. Elle nous a été conservée, du moins dans ce qu'elle a de plus essentiel, par saint Jérôme : et les termes de cette réponse révèlent tout ce que la lettre devait renfermer de blessant pour la dignité des évêques de cette province. On y voit que le pape Victor avait mandé à leur métropolitain de les convoquer sur-le-champ, et ce commandement, postérieur à la décision des conciles, était accompagné des menaces les plus acerbes, puisqu'elles allaient jusqu'à l'excommunication de Polycrate et de ses suffragants, s'ils persévéraient dans l'ancienne coutume. Polycrate répond qu'un vieillard de soixante-cinq ans, qui a acquis un peu d'expérience par ses voyages et par l'étude des Écritures, ne tremblera point devant des menaces : « Je tiendrai tête à l'orage, ajoute-t-il; et comme mes maîtres et devanciers, je dirai qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » Cette réponse du métropolitain d'Éphèse est, suivant l'usage de l'Église primitive, communiquée à tous les siéges de la chrétienté, et une explosion de surprise et de mécontentement se manifeste de toutes parts contre l'évêque de Rome. Ceux-là même qui ont adhéré ou coopéré à la décision des quatre conciles se soulèvent

contre la contrainte que le fougueux Victor veut imposer aux dissidents; et c'est saint Irénée qui se signale alors entre tous par les plus vigoureuses remontrances, au mépris de ce qu'on lui a fait écrire sur la prééminence du siége de Rome. Il rappelle à Victor l'exemple de ses prédécesseurs, qui, tout en maintenant, dit-il, certaines observances dans leur Église, n'en respectaient pas moins l'opinion des autres évêques, et ne retranchaient personne de la communion des fidèles pour quelque différence dans la discipline. Saint Irénée lui parle au nom de tous les évêques de la Gaule. Il lui conseille de revenir à des sentiments de paix et de charité, de ne pas troubler ainsi la paix de l'Église. Il écrit en même temps à ses frères d'Asie pour atténuer l'effet des menaces de Victor; et ce malheureux essai de suprématie, tournant à la confusion de l'évêque de Rome, ne sert qu'à prouver encore une fois que cette suprématie appartenait plus au mérite d'un évêque qu'au titre primordial de son siége. Saint Irénée l'exerçait alors aux mêmes conditions que saint Polycarpe l'avait exercée de son temps; et en présence de cette opposition si manifeste aux sentiments de l'évêque de Rome, que devient cette puissante autorité, cette prééminence qu'il lui aurait attribuée? Comme prêtre, il aurait écrit que l'Église romaine était la dépositaire des traditions, des doctrines des apôtres saint Pierre et saint Paul, que toutes les Églises devaient s'y rallier; et, comme évêque, il reproche au successeur de ces apôtres de vouloir imposer ses décisions à ceux qui ne veulent pas les admettre. C'est lui, c'est saint Irénée qui fait acte de supério-

rité, et les évêques d'Orient ne s'y trompent point. Celui de Laodicée, l'Alexandrin Anatole écrit en 270 l'histoire de cette querelle, et c'est à saint Irénée que cet historien attribue tout l'honneur de la solution [1]. L'Église d'Éphèse n'en conserva pas moins la tradition judaïque, et la célébration de la Pâque ne fut uniformément établie que par le concile de Nicée.

C'est pourtant à ce débat que les avocats du saint-siége ont voulu faire remonter la reconnaissance de sa supériorité sur les autres Églises. Ils ont vu un excercice incontesté d'une autorité préexistante dans le commandement adressé par Victor à Polycrate, et ils ont fait découler un droit d'une prétention avortée. On trouve même dans les dissertations sur les cinq livres des *Hérésies*, qui précèdent le texte de saint Irénée dans l'édition de 1709, des témérités fort étranges de la part des bénédictins qui les ont rédigées, ou plutôt de Dom Massuet qui s'en est fait l'éditeur. On lit [2] que saint Victor, souffrant impatiemment cette diversité de coutumes, ordonna à tous les principaux évêques de convoquer les synodes de leurs provinces pour discuter ce point de discipline. Le bénédictin nomme même plus loin les Églises d'Asie, de Cilicie, de Syrie et Mésopotamie, et cite en marge les chapitres 23 et 24 du cinquième livre d'Eusèbe en témoignage de ses assertions. Eh bien! les chapitres cités ne contiennent ni l'ordre de convocation ni le nom des Églises auxquelles le pape Victor l'aurait adressé. Il demeure constant que

1. Egid. Bucher., *Doctrina temporum.*
2. Page LXXXXVI.

les conciles de Césarée, du Pont et des Gaules s'étaient assemblés sur la convocation des métropolitains, et qu'au lieu d'ordonner ces assemblées, Victor n'avait fait que suivre leur exemple en convoquant la seule Église qui fût encore soumise à sa juridiction épiscopale.

Zéphirin hérita de son orgueil et de sa violence comme de sa chaire apostolique. Il se montra le digne successeur d'un pontife qui avait fait un si grand et si vain abus des excommunications; et ses anathèmes firent d'autant plus de bruit dans l'Église, qu'ils tombèrent sur un prêtre qui la remplissait de l'éclat de son éloquence, et qui l'honorait par l'austérité de ses mœurs. Tertullien, homme sévère et dur, était né avec la passion de la vertu et de la vérité. Révolté de l'impudicité des païens, il avait embrassé le christianisme et l'avait énergiquement défendu par ses écrits. Mais les vices des chrétiens de Rome, l'insolence de leurs prêtres, leurs outrages mêmes le jetèrent dans la secte des Montanistes. Il ne vit point leurs dogmes qui n'étaient au fond que l'exagération des doctrines apostoliques. Il ne considéra que la rigidité de leurs principes, et cela est si vrai qu'il n'en persista pas moins dans sa guerre opiniâtre contre les hérétiques. Il attaqua même avec une vigueur nouvelle les disciples de Valentin et de Marcion, les Caïnites et tous ceux des Gnostiques qui voulaient saper la doctrine de l'Église. Il ne se séparait que de ses ministres : et par une bizarrerie qu'explique la violence de son humeur, il voulut marquer sa scission par un signe visible en échangeant son habit de prêtre contre le manteau des philosophes. Il avait

dit cependant dans son *Apologétique* qu'un ouvrier chrétien en savait plus sur la divinité que Platon lui-même et que tous les philosophes du paganisme. Mais Tertullien n'était pas maître de sa colère, elle l'emportait toujours plus loin qu'il n'aurait voulu ; et les Montanistes l'éprouvèrent à leur tour. Il s'aperçut de quelque relâchement dans leurs mœurs ; c'en fut assez pour rompre avec eux, et ne trouvant plus dans le monde une secte assez pure pour y chercher un refuge. il en fonda lui-même une nouvelle qu'il dota de son nom et de son intraitable rigorisme.

L'évêque Zéphirin le saisit à son passage dans celle des Montanistes. Ces prétendus prophètes avaient été condamnés trente ans auparavant par les évêques d'Asie, qui les avaient rejetés de la communion chrétienne. L'évêque de Rome ne fit que renouveler cette excommunication, et tout prouva que l'adhésion du prêtre de Carthage avait été la seule cause de cette violence. Au reste cette peine canonique n'était point alors ce qu'elle est devenue depuis, quand le christianisme eut envahi le monde, quand la superstition l'eut entourée de ses plus lugubres, de ses plus terribles fantômes, quand le malheureux séparé de la communion des fidèles fut par cela même retranché de la société des hommes. Mais au temps de Zéphirin, le chrétien. excommunié par ses frères. gardait encore sa place dans le monde profane. L'évêque de Rome n'y gagna point son privilége et Tertullien n'y perdit point sa renommée. Sa chute n'empêcha point saint Cyprien de l'appeler le maître. saint Jérôme de le louer comme l'un des premiers écri-

vains de l'Église. Saint Vincent, le solitaire de Lérins, l'élevait au-dessus de tous les Pères latins. Treize siècles après, Bossuet, tout en lui reprochant son orgueilleuse sévérité, le considérait comme un des plus dignes champions de la foi chrétienne, et Chateaubriand le surnomma plus tard le Bossuet de l'Afrique. Il ne resta de tache que sur la mémoire de Zéphirin, qui, après s'être caché pour échapper à la persécution de Septime-Sévère[1] ne sortit de sa retraite que pour imiter l'intolérance dont il avait failli devenir la victime.

Cette fièvre d'anathèmes et de discussions théologiques se ralentit sous les pontificats de Calixte, d'Urbain, de Pontien et d'Anteros, qui occupèrent le saint-siége de l'an 219 jusqu'en 236: pendant les règnes infâmes de Caracalla, de Marcien, d'Héliogabale et celui d'Alexandre-Sévère qui fut assassiné par son lieutenant Maximin pour avoir voulu réprimer les vices dont ses trois prédécesseurs avaient donné le scandaleux exemple. Le pape Calixte ne se fit connaître que par la confirmation du jeûne des Quatre-Temps; et le pape Urbain par le premier témoignage de la richesse et du faste des églises, en ordonnant que l'argent serait désormais la matière des vases sacrés. Origène dominait alors le monde chrétien; et devant l'éclat de sa renommée pâlissent tous les évêques de son temps, même Demetrius d'Alexandrie qui s'était si hautement et si éloquemment prononcé contre cet eunuque volontaire. Mais ce grand maître des Églises, comme l'a surnommé saint Jérôme,

1. Pagi, *in Zephir.*, p. 1.

n'eut d'autre relation avec l'Église romaine, qu'un séjour de quelques mois dans la capitale du monde pendant le pontificat de Zéphirin, et les cinq successeurs de ce pape le laissèrent dominer en paix les chrétiens d'Asie et d'Afrique par ses enseignements. Aucun point de discipline, aucune question de suprématie ne leur donna l'occasion de se manifester; et c'est à tort qu'on attribue au pape Fabien, successeur d'Anteros, un acte de souveraineté à l'égard de la Gaule. L'Église de France, dit l'historien des Papes que j'ai déjà cité, se croit redevable à saint Fabien de la mission apostolique de quelques saints personnages qui vinrent y prêcher la foi [1], et il s'étaye du témoignage de Grégoire de Tours. Or, en recourant au texte de notre vieil historien, on trouve bien les noms des sept évêques envoyés dans les Gaules: mais il n'est pas question de celui qui leur confie cette mission apostolique. Le nom de saint Fabien n'y est pas même mentionné; et le bon évêque de Tours, par un anachronisme d'une vingtaine d'années, donne le nom de Sixte au pape de cette époque en le faisant périr pendant la persécution de Dèce. L'envoi de ces sept prélats dans un pays qui avait possédé des Pothin et des Irénée, ne peut être expliqué que par le massacre épouvantable qu'ordonna ce farouche empereur dans toutes les provinces de son empire. Mais on ne peut alors regarder ces sept évêques, au nombre desquels figurent saint Denys et saint Saturnin, comme des délégués du pape Fabien puisqu'il avait subi le martyre pendant

1. Tom. I, p. 54.

cette persécution : et c'est en effet après l'avoir racontée, que l'abbé Fleury, dirigé par une saine critique, parle de la venue de ces missionnaires dans la Gaule. Mais en fixant cet événement à l'an 250, il est impossible de l'attribuer à aucun évêque de Rome, puisque cette année correspond à la vacance du saint-siége, qui suivit cette persécution, et qui, malgré l'assertion de Platine, ne peut avoir duré moins d'une année. Mais comment supposer alors que le clergé romain eût osé nommer des évêques pour la Gaule, quand il n'osait pas en nommer un pour son Église, comme l'écrivaient au clergé de Carthage les prêtres et diacres de Rome ? « Depuis la mort de saint Fabien, et vu la difficulté des temps, disaient-il, nous n'avons pu encore avoir d'évêque, pour examiner avec autorité ceux qui sont tombés dans l'apostasie. » Ainsi donc, pour tirer de cette mission une preuve de suprématie sur la Gaule en faveur de l'évêque de Rome, il fallait se demander d'abord s'il en existait un : et la date fixée par Fleury dépose du contraire. Laissons donc cette question pour en traiter une plus importante qu'amène cette lettre du clergé romain à l'Église de Carthage.

Elle était née de la persécution de Dèce et des abjurations que la terreur avait produites dans toutes les provinces de la chrétienté. Les fidèles n'avaient pas tous affronté le martyre. Un grand nombre avaient reculé devant les lions et les tortures. Mais la puissance de la foi, l'exemple des martyrs ou le remords avaient ramené à Jésus-Christ le plus grand nombre de ces apostats : et le clergé de Rome, prévoyant la résipiscence de

tous, pensait qu'il ne fallait point les abandonner ni les repousser de l'Église, surtout à l'article de la mort. Un sous-diacre Africain s'étant trouvé à Rome pendant cette persécution, le clergé romain profita de son retour en Afrique, pour envoyer sa lettre aux Carthaginois et pour les engager à ne pas traiter les apostats malades avec une rigueur excessive. Le clergé de Carthage transmit cette lettre à saint Cyprien, son évêque, qui s'était réfugié dans les cavernes de l'Atlas pour échapper aux persécuteurs; et le saint et savant prélat approuva, quant aux malades, la tolérance du clergé de Rome. Mais il réserva la question à l'égard des autres. « C'est, disait-il, un point de discipline qu'il ne pouvait décider seul; et qu'aucun prêtre, aucun évêque n'avait le droit de régler par ses seules lumières. » Il ordonnnait à son clergé d'attendre que la paix régnât dans l'Église, et qu'une assemblée d'évêques pût alors lui imposer sa décision souveraine. Le clergé de Rome professait cette même doctrine dans une seconde lettre qui arrivait à Carthage en même temps que la réponse de saint Cyprien à Rome. La question agitait la chrétienté tout entière; et les Romains, comme tous les évêques, déclaraient qu'un seul ne pouvait prononcer, sans s'exposer à de grandes haines, qu'un décret enfin ne pouvait avoir d'autorité s'il n'était consenti par plusieurs. Ainsi, de l'aveu même du clergé romain, l'autorité, la prééminence, la suprématie, en matière de foi n'appartient encore à personne, pas même à son évêque. Un autre enseignement résulte de cette correspondance, c'est que le nom de *pape* était encore donné à tous les évêques, et que tous étaient

égaux en droit, car le clergé de Rome donne ce titre à saint Cyprien, et celui-ci nomme saint Fabien son collègue en répondant à l'annonce de son martyre. Un an plus tard cet état de choses ressort du traité du même Cyprien sur l'*Unité de l'Église*. « Elle est une, dit-il, et c'est ce que Jésus-Christ a établi en la fondant sur un seul apôtre. Mais l'épiscopat est un aussi, et chaque évêque en tient sa part. Cette unité féconde s'étend et se multiplie largement dans le monde. Elle est comme le soleil qui n'a qu'une lumière mais beaucoup de rayons. C'est l'arbre à plusieurs rameaux, mais dont le tronc unique est attaché à la terre par de profondes racines. » Il avait dit auparavant aux apostats : « L'Église catholique est une et les évêques joints ensemble sont les liens de cette union. » Son explication de l'unité est toujours et partout la même, et les évêques de Rome ne protestent point contre ces déclarations du nouveau régulateur des chrétiens. La doctrine de saint Cyprien n'est au reste que la répétition de ce qu'avait écrit, soixante ans avant lui, le docteur que nous avons tant cité. « Nos nombreuses Églises, avait dit Tertullien, sont censées la même Église, la première de toutes fondée par les apôtres et mère de toutes les autres. Toutes sont apostoliques, toutes ensemble ne sont qu'une même Église par la communication de la paix, par la dénomination de frères et les liens d'hospitalité qui réunissent tous les fidèles. » Et c'était sous les pontificats de Victor et de Zéphirin que cette explication était publiée ; et Zéphirin, qui avait blâmé Tertullien comme sectateur de Montan, n'avait point attaqué cette définition de l'Église parce que la

tentative de Victor venait d'échouer contre la résistance de tous, et que le prêtre de Carthage avait exprimé la pensée générale de l'Église.

Un chef cependant a été donné à celle de Rome dans la personne de saint Corneille, et douze évêques, dont deux Africains, ont pris part à cette élection qu'a ratifiée le consentement du peuple. Fleury prétend que Dèce régnait encore, d'autres affirment qu'il avait déjà péri, et je me range à cette opinion, que saint Cyprien a confirmée en disant dans sa trente-cinquième épître, que cet empereur aurait souffert plus volontiers une révolte dans l'État pour lui disputer l'empire, que l'élection d'un évêque de Rome, protecteur naturel de la religion qu'il voulait anéantir. En effet, pendant la persécution de Dèce, il était impossible que douze évêques se fussent trouvés dans Rome, et qu'ils eussent osé s'assembler publiquement, quand ils étaient traqués de toutes parts. Il était encore plus étonnant qu'un poste aussi périlleux eût été disputé par deux compétiteurs. Cette rivalité était née d'ailleurs de la question des apostats repentants, et ce n'était point pendant la vie de Dèce qu'on pouvait examiner si l'Église devait absoudre ou punir les chrétiens qui étaient revenus à la foi qu'il avait proscrite. Le rival de Corneille était un prêtre nommé Novatien, homme d'une foi assez équivoque pendant la persécution, et qui, dans le court intervalle de tolérance qui avait suivi la mort de Dèce, s'était pris tout à coup d'un zèle rigoureux pour la pureté de l'Église. Corneille ayant admis les apostats repentans à la pénitence, l'ambitieux Novatien se révolta contre

cette clémence et professa ouvertement qu'il fallait les repousser à jamais de la communion des fidèles. Un schismatique africain du nom de Novat, qu'un concile de Carthage avait condamné comme tous les ennemis de saint Cyprien, vint à Rome s'associer aux prédications de Novatien. Ils accablent Corneille de calomnies, ils séduisent les purs, les rigoristes, ils font venir trois évêques du fond de l'Italie. Novatien se fait sacrer par eux évêque de Rome; et s'il faut en croire Eusèbe de Césarée [1], Corneille lui rendit outrage pour outrage en l'accusant d'avoir grisé les trois évêques pour qu'ils ne reconnussent point l'odieux et le ridicule de cette consécration.

Voilà donc deux pontifes sur le siége de Rome, et le premier schisme qui éclate dans l'Église romaine. Les deux rivaux écrivent de tous les côtés pour justifier leur élection, et se chargent mutuellement de malédictions et d'injures, comme nous venons de le voir par le reproche étrange que saint Corneille adresse à Novatien. Le monde catholique se divise. La plupart de ceux qui rejettent la réconciliation des apostats se déclarent pour Novatien, mais Corneille est soutenu par un plus grand nombre, et surtout par Denys d'Alexandrie, qui traite hautement son concurrent de schismatique et l'engage pour le salut de son âme à respecter l'unité de l'Église. Saint Cyprien fait dans un concile un examen plus approfondi des deux élections et de la question des apostats, quoiqu'un synode romain ait déjà prononcé en

1. *Hist. Ecclés.*, liv. VI, ch. XLIII.

faveur de Corneille et excommunié Novatien. Il a reçu la lettre que le premier lui a écrite pour lui annoncer son triomphe, mais il hésite encore. L'incertitude se prolonge jusqu'à l'arrivée des deux prélats africains qui ont pris part à l'élection de Corneille, et le concile de Carthage ne le reconnaît qu'après les avoir entendus. La question des apostats fut enfin débattue. On ne les repoussa point de l'Église, mais on les soumit à un minutieux examen de leur faute et de leur repentir, ainsi qu'à une longue et dure pénitence.

C'est de Carthage et non de Rome, c'est de Cyprien et non de Corneille[1] que part cette décision canonique. Elle fait loi dans l'Église, et c'est seulement après l'avoir reçue qu'un autre concile est convoqué à Rome par son évêque, pour adhérer purement et simplement aux canons de l'église de Carthage[2]. Saint Cyprien montrera-t-il la même déférence pour le siége de Rome quand il se trouvera dans la même situation que le pape Corneille par l'intrusion d'un certain Fortunat, que les Novatiens d'Afrique lui opposent pour compétiteur en protestant contre la sentence qui les a frappés? Non, il n'en appellera point au jugement de celui qui lui a demandé le sien. Il sait que Fortunat et ses adhérents sont partis pour Rome, et ne s'inquiète guère de ce qu'ils peuvent y faire; et quand saint Corneille, ébranlé par leurs menaces, demande des explications à l'évêque de Carthage en se plaignant de n'avoir point reçu d'avis de

1. Cypr., Ep. 45.
2. Epist. 67.

les assaillis
mon livre.
était sortie
de mon livre
La papauté
dans les
les Francs-

erreurs de Novatien. Il l'engage à ne pas souffrir un pareil scandale, qui blesserait, dit-il, la mémoire de ses deux prédécesseurs, et à prendre soin de la gloire de ces martyrs [1]. Mais le nouveau pape de Rome n'était pas d'un caractère à souffrir longtemps cette position subalterne; et une lutte ne tarda point à s'élever entre les deux siéges.

Deux évêques espagnols, Basilide de Léon, et Martial de Mérida avaient été déposés et remplacés par un synode de la province. On les accusait de beaucoup de crimes. La polémique de ces temps n'était ni moins acerbe ni plus scrupuleuse que la nôtre. Mais le seul grief qui eût motivé leur déposition, était d'avoir accepté pendant la persécution de Gallus, des billets qui constataient leur apostasie, bien qu'ils n'eussent ni renié leur foi, ni sacrifié aux idoles. Un grand nombre de chrétiens avaient ainsi trompé leurs bourreaux ou profité peut-être d'une tolérance cachée qui se contentait d'une apparence d'abjuration. Le nom de *libellatiques* leur avait été donné: et c'est à ce titre qu'avaient été condamnés en 253 Martial et Basilide. Ils cherchèrent des appuis hors de leur province; et la rigidité des Orientaux leur étant connue, ils tournèrent leurs regards et leurs pas vers l'Église de Rome. Étienne n'examina rien, il ne vit qu'une occasion d'étendre l'autorité de son siége. Il accueillit les plaintes des deux Espagnols et les renvoya avec des lettres qui ordonnaient leur rétablissement. Félix et Jubin. que les évêques de la pro-

1. Cypr., Ép. 43.

vince leur avaient donnés pour successeurs, ne voulurent point reconnaître la juridiction de l'évêque de Rome. Ils en appelèrent à leur tour au métropolitain de Carthage, et trente-six évêques d'Afrique, réunis en synode sur la convocation et sous la présidence de Cyprien, confirmèrent d'un commun accord la déposition de Basilide et de Martial, ainsi que l'élection de leurs compétiteurs. Saint Cyprien rédigea lui-même cette décision qui infirmait celle de l'évêque de Rome, « dont les lettres, disait-il, ne servaient qu'à rendre les accusés plus criminels encore pour avoir surpris la bonne foi de son collègue; » et les deux évêques déposés demeurèrent hors de leurs siéges, malgré la décision contraire du pape Étienne. Certes il serait difficile de trouver dans cette nouvelle tentative du saint-siége autre chose qu'une prétention avortée, et d'en faire un titre de suprématie pour celui dont l'autorité n'avait point prévalu sur celle d'un autre évêque. Si le titre de chef de l'Église eût alors appartenu à quelqu'un, c'était évidemment au prélat dont les décisions étaient acceptées par les évêques d'une province éloignée de la sienne, plutôt qu'à celui dont les décrets étaient aussi hautement méconnus.

Un nouveau débat fournit cependant au pape Étienne l'occasion de se relever. Mais ce ne fut pour lui qu'une victoire posthume. Les Églises d'Orient se félicitaient à peine de la paix qui avait suivi la condamnation des Novatiens, qu'une autre contestation avait jeté la discorde parmi leurs évêques. Il s'agissait de savoir si le baptême administré aux hérétiques était valide, ou s'il fallait les rebaptiser à leur rentrée dans le giron de l'É-

glise catholique. Mais ce n'était pas à Rome qu'on demandait une solution; et il est impossible d'alléguer ici la difficulté des communications, qu'entraînait, suivant Lamennais [1], la fréquence des persécutions. L'Église était en paix avec les Césars, et les historiens du temps attestent d'ailleurs les relations perpétuelles qui existaient entre les évêques des diverses parties du monde. C'est encore à saint Cyprien que s'adressèrent les évêques de Numidie et de Mauritanie; et un ultramontain de notre temps pourrait seul s'en étonner. Le voisinage de Carthage, la réputation de son évêque, la fréquence de ses consultations justifiaient pleinement cette préférence; et quoi qu'on en dise, Rome n'avait encore aucun titre pour la revendiquer. Deux conciles furent successivement assemblés à Carthage. Trente-deux prélats siégèrent dans le premier, soixante-onze dans le second. Saint Cyprien y soutint la nullité du baptême administré primitivement à ceux qui étaient tombés plus tard dans l'hérésie et la nécessité de les baptiser de nouveau. Cette opinion fut adoptée par les deux conciles. L'Église d'Alexandrie y adhéra par l'organe de l'évêque Denys, comme Firmilien de Césarée, Helenus de Tarse, et les prélats de Cilicie, de Galatie, de Cappadoce, de l'Asie tout entière.

C'est alors seulement que saint Cyprien en écrit au pape Étienne, non pas comme à son supérieur, « mais pour en conférer, dit-il, avec une personne sage et grave, espérant que sa foi et sa piété lui feront admettre ce qui

1. Introd. à la *Tradition de l'Église*, p. xx.

est la vérité même. » Deux évêques africains vont porter à Rome cette lettre synodale, comme en usaient fréquemment les différentes Églises dans leurs communications. Mais le fougueux Étienne refuse de recevoir les envoyés de l'Afrique; il ne veut ni leur parler ni les entendre. Il défend même à ses fidèles de leur donner asile. Il écrit insolemment à saint Cyprien, qu'il traite de faux Christ, de faux apôtre, d'ouvrier frauduleux. Il rejette la doctrine du concile de Carthage, et déclare enfin à tous qu'il cessera de communiquer avec ceux qui n'abjureront point cette doctrine, qui persisteront à rebaptiser les hérétiques repentants.

Cette arrogante colère, cette violence injustifiable, où se manifeste le ressentiment d'un premier échec dans la question espagnole, réveille les évêques d'Orient. Firmilien de Césarée, en Cappadoce, répond par une vigoureuse diatribe, et demande si *cet homme* a vraiment un corps et une âme, si dans ce cas ce corps n'est pas conduit par une âme déréglée. Saint Cyprien se maintient d'abord dans une attitude plus réservée. Il convoque un troisième concile. Quatre-vingt-cinq évêques d'Afrique y assistent, deux autres s'y font représenter. Il y soutient les droits de l'épiscopat et l'indépendance des évêques avec une clarté d'expression que ne sauraient altérer les subtilités des ultramontains modernes. « Ne jugeons personne, dit-il, ne séparons pas de notre communion ceux qui ne partagent point notre avis. Aucun de nous ne veut s'établir évêque des évêques [1],

[1] Fleury, liv. VII, p. 20.



une grande autorité à cette lutte contre les Orientaux. et le peu de respect et de déférence qu'ils montrèrent pour ses décisions n'est pas un témoignage de cette suprématie qu'il prétendait s'attribuer.

Arrêtons-nous un moment sur ces faits, pour examiner ce qu'on entendait alors par l'indépendance des évêques. N'y avait-il pas entre eux une sorte de hiérarchie? Existait-il en droit des métropolitains? et quelle était la situation de ceux qu'on a depuis nommés suffragants? M. de Lamennais, au temps de son ultramontanisme, disait dans sa *Tradition de l'Église :* « L'évêque de Rome excepté, tous les évêques étaient primitivement égaux. Nul n'est par son ordination supérieur à un autre. Ce qu'un reçoit, tous le reçoivent, parce que l'effet de la consécration est indivisible. » Supprimons l'exception portée en faveur de l'évêque de Rome, que rien ne justifie encore. et les paroles de saint Cyprien suffiraient au besoin pour le prouver, tout le reste est conforme à la croyance de l'Église primitive. J'ajouterai au témoignage de l'évêque de Carthage celui de notre Bossuet. « Si Pierre a été nommé la source de l'épiscopat, dit l'évêque de Meaux, ce n'est pas que la juridiction des évêques en découle, mais parce que l'épiscopat a seulement été établi ou désigné dans sa personne avant d'être conféré à un autre : quand Pierre reçut les clés, il représentait le collége apostolique. » Il existait cependant des provinces ecclésiastiques dès le second siècle; et comme le dit Thomassin [1], c'étaient les

1. *Discipline de l'Église*, t. I.

anciennes provinces romaines que l'Église avait adoptées. C'est dans les métropoles civiles que les apôtres avaient établi leurs siéges; et quand l'épiscopat se fût multiplié, quand les évêques d'une même province eurent besoin de se consulter, de s'assembler en concile, il était naturel qu'ils se réunissent dans sa capitale, que la convocation en fût faite par celui qui en occupait le siége; et il devait en résulter une sorte de prépondérance que justifiait presque partout le mérite des titulaires. M. de Lamennais le révoque en doute[1], et il a raison quant au droit; et cependant il avoue immédiatement après qu'il existait des métropoles. Mais je ne sais pourquoi il les réduit à trois, Rome, Antioche et Alexandrie, auxquelles, sur la foi de Thomassin, il donne le titre anticipé de Patriarcats. Ne disputons pas sur les mots. Allons au fond des choses; cette réduction n'est pas soutenable : nous avons vu l'évêque de Corinthe ordonner la lecture de l'épitre de saint Clément dans toutes les chaires de la province, et cet usage s'y maintenir pendant soixante-dix ans, la lettre du pape Victor à Polycrate et la réponse de ce métropolitain d'Éphèse au nom de ses collégues d'Asie, la réunion des évêques de Pont sur la convocation de Palmas, la lettre de saint Irénée écrite au nom des évêques de la Gaule, les conciles nombreux convoqués et présidés par l'évêque de Carthage. enfin ce concile de prélats espagnols qui déposent deux de leurs collègues dans leur métropole d'Illiberis. Cette quantité de métropolitains résulte également d'un

2. Introduction à la *Tradition de l'Église*, p. xx.

passage de Tertullien dans son *Traité des prescriptions*, quand il veut prouver que la doctrine des apôtres est prêchée sans altération dans les Églises qu'ils ont fondées. « Allez-y écouter, dit-il, la lecture de leurs lettres, vous croirez les entendre eux-mêmes. Si vous êtes en Achaïe, allez à Corinthe. Dans la Macédoine vous avez Philippe et Thessalonique, en Asie, vous avez Éphèse. Êtes-vous près de l'Italie, vous avez Rome à l'autorité de laquelle nous sommes *aussi* à portée de recourir. »

C'étaient évidemment des métropoles, mais quelques arguments qu'on ait tirés de ce fait contre la doctrine de saint Cyprien sur l'égalité des évêques, il demeure certain que cette supériorité de position n'altérait en rien la puissance canonique de ceux qui siégeaient dans les villes subalternes. L'ordination même ne conférait pas au prélat consécrateur une supériorité de juridiction. Les cent évêques ordonnés par les dix ou douze premiers papes de Rome ne donnaient pas plus de droits à ce siége que les consécrateurs orientaux n'en recevaient de l'ordination de leurs collègues, et que n'en acquéraient sur les Papes eux-mêmes les prélats qui venaient les consacrer. Les nouveaux prélats se mettaient immédiatement en communication avec tous ceux de la chrétienté sans l'entremise de ceux qui les avaient ordonnés et des possesseurs du siége métropolitain de leur province. Quant à l'élection, personne ne conteste qu'à l'époque où nous sommes arrivés, c'est-à-dire vers la moitié du troisième siècle, cette élection était faite par les évêques et les prêtres les plus rapprochés des siéges vacants et avec le concours ou le con-

sentement du peuple, qui connaissait parfaitement, dit saint Cyprien [1], la vie et la conduite de ceux qu'il avait toujours vus. Rome n'avait à cet égard ni coutume ni formalité particulières; et je fais cette observation pour en tirer cette conséquence : que les évêques de cette portion de l'Italie n'auraient pu conférer à celui de Rome la suprématie qu'il affectait, sans la participation de tous les évêques de la chrétienté. La présence accidentelle des deux évêques africains, que nous avons vus coopérer à l'élection du pape Corneille, ne change rien à la règle générale. Elle est seulement une nouvelle preuve de l'égalité des droits, et nous en trouverons une autre dans le jugement rendu par le concile de Carthage sur le schisme qui avait suivi cette élection. Il eût été ridicule que cette métropole eût profité de cet exemple pour s'attribuer un droit de contrôle sur les choix. Ce droit n'existait pour personne. L'évêque élu en donnait avis à ses collègues du monde entier, et la réponse de ceux-ci était la simple reconnaissance d'un fait. Mais quand il y avait une double élection, quand il en résultait un schisme, il fallait bien que les anciens évêques, forcés de choisir entre deux contendants, se fissent juges de la contestation. C'est ce qui arrivait à propos de Novatien et de Corneille. Pour savoir avec lequel des deux il devait correspondre, saint Cyprien était obligé d'examiner leurs titres respectifs; mais il n'en résultait pour aucun évêque ni droit de contrôle ni droit d'approbation sur une élection régulièrement consommée.

1. Epist. 67.

Il découle cependant un droit métropolitain de cette délibération prise en commun sous la direction de saint Cyprien, par tous les évêques de la province de Carthage, au lieu de décider chacun à part dans cette affaire. Ce droit résulte encore de la lettre du même évêque que j'ai citée plus haut à propos de Martien d'Arles. Ce disciple de Novatien s'était ouvertement séparé des évêques de la Gaule. Il s'en vantait avec insolence et les insultait dans ses lettres. Au lieu d'agir comme avaient fait les Espagnols à l'égard de Martial et de Basilide, au lieu de prononcer la déposition de Martien et de lui donner un successeur, les évêques de la Gaule s'adressent à celui de Rome par l'organe de Faustin de Lyon pour qu'il ait à réprimer ce scandale. Il y a là d'abord une reconnaissance de la supériorité métropolitaine de l'évêque de Lyon sur les autres siéges de la province, et ensuite celle d'une autorité plus élevée dans le siége de Rome. On ne sait pourquoi le pape Étienne ne tire aucun parti de cette sorte d'appel. Il ne donne aucune suite à cette plainte; et les évêques gaulois ne se replient pas sur eux-mêmes pour faire justice de celui d'entre eux qui se sépare de leur communion. Ils s'adressent à saint Cyprien, non comme à un juge, mais comme à un prélat d'une haute renommée, dont ils réclament l'intervention, pour réveiller l'inconcevable insouciance de l'évêque de Rome. Saint Cyprien n'empiète point sur les droits de son collègue. Il reconnaît la juridiction du pape Étienne sur la province gauloise. Il lui écrit, et sa lettre jette un grand jour sur la question des hiérarchies, que l'Église n'a pas encore déterminées,

mais que l'usage a déjà établies[1]. « C'est à nous, dit-il, de mettre un terme à ce désordre, à nous qui tenons la balance pour le gouvernement de l'Église, » et il se met ainsi sur un pied d'égalité avec l'évêque de Rome, tout en atténuant ce principe de l'égalité épiscopale qu'il a si énergiquement soutenu; car en donnant à l'évêque de Rome un droit de contrôle ou de surveillance sur ceux de la Gaule, il est clair qu'il s'attribue le même droit sur ceux de sa province africaine. « Il faut donc, ajoute-t-il, que vous écriviez à nos frères de la Gaule et au peuple d'Arles pour qu'ils aient à déposer Martien, à lui en substituer un autre, et pour qu'on rallie ainsi le troupeau de Jésus-Christ que ce schisme a dispersé. » Ce peu de mots renferme le mode d'élection qui était alors en usage. C'est le peuple de la cité auquel se mêlaient les évêques de la province. Mais les évêques seuls avaient droit de déposition. Il ne l'attribue point dans ce cas à celui de Rome exclusivement à tout autre. Il le prie seulement de provoquer cette destitution. « C'est pour cela, ajoute-t-il encore, qu'il existe un si grand corps d'évêques unis par les liens de la concorde, afin que si l'un d'eux entreprend de faire une hérésie ou un schisme, les autres viennent au secours. Ne manquez pas, dit enfin saint Cyprien, de nous faire savoir celui qu'on aura mis à la place de Martien, afin que nous sachions avec qui communiquer. » Il y a dans tout cela un témoignage de supériorité attribuée à certains évêques, à ceux qui occupaient les siéges des métropoles; mais

1. Epist. 66.

cette suprématie n'est pas érigée en droit. La dignité de métropolitain, de patriarche et les priviléges attachés à ces titres ne seront reconnus que quatre-vingts ans après, par le concile de Nicée ; et nous verrons que le métropolitain de Rome ne fut pas mieux traité que les autres.

Après ces témoignages irrécusables, que dire de toutes les fraudes historiques, de ces altérations de textes, qui dans le moyen âge et même de nos jours, n'ont pas d'autre but que d'établir la suprématie de Rome dès les premiers temps de l'Église ? Voyez le jésuite Labbe, qui dans son *Histoire des Conciles*, ramasse tous les documents vrais ou apocryphes d'où peut résulter cette suprématie et qui en invente au besoin. Vous n'y trouverez pas un chapitre qui ne porte ce titre : Concile tenu sous tel pape ; et cela dès les premiers siècles, en Italie, en Espagne, en Orient, quand ces conciles s'assemblaient tous d'eux-mêmes ou sur la convocation d'un titulaire du siége apostolique, sans que l'évêque de Rome se doutât de leur existence. Ces suscriptions sont donc souverainement absurdes, surtout en ce qui touche l'Orient. La vraisemblance ne commence à l'égard de l'Occident qu'aux lettres de Faustin de Lyon et de saint Cyprien, c'est-à-dire à l'an 253 de l'ère chrétienne ; et il est fâcheux que la suite de cette affaire nous soit inconnue. On ne trouve nulle part la réponse d'Étienne à l'évêque de Carthage. Nul ne sait si les prélats de la Gaule furent convoqués, et si Martien fut déposé et remplacé par eux [1].

1. Tillem., t. IV, p. 64.

La *Gallia Christiana* offre ici une lacune de soixante ans dans la nomenclature des évêques d'Arles; et elle commence précisément à cet épisode de l'épiscopat de Martien, dont la mort même n'est pas racontée. Il faut donc s'en tenir à la lettre de saint Cyprien; et l'autorité de l'évêque de Rome sur la province de Gaule y est en quelque sorte établie, mais avec toutes les restrictions qui découlent de l'opinion de ce même prélat sur l'unité de l'Église et sur l'indépendance des évêques! Nous rencontrerons en effet des témoignages assez vifs de cette indépendance dans l'histoire même de l'Occident, quand nous en serons au concile d'Arles assemblé en 314 par l'empereur Constantin, au schisme d'Antioche, à l'excommunication lancée en 358 contre le pape Libère par un simple évêque de Poitiers, et enfin à l'épiscopat de saint Ambroise. Mais malgré ces exemples du réveil de l'égalité épiscopale, il faut convenir que, vers la fin du troisième siècle, il y avait une déférence marquée pour le pape de Rome de la part des évêques de la Gaule et de l'Italie, soit que les paroles prêtées à saint Irénée eussent fait reconnaître sa prééminence, soit que le titre de siége apostolique, dont Rome seule jouissait en Occident, lui ait attiré les respects des évêques. Cette déférence se changea naturellement et sans effort en obédience; mais nous distinguerons l'Église d'Espagne, que nous avons vu résister aux protestations d'Étienne, et qui, cinquante ans plus tard, règla la première un grand nombre de points de discipline, sans que le clergé de Rome, pendant une vacance du siége, songeât à lui en contester la faculté.

CHAPITRE III

CONSTANTIN

257 à 335

L'accord momentané des évêques de la Gaule et de l'Italie avec le siége de Rome, tournera désormais vers l'Orient la politique agressive de ses possesseurs; et les nombreuses hérésies qui surgiront en Asie et en Afrique leur fourniront des occasions et des prétextes dont ils se montreront avides de profiter. Mais pendant quelque temps cette lutte sera sans intérêt comme sans importance. Dix Papes vont se succéder sans qu'aucun d'eux songe à reprendre la politique de Victor et d'Étienne. Le Grec Sixte II laisse prêcher en paix les erreurs des Sabelliens, malgré les lettres de l'évêque Denys d'Alexandrie qui a condamné ces hérétiques, et qui l'engage à ne pas permettre que des Romains partagent leur doctrine. Elle était en effet dangereuse. Sabellius, disciple de Noëtus, niait la trinité et la distinction réelle des personnes divines. C'était renouvelé de Praxeas et des Patropassiens. Il n'y avait selon lui qu'une seule personne en Dieu, qu'il appelait Dieu le Père dans le ciel, Dieu le Fils sur la terre, et Saint-Esprit quand il manifestait sa vertu dans les créatures privilégiées. Cette hérésie devait attirer l'attention, provoquer la colère de l'évêque

qu'on nous présente, même dans ce temps, comme le régulateur suprême de la foi; et le silence du vieux Sixte II est en quelque sorte une abnégation de cette éminente autorité. Le pape Denys, qui lui succède en 259, lance à peine quelques mots insignifiants contre cette secte. L'hérésie des Millénaires, qui bornaient à mille ans le règne de Jésus-Christ, lui semble indifférente. C'est toujours Denys d'Alexandrie qui veille à l'unité de la foi en attaquant les fausses doctrines qui l'altèrent. Le Denys romain ne se réveille que lorsque l'évêque d'Alexandrie tombe lui-même dans l'hérésie, en publiant dans sa réponse aux Sabelliens, dans l'explication de la trinité qu'ils renient, que le Fils de Dieu, tout Dieu qu'il était, n'était pas pourtant de la même substance que le Père. C'était un commencement de cet arianisme qui devait naître bientôt dans cette Église pour troubler le monde. Quelques fidèles d'Égypte qui voyageaient en Italie, parlèrent de cette doctrine de leur évêque [1]. Le pape Denys en fut étonné, mais il ne crut pas devoir s'en rapporter à ses propres lumières. Il doutait de cette infaillibilité qu'on a découverte deux ou trois siècles plus tard; et il soumit cette doctrine à l'appréciation d'un concile qui la condamna tout d'une voix. Mais, fidèle aux principes de modération que manifestaient les synodes de cette époque, ce concile ne joignit à sa sentence aucune menace d'excommunication. Le Denys romain pria son frère d'Alexandrie d'expliquer ce qu'il avait voulu dire; et l'explication fut donnée

1. Athanase, p. 259; Fleury, liv. VII, ch. LIV.

dans le style apocalyptique si familier à ce saint homme. Les évêques d'Italie y virent l'approbation de leur doctrine, la justification fut complète, et les deux Églises n'en furent point divisées. Si l'on voulait tirer quelque conséquence du voyage des prêtres égyptiens à Rome et de cette délibération d'un synode romain, je répondrais que dans le temps même de cet appel prétendu, un évêque du nom de Basilide s'adressait à ce même évêque d'Alexandrie, pour le prier de régler quelques points de discipline; et l'abbé Fleury observe que la réponse de ce métropolitain a été toujours considérée comme une décision canonique [1]. La réputation de Grégoire le Thaumaturge, évêque de Néocesarée, lui attirait aussi de la part de ses collègues des appels de la même nature; et aucun de ces docteurs ne s'en prévalait pour élever son siége au-dessus des autres. Ces appels fréquents à l'autorité du plus habile servaient au contraire, suivant ce même Denys d'Alexandrie, à entretenir la concorde entre les Églises.

En examinant sans parti pris ce qui se passait alors à l'occasion de Paul de Samosate, on ne trouvera dans la conduite des prélats orientaux à l'égard de l'évêque Romain aucun témoignage de subordination que celui-ci puisse ériger en droit. Ce Paul, évêque d'Antioche, soutenait que Jésus-Christ n'avait point existé avant d'avoir été conçu par la Vierge, et qu'il n'était devenu Dieu qu'après avoir été homme. La vie fastueuse de cet hérésiarque donnait un grand crédit à sa doctrine, qui

1. Fleury, liv. VII, ch. LVI.

mettait ainsi le législateur des chrétiens sur la même ligne que tous les Césars déifiés. La reine de Palmyre l'avait appelé dans sa capitale, elle l'avait prié de l'initier aux mystères du christianisme; et en adoptant son opinion sur le Fils de Dieu, Zénobie avait ajouté au retentissement de cette hérésie. Tous les évêques d'Orient s'en émurent. Un concile fut spontanément assemblé dans Antioche, résidence de l'hérésiarque. Denys d'Alexandrie, trop vieux pour s'y rendre, et près de descendre au tombeau, écrivit une dernière épître à l'Église d'Antioche contre l'évêque, et saint Jérôme a fait remarquer la beauté de cette œuvre du saint vieillard. Les évêques de Cilicie, de Pont, de Cappadoce, de Palestine, métropolitains et autres, se rendirent à ce concile que présida l'évêque Firmilien de Césarée. Paul de Samosate y fut condamné; et sa soumission apparente suffisant à ses juges, ils ne crurent pas devoir communiquer leur décision aux autres Églises de la chrétienté, attendu qu'il n'y avait encore ni excommunication ni déposition. Mais quand l'hérésiarque eut manqué à sa promesse, quand, suivant Athanase, il eut démenti sa résignation par sa scandaleuse conduite, un nouveau concile, plus nombreux que le premier, fit comparaître encore le rebelle. Le prêtre Malchion, dont saint Jérôme à loué aussi le savoir et l'éloquence, accabla l'hérésiarque de sa puissante dialectique [1]. Et il fut cette fois déposé et remplacé dans sa chaire par le vertueux Domnus. Il devenait dès lors nécessaire que, sui-

1. Eusèbe, liv. VII, ch. xxvii.

vant l'usage constant de l'Église, le monde catholique fût averti de cette déposition et de la nomination d'un nouvel évêque d'Antioche. Malchion fut donc chargé de rédiger une lettre synodale qui fut adressée nommément à Maxime d'Alexandrie, successeur du vieux Denys, comme au Denys de Rome et autres coévêques, prêtres, diacres de Église de Dieu, et à la suite de cette suscription se trouve la formule commune à tous : « à notre frère en Jésus-Christ [1]. »

Certes il faut être possédé du démon de l'ultramontanisme pour voir dans cette nomination de l'évêque de Rome après celui d'Alexandrie une preuve de subordination envers le premier. C'est cependant ce qu'on a voulu établir, parce que l'empereur Aurélien étant intervenu pour contraindre Paul de Samosate à quitter son palais épiscopal, avait adjugé ce palais ou cette maison à ceux avec qui les évêques d'Italie et l'évêque Romain étaient en correspondance. Mais d'après le dire même de César, il n'y avait rien là de particulier à l'évêque de Rome. La condition était commune à tout le clergé d'Italie, comme la lettre synodale l'avait été à toutes les Églises *existant sous le soleil;* et en définitive cette correspondance avec le nouvel évêque d'Antioche était la conséquence naturelle de l'élection qu'en avaient faite les Orientaux sans la participation du pape romain. N'importe, on part de là pour soutenir que ceux là-seuls étaient évêques que le pape reconnaissait pour tels [2].

1. Labbe, *Recueil des Conciles*. Eusèbe, liv. VII, ch. xxx
2. Lamennais, *Tradit. de l'Église*, t. I, p. 80.

sans tenir compte des autres évêques mentionnés dans le décret d'Aurélien, et l'on invente un concile de Latran où Paul de Samosate aurait été jugé en dernier ressort par le pape Denys, et cela sur l'autorité tardive de Pierre de Marca, qui, après s'être fait gallican pour obtenir du cardinal de Richelieu le titre de conseiller d'État, s'était fait ultramontain pour arracher au pape Innocent X sa nomination à l'évêché de Couserans. Mais l'assertion de Marca fut victorieusement refutée, cinquante ans après, par le cordelier Pagi[1], et le concile romain relatif à Paul de Samosate, dont personne n'avait parlé dans le temps, en est encore à chercher sa place dans l'histoire de l'Église.

Mais le pape Denys, le plus modéré, le plus modeste des hommes, ne se doutait pas que, plus de treize siècles après lui, un impudent commentateur lui eût prêté ces témoignages de suprématie. Il est plus certain que la lettre synodale des juges d'Antioche ne lui était point parvenue et qu'elle fut seulement reçue par son successeur Félix 1er, car le décret d'Aurélien n'a été rendu qu'au temps de ce nouvel évêque; et c'est lui en effet qui accorda sa communion à l'évêque Domnus après l'avoir retirée à Paul de Samosate. Les actes des papes Eutychien, Caïus et Marcellin n'offrent rien qui tienne à mon sujet, depuis l'an 275 jusqu'en 303. C'est cependant l'époque de l'hérésiarque Manès et de ses deux principes renouvelés de Zoroastre, et embellis d'une foule d'extravagances, qui, suivant l'opinion de saint Augus-

1. *Vie de saint Denys*, parag. 3.

tin, assuraient peut-être les progrès de cette hérésie. Mais les trois évêques de Rome que nous venons de nommer, la laissèrent se débattre contre Marcel de Caschare et son évêque Archélaüs, dans cette province de Perse, où la même doctrine se reproduisait après huit cents ans d'intervalle, s'il n'est pas plus vrai de dire qu'elle s'y était constamment maintenue.

A propos du pontificat de Caïus, il importe de remarquer une singulière outrecuidance de l'historien Platine, qui voudrait faire remonter à cet évêque de Rome la puissance séculière des Papes, en lui prêtant un décret qui aurait dénié à un païen ou à un hérétique le pouvoir d'accuser un chrétien catholique. Quelle force aurait eu un pareil décret? quel magistrat romain l'aurait respecté? et sous quel empereur Platine ose-t-il l'attribuer à un évêque de Rome? Sous Dioclétien! La date de ce prétendu décret suffit pour le démentir. C'était en effet le temps d'une persécution nouvelle, quand Dioclétien, Maximien-Hercule et Galérius rougissaient la terre du sang des martyrs, quand dix-sept mille chrétiens et Caïus lui-même périssaient par le fer des bourreaux ou sous la dent des lions! Ces persécutions donnèrent lieu à une autre fable moins favorable à la papauté, mais qu'ont rejetée avec raison Baillet, Le Sueur et le Père Pagi. Elle a été cependant admise par le *Pontifical*, par Platine et par le jésuite Labbe : mais on ne sait où Anastase le Bibliothécaire, auteur du *Pontifical*, a pu trouver que le pape Marcellin avait sacrifié à Isis et à Vesta pour échapper au martyre, quand Théodoret de Cyr avait écrit, cinq siècles avant Anastase, que

ce pape avait persévéré dans sa foi pendant sa vie. L'historien Platine, qui, tout en défendant le saint-siége, se plaisait à raconter les vices et les fautes des Papes qui le possédaient, négligea volontiers le témoignage de Théodoret pour adopter la version du Bibliothécaire. Mais le Père Labbe est allé plus loin pour se donner peut-être l'occasion de placer une étrange maxime qu'il importait à son ordre d'accréditer, et que les ultramontains n'ont pas manqué de vieillir par une fraude que nous allons démontrer. Le jésuite Labbe invente ou raconte qu'un concile fut assemblé à Sinuesse dans la Campanie pour juger de l'apostasie du pape Marcellin. Il donne toutes les pièces de ce prétendu procès, il affirme la confession du pape et l'aveu de sa chute. Il ajoute enfin qu'un évêque du nom d'Helchiade ou de Melchiade aurait dit: « Je ne le condamnerai pas puisqu'il s'est condamné lui-même. » Et après ces mots l'historien observe que personne en effet ne jugea le pontife, parce que le premier siége ne peut-être jugé par personne. *Nemo enim unquam judicavit pontificem quoniam prima sedes non judicabitur a quoquam.* Qu'ont fait les ultramontains ? Ils ont fait prononcer cette maxime par Melchiade lui-même. Ils ont mis dans la bouche d'un évêque du troisième siècle ce qui était tombé de la plume d'un jésuite du dix-septième. Leurs adversaires ont cherché à démontrer l'altération des textes en ce qui concernait cette maxime. Il fallait en faire un examen sérieux, et on aurait facilement reconnu que les paroles attribuées à un des juges de Marcellin n'étaient qu'une réflexion de l'historien lui-même. C'est le Père Labbe qui créa la

maxime pour le besoin de sa cause, treize siècles après la mort des prétendus acteurs de cette scène, et il n'adopta peut-être la chute du pape que pour avoir une occasion de placer cette maxime ultramontaine. Qui ne voit d'ailleurs que le titre de pontife donné ainsi d'une manière absolue à l'évêque de Rome avant Constantin, est un grossier anachronisme comme le titre de premier siége adjugé dès lors à celui de Rome? C'est tout bonnement une fraude jésuitique; et le judicieux Fleury l'a prouvé mieux que tout autre en gardant le silence le plus significatif sur cette invention du Père Labbe.

Pendant les trois années qui suivirent la mort de Marcellin, personne n'osa monter sur un siége que la persécution transformait en échafaud. Vingt-sept Papes avaient été martyrisés depuis la création de ce siége. Trois seulement avaient eu une mort paisible; et comme Marcellin était de ce nombre, on crut avoir besoin de justifier cette exception par sa prétendue apostasie, dont il n'existe aucun témoignage contemporain et qu'infirme au contraire celui de l'évêque de Cyr, l'historien le plus rapproché de cette époque. La chaine des Papes romains ne fut renouée que pendant un intervalle de paix que rendit à l'Église l'hypocrisie momentanée de Maxence; et Marcel fut à peine intronisé que le tyran se réveilla pour le faire mourir dans un cachot infect. Le Grec Eusèbe et l'Africain Miltiade s'assirent après Marcel sur cette chaire apostolique, qui, après les mauvais jours de ce même Maxence et de Maximin, atteignit enfin l'heure de sa délivrance et du triomphe de l'Église chrétienne.

Après tant de Césars ennemis, elle vit apparaître un

libérateur sous la pourpre même que les chrétiens avaient teinte de leur sang. La paix, la liberté, la puissance, tout lui vint en un jour par la volonté d'un seul homme, tant les peuples étaient façonnés à soumettre leurs sentiments et leurs opinions à la pensée d'un maître suprême. Cette révolution fut si prompte, que le sang des martyrs fumait encore quand l'évêque Miltiade et ses collègues se virent tout à coup honorés par ces peuples qui les avaient proscrits. N'entourons pas ce libérateur de miracles. Son triomphe fut l'œuvre de sa profonde et audacieuse politique. Constantin, maître de la Gaule, aspirait à la conquête de l'Italie où Maxence tenait l'empire, où deux cent mille soldats étaient prêts à le soutenir, tandis que les légions de Constantin lui offraient à peine la moitié de ce nombre. Il chercha des appuis non pas, comme on l'a tant répété, dans un des Dieux qui partageaient le monde, mais dans les sectateurs du Dieu que Maxence avait proscrit. Le peuple chrétien s'était prodigieusement accru sous la hache des bourreaux. L'Église comptait alors plus de trois cents évêques; et l'on peut juger de la grandeur du troupeau par le nombre de ses pasteurs. Un seul d'entre eux, Grégoire le Thaumaturge prétendait n'avoir trouvé que dix-sept chrétiens dans la ville de Néocésarée en prenant possession de son siége, et se flattait de n'y laisser à sa mort que dix-sept païens.

On dit que Constance Chlore ou le Pâle avait inspiré à son fils des sentiments de tolérance et d'humanité pour les chrétiens. C'est possible. Il avait loué ceux qui s'étaient bannis pour ne point sacrifier aux idoles, en disant

cette belle parole : que celui qui n'était pas fidèle à son Dieu ne le pouvait être à son prince. Mais le cœur de Constantin était peu propre à recevoir ces impressions. Il vit qu'en prenant la défense d'une portion considérable du peuple opprimée par les Césars ses rivaux, il s'assurait de la sympathie des évêques et des bras de leurs fidèles. Il y fut même encouragé par un message de l'évêque Miltiade qui implorait son secours contre la tyrannie de Maxence [1], et c'est alors que lui serait apparue dans le ciel cette croix de feu dont il aurait placé l'image dans le labarum. Je ne prétends point contester le miracle, nous en avons vu bien d'autres. J'expliquerai seulement l'unique témoignage qui nous l'a fait connaître. Il n'en est fait mention dans aucun panégyriste du temps, ni même dans le traité de Lactance qui fut écrit deux ans après cette vision. Eusèbe est le seul qui mentionne ce fait merveilleux vingt ans après, non, comme on l'a dit, sur la foi de l'armée, mais sur le récit de l'empereur lui-même qui est obligé d'en faire serment pour vaincre l'opiniâtre incrédulité de l'historien sacré. Ceux qui en ont parlé après, n'ayant plus de document contemporain, n'ont pu se mettre d'accord sur le lieu où se fit le prodige. Les uns le placent à Rome, les autres à Trèves, ceux-ci à Besançon, ceux-là dans notre Picardie; et quant au nom de Labarum, il ne se trouve pour la première fois que dans les écrits de Grégoire de Nazianze, vingt ou trente ans après Eusèbe, et dans les poésies de Prudence, vingt ans après Grégoire.

1. Pictet, *Œuv. mél*, mél., p. 184.

Quoi qu'il en soit, Constantin mit la croix sur ses bannières et sur les boucliers de ses soldats, et par une inscription célèbre prit ce signe des chrétiens pour garant de sa victoire. Maxence fut en effet détruit, Rome obéit à son heureux vainqueur, et les chrétiens respirèrent.

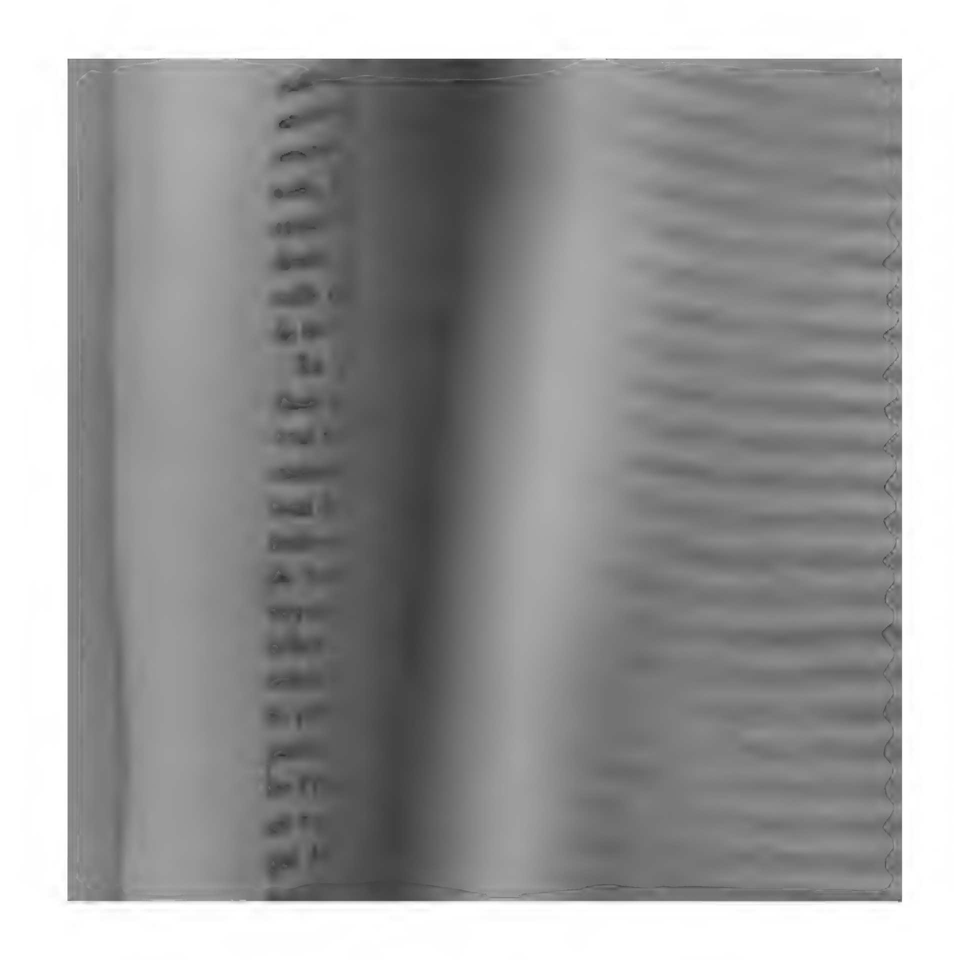
L'édit de tolérance, publié à Milan en 313, proclama la liberté de la conscience et des cultes. Cet édit fut souscrit aussi par Licinius, beau-frère et collègue de Constantin qui, trois ans après, en fit sa victime; des églises chrétiennes s'élevèrent de toutes parts, grâce à la munificence de l'empereur, qui, fidèle à son édit, faisait relever en même temps le temple de la Concorde. Les évêques furent remis en possession de toutes les richesses, de toutes les propriétés qu'ils avaient acquises. Miltiade et ses collègues s'assirent à la table de l'empereur. Mais la discipline de l'Église ne leur appartint plus. Qu'on ne se hâte pas de contester. Nous en trouverons la preuve dans tout ce qui va suivre; et toute la vie de Constantin en déposera. Il n'oublia point que la dignité de souverain pontife était inhérente à la dignité impériale. Il se fit le chef de l'Église comme il l'était des prêtres de la vieille Rome. C'est lui qui convoqua les conciles, qui fit la police des temples, qui jugea en dernier ressort les procès soulevés par les hérésies.

Une secte turbulente et dangereuse s'était depuis quatre ans élevée dans la ville de Carthage. Elle tirait son nom de Donatiste d'un diacre appelé Donat des Cases-Noires. A la mort de Mensurius, qui avait remplacé le successeur immédiat de saint Cyprien, les évêques de la province avaient donné ce siége au diacre Cécilien, homme

recommandable par ses mœurs et par sa piété. Approuvé par le peuple, reconnu par l'Église universelle, Cécilien jouissait en paix de son épiscopat, quand il s'avisa de réclamer les trésors que, pendant la persécution, son prédécesseur Mensurius avait confiés à la garde de plusieurs de ses diacres. Deux de ces dépositaires, Bothrus et Celeusius s'irritèrent de cette réclamation. Ils s'étaient approprié les dépôts qu'ils avaient reçus; et pour mieux s'en assurer la possession, ils avaient postulé l'évêché vacant. L'élection de Cécilien ayant trompé leurs espérances, ils se révoltèrent contre leur nouvel évêque. Il y a longtemps que le monde est fait ainsi. Nous ne sommes que les singes de nos aïeux. Une femme riche et puissante s'associa aux deux diacres. Les uns la nomment Émilie, les autres Lucille; peu importe. Le diacre Cécilien lui avait reproché quelques fautes de conduite. Elle craignait plus encore d'un censeur devenu son évêque; et son crédit et sa fortune furent mis à la disposition des rebelles. Donat des Cases-Noires, schismatique d'inclination, se mit à la tête de ce parti qui n'était pas encore une secte. Ce diacre s'était déjà signalé par une opposition violente à la tolérance de Mensurius envers ce qu'on appelait les traditeurs. C'est ainsi qu'on désignait les chrétiens qui, pendant la persécution de Dioclétien, avaient livré les livres sacrés aux proconsuls pour se racheter du supplice. Mensurius n'avait point voulu décourager leur repentir. Il avait adouci la rigueur des canons et les avait réintégrés dans l'Église catholique. Donat s'était révolté contre cette modération; et l'énergie de son rigorisme l'avait désigné d'avance

comme le chef de la rébellion. Soixante-dix évêques de Numidie et de Mauritanie entrent dans ce complot. Ils se plaignent de n'avoir été ni attendus ni consultés par les électeurs de Cécilien, grief qui a son importance, en ce qu'il donne une idée des coutumes ecclésiastiques à l'élection des métropolitains. Ils se rassemblent à Carthage, ils flétrissent du nom de traditeurs ceux qui ont nommé et sacré cet évêque. Ils le citent à leur synode; et sur son refus de comparaître, ils le condamnent, l'excommunient, le déposent et nomment à sa place un certain Majorin domestique de Lucille. Cette femme paye cette élection de quatre cents bourses, que les évêques schismatiques se partagent sans que le peuple et les pauvres en touchent une obole. C'est peut-être une calomnie de leurs adversaires. Mais tous les penchants de l'humanité, toutes les habitudes du siècle la justifient : ils écrivent à toutes les Églises du monde pour annoncer l'élection de Majorin. Mais l'Église est unanime pour la rejeter. Suspendue par les persécutions, la querelle se ranime après la victoire de Constantin et du catholicisme. Mais Donat a senti que ce n'est point assez d'un homme pour drapeau. Il lui faut une doctrine, et le schismatique se fait hérésiarque.

Il prêche donc que l'Église de Carthage s'est souillée par son contact avec les traditeurs, qu'elle n'est plus l'Église de Jésus-Christ; que l'indulgence de Mensurius envers les apostats repentants était un sacrilége, que cet évêque et ses adhérents avaient été indignes d'administrer les sacrements et qu'enfin le baptême conféré par eux était nul de plein droit. C'était au fond la même



querelle qui avait produit à Rome le schisme de Novatien, qui avait divisé saint Cyprien et saint Étienne. Les Donatistes ne s'en distinguaient que par leur violence. Ils se mirent à rebaptiser les fidèles. Ils forcèrent les vierges de Jésus-Christ à renouveler leurs vœux, les évêques à se faire sacrer de nouveau. Ils s'emparèrent des temples à main armée et jetèrent aux chiens les hosties qu'on avait consacrées avant eux. Le bruit de cette révolte que le pape Miltiade laissait grandir et éclater de toutes parts, arrive aux oreilles de l'empereur Constantin. Ce nouveau chef de l'Église avait reconnu Cécilien. Il lui avait fait même compter trois mille bourses à distribuer entre les évêques de Numidie et de Mauritanie, pour imiter sans doute la munificence de Lucille à leur égard, et pour acheter ainsi leur résipiscence. Il ordonna enfin à son proconsul Anulin de faire taire les factieux.

Mais les Donatistes en appellent à l'empereur lui-même [1]; ils demandent des arbitres; et ce n'est point l'évêque de Rome, ce sont les évêques de la Gaule qu'ils désignent, parce que la Gaule, disent-ils, n'a point pris part à ces impuretés; et la requête est signée des soixante-dix évêques qui ont nommé Majorin. A l'aspect de tant de signatures, Constantin ne sait plus de quel côté se trouve l'orthodoxie. Il accorde l'examen qu'on lui demande. Conformément à la requête des Donatistes, il choisit trois évêques Gaulois, Rheticius d'Autun, Maternus de Cologne, Marin d'Arles; mais il y joint les

1. Optat, liv. II.

évêques d'Ostie, de Milan, de Florence, et douze autres pris également dans les divers diocèses de l'Italie. Comme il veut être le juge suprême du débat, il désigne naturellement sa capitale pour le lieu de l'assemblée. Il ordonne à Donat et à Cécilien de se rendre à Rome avec dix de leurs partisans et de venir plaider leur cause devant ce concile. C'est dans le palais de l'impératrice Fausta, appelé le palais de Latran, qu'il l'assemble ; et l'empereur en donne la présidence à l'évêque de Rome. Les deux parties y comparaissent, et Donat avoue qu'il a rebaptisé les traditeurs qui se sont repentis. C'était la doctrine de saint Cyprien à l'égard de ceux qui avaient apostasié pendant la persécution de Dèce, mais ce n'était point celle de Rome. Donat fut condamné avec son évêque Majorin, et Cécilien maintenu dans son siége. Mais le concile n'osa jeter la perturbation dans les Églises d'Orient, en touchant à la question des ordinations, qui dans cette anarchie avaient été faites par les deux partis. On les maintint toutes en vertu de ce principe : qu'un évêque peut faire des ordinations, tant qu'il n'a été ni condamné ni déposé par un jugement ecclésiastique. S'il s'en trouvait deux pour le même siége, le concile décidait que le plus ancien devait être préféré, sauf à pourvoir l'autre à la première vacance. Les actes de ce concile ne furent point exécutés par l'ordre de l'évêque de Rome. Ils furent envoyés à l'empereur, qui seul en ordonna l'exécution à son proconsul d'Afrique.

Donat des Cases-Noires parut d'abord se soumettre ; mais la soumission n'était point dans sa nature ; et son opiniâtreté nous donnera d'autres occasions d'apprécier

le degré de puissance que s'attribuait l'évêque Romain. Les Donatistes revenus à Carthage protestèrent bientôt contre la sentence qui les frappait. Ils prétendirent qu'on ne les avait pas entendus. Ils se nommèrent les purs, les saints, comme s'appellent toujours et partout ceux qui poussent à l'extrême leurs principes religieux ou politiques, et qui regardent les transactions comme des impiétés et des crimes. Constantin, assailli par leurs nouvelles requêtes, doute de l'infaillibilité du concile de Rome, et comme les Donatistes persistent à demander des Gaulois pour juges, c'est dans la Gaule et dans la ville d'Arles qu'il convoque un nouveau concile. C'est lui qui signe les lettres de convocation, et celle qu'il adresse à Chrest ou Crescent de Syracuse est arrivée jusqu'à nous comme un témoignage de l'autorité qu'il s'était réservée. Cette lettre, adressée à un évêque Sicilien, prouve aussi qu'il ne s'était pas tout à fait conformé à la demande des Donatistes, qu'il avait appelé au concile d'Arles d'autres prélats que ceux de la Gaule, et qu'il n'avait eu d'autre condescendance pour les Donatistes, que le choix d'une ville gauloise pour la tenue de ce nouveau concile. L'évêque de Rome y fut appelé comme les autres. Ce n'était plus Miltiade, il était mort depuis neuf mois: et Sylvestre lui avait succédé le 31 janvier 314. Mais, soit que ce pape craignit de paraître à cette assemblée dans un rang subalterne, soit qu'il ne voulût point assister à la révision d'un jugement rendu sous la présidence de son prédécesseur, il s'excusa sur cet étrange prétexte que rediront beaucoup de ses héritiers, qu'il ne pouvait quitter les lieux où présidaient les apôtres, où

leur sang rendait continuellement gloire à Dieu [1]. C'était dire en d'autres termes que c'était dans Rome seule que les conciles devaient être assemblés, et protester en quelque sorte contre la faculté de les convoquer ailleurs. Il envoya cependant deux légats, qui ne furent pas distingués des autres prêtres et diacres. Trente-six évêques des Gaules, d'Italie, de Sicile, de Sardaigne et d'Espagne vinrent à Arles aux frais de l'empereur; et saint Marin, évêque de cette ville, parait avoir présidé cette assemblée [2], qui, ouverte le 1er août 314, confirma pleinement la sentence de celle de Rome. Les Donatistes furent donc condamnés de nouveau ; et Cécilien, reconnu pour la seconde fois, resta pour délibérer avec ses frères sur les autres affaires de l'Église. Des canons importants furent rédigés par ce concile; et tous ses actes furent simultanément envoyés à Constantin et à Sylvestre, non pour que ce pape les approuvât, mais parce qu'ayant un grand nombre de diocèses à gouverner, il donnerait à ces actes plus d'autorité qu'un autre. Au reste, cette lettre synodale ne nous est parvenue qu'avec de nombreuses altérations [3]; mais telle qu'elle est, nous n'y trouverons tout au plus qu'un témoignage de prééminence sur les diocèses d'Italie, de la Gaule même, en faveur de l'évêque de Rome, prééminence que nous avons déjà reconnue après en avoir signalé les progrès, mais qui dans d'autres circonstances recevra encore de nouvelles atteintes. Dans cette occasion même elle est entièrement

1. Tillemont, liv. IV, p. 47.
2. Fleury, liv. X, p. 14.
3. Tillemont, t. I, p. 53.

soumise à l'autorité impériale, qui domine dans toute cette affaire : et les actes des conciles d'Ancyre et de Néocésarée, qui se tenaient en même temps en Orient, n'y sont reçus que sous le bon plaisir de la puissance temporelle.

Cette puissance reçoit un nouvel éclat d'un second appel que l'opiniâtreté des Donatistes ose faire encore à la justice de Constantin lui-même : et cet appel prouve [illegible] a eu tort d'avancer dans son histoire du [illegible][1], que Constantin avait présidé le concile d'Arles [illegible] a approuvé les décisions sans doute : mais [illegible] il est possible que l'impudence des Donatistes [illegible] pas été poussée plus loin. Je ne sais ce [illegible] cependant de l'horreur que Tillemont [illegible] sur le témoignage d'Optat[2], à la lecture [illegible] appel. Cette horreur ne fut pas aussi opi[illegible] des Donatistes. Il accepta l'ar[illegible] traîné les appelants à sa suite [illegible] de Trèves à Rome et de Nais[illegible] enfin comme arbitre suprême [illegible] l'Église, sans qu'aucun évêque, [illegible] protester contre un acte [illegible] toute l'Église du douzième [illegible] pas quand nous en serons [illegible] contre l'Empire. Do[illegible] condamnés pour la troisième [illegible] avaient invoqué, s'appe-

[illegible]
[illegible]

santit sur eux sans dompter leur intraitable audace. Un autre Donat, plus factieux encore que celui des Cases-Noires, était venu les animer d'une ardeur nouvelle. C'était un diacre, qu'à la mort de Majorin, ils avaient porté au siége de Carthage. Mais je n'écris point l'histoire des schismes. Je n'y prends que ce qui peut contribuer à jeter quelque lumière sur les conquêtes de la cour de Rome ; et j'abandonne les Donatistes, que je retrouverai plus tard, pour passer à un perturbateur plus fatal encore à l'unité de l'Église et au repos de Constantin.

Arius parut en 318, deux ans après la condamnation de Donat par l'empereur. C'était un prêtre lybien, que la nature avait doué de tous les dons qui commandent les respects du vulgaire. L'austérité de ses mœurs et de sa piété promettait à l'Église un de ses plus fermes appuis; mais, comme dit Maimbourg, l'ambition en décida autrement. Les variations de sa croyance avaient attiré sur sa jeunesse les anathèmes de Pierre d'Alexandrie. Mais le successeur de cet évêque avait cru à son repentir ; et, séduit par ses éminentes qualités, il l'avait chargé tout à la fois de la direction d'une de ses principales églises et de l'enseignement des saintes lettres. Les désirs d'Arius s'élevèrent plus haut. A la mort de son protecteur Achillas, il se présenta pour lui succéder [1], et le choix qu'on fit du prêtre Alexandre lui causa un dépit qui ne tarda point à se manifester par des violences. Un jour que ce nouvel évêque d'Alexandrie prêchait la doctrine des apôtres sur la nature du Verbe et de Dieu le Père,

1. Théodoret, p. 233.

Arius sortit de la foule des auditeurs et soutint à la face de son chef que le Fils n'était pas Dieu, qu'il avait été tiré du néant comme le commun des hommes et susceptible de pécher comme eux. Cette opinion était à peu près renouvelée de Paul de Samosate. C'était encore une exagération de celle de Denys d'Alexandrie, qui, en admettant la divinité de Jésus-Christ, en repoussait l'identité de substance avec Dieu le Père, et qui s'en était assez mal expliqué avec le Denys de Rome. On pourrait même, en remontant jusqu'aux Marcionites, ajouter que cette croyance était secrètement partagée par une foule de prélats; et qu'Arius ne fit que provoquer l'explosion d'une hérésie qui fermentait dans un grand nombre de têtes. En se faisant jour par la bouche de cet audacieux sectaire, cette opinion acquit tout à coup une si grande autorité que le monde catholique en fut bouleversé. Les adhésions éclatent de toutes parts. L'évêque Secundus de Ptolémaïde, Théonas de Marmarique, Mélèce de Lycopolis, Eusèbe de Nicomédie se déclarent pour Arius malgré les anathèmes de l'évêque d'Alexandrie. L'hérésiarque en cite beaucoup d'autres que ne défendent sur ce point ni Théodoret ni Athanase. Eusèbe devient l'homme le plus considérable du parti. On lit même dans quelques auteurs qu'il avait professé l'opinion d'Arius avant de la connaître. Cet Eusèbe était accoutumé à ces variations de conscience. Pendant la persécution de Maximien-Hercule, il avait, jeune encore, renié le christianisme pour échapper au supplice, et n'était revenu à Jésus-Christ qu'après le triomphe de Constantin. Ce retour à la foi lui avait valu

l'évêché de Béryte ; et, passé peu de temps après au siége de Nicomédie, il recueille dans son palais l'hérésiarque banni d'Alexandrie [1], assemble même un concile en Bithynie où la doctrine d'Arius est solennellement approuvée. Un autre se tient en Palestine qui lui ouvre toutes les chaires de la province. Encouragé par ces deux conciles, Arius est encore protégé par l'empereur Licinius, beau-frère et collègue de Constantin, et surtout par l'impératrice Constantia qui avait attiré Eusèbe dans sa capitale de Nicomédie. Cet évêque arien change la liturgie, modifie le *gloria patri* et fait chanter gloire au Père par le Fils. C'était saper les fondements de la religion chrétienne. En dépouillant le Christ de sa divinité on le mettait sur la même ligne que les Minos, les Hercule et autres héros engendrés par Jupiter : on l'assimilait aux Confucius, aux Zoroastre. Ce n'était plus qu'un philosophe, un prophète, que Dieu aurait chargé de transmettre sa parole, son verbe aux apôtres. Le christianisme n'était plus qu'un pur déisme, tel que Moïse l'avait prêché, tel que devait le prêcher plus tard le prophète des Musulmans ; et comme la mansuétude de Jésus-Christ avait condamné la violence et l'emploi du glaive, il est probable que la religion, dépouillée des terribles accessoires de Mahomet et de Moïse, n'aurait pas eu cette force qui l'a fait triompher des persécutions, des hérésies et des siècles.

La quatrième défaite et la mort de Licinius auraient dû arrêter les progrès de l'arianisme. Mais Eusèbe de Ni-

1. Athan., p. 725.

comédie, qu'Arius appelait son très-cher seigneur, n'était pas tombé avec son César, et Constantin ne parut voir d'abord que par les yeux de cet évêque. Averti cependant des désordres que cause la nouvelle hérésie, il écrit à Arius et à l'évêque d'Alexandrie pour les engager à la paix. Cette querelle lui semble frivole et presque ridicule, il leur conseille de ne plus en soulever de cette espèce : et Fleury a raison d'observer qu'il s'agissait pourtant de la divinité de Jésus-Christ [1]. Le vieil évêque de Cordoue, son conseiller spirituel, se rendit par son ordre à Alexandrie pour appuyer les termes de sa lettre. Il y assembla un synode, il convoqua, il écouta les deux partis, et ne fit que les aigrir davantage en condamnant l'hérésiarque. Arius, toujours soutenu par Eusèbe, trouve plus d'indulgence dans Constantin lui-même, qui descend jusqu'à discuter les dogmes avec lui, mais qui, ébranlé par l'éloquence de l'hérétique, n'osant rien décider par ses propres lumières, convoque enfin le célèbre concile de Nicée, où sont appelés tous les évêques de la chrétienté. C'était le premier des conciles œcuméniques ; et nul autre que l'empereur n'était alors en position de l'assembler, car l'évêque de Rome, étranger jusqu'ici à cette grande querelle, n'aurait pas eu le pouvoir d'y faire venir les Orientaux. Constantin cessa dès ce moment de rien préjuger et suspendit tous ses rapports avec les parties. Des adhérents d'Arius lui ayant présenté des mémoires contre ses adversaires, il les brûla devant tout le monde en priant les évêques de laisser

1. T. I, p. 434.

de côté tout ce qui leur était personnel et de ne plus disputer que dans le concile.

Trois cent dix-huit évêques s'y rendirent accompagnés d'un grand nombre de prêtres et de diacres. C'était une belle occasion pour le pape de Rome d'y faire reconnaître sa prééminence en obtenant de Constantin l'honneur de le présider. Sylvestre refusa au contraire de s'y rendre, il allégua son grand âge et chargea deux prêtres Romains d'y assister en son nom, avec ordre [1] d'acquiescer aux décisions qui seraient prises.

Ce grand concile fut ouvert le 25 juin 325, et il faut voir dans le jésuite Maimbourg ce qu'était encore la puissance sacerdotale devant cette grande majesté de l'empire représentée par Constantin [2], avec quel soin cet historien recueille tout ce qu'ont écrit Eusèbe de Césarée, Théodoret, Sozomène et Nicéphore pour composer cette éminente figure, dont l'attente seule tient cette réunion d'évêques dans un respectueux silence, et dont la présence excite de si grands témoignages de respect. « On reconnaissait, dit-il, en le voyant qu'il était le maitre de tous, et qu'il représentait parfaitement la majesté de Dieu même. » Certes, il n'était pas un seul des trois cent dix-huit évêques qui eût imaginé alors que, trois ou quatre siècles après, un des leurs eût abaissé, humilié, foulé aux pieds cette majesté de l'empire, au nom de ce même Dieu dont elle était la représentation vivante. Arius parut à ce concile sous la protection de vingt-

1. Théod., liv. I, ch. VIII.
2. *Hist. de l'Arianisme*, liv. I, p. 235.

deux évêques qui siégeaient comme juges, quoiqu'ils eussent ouvertement soutenu son hérésie, et parmi lesquels figuraient au premier rang les deux Eusèbe de Nicomédie et de Césarée. L'hérésiarque expliqua sa doctrine, fut condamné par les Pères du concile, et Constantin crut devoir y ajouter la peine du bannissement. On a beaucoup disserté sur cette sentence impériale, qui serait d'une révoltante iniquité, si, comme l'ont prétendu saint Jérôme [1] et Baronius, l'hérésiarque avait souscrit à sa condamnation et mérité par son repentir de rentrer dans le sein de l'Église. Cette erreur d'un grand écrivain qui n'était pas né à l'époque de ce concile, a été victorieusement démontrée. La lettre synodale qui explique la condamnation en est la première preuve. Le témoignage de Sozomène la fortifie [2] et l'arrêt de Constantin dépose évidemment de l'opiniâtreté d'Arius. Ce ne fut pas un simple arrêt de bannissement. L'empereur ordonna en même temps de brûler ses livres et menaça du dernier supplice ceux qui auraient la témérité de les cacher [3]. Bayle a raison de remarquer cette énorme disproportion entre les fautes et les peines, puisque Arius était moins maltraité que ses livres, et surtout que ses lecteurs. Mais Constantin ne parut pas tenir à la rigoureuse exécution de son arrêt, puisque, trois mois plus tard, suivant Philostorge, il se borne à exiler comme Ariens les évêques de Nicée et de Nicomédie.

Cependant une aussi grande réunion de prélats ne

1. *Dial. contre Lucifer.*
2. Liv. II, ch. xvi.
3. Socrate, *Hist. eccl.*, p. 32.

pouvait s'en tenir à la condamnation d'un prêtre. Tant de points de discipline, tant de questions théologiques avaient été soulevés et débattus pendant deux siècles, tant de controverses avaient troublé la chrétienté, que la paix et l'unité de l'Église réclamaient des décisions qui fussent des lois pour tout le monde. Ainsi fut rédigé le Symbole dit de Nicée, qui était au fond le même que celui des apôtres, mais qui devait renfermer implicitement la condamnation des hérésies qui en avaient altéré le sens primitif. Alors fut introduit le mot *Homoousios*, que nous avons traduit par celui de consubstantiel, pour attester contre la doctrine d'Arius et contre celle de Denys d'Alexandrie, que Dieu le Fils était de la même substance que le Père. La question de la Pâque fut aussi décidée suivant l'opinion du pape Étienne et contrairement à celle de saint Cyprien que partageaient encore les Églises de Syrie et de Mésopotamie; et la fête en fut invariablement fixée au dimanche qui suivrait la pleine lune après l'équinoxe de mars. On régla les ordinations, l'administration des autres sacrements, les effets de l'excommunication, les bénéfices de la pénitence, la conduite à tenir envers les Novatiens et les sectateurs de Paul de Samosate, la consécration des diaconesses, la manière de prier Dieu, bien différente de celle d'aujourd'hui, puisqu'on défendait les génuflexions.

La hiérarchie des Églises fut enfin débattue et réglée. Jérusalem, depuis longtemps ruinée par Titus, resta soumise à la juridiction de l'évêque de Césarée, dont le siége fut déclaré métropolitain de la Palestine, au préjudice d'une ville dont les prédications et la mort de

Jésus-Christ auraient dû faire la métropole du monde catholique. Les évêques de l'Asie proprement dite restèrent sous la juridiction de celui d'Éphèse. Césarée de Cappadoce garda sa supériorité sur les églises de cette province, Héraclée sur celles de la Thrace. Antioche conserva ses priviléges sur les évêques de Syrie; le métropolitain d'Alexandrie retint enfin la Pentapole, la Lybie et l'Égypte avec une autorité pareille à celle de Rome sur les villes que leur voisinage fit appeler suburbicaires. Voilà bien sept métropoles distinctes ayant les mêmes priviléges; et je ne vois pas pourquoi l'abbé Fleury distingue ici les trois dernières des quatre autres[1]. Sa narration, ordinairement si claire, est dans ce passage d'une obscurité remarquable. Il semble contrarié par cette décision d'un concile, qui réglait ainsi l'autorité de l'Église de Rome sans la participation de son évêque; et il s'en console en disant que cet arrangement ne préjudiciait point à la qualité du chef de l'Église si bien établie dans les siècles précédents. Mais à quelle époque et par quelles autorités cela a-t-il été établi? Voilà la première fois que l'Église entière s'assemble. Quel si grand rôle y a joué l'évêque de Rome? Qu'y ont dit et fait ses deux légats pour justifier cette prétention? Baronius a prétendu, il est vrai, que l'évêque Osius y avait présidé comme délégué de Sylvestre[2], et sur quelle autorité s'appuie cet historien du seizième siècle? Sur celle de Gélase de Cyzique qui, cent cinquante ans après ce

1. Liv. XI, ch. xx.
2. *Ann. ecclés.*, An. 325, ch II.

concile, avait ramassé et altéré tout ce qu'en avaient écrit Eusèbe, Socrate, Théodoret et Sozomène. Mais ce qu'il fallait prouver, c'est qu'un seul de ces quatre historiens eût parlé de cette délégation du pape Sylvestre à l'évêque de Cordoue. Quand les trois derniers l'auraient même écrit, leurs livres, datés de la première moitié du cinquième siècle, n'auraient pu prévaloir encore sur l'autorité contemporaine d'Eusèbe, et cet Eusèbe n'en a pas dit un mot. Gélase a inventé cette délégation de l'évêque de Rome, dont l'habitude constante était de n'envoyer que deux légats pour le représenter dans les conciles, et l'on sait le peu de cas qu'ont fait les critiques de cet écrivain.

Osius était l'homme de Constantin et non celui de Sylvestre. Nous l'avons vu envoyé par l'empereur à Alexandrie pour essayer d'étouffer l'arianisme dans sa naissance. Nous le trouverons à la tête de presque tous les conciles de son temps, investi partout de la confiance impériale; nous le retrouverons enfin vingt-deux ans plus tard dans celui de Sardique avec les mêmes honneurs. Le président véritable de celui de Nicée fut Constantin lui-même. Il s'y était rendu dès le 23 mai. C'est lui qui en fit l'ouverture. Il y siégea plusieurs fois, puisque Arius fut interrogé en sa présence, comme il le dit lui-même dans sa circulaire aux Églises de la chrétienté; et son trône restait vide quand il se retirait. L'évêque de Rome n'y obtint d'autre honneur que celui d'être mis sur le même rang que celui d'Alexandrie dans la nomenclature des métropoles. On ne touche point à l'étendue de sa juridiction Le silence gardé sur les Églises de la Gaule, de l'Espagne et de l'Angleterre par

un concile qui réglait toutes les affaires du monde catholique, atteste la subordination de tout l'Occident au métropolitain de l'Italie. Il se manifestera bien encore des oppositions, des protestations et même des révoltes. Mais en vertu des principes qui dirigent les décisions du concile de Nicée, il est évident que cette supériorité sur l'Occident fut dès-lors reconnue au seul siége qui y eût reçu le titre d'apostolique.

Les derniers actes d'Arius et de Constantin sont étrangers au pape Sylvestre; car il est désormais inutile de démontrer la fausseté de la lettre synodale que les Pères du concile lui auraient écrite pour lui demander la confirmation de ses canons; cette invention du cardinal Baronius [1] est reléguée au rang des fables avec la prétendue donation de Constantin à l'évêque de sa capitale. Il n'y eut de lettre écrite au nom du concile qu'à l'Église d'Alexandrie, parce que le schisme d'Arius y était né, et que la condamnation de l'hérésiarque l'intéressait plus que toute autre [2]. Les décisions furent transmises partout ailleurs par les prêtres qui avaient pris part aux débats. L'Occident les reçut par ses évêques. Rome par ses délégués. L'Égypte et les provinces voisines par le métropolitain Alexandre. Les noms de tous ces représentants des Églises sont arrivés jusqu'à nous; et ce sont eux sans doute qui portèrent en même temps les lettres de l'empereur pour l'exécution des décrets qu'il considérait comme la volonté de Jésus-Christ lui-même, comme une inspiration du Saint-Esprit. Constantin s'y met au rang

1. *Ann. ecclés.* An. 325, p. 171.
2. Fleury, liv. XI, ch. XXIII.

des évêques auxquels il les adresse; mais c'est comme leur chef suprême qu'il parle à l'Église tout entière. Ce n'est pas une confirmation des actes du concile qu'il demande aux évêques absents, dans ces lettres qu'il communique aux Pères dans leur dernière entrevue. C'est une injonction d'en recevoir et d'en suivre les décisions [1]. L'évêque de Rome avait reçu ces ordres comme les autres, mais c'est sans doute pour montrer sa suprématie en Occident qu'il assemble à Rome deux cent soixante-quinze évêques, parade insignifiante, puisqu'il se borne à recevoir l'adhésion de ceux qui n'avaient pas fait le voyage de Nicée [2] et qui la lui auraient envoyée sans bouger de leurs diocèses.

En présence de ces documents, il faut être bien hardi pour inventer cette lettre qu'auraient écrite les Pères du concile à l'évêque de Rome avant que Constantin eût écrit les siennes, comme si le concile avait eu besoin de la confirmation de cet évêque. Eusèbe de Césarée ne fait pas plus mention de cette lettre qu'on ne trouve nulle part, que de la donation de Constantin; et certes ce panégyriste n'aurait point oublié cet acte de la munificence impériale. Il est vrai que les événements racontés par le seul historien de l'époque ne vont pas au delà du concile de Nicée, tandis que Sylvestre, Arius et Constantin ont vécu dix ans de plus; et les historiens du moyen âge ont pu donner carrière à leur imagination sans crainte d'être démentis par des témoignages

1. Eusèbe, liv. III, ch. xx; Maimb., liv. I, p. 324.
2. Maimbourg, t. I, p. 123.

contemporains. Nous n'avons pour nous guider dans ces ténèbres que des écrivains postérieurs de plus d'un siècle, Théodoret pour l'histoire ecclésiastique, et Ammien Marcellin pour l'histoire profane. Encore faut-il descendre jusqu'à Zosime en ce qui touche Constantin, puisque nous avons perdu les livres d'Ammien qui traitaient de ce grand règne. Aucun de ces auteurs ne parle ni de la sanction ni de la lettre synodale; et pour trouver un fait relatif au pape Sylvestre, il faut fouiller dans les actes d'un concile tenu à Rome en 378 par le pape Damase. C'est là seulement qu'on parle de Sylvestre qui, accusé de je ne sais quel crime par des hommes sacriléges, avait plaidé sa cause devant l'empereur; et ce sont les évêques eux-mêmes qui citent cet exemple pour justifier l'appel que le pape Damase, calomnié par la faction d'Ursin, fait à la justice de l'empereur Gratien. Citons à notre tour ces deux exemples comme un éclatant démenti donné à la maxime que nous avons rapportée plus haut, et en vertu de laquelle l'évêque de Rome ne pouvait être jugé par personne.

Ainsi Constantin a quitté Rome pour Byzance, il a fait périr son beau-frère, assassiné sa femme, son propre fils et deux de ses neveux, sans qu'on trouve nulle part une remontrance de Sylvestre. Séduit par les artifices d'Eusèbe de Nicomédie, par les fausses déclarations d'Arius, déterminé surtout par les prières de sa sœur, Constantia, qui, au moment de mourir, lui soutient l'innocence de l'hérésiarque, l'empereur l'a rappelé de l'exil, il a même ordonné sa réintégration dans l'Église d'Alexandrie, protégé ouvertement les Ariens après les

avoir condamnés, contribué puissamment à la propagation de cette hérésie, à la rechute d'une foule d'évêques, reçu même le baptême des mains d'Eusèbe de Nicomédie, sans que nous trouvions la moindre trace d'une protestation, d'une remontrance de la part du chef prétendu de l'Église universelle. Quand les conciles se taisent, ce n'est point par lui que sont réglées les affaires et la discipline de l'Église. C'est Constantin, c'est le chef de l'empire qui exerce à cet égard la puissance du souverain pontife. Nous l'avons vu convoquer et présider les conciles, désigner les évêques qui doivent y assister, les y inviter par des lettres signées de lui seul, juger les hérétiques, leur pardonner, les rétablir dans le sein de l'Église, disposer de l'épiscopat en prononçant dans les schismes sur la validité des élections contestées, ordonner des enquêtes sur la conduite des prélats, même sur leur orthodoxie comme dans l'affaire de Félix d'Aptonge. Il fait plus. C'est lui qui, par un édit du 16 mars 321, ordonne, impose à l'Église la célébration du dimanche, que, par une étrange confusion des deux religions qu'il a suivies, il appelle encore le jour du soleil, et l'observation du vendredi en commémoration de la mort de Jésus-Christ. C'est encore lui qui, en 326, fixe le nombre des clercs, et ne permet aux églises d'en élire qu'à mesure des vacances, qui, en 330, interdit aux Montanistes, Paulianistes et autres hérétiques de s'assembler pour l'exercice de leur culte ; qui, distinguant enfin entre les diverses hérésies, permet aux seuls Novatiens de conserver leurs maisons et leurs autels, par égard pour la pureté de leurs mœurs.

Je ne parle point de ses édits sur l'affranchissement des esclaves par les évêques, sur la liberté de tester en faveur des églises, source d'un temporel immense, sur l'abolition du supplice de la croix devenue le signe du christianisme, sur l'érection des évêques en magistrats, en juges des laïques eux-mêmes, s'il convient à ceux-ci de plaider devant eux, sur la restitution des biens des martyrs à leurs familles. Tous ces édits sont du ressort de la puissance civile. Mais les premiers que j'ai cités dépendaient entièrement de la puissance ecclésiastique; et c'est Constantin, c'est l'empereur qui en jouissait, qui l'exerçait, sans que l'évêque de Rome fût même consulté, sans qu'il manifestât la moindre prétention contraire. Quand l'Église assemblée rendait des décisions en matière de foi ou de discipline, c'était encore l'empereur qui les rendait exécutoires, et nous verrons plus tard par quelle suite d'empiétements cet état de choses a été modifié au profit du chef de l'Église romaine.

CHAPITRE IV

SAINT ATHANASE

336 à 374.

L'épisode le plus dramatique de l'histoire de l'arianisme va donner à l'évêque de Rome une nouvelle occasion d'attenter à l'indépendance des Orientaux et de se poser en arbitre suprême de la chrétienté. La prétention ne sera pas érigée en droit, la protestation sera violente et se prolongera en longues alternatives de succès et de revers. Mais plus tard les avocats du saint-siége chercheront dans cette partie de son histoire des témoignages de suprématie, qui, après l'invasion de l'islamisme, ne trouvant plus de contradicteurs dans les patriarcats de l'Orient, seront donnés pour articles de foi par les historiens du moyen âge et de la Renaissance. Établissons les faits qui constituent cet épisode, et nous en déduirons les conséquences avec l'impartialité que nous apportons dans un travail où ne peut entrer aujourd'hui d'autre passion que celle de la vérité [1].

Un jeune diacre d'Alexandrie, amené au concile de Nicée par son évêque Alexandre, s'était fait remarquer par la vigueur de ses attaques contre Arius et sa doctrine. Son savoir et son éloquence avaient étonné les plus illustres de ses auditeurs, et les vieillards avaient écouté

1. Écrit en 1826.

avec des marques de respect ce docteur de vingt-neuf ans prédestiné à une grande et belle renommée. Il se nommait Athanase et la ville d'Alexandrie lui avait donné naissance, vers l'an 296. Son éducation chrétienne, son intelligence précoce avaient attiré l'attention de l'évêque Alexandre qui s'était plu à diriger ses études et l'avait bientôt choisi pour secrétaire. Mais, soit inclination pour la vie ascétique des disciples de saint Antoine, soit qu'il eût cherché la solitude pour méditer en paix sur les vérités du christianisme, il s'était réfugié dans les déserts de la Thébaïde, et fortifié contre le monde dans les entretiens du célèbre anachorète. Son évêque lui fit comprendre sans doute que la religion attendait de lui des services plus éminents que des macérations et des prières. Il le rappela dans sa ville natale, lui conféra le diaconat; et peu de temps après le concile de Nicée, où le jeune diacre avait jeté les fondements de sa gloire, l'évêque mourant l'ayant désigné pour son héritier apostolique, le choix du saint prélat avait été ratifié par l'enthousiasme du peuple et les acclamations de tous les évêques de la province.

L'exaltation du plus vigoureux adversaire de l'arianisme avait vivement contrarié les Ariens, qui, encouragés par l'indulgence de Constantin, se réveillaient dans toutes les contrées de l'Orient. Elle avait effrayé surtout le courtisan mitré qui s'était emparé de la doctrine et de la secte d'Arius pour en faire les instruments d'une ambition désordonnée. Eusèbe de Nicomédie, par sa double position d'évêque et de favori de l'empereur, avait effacé l'hérésiarque, et s'était fait le chef de cette foule

d'évêques et de prêtres qui se révoltaient contre les anathèmes du concile de Nicée. Le nom même des Ariens avait fait place à celui d'Eusébiens, que ces hérétiques avaient pris du plus audacieux intrigant, du plus opiniâtre chef de cabale dont l'histoire ait raconté les violences. Exilé d'abord comme tous les fauteurs de l'arianisme, cet Eusèbe avait obtenu sa grâce par une fausse adhésion aux décrets et à la profession de foi du concile; et, recommandé aussi par la voix mourante de l'impératrice Constantia, il avait repris sur l'esprit de Constantin tout le crédit que ce concile lui avait fait perdre. L'affront qu'il avait reçu en voyant livrer aux flammes les témoignages écrits de son hérésie, nourrissait en lui des pensées de vengeance. Sa haine se rappelait surtout le jeune docteur dont l'éloquence avait dominé l'assemblée, et dicté pour ainsi dire la condamnation d'Arius; et l'élévation de ce docteur au siége métropolitain d'Alexandrie avait donné une énergie nouvelle à ses implacables ressentiments. Le renversement, la mort même d'Athanase étaient devenus le but de ses intrigues. Il avait facilement reconnu que le défenseur couronné du symbole de Nicée n'était point assez éclairé pour en apprécier les termes. Il avait trompé le crédule Constantin par sa mensongère rétractation; et protégés dès lors par un empereur qui se payait de mots sans aller au fond des choses, les sectateurs d'Arius propageaient sa doctrine, sans que le maitre du monde se doutât de la moindre contradiction entre leurs actes et leurs paroles.

Avant d'attaquer saint Athanase, ils essayèrent leur puissance contre de moins illustres adversaires. Eustache

ablement débattues.
s. Eusèbe était fertile
ord au secours de son
plus odieuses furent
s mœurs étaient aussi
Grégoire de Nazianze de-
tant on louait la vertu
et son caractère contre
oncussion, de trahison et
ainement devant le prince
de Constantin. Eusèbe osa
as infâmes. Il avait mesuré
qu'il dirigeait. Il réclama, il
concile pour en connaître,
e Césarée parce qu'il savait
paraître dans une ville dont le
pé par un de ses ennemis. Atha-
a bienveillance de Constantin en
ur consent toutefois à changer
et c'est dans la ville de Tyr qu'il
ne en fait décerner la présidence à
ntioche, autre ennemi d'Athanase.
second refus : et les prévisions de
point trompées. Constantin s'irrita
béissance dont il ne pénétrait point
naces contre le rebelle portèrent au
premières joies d'un triomphe dont il
: et cette joie fut comblée, quand son
a colère impériale, vint se jeter dans le
it tendu sa vengeance. Athanase parut

d'Antioche, Asclépas de Gaza. Eutrope d'Andrinople. Marcel d'Ancyre et quelques autres furent déposés dans un concile d'Eusébiens, tenu dans la première de ces villes; et Constantin se fit l'exécuteur de leurs décrets avec le même zèle qu'il avait déployé dans l'exécution des décrets de Nicée. Le tour d'Athanase vint enfin. Mais ils n'osèrent point risquer une déposition que le maître n'eût point ratifiée. Ce nom, qui avait si bien grandi sous ses yeux, était encore tout-puissant sur son esprit. Athanase était pour lui la représentation vivante du dogme qu'il avait adopté. On avait pu le tromper sur des mots, lui présenter même comme des défenseurs de ce dogme ceux qui en persécutaient les véritables adhérents. Mais il était difficile de faire croire à l'abjuration de celui-là même qui l'avait établi. On s'exposait à dessiller les yeux d'un empereur dont l'estime ne pouvait balancer entre Arius et Athanase, quoiqu'il eût imprudemment permis à l'hérésiarque de rentrer dans Alexandrie. Cet acte de tolérance, provoqué par les Eusébiens, cet essai de leur crédit n'avait tourné qu'à leur confusion. Le saint évêque ne s'était pas laissé prendre aux apparences. Il avait repoussé le faux converti de son Église; et le favori qui avait compté sur cette désobéissance du saint évêque, espérait bien en obtenir le châtiment. Mais tel était le respect de Constantin pour Athanase, qu'il n'osa blâmer l'ardeur de son zèle pour la pureté de l'Église et défendre contre ses anathèmes celui qu'il avait rappelé de l'exil.

L'adroit Eusèbe sentit qu'en se tenant dans les questions canoniques, il ne viendrait jamais à bout de per-

dre le prélat qui les avait si admirablement débattues. Mais la haine est ingénieuse; et celle d'Eusèbe était fertile en ressources. La calomnie vint d'abord au secours de son impuissance. Les accusations les plus odieuses furent portées contre un évêque dont les mœurs étaient aussi pures que la croyance, et dont Grégoire de Nazianze devait dire plus tard : qu'en le louant on louait la vertu même. Il eut à défendre sa vie et son caractère contre des allégations de viol, de concussion, de trahison et d'assassinat : et il s'en justifia vainement devant le prince Dalmace, neveu et délégué de Constantin. Eusèbe osa persister dans ces accusations infâmes. Il avait mesuré la patience du souverain qu'il dirigeait. Il réclama, il obtint la convocation d'un concile pour en connaître, et fit désigner la ville de Césarée parce qu'il savait qu'Athanase refuserait de paraître dans une ville dont le siége épiscopal était occupé par un de ses ennemis. Athanase refuse en effet, et la bienveillance de Constantin en est ébranlée. L'empereur consent toutefois à changer le lieu de l'assemblée; et c'est dans la ville de Tyr qu'il la transfère. Mais Eusèbe en fait décerner la présidence à l'évêque Flaccile d'Antioche, autre ennemi d'Athanase. C'était provoquer un second refus : et les prévisions de sa haine ne furent point trompées. Constantin s'irrita cette fois d'une désobéissance dont il ne pénétrait point les motifs. Ses menaces contre le rebelle portèrent au cœur d'Eusèbe les premières joies d'un triomphe dont il ne désespérait plus ; et cette joie fut comblée, quand son ennemi, cédant à la colère impériale, vint se jeter dans le piége que lui avait tendu sa vengeance. Athanase parut

en vain dans Tyr avec une escorte de quarante-sept prélats orthodoxes, qui montraient pour la plupart les stygmates de la persécution. Eusèbe ne fut point effrayé de cet imposant cortége. Ses partisans, ses complices étaient en force; et la haine, comme l'esprit de secte, étouffait en eux tout sentiment de justice. Aux absurdes accusations qu'Athanase avait déjà refutées et que les Eusébiens osaient toujours reproduire, ils joignirent celles de magie et de violence envers un prêtre. On suborna des témoins qui eurent l'audace de l'attester; on fit insulter par la populace et par la soldatesque les prélats qui osaient défendre l'innocent.

Athanase reconnait que sa défense est inutile, que sa condamnation est prononcée d'avancé; il se dérobe pendant la nuit, se sauve dans un esquif, et vole à Constantinople pour en appeler à l'empereur lui-même. Mais la sentence du concile l'y a devancé. Dès que sa fuite a été connue, on s'est hâté de le déclarer rebelle, sacrilége, homicide et magicien; tous les griefs inventés par l'indigne évêque de Nicomédie, ont été admis par ses complices; et Constantin, qu'une double désobéissance a rempli de préventions funestes, a vu dans la fuite d'Athanase une nouvelle preuve des crimes qu'on lui impute. Mais le saint prélat ne se laissera point convaincre par sa propre faiblesse. Repoussé par le juge dont il venait invoquer la justice suprême, il se pose en face de ce maître du monde, s'enveloppe de son innocence, et lui dit fièrement qu'un prince chrétien ne peut refuser à personne la justice et le droit de se défendre. Constantin s'arrête; cette voix, cette attitude lui imposent. Il or-

donne aux juges de Tyr de se rendre à Constantinople pour soutenir leur accusation devant son tribunal.

Eusèbe avait prévu cette hésitation d'un César dont il connaissait les faiblesses. Il a séduit, effrayé ou corrompu cinq des évêques qui avaient défendu Athanase dans le concile de Tyr. Il les amène devant l'empereur; et comme ce juge suprême hésite encore, cet esprit fécond en calomnies, se rappelant une famine qui a failli ruiner la nouvelle capitale de l'Empire, accuse enfin Athanase d'avoir retenu à dessein dans le port d'Alexandrie une flotte chargée des moissons de l'Égypte. Le saint évêque veut s'en justifier, les Eusébiens étouffent sa voix; les cinq témoins subornés par leur chef soutiennent cette calomnie nouvelle, et Constantin n'écoute plus l'innocent qu'ils accusent. L'infâme Eusèbe connaissait toute la portée d'un pareil grief devant un empereur qui tenait à faire régner l'abondance dans sa nouvelle capitale. Ce César, qu'une postérité mal éclairée a décoré du titre de Grand, avait, quelques jours auparavant, fait trancher la tête au philosophe Sopater, qu'une sotte populace avait accusé d'avoir arrêté par des sortiléges les vents qui devaient conduire à Constantinople une flotte chargée de blé [1]. Il n'ordonna point le supplice d'Athanase comme l'espéraient ses calomniateurs; mais, aussi stupide que son peuple, il oublia qu'il avait un gouverneur militaire à Alexandrie, et qu'en présence de ce délégué de la puissance impériale un simple évêque n'avait pu avoir d'action sur la flotte: il apostro-

1. Maimb., liv. II, p. 335.

pha grossièrement des noms de brouillon, d'esprit arrogant, factieux et vindicatif, la noble victime d'une faction impudente et d'une vengeance sacrilége. Il l'exila enfin dans la ville de Trèves, aux extrémités de l'empire d'Occident. Telle est cependant son estime pour le saint docteur que frappe sa colère, qu'il n'ose en même temps prononcer sa déposition; et s'il faut en croire Théodoret [1] et Sozomène [2], Constantin ne mourut point sans avoir ordonné qu'il fût rendu aux larmes du peuple d'Alexandrie. Nous le voyons en effet, peu de temps après la mort de l'empereur, renvoyé en Égypte par Constantin le Jeune à qui vient d'échoir l'empire d'Occident. Une lettre du nouveau César l'accompagne même dans sa métropole, où l'accueillent les joyeuses acclamations du peuple et du clergé. Deux ans d'absence n'ont pas plus affaibli leur respect, que ne l'avaient fait les calomnies d'Eusèbe.

Mais en changeant de maître, cet indigne favori n'a changé ni de position ni de sentiment. Les transports des Alexandrins le font pâlir. Sa fureur se ranime au bruit de leur enthousiasme. Il ose soutenir qu'un évêque déposé par un concile ne peut être rétabli que par un autre. C'était la doctrine de l'Église primitive. Mais le concile de Tyr n'avait point déposé Athanase, il s'était borné à le condamner; et quand même il en eût prononcé la déposition, l'empereur n'avait point ratifié la sentence; et l'Église chrétienne, devenue religion de

1. Liv. II, ch. I.
2. Liv. II, ch. II.

l'État, avait perdu le droit exclusif de régler sa discipline intérieure. Elle n'avait jamais protesté contre les actes d'un maître qui s'était emparé ou ressaisi du droit de déposer et de rétablir, en étayant cette prérogative du titre d'évêque des évêques, qu'il avait joint à celui de souverain pontife attaché à la puissance impériale. Les Ariens et les orthodoxes avaient accepté cette dépendance comme une conséquence naturelle de la protection que l'autorité politique leur avait accordée ; et en soumettant encore ce point de discipline aux trois Césars qui venaient de partager l'héritage de Constantin, les Eusébiens reconnaissaient implicitement qu'à la seule puissance impériale appartenait le droit d'en décider. Ils ne se contentèrent pas même d'une requête. Ils envoyèrent des députés dans les trois cours pour renouveler, pour aggraver même les accusations dont ils accablaient leur illustre ennemi. L'évêque de Nicomédie poussa plus loin la rage qui le dominait. Il connaissait d'avance l'opinion des cours de Trèves et de Rome ; et son impatience ou sa politique ne lui permit point d'attendre une réponse qui ne devait point le satisfaire. L'empereur d'Orient lui était dévoué. Constance et sa cour étaient infectés d'arianisme ; et comme l'Égypte faisait partie de cet empire, les Eusébiens, sûrs de l'approbation de leur César, prononcèrent enfin la déposition d'Athanase, et lui substituèrent un misérable du nom de Piste, que l'évêque avait chassé autrefois de la ville et de la province d'Alexandrie.

Jusque-là l'Église d'Occident n'avait pris aucune part à cette longue et honteuse querelle. La Rome chrétienne

y était demeurée étrangère. Aucun des deux partis n'en avait appelé à sa juridiction. Tout s'était passé entre les synodes orientaux et les empereurs. Mais la nomination d'un évêque entrainait des formalités que j'ai signalées. Il était de règle que ceux qui l'avaient élu le fissent connaître aux différents évêques de la chrétienté, et un prêtre eusébien, escorté de deux diacres, se rendit en Occident pour en inviter les évêques à se mettre en communion avec Piste. Le siége de Rome n'était plus occupé par le modeste Sylvestre. Il était mort depuis quatre ans. Marc son successeur immédiat n'y avait passé que huit mois et vingt-deux jours; et je n'ai pas besoin de réfuter, après Pictet [1] et de savants catholiques, une prétendue lettre écrite à ce pape par les évêques d'Égypte pour lui demander des exemplaires du concile de Nicée, ainsi que la réponse dans laquelle il aurait pris le titre d'Évêque universel. L'évêque de Rome n'en était pas encore à cette témérité : et il eût été singulier que le clergé égyptien lui eût demandé des actes qu'il avait déjà reçus de son métropolitain et d'Athanase lui-même. La lettre et la réponse sont évidemment l'œuvre de quelque faussaire du moyen âge : et après la découverte de l'imprimerie un autre impudent l'aura mêlée aux œuvres d'Athanase pour en démontrer l'authenticité [2]. Après quelques mois de vacance, la chaire de Rome avait été donnée, le 27 octobre 337, au premier des Jules, et il l'occupait depuis quelques mois quand les délégués des Eusébiens arrivèrent en Italie.

1. *Œuv. Ecclés.*, p. 185.
2. T. II, p. 623.

Le nouveau pontife romain était un esprit altier, ambitieux, prêt à saisir toutes les occasions d'accroître ses priviléges. Il ne se hâta point cependant de démasquer ses prétentions, et il reçut les délégués comme l'eût fait le plus humble de ses prédécesseurs, sans y voir autre chose qu'une déférence commune à tous les évêques. Mais Athanase avait connu le départ de cette députation, deux de ses prêtres l'avaient suivie pour expliquer les faits à son frère de Rome; et Jules, dont l'orgueil transformait cette démarche en appel, conçut alors le dessein de la faire tourner à l'avantage de son siége. L'émissaire des Eusébiens pénétra-t-il ses intentions secrètes, ou craignit-il de se mesurer avec les envoyés d'Athanase? c'est ce qu'il est difficile de décider. Mais il sentit que sa mission changeait de caractère, et il s'échappa de Rome pendant la nuit pour se dérober à la nécessité de débattre ce qui n'était plus en question, devant un tribunal dont aucun prêtre d'Orient n'avait encore reconnu la compétence. Il laissa seulement ses deux diacres, moins pour assister aux débats que pour observer la conduite de ses adversaires; et quand Jules voulut les attirer dans une conférence publique, ces deux diacres n'y parurent que pour réclamer la convocation d'un concile. Toute version contraire à cette interprétation des textes est fondée sur un document apocryphe [1], dont la supposition a été reconnue par les savants éditeurs des Pères de l'Église. La demande d'un concile est seule incontestable ; et Jules lui-même s'arrêta devant cet appel. Il ne se croyait pas

1. *Prescrip. Juli ad orient., apud Atheneum.*

encore supérieur à ces assemblées d'évêques. Il ne fit même cette convocation qu'après avoir pris l'avis de ceux d'Italie [1], et il invita Athanase à s'y rendre.

Ce digne évêque ne s'était pas borné cependant à l'envoi d'une députation au siége de Rome. Il savait que ses juges naturels étaient en Orient. Avant de connaître ce que ferait le pape Jules, il avait assemblé un concile dans Alexandrie pour empêcher l'intronisation de Piste ; et la décision de ce concile, qui l'avait maintenu dans son siége, la lettre synodale qui l'annonçait au monde catholique étaient signées par cent évêques d'Égypte, de la Thébaïde, de la Lybie et de la Pentapole. Mais l'opiniâtre Eusèbe n'était pas resté oisif en face du synode d'Alexandrie. La faveur de l'empereur Constance soutenait toujours son audace ; et cette faveur venait de se manifester par la déposition de l'évêque Paul que les orthodoxes avaient naguère élevé sur le siége de Constantinople. Eusèbe, qui avait provoqué ce coup d'État, témoignage authentique de la puissance impériale, ne voulut point que cette métropole passât à quelque autre ennemi de l'arianisme ; et violant encore une fois les règles de l'Église pour se rapprocher de la cour et de son maître, il se fit transférer du siége de Nicomédie sur celui de la nouvelle capitale de l'Orient. Fier de l'autorité que lui donnait cette translation, il se hâta d'opposer un concile à celui d'Alexandrie, afin de détruire l'effet de la lettre synodale que cent évêques avaient souscrite pour annoncer le maintien d'Athanase, et de prévenir en même

1. Maimb., *Hist. de l'Arianisme*, t. I, p. 285.

temps la réponse de l'évêque de Rome[1]. Les Orientaux allaient se réunir dans Antioche pour la dédicace de la cathédrale que Constantin y avait bâtie. Eusèbe profita de cette réunion de prélats et la convertit en concile. Ils s'y assemblèrent au mois d'août 341, au nombre de quatre-vingt-dix-sept, en présence de l'empereur Constance. Mais Eusèbe reconnut bientôt qu'il y comptait à peine quarante de ses adhérents contre cinquante-sept orthodoxes; et pour se donner le loisir d'inventer des expédients, il les occupa d'une foule de règlements sur la discipline, que les plus sévères casuistes ne pouvaient désavouer. Son impudence souffrit même qu'en renouvelant le quinzième canon de Nicée contre la translation des évêques d'un siége à un autre, on condamnât implicitement sa récente élection au siége métropolitain de Constantinople. Il semblait indifférent à toute affaire qui n'allait point directement à son but. Mais comment y arrivera-t-il? que fera-t-il des cinquante-sept évêques qui ne partagent ni sa doctrine ni ses ressentiments? comment éloignera-t-il cette majorité ennemie? L'histoire n'a point répondu à ces questions. Nous voyons seulement les quarante Ariens se réunir à part avec l'autorisation de l'empereur[2], renouveler les accusations portées contre Athanase, accepter cependant l'anathème lancé par les Alexandrins contre l'indigne Piste, mais leur nommer un autre évêque dans la personne du prêtre Grégoire de Cappadoce, qui, ayant été honoré de la

1. Tillemont, t. VI, p. 310.
2. Socrate, liv. II, ch. VIII; Sozomène, liv. III, chap. V.

légats, à la lecture de la lettre qu'ils lui apportent, et où déborde le fiel de la raillerie la plus acerbe, il a peine à contenir sa colère. Il cesse d'attendre ceux qui lui tiennent un pareil langage. Il ouvre le concile de Rome, où assistent seulement cinquante évêques d'Occident, sur deux cent cinquante que nous y avons déjà comptés. Il leur communique la réponse des Eusébiens d'Antioche et la lettre du synode arien d'Alexandrie. L'exposé des faits, l'autorité des témoignages établissent facilement l'innocence d'Athanase et de ses amis. Les sentences de Tyr et d'Antioche sont déclarées injustes, irrégulières; et Jules, chargé de transmettre aux Orientaux les décrets de son concile, ne manque point de soutenir les prétentions de son siége. Mais ce n'est plus la hauteur, l'acrimonie de sa première lettre. La fermeté de la réponse lui a fait sentir la nécessité de tempérer les termes de la réplique. Sa seconde lettre a été d'ailleurs concertée avec Athanase, qui seul nous l'a transmise; et un métropolitain de l'Église orientale n'aurait point souffert qu'un évêque quelconque se fût arrogé un droit aussi exclusif. Jules le traite sans cesse de frère et de collègue. Il discute avec ses adversaires. Il reconnaît l'autorité des conciles, en observant même qu'ils peuvent être contrôlés l'un par l'autre; et tout en répétant que la décision de cette affaire devait partir du siége de saint Pierre, il convient cependant que tous les évêques avaient droit d'en délibérer.

Mais la modération de ce langage ne produit pas plus d'effet que l'arrogance du premier. Cette dernière phrase devait surtout réveiller la susceptibilité des Orientaux.

dans l'Église d'Orient. C'était uniquement la communication d'une déposition et d'une élection épiscopale, qui n'admettait ni approbation ni rejet dans l'esprit des évêques qui l'avaient faite. Mais la gravité des événements, l'impuissance des victimes illustres que faisait la violence des Eusébiens, allaient donner une autre importance au siége dont les vaincus venaient solliciter l'appui. L'évêque Lucien d'Andrinople les avait tous devancés en Italie. Athanase banni de son siége et de sa province, n'ayant plus d'asile en Orient, accepta l'asile et le recours qui lui étaient offerts contre les calomnies dont il était abreuvé. Cette acceptation était forcée, commandée par ses périls, par le soin même de sa réputation, car Rome et l'Occident pouvaient voir dans son silence un aveu de ses prétendus crimes. Il arriva donc à Rome; et à son exemple s'y rendirent Paul de Constantinople, Marcel d'Ancyre, Asclépas de Gaza, Hellénique de Tripoli, presque tous ceux qu'avaient déposés les Eusébiens. On a fait grand bruit de ce concours. Le siége de Rome a tiré grand avantage de ces acceptations d'arbitrage que ses avocats ont traduites plus tard en actes de soumission et d'obéissance. Il n'y avait rien là que n'eussent déjà fait les évêques espagnols à l'égard de celui de Carthage, rien que n'eût fait le pape Corneille lui-même, rien que ne firent plus tard Amphiloque d'Icone et d'autres évêques d'Orient à l'égard de saint Basile Le nombre des plaignants était plus considérable; la querelle avait pris des proportions énormes. Mais le principe restait le même, et il n'y avait point de motif particulier pour établir l'autorité d'un siége sur tous les autres. Jules

légats, à la lecture de la lettre qu'ils lui apportent, et où déborde le fiel de la raillerie la plus acerbe, il a peine à contenir sa colère. Il cesse d'attendre ceux qui lui tiennent un pareil langage. Il ouvre le concile de Rome, où assistent seulement cinquante évêques d'Occident, sur deux cent cinquante que nous y avons déjà comptés. Il leur communique la réponse des Eusébiens d'Antioche et la lettre du synode arien d'Alexandrie. L'exposé des faits, l'autorité des témoignages établissent facilement l'innocence d'Athanase et de ses amis. Les sentences de Tyr et d'Antioche sont déclarées injustes, irrégulières ; et Jules, chargé de transmettre aux Orientaux les décrets de son concile, ne manque point de soutenir les prétentions de son siége. Mais ce n'est plus la hauteur, l'acrimonie de sa première lettre. La fermeté de la réponse lui a fait sentir la nécessité de tempérer les termes de la réplique. Sa seconde lettre a été d'ailleurs concertée avec Athanase, qui seul nous l'a transmise; et un métropolitain de l'Église orientale n'aurait point souffert qu'un évêque quelconque se fût arrogé un droit aussi exclusif. Jules le traite sans cesse de frère et de collègue. Il discute avec ses adversaires. Il reconnaît l'autorité des conciles, en observant même qu'ils peuvent être contrôlés l'un par l'autre; et tout en répétant que la décision de cette affaire devait partir du siége de saint Pierre, il convient cependant que tous les évêques avaient droit d'en délibérer.

Mais la modération de ce langage ne produit pas plus d'effet que l'arrogance du premier. Cette dernière phrase devait surtout réveiller la susceptibilité des Orientaux.

341, mais son esprit vivait encore dans les prélats qui avaient servi son ambition et sa haine; et les témérités de l'évêque de Rome rencontrèrent dans Antioche une opposition plus conforme aux usages de l'Église primitive. Les Pères de ce concile soutinrent l'égalité de tous les siéges. Ils rappelèrent le schisme de Novatien et le jugement qu'ils avaient rendu en faveur de Corneille sur l'appel même de ce pontife. Ils engagèrent le superbe Jules à leur écrire avec moins de hauteur. « Pour être évêque d'une plus grande ville, il n'est pas plus grand qu'eux en dignité [1]. Il ne devait pas se permettre de relever ceux qu'avaient abattus leurs sentences, parce qu'elles n'avaient porté aucune atteinte aux canons de l'Église. Ils s'étonnent qu'un évêque étranger veuille s'immiscer dans leurs débats, et déclinent d'avance la réhabilitation de ceux qu'ils ont condamnés. Ils posent en principe qu'un évêque, déposé par les prélats de sa province, ne peut être rétabli par d'autres. » Telle est la réponse de Théognis de Nicée, de Maris de Chalcédoine, de Danès, de Flaccile, de tous les héritiers des principes d'Eusèbe ; et l'autorité n'en peut être infirmée par le fait de leur hérésie, car dans toute cette correspondance il n'est nullement question de leur dissidence sur le Symbole de Nicée. C'est à des évêques, quels qu'ils soient, que Jules s'est adressé, et c'est en évêques qu'ils répondent à leur frère de Rome pour lui rappeler les règles constantes de l'Église.

Le fier Jules n'en conviendra point. Au retour de ses

1. Maimb., *Hist. de l'Arianisme*, t. I, p. 322.

légats, à la lecture de la lettre qu'ils lui apportent, et où déborde le fiel de la raillerie la plus acerbe, il a peine à contenir sa colère. Il cesse d'attendre ceux qui lui tiennent un pareil langage. Il ouvre le concile de Rome, où assistent seulement cinquante évêques d'Occident, sur deux cent cinquante que nous y avons déjà comptés. Il leur communique la réponse des Eusébiens d'Antioche et la lettre du synode arien d'Alexandrie. L'exposé des faits, l'autorité des témoignages établissent facilement l'innocence d'Athanase et de ses amis. Les sentences de Tyr et d'Antioche sont déclarées injustes, irrégulières; et Jules, chargé de transmettre aux Orientaux les décrets de son concile, ne manque point de soutenir les prétentions de son siége. Mais ce n'est plus la hauteur, l'acrimonie de sa première lettre. La fermeté de la réponse lui a fait sentir la nécessité de tempérer les termes de la réplique. Sa seconde lettre a été d'ailleurs concertée avec Athanase, qui seul nous l'a transmise; et un métropolitain de l'Église orientale n'aurait point souffert qu'un évêque quelconque se fût arrogé un droit aussi exclusif. Jules le traite sans cesse de frère et de collègue. Il discute avec ses adversaires. Il reconnaît l'autorité des conciles, en observant même qu'ils peuvent être contrôlés l'un par l'autre; et tout en répétant que la décision de cette affaire devait partir du siége de saint Pierre, il convient cependant que tous les évêques avaient droit d'en délibérer.

Mais la modération de ce langage ne produit pas plus d'effet que l'arrogance du premier. Cette dernière phrase devait surtout réveiller la susceptibilité des Orientaux.

Certains de l'appui de Constance, il leur importe peu que leurs frères d'Occident aient absous Athanase, ils n'en continuent pas moins leurs violences contre ses adhérents. Un autre Eusèbe s'est emparé de la confiance de leur empereur, et leur assure sa protection. Celui de Césarée, l'historien Eusèbe, a précédé son homonyme dans la tombe. Le nouveau patron des Ariens est le chef des eunuques qui dominent la cour de Constantinople et son capricieux despote. Jules est forcé à son tour d'invoquer la puissance civile. Son empereur Constant est resté fidèle aux doctrines de Nicée, et Jules espère que la parole de ce prince triomphera de la résistance des Orientaux. Ainsi celui qui voulait s'attribuer comme évêque de Rome le droit de convoquer seul tous les conciles, supplie l'empereur d'Occident de s'entendre avec son frère pour en assembler un qui puisse rendre la paix à l'Église. Constant, que fatiguait ce bruyant discord, se rend aux désirs de Jules, et parle assez haut à l'empereur Constance pour que ses évêques croient devoir se justifier des témérités d'Antioche. Mais Constant montre moins de ménagements pour les Ariens que Jules lui-même. Il ne veut entendre ni leurs députés, ni leur formulaire qu'ils venaient de remanier pour la cinquième fois, et Constance, pressé par son frère, ne résiste pas plus que ses protégés. Ce casuiste couronné et ses féroces satellites, ces évêques vagabonds, ces rhéteurs mitrés, ces esclaves maitres, tout cet ensemble si digne d'inaugurer le Bas-Empire, et où Grégoire de Nazianze voyait la véritable image du chaos [1], tremble et s'incline à la seule menace

1. *Oratio*. I, p. 33.

d'un empereur qui, depuis la mort de Constantin le Jeune, réunit dans ses mains toutes les forces de l'Occident. Le concile général qu'il ordonne est accepté par les Orientaux ; et c'est à Sardique, au pied du mont Hémus, que, de concert avec son frère, il leur enjoint de se rendre.

Les Eusébiens y vinrent donc au nombre de soixante-seize ; mais à l'aspect des cent soixante-dix prélats orthodoxes qui étaient venus de tous les points de la chrétienté, ils n'osèrent affronter la discussion. Ils se retirèrent à Philippopolis, sur le revers oriental de l'Hémus, sous prétexte qu'au mépris de leurs sentences Athanase et Marcel d'Ancyre étaient admis à siéger ; et par une fiction qui trompa plus tard saint Augustin, ils continuèrent à donner à leur assemblée de Philippopolis le nom de concile de Sardique. Le résultat de cette scission était facile à prévoir. Les orthodoxes, sous la présidence du vieil Osius de Cordoue, déposèrent les principaux Eusébiens ; et ceux-ci, présidés par Étienne d'Antioche, condamnèrent Osius et le pape Jules après avoir confirmé une fois de plus la déposition de Marcel et d'Athanase. Leurs lettres réciproques sont un échange scandaleux d'injures, de calomnies, d'anathèmes ; et si la rupture des deux Églises ne date point de ce scandale comme le prétend l'historien Socrate, l'acharnement des deux partis la rend du moins inévitable.

Le fier Jules ne laisse point échapper cette occasion de faire reconnaître les prérogatives qu'on venait de lui contester et de faire consacrer par des institutions canoniques la primauté, la prééminence de son siége. Il n'assistait



point au concile, mais ses adhérents y étaient en force, et ses instructions avaient d'avance réglé leur conduite. L'absence des soixante-seize Ariens retirés à Philippopolis facilitait la délibération. Cette prééminence, que les Occidentaux avaient déjà tacitement reconnue, fut établie en droit par le quatrième canon de Sardique. Il y fut stipulé que, si un évêque se croyait injustement condamné par un synode, il pouvait recourir à l'évêque de Rome, qui aurait le droit de confirmer seul le jugement, ou, en cas de dissidence, de le faire examiner par de nouveaux juges tirés des provinces voisines. Ce n'était pas un droit absolu, une faculté de se saisir par lui-même d'une affaire pendante; les Occidentaux n'osèrent point aller jusque-là; mais c'était plus que l'évêque Jules n'avait d'abord prétendu, car il n'avait pas encore parlé de ce droit personnel de confirmation. Mais le vieil Osius, qui n'était sans doute que l'organe de sa pensée, le fit admettre, pour honorer, disait-il, la mémoire de saint Pierre; et, par une conséquence naturelle de ce privilége, l'évêque de Naïssus, Gaudence, fit ajouter que l'appelant ne p urrait être remplacé avant que la sentence ne fût rendue définitive par l'approbation du pontife romain. Jules gagna ainsi ce droit d'appel que ses prédécesseurs avaient si longtemps et si vainement convoité, que lui-même s'était arrogé d'avance dans sa première lettre aux Eusébiens; et ce droit, dont le fréquent usage lui était assuré par la dernière clause du décret et par l'intérêt des condamnés, fut consenti par cent soixante-dix évêques, et approuvé plus tard par cent cinquante autres qui n'avaient point assisté à ce concile.

Si le grand nom d'Athanase manquait à ces décrets des Pères de Sardique, ils impliquaient évidemment la condamnation de tout ce qu'on avait écrit et fait contre lui. L'absolution prononcée par le concile de Rome annulait les sentences de Tyr et d'Antioche, et celui de Sardique le remettait de plein droit dans sa chaire d'Alexandrie. Mais les Eusébiens ne l'entendaient pas ainsi ; et comme les armées de l'empereur d'Occident ne s'étaient pas encore ébranlées, ils prirent ses menaces pour de vaines paroles et recommencèrent le cours de leurs violences. Constance, leur instrument passionné, remit son glaive à leurs sicaires. Les prélats orientaux, qui avaient souscrit les canons du véritable concile de Sardique, furent assaillis à leur retour par les satellites du préfet Philagre, et traqués de tous côtés comme leurs prêtres et leurs diacres. L'exil, la torture, la spoliation furent le châtiment de leur fidélité à la foi de Nicée, ou plutôt à la cause d'Athanase, qui en était le symbole vivant. Il lui fut interdit à lui-même, sous peine de mort, de reparaître dans la chaire qu'avait prétendu lui rendre l'évêque de Rome. On chassa même d'Alexandrie tous les prêtres qui n'avaient point voulu communiquer avec son compétiteur Grégoire. Mais l'empereur Constant se réveille au bruit de ces iniquités. L'évêque Vincent de Capoue part de Milan par son ordre pour aller signifier à l'empereur de Constantinople qu'il ait à réprimer ces attentats, à faire respecter les décrets de Sardique ou à se préparer à la guerre. Constance et les Eusébiens s'arrêtent à la voix de ce protecteur de la foi de Nicée. Les orthodoxes orientaux respirent, et la mort

de Grégoire ayant vidé le siége d'Alexandrie, Constance supplie Athanase de venir le reprendre. Bossuet dit à cette occasion que le saint évêque fut rétabli canoniquement par le pape saint Jules, dont Constant appuya le décret [1]. Ce n'est point là de l'histoire. Le concile de Rome y était bien pour quelque chose, et suivant Athanase lui-même dans sa lettre aux solitaires, les empereurs Constant et Constantin le Jeune avaient reconnu son innocence avant que Jules n'eût assemblé son concile. Leur décret en avait précédé la décision. Constant avait fait venir Athanase de la ville d'Aquilée, où il s'était réfugié; il l'avait renvoyé à son siége en l'assurant de sa protection [2], et ses menaces avaient seules forcé le César d'Orient de le réinstaller dans sa chaire.

Cependant la lâcheté de Constance avait porté le découragement dans l'âme de ses évêques. Ils craignirent d'être abandonnés par le faible César qui avait protégé leurs crimes. Ursace de Singidon et Valens de Mursa, dont les siéges touchaient aux frontières de l'Empire d'Occident, se hâtèrent de déserter l'arianisme et demandèrent pardon au grand Athanase de leurs infâmes calomnies. Dans ces temps d'affaissement que produit la fréquence des révolutions, la foi religieuse n'est pas plus opiniâtre que la foi politique. Nous verrons bientôt ces deux évêques, suivis de bien d'autres, retourner à leur vomissement comme des chiens, suivant l'énergique expression des Pères de l'Église. Les hommes de la

1. *Discours sur l'Hist. univ.*
2. Maimb., t. I, p. 366; Socrate, liv. II, ch. XVIII.

trempe d'Athanase sont rares; et parmi les successeurs des premiers martyrs on compte déjà les esprits élevés et les grands caractères.

Un homme disparut de la scène du monde, et le monde changea de face. Une conspiration ôta l'empire et la vie à Constant; et l'usurpateur Magnence, battu à Mursa le 28 septembre 351 par l'armée de l'empereur d'Orient, livra par sa fuite et par sa mort les provinces d'Occident au dernier et au plus indigne des fils de Constantin. L'arianisme fit irruption dans cette partie du monde chrétien sous les drapeaux de Constance, qui, selon Sulpice Sévère [1], les suivait en lâche sans oser tirer l'épée. Le pape Jules n'eut pas longtemps à pleurer ce double désastre. Sa mort arrivée le 12 avril 352, fit passer le siége de Rome à Libère que les ennemis d'Athanase devaient livrer à de rudes épreuves. Constance était toujours à leur tête, mais soit qu'il rougît de manifester toute sa lâcheté en chassant brusquement d'Alexandrie le patriarche qu'il y avait rappelé lui-même, soit qu'en entrant dans les provinces de l'orthodoxie, il craignît de révolter les nombreux évêques qui en dominaient les populations, il les convoqua dans la ville d'Arles pour leur soumettre encore une fois le différend des deux Églises. Le nouveau pape Libère ne jugea point à propos de s'y rendre. Comme ses prédécesseurs, il se fit représenter par Vincent de Capoue et deux autres légats. La politique du pape Sylvestre était à cet égard devenue la règle du saint-siége. Ce concile s'ou-

1. Liv. II, p. 159.

vrit à la fin de 353. Les Ariens n'y étaient point en force; mais la présence de leur empereur leur assurait la victoire. C'est là qu'Ursace et Valens se dégradèrent par une seconde apostasie, attribuant la première à la tyrannie de Constant. Bien d'autres, qui avaient défendu Athanase dans l'assemblée de Sardique, eurent la lâcheté de souscrire à sa condamnation. Quelques voix timides sollicitèrent comme une compensation celle de la doctrine d'Arius; mais aucun n'eut le pouvoir de l'obtenir. Les légats mêmes de Libère cédèrent à l'Arien couronné. Cette chute de Vincent de Capoue fut une grande douleur pour ce pape. Cet évêque avait montré plus de vigueur dans sa mission de Constantinople. Mais il avait alors derrière lui l'empereur d'Occident et ses armées, et il était ici en face du maître du monde, n'ayant pour soutien qu'un pauvre prêtre, qui, pour être parvenu à se faire reconnaître comme successeur de saint Pierre, n'avait pas encore le pouvoir de remuer une légion. Ce prêtre n'avait qu'une puissance spirituelle que Constance ne reconnaissait pas et des anathèmes qui étaient encore sans force contre les couronnes de la terre. Libère osa cependant soutenir par ses lettres la fermeté des évêques que la flatterie et la peur n'avaient pas ébranlés. Lucifer de Cagliari, Eusèbe de Verceil le secondaient vivement dans cette opposition au triomphe de l'arianisme, et ils obtinrent en son nom la convocation d'un nouveau concile. Constance se plaisait dans ces réunions d'évêques, dans ces discussions interminables sur des mots qu'il comprenait à peine. Les Ariens, encouragés par la victoire d'Arles, acquiescèrent comme lui à ce nouvel examen,

dont ils pressentaient l'inutilité, et dedaignèrent même de se rendre en force à Milan où ce nouveau concile devait s'assembler. Que leur importait de disputer contre des adversaires qui osaient à peine se défendre ? Ils laissèrent à l'empereur, à ses eunuques et à ses soldats le soin d'affermir leur triomphe.

Ce concile s'ouvrit dans les premiers mois de l'année 355 ; et, malgré la présence de trois cents évêques occidentaux, les délégués de Libère ne purent obtenir ni la condamnation d'Arius ni la confirmation du Symbole de Nicée. Ils eurent à la vérité le courage de se refuser à la condamnation d'Athanase, et quelques-uns le poussèrent jusqu'à dire à l'empereur que ses ordres n'étaient pas des canons de l'Église. « Ma volonté, s'écria Constance, doit être prise pour un canon. J'ai pour » moi l'autorité des évêques d'Orient : obéissez ou je » vous exile. » Et les soldats et les eunuques ne leur laissèrent plus le temps de répliquer. Ils entrèrent le fouet et le glaive à la main, et les consciences cédèrent à la force. Le moine Rufin [1] prétend qu'il ne resta que trois évêques de fidèles. Athanase en signale un plus grand nombre dans sa lettre aux solitaires de la Thébaïde ; mais le temps des martyrs était passé. On peut douter même du langage que leur prête le saint évêque d'Alexandrie, langage qui n'était pas encore sorti de la bouche d'un évêque. Ils auraient, selon lui, osé dire à Constance que l'Empire n'était pas à lui, mais à Dieu de qui il l'avait reçu et qui pouvait l'en priver. Ils lui

1. Liv. I, ch. xx.

auraient interdit de toucher à la discipline de l'Église où n'avait rien à voir l'autorité impériale. Les prophètes de l'ancienne loi avaient tenu de semblables discours aux puissances de la terre. Les prêtres de la nouvelle ne l'avaient pas dit encore, et ce n'est pas Constantin qui le leur avait enseigné. Mais parmi tant de prélats timides ou lâches, il en était deux qui auraient été capables de le dire, Hilaire de Poitiers et Lucifer de Cagliari ; et soit qu'Athanase absent l'eût appris de ses amis, soit qu'il l'ait supposé lui-même, je saisis ce trait d'indépendance ecclésiastique au moment où il se manifeste, comme le point de départ des attaques du sacerdoce contre la royauté, en observant que l'Église n'en était encore qu'à la quarantième année de son émancipation.

Une obéissance extorquée par de telles brutalités, devait être suivie de nombreuses rétractations. Il en fut à cet égard du concile de Milan comme de celui d'Arles. Rendus à eux-mêmes et à leurs diocèses, éloignés des sicaires de l'empereur, ces évêques rougirent de leur faiblesse. Libère fomentait, entretenait cette nouvelle opposition, dont s'irritèrent Constance et les Ariens. Ils résolurent d'en finir avec un pontife qui se refusait sans cesse à la discussion, et dont l'ascendant contrariait partout et leur doctrine et leurs vengeances. Constance ordonna de le gagner ou de le contraindre, de faire confirmer à tout prix la condamnation d'Athanase par l'autorité épiscopale de la ville éternelle, comme dit Ammien Marcellin [1] et non, comme Fleury lui fait

1. Liv. IV, ch. VII.

dire, par l'autorité qui résidait principalement dans l'évêque de Rome [1]. Le chef des eunuques, cet Eusèbe laïque dont j'ai parlé, alla donc à Rome des présents dans une main et le glaive dans l'autre. Il commença par des conseils, par des prières même, et finit par des menaces. Libère rejeta les dons de l'empereur et brava les satellites de l'eunuque. Il se montra digne de cette prééminence que l'autorité impériale reconnaissait en lui. Enlevé de son palais pendant la nuit, traîné à la cour de Milan, il soutint devant Cesar lui-même l'innocence d'Athanase et l'iniquité de sa condamnation. Il y a dans cet entretien recueilli par Théodoret des paroles qu'il importe de remarquer, sans oublier toutefois que cet historien les écrivait soixante-dix ans après, et qu'Athanase ne les a point rapportées. « Je vous ai fait » venir, aurait dit Constance à Libère, pour vous exhor» ter à renoncer à la communion d'Athanase, parce que » vous êtes l'évêque de *notre ville impériale ;* » et Libère répondant que ce grand homme n'avait pas été jugé puisqu'il n'avait pas été entendu, l'empereur se serait écrié qu'il l'avait été par toute la terre, et lui aurait demandé pour combien il se comptait dans le monde pour s'élever ainsi contre tous. Certes l'occasion était belle pour dire au chef de l'Empire que lui était le chef de l'Église, que son opinion faisait loi, et tout ce qu'on dit aujourd'hui que le pape était alors. Mais Libère se borna à répondre que lors même qu'il serait seul, la foi ne succomberait pas pour cela ; et ce n'était pas la

1. Fleury, liv. XIII, ch. XIX.

réponse d'un pontife suprême. Ne laissons point passer sans observation les mots que j'ai soulignés. En s'attribuant la possession de la ville impériale, Constance donnait un démenti à la prétendue donation de son père, et signalait en même temps la véritable cause de la supériorité des évêques de Rome en l'attribuant à leur résidence.

Quoi qu'on puisse penser de ce récit de Théodoret qui ne dit pas dans quel contemporain il l'a puisé, Constance ne garda plus de mesure envers les rebelles. Libère fut exilé à Bérée dans la Thrace, mais il se montra plus grand que le maître du monde en lui renvoyant les mille pièces d'or que l'empereur lui avait fait remettre et en refusant les sommes plus considérables que l'eunuque Eusèbe lui avait offertes, en ajoutant surtout qu'il n'acceptait pas la dépouille des Églises des deux empires. Le vieil Osius ne fut pas mieux traité. Ce vénérable président des grands conciles fut chargé de fers et jeté dans un cachot. C'est seulement alors que le lâche Constance crut pouvoir attaquer de front le grand homme dont il avait frappé les défenseurs. Mais cet homme, cet évêque ne pouvait plus être renversé par un simple commandement, car Athanase avait derrière lui une province toute prête à s'armer pour sa défense. Il fallut cinq mille soldats pour exécuter le nouvel ordre du tyran. Ses farouches satellites, conduits par un officier du nom de Syrianus, forcèrent les portes d'Alexandrie et celles de l'Église de Saint-Théonas où priait et prêchait Athanase. Le pillage, l'assassinat, le sacrilége signalèrent encore cette invasion nocturne. C'était

le renouvellement des atrocités qui avaient souillé l'intronisation de l'Eusébien Grégoire. Mais le peuple sut mourir sans livrer son évêque, sans lui permettre de mourir lui-même. Amis, ennemis, tous ne songeaient qu'à saint Athanase. C'était pour l'atteindre que les soldats égorgeaient le peuple, c'était pour le sauver que le peuple s'offrait au glaive des bourreaux ; ses prêtres, plus courageux que ceux de l'Occident, purent enfin l'entrainer hors de la ville ensanglantée, car, suivant les expressions de M. Villemain, Athanase cherchait le triomphe et non le martyre, et ses fidèles protégèrent son évasion à travers cette légion d'assassins. Il alla chercher un refuge dans ce même désert qu'avait habité sa jeunesse, et raconter aux solitaires les persécutions et les misères qui l'avaient éprouvé depuis le jour où il les avait quittés. C'est le 8 février 356 que commença ce nouvel exil de six années, cette fuite de tous les jours à travers les sables et les cavernes. Le glaive de Constance pénétra dans tous les coins de la Thébaïde, et ne put le rencontrer nulle part. Les disciples de saint Antoine préférèrent le martyre à la délation, et moururent comme le peuple d'Alexandrie, sans révéler la retraite d'Athanase.

Libère ne montra point la même fermeté. Deux ans d'exil suffirent pour dompter le noble caractère qu'il avait déployé. Il souffrait avec peine qu'un autre évêque siégeât à sa place. Le nom de l'antipape Félix, que les Ariens lui avaient substitué, troublait son sommeil. Les ennuis, les privations, les menaces firent moins sur son esprit que son éloignement de Rome. Il signa la con-

damnation d'Athanase et le huitième formulaire que les Ariens venaient de rédiger dans leur conférence de Sirmium. Le centenaire Osius avait déjà donné ce scandale au monde : mais il avait pour excuse le poids de ses fers, les angoisses d'une prison, les tortures dont l'accablaient chaque jour ses infâmes bourreaux, l'épuisement de ses forces, l'affaiblissement de ses facultés. Libère au contraire était dans la force de l'âge, et il abdiquait pour ainsi dire le titre de chef de l'Église, en faveur d'un exilé plus digne et plus illustre. Mais le plaisir de rentrer dans Rome, ou, comme a dit Baronius [1] l'amour de la louange des hommes, ce Satan de tous les siècles, lui cacha la honte de son apostasie. Je ne sais quel théologien moderne s'est efforcé d'atténuer ce démenti donné à l'infaillibilité du saint-siége par un pape, et de démontrer que Libère ne renia point la consubstantialité du Verbe; mais le formulaire de Sirmium, signé par lui, ne contenait pas ce mot sacramentel; mais en condamnant Athanase, il condamnait le Symbole de Nicée, dont ce saint évêque était pour ainsi dire l'incarnation. Saint Hilaire de Poitiers ne s'y trompa point. Il n'examina point si Libère était un semi-arien ou un arien tout entier, car cette secte s'était divisée en cinq ou six autres dont la définition n'appartient point à mon sujet. Du fond de la Phrygie, où le concile arien de Béziers l'avait fait bannir, saint Hilaire cria trois fois anathème à l'évêque de Rome, qu'il flétrit des noms de blasphémateur, de prévari-

1. Ann. 347, ch. XLI.

cateur de la foi. Il écrivit aux évêques de la Gaule pour les prémunir contre cet exemple funeste et les fortifier dans leur résistance à l'arianisme. Athanase manifestait en même temps son opposition par les écrits dont il remplissait le monde, sans que ses persécuteurs pussent jamais découvrir la retraite d'où partaient ces éclairs d'un indomptable génie, ces insultes à la puissance même de l'empereur.

Étonné cependant que ses rigueurs n'eussent point rendu la paix à l'Église, Constance s'avisa d'un expédient nouveau qui le posait en évêque des évêques. Cette pensée lui vint sans doute de Valens de Mursa qu'il avait pris pour son conseiller intime, le jour où cet évêque, secrètement informé de la défaite de Magnence, lui avait fait croire qu'il la tenait d'une révélation divine. L'empereur assembla les prélats de sa cour à Sirmium, le 22 mai 358, et fit rédiger en sa présence une nouvelle profession de foi. C'était la quinzième, que depuis trente-quatre ans les Ariens avaient dressée; et celle-ci contenait des concessions qui devaient, croyait-il, satisfaire les deux partis. On en rejetait comme toujours le mot consubstantiel, et l'on se bornait à dire que Dieu le Fils était semblable au Père *en toutes choses*. Ces derniers mots étaient de l'invention de l'empereur lui-même; et comme il avait reconnu que la discussion ne faisait qu'entretenir la dissidence, il prétendit les imposer sans permettre de les débattre, en séparant les deux partis à une assez grande distance pour qu'il leur fût impossible de disputer. Les Orientaux furent donc convoqués à Séleucie et les Occidentaux

à Rimini. Basile d'Ancyre apporta le formulaire impérial aux premiers, Valens de Mursa aux seconds; et c'était le décrier d'avance que de le transmettre aux évêques de la Gaule et de l'Italie par un collègue qu'ils avaient vu deux fois renier leur croyance. Il devait échouer dans sa mission : mais son collègue Basile ne fut pas plus heureux que lui. Les deux conciles rejetèrent une rédaction que l'empereur avait regardée comme une œuvre de conciliation et de paix. Les Ariens de Séleucie ne voulurent point des mots *en toutes choses* qui équivalaient au mot *consubstantiel*. Les catholiques de Rimini ne virent que l'absence de ce mot, n'en admirent point l'équivalent et ne répondirent que par une proclamation nouvelle du Symbole de Nicée.

La surprise et la colère de Constance ne peuvent se décrire. Il insulte, il repousse les dix députés qui lui apportent la décision du concile de Rimini. Il finit par les effrayer, par leur faire signer de force le formulaire nouveau que lui ont renvoyé ceux de Séleucie et où ne se trouvent même plus les mots *en toutes choses*, et après un an de débats, de menaces et de séductions, il les renvoie à Rimini, où leurs malheureux collègues attendaient leur retour, comme des captifs impatients de recouvrer leur liberté. Le préfet Taurus les avait retenus pendant tout ce temps dans cette petite ville, et un nouvel ordre de Constance lui défendit de les laisser partir avant qu'ils eussent souscrit le seizième formulaire. Le consulat devait être la récompense de cet étrange service; et les Scipions ne se doutaient guères que cette dignité pût être jamais mise à ce prix. Mais rien ne

surprend dans ce genre de la part d'un empereur qui avait déclaré dans un de ses édits que le ministère des autels était plus utile à l'État que les travaux des champs et que les services civils et militaires. En élevant ainsi le sacerdoce, il aurait dû toutefois lui conserver sa dignité. Mais c'était trop exiger d'un pareil despote. Taurus fut consul, et il gagna cette charge éminente par un zèle sauvage, en prolongeant à dessein les ennuis de cette captivité d'un aussi grand nombre d'évêques, en y ajoutant même les angoisses du froid et de la faim. L'artificieux Valens le seconda par son impudente hypocrisie; pour calmer les scrupules des malheureux captifs, il condamna hautement le nom d'Arius et réussit à leur en faire approuver la doctrine, en leur persuadant que les mots de substance et de consubstantialité devenaient inutiles, dès l'instant que les Ariens reconnaissaient que Dieu le Fils n'était pas une créature comme les autres et qu'il était semblable au Père. Il appuya ce mensonge de quelques avantages temporels qu'il était autorisé à leur promettre; et ces pauvres évêques, las de souffrir et d'attendre, s'écrièrent qu'il avait raison. Ils se hâtèrent de recouvrer leur liberté en signant la profession de foi de Séleucie; et l'empereur, acquittant les promesses de Valens, les récompensa de leur lâcheté par son édit du 30 juin 360 qui affranchissait les biens ecclésiastiques du fardeau des charges publiques. Avons-nous bien le droit de blâmer ces capitulations de conscience devant un avantage matériel, et surtout cette inintelligence aveugle de certains mots qui remuent le monde? Ne voyons-nous pas, dans notre temps, comme dans tous, le trou-



peau des hommes religieux ou politiques adopter avec une sorte de fanatisme les doctrines ou les commentaires d'un petit nombre d'hommes supérieurs qui dominent les opinions de leur siècle ? nous ne sommes pas plus éclairés, plus surs de nos croyances qu'on ne l'était alors, et parmi tant de docteurs nous aurions peine à trouver l'équivalent de saint Athanase.

Que faisait cependant le pape Libère, le chef prétendu de l'Église, tandis que, à vingt lieues de sa résidence, la Trinité, le fondement de la religion catholique, était mise en question et en péril? Il était rentré à Rome, le 2 août 358, à la bruyante satisfaction des dames romaines; et l'antipape Félix s'était refugié dans la campagne pour échapper à la colère du peuple. Mais il y a dans les historiens de cette époque tant de confusion, de contradictions et de lacunes que Baronius lui-même renonce à y porter la lumière. Les écrivains protestants ont prétendu qu'il avait intérêt à ne pas y voir plus clair, mais ces ténèbres n'en ont pas été mieux éclairées. Le Père Maimbourg fait tout ce qu'il peut pour sauver l'infaillibilité pontificale de cette lutte des deux papes, de leurs tergiversations, de leurs palinodies et ne fait qu'ajouter des obscurités nouvelles à celles que l'histoire lui a transmises. Il accepte le martyre de l'antipape Félix en punition de son opiniâtreté à condamner les Ariens, et n'osant pas nier que, douze siècles plus tard, Grégoire XIII a voulu l'exclure du martyrologe romain, il le fait apparaître lui-même pour plaider sa cause [1].

1. Maimb., liv. IV, p. 510.

Pour que rien ne manque à ce miracle, c'est la veille même de la fête de saint Félix qu'il fait retrouver son corps et la preuve de son martyre devant Baronius lui-même qui s'avoue coupable de l'avoir nié. Il est donc difficile de dire ce que devint réellement cet antipape, et pourquoi il fut plus tard réhabilité, compté au nombre des Papes conjointement avec Libère, canonisé même après sa mort. Nous ne pouvons douter qu'il ne fût soutenu par une faction puissante, puisqu'on le retrouve sous le pontificat du pape Damase, et que la faction est même assez forte pour lui donner un rival. Mais nul ne dit ce qu'elle était, si elle était née de l'arianisme pendant l'exil de Libère, ou d'une orthodoxie trop rigoureuse, ou seulement du besoin qu'avait le peuple romain de la présence d'un pontife. On ne sait pas davantage comment et pourquoi Libère se releva de sa chute, s'il faut attribuer aux reproches d'Hilaire de Poitiers, au mépris de son clergé, à la conversion de son compétiteur, ou enfin à ses propres remords une évolution de conscience que l'Église a récompensée plus tard par une auréole de sainteté. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucun légat n'assista de sa part à l'assemblée de Rimini, et que toutes les prétentions de Jules étaient déjà abandonnées par Libère. C'est la première fois que l'évêque de Rome n'est pas représenté dans une réunion d'évêques aussi considérable et surtout dans un synode d'Italie. On ne le retrouve que lorque les apostats Ursace et Valens arrivent à Rome pour lui faire signer le formulaire de Séleucie. C'est alors seulement que se manifeste son retour à la foi d'Athanase. Il déclare qu'il est

désormais prêt à tout souffrir plutôt que de retomber dans sa faute, et se refugie dans les catacombes pour échapper à la persécution dont le menacent les envoyés de César.

Constance n'aura pas le temps de le punir. Le 3 novembre 361, ce brouillon couronné alla demander à Dieu ce qu'il fallait croire de l'*homoousios* ou de l'*homoiousios*, après avoir débattu pendant vingt ans avec cinq ou six cents évêques la signification véritable de ces mots grecs. Julien monta sur le trône du monde, et les chrétiens de toutes les sectes en frémirent. Ils savaient que le nouvel empereur ne leur appartenait pas, que les philosophes païens avaient étouffé dans son âme les vérités qu'Eusèbe de Nicomédie son premier maître avait montrées à son enfance. Échappé par miracle aux massacres de sa famille, réduit par les sanguinaires caprices d'un desposte ombrageux à trembler sans cesse pour sa vie, Julien avait conçu un profond mépris pour le caractère et la politique de Constance; et ce mépris, accru tous les jours par la dissimulation que lui imposaient ses périls, s'était élevé jusqu'à la religion du royal assassin. Il rougissait de voir que cet empereur, si terrible dans ses vengeances, poussât la piété jusqu'à l'humilité la plus dégradante en prosternant sa couronne devant la mitre d'un évêque; et quoiqu'il portât souvent lui-même la simplicité des mœurs jusqu'à l'oubli de sa dignité personnelle, il ne s'accoutumait pas à voir dégrader ainsi la majesté de l'Empire. Les étonnants progrès qu'avait faits pendant quarante ans à peine la religion de Constantin, l'ascendant qu'avaient pris les

évêques sur les souverains, sur les cours et sur les peuples, leur multiplication merveilleuse qui en avait élevé le nombre au delà de mille l'avaient justement alarmé pour les destinées d'un Empire qu'il était appelé à gouverner. Leurs divisions perpétuelles avaient d'ailleurs rebuté sa précoce intelligence. Initié d'abord à l'arianisme par son premier maître, il avait vu cette secte turbulente se diviser, se subdiviser en plusieurs sectes rivales et modifier à chaque instant le formulaire de ses croyances. L'instabilité des doctrines chrétiennes que n'avaient pu fixer tant de tumultueux conciles, les haines réciproques des deux Églises lui avaient inspiré de bonne heure le dégoût le plus profond ; et les philosophes de Pergame, d'Éphèse et d'Athènes, qu'avait fréquentés sa jeunesse, l'avaient aisément disposé à relever des dieux qui avaient contribué pendant dix siècles à la grandeur de la vieille Rome. Sa gloire militaire l'avait rendu, depuis, l'idole des légions de la Gaule ; et les peuples, qu'il protégeait contre l'invasion des barbares, que séduisait l'affabilité de ses manières, parlaient avec admiration de son activité, de sa justice, du soin qu'il mettait à s'instruire de leurs besoins et de leurs intérêts. Les peuples ne sont pas toujours ingrats, et les soldats le sont plus rarement encore. Julien l'avait éprouvé, quand la jalousie de Constance, ou la haine de l'eunuque Eusèbe avait voulu le séparer de ses principales légions. Les soldats, révoltés de cette injustice, lui avaient décerné le titre d'Auguste, et, placé dès lors entre l'Empire et le supplice, il s'était décidé, quoique à regret, à guider vers l'Orient les étendards d'une révolte qu'il n'avait point

provoquée. On ne s'arrête point dans cette voie, et dès le début la déclaration de son apostasie avait attiré dans ses rangs les partisans des anciens dieux, sans altérer le respect des chrétiens qui avaient concouru à son élévation. Sa marche sur Constantinople n'avait été qu'un triomphe, et la mort imprévue de l'empereur qu'il allait détrôner, l'empressement des légions d'Orient à le reconnaître avaient redoublé dans son esprit superstitieux son adoration pour les dieux dont il avait relevé les autels.

Son règne fut d'abord celui d'un philosophe réformateur et tolérant. Prudence, poëte chrétien, vantait son amour pour les lois; et Bossuet lui-même a loué l'équité de son gouvernement. Il purgea son palais de cinq ou six mille eunuques ou saltimbanques parasites qui dévoraient la substance des peuples. Les ministres, les conseillers de Constance furent livrés à un tribunal qui fit quelquefois calomnier sa justice. Mais sa tolérance naturelle éclate dans l'édit qui rendit une entière liberté à tous les cultes. Les temples du paganisme furent rouverts, et l'Église conserva les siens. Les évêques n'y dirent que leur participation au gouvernement de l'Empire et la faculté d'opprimer leurs ennemis. Les prélats ariens furent renvoyés dans leurs diocèses, les orthodoxes rappelés de l'exil. Libère rentra dans Rome, Hilaire dans Poitiers, Athanase dans Alexandrie; mais Libère ne s'occupa comme autrefois que de sa lutte personnelle contre la faction de l'antipape Félix, tandis que les deux autres ne songeaient qu'au triomphe de la foi de Nicée. Athanase reprit à l'instant même sa haute mission.

A sa voix éloquente se relevèrent la plupart des évêques qui avaient souscrit à Rimini le formulaire de Séleucie : et tous l'auraient renié d'eux-mêmes sans la crainte d'une pénitence publique. Athanase devina leur pensée et ne se piqua point d'un dangereux rigorisme. Animé d'une sainte tolérance, il ne leur demanda que la rétractation de leur signature; et un synode assemblé par ses ordres, *inconsulto romano*, ratifia la salutaire résolution de sa charité, malgré les efforts du vieux Lucifer de Cagliari, le seul évêque qui osât condamner cette indulgence.

Mais une voix plus haute s'éleva tout à coup contre le prélat qui reprenait avec tant d'autorité l'exercice de sa puissance métropolitaine. Cette voix n'était pas celle du pape Libère. Il restait étranger aux débats de la chrétienté. Il n'agissait plus en chef de l'Église, mais en simple évêque de Rome. Cette voix est celle de Julien que fatiguait le bruit de ces discussions, qu'alarmaient peut-être ces actes d'autorité, que blessait surtout l'arrogance de quelques prélats. Un jour qu'il sacrifiait à ses dieux dans le temple de la Fortune, un vieil aveugle y était entré et lui avait hautement reproché son apostasie. Julien reconnut l'évêque Maris de Chalcédoine et lui répondit : « Ton Galiléen ne te rendra pas la vue. — » Eh bien, reprit l'évêque, je le remercie de m'épargner » la douleur de voir un prince apostat. » Une autre fois, saint Basile l'avait accusé de condamner ce qu'il ne comprenait pas; et c'est pour comprendre sans doute, pour en finir avec eux qu'il ordonna aux chefs de toutes leurs sectes de se rendre à Constantinople. Ils y vinrent,

il assista à toutes leurs conférences, mais l'aigreur de leurs débats, les haines qui éclatèrent sous ses yeux ne firent qu'augmenter son aversion pour une croyance si violemment controversée. Ammien Marcellin attribue cette fantaisie de concile au désir de fomenter les divisions de l'Église [1]. Cette accusation d'un auteur païen a quelque importance, mais Julien n'avait pas besoin de provoquer ces dissidences, et il pouvait écrire, dans sa cinquante-deuxième épître, que les prêtres galiléens semblaient se plaindre sous son règne de n'avoir plus la liberté de se dévorer. Il les renvoya tous avec colère. Il transporta aux païens les priviléges dont ses prédécesseurs avaient doté les évêques. Il rendit aux temples des anciens dieux les revenus qu'ils avaient attribués aux églises du Christ. Il ordonna même aux chrétiens de rebâtir les temples qu'ils avaient abattus. Il leur interdit l'enseignement de la grammaire et de la rhétorique, les réduisit à la seule propagation de l'Évangile. Il les chassa de tous les gouvernements, de toutes les places et ne les confia plus qu'aux philosophes et à leurs adeptes. Maxime de Pergame devint le confident de ses pensées, le distributeur de ses grâces. C'était le plus ancien, le plus illustre de ses précepteurs païens. Le rhéteur Libanius et plusieurs autres s'emparèrent de la cour impériale, et Julien qui en avait chassé les bateleurs et les eunuques, ne fit que changer de charlatans et de parasites.

Les nouveaux délégués de sa puissance avaient trop de vengeances à exercer pour ne point aller au delà de

1. Ch. XXIII, p. 5.

ses ordres. Il y eut des persécutions et des violences. Il s'en suivit des soulèvements et des fureurs populaires. Les chrétiens de Pessinonte brisèrent l'autel de Cybèle; ceux de Césarée démolirent le temple de la Fortune. Ces outrages à la majesté des dieux de la vieille Rome mirent le comble à l'irritation de Julien, l'édit de tolérance fut déchiré; et les premiers commandements de sa vengeance s'attaquèrent à saint Athanase comme au plus ardent, au plus digne défenseur de la foi chrétienne. Il lui avait permis, disait-il, de rentrer dans sa famille et non dans son Église. C'était un mensonge que sa toute-puissance pouvait s'épargner. Il ordonna qu'on le chassât encore une fois d'Alexandrie; et le saint évêque, assailli dans sa chaire, fut encore obligé d'aller confier sa tête aux solitudes de la Thébaïde. Des églises furent incendiées, des prêtres conduits au supplice. Julien le souffrit et il en fut accusé. Mais dans sa pensée le bourreau ne devait point prendre part à cette persécution; il le prouva lui-même en faisant grâce de la vie à dix soldats chrétiens qui avaient conspiré contre la sienne. Il en donna de nouvelles preuves pendant son séjour à Antioche. Insulté par le peuple, assailli par les prédications et les libelles, il oublia son titre de César et ne répondit qu'en satirique. Il était railleur de sa nature, le *Misopogon* en fait foi; mais c'est aussi un témoignage de sa clémence: il est vrai de dire que les chrétiens n'eurent point à s'en louer. Leurs ressentiments sont justes, et l'on n'en peut blâmer que l'exagération, car si Julien eût vécu l'âge de Constantin, l'œuvre de cet empereur pouvait être détruite; et la résistance des chrétiens l'eût forcé malgré

lui d'en faire des martyrs. Mais cet orage fut passager. La flèche d'un cavalier persan délivra l'Église de son puissant ennemi; et l'élection de Jovien la remplit d'espérance et de joie. Le nouvel empereur avait souffert lui-même pour la foi de Nicée. Il annonça son avénement à saint Athanase, qui recevait ainsi un égal hommage des protecteurs et des persécuteurs de l'Église. Mais avec la liberté et la puissance y reparurent la discorde et la haine. Les Ariens, habitués à gouverner l'Orient, renouvelèrent leurs calomnies contre l'évêque d'Alexandrie et fatiguèrent de leurs délations le nouveau maître de l'Empire. Jovien méprisa cette coalition de Tigellins mitrés. Mais ce protecteur des chrétiens dura moins encore que leur dernier ennemi : après huit mois de règne, le 17 février 364, il fut trouvé mort dans son lit, et l'Orient retomba sous le joug de l'arianisme.

Valentinien, le nouvel élu de l'armée, ne professait point cette hérésie. Ce fils d'un cordier de Belgrade était catholique, et Julien l'en avait puni en le bannissant. Rétabli par Jovien, il avait en prenant la couronne rassuré les orthodoxes par ses premiers édits; mais en associant son frère Valens à l'Empire, il s'était réduit au trône d'Occident; et à peine installé dans Constantinople, Valens s'était abandonné aux conseils de l'évêque Eudoxe que le monde chrétien connaissait pour le plus inflexible partisan de la doctrine primitive d'Arius. Les Athanase et les Grégoire de Nazianze ne furent pas les seuls à s'alarmer d'un pareil choix. Les semi-ariens, les Acaciens et autres sectaires qui s'étaient

plus ou moins rapprochés de la foi de Nicée, ne virent pas sans effroi la fortune naissante d'un évêque qui s'était constamment opposé à ces altérations du pur arianisme. Ils se rassemblèrent à Lampsaque pour rédiger un formulaire qui pût les rallier tous à une doctrine commune. C'était le dix-septième. Ils abandonnèrent la version de Rimini et de Séleucie, et tout en rejetant le mot consubstantiel, ils reconnurent que le Fils était semblable au Père en substance. C'était le dernier effort d'une vanité puérile. Mais leur croyance avait marché en sens inverse de Valens ; et quand ils vinrent lui présenter cette nouvelle profession de foi, ils ne trouvèrent qu'un maitre sévère dont le farouche Eudoxe avait préparé les réponses. Sa vengeance même ne se fit pas attendre. Persécutés, bannis de leurs siéges, remplacés partout par les créatures du favori, réduits à chercher un appui contre la persécution, les Pères de Lampsaque, ces Ariens presque convertis, tournèrent les yeux vers l'Occident; et trois députés de leur synode se rendirent à Rome pour implorer l'assistance de Valentinien, qui en avait fait sa résidence malgré la prétendue donation de Constantin. Mais cet empereur venait de partir pour la Gaule dont les barbares menaçaient les frontières ; et comme les députés des Pères de Lampsaque ne savaient où le prendre, comme ils s'étaient munis de lettres pour les principaux évêques d'Occident, ils rendirent au pape Libère celle qui lui était destinée avec une copie du formulaire qu'ils avaient souscrit [1].

1. Socrate, p. 220.

Le pape ne remarqua point sans frémir que le mot consubstantiel y manquait; mais le sens y étant, les Orientaux étaient d'avance autorisés à le concéder; et satisfait de leur condescendance, il les reçut comme orthodoxes, sans leur demander compte de leur opinion sur la divinité du Saint-Esprit qu'ils n'admettaient point encore. Il ne triompha point, comme Jules l'aurait fait, du hasard qui les avait conduits auprès de lui; il n'y vit point un appel au siége de saint Pierre; il répondit au nom des évêques de la Gaule et de l'Italie à la lettre synodale des Orientaux, et Baronius, que je me garderai bien de contredire, conclut que, dans une affaire de cette importance, l'évêque de Rome n'avait sans doute rien décidé sans avoir pris l'avis d'un concile [1]. Ajoutons pour appuyer cette hypothèse, et pour démontrer que l'opinion personnelle de l'évêque de Rome n'était pas encore un article de foi pour tout l'Occident, ajoutons que les trois députés se rendirent en Sicile pour renouveler ce qu'ils venaient de faire à Rome et pour faire confirmer par un synode provincial ce qui avait reçu l'approbation de Libère.

Cet exemple ne prouvait pas cependant que les Orientaux n'eussent point reconnu la supériorité métropolitaine de l'évêque de Rome sur ses frères d'Occident. Saint Basile lui donnait le titre de chef de l'Église occidentale dans sa lettre à Eusèbe de Samosate [2]; et, dans une circonstance nouvelle, c'est à ce même titre que

1. *Annal. Eccl.*, ann. 365, ch. xvi.
2. Basile, *Ep.* XX.

saint Athanase va recourir encore à son autorité ou plutôt lui reprocher son indulgence pour un Arien soumis à sa juridiction. Ce fait n'appartient point au pontificat de Libère : il n'avait pas survécu longtemps à la visite des députés de Lampsaque; et l'Espagnol Damase lui avait succédé en octobre 366. Ce nouveau pape n'était pas d'un caractère à abandonner les empiétements de son siége. Mais s'il était fier à l'égard de ses égaux, il savait plier devant des maîtres; et le besoin qu'il avait de la protection impériale pour se maintenir dans une chaire que la faction du nouvel antipape Ursin lui avait disputée à main armée, lui faisait oublier qu'un semi-Arien, protégé par son empereur, siégeait encore dans la cathédrale de Milan. Cet évêque, nommé Auxence, avait résisté à toutes les attaques de saint Hilaire de Poitiers, dont le zèle, plus ardent que celui des évêques de Rome, voulait effacer en Occident les derniers vestiges de l'arianisme. Soit que Valentinien ne comprît pas plus ces questions que le grand Constantin ne les avait comprises, soit qu'il penchât secrètement pour l'opinion de cet évêque, comme Fleury le fait entendre d'après Sozomène[1], saint Hilaire avait failli y perdre la faveur de César, et ni Libère ni Damase n'avaient osé le soutenir dans cette lutte. La voix de saint Athanase tonna du fond de l'Égypte contre ces ménagements de l'évêque de Rome; il lui écrivit au nom de quatre-vingt-dix évêques de la province pour lui demander la déposition d'Auxence de Milan. Cette grande victime des persécutions, que troublaient

1. Fleury, liv. XVI, ch. xx; Sozomène, liv. VI, ch. xxiii.

sans cesse les violences des Césars d'Orient, ne craignit point d'irriter le puissant collègue de Valens en provoquant la condamnation de son protégé. A cette voix que saint Hilaire avait sans doute invoquée comme un auxiliaire, l'évêque de Poitiers reprit courage, tous les évêques de la Gaule furent entraînés par son énergie, ceux de la Vénétie osèrent prêcher contre l'indigne Auxence, et Damase osa demander enfin la convocation d'un concile à l'empereur. Valentinien, dont toutes ces voix effrayaient la conscience, n'hésita plus à livrer l'évêque de Milan aux investigations de ses collègues ; et quatre-vingt-treize évêques assemblés à Rome prononcèrent enfin la déposition de l'Arien qu'Athanase et Hilaire avaient condamné.

C'est ainsi que, du haut de sa chaire, l'évêque d'Alexandrie veillait sur la chrétienté tout entière. Il ne cessait d'écrire à ses collègues pour assurer le triomphe du Symbole de Nicée, pour lequel il avait souffert et combattu pendant cinquante ans. Inébranlable jusqu'à sa dernière heure, il ne fléchit ni sous la puissance des Ariens ni sous l'autorité des huit empereurs, qui ont passé devant lui sur le trône du monde. Il est le point de mire des hérétiques et des orthodoxes ; c'est pour lui que sont troublés tous les siéges et toutes les provinces, il est la foi vivante, le véritable chef de la chrétienté. Saint Basile le nomme le Samuel de l'Église; Gibbon l'en appellera plus tard le dictateur [1], et La Bletterie a eu raison de dire que jamais peut-être elle n'avait eu de plus grand

1. Gibbon, t. IV, p. 447.

de s'en affranchir. Il ne lui suffira plus des canons de Sardique ; il voudra que les priviléges dont ces canons ont investi le siége de Rome soient reconnus, consacrés par l'autorité impériale ; et nous verrons dans le chapitre suivant quel prétexte il saisira pour y amener l'empereur d'Occident. Mais les moyens qu'il emploiera nuiront au but qu'il veut atteindre. Les Orientaux reviendront sans cesse sur ces décrets qui ont altéré leur indépendance, les Occidentaux se révolteront eux-mêmes contre les conséquences que voudront en tirer les évêques de Rome ; le droit d'appel sera rarement exercé par les uns et par les autres ; et la puissance impériale détruira par un décret ce qu'un autre aura concédé, suivant le caractère des Césars qui passeront sur les deux trônes du monde, et qui ne laisseront point facilement usurper leur autorité.

CHAPITRE V

SAINT AMBROISE

373 à 398

Rome chrétienne offrait alors aux païens un singulier spectacle : quatre évêques y siégeaient à la fois et chacun d'eux avait son peuple et sa croyance. Damase, chef des catholiques, était ouvertement protégé par Valentinien, mais l'antipape Ursin, successeur du schismatique Félix qui avait troublé les dernières années de Libère, reparaissait par intervalle pour guerroyer contre son heureux rival. Les Lucifériens avaient aussi leur pontife ; c'étaient les partisans de Lucifer de Cagliari, de ce puritain qui, ne tolérant aucune hésitation dans la foi, avait blâmé l'indulgence d'Athanase à l'égard des hérétiques qui voulaient se relever de leur chute. Le plus fameux de leurs prélats était Grégoire d'Elvire ou d'Illibéris dans la Bétique : et pendant le pontificat de Damase les Romains de leur secte en eurent deux sous les noms d'Aurèle et d'Ephésius. Les Donatistes étaient enfin représentés dans Rome par un évêque sans y porter toutefois les désordres et les brutalités que, sous le nom de Circumcellions, ils avaient semés dans l'Orient. Leur chef spirituel résidait à Carthage où, comme nous l'avons dit, cette

hérésie avait pris naissance, et c'est de là qu'était envoyé leur évêque de Rome. Optat en nomme six [1], qui ont occupé ce siége clandestin pendant le quatrième siècle, et il y avait quelque mérite dans cette persévérance, car ils n'avaient pour temple qu'une caverne dans les environs de Rome, loin de participer au luxe qu'étalaient déjà les prêtres catholiques et aux richesses que jetait dans leurs mains trop avides la piété de fidèles.

C'est surtout aux dames romaines qu'Ammien Marcellin [2], attribue ces libéralités. Il parle de la magnificence des vêtements que porte le clergé de Rome, de la somptuosité de ses tables, qui surpassait selon lui celles des souverains. Baillet s'efforce de réfuter ces accusations d'un philosophe païen. On prend dans son livre tout ce qui est favorable au christianisme et à ses prêtres, on doute de ce qui les accuse, et l'abbé Fleury atténue autant qu'il peut ce témoignage d'un observateur contemporain, en convenant toutefois que la vie des Papes de ce temps avait un certain éclat extérieur. Il cite même à ce propos ce mot du préfet Pretextat, qui, sollicité sans doute par Damase de se convertir, lui aurait répondu: « Faites moi » évêque de Rome et je me ferai chrétien. » Mais ce n'est point en parlant des magnificences de l'Église Romaine que saint Jérôme a rapporté cette réponse, comme l'ont dit Fleury et ses copistes, le mot se trouve dans sa polémique sur Jean de Jérusalem où il n'est pas question de ce faste; mais c'est dans la huitième lettre à Marcella et dans

1. Opt., liv. II.
2. Amm. Marc., liv. XXVII, ch. III.

le traité de la Virginité que saint Jérôme fait la satire des scandales blâmés par Ammien Marcellin. C'est dans un fragment de préface sur un livre de Didyme qu'il traite le clergé de Rome de sénat de Pharisiens, de faction d'ignorants. On ne saurait trop se mettre en garde, et surtout dans un ouvrage comme le nôtre, contre les altérations de textes, les citations et les rapprochements que se permettent les historiens et les critiques de la catholicité. Mais quand il s'agit du faste des évêques de ce temps, le doute n'est pas plus permis que l'atténuation. Les déclamations de Grégoire de Nazianze sont un témoignage irrécusable d'une dégradation si rapide[1], puisque nous en sommes encore dans le premier siècle de l'émancipation de l'Église : et la preuve la plus évidente en est dans l'édit de Valentinien qui s'efforce de réprimer ces scandales en interdisant aux ecclésiastiques de recevoir par donation, substitution ou testament, les libéralités des veuves et des orphelines qu'ils fréquentaient sous prétexte de religion.

L'empereur maintenait ainsi son autorité comme chef suprême des Églises, comme gardien de la discipline ecclésiastique, quoiqu'il eût modestement rejeté le titre de souverain pontife comme un lambeau du paganisme. Mais il n'avait abandonné que le titre, et ne tenait aucun compte des paroles rapportées ou supposées par saint Athanase, qui auraient dénié à la puissance civile le droit de toucher à cette discipline. Nous devons d'autant plus insister sur ces documents historiques, que les que-

1. *Orat.* XXXII.

relles du Sacerdoce et de l'Empire entrent dans le plan que nous nous sommes tracé; et qu'ayant plus tard à lutter contre des autorités puissantes, nous ne devons négliger aucun détail, aucun incident du drame que nous aurons à dérouler. Du côté du Sacerdoce nous n'avons jusqu'ici qu'une prétention,—c'est même trop dire,—il n'y a que des paroles dont l'auteur n'est pas même connu, dont le rapporteur était à cinq cents lieues du concile où elles auraient été prononcées; du côté de l'Empire les documents, les témoignages abondent; et les édits de Valentinien déposent que jamais empereur n'avait pris plus au sérieux le titre d'évêque des évêques, que Constantin s'était donné. En 372, Valentinien avait ordonné au préfet Ampelius de ne plus tolérer les prédications des Manichéens à Rome, et l'année suivante, il avait publié la loi qui déclarait indigne du sacerdoce celui qui aurait rebaptisé, comme le faisaient partout les Donatistes. Si l'on observe que le pape Damase ne protestait pas contre ces lois, parce qu'elles frappaient les ennemis de son Église, et que, selon toute apparence, il les avait sollicitées lui-même, on n'en peut dire autant de celle qui mettait des bornes à la cupidité du clergé romain et rien ne prouve que Damase l'ait provoquée. Remarquons cependant que cet édit lui fut directement, adressé sans l'intermédiaire du préfet de Rome comme les empereurs l'avaient pratiqué jusqu'alors; et rien ne dit que ce fût par ampliation. C'était peu d'ailleurs que cette nouveauté; mais rien n'est insignifiant quand il s'agit d'un pouvoir qui est parti d'une dépendance absolue pour s'élever à la domination universelle. L'épiscopat deve-

nait donc une sorte de magistrature avouée, indépendante de la magistrature civile, mais renfermée dans le domaine ecclésiastique. Valentinien avait même assuré cette indépendance par un édit qui affranchissait les évêques de la juridiction des laïques en matière de foi et de discipline, mais qui était en même temps un témoignage de leur dépendance antérieure. Il avait également réglé que les juges ecclésiastiques seraient toujours du même rang que l'accusé ; et l'évêque de Rome n'était pas plus privilégié que les autres ; car il était obligé par le même édit de s'adjoindre, pour juger, un certain nombre de ses collègues et de se soumettre lui-même, en cas de faute, à la juridiction des autres évêques. C'était déjà une atténuation du privilége que lui avait donné le concile de Sardique. C'était lui enlever en quelque sorte sa suprématie en le mettant sur le même pied que ses collègues ; et nous verrons le pape Damase se soumettre un jour au jugement de ses pairs.

Disons encore qu'en excluant les laïques de ces procédures, Valentinien ne parlait que de ses officiers, car il retenait pour lui-même cette prérogative impériale en même temps que le droit de convoquer les conciles, et il est bon de remarquer qu'en racontant le règne de cet empereur, le Père Maimbourg lui-même affirme qu'aucun ne pouvait être tenu sans l'autorité du prince, qui avait, selon lui, le droit de régler le temps et le lieu de ces assemblées [1]. Nous le voyons, en 375, autoriser le synode de Valence, où vingt évêques de

1. Maimb., t. II, liv. v, p. 64.

la Gaule tranchent un grand nombre de questions canoniques, sans qu'il y soit fait mention de Damase et de ses légats. La même année, les évêques d'Illyrie s'assemblent par l'ordre du même empereur [1] pour soutenir la divinité du Saint-Esprit contre les Ariens. Six évêques de cette secte y sont députés. Ils appartiennent à l'Empire d'Occident ; et cependant le pape romain n'est ni consulté ni sollicité d'approuver la déposition, et aucun des condamnés ne songe à profiter de la faculté d'appel au saint-siége que leur donnent les canons de Sardique. Il s'agit cependant d'une question fondamentale, du mystère même de la Trinité, et Valentinien n'en réfère point à l'évêque de Rome. C'est lui, c'est César qui ordonne de publier partout cette confirmation de la Trinité consubtantielle [2] ; il fait plus, il y joint une sorte de mandement impérial où il explique aux évêques ce que le concile de Nicée a entendu par l'incarnation du Verbe, il définit longuement ce mystère, il leur enseigne ce qu'il faut croire et il étend même son autorité spirituelle sur les Églises catholiques qui sont sous la domination de son frère Valens. Il dit aux évêques de Phrygie et d'Asie : Vous prêcherez la foi de Nicée sans examiner si cette foi est celle du prince qui règne dans vos contrées, vous distinguerez ce qui est à Dieu et ce qui est à César.

Ces paroles sont d'une grande importance ; et dans les circonstances où Valentinien les cite, elles ont un sens

1. Théodoret, liv. IV, ch. VII.
2. Tillem., t. VI, ch. CXXVIII.

que Jésus-Christ ne leur a pas donné. Dans la bouche du Fils de Dieu elles étaient un conseil de respect et de soumission à l'égard des puissances de la terre. Sous la plume de l'empereur elles étaient une menace, et ce n'était pas sans dessein qu'il les avait employées. Les catholiques d'Orient étaient partout en butte aux insultes des Ariens. Leur empereur Valens parcourait même la Syrie et l'Égypte pour assister au triomphe barbare de ses évêques et de ses eunuques. Le vénérable Pierre, le successeur d'Athanase, était chassé d'Alexandrie. Il avait cherché un refuge dans Rome. Il avait fait à Damase le tableau le plus sinistre des malheurs qui pesaient sur ses frères. Les lettres des autres prélats confirmaient tous les jours les atrocités renouvelées de Dèce et de Néron par des prêtres chrétiens. Mais Damase, trop occupé de sa lutte avec l'antipape Ursin, paraissait indifférent aux souffrances des évêques, qu'il était néanmoins impatient de soumettre à son autorité. On peut croire qu'il avait suggéré à son empereur l'emploi des paroles divines à l'aide desquelles il pénétrait dans le gouvernement des provinces orientales; et Damase, appuyé par cette manifestation de la protection impériale, ne laisse point échapper la première occasion de reprendre la tradition du pape Jules à l'égard des Orientaux.

Le schisme, qui divisait l'Église d'Antioche, lui fournit le prétexte qu'attendait son ambition. Cette ville était comme Rome partagée entre plusieurs évêques. Les Ariens et les semi-Ariens avaient les leurs; et deux autres se disputaient depuis douze ans la direction des catholiques. Le concile tenu dans Antioche en 361 par l'empe-

reur Constance, lui avait donné un évêque dans la personne de Mélèce, qui occupait déjà le siége de Sébaste. C'était un Arménien de mœurs douces, d'un caractère conciliant et d'une si grande réserve, que les Ariens, le croyant presque de leur parti, avaient contribué à son élection. Ce concours d'hérétiques avait soulevé plus tard les scrupules d'un petit nombre de zélés que dirigeait un prêtre du nom de Paulin ; et quoique Mélèce se fût attiré la disgrâce de l'empereur Constance en prêchant ouvertement la consubstantialité du Fils de Dieu, quoique l'exil eût été le châtiment de cette profession de foi, les zélés l'avaient rejeté de leur communion. Ils se fondaient sur ce que la plupart des adhérents de Mélèce niaient encore la divinité du Saint-Esprit ; et Lucifer de Cagliari ayant passé par Antioche à son retour de l'exil, ce puritain de l'Église d'Occident leur avait donné pour évêque ce même Paulin qui était l'âme et le chef de ce schisme. Mélèce était cependant rentré dans Antioche pendant les jours de tolérance que Julien avait donnés à l'Église ; et les grands noms de cette époque s'étaient partagés entre les deux compétiteurs. Athanase avait tenté vainement de concilier les deux partis, et avait fini par se déclarer pour Paulin, tandis que d'autres prélats d'une foi éprouvée soutenaient la cause de Mélèce. Dans le nombre de ces derniers se distinguaient Eusèbe de Samosate et le moine Basile, qu'on avait élevé malgré lui sur le siége de Césarée de Cappadoce. Basile avait secondé par ses écrits le zèle d'Athanase contre l'arianisme. A la mort de ce grand homme, il était devenu le nouvel oracle des catholiques d'Orient. Il répondait à leurs consultations par

des lettres canoniques [1] dont l'autorité avouée par l'Église entière égalait celle des conciles; et en les soutenant contre les sicaires de l'empereur Valens, il entretenait Valentinien dans son orthodoxie. L'ancienneté de Mélèce avait d'abord déterminé le choix de Basile, et la profession de foi que cet évêque avait faite au péril de son repos et de sa vie avait redoublé l'estime et la vénération de l'illustre métropolitain de Cappadoce.

Le pape Damase entre dans cette querelle et se prononce au contraire pour l'évêque Paulin. Il le pouvait sans doute puisqu'il avait pour lui l'autorité d'Athanase et de Lucifer de Cagliari. Mais il débute par l'injure; et malheureusement pour lui c'est à Basile qu'il s'adresse comme au plus puissant des amis de Mélèce. L'orgueil qui respire dans sa lettre révolte la modestie d'un prélat qui a conservé sous la mitre épiscopale l'humilité d'un anachorète. Ce nouveau Père de l'Église avait d'ailleurs peu d'estime pour l'évêque et le clergé de Rome. Il avait fatigué ce même Damase de ses lamentations sur les malheurs de l'Église orientale. Il lui avait à ce sujet prodigué le titre de vénérable père, qui n'était au reste qu'un témoignage de respect qu'il donnait également à tous les métropolitains; et le silence obstiné de Damase avait amassé dans son cœur des ressentiments que cette lettre fit éclater. Il ne daigna pas répondre à l'évêque de Rome, mais il s'exprima sur son compte avec une violente amertume en écrivant à ses frères de la Gaule et de l'Italie. Ceux-ci s'empressèrent de le consoler. Ils blamèrent

1. Basile à Am.

ouvertement leur métropolitain, se déclarèrent pour Mélèce, le protégé de Basile, et firent voir que, tout en reconnaissant l'évêque de Rome pour leur supérieur, ils n'entendaient pas se soumettre aveuglément à toutes ses décisions. C'était le cas en effet de les assembler en concile et de prendre leur avis. Damase avait cru pouvoir s'en passer; et cet oubli des devoirs que lui imposaient les canons de Sardique avait provoqué sans doute leur mécontentement et leur réponse à saint Basile. Les Orientaux furent encore plus sévères, et nous verrons bientôt quelles furent à Constantinople les représailles de cette maladroite entreprise de Damase.

Sa seconde tentative ne fut pas plus heureuse. Il y montra le même orgueil, et s'attira des reproches plus amers. Eusèbe de Samosate, ami particulier de saint Basile, ayant été chassé de son évêché par les Ariens, Damase, trompé par de faux rapports, avait approuvé sa déposition. Basile y vit un nouvel outrage et prit énergiquement la défense de son ami. Il lui écrivit [1] pour le venger de l'insolence et de l'ignorance de l'évêque de Rome, « qui, disait-il, ne savait point la vérité et ne voulait point la connaître, qui prenait l'orgueil pour la dignité et favorisait les progrès de l'hérésie en donnant ainsi raison aux adversaires de la foi de Nicée. » On ne conçoit pas que l'abbé Fleury ait pu dire après cela que saint Basile avait soutenu le siége de Rome [2] et la nécessité d'y avoir recours. Damase n'a obtenu de lui que le

1. Bas., *Epist.* X.
2. Liv. XVII, ch. xxxi.

titre de *coryphéon*, de chef de l'Église occidentale ; et nous venons de voir par les injures qu'il lui adresse que saint Basile était loin de lui reconnaître le droit de se mêler ainsi des affaires de l'Orient. Nulle part, dans les volumineux édits de ce Père de l'Église on ne trouve cette nécessité de recours à l'autorité de l'évêque de Rome.

Ce double échec n'a point découragé le superbe Damase ; et l'hérésie d'Apollinaire va lui fournir l'occasion de renouveler ses attaques contre l'indépendance des Orientaux. Apollinaire, évêque de Laodicée, distinguait le corps et l'âme de Jésus-Christ, et il tirait de ce principe une foule de déductions dont la subtilité échappait à l'intelligence de ses collègues. Je suivrai dans ce récit l'ordre chronologique adopté par Théodoret, quoique dom Bruys et l'abbé Fleury en aient suivi un autre ; et malgré le peu de cas que les critiques ont fait en général de la chronologie de l'évêque de Cyr. Il m'a semblé que dans cette circonstance les faits étaient plus naturellement enchaînés. Les hautes vertus d'Apollinaire avaient dissimulé le danger de sa doctrine, jusqu'au jour où Grégoire de Nazianze fut appelé par les catholiques de Constantinople au siége clandestin de cette capitale dominée par l'arianisme. Sept évêques, rassemblés par Grégoire, condamnèrent une doctrine qui attaquait l'intégrité de l'incarnation du Verbe ; et comme Apollinaire se vantait ouvertement de la communion de Damase, ils lui firent savoir que cet hérétique avait été exclu du gouvernement des Églises. Dans tous les cas c'eût été l'observation d'un usage que nous avons souvent rappelé. Dans celui-ci il y avait une sorte d'avis donné à un col-

lègue que compromettaient les assertions de l'accusé. Damase n'y vit pas d'abord autre chose. Il s'empressa de convoquer à Rome un concile, qui, après avoir examiné la doctrine d'Apollinaire, le condamna d'une voix unanime. Il n'y avait là rien qui ne fût conforme à la règle. Damase cette fois ne décidait rien par lui-même ; et la leçon qu'il avait reçue des évêques d'Occident à propos du schisme d'Antioche, n'avait pas été perdue. Mais l'examen de cette affaire lui suggéra des pensées plus ambitieuses. Il ne s'arrêta point à la condamnation d'Apollinaire et l'étendit jusqu'à un de ses disciples.

Ce disciple se nommait Timothée, et les Ariens l'avaient élevé sur le siége d'Alexandrie à la place de l'évêque Pierre qui était venu se réfugier à Rome. Il y était depuis cinq ans, quand Damase assembla son concile ; il assista aux débats, et il est probable, qu'en conformité des canons de Sardique, il en avait appelé au siége de Rome. Personne ne l'a dit, mais on peut le supposer, puisque la condamnation de son compétiteur Timothée y fut prononcée [1]. C'était dans l'ordre et Damase était dans son droit. Mais c'est dans la lettre adressée à ce sujet aux évêques d'Orient que se manifeste le successeur du pape Jules. Il a pris au sérieux, et pour son compte unique, le titre de père que lui a donné saint Basile comme aux autres métropolitains. Il les appelle *ses fils très-honorés* [2], comme il a déjà fait en écrivant à Vital d'Antioche, comme il le fait désormais avec tous, quand jusqu'à lui

1. Damase *Epist.* ; Théodoret, *Epist.* ch. x, p. 719, 3e vol.
2. Damase, *Epist.*

tous les évêques du monde se traitaient de frères, de co-ministres, de coévêques. Il les félicite du respect qu'ils montrent selon lui pour le siége apostolique, alors qu'ils se sont bornés à remplir une simple formalité. Il emploie ce titre apostolique dans un sens exclusif, oubliant qu'il a toujours été donné, comme il l'était encore aux siéges d'Antioche, d'Alexandrie, à tous ceux qui avaient été fondés par les apôtres, et quand les évêques du synode de Constantinople auxquels il répond, donnaient à Jérusalem le titre de Mère de toutes les Églises. Les prétentions de Damase n'y seront point admises. Elles seront même vivement repoussées, condamnées par les Orientaux. Les évêques continueront à se donner le nom de frères et à donner le titre de saints à leurs siéges. Les prélats mêmes de l'Italie diront encore *notre frère Damase* en écrivant à l'empereur d'Orient. Mais le titulaire du siége de Rome aura fait un pas de plus; et les écrivains du moyen âge ou de la Renaissance érigeront ce changement de formule inventé par Damase en témoignage d'une supériorité incontestée, malgré les démentis que recevront ses successeurs, qu'il recevra lui-même des Orientaux et de ses frères d'Occident.

Il osera plus encore, et, comme nous l'avons fait pressentir à la fin du précédent chapitre, il essaiera de faire concourir l'autorité impériale à ses tentatives d'usurpation, en attendant que ses héritiers empiètent sur cette même autorité dont son ambition invoquera l'assistance. Gratien, monté sur le trône d'Occident en 375, s'était montré aussi bon catholique que Valentinien son père; et Damase pouvait compter sur son appui. Mais ce pape

n'ira pas demander directement au nouvel empereur ce qu'il espère en obtenir. Il a même respecté les lois de Valentinien au point de se soumettre au jugement d'un synode de sept évêques pour se purger d'une accusation d'adultère que deux diacres de l'antipape Ursin avaient portée contre lui; et c'est à propos de cet antipape, c'est sous prétexte de comprimer cette faction qu'il assemble à Rome les évêques d'Italie. Il les fait écrire à l'empereur Gratien pour se plaindre qu'au mépris des lois impériales et des sentences de l'évêque de Rome, cet Ursin se maintienne dans une église romaine; et comme à cette époque les évêques schismatiques de Parme et de Pouzzoles se jouaient également de ses condamnations, les évêques suscités par Damase donneront à ses doléances un caractère plus général. Ils rappellent que les métropolitains ont le droit de juger les évêques de leur juridiction, et demandent à l'empereur que, si un prélat d'Occident ose s'y refuser et braver les sentences de son supérieur, il y soit contraint par le préfet du prétoire ou par le gouverneur de la province. Cela suffisait à Damase pour avoir raison de l'antipape Ursin et des évêques lucifériens ou donatistes qui gênaient sa domination exclusive dans Rome. Mais ce n'était point assez pour le reste du monde, et pour atteindre les évêques d'Orient; il fit ajouter aux trois Occidentaux dont il avait à se plaindre un évêque africain du nom de Restitute. Toutes ces plaintes s'appuyaient sur les quatrième et cinquième canons du concile de Sardique, et pour voir toute la portée de ce rappel, il faut se souvenir qu'un grand nombre d'évêques d'Orient avait souscrit les ca-

nons de ce concile dont le pape Damase faisait demander la confirmation par l'autorité impériale.

Les signataires de cette requête, à laquelle ce dernier article donnait une grande importance, durent en sentir toutes les conséquences, car ils y mêlèrent des expressions qui garantissaient en quelque sorte les faibles restes de leur indépendance primitive. Ils parlèrent à la vérité du siége apostolique de Rome comme s'il n'en existait pas d'autre dans la chrétienté; mais ils continuèrent à donner à Damase le titre de frère, protestant ainsi contre celui de fils qu'il affectait de leur donner lui-même, et lui rappelèrent dans le texte même de leur requête qu'ils lui étaient égaux en fonction. L'empereur Gratien publia un édit entièrement conforme à leur demande; et les deux canons de Sardique, qui stipulaient le recours facultatif au siége de Rome, devinrent une loi de l'empire, en ce que les proconsuls, préfets et vicaires des Césars furent chargés de veiller à l'exécution des arrêts de la puissance ecclésiastique. L'autorité impériale n'y perdit rien. Elle y gagna au contraire de maintenir sa supériorité temporelle et spirituelle; car il est difficile d'admettre qu'elle ne se fût point réservé le droit de contrôler les décrets dont elle acceptait ainsi la responsabilité. Malgré son zèle ardent pour la foi catholique, Gratien n'était pas disposé à concéder à ses prêtres une portion de sa propre puissance. Nous le voyons au contraire reprendre ce qu'avaient pu céder ses prédécesseurs, en modifiant l'édit de Valentinien qui avait affranchi dans tous les cas les prêtres chrétiens de la juridiction laïque, et en décrétant qu'en matière criminelle le pontife ro-

main et les autres évêques resteraient justiciables des tribunaux séculiers.

Il résulta seulement de cette entreprise de Damase, qu'en matière de discipline le recours au siége de Rome ne put plus être du moins légalement contesté par les Occidentaux. Mais il s'était en vain flatté de la soumission de l'Église orientale; et l'heureuse révolution qui venait d'y assurer le triomphe des orthodoxes par l'avénement du pieux Théodose, fut loin de confirmer les espérances que le commencement de ce règne avait données à l'évêque de Rome. L'Espagnol Théodose avait pris la place de l'empereur Valens qui avait péri en Thrace dans une bataille contre les Goths le 9 août 378; et un édit daté de Thessalonique le 20 février 381, avait ordonné à tous les chrétiens de l'empire de suivre la religion que saint Pierre, disait Théodose, avait enseignée aux Romains, et que professaient nommément le pape Damase et Pierre d'Alexandrie, dont le nouvel empereur célébrait la dignité. Les noms d'hérétiques et d'insensés étaient infligés par le même édit à ceux qui repoussaient encore le Symbole de Nicée, et il leur était interdit de donner le titre d'Églises à leurs assemblées. Théodose s'était chargé lui-même de l'exécution de cette dernière clause de son édit. Entré l'année suivante dans Constantinople à la tête de son armée, il avait sommé l'évêque arien Damophile de souscrire le Symbole ou de vider son palais et ses temples. Sur son refus, il était allé chercher lui-même Grégoire de Nazianze dans la retraite où il exerçait l'épiscopat [1] et l'avait conduit en pompe dans la

1. Socr., liv. V, ch. VII.

te de Sainte-Sophie. Les prêtres d'Arius, qui do-
it depuis Constantin dans la capitale de l'Orient,
été chassés par les soldats de Théodose. Cent
nte évêques orthodoxes s'étaient immédiatement
blés par ses ordres pour porter le dernier coup
hérésie; et le premier canon de ce concile avait
gé tous les sectateurs d'Arius, quelque dénomina-
'ils eussent prise; sans excepter les disciples d'Eu-
t de Macédone qui en avaient largement modifié la
e, mais qui n'admettaient pas la consubstantialité
be.

s de tels actes étaient de nature à redoubler l'am-
et les espérances de Damase. Son nom cité dans les
e Théodose et rapproché de celui du Prince des
s, semblait justifier ses prétentions, et leur pro-
un appui dans ce même empereur qui le présen-
monde comme un modèle à suivre. Mais il en fut
ent. Son nom et celui du vénérable Pierre d'A-
rie ne firent que rappeler aux Pères de Constanti-
la lettre où l'évêque de Rome s'était étayé des
s de Sardique pour attenter à l'indépendance des
ux. Les protestations de saint Basile, d'Eusèbe de
ate, de Mélèce d'Antioche avaient retenti dans
les provinces de cet empire; et une opposition
e s'était manifestée dès le début de ce concile con-
empiétements de Damase. Théodose y avait con-
sans le vouloir en conférant la présidence à ce
Mélèce, que, malgré les instances de Basile, l'évê-
Rome avait constamment refusé de reconnaître.
e avait encore ajouté à l'irritation du saint évêque

de Césarée en faisant signer aux évêques d'Occident une transaction, en vertu de laquelle, à la mort de Mélèce qu'ils avaient reconnu ou de Paulin qu'ils avaient rejeté malgré lui, le survivant serait accepté par tous. Le vieux Mélèce ayant cessé de vivre pendant le premier mois de sa présidence, ce schisme finissait par cela même pour les Occidentaux, qui, en vertu de la transaction, avaient immédiatement reconnu Paulin pour évêque d'Antioche; et Damase espérait que cet accord serait ratifié par les évêques d'Orient. Cette espérance était d'autant mieux fondée, qu'elle fut d'abord soutenue par Grégoire de Nazianze à qui la présidence du concile venait d'être déférée par Théodose. Mais Basile et ses amis ne voulaient à aucun prix de l'évêque Paulin. Grégoire, animé d'un esprit de conciliation et de paix, supplia vainement ses collègues de considérer les intérêts de l'Église universelle au lieu des intérêts d'une ville. Il déclara même qu'il quitterait son siége de Constantinople plutôt que de consacrer un autre que Paulin pour l'évêché d'Antioche; mais les rancunes étaient trop vives, les ressentiments trop profonds pour ne pas éclater: les jeunes têtes du concile s'écrièrent qu'on aurait l'air de céder aux évêques d'Occident et surtout à leur métropolitain, que l'Orient n'était pas dans leur dépendance; que la nouvelle Rome ne devait pas être soumise à l'ancienne; que l'Orient devait même l'emporter, puisque Jésus-Christ avait choisi cette contrée pour se révéler au monde.[1] Cette irritation était d'autant plus remarquable que l'évêque

1. Grég. de Naz., *Carm.*, I, p. 27.

Paulin était estimé de tous, que dans toute autre circonstance il eût été appelé d'une voix unanime au siége d'Antioche. Mais Damase l'avait adopté, il l'avait fait reconnaître aux évêques d'Occident qui l'avaient d'abord repoussé sur une lettre de saint Basile; et pour réprimer l'orgueil de l'évêque de Rome, les Orientaux ne craignirent pas de faire injure à ce digne vieillard, en donnant au prêtre Flavien l'évêché de Mélèce, ni de blesser la dignité d'un président aussi vénéré que Grégoire de Nazianze, qui effectua immédiatement sa menace en se retirant du concile, en abandonnant même son diocèse [1].

Ses adieux furent une amère satire des mœurs du clergé qui l'avait réduit à cette extrémité. « J'ai retiré, » dit-il, mon Église de l'état funeste où l'avaient mise les » Ariens. Mais je vois que je ne sais au fond qu'enseigner » et prêcher. Je ne suis pas assez mondain pour être » évêque de la ville impériale. Je n'ai point l'air de la » cour. Je suis mal vêtu, mal meublé, sans suite, sans » carrosse ni litière. Je n'ai point de valets de pied qui » me précèdent pour faire retirer le peuple par les rues, » comme si c'était une bête féroce qui passât, et pour » faire connaître par un superbe fracas que le métropo- » litain va passer. Je ne sais point soutenir cette haute » dignité en luttant de magnificence avec les consuls, les » préteurs et les grands de l'Empire. Je n'ai jamais ap- » pris à faire servir le patrimoine de Jésus-Christ et de » ses pauvres à la vanité et à l'entretien d'une table dé-

1. Maimb., t. II, p. 315.

» licate et magnifique. » Les cent cinquante évêques auxquels s'adressait cette confession ironique, rougirent peut-être de l'avoir méritée; le Père Mainbourg assure même qu'on n'entendit que des sanglots, des gémissements, des cris pitoyables dans le peuple. Mais si cela était vrai, les évêques n'auraient pu résister à de tels regrets. Le vœu populaire aurait triomphé de leur rancune contre Rome. On les voit au contraire persister dans leurs sentiments de haine, et les manifester de nouveau dans la question des métropoles. Le concile n'osa point sans doute dépouiller de ce titre le siége dont la fondation était alors généralement attribuée à saint Pierre; mais en lui confirmant cette dignité, on lui assimila les métropoles de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, d'Ephèse, de Césarée de Cappadoce; et on attacha au siége de la capitale de l'Orient des priviléges qui élevèrent son évêque au niveau du pontife Romain. L'abbé Fleury suppose même [1] qu'en réglant la juridiction de ces métropolitains, le quatrième canon de ce concile voulut implicitement supprimer la faculté de recours ou d'appel établie par les Pères de Sardique en faveur du siége de saint Pierre.

Damase n'ignorait point ce qui se passait à Constantinople. L'évêque Aschole de Thessalonique assistait à cette assemblée au nom de l'Illyrie orientale; et quoique cette partie de la province appartînt à l'Empire d'Orient, d'étroites relations unissaient Aschole et Damase qui, par un empiétement dont on n'explique ni l'origine ni

1. Fleury, liv. XVIII, ch. VII.

le prétexte, dont on ne cite même aucun exemple analogue, venait de le nommer son vicaire dans la partie occidentale de l'Illyrie. Il savait donc que les prélats, que dans son orgueil il avait nommés ses fils, n'avaient montré d'autre respect pour leur père que de lui laisser une préséance honorifique sur la Rome nouvelle, en donnant à Constantinople le second rang dans la nomenclature des métropoles; et cependant il ne survint aucune protestation de la part de Damase. C'est qu'il craignait de pousser à bout la jalousie fort excitée des Orientaux. C'est qu'il avait pesé Théodose, et senti que la puissance réunie des empereurs Gratien et Valentinien le Jeune ne balancerait point celle du nouveau César d'Orient. On a supposé plus tard cette protestation. Un obscur historien, enfoui dans la bibliothèque du Vatican, a même écrit que les semi-Ariens, partisans d'Eunome et de Macédone, n'avaient été condamnés que sur la demande expresse de Damase, il avance encore cette énormité que l'évêque de Rome avait convoqué ce concile; et Baronius part de ce mensonge historique pour s'étonner qu'on puisse douter encore du droit exclusif qu'avaient les Papes de faire ces convocations [1]. Oui, le doute est permis, car à cette époque même les empereurs et les métropolitains en assemblaient deux ou trois par an; et il est plus qu'étrange que ce défi soit venu à l'esprit de Baronius à propos du concile de Constantinople. Il n'est pas un acte de cette assemblée, un incident même le plus futile qui ne donne un démenti à cette pré-

1. Bar., Dam., ann. 381.

tention des avocats du siége de Rome; et pour l'attester plus encore, le Père Labbe a consigné en marge de son recueil que le troisième canon, celui qui réglait le rang et les droits des métropoles, n'avait jamais été reconnu par l'Église romaine.

Je relèverai plus tard l'erreur de l'historien Socrate, qui a dès cette époque attaché le titre de patriarche à l'évêque de Constantinople. Je suis la lutte des deux Églises. L'Occident protesta en effet, mais non par la voix de Damase. La protestation partit d'un synode à la tenue duquel l'évêque de Rome fut entièrement étranger, quoiqu'il fût assemblé en Italie, dès cette même année 381, par l'ordre immédiat de l'empereur Gratien, et sur la demande d'un autre prélat que Damase, toutes circonstances que j'accumule à dessein pour prouver de plus en plus tout ce qu'il y a de hasardé dans les assertions de Baronius et de l'obscur historien dont il adopte le témoignage. Ce synode fut provoqué par un pontife plus puissant que celui de Rome. Un nouveau Père de l'Église venait de surgir en Occident, qui allait continuer la tradition des Cyprien, des Athanase et des Basile. C'était Ambroise, évêque de Milan, que Gratien appelait son père, et qui, fort de cette protection respectueuse, se montrait dans cette occasion même assez indépendant du siége de Rome. Il avait accompagné l'empereur en Illyrie; et tenant fort peu de compte du vicaire que Damase y avait établi dans la personne d'Aschole de Thessalonique, Ambroise y avait fait acte de métropolitain en instituant et sacrant un évêque de Sirmium, quand deux autres prélats de cette même province lui furent signalés

comme suspects d'arianisme. D'autres disent que, pressés par les scrupules de leur conscience, ils étaient venus se dénoncer eux-mêmes à Gratien, en le priant de les faire examiner par un concile; et s'il en était ainsi, la fiction du vicariat établi par Damase aurait peine à se soutenir. Quoi qu'il en soit, Ambroise fit observer à l'empereur que c'était trop d'un concile pour juger ces deux hérétiques, qu'il suffisait de rassembler quelques évêques[1]. Il se chargea de les convoquer lui-même; et Gratien désigna la ville d'Aquilée pour la tenue de ce synode. Il s'ouvrit en effet sous la présidence de Valérien, évêque de cette ville, mais sous la direction d'Ambroise qui en dirigea les délibérations. Trente-trois évêques s'y rendirent. Il en vint de l'Illyrie, de la Gaule, de la Dalmatie, de l'Afrique même. L'Italie supérieure en envoya une vingtaine, notamment ceux de Bologne et de Plaisance, mais personne ne vint de l'Italie méridionale, pas même un légat de celui qu'on veut présenter comme étant dès lors l'arbitre suprême de ces assemblées. Les deux coupables, Secondien et Pallade, furent interrogés par Ambroise, convaincus d'arianisme et déposés par le synode, qui enveloppa dans le même anathème un prêtre du nom d'Attale, et un Julius Valens, qui, après avoir été sacré évêque de Petaw, avait abandonné son diocèse pour faire la guerre.

C'est après ce jugement, c'est en rendant compte de ces condamnations à l'empereur Théodose pour qu'il eût à les faire connaître aux Orientaux, que les Pères du

1. Amb., *Epist.* X et XII.

synode d'Aquilée se plaignirent du peu d'égard qu'avait montré le concile de Constantinople pour les décisions et les vœux de l'Église d'Occident. Ils s'étonnaient que le siége d'Antioche n'eût pas été rendu à Paulin après la mort de Mélèce, comme ils l'avaient décidé par leur transaction avec Damase; que, sans les consulter ni les entendre, on eût également prononcé sur le schisme d'Alexandrie à la mort du vénérable Pierre, qu'on eût enfin chassé du siége de Constantinople un certain Maxime qui était venu plaider sa cause devant le pontife romain et ses frères d'Occident. Ils finissaient par demander à Théodose la convocation d'un concile œcuménique pour mettre un terme aux différends des deux Églises. Voilà donc trente-trois évêques qui demandent le redressement d'injures faites au siége de Rome, sans la participation de celui qui le possède, qui sollicitent de la puissance impériale la convocation d'un concile, sans se douter du droit exclusif que, douze siècles après, un cardinal aurait attachée à la puissance papale. C'est Ambroise qui dicte cette lettre, c'est l'évêque de Milan qui agit comme chef suprême de l'Église d'Occident; et c'est seulement après la réponse de Théodose qu'il fait intervenir Damase dans la querelle. L'étonnement de l'empereur d'Orient se manifesta par un dédain marqué pour ces étranges prétentions des Occidentaux. Il répondit d'abord que ce Maxime, dont ils prenaient la défense, était un misérable Égyptien que Rome aurait dû envoyer aux carrières au lieu d'écouter ses doléances, il le peignait comme un repris de justice, un digne disciple des philosophes cyniques; et venant à la demande d'un concile œcu-

ménique pour juger en commun tous ces différends, Théodose déclarait que les affaires d'Orient devaient être uniquement décidées par les Orientaux, et qu'il était inutile de les faire aller en Italie.

C'est à Rome que l'empereur Gratien et l'évêque Ambroise reçurent cette réponse. Celui-ci la communiqua sans doute à Damase; et les deux pontifes prièrent leur empereur de convoquer le concile refusé par son collègue. Ce n'était pas le plus difficile : ce concile fut accordé. Les évêques de la Gaule et de l'Italie s'y rendirent en foule. Ils avaient tous intérêt à soutenir le synode d'Aquilée. Il y allait de leur honneur et de leur influence. Damase y appela l'évêque Paulin pour montrer encore une fois ses prétentions à l'égard des Orientaux; et l'illustre vieillard s'empressa de répondre aux vœux de son frère de Rome. Il parut dans cette capitale, escorté du vieil Épiphane, évêque de Salamine, et du prêtre Jérôme qui remplissait déjà le monde de sa juste et éclatante renommée. Mais l'invitation adressée par Damase aux autres évêques d'Orient, ne fut pas plus heureuse que la requête des Pères d'Aquilée. Les Orientaux étaient de nouveau assemblés à Constantinople, et leur réponse ne se fit pas attendre. Après des excuses qui ressemblaient à des défaites, ils dirent, comme Théodose, que ce voyage n'était d'aucune utilité. Seulement, par un esprit de paix et de concorde, trois des leurs furent délégués pour assister au concile de Rome. Mais ils n'y parurent que pour soutenir les décisions de celui de Constantinople; et les deux partis se séparèrent encore sans avoir pu ni s'éclairer ni se convaincre.

Le dépit de Damase eut peine à se contenir. A peine Paulin d'Antioche l'eut-il quitté, qu'il lui écrivit pour le consoler sans doute de n'avoir pu lui rendre son siége; et dans cette lettre qui n'avait le caractère ni d'un rescrit ni d'une décrétale, il laissa déborder tout le fiel qu'avaient amassé dans son cœur les outrages du concile de Constantinople. Il s'en prit à toutes les hérésies dont l'Orient était le foyer. Il lança contre elles de violents anathèmes qu'on n'appelait point encore les foudres de l'Église. Il maudit Photin et Apollinaire, les Sabelliens, le Ébionites et les Ariens qui n'avaient point admis encore la divinité du Saint-Esprit. Il reprend avec une violente acrimonie tous les griefs qu'il peut avoir contre les Orientaux,et blâme avec énergie les translations d'évêques dont ils donnent de fréquents exemples, sans se rappeler que saint Pierre l'avait donné lui-même et que l'opinion de saint Jérôme sur le double épiscopat du Prince des Apôtres venait d'être admise comme un article de foi. Cette lettre virulente, qu'il n'ose ouvertement publier, n'est qu'un maladroit témoignage de son impuissance et le douloureux épanchement d'un orgueil contrarié dans ses prétentions. Il le fait voir seulement en refusant de souscrire, comme l'a dit le Père Labbe, les canons du concile de Constantinople qui donnent à ce siége le premier rang après Rome au préjudice d'Alexandrie et d'Antioche, que le concile de Nicée avait placées avant le siége de la capitale de l'Orient.

La souveraineté spirituelle de Théodose se manifestait au contraire sans la plus légère contradiction. Avant de proscrire les sectes ariennes, il essaya de les convaincre

par de nouvelles conférences sur la Trinité. Mais dès qu'il eût reconnu l'inutilité de ses efforts, il trancha à son tour la question par un édit de 383, qui, proclamant encore une fois le Symbole de Nicée, enjoignait à tous les chrétiens de le reconnaître; et ses proconsuls furent chargés d'en assurer le triomphe par la persécution des récalcitrants. Les assemblées des Ariens furent interdites, leurs églises confisquées, leurs ordinations annulées, leurs docteurs et leurs prêtres renvoyés aux lieux de leur naissance; et tous les catholiques furent investis du droit de les poursuivre. On ne cite pourtant ni arrêt de mort ni exécutions arbitraires. Les orthodoxes, il faut le dire, n'imitèrent point les violences des hérétiques; et l'histoire en fait honneur à la modération de Théodose. Mais les excommunications ajoutées à l'expulsion des Ariens avaient pris depuis dix ans un caractère de sévérité sous l'inspiration de saint Basile, qui, oubliant dans l'intérêt de l'unité catholique sa mansuétude naturelle et la modération habituelle de son langage, avait attaché la privation de toute vie civile à celle de la communion ecclésiastique. Les malheureux que frappaient les anathèmes des prélats catholiques, ne trouvaient plus nulle part ni sûreté, ni repos, ni moyens d'existence. Un exemple contemporain prouve même que les fanatiques ne s'en tenaient point à ce retranchement de la vie civile. Mais ce n'est point à l'Orient, c'est à l'Espagne qu'appartient cet acte de brutalité.

Un homme considérable sorti d'une famille riche et noble, nommé Priscillien, avait adopté les erreurs de Manès et de Sabellius. Son éloquence naturelle, sa for-

tune, ses vertus privées lui attiraient un grand nombre de partisans; et les évêques d'Espagne et d'Aquitaine s'assemblèrent pour mettre un terme à ses prédications. L'évêque Ithace de Sossube, et son collègue Idace de Munda se portèrent pour accusateurs; et, s'il faut en croire Sulpice Sévère [1], ces deux évêques, les plus légers et les plus corrompus de leur temps, cherchaient moins le triomphe de la vérité que la satisfaction d'une haine particulière. Ithace n'est selon lui qu'un audacieux bavard, qu'un impudent parasite. L'accusation d'hérésie ne leur suffit pas. Ils y joignent le crime de magie et reprochent à Priscillien de se vautrer dans les impudicités de certains Gnostiques. Sa vie entière démentait cette calomnie; mais son hérésie justifiait tout aux yeux de ses juges; et sa condamnation fut prononcée en 381 par un concile de Saragosse. Je passe beaucoup de détails, comme l'origine égyptienne de cette hérésie, la quantité de ses erreurs, la qualité de ses adhérents, je n'en parle que pour faire voir où en était déjà arrivée la répression des hérétiques. La sentence de Saragosse irrita les Priscillianistes; deux évêques, nommés Instantius et Salvien, avaient embrassé leurs doctrines, et pour donner plus de poids aux prédications de leur chef, ils lui avaient conféré l'évêché d'Avila. Le nombre de ses prosélytes s'en accrut. Mais la rage d'Ithace en fut aggravée. Il obtint de l'empereur Gratien un édit qui bannissait les hérétiques non-seulement des villes, mais de toutes les terres de l'Empire. Priscillien et ses deux amis coururent

1. *Hist. Sac.*, liv. II, ch. L.

à Rome pour implorer l'assistance de Damase, et ils ne l'eussent point osé s'ils avaient été coupables de toutes les horreurs dont on les accusait. Mais Damase refusa de les voir, et l'évêque de Milan leur ayant montré le même dédain, ils achetèrent, dit-on, la faveur de deux courtisans qui firent révoquer le décret. Ce ne fut qu'un moment de répit. Gratien fut assassiné, et l'usurpateur Maxime, cédant aux instances, aux artifices d'Ithace, renvoya Priscillien devant un nouveau concile qui fut assemblé à Bordeaux et qui eût ratifié la sentence de Saragosse, si l'hérésiarque n'eût prévenu le jugement par un appel à l'empereur [1]. Mais Ithace et Idace le suivirent à la cour de Trèves; et pressé par leurs intrigues, l'assassin couronné livra Priscillien et dix ou douze de ses adhérents au bras séculier du préfet Évodius. Saint Martin, qui était alors à Trèves, prit en vain le parti des accusés. Il blâma la cruauté d'Ithace, il tenta de fléchir le barbare Maxime; il le supplia de ne pas faire juger des évêques par un laïque, de ne pas faire couler leur sang. Tout fut inutile. Une sentence de mort fut rendue, le glaive trancha les jours de Priscillien, de deux autres évêques, de deux diacres, d'une femme nommée Euchrocia; et cinq à six autres d'un sang plus vil, dit l'historien, furent bannis de leur pays. C'était une atroce nouveauté. On avait vu jusque-là des catholiques persécuter, assassiner même des hérétiques, mais c'était la première fois qu'on les faisait condamner et exécuter juridiquement, et ce premier exemple était le crime de deux évêques espagnols,

1. Sulp. Sev., ch. L, p. 289.

qui ouvraient ainsi l'ère de ces atrocités du fanatisme, de ces auto-da-fés dont l'Espagne a donné longtemps au monde chrétien l'abominable spectacle. Mais il y a dans cet épisode de l'histoire de l'Église d'autres témoignages que je ne saurais négliger. Voilà encore un empereur qui convoque des conciles, qui livre des évêques à la justice séculière, tandis que son prédécesseur, en révoquant son édit de bannissement, avait, de son autorité privée, renvoyé ces mêmes évêques à leurs églises, malgré le décret du synode qui les avait condamnés. Que faut-il en conclure ? Que l'autorité spirituelle de l'empereur était encore exercée dans toute sa plénitude, que le caractère, la vie même des évêques dépendaient encore de la juridiction impériale : et c'est une chose avouée par l'Église elle-même, puisque les évêques, assemblés à Bordeaux pour juger Priscillien, s'arrêtent dès l'instant que l'accusé en appelle à l'empereur.

Au milieu de ce bruit et de ce mouvement du monde chrétien, on est étonné d'entendre encore la voix des païens, dont les dieux semblaient engloutis depuis vingt-quatre ans dans la tombe de Julien. Ils se réveillent cependant. Ils prendront part aux révolutions dont l'Occident sera le théâtre et que terminera l'épée de Théodose. Symmaque le fils leur sert d'interprète ; et sa voix a osé demander au nom de quelques sénateurs romains la restauration de Mars et de Jupiter. Damase, affaibli par l'âge et les infirmités, laisse à saint Ambroise le soin de combattre cette résurrection de l'idolâtrie, qui, repoussée d'abord par Gratien, est reprise après sa mort par le même Symmaque. Les idolâtres croyaient trouver un accès

plus facile auprès de Valentinien le Jeune ou plutôt de l'Arienne Justine qui gouvernait et disputait à Maxime l'empire d'Occident pendant la minorité de son fils... mais Ambroise les fit échouer encore; et les derniers jours de Damase ne furent point troublés par le spectacle des cérémonies païennes.

La mort le délivra enfin de ses agitations, le 11 décembre 384, après dix-huit ans d'un pontificat, qui, malgré tant d'essais et de prétentions, n'avait rien ajouté aux prérogatives de son siége. Il n'avait pu entamer le pouvoir spirituel des Césars qui restèrent en fait et en droit chefs de l'Église. Il avait même laissé altérer dans ses mains l'autorité que lui avaient transmise le pape Jules et le concile de Sardique. Les actes de Gratien et de Maxime en sont le témoignage; et Théodose avait affranchi les Églises d'Orient du droit d'appel que prétendait l'évêque de Rome. Dans l'Occident même ce privilége était pour ainsi dire annulé toutes les fois qu'il paraissait un évêque assez éminent par son mérite pour attirer comme saint Ambroise tous les respects du monde catholique et pour élever en fait une juridiction rivale, comme nous l'avons vu dans la condamnation des deux évêques d'Illyrie. Cependant le fabricateur des fausses décrétales, prenant l'ambition de Damase pour une possession d'état, a cru pouvoir lui prêter des empiétements et des conquêtes. Mais les prétendus décrets qui les contiennent offrent de telles fautes de chronologie, de tels plagiats d'écrits dont les auteurs n'existaient pas encore, que la critique a eu peu de peine à en démontrer la fausseté. Ces conquêtes de Damase se reduisent à un mot, qui est à la vérité

d'une grande portée, car il résume à lui seul toutes les prétentions de la papauté. C'est le nom de *fils* qu'il voulut donner aux autres évêques. Mais cette témérité, qui profita plus tard à ses successeurs, ne fut jamais acceptée de son vivant. Les Occidentaux lui montrèrent d'une manière assez rude qu'ils étaient loin de le reconnaître pour père ; et les Orientaux affectèrent constamment de lui donner le titre de frère que voulait répudier son orgueil.

Le plus beau fleuron de sa couronne fut l'amitié de saint Jérôme qui était resté auprès de lui comme secrétaire après le départ de Paulin d'Antioche. Cet illustre enfant de la Pannonie avait déjà visité dans sa jeunesse la capitale des Césars. Il y avait étudié les lettres sous le grammairien Donat et l'éloquence sous le professeur Victorin. C'est là qu'il avait passé subitement d'une vie voluptueuse et turbulente aux austérités d'un néophite en adoptant la religion dont il devait être le plus éloquent défenseur. Cette conversion était d'autant plus méritoire qu'il vivait au milieu de toutes les séductions du faste et de l'opulence, et il avait eu le courage de s'y dérober, pour en arracher plus tard ceux-là même dont il avait suivi les exemples. Mais il ne s'était point senti la force d'entreprendre tout à coup cette réformation difficile. Il s'était réfugié pendant dix ans dans les solitudes de la Chalcide syrienne pour se fortifier contre le démon du siècle; et après avoir passé dix autres années à visiter toutes les capitales du monde, à s'entretenir avec tous les saints docteurs de son temps, il était revenu à Rome pour commencer le cours de ses prédications. La société

romaine s'attacha miraculeusement à ce prêtre qui expliquait les dogmes dans un style étincelant de verve et d'élégance, qui dirigeait toutes ses pensées vers l'amélioration des mœurs et le perfectionnement de l'espèce humaine. Les femmes surtout s'empressèrent à l'entendre. Avides de choses nouvelles, suivant l'expression de Sulpice Sévère, elles l'entourèrent de leur admiration, lui demandèrent des règles de conduite. Il leur enseignait la pratique de toutes les vertus et le sage emploi de leurs richesses au profit des pauvres et des malades. L'envie le troubla souvent dans cette mission divine. Le clergé lui-même avait pris une trop large part dans la dégradation publique, pour ne pas voir avec peine les succès de cet apôtre de l'humilité chrétienne. Mais cette haine, contenue par la faveur de Damase qui secondait ouvertement la mission du nouvel apôtre, n'éclata que sous le pontificat de son successeur. On attaqua dès lors par d'infâmes calomnies ce censeur perpétuel des mœurs et de l'avarice des clercs, qu'il comparait pour le faste à de jeunes fiancés. Leurs impostures trouvèrent une créance aveugle dans l'esprit du peuple, qu'il est toujours plus facile d'entrainer au mal que de ramener au bien. Le nouveau pape Syrice ne soutint pas comme Damase le docteur qui proclamait cependant la prééminence du siége de Rome, et Jérôme quitta la ville éternelle, comme avait fait Jugurtha, en l'apostrophant du nom de Babylone.

Remarquons en passant que le pontificat de Syrice commença par un acte de soumission à l'autorité impériale. L'antipape Ursin, qui avait troublé la vie de Damase, avait cru que le schisme devait finir avec ce pon-

tife et que le siége de Rome appartenait au survivant, comme l'avaient décidé les Occidentaux pour le siége d'Antioche à la mort de Mélèce. Mais le peuple et le clergé rejetèrent cette prétention d'Ursin, leurs acclamations y appelèrent le Romain Syrice, et dans l'espoir de mettre un terme aux désordres que fomentaient sans cesse les partisans de l'antipape, le nouvel évêque fit confirmer son élection par un édit du 23 février 385, que l'impératrice Justine adressa au préfet de Rome au nom de son fils Valentinien le Jeune. Cette confirmation, consacrée déjà par un fréquent usage, ne sera quatre siècles plus tard qu'un argument stérile en faveur de l'autorité laïque. Mais elle était dans ce cas d'autant plus remarquable, que Justine et son fils professaient ouvertement l'arianisme. Il se passait au reste dans la conscience de ces grands personnages des capitulations, qui témoignaient de la faiblesse de leurs principes et de la flexibilité de leurs caractères en présence de nécessités impérieuses. Damase et Syrice, qui poursuivaient partout les hérétiques, pliaient devant une impératrice arienne, et Justine, retenue longtemps par la crainte du catholique Gratien, n'osait pas troubler la paix des orthodoxes. Le meurtre de ce collègue de son fils rompit le frein de sa haine. Elle demanda tout à coup à l'évêque de Milan une basilique où les Ariens pussent prier sous la direction d'un évêque de leur secte. La réponse d'Ambroise était facile à prévoir. Son respect pour les Césars ne pouvait aller jusqu'au sacrifice de ce qui appartenait à Dieu ; et sa résistance à la volonté de Justine fut d'autant plus opiniâtre que l'impératrice avait pris pour évêque un second Auxence,

Scythe de nation, qui se faisait appeler Mercurien, pour ne pas porter un nom que la ville de Milan avait droit de détester.

« Prenez mon patrimoine, dit saint Ambroise, prenez » ma vie. Je ne les défendrai pas contre vous. Mais je ne » livrerai point le temple de Dieu à ses ennemis. » Justine ne s'arrêta point devant cette opposition. Elle oublia même qu'à la mort de Gratien et dans la frayeur que lui inspirait l'heureux assassin de ce prince, elle avait prié le saint évêque de détourner le bras qui menaçait le trône et les jours de son fils, et qu'Ambroise s'était rendu à la cour de Trèves pour fléchir et conjurer l'ambition de l'usurpateur. Le souvenir d'un si grand service fut moins puissant sur l'esprit de Justine que l'intérêt de sa secte. Ses soldats s'emparèrent par son ordre de la basilique Porcienne, et marchèrent sur la basilique neuve où saint Ambroise officiait. Mais ils se souvinrent tout à coup qu'ils étaient catholiques et s'arrêtèrent à la voix du prélat qui prêchait alors sur le livre de Job, pour donner à son peuple des leçons de patience.

Syrice ne pouvait ignorer ce qui se passait à Milan. Ambroise en faisait part à sa sœur Marcelline qui habitait la ville de Rome. Mais le chef prétendu de l'Église chrétienne, absorbé par les intrigues de l'antipape, n'osa braver la puissance qui avait confirmé son élection; et parut indifférent à une persécution qui ne l'atteignait pas lui-même. Ambroise, dont les sermons et les lettres nous en ont transmis l'histoire, en supporta tout le poids avec la constance des premiers martyrs. Il sut résister aux ordres de sa souveraine et contenir en même temps un peuple qui

voulait pousser la résistance jusqu'à la révolte. « Je ne » peux livrer la basilique, dit-il, mais je ne dois pas com- » battre, » paroles sublimes, commentaire admirable des paroles de Jésus-Christ, qu'oublieront dans l'avenir les successeurs du saint évêque! Il y a une haute vertu dans cette modération d'un prêtre qui, placé entre deux devoirs contraires, est assez maître de sa colère pour se maintenir entre l'accomplissement de l'un et le respect de l'autre. L'opposition populaire fut cependant entretenue par ses prédications. Il y ajouta même des miracles. Ces moyens peuvent être diversement appréciés. Mais ce qui doit être admiré de tous, c'est cette fermeté, que n'ébranlèrent ni les menaces de la tyrannie ni les clameurs de ses sicaires. Quand une bande de Goths, substituée par Justine aux soldats romains, se précipite vers la basilique, Ambroise est sur la porte. Il la défend par des anathèmes, et les barbares s'arrêtent encore à la voix d'un prélat que soutient et grandit la vénération du monde entier. C'était quelque chose de plus qu'Athanase, car l'évêque d'Alexandrie avait fui devant les soldats de Constance et de Valens.

Cette lutte dura deux ans; et c'est aux vertus, à l'éloquence de celui qui la soutenait avec tant de dignité, que l'Église dut la précieuse conquête de saint Augustin. Jeune encore, il avait fui sa mère pour vivre dans la débauche la plus effrénée; et Monique avait eu de plus la douleur de le voir embrasser l'hérésie des Manichéens. Après avoir professé la rhétorique à Tagaste sa patrie, à Carthage et à Rome, il s'était rendu à Milan; et la curiosité d'entendre un orateur célèbre l'avait poussé

dans la basilique où prêchait l'évêque dont il admirait déjà le caractère. Les discours d'Ambroise achevèrent ce qu'avaient commencé l'étude de saint Paul et un examen plus approfondi des erreurs de Manès. Monique fut heureuse de retrouver son fils, et la conversion de cet illustre néophite fut pour Ambroise une consolation nouvelle. Une lettre de l'empereur Maxime était venue en même temps rappeler à l'impératrice Justine que même en Occident la foi catholique n'était pas dénuée de protection. Justine savait sans doute ce que pouvait être la piété d'un pareil homme. L'intérêt de la religion n'était qu'un prétexte : mais les menaces de cet usurpateur sanguinaire n'en étaient que plus dangereuses; et la fière impératrice en fut assez épouvantée pour dégrader son caractère ou plutôt pour en manifester la faiblesse, en implorant l'assistance de ce même prélat qui l'avait déjà sauvée, et qu'elle avait payé de la plus noire ingratitude. Ambroise aurait mieux fait de ne pas accepter cette nouvelle ambassade. Dès les premiers mots de Maxime il en pressentit l'inutilité. Mais on eût attribué son refus au ressentiment de ses injures, et cette obéissance aux vœux de sa souveraine était la conséquence de ses principes. Le César, dont il avait une première fois contenu l'ambition, débuta par se plaindre de la faiblesse qu'il avait eue de l'écouter. Il lui reprocha d'avoir sauvé la famille qu'il était impatient de détrôner, et mit tant d'aigreur et de brutalité dans ses paroles, qu'Ambroise en oublia son caractère d'ambassadeur. Il ne répondit plus qu'en évêque, en apôtre qui s'arrogeait la mission de punir les puissances de la terre des crimes que les lois

humaines ne pouvaient atteindre. Il reprocha à Maxime le meurtre de Gratien, le rapt de sa couronne. Il rejeta de sa communion les prélats qui communiquaient avec lui. Il ne fit qu'irriter un ambitieux qu'il s'était chargé de calmer, et se fit chasser enfin comme un séditieux d'une cour où il était venu comme médiateur.

Cet outrage à la majesté de l'Empire, si de tels mots peuvent s'appliquer au farouche Maxime, ne tarda point à retomber sur la famille qu'il s'était chargé de défendre; et il fallut tout le respect que son caractère imposait au monde, pour détourner de lui la supposition d'une vengeance préméditée contre ses persécuteurs. Mais l'histoire a dit avec raison que la résolution de Maxime était arrêtée d'avance. Il passa en effet les Alpes vers la fin de 387, il envahit l'Italie, s'empara de Milan et de Rome; et Justine et son fils, chassés de ville en ville, allèrent chercher un refuge à la cour de Théodose. Un César dévot et superstitieux ne vit d'abord qu'un châtiment du ciel dans la chute d'une princesse et d'une cour infectées d'arianisme, et il hésita à venger une famille à laquelle il avait dû son élévation. Mais la dévotion ne fut jamais antipathique à l'amour. S'il faut en croire Zosime [1], les charmes de Galla, sœur du jeune Valentinien, firent plus que la reconnaissance, et après avoir fait consulter un moine égyptien qui lui prédit la victoire, Théodose ramena sa jeune épouse et sa famille en Italie à la tête d'une armée. Maxime et Victor son fils furent vaincus et massacrés. Valentinien II remonta sur

1. Liv. IV, p. 263.

son trône; et pendant les trois ans de son séjour à Milan ou à Rome, Théodose s'efforça d'extirper en Occident les restes de l'hérésie et du paganisme.

Trois faits importants pour l'histoire du sacerdoce chrétien signalèrent l'ascendant qu'il pouvait déjà prendre sur les maîtres du monde, quand il agissait sur une piété sincère, sur un esprit superstitieux, par l'action énergique d'un caractère intraitable. Ce n'est point par l'évêque de Rome que seront donnés ces exemples de fermeté. Syrice, toujours effacé par Ambroise, compte à peine dans le mouvement du monde catholique dont il se dit ou se croit le chef. C'est encore par l'évêque de Milan que sera exercée la puissance sacerdotale, mais Rome en profitera plus tard. L'évêque de Callinique, petite ville de la Perse, ayant excité des moines turbulents à brûler une synagogue et un temple de Valentiniens, le maître de la Milice d'Orient avait condamné l'évêque à les rebâtir à ses frais; et cette sentence avait été ratifiée par Théodose, qui, malgré son orthodoxie, tolérait encore les juifs et les restes de cette secte du prêtre Valentin qui régnait depuis deux siècles malgré l'extravagance de ses doctrines. Ambroise ne conçoit pas cette contradiction dans la conduite d'un César catholique. Il écrit à Théodose pour le prier de révoquer un édit qui place un évêque entre la prévarication et le martyre. Cette lettre étant demeurée sans réponse, Ambroise apostropha l'empereur du haut de la chaire. Il refusa d'achever le sacrifice divin en sa présence, il lui arracha enfin par l'opiniâtreté de ses admonitions la révocation d'un édit qui était de toute justice, et l'évêque

de Callinique fut absous d'une violence que l'empereur avait eu raison de punir [1].

Quelque temps après, Théodose ayant porté son offrande à l'autel, restait debout dans le sanctuaire. Il s'en croyait le droit, car il agissait ainsi dans les églises de Constantinople et il suivait en cela l'exemple de Constantin. Mais Ambroise lui fit dire par un archidiacre qu'il en était autrement dans la sienne, que le sanctuaire n'était fait que pour les ministres du Seigneur; et l'empereur se retira dans la nef en remerciant même l'évêque de lui avoir appris son devoir de chrétien. Il oubliait dans le premier de ces actes que le premier devoir de l'autorité souveraine est de faire respecter ses sujets dans leur fortune et dans leur vie, et dans le second il abandonnait les droits d'évêque des évêques, que, depuis Constantin, ses prédécesseurs avaient constamment exercés. Il ouvrait ainsi la porte aux abus qui ont fait subir plus tard tant d'humiliations aux princes de la terre; et certes les écrivains ecclésiastiques ont eu quelque raison d'en faire un grand homme. Ils devaient le récompenser d'avoir soumis ainsi l'Empire au Sacerdoce. Mais l'affaire de Thessalonique se présente sous un autre aspect. Théodose avait fait égorger les habitants de cette ville d'Illyrie, pendant les jeux du cirque, pour la punir d'une sédition dans laquelle avait péri un de ses capitaines. S'il eût, comme juge suprême, découvert et condamné les coupables comme dans l'affaire de Callinique, il n'y aurait eu que justice. Mais en livrant au

1. Paulin, ch. III; Amb., *Epist.*, t. II, p. 948.

glaive d'une soldatesque effrénée tout un peuple attiré pour ainsi dire dans un piége infâme, en laissant au hasard le soin de choisir les victimes, Théodose se rendait coupable d'une atroce et lâche vengeance; et le ministre d'un Dieu qui confond tous les hommes dans sa justice s'honorait même aux yeux du monde en oubliant le rang et la puissance du criminel pour ne voir que son exécrable attentat. Le prélat qui avait reproché à Maxime le meurtre de Gratien, ne pouvait pardonner cet acte de barbarie à un empereur dont il avait d'ailleurs éprouvé la faiblesse. Ambroise n'alla point, il est vrai, l'attaquer sur son trône; mais toujours maître dans son église, il lui en interdit l'entrée; il l'arrêta lui-même sous le portique, et ne lui permit de passer outre, que lorsque ce maître du monde eut expié par une pénitence publique sa sanguinaire violence [1].

Quelques-uns de mes lecteurs se révolteront sans doute contre cette témérité du sacerdoce. Ils loueraient dans un tribun ce qu'ils ne souffriront pas de la part d'un prêtre. Mais où était alors la puissance tribunitienne, ce patronage du peuple contre l'oppression? Dans l'ordre politique la tyrannie n'avait alors de contre-poids que la révolte et l'assassinat. Le prêtre chrétien était le seul homme qui pût exercer ce ministère; il était respecté des grands et des petits; il était reconnu par tous le missionnaire d'un Dieu de paix et de charité. Il en abusa plus tard, je n'aurai que trop l'occasion de le blâmer; je montrerai les progrès de son ambition, de son audace

1. Paulin, *Vita Amb.*, ch. IV; S. Aug., *Cité de Dieu*, ch. XXVI.

même. Mais ce temps n'était pas venu. Comme sujet, comme citoyen, le prêtre se tenait encore dans les limites que Jésus-Christ avait imposées à son sacerdoce et jamais évêque n'avait été plus pénétré que saint Ambroise du sentiment de ses devoirs. Le prétendu vicaire du Dieu qui l'animait, le pape Syrice lui abandonnait la houlette du pasteur. « Ambroise, dit l'abbé Fleury [1], était regardé comme le principal défenseur des droits de l'Église. » Il en était le chef véritable, au même titre que les grands docteurs que j'ai déjà mis en scène. Il en avait pris les fonctions dans son voyage de Sirmium, et même il en était personnellement convaincu, car dans sa lettre à Théodose sur l'affaire de Callinique, il osait dire qu'il ne pourrait se justifier *lui-même* auprès des évêques, s'il souffrait qu'un ordre parti de sa résidence allât frapper des chrétiens à l'autre extrémité de l'empire [2]. Il y a dans ces mots un grand témoignage du peu qu'était alors la papauté romaine et de l'autorité que s'attribuait l'évêque de la résidence impériale. Si ces mots étaient partis du saint-siége, quel avantage n'en auraient point tiré les défenseurs de la suprématie de l'Église de Rome ! Ils l'auraient présentée dès ce moment comme la tutrice, la régulatrice des Églises d'Orient. Mais le pape Syrice n'y songeait point. Il avait sans doute statué sur quelques points de discipline. La preuve en est dans une lettre écrite l'année même de son élection et qui est la première des véritables décrétales. Mais ce n'était point alors un

1. Liv. XIX, ch. xiv.
2. *Epist.* IV.

acte de suprématie exclusive. Cyprien, Athanase, Basile avaient, après saint Paul, tracé des règles semblables en réponse aux consultations que leur adressaient les évêques. Syrice avait bien aussi renouvelé dans un concile de 386 la condamnation des Novatiens, des Donatistes, et obtenu de l'empereur l'exil et la spoliation des Manichéens qui affluaient dans Rome [1]. Mais il n'y avait rien là que n'eussent fait tous les métropolitains de la chrétienté; et cette intervention de l'empereur nous offre de plus une preuve de la fausseté de la donation de Constantin, puisque le pape n'a pas le pouvoir de bannir de la ville, dont on le dit souverain maître, les hérétiques dont la présence l'importune. Ce n'était enfin qu'à de longs intervalles que Syrice manifestait sa sollicitude pour les intérêts du monde catholique, tandis que la vigilance d'Ambroise ne se laissait jamais surprendre; et l'histoire de l'hérésiarque Jovinien va nous offrir un nouveau témoignage de la négligence de l'évêque de Rome.

Ce Jovinien était un moine coquet, portant du linge fin et des tuniques de soie, pratiquant les bains et les cabarets, faisant le philosophe au milieu des amphores, comme dit saint Jérôme dans sa mordante polémique [2]. Si l'on veut se rappeler que soixante ans nous séparent à peine de saint Antoine, de la vie d'abnégation et d'humilité, d'austérités et de privations, de solitude et de pénitence que s'imposaient dans la Thébaïde les disciples de ce

1. *Code Théod.* liv. XVIII.
2. S. Jér., *Contre. Vigil.*

fondateur de la vie monastique, on verra avec quelle rapidité dégénéraient les vertus chrétiennes, si l'on peut appeler vertu cette existence sans utilité pour l'Église et pour le monde. Ce Jovinien ne se contentait pas d'offrir aux Romains le scandaleux contraste d'une vie de plaisir avec les devoirs de sa profession. Il prêchait l'égalité de tous les péchés devant Dieu, l'absolution de tous par le baptême. Il soutenait contre saint Jérôme que les veuves et les femmes mariées avaient autant de mérite que les vierges, toutes choses qu'il n'avait osé prêcher devant saint Ambroise pendant son séjour à Milan. Mais il avait trouvé plus d'indulgence dans Rome, et il n'y fut attaqué que par la correspondance de saint Jérôme qui du fond de sa retraite de Béthléem veillait à la pureté de la foi. Il fallut que le sénateur Pammaque, excité par les lettres de son éloquent ami, avertît le pape Syrice des progrès de cette hérésie ; et ce fut seulement alors que, rassemblant quelques évêques de la province, l'évêque de Rome fit condamner Jovinien et ses adhérents. Il les fit même suivre jusqu'à Milan, où ces hérétiques s'étaient réfugiés pour en appeler sans doute à l'empereur ; et avec l'aide de saint Ambroise, il en obtint le bannissement des coupables.

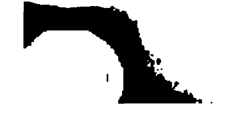
Disons toutefois que cet incident fit éclater la modestie de Syrice. Il montra combien il était éloigné de suivre les orgueilleuses traditions de Jules et de Damase. Ses légats ne parlèrent point en maîtres. Sa lettre à l'Église de Milan donne le titre de frères à saint Ambroise et à ses suffragants. Il leur dit : *votre sainteté*. Ses paroles respirent l'égalité la plus parfaite. Il va même jusqu'à faire con-

firmer la sentence de son synode romain par sept évêques de la haute Italie; et rien dans la réponse de ces prélats au nombre desquels ne figurait même pas l'évêque de Milan, rien ne laisse percer une pensée d'infériorité. Ils félicitent seulement l'évêque de Rome du soin qu'il a mis à garder la porte qui lui est confiée. Syrice montra la même réserve dans la poursuite de Bonose, évêque de Sardique, qui niait aussi la virginité perpétuelle de Marie et même la divinité de Jésus-Christ. Cette ville dépendant de la métropole de Thessalonique, il fit renvoyer l'affaire au métropolitain Anysius par un concile assemblé à Capoue. Mais la mort du vieux Paulin, arrivée pendant la tenue de ce concile, vint réveiller l'ancien schisme d'Antioche qui avait troublé et divisé les deux Églises; et la modération de Syrice fut ébranlée sans doute par les conseils de ses frères et par des ressentiments qui n'étaient pas encore apaisés. Le dédain qu'à l'occasion de ce schisme les Pères de Constantinople avaient montré pour l'opinion des Occidentaux, était toujours présent et amer aux évêques d'Italie. Ils se hâtèrent de reconnaître le nouvel évêque Évagrius, que la faction des Paulinistes avait sur-le-champ opposé à celui qu'avait déjà consacré le parti de Mélèce; et en souscrivant la reconnaissance d'Évagrius, Syrice oubliait les principes conciliateurs que les Occidentaux avaient invoqués eux-mêmes en faveur de Paulin. Mais que font les principes contre les passions humaines? Disons cependant à la louange de ce pape, que, lorsque Évagrius, repoussé ou chassé par les amis de son compétiteur Flavien, fit un nouvel appel au siége de Rome,

Syrice, se rappelant tout à coup les canons de Sardique, ne se crut pas en droit de se faire l'arbitre souverain de ce litige. Il le fit renvoyer par ce même concile de Capoue devant le métropolitain d'Alexandrie et les évêques d'Égypte comme les plus proches voisins de la province d'Antioche.

Flavien ne reconnut ni l'appel ni la juridiction. Il déclina la compétence des Égyptiens ; et Syrice, une fois engagé dans ce débat, en appela à l'empereur lui-même. Ainsi, après avoir respecté les droits de ses coévêques, il reconnaissait encore l'autorité des Césars en matière ecclésiastique; et il est permis de dire que si les successeurs de ce pontife avaient imité son respect pour les saines doctrines de l'Église, les guerres et les désordres que j'aurai à raconter, n'auraient ni troublé ni ensanglanté le monde catholique. Théodose accepta l'appel de Syrice, et il est probable que, pendant son séjour en Italie, ses évêques l'avaient entretenu de cette querelle. Théodoret a même écrit que Syrice lui avait reproché de laisser en paix les tyrans qui attaquaient la loi de Jésus-Christ et de n'abattre que ceux qui s'élevaient contre lui-même[1]. La vivacité de ce reproche ne va point au caractère de ce pontife; et Théodoret, qui n'avait alors que neuf ans, pourrait bien l'avoir supposé quarante ans après. C'était exagérer en effet l'importance d'une cause où n'entrait aucun soupçon d'hérésie, qui n'était au fond qu'une question de rivalité, qu'une pique entre les deux Églises. Théodose le sentit lui-même, et placé entre deux

1. Théod., *Hist. Eccl.*, liv. V, ch. II.



légions d'évêques ennemis et également entêtés, plein de respect pour la piété des uns et des autres, il montra une assez grande indécision. Mais soit qu'il craignît de déplaire à saint Ambroise, soit qu'il eût adopté les opinions des évêques au milieu desquels il venait de passer trois années, il parut embrasser la défense d'Évagrius; et dès son retour à Constantinople, il fit donner à Flavien l'ordre d'aller à Rome pour y plaider sa cause. C'était beaucoup pour le saint-siége; et la fierté de Flavien s'étonna d'un commandement qui soumettait l'Église d'Orient à l'Église occidentale. Il gagna trois mois par des réponses ambiguës, dans l'espoir que le temps refroidirait l'ardeur de Théodose pour les évêques d'Italie. Mais sur une nouvelle instance de l'empereur, il cessa de se contraindre. Encouragé sans doute par des collègues qu'il avait eu le loisir de consulter, il répondit qu'il ne lui convenait pas de se soumettre au jugement des Occidentaux, et que si on en voulait à son siége, César était maître de le donner à qui lui plairait [1]. Théodose n'était pas homme à relever le défi; et les Orientaux l'avaient déjà ramené à leur sentiment. Empereur d'Orient, il ne lui convint plus de sacrifier l'indépendance de ses évêques aux prétentions d'un étranger; et quand Syrice lui rappela sa promesse, il lui répondit par le conseil de se raccommoder avec un évêque que tout l'Orient avait reconnu et qu'il entourait de sa vénération.

Des affaires plus importantes l'avaient bientôt après ramené en Italie en 394. Il venait venger l'assassinat de

1. Théod., liv. VI, ch. XXIII.

Valentinien II sur le Sicambre Arbogaste, et sur le fantôme d'empereur qu'avait élevé cet audacieux général ; et comme dans sa campagne contre Maxime, il avait fait consulter encore le solitaire Jean d'Égypte pour savoir si Dieu lui accorderait une seconde victoire. Il faut ajouter que la superstition n'étouffait pas en lui le courage. En lui promettant ce nouveau triomphe, le prophète lui avait prédit que sa mort suivrait de près celle de ses ennemis[1] ; et cette prédiction ne l'avait point arrêté. Il détruisit dans les plaines d'Aquilée l'armée d'Arbogaste et de son empereur Eugène. Cet usurpateur fut massacré par les mêmes soldats qui avaient salué son avénement. Le fier Sicambre, poussé dans les montagnes de la Rhétie se perça de son épée; et, fléchi par les conseils de saint Ambroise, le vainqueur n'exigea point d'autres victimes. Il s'en prit seulement aux monuments de l'antiquité païenne et n'opprima que la conscience de ses sujets. Maxime avait déjà relevé les autels de Jupiter à la prière des sénateurs païens et de Symmaque le fils dont il avait fait un préfet de Rome; et après avoir détruit cet assassin couronné, Théodose avait cru que la vieille religion n'oserait plus reparaître. Mais après le meurtre de Valentinien, Arbogaste avait suivi l'exemple de Maxime pour attirer sous ses drapeaux le peu de Romains qui adoraient encore les dieux de leurs pères ; et Théodose résolut d'en finir avec l'idolâtrie. Appliquant son édit de Thessalonique à l'Occident dont il devenait le maître, il ordonna aux sénateurs de croire

1. Sozom., liv. VII, ch. XXXII.

en Jésus-Christ; et ils s'empressèrent tous de quitter la toge pour la robe des néophites. C'était toujours le sénat de Domitien et de Tibère. L'empereur ordonna en même temps la démolition des vestiges matériels du paganisme; et les évêques, aidés des proconsuls, firent main basse sur les chefs-d'œuvre que l'art grec et romain avait semés dans le monde. Les temples, les statues tombèrent sous le marteau de ces barbares, et la terre du monde civilisé fut couverte des ruines qui témoignent encore de la grandeur des anciens et de l'absurde fanatisme d'un Espagnol superstitieux.

Ce fut là le dernier de ses exploits. L'oracle de Lycopolis avait dit vrai. Une hydropisie l'enleva à son empire en 395; et sa mémoire fut livrée aux passions qu'il avait comprimées et à celles qu'il avait servies. L'historien Philostorge de Cappadoce, son contemporain, se fit l'organe des Ariens et attribua sa mort à la mollesse et à l'intempérance [1]. Vingt ans après, le païen Zosime vengea par d'autres injures les dieux dont Théodose avait consommé la ruine. Mais les prêtres et les moines chrétiens vont désormais disposer de l'histoire et de l'opinion des hommes; et les exagérations de la reconnaissance le vengeront des déclamations de la haine. Ambroise prononça son oraison funèbre en présence de son fils Honorius, nouvel empereur d'Occident, et commença cette longue série des panégyriques qui retentissent encore dans nos chaires. A tout prendre, Théodose laissait de quoi louer; mais nous ne croyons

1. Philost., liv. VI, ch. II.

pas qu'un examen plus impartial de son règne laissât subsister le titre de grand qui est resté attaché à son nom comme à celui de tant d'autres qui ne l'avaient pas mieux mérité. Ce qu'il nous importe à nous de remarquer, c'est que, malgré sa piété, il n'oublia point qu'il était le premier chef de l'Église. Nous avons vu les appels faits à son autorité par Syrice et par Ambroise. Les évêques d'Italie ont abandonné par son ordre la cause d'Évagrius et reconnu Flavien pour évêque d'Antioche. Il fait plus. Après avoir ordonné le bannissement des Manichéens, il enjoint aux prêtres de veiller à ce qu'ils ne se déguisent en catholiques, qu'il ne reçoivent pas la communion, que leurs bouches impures ne touchent point, dit-il, le corps de Jésus-Christ. Il ne le permet pas même à ceux qui se convertissent de bonne foi. Il les relègue dans les monastères, il les condamne à des prières, à des jeûnes éternels. Il permet seulement qu'après de longues épreuves on leur donne le viatique à l'article de la mort; et tout cela appartenait à la puissance spirituelle.

Le pape Syrice ne prit aucune part aux derniers événements du règne de Théodose. Il mourut en 398, le 26 novembre suivant le Père Pagi, ou au mois de janvier, suivant quelques autres. Ambroise l'avait précédé dans la tombe; et jusqu'au dernier jour de sa vie il était demeuré aux yeux de tous le chef de l'Église occidentale et le juge des grands de la terre. La métropole de Milan était devenue la rivale de Rome, plus par l'ascendant de son évêque que par la résidence de deux de ses empereurs. C'est à la voix d'Ambroise qu'on

déterrait les corps des martyrs pour les dresser sur les autels à la place des dieux qui n'étaient plus. Ses jugements étaient comparés à ceux de Salomon. Ses décisions étaient des lois pour les évêques. Sa réputation seule faisait des prosélytes. Saint Paulin, son panégyriste, fait convertir une reine des Marcomans par le seul récit de ses vertus[1]; un roi barbare lui attribue comme à Josué le pouvoir d'arrêter le soleil[2]. Les miracles sans nombre attachés par la vénération des fidèles à sa vie, à sa mort, à sa sépulture, furent imposés plus tard à la crédulité publique par les historiens de l'Église. Si un évêque de ce caractère avait succédé à Damase dans la chaire romaine, l'influence de ce siége lui eût peut-être inspiré des idées plus ambitieuses, eût avancé sans doute la domination du sacerdoce; et la lutte de quatre siècles, que nous aurons à raconter depuis Louis le Débonnaire jusqu'au pape Innocent III, aurait pu faire place à des événements d'une autre nature. On nous contestera vraisemblablement l'effacement de Syrice en présence de saint Ambroise; et l'on rappellera à ce sujet les décisions contenues dans sa lettre à Himérius, évêque de Taragone, que nous avons nommée la première des véritables décrétales. A la demande de cet évêque, il prononça en effet sur bien des questions de discipline ecclésiastique, sur la conduite à tenir avec les apostats, avec les religieuses et les religieux qui s'étaient mariés, avec les évêques qui per-

1. S. Paulin, liv. VI, ch. II.
2. *Id.*, nota 56.

sistaient à vivre avec leurs femmes. à l'égard des Ariens et des pécheurs mourants. Ses décisions furent des lois pour les Églises catholiques, mais nous avons dit et prouvé qu'une foule d'évêques en avaient fait autant et que leurs décisions avaient eu la même autorité. Il n'y a qu'un mot de trop dans cette décrétale du 11 février 385, c'est que Syrice donne à son siége le titre d'apostolique par excellence ; mais cette prétention recevra plus d'un démenti de la part des métropolitains des provinces orientales, et nous n'avons pas besoin d'anticiper sur les faits qui vont suivre.

CHAPITRE VI

SAINT CHRYSOSTOME ET SAINT AUGUSTIN

398 à 418

En ouvrant le court pontificat d'Anastase, successeur de Syrice, nous voyons l'Église travailler de tous les côtés à la destruction des restes du paganisme et de l'hérésie. à régler la conduite de ses prêtres, à régulariser les ordinations et les cérémonies, à améliorer les mœurs du clergé et des fidèles. Les Césars Honorius et Arcadius, héritiers de Théodose, agissent toujours en chefs de la religion. Leurs lois protégent partout l'exercice du culte catholique. Ils autorisent l'exécution des décrets des conciles, confirment même leurs décisions canoniques, et rendent de leur propre mouvement des édits sur la discipline ecclésiastique. Ils ne revendiquent pas toutefois le droit exclusif de convoquer ces assemblées d'évêques; ces assemblées se multiplient suivant les besoins des Églises et le caprice des métropolitains. Celles qu'on tient en Italie sont presque insignifiantes depuis la mort de saint Ambroise. Celle de Tolède en Espagne n'est remarquable que par cet étrange canon qui permet aux ecclésiastiques de garder une femme, qu'elle soit légitime ou concubine, et qui

ne les punit que s'ils en prennent deux. Mais c'est en Afrique surtout que ces conciles sont fréquents et nom breux. C'est que là dominait un pontife qui avait recueilli l'héritage spirituel des Athanase et des Ambroise; et cet évêque n'était pas même un métropolitain. Augustin, dont nous avons raconté la conversion, n'était que le coadjuteur de l'évêque Valérius d'Hippone, mais son mérite l'avait placé de suite au premier rang de ses frères. Carthage et la province étaient soumises à son ascendant. Il y tint plusieurs conciles sans que Rome et son pontife y intervinssent, et leurs règlements prohibitifs suppléent au silence de l'histoire sur les mœurs du clergé. Si Ammien Marcellin et la polémique de saint Jérôme nous ont montré le luxe scandaleux des prêtres romains, dix canons du quatrième concile de Carthage nous révèlent que les Africains étaient plus corrompus encore. Ils attestent en les condamnant qu'il existait des clercs délateurs, querelleurs, libres en paroles, joueurs, ivrognes, bouffons et usuriers. Ils font connaître que les moines ont abandonné les déserts pour vivre dans les villes, ou comme Jovinien dans une indépendance absolue, et que leur indocilité, leur fainéantise sont un scandale pour les fidèles. D'autres canons condamnent le faste des évêques et tâchent de les ramener à l'humilité chrétienne par le règlement de leurs tables, de leurs meubles et de leurs vêtements. Les homélies de saint Chrysostôme, qui sera bientôt victime de son zèle à réprimer les désordres du clergé d'Orient, attestent encore l'avarice, la cupidité, le libertinage qui le dégradent. Il signale l'imposture des

clercs qui gardent chez eux de fausses sœurs, c'est-à-dire des concubines dont ils se disent les frères, pour légitimer leurs cohabitations criminelles.

Il est triste de voir en même temps cet éloquent orateur, ainsi qu'Anastase de Rome, et les conciles d'Afrique et les chefs des deux empires se liguer pour achever l'œuvre sacrilége de Théodose, s'acharner sur les monuments de l'antiquité, rechercher jusque dans les bains publics et les maisons des particuliers les chefs-d'œuvre de la statuaire pour les anéantir. Si l'argent manque pour solder les ouvriers de cette destruction, les dames opulentes de Constantinople y consacrent leur fortune. N'en soyons pas étonnés. Les passions politiques nous ont fait voir des folies analogues. Saint Augustin se montrait plus bienveillant pour la personne des hérétiques. Il s'efforçait de les ramener par sa parole; il les appelait à ses conférences publiques, il parcourait la province pour s'entretenir avec eux, pour discuter leurs croyances et les vaincre par la persuasion. L'opiniâtreté et la violence de ses adversaires lasseront plus tard sa patience évangélique; mais il restera longtemps fidèle aux principes de tolérance qu'il a manifestés à l'égard des Manichéens en s'écriant : « Que ceux-là sévissent contre vous » qui ne savent pas quel travail coûte la découverte de la » vérité, et combien il est difficile d'éviter l'erreur. » Chrysostôme, devenu évêque de Constantinople, prêche de son côté l'union de ses frères et met un terme au schisme d'Antioche. Quelques auteurs en ont fait honneur au pape Anastase par cette habitude intéressée de tout rattacher au siége de Rome; mais c'est à saint Jean Chry-

sostôme qu'on dut ce traité de paix. C'est lui qui se concerta avec Théophile d'Alexandrie pour engager encore une fois les Occidentaux à reconnaître enfin l'évêque Flavien pour le siége d'Antioche qui l'avait vu naître et où il avait reçu la prêtrise. Acace de Bérée et Isidore, prêtre alexandrin, se rendirent à Rome en 399, comme délégués des deux métropolitains pour négocier cet accord, et le pape Anastase eut le bon esprit d'y consentir et de déterminer enfin les évêques d'Occident à abandonner la faction des Paulinistes. On peut l'honorer pour avoir montré dans cette circonstance un esprit plus conciliant que ses prédécesseurs, pour avoir fait abnégation de tout amour-propre. Mais ce ne fut au fond que l'aveu d'une erreur, un acte de résipiscence, un argument contre l'infaillibilité du pape, et quelques historiens eurent tort surtout de voir dans cet arrangement l'union des deux Églises. Elles restèrent séparées, et je n'aurai que trop l'occasion de raconter leurs dissentiments. Il n'y eut de réconcilié avec Rome que celui des deux évêques d'Antioche que l'Orient avait constamment soutenu et que les évêques d'Occident avaient si longtemps refusé de reconnaître.

Il est curieux de voir le soin minutieux que mettent les fanatiques de Rome à rechercher tous les rapports que son évêque pouvait avoir avec les prélats d'Orient et à les faire tourner à l'avantage de son siége, surtout quand les personnages qui figurent dans ces incidents ont une imposante autorité. Les trois grands docteurs dont je viens de parler, Jérôme, Augustin, Chrysostôme, ont été souvent cités en témoignage de la suprématie que, dès cette époque, on a voulu attacher à ce siége. Rédui-

sons à leur juste valeur les hommages qu'ils lui ont rendus et les avantages réels que Rome en a retirés. Nous avons vu saint Jérôme, ami particulier de Damase, s'enfuir pour ainsi dire de cette capitale après la mort de ce pontife, et se réfugier à Bethléem, d'où sa sollicitude veillait sans relâche à la pureté de la foi catholique, à la conduite même des évêques de toute la chrétienté, quoiqu'il ne fût qu'un simple prêtre. Mais ce prêtre était le premier écrivain de son temps, et ce n'est point à nous de nier cette puissance. Le zèle évangélique de saint Jérôme s'était manifesté à l'occasion de l'hérétique Jovinien. Il se réveilla au bruit que faisait dans le monde une traduction des *Principes* d'Origène [1]. Rufin, prêtre d'Aquilée, l'avait publiée à Rome sous le pontificat de Syrice, qui, n'associant point le traducteur aux erreurs de l'auteur original, n'avait point cessé de l'admettre à sa communion. L'évêque Jean de Jérusalem, auprès duquel Rufin avait passé vingt-cinq ans de sa vie, lui portait une estime profonde. Son propre évêque, Chromatius d'Aquilée, l'honorait de son amitié; et comme dans sa préface Rufin s'était indirectement vanté de l'adhésion de saint Jérôme, son ami de tous les temps, ce livre, protégé par ce grand nom, portait le trouble dans l'Église romaine cent cinquante ans après la mort d'Origène. Ainsi se propageait en Occident la doctrine de la préexistence des âmes douées du libre arbitre, de leur envoi dans les corps pour s'y purifier des erreurs ou des péchés dont cette liberté les aurait rendues coupables, et

1. Pallade, *Hist. Laus.*, liv. V, ch. LI.

de leur retour au sein de la divinité après cette purification. Cette hérésie d'Origène détruisait l'éternité des peines, ouvrait même aux démons une voie de salut; et comme il prêchait en même temps l'anéantissement des corps, les purs y découvrirent comme une monstrueuse conséquence la négation de l'humanité passagère de Jésus-Christ.

Pammaque, Océanus, Marcelle, tous les amis de saint Jérôme et Paulinien, son frère, l'avertirent du ravage que cette traduction faisait dans l'Occident et du tort que la préface portait à sa réputation personnelle. Le solitaire de Bethléem oublia qu'il avait écrit qu'auprès de la sainteté de Rufin il n'était lui-même que poussière. Il protesta contre l'ancien docteur que Rufin venait d'exhumer, et surtout contre la complicité morale dont on prétendait le charger lui-même. Il se brouilla hautement avec son ancien ami. Il écrivit à saint Épiphane, à Théophile d'Alexandrie pour provoquer la condamnation du livre d'Origène. Ses amis de Rome s'adressèrent en même temps à l'évêque Anastase, qui, reprenant les traditions de Damase, ordonna à Rufin de comparaître devant lui. Mais ce n'est point de Rome que partit l'anathème. C'est le métropolitain d'Alexandrie qui condamna tout à la fois Origène et son traducteur; et le pape Anastase ne fit que répéter une sentence à laquelle adhérèrent successivement tous les Occidentaux et ce même Jean de Jérusalem qui avait d'abord écrit en faveur de Rufin. Ainsi saint Jérôme n'a pas même fait appel à la juridiction romaine. C'est au contraire à l'évêque d'Alexandrie qu'il a déféré le livre et le coupable; et

c'est par le zèle seul de ses amis de Rome que le pape a été mêlé dans ce procès [1]. La lettre d'Anastase à Jean de Jérusalem atteste même qu'il ne tirait aucun avantage pour son siége de cette condamnation ; et en disant de Rufin : « Qu'il cherche ailleurs qui pourra l'absoudre, » il fait entendre qu'il ne veut pas imposer son opinion aux autres prélats de la chrétienté.

Le témoignage de saint Augustin est plus important. Dans une de ses disputes avec les Donatistes, l'évêque d'Hippone, ayant occasion de citer l'Église romaine, dit que c'est en elle qu'a toujours résidé la prééminence de la chaire apostolique, comme on l'avait fait dire à saint Irénée deux siècles auparavant. Mais qu'entend-il par cette prééminence? Quelles prérogatives y attache saint Augustin? Nous le voyons convoquer et diriger sept conciles d'Afrique sans songer à en demander l'autorisation à l'évêque de Rome. Ces conciles règlent différents points de discipline applicables à la chrétienté tout entière; et ils ne soumettent point leurs canons à l'approbation du pape. Saint Augustin explique lui-même ces canons dans divers écrits, et se pose comme arbitre de la foi. Bien plus, le quatrième de ces conciles s'attribue exclusivement le jugement des évêques de la province [2]. Le troisième leur défend d'entreprendre sur les droits des autres, défère les coupables à l'autorité civile, et donne au métropolitain de Carthage le droit exclusif de créer de nouveaux diocèses. On peut

1. S. Jér., *Ep.* XVI.
2. *Can.* 17 et 29.

trouver même une sorte de censure indirecte des prétentions de Rome dans les septième et huitième canons qui, en réglant les priviléges du métropolitain d'Afrique, lui interdisent de prendre le titre de souverain prêtre, de prince des apôtres, et lui confèrent seulement celui d'évêque du premier siége de la province. Mais ce qui est plus direct, c'est la défense faite aux évêques de passer la mer, d'adresser des lettres aux prélats d'outre-mer, sans la participation expresse des métropolitains. Pour assurer enfin la juridiction suprême et celle des conciles, le cinquième de ceux de Carthage obtient de l'empereur Honorius, le 4 février 400, un édit qui enjoint aux évêques déposés de résider à cent milles de leur ville épiscopale, et qui défend à qui que ce soit d'en solliciter le rétablissement même auprès de l'empereur. Cette dernière défense était renouvelée d'un concile arien d'Antioche. Mais que devenait alors la faculté de recours au siége de Rome établie par le concile de Sardique ? Quand on traduirait le mot de prééminence par celui de primauté, qu'entendrait donc par là le saint docteur, qui est le promoteur et sans doute le rédacteur de tous ces règlements ? La suite des temps ramènera souvent saint Augustin et ses écrits dans la lutte constante des Orientaux contre les prétentions de Rome; et il est inutile d'anticiper sur des incidents qui réduiront à néant son prétendu respect pour la suprématie du saint-siége.

Venons à saint Jean Chrysostôme, dont le nom, plus que les actes, a tant servi la cause des pontifes romains. Les persécutions exercées contre cet illustre évêque attirèrent en effet un si prodigieux concours d'Orientaux

dans la métropole de l'Occident, que le pape pouvait dès ce moment se considérer comme le chef avoué de toute l'Église; et si le premier des Jules avait eu cette bonne fortune, il est probable que la puissance papale eût tenté de s'élever au-dessus des conciles et des empereurs eux-mêmes. Mais un pontife moins entreprenant siégeait alors sur la chaire romaine; Innocent Ier, successeur d'Anastase, se maintint d'abord scrupuleusement dans les attributions que les conciles avaient stipulées, et dans les devoirs que lui avait imposés la puissance impériale. Prouvons-le par les faits et remontons d'abord à l'origine de ce dramatique épisode. En prenant possession du siége de Constantinople, Jean Chrysostôme avait d'abord agi comme métropolitain de tout l'Orient en s'occupant de la réforme des provinces les plus éloignées. De grands abus s'étaient introduits dans toutes les Églises, et le clergé de la capitale leur donnait l'exemple de tous les vices. La cour même d'Arcadius et d'Eudoxie, livrée au favori Eutrope et à l'ignoble influence des eunuques, présentait au saint évêque bien des désordres et des scandales à réprimer. Les dames de la ville et de la cour, l'impératrice elle-même ne furent point épargnées par son amère censure [1], et l'ardeur de son zèle souleva des haines si terribles, que les puissants et les riches se liguèrent pour mettre un terme à ses vigoureuses déclamations. Sa perte fut résolue et poursuivie avec un acharnement incroyable. Ce n'était plus comme au temps d'Athanase l'esprit de secte qui animait les

1. Pallade, *Dial.*, p. 14, etc.

ennemis de Chrysostôme. Ses adversaires et ses partisans professaient les mêmes doctrines. C'était uniquement l'esprit de vengeance qui poussait les treize évêques qu'il avait déposés dans la Lydie et la Phrygie, et ceux qui étaient jaloux de sa renommée, irrités peut-être de sa domination, et tous les heureux du siècle qui ne voulaient pas être troublés dans les jouissances du luxe et de la débauche.

L'impératrice Eudoxie fut l'âme de cette conjuration. L'évêque d'Alexandrie Théophile en fut l'agent le plus actif et le plus passionné. Nous l'avons vu s'associer d'abord au zèle de Chrysostôme pour terminer le schisme d'Antioche; mais l'orateur sacré n'avait point encore ouvert sa guerre apostolique contre le libertinage, l'avarice et la corruption de son temps; et l'avide et fastueux Théophile, pouvant s'appliquer une partie de ces reproches, trouvait plus facile de s'en venger que de changer de conduite. Appelé par l'impératrice, il vint à Constantinople, escorté d'un grand nombre d'évêques déposés par Chrysostôme ou tourmentés de la crainte de l'être. Il affecta de l'éviter, de ne pas communiquer avec lui; et dressa le ridicule échafaudage de ses accusations ou plutôt des calomnies qui devaient servir de prétexte à la condamnation du saint réformateur. Arcadius, esclave couronné de son indigne épouse, désigna le bourg du Chêne près de Chalcédoine, pour la tenue d'un synode qui devait juger Chrysostôme, et lui ordonna d'y comparaître. Justement étonné des crimes qu'on lui imputait, le saint prélat désobéit à l'ordre de César et aux sommations du synode. Il eût rougi de se défendre contre des calomnies. Mais

les quarante-cinq juges ou plutôt les complices de Théophile ne rougirent point de le condamner. Les griefs ne furent pas même examinés. Le refus de comparaître fut considéré comme un aveu. Sa déposition fut prononcée; et banni par l'ordre de l'empereur, enlevé pendant la nuit par un officier du palais, il fut conduit secrètement à l'entrée du Pont-Euxin.

Le peuple apprend en rugissant la violence qu'on a faite à son évêque; il se soulève, il s'arme, il massacre les matelots qui ont amené Théophile, le menace lui-même; et ses cris de vengeance retentissent autour du palais de ses maîtres. A la fureur populaire se joint par hasard la fureur des éléments. Un tremblement de terre, qui remplit tout ce peuple d'une terreur superstitieuse, est regardé comme un châtiment céleste. Eudoxie tremble. L'empereur ordonne le retour de l'illustre banni; et ce retour est le plus bruyant et le plus éclatant des triomphes. Son exil n'avait duré qu'un jour, son repos ne durera que deux mois; et c'est à l'inflexibilité de son caractère, à sa passion pour la morale publique qu'il devra des persécutions nouvelles. On élevait une statue d'argent à l'impératrice, sur la place même qui séparait le palais de l'église de Sainte-Sophie [1]; les acclamations de la populace, les spectacles, les jeux, les bals, que lui donnait à cette occasion le préfet de Constantinople, troublèrent le service divin, rallumèrent le courroux de Chrysostôme; et le nom d'Hérodiade s'échappa, dit-on de ses lèvres indignées. L'altière Eudoxie l'apprit et ne

1. Socrate, Sozomène, Pallade.

garda plus de mesures. Socrate et Sozomène affirment cet outrage de l'évêque. Montfaucon a essayé, quatorze cents ans après, de le réfuter. Mais les premiers vivaient à Constantinople; et Socrate avait pu assister aux sermons de son métropolitain. Quoi qu'il en soit, un nouveau concile fut convoqué dans la capitale même de l'empire. Les évêques accoururent de toutes les contrées de l'Orient. Mais la peur de Théophile fut cette fois plus forte que sa haine. Il n'avait échappé que par hasard au massacre de ses matelots, et n'osa s'exposer une seconde fois à la colère du peuple. Il se contenta de recruter des juges et de diriger les débats par la voix de ses complices. Le nouveau synode ne voulut pas plus que le premier examiner les griefs dont on chargeait Chrysostôme. Ses ennemis le regardèrent comme précédemment et justement condamné. On lui appliqua les deux canons du concile d'Antioche, qui enlevaient tout espoir de réhabilitation à l'évêque déposé qui rentrait dans son diocèse sans avoir été absous par d'autres juges, ou qui en appelait à la juridiction impériale plutôt qu'à celle des évêques. Les défenseurs de l'accusé se récrièrent à l'évocation de ce concile, ils objectèrent avec raison qu'il avait été formé d'un ramas d'Ariens, que ses canons n'avaient été dirigés que contre Athanase. Mais le cinquième concile de Carthage avait reproduit en partie les canons d'Antioche; et s'il est vrai, comme l'assure Pallade d'Hélénopolis, l'auteur de l'*Histoire Lausiaque*, l'ami particulier de Chrysostôme[1], s'il est vrai que ses accusateurs

1. Pag. 79 et 80.

n'aient pas fait usage de cet argument, on doit être surpris de leur ignorance. Ce scandaleux débat dura neuf mois, et quelques auteurs ont prétendu que la sentence ne fut pas prononcée. Mais loin de chercher à calmer ses ennemis, Chrysostôme ne cessait d'irriter leur colère et tonnait plus fortement encore contre les vices et les iniquités de son temps. Eudoxie et l'empereur se lassèrent d'attendre. Le bras séculier trancha cette querelle, et la passion de la vengeance prit la place de la justice. Le saint évêque fut chassé de son Église, le 20 juin 405, enlevé à son peuple que continrent cette fois des légions de barbares; et, traîné par des gardes jusqu'au fond de la Bithynie, il fut relégué par un nouvel ordre dans la ville arménienne de Cucuse. Une horrible persécution sévit contre les amis de l'exilé; et l'un de ses plus violents adversaires, le prêtre Arsace prit possession de sa chaire.

C'est ici que commence l'intervention de l'évêque de Rome. Poursuivis et traqués par les proconsuls et les satellites de l'empereur Arcadius, les partisans de Chrysostôme se réfugient en foule dans l'Italie. Les évêques Pappus de Syrie, Pansophe de Pisidie, Eugène de Phrygie, Demétrius de Galatie y apportent les lettres de quarante-deux autres prélats et de Chrysostôme lui-même. Il s'adresse à l'évêque de Rome, mais sa lettre est aussi destinée à tous les évêques d'Occident. L'empereur Honorius le confirme lui-même, en écrivant à son frère Arcadius que les amis de Chrysostôme se sont adressés aux prêtres de la ville éternelle et de l'Italie. Des lettres semblables sont apportées à Vénérius de Milan, à Chro-

matius d'Aquilée. Un prêtre du nom de Théoctone arrive bientôt avec les doléances d'un synode de vingt-cinq évêques partisans du proscrit. Cyriaque de Synnade, Eulysius d'Apamée, l'historien Pallade s'y réunissent enfin, chargés des messages de quinze autres, et notamment du vénérable Anysius de Thessalonique. Ce vieillard est le seul qui porte directement l'affaire devant l'évêque de Rome, les autres semblent en appeler à tous les évêques d'Occident; mais tous en définitive arrivent dans la ville éternelle. Leurs adversaires même ne restent point en arrière. Ils ne disent plus, comme au temps de Damase et de Théodose, que les Occidentaux n'ont pas à contrôler leurs décisions; ils ne proclament plus leur indépendance absolue. Leurs successeurs y reviendront; mais dans cette circonstance, ils oublient leur fierté orientale. Trop des leurs ont passé la mer, pour qu'ils ne redoutent point le résultat de leurs plaintes, pour qu'ils ne sentent point la nécessité de s'en justifier, mais il est juste de remarquer que c'est à Rome seulement que les ennemis de Chrysostôme s'adressent. Il faut même ajouter qu'un lecteur d'Alexandrie, dépêché par Théophile, y a devancé les plaignants [1]. Un autre prêtre du nom de Pierre et le diacre Martyrius l'ont suivi de près, et ils remettent à l'évêque de Rome, de la part de ce même Théophile, la sentence du synode du Chêne. Le prêtre Paternus de l'Église de Constantinople est chargé des mémoires d'Acace de Bérée, d'Antiochus de Ptolémaïde, de vingt autres prélats qui ont figuré dans ce

1. Pallade, p. 9 et 10.

synode et dirigé le bras de l'empereur d'Orient. Aucun d'eux ne vient plaider l'équité de la sentence, ils se bornent à en apporter le texte; leurs lettres sont même injurieuses : la forme en est hautaine, insolente [1]. Mais c'est se défendre, c'est reconnaître en quelque sorte les prérogatives du saint-siége. Ils les nieront plus tard. L'Église d'Orient nous donnera encore bien des témoignages contraires; mais il n'est pas moins vrai que le pape Innocent Ier pouvait dès ce moment se regarder comme l'arbitre suprême de la chrétienté, car tout en invoquant l'assistance des évêques occidentaux, Chrysostôme leur demandait de faire prononcer l'anathème par le siége apostolique.

Innocent n'en témoigna ni fierté ni ambition, et s'il en montra plus tard dans l'affaire de Pélage, il sut les dissimuler dans une circonstance où tout semblait se réunir pour les justifier. Peut-être pensait-il qu'il y avait en Orient un César qui se serait moqué de ses sentiments, qui s'en serait irrité, que les amis de Chrysostôme en auraient été plus malheureux, et qu'il aurait fermé l'Orient à ce grand nombre de proscrits qui s'étaient réfugiés en Italie. N'importe; exposons les preuves de sa modération, et n'y voyons que le sentiment éclairé de ses devoirs et de ses droits. Il blâme la précipitation de Théophile à faire condamner un accusé qu'on n'a pas entendu. Il observe qu'aucun témoignage ne justifie la condamnation de Chrysostôme, il improuve en tout le synode du Chêne; mais il n'en casse point les décisions.

1. Pallade, p. 9 et 10.

Il reproche aux Orientaux l'intrusion d'Arsace sur le siége d'un évêque vivant, mais il ne prononce point la déposition de l'intrus. « Il faut, dit-il, qu'un concile œcuménique en décide ; » mais il ne le convoque point parce qu'il sait, en dépit de Baronius, qu'il n'en a ni le droit ni le pouvoir. C'est aux deux empereurs de s'entendre, de se concerter pour cette convocation. C'est à eux qu'il le demande. Son respect pour les droits de l'Empire égale celui qu'il a manifesté pour l'autorité des conciles. Il écrit en attendant aux deux partis pour recommander aux uns la patience, aux autres la modération. Il prie pour tous, pour les oppresseurs et pour les opprimés, il demande à Dieu la paix de l'Église. Il n'en retranche pas un seul de sa communion. Il console enfin Chrysostôme par des lettres où il rend hommage à ses vertus et l'exhorte à se reposer sur le témoignage de sa conscience [1]. « Ce n'est pas à vous, lui dit-il, à vous, le maître, le pasteur de tant de peuples, qu'il est besoin d'apprendre que les plus vertueux sont toujours éprouvés pour connaître leur faiblesse ou leur persévérance, et que la conscience est toute-puissante contre des malheurs injustes. Que votre sainteté, très-honoré frère, se console par ce témoignage intime de l'âme qui soutient la vertu dans ses épreuves. »

Rien n'avançait pourtant. Ce concile si nécessaire n'était pas convoqué. Une année s'était écoulée depuis que l'affaire avait été déférée aux Occidentaux. Arcadius n'avait pas l'air de savoir ce qui se passait à Rome. Il

1. Sozomène, liv. VIII, ch. xxvi.

poursuivait le cours de ses violences ou plutôt des vengeances d'Eudoxie. Les moines, les vierges, les prêtres dévoués à saint Chrysostôme étaient livrés aux tortures, aux caprices sanguinaires d'une soldatesque effrénée. Honorius, pressé par Innocent, avait écrit deux fois à son frère de Constantinople, pour le prier de mettre un terme à ces actes de tyrannie et d'approuver la convocation d'un concile général. Arcadius n'avait daigné ni répondre ni suspendre ses cruautés. Les Églises de Carie, de Syrie, de Mésopotamie, les prêtres même de Constantinople envoyèrent à Rome de nouveaux émissaires et renouvelèrent leurs plaintes et leurs instances. Innocent ne pouvait rien contre cette opiniâtreté de l'esclave d'Eudoxie. Il implora encore une fois l'intervention de son propre empereur. Les évêques de la Gaule et de l'Italie appuyèrent les démarches de leur métropolitain, ils réclamèrent tous la convocation d'un nouveau concile, et pour prévenir des difficultés nouvelles, ils désignèrent la ville de Thessalonique comme plus rapprochée des Églises d'Orient[1].

Honorius, cédant à leurs prières, écrivit une troisième fois à son frère, et se plaignit de son étrange silence : il lui transmit les lettres des évêques d'Italie, et quatre prélats choisis par Innocent, accompagnés de deux prêtres et d'un diacre, furent chargés de ce message impérial et des doléances de l'Église occidentale. Honorius les recommande à son frère, il le supplie de les recevoir avec honneur et demande surtout que Théophile

1. Pallade, p. 27 et suiv.

d'Alexandrie, principal auteur de ces désordres, soit forcé d'assister au concile de Thessalonique. C'était l'Occident tout entier qui protestait non par la voix du pape, mais par celle de son empereur, contre l'exil de Chrysostôme et la persécution de ses adhérents. Quatre des évêques orientaux arrivés à Rome se joignirent à cette solennelle ambassade qui prit le chemin de Constantinople vers la fin de 405. Mais l'Orient tout entier était sur ses gardes. Arsace, l'intrus de Constantinople, n'avait siégé que seize jours dans la chaire de Chrysostôme; mais la faction impériale lui avait subtitué, le 8 mars précédent, le prêtre Atticus de Sébaste, l'un des plus ardents complices d'Eudoxie et de Théophile. L'empereur Arcadius, informé de ce qui se passait à la cour de son frère, avait fait surveiller tous les chemins que pouvait prendre l'ambassade pour se rendre à Thessalonique, où elle devait se concerter avec l'évêque Anysius avant d'arriver jusqu'à l'empereur d'Orient. Un tribun militaire, aposté sur les côtes du Péloponèse, arrêta les envoyés d'Honorius, et les fit conduire en captifs jusqu'au Bosphore. Un nouvel ordre les y attendait. Ramenés dans la Thrace, enfermés dans la forteresse d'Athyra, séparés des quatre prélats orientaux qui les avaient suivis, ils furent en butte aux plus mauvais traitements des officiers de l'empereur. Sommés vainement de rendre leurs lettres, ils se les virent arracher par le tribun Valérien venu tout exprès de Constantinople. Les émissaires d'Atticus feignirent de les plaindre et les tentèrent vainement par de riches présents, pour les engager à communiquer avec cet usurpateur de la chaire de Sainte-

Sophie, et leur noble refus redoubla la fureur de leurs gardiens. On dit même, sur la foi de Pallade [1], qu'on les embarqua sur un vieux navire dans le dessein de les faire périr. Mais ce vaisseau aborda la terre de Lampsaque et un autre bâtiment les porta dans la Calabre, sans que personne les eût instruits de la retraite et du sort de saint Jean Chrysostôme. Les quatre évêques orientaux furent dispersés dans les prisons d'Arcadius, dépouillés, insultés par les prétoriens qui étaient chargés de les y conduire. Leurs collègues de Tarse, d'Antioche, d'Ancyre et de Péluse, dignes partisans d'Atticus et de Théophile, excitaient la brutalité de leurs gardes et payaient à prix d'or les tortures de ces captifs. Ceux qui osaient les plaindre étaient jetés à leur tour dans les prisons de l'empire; de saints vieillards étaient traînés, poussés par le fouet des bourreaux sur les grandes routes, à pied ou montés sur des ânes. Les moins malheureux étaient ceux qui gagnaient les déserts et se réfugiaient dans les cavernes.

Chrysostôme leur donnait l'exemple de la patience et du courage. Du fond de l'Arménie, pendant un hiver rigoureux qui devait être pour lui le dernier, il écrivait à ceux qui souffraient pour lui, comme à ceux qui essayaient encore de le défendre. Le prêtre Jean, le diacre Paul allèrent de sa part en Italie porter des témoignages de reconnaissance à Vénérius de Milan, à Chromatius d'Aquilée, à Gaudence de Bresse, à l'évêque de Rome qu'il ne distingue point de ses collègues, aux dames romaines

1. Pallade, p. 34.

qui s'intéressaient à ses malheurs. D'autres messages étaient adressés par lui à Aurélius de Carthage, à Jean de Jérusalem, à Euloge de Césarée. Ces lettres étaient des adieux suprêmes. Le bruit qu'elles faisaient dans le monde importunait ses ennemis à la tête desquels l'histoire rencontre partout des évêques. Ceux d'Antioche et de Gabales le trouvaient trop près de la Syrie. Ils sollicitèrent son éloignement, et Arcadius, l'éternel instrument de leur colère et des vengeances d'Eudoxie, le fit transporter à Pythionte, sur les bords du Pont-Euxin. Mais il n'arriva point jusqu'à cette nouvelle prison... Un voyage de trois mois, à pied, tantôt sous des torrents de pluie, tantôt sous un soleil ardent qui brûlait sa tête chauve, épuisa le reste de ses forces. Miné par une fièvre dévorante, privé de tout soulagement par la barbarie de ses bourreaux, le martyr ne put dépasser la ville de Comane, dans le royaume de Pont. Les cruels ne daignèrent s'arrêter que lorsqu'il s'affaissa sur lui-même, et une sainte mort le délivra enfin de leur présence et de ses tortures, dans la journée du 14 septembre 407. Enseveli dans l'oratoire qui contenait déjà les cendres de saint Basilique, son corps ne fut transporté que trente ans après à Constantinople par l'ordre de Théodose le Jeune, qui réparait les crimes de sa mère par ce témoignage de vénération. Rome réclama plus tard ses précieuses reliques et le Vatican en fut le dernier dépositaire.

Mais sa mort n'arrêta point la rage de ses persécuteurs. Le pape Innocent et toute l'Église d'Occident firent longtemps de vains efforts pour obtenir même la réhabilitation de sa mémoire qui devait grandir de siècle en siècle



avec la gloire des chefs-d'œuvre d'éloquence qu'il léguait à la postérité. Les Atticus, les Théophile et leurs complices résistèrent huit ans aux instances des Occidentaux, qui finirent par rompre toute communication avec eux. Un synode de Carthage tenta vainement de les réconcilier. La mort même d'Arcadius, arrivée le 1er mai 408, n'apaisa point cette querelle. Eudoxie mourut quatre ans après, et la disparition de cette impie adultère ne changea pas davantage les sentiments de ceux qu'elle avait ameutés contre le censeur de ses vices. Sa haine vivait toujours au cœur de Théophile ; et ce misérable s'acharnait comme un vautour sur le cadavre du martyr dont il avait triomphé. Dans un écrit infâme publié après l'exil, peut-être après la mort de saint Chrysostôme, Théophile l'appelait encore l'ennemi de l'humanité, le prince des sacriléges. Il l'accusait d'avoir prostitué son âme au diable dont il était, disait-il, le disciple immonde [1]. Les plus viles passions du cœur humain peuvent seules faire concevoir cet acharnement dans un débat où n'entrait aucune controverse religieuse; tout y était infâme, honteux, exécrable de la part des persécuteurs. La mort seule de Théophile put arrêter ce débordement d'injures et de calomnies. Il avait suivi de près son impératrice; et la réhabilitation de saint Chrysostôme fut commencée par Alexandre d'Antioche, qui, en succédant au persécuteur Porphyre, se hâta d'inscrire le nom du martyr dans les sacrés diptyques. Acace de Bérée suivit cet exemple; Atticus lui-même, menacé par le peuple de Constan-

1. Facundus, *Hermi.*, liv. VI, ch. v.

tinople, céda enfin à la voix publique et aux conseils de son nouvel empereur. Cyrille, neveu et successeur de Théophile, fut le plus opiniâtre. Il ne se rendit que quatre ans après aux instances de ses suffragants, qui l'accusaient hautement de suivre plutôt les passions de son oncle que les intérêts de la chrétienté.

Ces évêques s'empressaient en même temps d'écrire à celui de Rome et à ceux des autres siéges d'Occident, qui se remettaient successivement en communion avec eux. Mais qu'en revint-il au siége romain en juridiction et en autorité? Que lui rapporta ce concours d'évêques chassés de l'Orient par les satellites de leur empereur? Rien qu'un hommage stérile, un précédent sans valeur. La tourmente passée, les Orientaux reprirent leur ombrageuse indépendance. La modération d'Innocent aurait dû cependant affermir son autorité. Ses réponses, toujours concertées avec les évêques d'Occident, furent constamment modestes et réservées. Il appelle Chrysostôme son coopérateur et son frère. Il reconnaît les droits des métropolitains et leur trace seulement des règles de conduite à l'égard des évêques de leurs provinces. Innocent pousse le respect jusqu'à renvoyer devant Alexandre d'Antioche Acace de Bérée son suffragant, qu'il n'admet à sa communion que sur l'avis de son chef naturel. Il va même jusqu'à dire à Alexandre[1], qu'Antioche étant le premier siége du Prince des Apôtres, ne céderait point à Rome si cette dernière ville n'avait pas eu l'avantage de posséder jusqu'à la fin celui qu'Antioche n'avait possédé qu'en passant. On voit

1. Innocent, *Ep.* XVIII.

dans ce peu de mots l'intérêt qu'avaient les évêques de Rome à se rattacher à saint Pierre. Le titre de la ville éternelle n'est que secondaire aux yeux d'Innocent. Enfin son respect pour l'autorité des conciles et sa subordination à l'autorité impériale n'admettent ni le doute ni la contradiction, du moins jusqu'à cette époque.

Il y eut cependant une entreprise sur la puissance civile de la part d'un évêque; et je dois la citer, car elle sera imitée plus tard et servira d'argument à ceux qui voudront soumettre l'Empire au Sacerdoce et qui érigeront en priviléges toutes les tentatives de la puissance épiscopale. La ville de Bérénice, dans le Pentapole, était en 411 gouvernée par un certain Andronic qui, à l'aide d'un ancien geôlier nommé Thoas, en opprimait et ruinait les citoyens. Ce peuple désolé implore le secours de Synésius, évêque de Ptolémaïde dans le diocèse duquel se trouvait la ville opprimée. Les malheureux n'avaient point alors d'autre recours contre la tyrannie, et si le sacerdoce abusa plus tard de ce respect des populations chrétiennes, il est juste de reconnaître qu'à l'époque où nous sommes arrivés, son entremise leur fut souvent utile. Synésius, dont la trente-huitième lettre nous raconte cet événement, adressa d'abord quelques reproches à Andronic, mais celui-ci n'ayant répondu que par des injures et des menaces contre les prêtres, l'évêque lança l'excommunication. Il y enveloppa le geôlier Thoas et tous les parents ou domestiques du tyran. Il leur ferma les églises. Il exhorta les magistrats eux-mêmes à les chasser de leurs tables, à les retrancher de la société. Il défendit aux prêtres de les secourir au lit de mort, d'as-

sister à leurs funérailles. Il fit part à tous les évêques voisins de cet anathème, et déclara d'avance qu'il cesserait de communier avec ceux qui ne rejeteraient point les coupables. Tel était déjà l'ascendant du prêtre et l'effet de ses excommunications, que le terrible Andronic fléchit sous le poids de cette sentence, et qu'il sollicita le pardon de l'évêque. C'était plus que n'avait fait saint Ambroise à l'égard de Théodose, qu'il s'était borné à repousser de son église. Mais l'excommunication d'Andronic avait déjà toutes les conséquences que saint Basile avait attachées à ces arrêts du sacerdoce. La superstition les avait acceptées; et tout philosophe qu'il était, Synésius fit faire un pas de plus à la puissance pontificale.

L'évêque de Rome n'était jamais allé jusque-là. Le pape Innocent condamne même sans le vouloir, sans le savoir peut-être, cet empiétement de l'évêque de Ptolémaïde, en proclamant dans une de ses décrétales [1] que la puissance publique a été établie et armée par Dieu pour la répression des crimes; et ces mots renferment la réprobation anticipée des Papes du moyen âge, qui s'armeront eux-mêmes du glaive, pour châtier des résistances qu'ils érigeront en attentats, au nom d'un Dieu qui a si hautement séparé les deux puissances. Mais au temps d'Honorius la puissance civile se montra partout absolue, incontestée; et ce n'est pas à un prince aussi faible qu'il faut en faire honneur, c'est aux ministres qui le dominent lui-même. A l'exemple de tous les Césars,

1. Lettre à saint Exupère.

ils maintiennent l'exercice de la magistrature laïque contre les clercs, toutes les fois qu'il s'agit de crimes qui emportent la perte de la vie ou de la fortune. Ils n'abandonnent jamais les droits de l'Empire, ils règlent l'ordre des juridictions ecclésiastiques. Ils pénètrent encore dans le domaine spirituel en défendant de rebaptiser [1]. Ils font plus. Nous avons vu Constantin présider les conciles ou en déléguer la présidence à un évêque de son choix. Honorius la délègue à un laïque pour mettre un terme à la division des Églises d'Afrique, et aux violences des Donatistes qui se moquent de ses édits et des prédications de saint Augustin. L'empereur ordonne une conférence publique dans la ville de Carthage. Il y convoque les évêques donatistes et les orthodoxes; et il nomme pour présider ce concile le tribun Flavius Marcellinus, pieux ami de l'évêque d'Hippone et de saint Jérôme. Cinq cent trente-cinq évêques obéissent à ce rescrit impérial, et acceptent le président que l'empereur leur a imposé. Les deux partis arrivent presque en nombre égal : deux cent soixante-neuf Donatistes sous la conduite de Janvier des Cases-Noires, deux cent soixante-six catholiques sous la direction apparente d'Aurélius de Carthage, mais en réalité sous celle d'Augustin qui a provoqué cette réunion. Félix, évêque donatiste de Rome, n'est admis que sous la réserve des droits du pape absent, qu'on ne distingue pas des autres, car cette réserve est également faite pour tous ceux qui sont dans le même cas. Chacun des deux partis choisit sept orateurs et leur

1. Édit du 12 février 405.

remet ses intérêts et ses pouvoirs. La conférence s'ouvre le 1er juin 411. Marcellinus, assisté de vingt assesseurs laïques choisis parmi les officiers de la province d'Afrique, préside à ces débats, prononce enfin la condamnation des Donatistes, et l'empereur la ratifie par un édit du 30 janvier 412 [1]. Ainsi la puissance impériale était encore juge des discussions théologiques et prononçait en dernier ressort comme arbitre suprême de la discipline et de la foi, sans contestation d'aucun membre de l'Église.

Les nombreuses lettres d'Innocent Ier n'en contiennent aucune, et jamais pape n'en a tant écrit. Il semble qu'il veuille lutter de fécondité avec Synésius, saint Augustin et saint Jérôme. Il se montre fort jaloux, dans ces lettres, des acquisitions de son siége, il saisit toutes les occasions de les faire valoir, de les transformer en prérogatives, sans prendre toutefois le ton de hauteur qu'avaient affecté les Jules et les Damase. Peut-être croit-il tenir tout ce qu'on leur contestait, et cependant il ne fait rien de plus que ce qu'on a fait avant lui. Il redonne même le nom de frère à tous les évêques; et s'il prend le ton d'un supérieur à l'égard des Occidentaux qui le consultent, s'il trace des règles de discipline à Victricius de Rouen, à saint Exupère de Toulouse, à Décentius d'Eugube, s'il ordonne que ses décrétales soient transmises aux autres évêques pour qu'ils aient à s'y conformer, il ne fait qu'imiter tous les métropolitains. Ce n'était pas un droit spécial et rigoureux, car saint Augustin le faisait dans le même temps; et si les décisions de l'évêque

1. Fleury, liv. XIX, ch. XXVIII à XL.

d'Hippone ne portaient pas le nom de décrétales, elles n'en avaient pas moins d'autorité que celles du saint-siége. On trouve même à cette époque une assez éclatante dérogation à la compétence exclusive de l'évêque de Rome, de la part de deux prêtres qui appartenaient à un diocèse de la Gaule. Les écrits et les déclamations de Vigilantius de Comminges contre le célibat des clercs, le culte des reliques et l'utilité des moines faisaient assez de bruit dans le monde catholique, sans que Rome parût s'en occuper. Ces deux prêtres gaulois s'en scandalisent, et ce n'est ni à leur évêque ni au pape Innocent qu'ils les dénoncent. C'est au solitaire de Bethléem qu'ils s'adressent ; et saint Jérôme n'invoque l'autorité de personne. Il réfute, il condamne le déclamateur qu'on lui signale, et il arrête par sa seule autorité ce commencement d'hérésie.

La lettre d'Innocent à Victricius de Rouen avait cependant recommandé à tous le respect des droits de l'Église romaine dans toutes les causes : et saint Jérôme ne fut pas le seul qui ne tint aucun compte de cette recommandation. Dans l'année même qui sert de date à cette lettre, nous allons voir tous les évêques de la Gaule donner un autre démenti à cette omnipotence du saint-siége. Pendant que Rome s'efforçait de devenir la métropole de l'univers, quelques grandes villes d'Occident s'étaient érigées en métropoles subalternes, et leur exemple encourageait d'autres prétentions. Rome l'avait toléré. Cela convenait à l'ambition d'un pontife qui tendait à s'élever au-dessus de tous les métropolitains. Proculus, évêque de Marseille, voulut l'être à son tour;

il prétendait ordonner et présider les évêques de la seconde Narbonnaise, et ceux-ci lui refusaient ce privilége, se fondant sur ce que l'évêché de Marseille dépendait de la province de Vienne, et que par conséquent il n'avait aucun droit sur la leur. Ils s'habituaient déjà à reconnaître la ville d'Arles pour leur métropole particulière; et l'évêque d'Arles tentait d'en usurper les droits au préjudice de celui de Vienne qui en jouissait depuis longtemps. Pendant ce conflit de juridiction, un évêque du nom de Félix avait été sacré dans Trèves par des hérétiques, et les évêques de la contrée refusaient de le reconnaître. Ces trois disputes troublaient la Gaule entière. Il y avait quelque confusion dans les deux premières, car les trois villes de Vienne, d'Arles et de Marseille venaient d'être comprises dans la seconde Narbonnaise; et cette nouvelle circonscription étant toute récente, puisqu'elle datait de l'empereur Gratien, les juridictions ecclésiastiques avaient besoin d'être remaniées. Les évêques de la province étaient les juges naturels de la question, tandis que l'affaire de Trèves devait être soumise aux évêques de Belgique. C'était là l'esprit des canons de Sardique. Mais les prélats de la Gaule préférèrent se réunir en assemblée générale pour résoudre en commun les trois questions; et ce fut à Trèves qu'ils se rendirent, sans que l'histoire ait gardé la moindre trace de l'intervention impériale et de celle de l'évêque de Rome.

C'est sans doute à propos de cet oubli de ses prétentions, qu'Innocent écrivit sa lettre à Décentius d'Eugube[1],

1. *Rec. des conc.*, t. II. *Epist.* I.

lettre dans laquelle il rappelait que l'Occident tout entier était soumis à la discipline romaine; et il en donnait pour principale preuve une affirmation à laquelle ses prédécesseurs n'avaient pas encore songé. C'est que saint Pierre et ses successeurs avaient institué tous les siéges d'Italie, d'Espagne, de la Gaule, de la Sicile et de l'Afrique. Bien des témoignages contraires déposaient contre cette prétention nouvelle. Saint Paul de Narbonne, saint Aphrodise de Béziers étaient venus directement d'Afrique dans la première année de l'Église. Saint Pothin de Lyon et beaucoup d'autres n'avaient point reçu de Rome leur institution canonique. Les protestations de saint Cyprien et des évêques espagnols avaient eu un assez grand retentissement dans le monde catholique. Mais Innocent l'oubliait ou feignait de l'ignorer; et son ambition croissait avec ses années, car longtemps après le concile de Trèves, il écrivait à ceux de Milève et de Carthage [1], qu'il était de droit divin de le consulter sur les causes ecclésiastiques du monde entier, avant de les traiter dans les synodes provinciaux.

Ses motifs ne furent pas plus admis que ses priviléges. Les évêques réunis à Trèves ne lui soumirent pas même leurs décisions. Les évêques d'Afrique avaient tenu depuis son avénement un assez grand nombre de conciles sans le consulter. Ils avaient même fondé un concile annuel pour l'administration de la province : et l'âme de ces assemblées était ce même Augustin que les avocats du saint-siége considèrent comme un des plus grands

1. Innoc., *Epist.* XXIV et XXV. Ann. 417.

défenseurs de ses prérogatives. Les lettres d'Innocent ne changèrent rien à leurs habitudes. Ils continuèrent leurs assemblées sans prendre l'avis de l'évêque de Rome, comme nous le verrons bientôt dans l'affaire des Pélagiens et surtout dant celle d'Apiarius. On ne trouve pas encore une seule province d'Orient qui se soit soumise à ces commandements du siége romain. L'immense concours des Orientaux dans la ville éternelle à propos de saint Chrysostôme ne produisit point ce résultat. Le métropolitain de l'Occident n'obtint des Orientaux aucun acte d'obéissance. Les deux Églises marchèrent comme auparavant, tantôt d'accord, tantôt en hostilité, mais toujours séparées; et l'hérésie pélagienne va nous en fournir de nombreux témoignages.

La source de cette hérésie est cachée dans les écrits d'Origène et même dans le plus orthodoxe de ses ouvrages. En défendant la religion chrétienne contre un philosophe du nom de Celse, il avait dit que parmi les questions difficiles à résoudre par l'esprit de l'homme, on devait compter surtout l'origine du mal. Cent cinquante ans après, le maître d'éloquence de saint Chrysostôme, Théodore, devenu évêque de Mopsueste, s'empare du doute d'Origène et résout la question, contrairement aux opinions reçues, en niant le péché originel et l'immortalité primitive du premier homme que ce péché aurait détruite. C'était heurter de front cette parole de saint Paul : que le péché était entré dans le monde par un seul homme en qui tous avaient péché. La doctrine de Théodore est apportée à Rome par Rufin le Syrien, son disciple, qu'il ne faut pas confondre avec le traducteur



d'Origène. Mais ce disciple n'ose pas la prêcher ouvertement. Elle est recueillie par un jeune Anglais nommé Morgan qui venait de latiniser son nom en adoptant celui de Pélage, et qui, tout en conservant l'habit des laïques, avait embrassé la vie austère des moines. Ce Pélage, qui donna son nom adoptif à cette hérésie, n'en fut pas encore le plus ardent prédicateur. Un moine de noble origine, nommé Célestius, qu'on fait naître tantôt en Écosse ou en Irlande, tantôt dans la Campanie, puisa cette doctrine dans les entretiens de Rufin et de Pélage, et mit à la propager plus d'audace et de talent que son maître ou son ami. Ils comptaient déjà de nombreux prosélytes dans Rome. quand le terrible Alaric fondit sur l'Italie. Pélage et Célestius s'enfuirent à l'approche des Goths, passèrent en 409 dans la Sicile, et gagnèrent en 410 les plages d'Hippone et de Carthage. Il n'est plus question du Syrien Rufin. Ses deux disciples restent seuls en scène. Ils professent que le péché d'Adam n'a nui qu'à lui-même, et que sa race n'en porte point la peine, qu'il était en naissant sujet à la mort, que nous venions au monde sans péché originel, que par conséquent nous n'avions besoin ni du baptême pour nous régénérer, ni de la résurrection du Christ pour ressusciter nous-mêmes, que la loi de Moïse menait au salut comme la loi nouvelle, que les enfants non-baptisés n'étaient pas moins sauvés que les autres, qu'enfin le secours de Dieu ou la grâce était inutile aux hommes pour bien faire.

On ne sait comment s'était formé ce corps de doctrine et ce qu'y avait apporté chacun des docteurs dont nous avons établi la succession. Mais ce qu'il faut remarquer,

c'est que, sur tous les autres points de la doctrine ecclésiastique, ils s'étaient montrés partout les plus éloquents défenseurs de l'orthodoxie. Pélage surtout s'était acquis par ses écrits l'amitié de saint Paulin, évêque de Nôle, et celle de saint Augustin, qui devait être plus tard son plus vigoureux adversaire. Ses propositions étaient en effet contraires à l'opinion des premiers docteurs de l'Église, qui enseignaient qu'avec toutes les forces de son cœur et de son esprit, l'homme était incapable de corriger la perversité de son origine, si la grâce divine ne venait à son secours. Le clergé de Carthage s'émut des prédications de Célestius, dont Pélage s'était séparé en 411 pour aller prêcher en Palestine. Le diacre Paulin, l'ancien secrétaire, le biographe de saint Ambroise, se fit l'organe des prêtres africains, et dénonça ces hérésies à leur évêque Aurélius. Un nouveau concile fut assemblé sur-le-champ; et Célestius, interrogé, combattu par Paulin, fut condamné d'une voix unanime. Le cardinal Noris a affirmé, treize siècles après, dans son *Histoire du Pélagianisme*, que Célestius appela de cette sentence à l'évêque de Rome, tandis que le calviniste Bruys révoque cet appel en doute dans son *Histoire des Papes* [1]. Dans tous les cas cet appel n'eut aucune suite. Innocent avait Alaric et Astolphe sur les bras, et c'était assez pour lui. Célestius s'enfuit à Éphèse, et avant que la sentence de Carthage y fût connue, il séduisit l'évêque Héraclide en déguisant adroitement son hérésie, et se fit ordonner prêtre.

1. Tome I, p. 169.

Pélage professait en même temps sa doctrine à Jérusalem, mais avec la circonspection qu'il avait montrée à Rome et en Sicile. La jeune Démétriade, fille du consul Olybrius qui s'était réfugié en Palestine pendant l'invasion des Goths, prit un moment Pélage pour son directeur. L'évêque de Jérusalem lui-même crut à son orthodoxie. Mais le traité du *Libre arbitre*, que l'hérésiarque avait composé pour répondre aux questions de Démétriade, ayant inspiré quelques doutes à cette jeune vierge, elle l'envoya à saint Augustin, dont les lettres soutenaient sa ferveur et sa piété. Presque en même temps Hilaire de Syracuse écrivait à son frère d'Hippone pour lui demander ce qu'il fallait croire des doctrines que Pélage et Célestius avaient semées en Sicile pendant leur passage. Deux jeunes gens, Jacques et Timase, lui apportaient une copie de ce traité du *Libre arbitre* qui les avait séduits eux-mêmes. Ainsi ce n'était point à Rome que ces fidèles apportaient leurs scrupules, quoiqu'ils appartinssent pour la plupart à l'Église d'Occident. C'était au saint docteur qui dominait alors l'Église tout entière, au même titre que les Cyprien, les Athanase et les Basile. Bossuet lui-même a remarqué ce concours. « Dès que Pélage parut, dit-il dans sa *Défense des saints Pères* [1], les particuliers, les conciles, *les Papes*, tout le monde en un mot, tant en Orient qu'en Occident, tournèrent les yeux vers ce Père, qu'on chargeait par un suffrage commun de la cause de l'Église. » L'évêque d'Hippone accepta la mission que lui conférait le monde chrétien. Ses ser-

1. Liv. V, ch. IX.

mons et ses lettres attaquent les nouveautés qu'on lui dénonce avec la même ardeur qu'il avait montrée contre les Donatistes. Au livre des *Forces naturelles de l'homme*, il répond par son traité *de la Nature et de la Grâce*. Mais, soit par un reste d'amitié, soit espoir d'une résipiscence, il foudroie l'hérésie sans prononcer le nom de l'hérésiarque.

Le fougueux saint Jérôme ne garde point les mêmes mesures. Averti par Ctésiphon, riche habitant de Jérusalem qui conçoit quelques doutes sur une doctrine qu'il a d'abord embrassée, le solitaire de Bethléem lui défend de communiquer avec Pélage. Il accuse de grossièreté, de stupide ignorance, l'ennemi de la grâce, le défenseur du libre arbitre[1]. Il le compare à Milon de Crotone pour sa gloutonnerie, qui n'a rien de commun avec son hérésie. Il lance à Célestius l'épithète de chien des Alpes parce qu'il le croit né dans ces montagnes; et malgré son extrême vieillesse, il retrouve toute la vivacité de son acerbe polémique. Cependant les deux chefs des Pélagiens se sont rejoints à Jérusalem, où les soutient la protection de l'évêque. Nous avons vu ce même prélat soutenir jusqu'au bout Rufin d'Aquilée, le traducteur d'Origène, et souscrire d'assez mauvaise grâce à la condamnation de l'original et de son interprète. Il tient la même conduite dans cette hérésie nouvelle, que secondent en même temps les écrits et les prédications de Théodore de Mopsueste. Sous les auspices de ces deux prélats, elle se propage à tel point qu'un ramas de fana-

1. S. Jér., *Dial.*



tiques se rue sur Bethléem, pille et brûle les monastères de cette ville, envahit la retraite de saint Jérôme, dévaste la demeure de sa nièce, sainte Paule, de la vierge Eustochia, son élève, massacre leurs domestiques, égorge un diacre qui lui est dévoué, et force le saint vieillard lui-même à se réfugier dans une tour.

Au milieu de ces désordres arrive des derniers confins de l'Espagne un jeune prêtre nommé Paul Orose, qui est chargé par deux évêques de cette province de l'Occident de soumettre à saint Augustin les erreurs dont Priscillien a rempli cette contrée. Orose était dans toute l'ardeur de la jeunesse; après avoir rempli son message, il s'anime au bruit de l'hérésie pélagienne, il se fait le courrier des deux illustres défenseurs de la foi. Il va d'Hippone à Bethléem, il passe à Jérusalem pour assister à une conférence où Pélage doit être examiné de nouveau. Cette conférence s'ouvre au mois de mai 415. Orose y combat l'hérésiarque, mais ses paroles sont perdues. Les deux antagonistes parlaient latin à un prêtre qui n'entendait que le grec; et l'interprète qu'il avait choisi lui rendait si mal les arguments du jeune Espagnol, que certains assistants, réfugiés sans doute de l'Italie, faisaient entendre des murmures. Mais l'évêque Jean ne concevait pas, ou ne voulait peut-être pas concevoir la guerre qu'on faisait à son protégé. Orose s'avisa enfin le premier qu'il y avait à Rome un pontife qui parlait latin, que Pélage, Célestius et lui-même appartenaient à l'Église latine. Il demanda que l'affaire y fût déférée, qu'elle y fût apportée par deux députés et qu'on s'en remît à la décision d'Innocent. Il y avait douze ans que durait cette

dispute; et quoi qu'en ait dit le cardinal Noris, personne, pas même saint Augustin, n'avait songé à en appeler à l'évêque de Rome. Jean de Jérusalem consentit à cet appel qu'il n'était pas bien décidé à suivre, car il chercha querelle à Orose sur les incidents de cette conférence, et peu de temps après, au mois de décembre de la même année, il porta l'affaire au concile de Diospolis sans attendre la décision de son frère de Rome.

Ce concile, ouvert le 20 décembre 415, n'était composé que de quatorze évêques que présidait Euloge de Césarée. Deux évêques gaulois avaient été la cause ou le prétexte de sa convocation. Eros, disciple de saint Martin de Tours, et regardé lui-même comme un saint personnage par Prosper d'Aquitaine, avait été chassé du siége d'Arles par le pape, à l'instigation du maître de la Milice, Constantius, qui lui avait fait substituer son ami Patrocle. L'autre, nommé Lazare, avait été sacré évêque d'Aix par Proculus de Marseille, auquel le concile de Trèves avait laissé pendant sa vie ce privilége de métropolitain. Mais à la mort du tyran Constantin, son protecteur, il avait été chassé par une faction rivale. L'évêque de Rome avait, à ce qu'il paraît, approuvé ou toléré cette déposition; et les deux prélats destitués étaient venus chercher des appuis en Orient, comme tant d'autres en avaient cherché à Rome contre des disgrâces semblables. Pour plaire sans doute aux éminents docteurs qui pouvaient les servir, ils s'emparèrent de la querelle du jour, dressèrent un Mémoire contre Pélage et ses disciples; et c'est ce Mémoire, appuyé par une nouvelle dénonciation du diacre Paulin, qui fit assembler ce con-

cile de Diospolis où furent appelés l'hérésiarque et ses adversaires. Mais Pélage y comparut seul. Ni Eros, ni Lazare, ni Paulin, ni Orose ne vinrent soutenir l'accusation; et saint Augustin fait entendre [1] que l'évêque Jean de Jérusalem, partisan de l'hérétique, ne fut pas étranger à leur absence. Pélage n'eut donc à lutter que contre un Mémoire écrit en latin par les deux évêques gaulois et que n'entendait aucun des juges. Il prouva la régularité de ses mœurs, la pureté de son zèle par les témoignages irrécusables de plusieurs prélats d'une piété reconnue, et par une lettre que saint Augustin lui-même lui avait écrite deux ans auparavant. A ces attestations l'évêque de Jérusalem ajouta la manifestation de son estime particulière et la violence de ses emportements contre les accusateurs. Les subtilités de l'hérésiarque achevèrent son triomphe. Il fut absous tout d'une voix, et le concile de Diospolis proclama qu'il ne pouvait être sans injustice retranché de la communion des fidèles.

A la nouvelle de cette décision, que Pélage a l'impudence d'adresser à saint Augustin, l'évêque d'Hippone met bas tous les ménagements. Il se rend au concile annuel de Carthage; Orose y apporte en même temps le Mémoire d'Eros et de Lazare. On y reproduit les actes du concile de 412 qui a prononcé la condamnation de Célestius; et une nouvelle sentence, souscrite par soixante-huit évêques, frappe les deux chefs de la doctrine pélagienne. Soixante-un prélats de Numidie s'étaient assemblés à Milève dans cette même année 416; et une même

1. *De Gest. Pel.*, ch. III.

sentence y avait été rendue. Les deux conciles en écrivirent alors à l'évêque de Rome[1] pour le prévenir contre les artifices des deux condamnés et contre l'absolution qu'ils avaient extorquée du concile de Diospolis. Il est probable même qu'on ne l'eût point fait sans ce conflit d'autorité synodale, puisqu'on s'était abstenu de communiquer à Rome la décision du concile carthaginois de 412; et les expressions mêmes des deux lettres prouvent que ce n'était pas un acte de soumission envers le siége de Rome, mais un simple avis donné à un coévêque pour qu'il ne fût point trompé par les juges de Diospolis. Ces lettres ont été dénaturées par les écrivains du saint-siége. Rétablissons-les dans leur véritable sens. Les Pères de Carthage rappellent d'abord qu'ils se sont rassemblés suivant leur coutume, *ex more*, ce qui exclut la nécessité de l'autorisation que soutient Baronius. Ils s'adressent à Innocent pour que l'autorité du siége apostolique se joigne aussi à leur résolution, *adhibeatur etiam*, et que l'hérésie soit *aussi* anathématisée par cette autorité. Cet *etiam* est répété par deux fois à dessein. Ce n'est pas une approbation qu'ils sollicitent, ils n'en ont pas besoin, et ils le prouveront sous le pontificat de Zosime, le successeur même d'Innocent. Ils disent positivement que l'Orient a condamné, et ils ne doutent pas, *non dubitamus*, que Rome ne condamne comme eux. Saint Augustin ne s'en fie pas tout à fait aux décrets de Carthage et de Milève. Promoteur de leurs décisions, il les appuie encore de son autorité personnelle. Il écrit à Innocent,

1. Aug., *Epist.*, CLXXV et CLXXVI. Éd. de 1836.



tant en son nom qu'au nom de quatre autres évêques, pour lui exposer plus en détail l'histoire de cette hérésie et des obstacles qu'on a mis à sa propagation. Il lui demande de faire venir Pélage à Rome, de l'interroger, de le forcer à déclarer ce qu'il entend par la grâce. Il avertit en même temps le pape que cette hérésie fait de grands ravages dans Rome même et l'engage à y mettre ordre.

Ces derniers mots ne sont point d'un subordonné. Mais il est juste d'observer que les deux conciles s'accordent pour donner au siége romain le titre de siége *apostolique;* et il paraît qu'à partir de cette époque ce titre n'est plus donné à d'autres siéges. Il n'en est pas de même de *votre Sainteté.* Les Papes n'ont pas encore absorbé cette formule. Tous les évêques s'écrivent ainsi les uns aux autres, et le pape Innocent ne l'oublie point en répondant à saint Augustin. Mais il a grand soin d'appuyer sur le titre de siége apostolique par excellence que les évêques de Rome ont enfin conquis, par une conséquence de la croyance universelle que saint Jérôme avait établie sur l'épiscopat de saint Pierre. Mais Innocent essaiera vainement d'en faire découler des principes qu'on n'est pas tenté de lui concéder. C'est dans sa réponse à ces deux conciles de Carthage et de Milève qu'on trouve les prétentions dont j'ai déjà parlé, c'est-à-dire qu'il était de droit divin qu'on le consultât avant de traiter des matières ecclésiastiques dans quelque synode que ce fût. Il va même jusqu'à les louer d'avoir gardé cette antique tradition, de s'être souvenus de la vieille discipline de l'Église en le consultant avant de conclure; et ils ont tous conclu avant même de le consulter, puisqu'ils lui

envoient leurs conclusions, non pas pour qu'il les approuve, mais seulement pour qu'il rende les mêmes sentences. N'importe, il continue sur le même ton : « Vous savez, ajoute-t-il, ce qui est dû au siége apostolique, que rien ne doit être décidé dans les provinces les plus éloignées de l'Église, avant que ce siége en ait été saisi afin que son autorité établisse partout ce qui est juste et que toutes les Églises s'y conforment. » Il compare enfin ces Églises à des eaux qui sortent d'une même source et qui vont arroser dans leur pureté native toutes les régions du monde chrétien.

La métaphore n'est pas plus admise que la prétention. Celle de saint Cyprien avait eu plus de succès quand il parlait de ce tronc unique d'où partaient des rameaux sans nombre. C'est qu'il entendait par là l'Église entière, tandis que la source d'Innocent s'appliquait à Rome seule. L'Orient protestera plus d'une fois encore contre un langage renouvelé de Jules et de Damase; et le pape Innocent avait jusque-là montré plus de modestie. Il arrive enfin à Célestius et à Pélage. Il les condamne à son tour, il les déclare indignes de la communion de l'Église. Mais il ouvre à leur repentir une voie de conciliation, en ajoutant que, s'ils veulent admettre la nécessité de la grâce de Jésus-Christ, l'Église entière ne peut se refuser à les reprendre.

La mort d'Innocent, arrivée le 12 mars 417, et l'avénement de Zosime changent tout à coup la situation des deux partis. L'infaillibilité du pape, qui du reste, n'était pas encore inventée, va recevoir, comme au temps de Libère, un éclatant démenti. Célestius, qui connaissait

sans doute les dispositions du nouveau pontife, vint protester dans Rome même contre sa condamnation. Pélage s'était auparavant contenté d'écrire, mais sa lettre adressée à Innocent n'avait été rendue qu'à son successeur. Zosime ne voit que cet appel au saint-siége qui lui donne, selon lui, le droit de recommencer le procès, et d'ordonner la comparution devant son tribunal. Il assemble son clergé dans la basilique de Saint-Clément, où se rendent aussi quelques évêques du voisinage. L'adroit Célestius paraît dans cette assemblée. Il accuse les prélats d'Orient de s'être laissé tromper par les délations d'Eros et de Lazare, de ne l'avoir pas plus entendu que Pélage. Ce n'est pas cependant qu'il dissimule son opinion sur le péché originel, comme l'avancera plus tard le cardinal Noris [1]. Il a laissé à son ami les ambiguités, les subterfuges dont il s'enveloppe pour ne pas répondre directement aux questions qu'on lui pose. Célestius va droit au but. Il professe dans le synode même que le péché ne naît pas avec l'homme, qu'il ne lui est pas transmis par ses pères, qu'il vient uniquement de la volonté humaine, qu'il découle enfin du libre arbitre [2].

Zosime ne paraît point effrayé de cette doctrine. Ce n'est point ce qui l'occupe le plus. Il lui importe davantage d'attirer à Rome les premiers juges des hérétiques. Il blâme vivement la précipitation des Africains; et, feignant d'attribuer à d'autres qu'au puissant Augustin les tracasseries que l'Orient a suscitées aux Pélagiens, il

1. *Hist. Pélag.*
2. Aug., *De Pecca. orig.*, ch. XXIII.

s'en prend aux deux évêques de la Gaule, qui au mépris de son siége, ont porté l'accusation au concile de Diospolis. Il les traite de brouillons, de vagabonds et d'intrus, il confirme leur déposition des siéges d'Aix et d'Arles et les retranche de la communion chrétienne. Quant à Célestius et à Pélage, il suspend son jugement que cet anathème fait assez pressentir. Il arrive enfin au but de cette révision en donnant aux évêques d'Afrique deux mois pour venir justifier leurs sentences, déclarant qu'à l'expiration de ce délai, il prononcera l'absolution des Pélagiens. Il ne veut plus entendre parler d'Eros et de Lazare. C'est au premier accusateur, c'est au diacre Paulin qu'il ordonne de venir à Rome pour soutenir son accusation. Les paroles et les motifs de Zosime ont été diversement interprétés. L'abbé Fleury prétend [1] que ce pape, voyant dans Célestius un homme qui pouvait être utile à l'Église, craignit de le pousser dans le précipice par une rigueur excessive, et qu'il lui donnait ce délai de deux mois pour qu'il pût se convertir. Dom Bruys, au contraire, ne prête à Zosime que le dessein d'attirer les appellations en leur accordant ainsi un mûr examen, et d'opposer l'esprit et le talent de Célestius à des évêques qu'il voulait humilier [2]. J'ai dit ce que j'en pensais, et j'ajouterai que si le délai concernait uniquement les Africains, ils ne répondirent point à cette sommation par une aveugle obéissance, qu'il entra même plus d'indignation que de déférence dans leur conduite ultérieure.

1. Liv. XXIII, ch. XLII.
2. *Hist. des Papes*, t. I, p. 180.

Toute l'Église d'Afrique s'émut en effet au reçu de la lettre de l'évêque de Rome. Saint Augustin rompit toute communication directe avec le saint-siége qu'il avait qualifié du titre exclusif d'apostolique. Il n'en prit pas moins part aux résolutions de ses frères. Aurélius de Carthage s'empressa de convoquer un nouveau concile; mais de peur que l'expiration du délai ne donnât à Zosime un prétexte pour hâter sa décision, il lui écrivit, au nom de plusieurs évêques rassemblés à la hâte, que, sans se rendre en Italie on prouverait la justice des sentences rendues par les conciles de Carthage et de Milève. Le diacre Paulin ne tint pas plus compte de la sommation qui lui était faite, et ne daigna pas quitter l'Afrique où il s'était retiré depuis la mort de saint Ambroise. Le concile convoqué par Aurélius s'ouvrit au mois de novembre 418. Deux cent quatorze évêques s'y rendirent. Dirigés par saint Augustin, ils confirmèrent la sentence des deux hérésiarques, et renvoyèrent à Zosime le reproche de précipitation qu'il avait lancé. Ils nièrent les droits qu'il s'arrogeait comme évêque de Rome, lui opposant que, cette cause étant née en Afrique et y ayant été jugée, l'appel de Célestius et de Pélage était nul, et que le pape romain n'avait pas le droit d'en connaître. J'ai répété le titre de *pape romain*, parce qu'ils se donnaient tous celui de pape, et que Rome n'en avait pas encore la possession exclusive. Les Africains expliquent encore une fois tout ce qu'ils ont fait pour arrêter les progrès du pélagianisme et maintiennent enfin toute la rigueur de la sentence. Zosime n'osa passer outre. L'abbé Racine prétend que les fidèles de Rome avaient fini par

l'éclairer. Quoi qu'il en soit, il fléchit devant cette fermeté de l'Église africaine, qui osait cependant se soustraire ainsi à sa juridiction et désobéir en quelque sorte aux canons de Sardique; il reconnut l'hérésie de Pélage et de Célestius [1]. Il les rejeta de la communion de l'Église, et pour montrer sa déférence, tant à l'égard des conciles qu'envers la puissance impériale, il sollicita et obtint de l'empereur Honorius la proscription des Pélagiens, qu'un édit du 30 avril 418 condamna enfin à l'exil.

Mais saint Augustin et ses collègues ne s'en sont point tenus à cet acte de résistance. Ils se sont méfiés des opinions de Zosime; et le 1er mai de la même année, avant que l'édit d'Honorius ne fût sorti de sa chancellerie, ils avaient ouvert un nouveau concile à Carthage, toujours *inconsulto romano*, pour établir un corps de doctrine sur le péché originel et la nécessité de la grâce. Plus de deux cents évêques y vinrent de la Byzacène, de Tripoli, de la Mauritanie et de la Numidie. Ces déplacements perpétuels ne coûtaient point à leur zèle. Ils dressèrent huit canons entièrement contraires à la doctrine pélagienne. Ils dirent anathème à tous les chrétiens qui prêchaient la mortalité primitive d'Adam, la non-transmission de son péché à toute la race humaine, l'inutilité de la régénération par le baptême et par la grâce de Jésus-Christ. C'était un nouveau symbole qu'ils ajoutaient à celui de Nicée, et qui allait devenir un article de foi sans que l'évêque de Rome eût pris part à sa rédaction. Zosime écrivait, il est vrai, dans le même temps aux évêques de Jé-

1. Pagi, *Zos.*, p. 6.

rusalem, de Thessalonique, de Carthage, de l'Orient tout entier, pour leur annoncer la condamnation de Pélage. Mais Fleury a tort de dire que *tous ces évêques y souscrivirent*. L'Église orientale l'avait prononcée avant celle de Rome, et c'est au contraire aux décrets du concile que Zosime avait souscrit après des délais assez longs et des tergiversations assez étranges.

Cette autorité, que l'évêque de Rome essayait vainement de faire reconnaître aux Orientaux et aux Africains, était en même temps contestée dans l'Occident, qui, depuis plus d'un siècle, avait abandonné toute espèce d'opposition aux volontés du saint-siége. Julien, évêque d'Éclane, dans la Campanie, refusa d'adhérer à la condamnation des Pélagiens; et dix-sept autres évêques d'Italie suivirent son exemple. Julien porte dans ce débat toute la fougue de la jeunesse. Il traite Innocent et Zosime de prévaricateurs. Il accuse tous les ennemis de Pélage d'adopter la fatalité des païens en acceptant la solidarité forcée d'un péché qu'ils n'ont pas commis; et pour frapper directement sur saint Augustin qui avait partagé autrefois les erreurs de Manès, Julien établit que la doctrine de la grâce mène droit au manichéisme. Zosime, étonné de cette manifestation d'indépendance, ne répondit que par des anathèmes, qu'appuyèrent les proconsuls d'Honorius. Julien et ses adhérents furent contraints de s'expatrier. Ils en appelèrent vainement à toutes les puissances orientales. Ils ne pouvaient y rencontrer que des condamnations nouvelles. Atticus, qui avait pris la place de saint Chrysostôme sur le siége de Constantinople, les rejeta lui-même de son Église et

les fit chasser de la ville par l'empereur Théodose le Jeune, qui, renouvelant dans son empire l'édit d'Honorius, ajouta la peine capitale aux châtiments que l'empereur d'Occident avaient infligés aux Pélagiens. Cette peine ne fut au reste appliquée à personne, pas plus qu'un autre édit de Constance, beau-frère et collègue d'Honorius, qui proscrivait tous ceux qui donnaient asile aux sectateurs de Pélage. On se bornait à les excommunier, à les bannir; et de leur côté ils ne cessaient de solliciter un concile général. Saint Augustin leur criait vainement que leur cause était jugée. Ils cherchaient toutes les occasions de faire infirmer le jugement. Un concile ayant été convoqué en 424 dans Antioche par son évêque Théodote, ils s'y présentèrent en grand nombre. Mais ils y trouvèrent Eros et Lazare, qui, malgré les anathèmes de Rome, jouissaient toujours de l'estime des Orientaux. Pélage et sa doctrine y furent encore une fois condamnés; et la mort de Jean de Jérusalem l'ayant privé de son plus fort appui, il fut chassé de la Palestine par l'évêque Prayle, nouveau pasteur de la ville sainte.

On ne sait plus dès ce moment où le retrouver, ni dans quel lieu il alla terminer sa vie. Quelques-uns prétendent qu'il se réfugia en Angleterre, et que saint Germain d'Auxerre l'y suivit pour éclairer les fidèles de cette île, et pour les prémunir contre ses artifices. Mais on ne le revit plus dans aucune province de l'Europe. Sa doctrine n'en fut pas moins soutenue par Julien d'Éclane et par l'infatigable Célestius. Julien crut trouver un secours dans Théodore de Mopsueste, qui avait,



même avant Pélage, combattu le péché originel. Mais ce vieux prélat venait d'abjurer son erreur dans un synode de Cilicie. Célestius osa reparaître lui-même dans Rome après la mort de Zosime, et, repoussé par le nouveau pontife, il ne craignit point d'affronter la colère et les édits de Théodose le Jeune en se montrant encore dans Constantinople. Il espérait y trouver un appui dans l'évêque Nestorius, dont l'hérésie commençait à se répandre, et obtenir par son crédit la convocation d'un concile œcuménique. L'empereur d'Orient répondit comme saint Augustin : Votre cause est jugée. Mais l'opiniâtreté de Célestius n'en était pas ébranlée. Trois ans après, il apparaît à Éphèse, où les évêques d'Orient étaient assemblés pour une autre affaire, et il leur demanda la révision de sa sentence. La délibération ne fut pas longue. Frappé d'un nouvel anathème, il disparut enfin comme Pélage, sans que l'histoire ait voulu nous informer de sa retraite et de sa mort. Julien d'Éclane lui survécut neuf ans et alla mourir, en 440, dans un coin de la Sicile. Le moine Cassien, fondateur de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, essaya de raviver le pélagianisme en le modifiant. Il admit le péché originel, sans adopter le système de la grâce pour amener le repentir. Il la déclare seulement nécessaire en cas de rechute. Ce fut l'origine des semi-Pélagiens, qui firent moins de bruit dans le monde et qui ne soulevèrent aucun conflit entre le siége de Rome et les autres siéges de la chrétienté. C'est pour ce motif que j'ai cru devoir achever l'histoire de cette hérésie pour ne point en embarrasser le récit des nouveaux débats de l'Église de Rome avec ses rivales.

CHAPITRE VII

SAINT LÉON LE GRAND

418 à 466

Le débat que nous venons de raconter ne fut pas le seul que Zosime eut à soutenir, malgré la brièveté de son pontificat. Il eut une nouvelle querelle avec les Africains et fut encore moins heureux que dans la première. Il la légua même à ses deux successeurs, Boniface et Célestin, qui n'en retirèrent pas plus d'avantages pour le siége de Rome. Un prêtre nommé Apiarius, accusé de plusieurs crimes par les habitants de Tabarque, avait été excommunié par son évêque, Urbain de Sicque. Ce prêtre, oubliant la défense expresse que le concile de Milève venait de faire aux ecclésiastiques de porter leurs causes à Rome, en appela à la juridiction romaine. Zosime, mécontent, rougissant peut-être du triste rôle qu'il avait joué dans l'affaire des Pélagiens, crut trouver l'occasion de prendre une éclatante revanche sur les évêques d'Afrique; il accepta l'appel, mais il n'osa point citer à son tribunal l'évêque dont Apiarius avait à se plaindre. Il prévoyait la résistance d'Urbain de Sicque; et, par une nouveauté qui était un aveu de son incompétence, qui le mettait presque dans une position subalterne à l'égard

d'un concile, il envoya trois légats à Carthage pour demander l'excommunication d'Urbain de Sicque à un synode qui venait de s'y rassembler. Aurélius présidait cette assemblée ; et avant d'entendre les légats de Zosime, il voulut connaître la nature de leurs instructions. L'évêque Faustin de Potentine en donna lecture. Mais dès qu'on entendit que Zosime soutenait encore la nécessité de l'appel à son siége dans toutes les causes, et menaçait de citer Urbain à Rome s'il ne révoquait la sentence dont il avait frappé Apiarius, le synode tout entier se leva, et demanda en vertu de quelle loi de l'Église cette sommation était faite. Les légats citent alors un canon du concile de Nicée, et l'étonnement redouble[1]. On se demande s'il y a dans cette citation ignorance ou mauvaise foi. Les exemplaires des actes de Nicée déposés à Carthage ne contiennent point la clause dont ils s'appuient. On objecte que les prêtres peuvent bien appeler du jugement d'un évêque à son métropolitain, mais jamais aux évêques des provinces voisines et surtout à celui de Rome. On oubliait à dessein ce qu'avaient fait les amis et les ennemis de saint Chrysostôme, on ne voulait pas élever ce précédent en autorité. Mais par amour pour la paix, on suspendit toute décision, jusqu'à ce qu'on eût collationné sur les originaux de Nicée les copies envoyées à l'Église d'Afrique. On poussa même la complaisance jusqu'à rendre provisoirement la qualité de prêtre à Apiarius, à condition toutefois qu'il ne reparaîtrait plus dans le diocèse de Sicque.

1. Aug., *Epist.* CCXXIX, CCLXII.

C'était sans doute un ménagement pour l'évêque de Rome, et saint Augustin, qui savait à quoi s'en tenir sur la fausseté de la citation, voulut peut-être donner aux légats le temps de se rétracter et sauver à Zosime l'amertume d'une éclatante défaite. Les cardinaux Bellarmin, Baronius et Noris sont fort embarrassés de cette action de l'évêque de Rome et de ses légats. Ils disent que le pape avait confondu les canons de Sardique avec ceux de Nicée, et allèguent que les Latins citaient indifféremment les uns pour les autres. Ces trois historiens commettent à leur tour une erreur volontaire, car dans une autre assemblée tenue à Carthage au mois de mai 419, les légats de Rome distinguaient fort bien les conciles en citant le quatrième canon de Sardique, en vertu duquel les prêtres condamnés par un évêque pouvaient, en l'absence de leur métropolitain, en appeler aux évêques voisins. Mais on ne pouvait arguer ici de l'absence du métropolitain de Carthage, et il était difficile d'attribuer à un évêque d'Italie le titre de voisin, quand il s'agissait d'un évêque de la Mauritanie Césarienne. On ne dit pas que l'observation en ait été faite. Il y a une grande confusion dans le récit de cette querelle, et c'est seulement par un examen approfondi de la réponse définitive des Africains qu'il est possible d'en expliquer les incidents.

La transaction ou plutôt la concession provisoire du synode de Carthage fut de sa part fidèlement exécutée; et saint Augustin donna une nouvelle preuve de sa déférence à l'occasion d'un nouveau débat qui surgit pendant l'examen des actes de Nicée. Ce nouveau débat fut suscité

par un jeune prélat nommé Antoine qu'Augustin avait donné pour évêque à la petite ville de Fussale en Numidie. Ce jeune homme avait surpris la confiance de l'évêque d'Hippone qui l'avait fait élever dans un monastère; mais ses vices, ses exactions avaient causé un tel scandale, que les évêques de la province s'étaient hâtés de le déposer; et, comme Apiarius, il en avait appelé à l'évêque de Rome. Saint Augustin voulait prévenir les suites de cet appel qui pouvait envenimer un débat qui n'était pas encore vidé; il écrivit au pontife romain pour le prier de ne pas renvoyer à l'Église de Fussale un évêque déposé pour ses crimes. Il témoignait un profond regret de l'y avoir nommé lui-même. Ce qui par parenthèse atteste que tout évêque avait droit d'en nommer un autre sans que l'ordination donnât à l'ordinant la moindre autorité sur celui qu'il avait consacré. Cette lettre de saint Augustin ne fut point reçue par Zosime qui était mort le 26 décembre 418, ni par son successeur Boniface que la mort avait également emporté; mais par le pape Célestin qui avait succédé à Boniface. On voit par là que le contrôle des exemplaires du concile de Nicée avait pris déjà beaucoup de temps, mais il avait été terminé pendant que la lettre de saint Augustin voyageait vers Rome. Les évêques de Constantinople et d'Alexandrie avaient enfin envoyé des copies des exemplaires que possédaient leurs Églises. Il fut démontré à tous les yeux que ces exemplaires ne contenaient point le canon sur lequel Zosime et ses légats avaient fondé leurs prétentions, et une expédition de ces actes fut adressée à l'évêque de Rome.

Ce fut Célestin qui les reçut, et il n'en tint aucun compte. Il prononça immédiatement l'absolution d'Apiarius, et le renvoya en Afrique sous la protection de son légat Faustin qui l'avait prévenu des dispositions hostiles du synode de Carthage. Les évêques africains furent révoltés, en effet, de cette décision; ils se rassemblèrent sous la présidence d'Aurélius et de Valentin, primat de Numidie; et aucune considération n'arrêta l'explosion des ressentiments qu'ils avaient contenus pendant plus de quatre années. Le nouveau concile fit comparaître Apiarius, lui arracha l'aveu de ses crimes, et sans égard pour la décision de Rome, confirma l'excommunication du prêtre de Sicque par un vote unanime. On s'écria qu'il ne fallait plus tolérer ces appels à l'évêque de Rome; et une lettre synodale, dont la date est incertaine, mais dont le texte ne l'est point, anéantit d'un coup toutes les prétentions que le saint-siége avait élevées depuis le pontificat de Jules.

Il est juste de dire que saint Augustin ne prit aucune part à ce concile et à ses décrets. Mais ses collègues passèrent outre et s'établirent sur un pied d'égalité avec l'évêque de Rome, en lui donnant cette fois le titre de *Cosacerdos*. « Votre Sainteté, disent-ils, ne peut rétablir » ceux qui ont été excommuniés dans leurs provinces : » et vous devez repousser les prêtres qui ont la témérité » de recourir à vous. Les décrets de Nicée ont soumis » les évêques eux-mêmes à la juridiction des métropolitains. Ils ont justement ordonné que toutes les affaires » ecclésiastiques fussent terminées aux lieux où elles » avaient pris naissance, la force et la lumière ne man-

» quent nulle part aux évêques pour les juger ; et aucun » d'eux n'a reçu du ciel à cet égard aucune grâce parti» culière. Le jugement d'outre-mer peut-il être sûr, » privé qu'il est des témoignages les plus nécessaires? » Quant à vos légats, il n'y a pas de concile qui nous ait » obligés de les recevoir. Dispensez-vous à l'avenir de » nous en envoyer, car nous n'avons vu dans les actes » de Nicée rien qui vous y autorise. Apiarius a été con» vaincu et condamné par nous; et nous espérons que » l'Afrique ne sera plus obligée de le supporter. » Cette lettre rétablit tous les évêques dans l'indépendance que saint Cyprien leur avait attribuée, mais rien ne marque plus l'esprit de suite, la ténacité du saint-siége dans ses prétentions, que la solidarité acceptée par les trois pontifes dans un débat soutenu d'abord par un mensonge et terminé par une défaite assez éclatante. Ajoutons que l'affaire d'Antoine de Fussale se perdit dans le tumulte de cette décision et dans l'éclat de ce manifeste.

Je n'ai point voulu mêler à ce procès le récit des désordres qui avaient troublé l'élection de Boniface ; mais son avénement et son pontificat furent accompagnés d'incidents que je ne peux passer sous silence dans l'intérêt de la puissance impériale. A la mort de Zosime, le peuple et le clergé de Rome s'étaient partagés entre deux compétiteurs. L'archidiacre Eulalius, soutenu par le préfet Symmaque, avait été sacré par l'évêque d'Ostie, dans la basilique de Latran dont son parti s'était rendu maître par la violence. Le même jour, 29 décembre 418, neuf autres évêques et un grand nombre de prêtres avaient intronisé Boniface dans l'église de Saint-Marcel, malgré

les menaces du préfet. Force fut d'en référer à l'empereur Honorius; et celui-ci, prévenu par Symmaque, décerna d'abord la papauté à son protégé Eulalius[1]. Mais les adhérents de Boniface lui ayant inspiré quelques doutes sur la validité de l'élection qu'il avait approuvée, il revint sur sa décision; et, pour examiner plus mûrement les raisons des deux compétiteurs, il leur enjoignit de venir plaider leur cause devant lui dans sa résidence de Ravenne. Il leur défendit en même temps de rentrer dans Rome avant sa décision, déclarant que celui qui enfreindrait cette défense serait par cela même déchu de tous ses droits. Ceux d'Eulalius paraissaient incontestables, il avait été ordonné par le consécrateur habituel des pontifes romains, il avait pour lui l'édit du 3 janvier, la protection du préfet Symmaque, il avait officié dans la basilique de Saint-Pierre, le jour des Rois, et s'il eût su attendre, il est probable qu'il l'aurait emporté. Mais il crut qu'une prise de possession équivaudrait à un droit aux yeux d'un empereur qui n'avait de volonté que celle de ses ministres; et il osa reparaître dans Rome pour célébrer la fête de Pâques. Cette témérité le perdit. Symmaque exécuta les ordres de son maître et chassa Eulalius de son église. Honorius, qui avait convoqué un concile pour juger le différend, n'attendit plus l'arrivée des évêques, et par un nouvel édit, rendu le 3 avril, vingt-sept jours avant l'ouverture de ce concile qui fut immédiatement contremandé[2], il adjugea le siége de Rome à Boniface.

1. Rescrit du 3 janvier 419.
2. Fleury, liv. XXIV, ch. IX.



Baronius, qui oppose souvent des faits imaginaires à ceux qui constatent les droits de la puissance civile et la subordination des évêques de Rome aux empereurs, avance que le concile n'en fut pas moins tenu le 1er juillet suivant[1], que deux cents évêques y assistèrent, et que là seulement fut prononcée la déchéance d'Eulalius. Mais les actes de ce concile n'existent nulle part; et les deux édits d'Honorius ont été recueillis par l'histoire. Ce n'est point d'ailleurs au mois de juillet que Boniface prit possession de son siége, c'est au mois d'avril; et le 13 juin suivant il écrivait aux évêques des cent provinces de la Gaule, au sujet de Maxime, évêque de Valence, qui, déposé par un synode pour crime d'homicide et de manichéisme, ne cessait de protester contre cette sentence. Boniface maintient dans cette lettre les droits des synodes provinciaux et n'évoque point l'affaire à son tribunal; mais les flatteurs du saint-siége ne s'arrêtent point à ces témoignages d'une prise de possession qui les contrarie. Ils tiennent à leur fiction du concile de Ravenne, et au prétendu décret de ce concile en faveur de Boniface, tandis qu'il est avéré que le choix de ce pontife fut un acte de la puissance impériale.

Le Père Pagi ne le nie pas dans sa *Critique historique et chronologique*. Mais il se demande de quel droit Honorius s'est mêlé de cette querelle. Il regarde son intervention comme une nouveauté, ce qu'il est assez difficile de soutenir. Il ajoute que cet exemple a autorisé les empereurs et les rois d'Italie à prendre connaissance de

1. *Ann. Eccles.*, ann. 419, p. 34.

l'élection des Papes et à déshonorer l'Église romaine. C'est oublier entièrement ce qu'avaient fait Constantin et ses successeurs; et certes, si le droit n'avait pas été reconnu, ce n'est pas le faible Honorius qui l'aurait inventé. La conduite subséquente de Boniface infirme cette outrecuidance du Père Pagi. Le 1er juillet de la même année, le jour même qu'on assigne à l'ouverture du prétendu concile de Ravenne, Boniface écrit à l'empereur pour le prier d'empêcher à l'avenir les brigues qui souillaient depuis quelque temps l'élection des Papes; et Honorius lui répond par un nouvel édit, que si désormais deux évêques se disputaient le siége de Rome, les deux élections seraient annulées, et que celui-là seul y monterait qui aurait été élu du consentement de tous. Le Père Pagi aurait dû également se rappeler que le même Boniface avait réclamé l'intervention de son empereur à propos de la nomination de Périgène à l'évêché de Corinthe.

Ce siége dépendait de la métropole de Thessalonique, capitale de l'Illyrie. Cette province ayant été divisée en Illyrie orientale et occidentale, le métropolitain de Constantinople prétendait étendre sa juridiction sur la portion que l'empereur d'Orient avait retenue, tandis que l'évêque de Rome soutenait que ce partage politique n'entraînait point la division de l'autorité spirituelle, et que toute l'Illyrie devait rester soumise à sa juridiction ecclésiastique. Boniface avait en conséquence confirmé l'élection de Périgène et donné l'ordre à Rufus, métropolitain de Thessalonique, d'aller installer le nouvel évêque de Corinthe. Les prélats de l'Illyrie orientale protestèrent

contre cet acte d'une autorité qu'ils ne voulaient plus reconnaître. Ils en écrivirent à leur empereur Théodose le Jeune; et le 14 juillet 421, cet empereur d'Orient, faisant droit à leur requête, décida que le différend devait être soumis aux évêques de l'Illyrie orientale et définitivement jugé par le métropolitain de Constantinople, qui « jouissait, disait-il, dans cette province des prérogatives de l'ancienne Rome. » En conséquence de cet édit, le métropolitain Atticus ordonne la convocation d'un concile à Corinthe pour examiner l'élection de Périgène, sans égard à l'approbation de Boniface. Celui-ci s'en indigne, il enjoint à Rufus de s'opposer à l'ouverture de ce concile, il frappe d'anathème trois ou quatre des évêques qui ont signé la requête à l'empereur d'Orient, il écrit aux évêques de Thessalie, d'Achaïe, d'Épire, de Dacie et de Macédoine pour leur défendre de se rendre à Corinthe et de remettre en question ce qu'il a déjà décidé lui-même : il leur rappelle les affaires d'Athanase et de Flavien d'Antioche, pour en déduire comme une conséquence naturelle la subordination des évêques d'Orient au siége de Rome. Mais les deux questions étaient différentes, et les évêques d'Orient ne s'émurent point de celle-ci. Ce n'était pas une prétention nouvelle qu'élevait Boniface. C'était la continuation d'un ancien droit qu'il réclamait, puisque l'Illyrie tout entière avait été jusqu'alors soumise à la juridiction romaine; mais un empereur s'en était mêlé, et Boniface se garda bien de s'attaquer directement à la puissance impériale. Il eut recours à celle d'Honorius. Celui-ci en écrivit à son collègue; et Théodose le Jeune, rapportant son édit du 14 juillet, voulut bien

reconnaître que l'Illyrie entière restait soumise à l'autorité spirituelle de l'Église romaine.

Le Père Pagi aurait dû reconnaître à son tour qu'il était des cas où l'évêque de Rome était forcé d'avoir recours à cette puissance impériale que ce cordelier du dix-septième siècle traitait avec tant de hauteur. Il prenait mal son temps pour s'indigner de cette intervention, car ce même Honorius, usant des prérogatives dont avaient joui ses prédécesseurs, intervenait en maître suprême dans la discipline de l'Église. Informé des scandales qui la déshonoraient, il renouvelait la défense qu'on avait faite aux prêtres de cohabiter avec d'autres femmes que leurs mères et leurs sœurs, leur permettant seulement de garder celles qu'ils avaient épousées avant leur sacerdoce, et le même édit condamnait au bannissement les ravisseurs de vierges consacrées à Dieu. Si cette dernière loi appartenait à l'autorité impériale, la première était évidemment du ressort de l'ecclésiastique, car elle ne faisait que reproduire les décrets d'une infinité de conciles; et en renouvelant cette défense l'empereur faisait un acte de suprématie à l'égard de l'Église.

Boniface ne jouit pas longtemps du triomphe qu'il avait obtenu sur le métropolitain de Constantinople. Il mourut en 422 vers la fin d'octobre, et Célestin prit sa place le 3 novembre suivant. C'est ce nouveau pape qui reçut, comme je l'ai dit, la lettre synodale des évêques d'Afrique, et il dut voir avec douleur que cette province était comme tout l'Orient fort éloignée de reconnaître les droits que voulait s'arroger le saint-siége. Mais une dis-

pute célèbre, envenimée par la haine réciproque des deux métropolitains orientaux, accompagnée des plus violents scandales, offrit bientôt à Célestin l'occasion de regagner le terrain que le manifeste des Africains lui avait fait perdre. Un prêtre du nom d'Anastase, qui avait suivi à Constantinople l'évêque Nestorius, s'était écrié du haut de la chaire : « Que personne ne nomme Marie mère de Dieu. C'était une femme, et Dieu ne pouvait naître d'une créature humaine. » Ces paroles avaient excité une grande rumeur. Le peuple s'était enfui de l'église, les prêtres avaient couru chez leur évêque pour lui demander justice de cette hérésie; et Nestorius, qui l'avait secrètement suggérée, les fit frémir de surprise en répondant qu'il la soutiendrait lui-même. Il défendit en effet que Marie fût appelée *mère de Dieu*, disant qu'elle n'avait engendré qu'un homme dans lequel s'était incarné le Verbe divin, que le Christ était cet homme, et que Marie ne devait être appelée que *mère du Christ*. La colère des catholiques éclate contre l'évêque. Un avocat de Constantinople, nommé Eusèbe, se rend l'interprète de l'indignation publique. Un autre laïque, nommé Marius Mercator, ami de saint Augustin, attaque à son tour l'hérésie de Nestorius. L'évêque de Cyzique, Proclus, prêche contre lui en sa présence. L'évêque Cyrille d'Alexandrie, instruit par quelques moines du ravage que font les sermons de son frère de Constantinople, écrit de tous côtés des lettres foudroyantes contre cet indigne collègue, et ces lettres sont lues dans toutes les églises de la province. Elles sont mises sous les yeux de Nestorius, qui s'en irrite et fait dénoncer leur auteur à Théodose le Jeune par

quelques Alexandrins bannis d'Égypte par Cyrille et réfugiés à Constantinople.

Les deux métropolitains deviennent dès ce moment les chefs des deux partis que cette hérésie a mis en opposition. Ils s'étaient signalés déjà l'un et l'autre pendant la persécution des Ariens et des Pélagiens. Tous deux s'étaient montrés impitoyables, sanguinaires même, et ils apportaient dans leur dissentiment toute l'âpreté, toute la violence de leur caractère. Mais Cyrille n'avait pour lui que des évêques et des moines, tandis que Nestorius était ouvertement soutenu par toute la cour et par l'empereur lui-même. Les partisans de Cyrille, prêtres et laïques, étaient maltraités, battus par les officiers de l'empire; et l'évêque d'Alexandrie, las de s'en plaindre à son clergé, s'adressa à l'empereur lui-même. Il écrivit en même temps aux trois sœurs de Théodose, leur expliquant, comme à tous, l'état de la question, le sentiment des anciens Pères de l'Église, et la nouveauté que Nestorius voulait y introduire. Voyant enfin que le crédit de cet hérésiarque l'emportait sur ses pieuses doléances, il prit le parti d'envoyer à l'évêque de Rome le récit exact de cette affaire, avec les copies de ses propres lettres et des sermons de Nestorius. Mais l'esprit des Orientaux se manifesta dans les instructions qu'il donna au diacre Possidonius en le chargeant de ce message : « Informez-vous d'abord, lui dit-il, si Nestorius a écrit à l'évêque de Rome; s'il ne l'a point fait, ne remettez point à Célestin les papiers que je vous confie, et revenez sans parler de l'objet de votre voyage. » Il ne veut pas qu'on prenne sa démarche pour un appel au siége romain. Il tend seu-

lement à éclairer son collègue dans le cas où son adversaire en aurait surpris la religion.

C'est ce qu'avait précisément tenté Nestorius. Il avait expliqué sa doctrine à Célestin, avec une modération de langage qui devait attester sa bonne foi et réfuter d'avance les reproches de fourberie que lui adressaient ses ennemis, et que n'ont pas manqué de reproduire les historiens de l'Église[1]. L'envoyé de Cyrille remplit alors sa mission; et Célestin saisit avec empressement l'occasion qui lui était offerte. Malgré les précautions de Cyrille, il pouvait se croire l'arbitre avoué des Orientaux. Il convoqua un concile, qui fut ouvert à Rome au mois d'août 430, et qui examina sous sa présidence les écrits de Nestorius et les lettres de son antagoniste. Sa doctrine fut condamnée comme contraire à celle de l'Église; et l'heureux Célestin fit part de cette sentence à Nestorius lui-même, au clergé de Constantinople, à l'évêque Jean d'Antioche, à Rufus de Thessalonique, à Juvénal de Jérusalem, à Flavien de Philippes, comme étant les possesseurs des plus grands siéges de l'Orient. Les six lettres furent remises au diacre Possidonius, et il en ajouta une septième plus particulière pour Cyrille, dont il loue la ferveur et le zèle. Mais il n'oublie pas de reproduire les prétentions du siége de Rome en chargeant l'évêque d'Alexandrie d'exécuter la sentence de son concile contre un métropolitain soutenu par l'empereur d'Orient, de l'exécuter surtout au nom de son siége, d'agir à sa place en vertu de son pouvoir apostolique. Il accorde dix jours

1. Fleury, liv. XXV, ch. v et vii.

à l'hérésiarque pour se rétracter[1], et si, dix jours après l'admonition, Nestorius n'a point abjuré ses erreurs, il commande à Cyrille de donner un nouvel évêque à Constantinople. Pour l'encourager à remplir l'étrange mission qu'il lui impose, il lui dit qu'il s'agit de la foi que soutiennent également les Églises de Rome et d'Alexandrie. Mais la pensée de nommer ou de faire nommer par un délégué un évêque de la résidence impériale, était une prétention que jusqu'alors rien n'avait autorisée, et sur laquelle jetaient une teinte de ridicule l'opposition probable de Théodose et la séparation constante des deux Églises. L'empereur et le primat de Constantinople, dit Gibbon[2], n'étaient pas en effet disposés à se soumettre à un décret d'un prêtre d'Italie. Sans avoir égard à ce décret, les évêques et les clercs des deux partis renouvelèrent la demande qu'ils faisaient depuis longtemps d'un concile général pour mettre un terme à ces bruyantes controverses; et les deux empereurs s'entendirent pour le convoquer. Ils écrivirent l'un et l'autre aux évêques de leur empire, ils désignèrent la ville d'Éphèse pour la tenue de cette assemblée, et il est impossible aux avocats du saint-siége d'attribuer cette convocation à un pape qui devait au contraire en proclamer l'inutilité. Elle attestait évidemment que la sentence de son concile était considérée comme non avenue. Le pape lui-même semble le craindre en nommant trois légats pour assister en son nom au concile d'Éphèse dans le seul but de le faire

1. *Concile d'Éphèse*, ch. XV. *Épît. contre Nestorius.*
2. Ch. XLVII.

adhérer à cette sentence au lieu d'en prononcer une nouvelle.

Il n'entre point dans mon sujet de raconter les nombreux incidents de cette assemblée, les scandaleuses fureurs des deux antagonistes, la protection dont Théodose le Jeune ne cessa d'entourer Nestorius, les reproches adressés par cet empereur à Cyrille, qu'il accuse personnellement de ces troubles, l'audace de cet évêque à se jouer de ces reproches, à présider cette assemblée, à la diriger, malgré l'opposition des officiers que César a chargés d'en faire la police. Je n'écris point l'histoire des hérésies; je me borne à raconter la part qu'y ont prise les évêques de Rome, les prétentions qu'ils ont manifestées, les avantages qu'ils en ont retirés, et nous allons voir les efforts que feront les légats pour donner aux décisions de ce concile l'apparence d'une adhésion aux décrets de Rome plutôt que le caractère d'un jugement suprême. Leurs instructions étaient à cet égard fort précises. Célestin leur ordonnait de maintenir l'autorité du saint-siége, de ne pas répondre aux contestations qui tenteraient de la nier, d'assurer l'exécution de la sentence qu'il avait rendue. Mais tout prouve qu'il ne fut fait d'abord aucune mention de cette sentence. Cyrille n'attendit même pas les légats de Célestin pour commencer l'information. Sa précipitation fut telle que les évêques de Syrie et de l'extrême Orient n'étaient pas plus arrivés que les envoyés de Rome, quand la condamnation de Nestorius fut prononcée. C'est le 22 juin 431 que Cyrille proclama cette décision, et ces envoyés ne parurent que vingt jours après. La lecture des lettres

qu'ils apportaient de la part de Célestin, fut saluée par de bruyantes acclamations. On lui donna les surnoms de nouveau Paul, de conservateur de la foi. Mais il est évident que dans la pensée des Pères d'Éphèse ces lettres ne furent regardées que comme une conformité de sentiments, car ils ajoutèrent ces mots : A Célestin, qui s'accorde avec le concile[1] ; on ordonna que ses lettres fussent insérées dans les actes, en conservant aux décisions du concile leur caractère de spontanéité et d'indépendance. Mais un évêque de Cappadoce nommé Firmius s'étant écrié dans son enthousiasme que la sentence rendue par le concile était la confirmation de celle de Rome, les légats se saisirent habilement de cette observation pour attribuer au pape Célestin toute la gloire de ce triomphe sur l'hérésie. Le légat Philippe établit la primauté du siége de saint Pierre et les prérogatives de celui qui en tenait la place. L'évêque Arcade, son collègue, se hâta d'ajouter que le très-saint pape Célestin ne les avait envoyés que pour veiller à l'exécution de son décret; et il proclama de nouveau l'excommunication et la déposition de Nestorius. Le troisième légat, l'évêque Projectus, répéta que c'était là l'objet de leur mission et prononça également l'anathème. Aucune opposition ne fut manifestée ; Cyrille ordonna que tout ce qui avait été fait à Rome et à Éphèse fût confondu dans les mêmes actes ; et les trois légats y apposèrent leur signature comme tous les membres de cette assemblée. Les avocats du saint-siége devaient être satisfaits de ce triomphe, et ils

1. *Concile d'Éphèse*, t. III, p. 918.

n'avaient pas besoin d'ajouter que Cyrille n'avait présidé le concile que par une délégation du pape. Ni les évêques d'Orient, ni les officiers de l'empereur n'auraient souffert cette nouveauté, ce témoignage de suprématie. Aucun historien contemporain ne l'atteste, ni Évagre, ni Socrate, ni Liberatus. Si l'évêque Cyrille avait présidé, c'est que le métropolitain de Constantinople étant soumis au jugement du concile, cette présidence revenait de droit au métropolitain d'Alexandrie. Disons seulement que Cyrille parut très-flatté de la lettre que Célestin lui avait écrite, et que dans un sermon prononcé le lendemain dans la basilique d'Éphèse, il le qualifia de père, de patriarche, d'archevêque de toute la terre. Mais c'était là une opinion particulière, et l'Orient nous fera voir plus d'une fois qu'il était loin de la partager.

Célestin dut cependant s'applaudir d'une victoire qui le consolait du manifeste des Africains. Mais son arrêt ne fut pas plus efficace que celui du concile. Nestorius, dépossédé de son siége, alla mourir dans l'exil; mais le nestorianisme ne fut point enseveli dans sa tombe. Il était ouvertement protégé par la cour de Constantinople. Théodose le Jeune ne permit point aux partisans de Cyrille de poursuivre leur vengeance sur l'évêque d'Antioche et autres Orientaux qui avaient défendu Nestorius et déposé les chefs et les promoteurs du concile d'Éphèse. L'empereur cassa de son autorité privée les anathèmes des uns et des autres. Il força tous ces turbulents de garder la paix de l'Église; il les renvoya tous dans leurs diocèses; et les lettres du pape Célestin ne purent triompher de sa tolérance. Ce pape en écrivit beaucoup, afin de

bien consolider sa victoire. Il s'en attribua tout l'honneur. Il se posa en chef de l'Église universelle. Il écrivit aux Pères du concile pour les féliciter du zèle qu'ils avaient montré pour la foi. Il leur défendait d'admettre à leur communion ceux des évêques d'Orient qui persisteraient à soutenir la doctrine de Nestorius. Il serait allé même jusqu'à dire que les récalcitrants devaient être bannis de leurs siéges, quand même l'empereur les y aurait rétablis [1]. Et ce serait le second exemple d'une atteinte portée à l'autorité impériale par l'évêque de Rome; mais je ne sais trop s'il faut l'admettre, ou si l'historien des conciles n'a point inventé ces paroles; car les lettres de Célestin à Théodose sont bien différentes, et ce serait prêter à ce pontife une duplicité qui pèserait sur sa mémoire. Il louait l'empereur d'Orient de son zèle pour la foi catholique, ce qui serait déjà une flagornerie indigne de son caractère. Il le remerciait d'avoir laissé ordonner le patriarche Maximien que les évêques avaient substitué à Nestorius dans la chaire de Constantinople. Il écrit ensuite à ce nouvel évêque pour l'engager à réparer les désordres de son Église; et le regarde comme le successeur immédiat de Sisinnius, retranchant ainsi tout le pontificat de l'hérésiarque. Sa quatrième lettre enfin, adressée au peuple et au clergé de la capitale d'Orient, les engage à soutenir leur nouveau patriarche, à demeurer fidèles à l'ancienne doctrine, que Maximien a puisée, dit-il, dans l'Église romaine. Il ramène tout à son siége. Mais il surgira bientôt en Orient une

1. *Concile d'Éphèse*, t. III, p. 1069.

dispute nouvelle qui enlèvera à ce siége ce qu'il croit avoir gagné sur l'indépendance des Orientaux.

Ce ne fut point du temps de Célestin, qui mourut le 6 avril 432, ni sous le pontificat de Sixte III. Celui-ci ne fit que suivre la politique de son prédécesseur, observant avec un soin particulier les suites du concile d'Éphèse, prêchant les dissidents, conseillant aux deux partis la concorde et la charité, applaudissant à leur réconciliation, qui ne fut jamais ni complète ni exempte de récriminations. Mais la prépondérance de Constantinople le gêne encore. Il écrit aux évêques d'Illyrie pour leur enjoindre de ne pas reconnaître le troisième canon du concile de 381 qui a décerné le second rang à la capitale de l'Orient dans la hiérarchie des Églises. C'était une des préoccupations des évêques de Rome. Il soutient l'autorité du siége de Thessalonique, leur rappelle que l'Illyrie entière lui est soumise, les prémunit contre les prétentions du métropolitain de Constantinople; et pour fortifier celui de Thessalonique, il lui redonne le titre de vicaire du siége apostolique [1]. Il détruit même à son profit l'ancienne métropole de Corinthe; et fait ainsi reconnaître sa puissance spirituelle jusqu'aux portes de Constantinople. Je ne puis finir le pontificat de Sixte III sans signaler une réminiscence d'indépendance, de la part des évêques d'Occident. Un jeune clerc, nommé Armentarius, ayant été irrégulièrement appelé à l'évêché d'Embrun, les évêques de la province s'assemblèrent d'eux-mêmes à Riez, sous la présidence de l'évêque d'Arles,

1. Fleury, liv. XXVI, ch. XXXIX. *Conc.*, t. IV, p. 1711.

cassèrent l'élection de ce jeune clerc, le déclarèrent incapable d'occuper une église de ville, d'être employé même dans le diocèse d'Embrun, et firent procéder à une élection nouvelle [1], sans qu'il soit mention de l'intervention de Rome. Ce synode provincial fit même des règlements disciplinaires qui devinrent des lois pour toute l'Église occidentale.

Léon Ier, dit le Grand, succéda à Sixte III en 440. C'était un clerc d'un grand mérite que le cardinal Noris a considéré comme le seul capable d'occuper le saint-siége dans des temps aussi orageux, et qui, au moment de son élection, terminait une négociation importante. Albin et Aëtius, généraux des armées romaines dans les Gaules, étaient près d'en venir aux mains; et leur dissentiment enhardissait les Barbares qui menaçaient les frontières de l'empire. Le faible Valentinien III, fils de Constance et successeur d'Honorius, n'ayant pu réprimer ce désordre, avait eu recours à l'adresse et à l'éloquence de Léon, qui n'était alors qu'archidiacre de l'Église romaine. Ce prêtre se rendit dans les deux camps, fit sentir aux deux généraux le danger de leur division et eut la gloire d'apaiser ce commencement de guerre civile. Dès son exaltation, qui fut sans doute la récompense de ce service, il s'efforça d'arrêter par de nombreux règlements les scandales que produisait en Occident le relâchement de la discipline. C'étaient encore des décrets contre l'incontinence des prêtres, la multiplicité de leurs concubines et l'opiniâtreté des sous-diacres à repousser la loi du célibat.

1. Fleury, liv. XXVI, ch. XLIV.



D'autres calamités étaient tombées sur l'Afrique. Le Vandale Genséric y était entré comme une flèche, et l'arianisme l'y avait suivi. La ville d'Hippone avait succombé après quatorze mois de siége, pendant lesquels saint Augustin avait terminé sa glorieuse vie. Carthage qui, depuis sa première chute, avait compté de siècles de prospérité, subit en 439 de plus grand malheurs que ceux dont Rome l'avait accablée. Tout ce qui était grand et riche était pillé, banni, forcé de demander à l'étranger un asile et du pain. Le même sort était réservé aux évêques catholiques de la province. Pressé par les Donatistes qui s'y étaient maintenus malgré les anathèmes dont les conciles les avaient frappés, Genséric chassa les orthodoxes de leurs siéges, mit en feu la plupart de leurs églises et distribua les plus belles aux Ariens qui avaient suivi ses armées. Traqués de toutes parts, poursuivis par le glaive des Barbares, les catholiques gagnaient avec peine les rivages de la Sicile et de l'Italie, et racontaient au pape Léon les désastres dont l'Afrique était victime et l'usurpation de leurs siéges par des laïques, par des bigames, par des hommes couverts de vices et de crimes. On prétend qu'animé d'une sainte indignation il fit partir un légat pour mettre ordre à ces scandales. On nomme même l'évêque Potentius comme chargé de cette périlleuse mission. On ajoute qu'il confirma les laïques promus à l'épiscopat, et qu'il se borna à déposer les bigames, qu'il admit le repentir du novatien Donat de Salicine et du donatiste Maxime. Mais je me demande comment le Barbare qui se faisait appeler roi de la terre et de la mer, le sanguinaire persécuteur de tous les évêques

catholiques, en était venu dans si peu de temps à tolérer ces conversions, à laisser un légat romain exercer dans son royaume ces actes de suprématie au nom d'un pape dont il ne reconnaissait ni la doctrine ni l'autorité? Qui l'a dit? L'histoire contemporaine garde le silence. Socrate et Sozomène avaient clos leurs annales vers 439. Les lamentations de Théodoret de Cyr ne nous éclairent point sur ces faits. Victor de Vite, qui raconte dans les plus grands détails les malheurs des orthodoxes d'Afrique, ne parle point de cette mission de Potentius. Genséric eut à la vérité un caprice de tolérance pour complaire à Valentinien III, avec lequel il venait de signer la paix. Il en était résulté que les catholiques de Carthage avaient obtenu la permission de se donner un évêque et la jouissance d'une église. Cet évêque nommé Deogratias, trouva même chez ses fidèles et dans ses propres ressources, assez d'argent pour racheter, en 455, seize ans après la conquête, des milliers de captifs que Genséric avait faits; on cite encore un autre évêque, l'octogénaire Valérius, comme rentré dans son Église, un troisième, nommé Victor, était revenu dans le diocèse de Cartenne; et il est possible, comme le fait dom Ruinart, commentateur de Victor de Vite, de placer la mission de Potentius à l'époque de ces actes de clémence et après la paix de Valentinien III[1]. Mais cela ne dura pas longtemps. Les intrigues des Ariens ramenèrent le Barbare à ses instincts de férocité. Dès que cet empereur eût cessé de vivre, Genséric reprit le cours de

1. Dom Ruinart, *Com. sur Victor.*

ses persécutions contre les catholiques. Il condamna le comte Armogaste à garder les troupeaux, il livra les femmes nobles pour épouses à des muletiers. Si les chrétiens montraient quelque joie au moment du martyre, il leur laissait la vie pour les livrer aux plus rudes, aux plus ignobles travaux. Les prêtres ariens conduisaient les meurtriers dans les assemblées des fidèles et assistaient aux égorgements. La Sicile, où Genséric porta ses dévastations, fut aussi témoin de ces atrocités; et l'arianisme exerçait partout sur ses pas ses horribles vengeances.

Pendant ce temps des conciles se tenaient à Orange et à Vaison. Les évêques de la Gaule maintenaient ce privilége et ils établissaient des règles de discipline sans consulter la cour de Rome. Le pape Léon en approuve l'usage dans une lettre qu'il écrit à Anastase de Thessalonique pour lui confirmer le titre de son vicaire. Il se réserve seulement les appels et les causes majeures. Il ne prononce même dans ces affaires qu'après avoir pris l'avis d'un synode. C'est ainsi qu'il en agit avec Hilaire, évêque d'Arles. C'était un homme plus que simple dans ses mœurs et dans ses vêtements. L'été comme l'hiver, il n'était couvert que d'une tunique, marchait pieds nus, et travaillait de ses mains soit à la terre, soit à des filets. Il vivait avec son clergé, ne se réservant qu'une cellule dans la demeure commune, et s'imposant toutes les austérités de la vie monastique à laquelle il avait d'abord appartenu. Mais la réputation que ses vertus lui avaient faite lui inspira l'orgueil de réprimer par lui-même les désordres qui s'étaient introduits dans les

provinces de la Gaule, et qui avaient résisté aux sévères admonitions du pape Léon. Il parcourait ces provinces avec saint Germain d'Auxerre, qu'il appelait son père, veillant au maintien de la discipline, empiétant même quelquefois sur les priviléges des métropolitains. C'est ainsi qu'ils avaient institué un évêque dans la première Narbonnaise à la place de Projectus, et que dans la province de Vienne ils avaient déposé l'évêque Célidonius, sous prétexte que cet évêque avait épousé une veuve. Les deux prélats en appelèrent au pape, et, sur l'avis d'un concile, Léon les fit rétablir dans leurs siéges, maintint les métropolitains dans leurs droits et traita Hilaire de séditieux et de perturbateur des Églises. Il n'alla point jusqu'à le déposer, mais il lui interdit de se mêler en rien de ce qui concernait la province de Vienne[1]. Des historiens ont blâmé ce jugement comme trop rigoureux; je ne peux y voir que de la justice, je trouve même que ce pape fit preuve d'une grande modération quand cet Hilaire vint lui dire en face qu'il n'était pas venu à Rome pour plaider sa cause, mais seulement pour l'instruire des faits, et que si le pape n'était pas de son avis il ne lui en parlerait plus. Deux siècles plus tôt ce langage n'eût point paru étrange, mais l'Occident avait pris des habitudes de respect et d'obéissance à l'égard de l'évêque de Rome; et ces velléités d'indépendance n'étaient plus que de vaines protestations. Disons que dans ce cas saint Hilaire avait porté atteinte à l'indépendance de ses frères, qu'il s'était arrogé des droits qu'il n'avait pas; et

1. Léon, *Epist.* X.

la fréquence de ces empiètements faisait sentir de plus en plus la nécessité d'un pouvoir régulateur.

L'humeur qu'en montra l'évêque d'Arles fit voir à saint Léon que ce pouvoir n'était pas encore assez affermi. Tous les Papes de ce temps en étaient même préoccupés, car ils affectaient de commencer leurs décrets et leurs lettres par le rappel de la primauté du siége de saint Pierre, et pour se fortifier contre les rebellions, ils invoquaient souvent cette autorité impériale contre laquelle ils devaient plus tard se révolter eux-mêmes. Ainsi, dans cette circonstance, le pape Léon recourut à la puissance de Valentinien III qui régnait encore; et le César, écrivant pour ainsi dire sous sa dictée, enjoignit à toutes les provinces catholiques de ne rien entreprendre contre ce qu'il appelait l'ancienne coutume; cet édit, daté du 6 juin 445, se trouve dans le Code théodosien; et l'empereur y ajouta cette clause que, si un évêque, appelé en cour de Rome, refusait d'y comparaître, il y serait contraint par le gouverneur de la province. C'était un progrès immense, la puissance civile se trouvait dans certains cas subordonnée aux réquisitions de l'autorité ecclésiastique. Cet édit fut suivi d'ordonnances plus fâcheuses encore. Valentinien, imitant ses collègues d'Orient, prêta les forces de l'empire aux persécuteurs des Manichéens et autres hérétiques que voulait anéantir l'évêque de Rome. Mais depuis Constantin, la plupart des Césars s'étaient associés à ces sanguinaires attentats contre la liberté de conscience; et leur exemple n'a été que trop suivi par les maîtres du monde.

Cependant un nouvel hérésiarque avait paru dans l'O-

rient. Cette contrée était féconde en controverses théologiques; et la foi chrétienne y était constamment tenue dans un état d'incertitude par le caprice des novateurs ou des interprètes de l'Évangile et des Écritures. Le calme, dont jouissait à cet égard l'Église occidentale, est un puissant argument en faveur d'une doctrine invariable, et d'un régulateur suprême chargé de la maintenir, et les scandaleuses palinodies qui vont suivre en fourniront une nouvelle preuve. L'hérésiarque qui allait causer ces scandales se nommait Eutychès. C'était un vieillard septuagénaire, abbé ou archimandrite d'un riche monastère dans un faubourg de Constantinople. Il avait réfuté Nestorius, et il était loin de penser qu'il allait être lui-même accusé d'hérésie. En combattant les deux natures de Jésus-Christ telles que Nestorius les avait définies, il avait abouti à n'en reconnaître qu'une avant et après l'incarnation, oubliant que le concile de Nicée avait admis l'humanité et la divinité du Fils de Dieu en les unissant dans une seule personne. Ce fut un de ses plus ardents amis qui attaqua sa doctrine. L'avocat Eusèbe, qui l'avait secondé dans sa lutte contre les Nestoriens, et qui était devenu évêque de Dorylée dans la Phrygie, l'accusa de reproduire les erreurs d'Apollinaire, et le traduisit devant un synode de trente évêques, que le patriarche Flavien avait assemblés à Constantinople pour d'autres affaires. L'interrogatoire d'Eutychès ne fut qu'une longue série de subtilités qui impatientèrent un vieillard dont la sainteté était reconnue de tous ses juges. En lisant cet interrogatoire dans l'abbé Fleury [1], on croit voir des

1. Liv. XXVII, ch. xxviii.

sourires de pitié sur les lèvres de ce malheureux vieillard. Mais c'étaient de ces subtilités qui pendant quinze siècles ont fait verser des torrents de sang humain. Eutychès en vint à concéder les deux natures avant l'incarnation; mais il persista à n'en reconnaître qu'une après. Il est probable que, si l'on eût substitué le mot de *personne* à celui de *nature*, le vieillard eût dit comme le concile, mais la question ne lui fut point posée, et il fut condamné, déposé, excommunié par cette assemblée d'évêques.

Il était loin cependant d'être convaincu. Il en appela en sortant aux quatre métropolitains de Rome, d'Alexandrie, de Jérusalem et de Thessalonique [1]. Sa lettre à saint Léon excite une compassion douloureuse pour un vieillard, qui, après une longue et honorable carrière, se voit exposé aux tourments de la proscription et de l'exil. « Ne souffrez pas, lui dit-il, qu'on chasse d'entre » les catholiques celui qui a vécu soixante-dix ans dans » la continence et dans les exercices de piété. » Mais ce vieillard avait de puissants amis à la cour; et par le crédit de l'eunuque Chrysapius dont il était le parrain, il fit écrire par Théodose lui-même à l'évêque de Rome pour l'engager à remettre la paix dans l'Église. En suivant avec attention la série de ces recours au siége de Rome, depuis saint Athanase, on voit comme les expressions dont se servent les appelants prennent de plus en plus un caractère de condescendance et de respect. Leur obséquiosité recule dès que Rome veut en abuser et

1. *Actes du concile de Chalcédoine*, p. 150 et suiv.

se change subitement en opposition. Mais l'ambition des Papes devait être de plus en plus encouragée, et s'ils avaient mis moins de préoccupation et plus d'adresse dans leur politique, ils auraient établi leur domination sur cet Orient qui leur échappait sans cesse au moment où ils croyaient le tenir.

Saint Léon saisit avec empressement l'occasion qui lui était offerte, et commit la même faute en manifestant dans ses lettres l'orgueil que lui donnaient ces recours à son siége. Il écrivit, le 18 février 449, au patriarche de Constantinople; et débutant par s'étonner, avec l'accent d'une autorité incontestée, qu'il ne l'eût point instruit le premier de ce scandale, il lui demanda une exacte relaion de ce qui s'était passé dans le synode, pour être à même de prononcer avec connaissance de cause et de répondre ainsi à la confiance de l'empereur. Il ajoutait qu'il ne concevait pas en vertu de quelle justice un vieillard aussi austère avait été rejeté de la communion des fidèles [1]. Le patriarche Flavien se hâta de justifier son synode, il expliqua la condamnation d'Eutychès et sollicita de l'évêque de Rome non pas une sentence nouvelle, mais un acquiescement à celle qui avait été rendue, en le priant d'en assurer l'exécution dans les Églises d'Occident. Mais dans l'intervalle, l'eunuque Chrysapius avait fortement agi dans l'intérêt de son protégé. Un prêtre violent, le successeur de saint Cyrille au siége d'Alexandrie, le patriarche Dioscore, répondant de son côté à l'appel d'Eutychès, s'était associé à la haine de l'eunuque

1. Léon, *Epist.* XX.

contre le patriarche de Constantinople. L'empereur, circonvenu, pressé par leurs sollicitations, n'attendit pas l'intervention de Rome qu'il avait provoquée lui-même. Ce Nestorien couronné était devenu Eutychéen pour complaire à son favori ; et faisant droit à la requête de Dioscore, il ordonna qu'un nouveau concile fût assemblé à Éphèse. L'évêque de Rome n'en fut pas plus satisfait que celui de Constantinople. Flavien craignait que sa sentence ne fût cassée. Léon voyait avec peine que cette affaire lui échappait pour être portée devant l'Église d'Orient. Ils réunirent leurs efforts pour empêcher la réunion de ce concile. Repoussé sur ce point, Léon essaya de faire changer le lieu de l'assemblée et de l'attirer en Italie. Mais Théodose ou celui qui le menait ne pouvait consentir à une translation qui aurait érigé l'évêque de Rome en arbitre suprême d'une querelle élevée en Orient. Il persista dans sa résolution ; et Léon, forcé de céder, fit partir quatre légats pour Éphèse avec ordre de passer par Constantinople à l'effet de s'entendre avec le patriarche Flavien. Un examen plus approfondi de la question lui avait fait abandonner le parti d'Eutychès dont la requête l'avait d'abord attendri ; il expliquait longuement à Flavien dans sa nouvelle lettre[1] le mystère que le concile d'Éphèse était chargé de définir ; et il déclarait en terminant, « qu'il n'y avait pas moins d'im» piété à dire que le Fils de Dieu était de deux natures » avant l'incarnation que de n'en reconnaître qu'une » seule après. »

1. *Epist.* XXIII.

Le concile d'Éphèse fut ouvert le 8 août 449 par le patriarche Dioscore, à qui l'empereur d'Orient en avait conféré la présidence, et les légats du pape n'y prirent que la seconde place comme avaient fait ceux de Célestin dans le précédent concile. Il y vint cent trente évêques, tous de l'Orient. Théodose n'y avait appelé de l'Occident que celui de Rome; et son absence y fut sans doute mal interprétée, car le légat Jules de Pouzzoles se hâta de l'excuser sur ce que les Papes romains n'avaient encore assisté à aucun concile tenu hors de leur capitale. Deux laïques y siégèrent par ordre de l'empereur, sans doute avec la mission secrète de soutenir la cause d'Eutychès contre Flavien et ses adhérents, que Théodose n'avait voulu admettre que comme parties ou plutôt comme accusés. Le comte Elpidius ne manqua point de le leur signifier, quand, après avoir entendu la plainte d'Eutychès qui avait pris le rôle d'accusateur, Flavien voulut faire appeler l'évêque de Dorylée. « Tout est » changé, dit le comte, ce sont les juges de Constanti- » nople qu'on juge à Éphèse; et nous n'avons que faire » de votre Eusèbe. » Le légat Hilaire vit de suite que l'autorité de Rome allait être méconnue, et demanda qu'il fût au moins et avant tout donné lecture des lettres du pape Léon. Eutychès s'y opposa, disant que les légats de Rome lui étaient suspects en ce qu'ils logeaient et mangeaient chez Flavien; et la lecture des lettres du pape fut ajournée. On en lut cependant une de saint Cyrille qui soutenait la même doctrine que saint Léon; mais qui, aux yeux des Orientaux, avait l'avantage d'être souscrite par un des leurs, et les acclamations de l'auditoire

accueillirent cette lettre d'un patriarche qui n'existait plus. On en vint enfin aux actes du synode de Constantinople, mais à peine y eût-on lu le nom d'Eusèbe qui avait provoqué la convocation du concile, que les deux tiers des Pères se mirent à s'écrier : « Rayez Eusèbe, qu'il soit » brûlé vif, qu'il soit coupé en deux, qu'on le divise » comme il a divisé l'Église. Anathème à qui soutient les » deux natures après l'incarnation. » C'était crier anathème à saint Cyrille, à Léon lui-même, qui, dans sa lettre à Flavien, en soutenait deux en une seule personne suivant la doctrine de Nicée. Et cependant ce fut en vertu de ce concile, de son Symbole mal interprété, qu'Eutychès fut absous et sa doctrine approuvée. Le patriarche Flavien, l'évêque Eusèbe de Dorylée furent dégradés de toute dignité sacerdotale. Les évêques des environs de Constantinople se jetèrent vainement aux genoux de Dioscore pour le supplier de ne pas prononcer cette sentence. Le furieux Dioscore fit entrer les soldats du comte Elpidius, força les récalcitrants à souscrire cette double condamnation. Les moines qui avait suivi à Ephèse leur archimandrite Eutychès se ruèrent sur Flavien et sur ses amis ; et l'historien Zonare affirme comme Evagre que Dioscore souffleta et foula aux pieds son collègue de Constantinople qui mourut trois jours après de ses blessures [1]. Les légats du pape ne furent pas mieux traités, ils furent dispersés par cet effroyable tumulte, qui fut justement qualifié de *brigandage d'Éphèse*, et le diacre Hilaire eut grand peine à regagner les côtes d'Italie.

1. Evagre., liv. II, ch. II; Zonare, liv. XIII, p. 44.

C'est lui qui vint annoncer à saint Léon cet échec de sa doctrine et de sa puissance. Un grand nombre d'évêques d'Occident se trouvant à Rome, il en profita pour faire casser par un concile les décisions de celui d'Éphèse qu'il traita de conciliabule. D'autres fugitifs lui apportèrent bientôt des nouvelles plus alarmantes; et l'appel qu'ils faisaient à son autorité tempérait la juste affliction dont leurs récits le pénétraient. Dioscore dominait l'Orient, il avait placé sur le siége de Constantinople un prêtre de sa province d'Alexandrie, nommé Anatole; il déposait et remplaçait tous les amis de Flavien, Domnus d'Antioche, Ibas d'Édesse, Sabinius de Perrhe et d'autres qu'il est inutile de nommer. Dioscore persécutait même ceux que la mort avait dérobés à sa vengeance. Il faisait disperser leurs ossements, brûler leurs images, rayer leurs noms des sacrés Dyptiques. Eutychès lui-même oubliait son âge et son vœu d'humilité, en secondant hautement les violences de son vengeur, et justifiait sa condamnation par ses propres fureurs. Le démon de l'orgueil se réveillait en lui à l'aspect des bassesses de certains évêques qui l'appelaient leur père spirituel et lui demandaient pardon de l'avoir persécuté. D'autres montraient plus de dignité en pleurant la faiblesse qu'ils avaient eue de souscrire au conciliabule d'Éphèse. Tout est désordre et confusion dans l'Orient, les hommes, les doctrines, les dogmes dont on s'appuie, les décisions canoniques qu'on rappelle. C'est à s'étonner que la religion du Christ se soit maintenue dans l'esprit des peuples qui assistaient à ces désordres, à ces réactions, à ces palinodies de ses ministres; et cependant Théodose écrit

à Valentinien, son collègue, que, depuis la mort de Flavien, la paix est rétablie dans les Églises de son empire. Cet empereur, toujours jeune malgré son âge, toujours trompé par ses eunuques, n'est plus que l'instrument aveugle des passions du patriarche Dioscore, et il s'imagine que le calme de son palais règne dans toutes ses provinces. Le fameux Théodoret, évêque de Cyr, ne fut point épargné par ces déportements d'une faction impie. Il avait combattu l'erreur d'Eutychès et bravé la colère de Dioscore. Persécuté par Théodose, il s'était réfugié dans le monastère d'Apamée où il avait passé sa jeunesse, et du fond de cette retraite il adressa ses plaintes à l'évêque de Rome.

Saint Léon, averti de tous les côtés, affligé de toutes ces nouvelles, éclate contre ceux qui renversent ainsi les anciens fondements de la doctrine catholique. Il appelle Dioscore une bête féroce, entrée dans la vigne du Seigneur pour la ravager, pour livrer aux loups les brebis et les pasteurs; il écrit à l'empereur d'Orient pour défendre la vie et la liberté des prélats orthodoxes, il écrit en même temps à Pulchérie, sœur de Théodose, aux évêques orientaux, au clergé et au peuple de Constantinople. Tout cet empire retentit de ses doléances, de ses admonitions, de ses menaces. Il sollicite de l'empereur la convocation d'un concile œcuménique en Italie. C'était demander l'impossible et prouver en même temps qu'il n'avait ni le droit de le convoquer lui-même, ni le pouvoir de le rassembler. Il se fait appuyer par Valentinien III, par sa mère Placidie, que touchent ses larmes et ses prières. Théodose est inflexible, il refuse

le concile qu'on lui demande, il justifie tous les actes d'Éphèse et leurs désastreuses conséquences. Dioscore répond à son tour par des anathèmes. Il se sépare de la communion de Rome et force dix autres évêques à signer cette excommunication[1]. Tillemont dit qu'ils le firent en gémissant et en pleurant. C'est possible; mais cela prouve que le temps des martyrs était passé, la richesse des évêques les attachait à la vie; et les saints qu'on faisait alors ne se distinguaient plus que par des prédications ou par des luttes sans péril contre l'hérésie.

La mort de Théodose le Jeune, arrivée le 29 juillet 450, changea tout à coup la face des choses. Sa sœur Pulchérie, qui avait lutté pendant plus de quarante ans contre l'influence des eunuques, saisit les rênes de l'empire. C'était la première femme qui prenait en main le sceptre des Césars, car Justine n'avait régné en Occident que sous le nom de son fils, et le supplice de l'eunuque Chrysapius signala son avénement. Mais elle fut effrayée de sa position et chercha dans sa cour un homme assez puissant pour imposer au peuple, et en même temps assez docile pour n'attenter ni à sa propre domination, ni même à sa virginité. Ce dernier point n'était pas difficile. Elle était presque septuagénaire; et un vieux guerrier du nom de Marcien, parvenu par ses services à la dignité de sénateur, accepta l'empire et la main de Pulchérie aux conditions qu'elle y mettait. Quoique fameux par ses talents militaires, ce général avait pour maxime qu'il ne fallait point courir aux armes tant que la paix

1. *Concile de Chalcédoine*, t. V, p. 426 et suiv.

était possible, et il résolut de la rendre à l'Église. Il rappela tous les évêques bannis, rétablit Théodoret sur son siége de Cyr, et provoqua un nouvel examen de la doctrine d'Eutychès. Le patriarche Anatole rompit avec Dioscore qui lui avait conféré ce titre, assembla en concile une foule d'évêques, d'abbés, de prêtres et de diacres qui se trouvaient à Constantinople, y admit les légats de saint Léon, envoya à toutes les Églises d'Orient la lettre de ce pape, que le concile d'Éphèse et lui-même avaient refusé d'entendre, et par ces actes d'orthodoxie ou plutôt de servilité, fit reconnaître son élévation. Marcien avait écrit au pape en sa faveur, mais Fleury s'avance un peu trop en disant que le nouvel empereur s'était adressé à l'évêque de Rome comme au chef de la religion[1]. Tillemont dit seulement, mais de lui-même, comme au premier évêque de la religion chrétienne. Marcien l'invitait cependant à venir présider le concile. Pulchérie l'en priait à son tour; et saint Léon pouvait en effet se croire le maître spirituel de l'Orient. Mais tous ces prélats d'outre-mer ne faisaient de ces concessions à l'évêque de Rome que dans les mauvais jours où leurs factions avaient besoin de se fortifier par des alliances contre les factions rivales; et ils se hâtaient de ressaisir leur indépendance, dès qu'ils n'avaient plus besoin d'alliés. Nous allons en voir la preuve.

Saint Léon échoua d'abord dans son projet d'attirer le nouveau concile en Italie, et ensuite dans celui d'empêcher qu'il ne fût assemblé même en Orient. Il voulait

1. Fleury, liv. XXVII, ch. XLVIII.

s'en tenir aux manifestations d'orthodoxie qui lui arrivaient de toutes parts, aux témoignages de respect qu'on lui prodiguait, et craignait avec raison un nouvel examen de la foi catholique, ne se fiant point à la versatilité des prélats qui, dans l'espace de trois ou quatre années, avaient changé si souvent de parti et de doctrine. Mais Marcien et Pulchérie maintinrent leur édit de convocation et le pape Léon ne put dissimuler son chagrin de voir cet affaiblissement de son influence. Il se plaignit au patriarche Anatole de cette précipitation de l'empereur, il pria Marcien de ne pas souffrir qu'on remît en question les dogmes établis. Il nomma enfin des légats pour assister à ce concile œcuménique, en leur enjoignant non-seulement d'empêcher que Dioscore et les autres adversaires de Flavien fussent nommés dans leurs prières, mais encore de veiller à ce que la présidence offerte par Marcien lui fût conservée dans la personne de Pascasin, évêque de Lilybée. Il le demanda même à l'empereur par une lettre du 26 juin 451.

Le concile, assemblé d'abord à Nicée, vers le commencement de septembre, fut transféré dans le même mois à Chalcédoine, pour que le voisinage de Constantinople permît à l'empereur d'y assister sans nuire aux affaires de l'empire. Jamais on n'avait vu un pareil concours d'évêques. On en porte le nombre à six cent trente, tous de l'Orient, à l'exception des quatre légats de Rome. La présidence nominale leur fut accordée suivant le vœu de saint Léon; mais comme l'observe Tillemont, ce ne fut qu'une préséance à l'égard des évêques, puisque la place du milieu fut occupée par les dix-neuf délégués de l'em-

pereur[1] qui consacrait ainsi la supériorité de l'État sur l'Église. Les légats du pape prirent donc place à la droite de ces laïques, et commencèrent l'exercice de leur mission en demandant l'exclusion de Dioscore, quand celui-ci vint se placer avec ses amis à la gauche des officiers de Marcien. Ils menacèrent de sortir à l'instant même si les juges de Flavien n'étaient point chassés du concile, ajoutant que le pape, chef de toutes les Églises, ne voulait pas qu'ils prissent séance. Ces paroles qui résumaient toutes les tentatives du saint-siége, réveillèrent sur-le-champ les susceptibilités orientales. Elles excitèrent les murmures d'une assemblée où siégeaient pêle-mêle Nestoriens, Eutychéens et orthodoxes. On y remarquait même des évêques déposés à côté de leurs remplaçants. Mais la prétention ne fut relevée que par les officiers de l'empereur. Ils demandèrent aux légats s'ils avaient des crimes particuliers à reprocher à Dioscore qu'ils traitaient encore de révérendissime. Lucence, évêque d'Ascoli, répondit au nom du pape, qu'un accusé ne pouvait siéger au rang des juges; et, oubliant que le concile d'Éphèse avait été convoqué par Théodose II, Lucence en fit un crime à Dioscore, en ce qu'il avait fait, disait-il, cette convocation sans l'autorisation du saint-siége, ajoutant que cela n'avait jamais été fait ni permis. On est tenté de croire que ces derniers mots sont une invention des historiens ecclésiastiques, car c'eût été donner un démenti à tout ce qui s'était passé jusqu'alors, et condamner même le concile actuel à la convocation duquel le pape s'était opposé. Le

1. Tillem., d'après Evagre, t. XV, p. 645 et suiv.

patriarche Anatole leur fit observer qu'ils agissaient en cela comme parties, et que dans ce cas, ils ne pouvaient siéger comme juges. Mais les délégués de Marcien, véritables présidents du concile, donnèrent raison aux légats, en faisant descendre Dioscore du siége qu'il avait pris et en déclarant qu'il ne pouvait paraître que comme accusé[1].

Son insolence n'en fut point déconcertée. Il avait de nombreux amis dans l'assemblée, et quand Théodoret de Cyr y fut introduit comme accusateur, il s'écria que la présence de cet évêque violait les canons de l'Église, attendu qu'il avait été déposé par un concile. Les évêques de Palestine, d'Égypte et d'Illyrie applaudirent à cette sortie de Dioscore, criant que la foi était perdue, et ils demandèrent l'exclusion de Théodoret, en vertu de ce concile d'Éphèse, traité de brigandage et de conciliabule, que saint Léon n'avait jamais voulu reconnaître, dont il ne voulait pas même qu'il fût mention ; et parmi les prélats qui soutenaient en ce moment l'autorité de ce faux concile, se trouvaient ceux de l'Illyrie où la juridiction romaine n'était plus contestée. Les évêques de Thrace et d'Asie soutinrent au contraire la présence de Théodoret. Ils traitaient de séditieux et d'assassins ceux qui le repoussaient et qui leur rendaient les noms de blasphémateurs et d'hérétiques. Le patrice Anatole eut raison de leur crier à tous qu'ils se conduisaient comme la plus vile populace. Il apaisa cette scandaleuse dispute qui les dégradait les uns et les autres. Théodoret fut admis et entendu comme accusateur. Dioscore fut con-

1. *Conc. de Chalcédoine*, p. 69.

damné et déposé. La sentence d'Eutychès, celle même de Nestorius furent confirmées, tous les actes du conciliabule d'Éphèse annulés; et jusque-là les légats de Rome purent croire que leur cause entière était gagnée. Leur orgueil alla même jusqu'à joindre à leur signature le titre de légats de l'Église universelle. Mais cette affectation de revenir sans cesse à ce témoignage de suprématie dut déplaire aux évêques d'Orient, à Marcien lui-même qui avait assisté aux derniers débats. On peut dire encore, sans encourir le reproche d'exagération, que l'absence des Occidentaux, représentés seulement par les quatre légats, devait être aux yeux du concile un témoignage d'abnégation qui contrastait avec le fréquent exercice de leur indépendance, et qu'ils étaient peu tentés de tomber eux-mêmes dans cette espèce d'asservissement.

On ne peut attribuer qu'à un pareil sentiment la proposition qui surgit tout à coup dans la cinquième séance, au moment où les légats devaient croire que tout était fini. Cette proposition était : que le concile procédât à une nouvelle définition de la foi. On se demande encore quel était l'auteur de cette proposition qui surprit les envoyés de Rome. Mais l'obstination avec laquelle les officiers de l'empire la soutinrent, aurait dû lever tous les doutes. Elle était évidemment suggérée par l'empereur. Cette définition était même déjà rédigée; et Baronius en attribue la rédaction au patriarche Anatole [1]. Les légats Pascasin et Lucence s'opposèrent vivement à la discus-

1. Baron., an. 451, parag. 101.

sion de ce nouveau symbole, et conformément à leurs instructions qui leur défendaient de laisser remettre en question la foi catholique, ils soutinrent que le Symbole de Nicée et la lettre du pape Léon qu'avaient approuvée la plupart des évêques d'Orient, devaient suffire à l'Église. Le patrice Anatole n'en dut pas moins ouvrir la discussion; et tout en admettant cette lettre du pape comme article de foi, on voulut faire sans doute un acte d'indépendance en y changeant une simple préposition. Le pape avait dit *une personne en deux natures*. L'auteur de la nouvelle formule disait : *de deux natures*. C'était puéril sans doute; mais cette puérilité même attestait l'importance qu'on attachait à une modification quelconque. Les légats le sentirent si bien qu'ils menacèrent de se retirer et de faire assembler un nouveau concile en Italie. La menace était ridicule. Aucun évêque d'Orient n'eût assisté à ce concile et le pape n'y eût rien gagné. On en référa à l'empereur qui maintint la nécessité d'une rédaction nouvelle, et il ordonna qu'une commission serait chargée de la faire. Cette commission fut singulièrement choisie. On y admit Juvénal de Jérusalem, que l'évêque de Rome avait excommunié comme complice de Dioscore. Elle rejeta cependant la nouvelle formule, et revint à la lettre du pape Léon; mais on en fit un nouveau décret à la signature duquel Marcien voulut assister, et que les légats souscrivirent, toujours comme les représentants du chef de l'Église universelle.

Ce nouveau trait de vanité eut moins de succès encore. Le patriarche de Constantinople ne voulait pas que ce grand nombre d'évêques se dispersât, sans que son siége

obtînt un accroissement d'autorité; et comme il n'ignorait pas l'opposition de l'évêque de Rome, il mit son ambition sous le patronage de l'empereur. Marcien engagea en effet les Pères du concile à différer leur départ de quelques jours sous le vague prétexte qu'il pouvait surgir d'autres affaires; et le 31 octobre, dans la onzième séance, à la grande surprise des légats, il fut proposé d'étendre la juridiction du patriarche sur les évêques du Pont et de l'Asie Mineure. C'était braver la jalousie des Papes romains qui n'avaient pas encore reconnu le rang que lui avait donné le second concile œcuménique. Ils affectaient au contraire de le maintenir au cinquième rang des métropolitains; et saint Léon avait soutenu lui-même que la décision de ce concile n'avait jamais été exécutée. Mais l'empereur et les évêques d'Orient n'avaient pas tenu compte de ces protestations de Rome. Le métropolitain de la nouvelle capitale, fort de la protection de ses maîtres, avait sans cesse accru ses attributions et ses priviléges. Borné d'abord aux évêchés de la Thrace, il avait empiété sur la juridiction d'Antioche, risqué même des actes de suprématie sur les deux provinces qu'il réclamait, et la proposition de son archidiacre Aétius n'avait pour but que de faire légitimer cette usurpation. Les légats se retirèrent à l'instant même, déclarant qu'ils ne prendaient aucune part à une délibération pareille. Mais leur retraite n'arrêta point le concile. Il n'était point fâché, comme l'observe Tillemont[1], d'humilier l'orgueil des Occidentaux. Ils décidèrent sans désemparer

1. Tom. XV, p. 710.

que le Pont et l'Asie Mineure seraient soumis comme la Thrace à la juridiction de l'évêque de Constantinople, et de plus que l'ordination des métropolitains eux-mêmes lui serait attribuée.

Ce surcroît d'autorité mettait Constantinople au niveau de Rome, et les légats en jetèrent les hauts cris. Ce mépris de leur opposition était une insulte qui rejaillissait sur le saint-siége. Ils se plaignirent de ce qu'on avait délibéré sans eux, et l'archidiacre Aétius leur répondit avec autant de justesse que d'insolence, que c'était leur faute puisqu'ils s'étaient retirés de l'assemblée. On leur accorda cependant une douzième séance, et Lucence d'Ascoli s'en prit au patriarche Anatole, en l'accusant d'avoir surpris la religion des évêques, d'avoir même extorqué leurs signatures. Ils se levèrent en masse pour repousser cette injurieuse accusation, et les légats crurent en vain leur imposer silence en déclarant que le pape leur avait expressément ordonné de s'opposer à cette nouveauté. On leur ferma la bouche en leur lisant les canons des conciles de Nicée et de Constantinople. Les officiers de l'empereur prirent l'avis des évêques qui n'avaient point assisté à la dernière séance; et malgré l'opposition des légats, peut-être même à cause de cette opposition, le concile entier ratifia le décret de la veille. Pascasin et Lucence s'indignèrent de ce qu'on n'avait pas même daigné le remettre en délibération. Ils demandèrent acte de leur résistance, afin que le Pape vît ce qu'il aurait à décider sur le mépris qu'on faisait de son siége; mais les officiers se hâtèrent de fermer le Concile sans avoir égard à leurs menaces.



Que devenaient après cela les respects que Marcien et Pulchérie avaient témoignés à l'évêque de Rome? Que signifiaient les humbles lettres du patriarche Anatole à saint Léon? C'est qu'Anatole ayant été élu par Dioscore, craignait de ne pas être admis à la communion des évêques d'Occident et de leur puissant métropolitain. Il avait eu recours à toutes les flatteries imaginables pour obtenir cette reconnaissance; et une fois reconnu, il avait repris toute l'ambition d'un évêque de Constantinople. Le pape Léon ne s'y trompa point. Le peu qu'il avait obtenu du concile de Chalcédoine ne compensait point les atteintes qu'avait reçues son autorité. Le concile eut beau lui écrire « qu'on lui avait montré assez de déférence en matière de foi, pour espérer qu'il acquiescerait à l'avis d'un si grand nombre d'évêques, que la tête autoriserait ce qu'avaient fait les membres, comme les membres avaient suivi leur chef dans tant de décisions importantes. » Cette figure, qui consacrait toutefois sa suprématie spirituelle, n'adoucit point l'amertume des échecs qu'avait subis sa puissance. On ne lui accordait cette suprématie, qu'à la condition de n'en point user. Il accusa le patriarche Anatole d'une noire ingratitude, et fut au moment de rompre avec lui comme avec un hérétique. L'empereur et l'impératrice le supplièrent en vain de lever l'opposition de ses légats, d'approuver le vingt-huitième canon qui ajoutait à l'autorité de leur patriarche. Il refusa constamment d'y souscrire, et ne fit grâce à Anatole qu'après une lettre, où celui-ci affirmait, contre la vérité, qu'il n'avait eu aucune part à la proposition de son archidiacre. Mais,

quoique Baronius ait écrit que ce fameux canon fut aboli en 454 par Marcien lui-même, ses prescriptions n'en furent pas moins exécutées, et le siége de Constantinople maintenu dans ses nouvelles prérogatives. Cette assertion de Baronius mérite cependant d'être remarquée, en ce qu'il y reconnaît implicitement qu'un empereur avait le droit d'annuler les décisions d'un concile; et en général, dans toutes ces controverses, on ne fait pas assez attention aux arguments dont on se sert pour détruire une opinion ou un principe. Il arrive d'autres circonstances où ces mêmes arguments peuvent être rétorqués contre ceux qui les ont employés.

Saint Léon fut plus heureux contre Attila, qui, maître d'Aquilée, de Milan et de Pavie, menaçait d'étendre ses ravages jusqu'à la ville de Rome; et ce fut un beau jour pour la Papauté que celui où le sénat et le peuple, conduits par Valentinien lui-même, se jetèrent aux pieds du pontife pour le supplier d'aller implorer la clémence du roi des Huns. Saint Léon affronta la colère du Barbare. Il alla le trouver dans les environs de Mantoue; et le féroce Attila, vainqueur de tous les généraux du lâche Valentinien, recula devant un vieillard qui lui parlait au nom du Dieu dont il se disait le Fléau, et qui n'avait d'autre bouclier que la réputation de ses vertus. Le Vandale Genséric fut plus impitoyable. Il descendit en Italie deux ans après Attila, pilla Rome malgré les prières du même pontife, et remporta sur ses vaisseaux les fruits de cet immense pillage. Mais le bruit de la victoire de saint Léon retentissait en Orient et rehaussait son autorité. La mort de Marcien n'altéra point son cré-

dit sur cette cour. L'empereur Léon lui montra une déférence plus soutenue. Il en donna même un fâcheux témoignage en poursuivant les hérétiques qui bravaient encore les sentences du concile de Chalcédoine et dont le pape avait la cruauté de solliciter le châtiment. Il est vrai que les violences des Nestoriens et des Eutychéens portaient le trouble dans toutes les provinces. Les deux partis faisaient assaut de cruauté, mais saint Léon avait mieux à faire qu'à encourager les vengeances des catholiques. Il en retirait il est vrai de nombreux avantages pour son siége. Les communications des Orientaux avec Rome en devinrent plus fréquentes; et en terminant en 461 son honorable carrière, il put espérer que ses héritiers atteindraient enfin le but qu'il n'avait cessé de poursuivre.

Les six années du pontificat de son successeur Hilaire s'écoulèrent sans que cette paix fût altérée. Cependant les hérésies qui troublaient l'empire d'Orient furent au moment de pénétrer dans Rome. Un fantôme d'empereur du nom d'Anthémius avait été octroyé à l'Occident par l'empereur Léon; et à la suite de ce nouveau César était arrivé un certain Philothée, disciple du Macédonius, qui, cent ans auparavant, avait nié la divinité du Saint-Esprit. Aucune doctrine ne périssait dans l'Orient. Elles résistaient toutes aux décrets des conciles; et se révélaient de temps à autre par la voix de quelque sectaire qui attirait sur lui la colère des orthodoxes. Ce Philothée n'essuya pourtant ni châtiment ni persécution. Il n'y eut qu'un léger attèntat contre le libre arbitre, dont le principe n'était pas même invoqué par ceux qui en faisaient

usage. Hilaire se plaignit à l'empereur des prédications de son favori. Anthémius imposa silence à l'hérétique, et Philothée ne troubla pas davantage la tranquillité de Rome et de son évêque.

CHAPITRE VIII

SAINT GÉLASE ET THÉODORIC

466 à 532

Ainsi les petits comme les grands événements de ces temps de décadence concouraient tous à l'agrandissement de cette puissance nouvelle qui marchait à l'empire du monde. L'instinct de la domination semblait communiquer aux possesseurs du saint-siége une politique traditionnelle qui les rendait habiles à saisir toutes les occasions de s'élever. Ils s'emparaient peu à peu de la ville éternelle, que les Césars dégénérés abandonnaient, pour réfugier leur nullité honteuse dans un palais de Ravenne, comme s'ils se reconnaissaient indignes d'habiter le palais d'Auguste et des Antonins. Le sénat, plus vil encore, n'existait pour ainsi dire que de nom. Le peuple n'avait plus ni ressort ni volonté; et le préfet de Rome n'était plus qu'un édile sans influence sur le reste de l'Italie. Le mouvement, l'influence, la vie n'étaient que dans le palais de Latran que Constantin avait donné pour résidence aux évêques de Rome; et j'aurai plus tard l'occasion de démontrer que là se bornait la prétendue donation de cet empereur. Les décrets qui partaient de ce palais allaient remuer les esprits jusqu'aux extrémités

des deux empires; et les grandes querelles de l'Orient ne détournaient point les Papes des soins perpétuels que leur imposait le maintien de la discipline ecclésiastique dans les provinces occidentales. Les Pélagiens troublaient encore les Iles Britanniques, et saint Germain d'Auxerre y était allé trois fois au nom des papes Léon et Hilaire pour ranimer le zèle des catholiques. Les règles canoniques étaient sans cesse enfreintes par l'ignorance ou le caprice des évêques. Sous le pontificat d'Hilaire, des métropolitains avaient imposé aux Églises de Béziers, de Die et de Calahorre, des prélats dont le peuple ne voulait pas. L'évêque de Barcelone avait désigné en mourant le successeur qu'il désirait, et le clergé du diocèse, oubliant les lois de l'Église, avait rempli ses dernières volontés. Hilaire, averti de ces infractions, s'empressa de les arrêter et d'en empêcher le retour par des règlements qui obligeaient l'Église tout entière. Il gourmanda l'incurie des métropolitains qui négligeaient la convocation périodique des synodes provinciaux, et leur commanda d'être plus exacts à l'avenir; et ces ordres étaient dictés avec une hauteur, une véhémence qui attestaient à la fois la puissance de son siége et la subordination de l'Occident.

Simplicius, qui lui succéda en 467, ne fut pas moins sévère. C'était le fils d'un habitant de Tibur, nommé Castin, et pendant les seize années de son pontificat, il soutint les maximes et les prétentions de son siége avec la fermeté d'un digne successeur de Damase. Les évêques d'Occident n'étaient pas encore tout à fait soumis à la discipline de la nouvelle Rome, et montraient quelquefois

des velléités d'indépendance. Simplicius ne laissa échapper aucune occasion de les courber sous son autorité souveraine. Il reprit Gaudence, évêque d'Assise, qui avait fait des ordinations contre les règles, et Jean de Ravenne qui avait forcé un clerc d'accepter le pontificat malgré lui. Il montra la même opiniâtreté que ses prédécesseurs à refuser de souscrire le vingt-huitième canon de Chalcédoine, malgré les sollicitations de Zénon, nouvel empereur d'Orient; et cette obstination que mettaient les patriarches à demander l'approbation de l'évêque de Rome, attestait de plus en plus les progrès de son autorité. Simplicius n'en commandait pas moins l'exécution des autres canons du dernier concile œcuménique contre les hérétiques, mais il s'étayait d'un principe qu'on aurait pu lui opposer à lui-même, quand il avançait « que le monde entier tenait pour inviolable ce qui avait été ordonné par tous les évêques [1]. » Le vingt-huitième canon devait dans ce cas avoir à ses yeux la même autorité que les autres, et cependant il refusait de l'approuver, et sa révolte à cet égard était un exemple que les Orientaux ne tardèrent pas à imiter, sous la tyrannique influence de l'empereur Basilisque qui avait chassé Zénon du trône de Constantinople. Ce Basilisque ayant embrassé l'hérésie d'Eutychès, les Nestoriens, les Eutychéens, tous les adversaires du concile de Chalcédoine rentrèrent violemment dans leurs siéges. Ils dépossédaient les évêques orthodoxes, tenaient des synodes schismatiques. Timothée Élure était l'âme, le promoteur de cette sédition. Ce

1. Simplic., *Epist.*, p. 477.

moine eutychéen avait été banni de l'Église d'Alexandrie qu'il avait usurpée par la fraude et la violence. Mais à l'avénement de Basilisque, il s'était échappé de la Chersonèse, et avait couru à Constantinople pour circonvenir cet empereur de ses intrigues. Il y avait rencontré Pierre le Foulon qu'une réaction catholique avait chassé du siége d'Antioche; et Basilisque s'était fait l'instrument de leurs vengeances. Cet Eutychéen couronné adressa une circulaire à tous les évêques de son empire pour leur ordonner de brûler tous les actes de Chalcédoine et la lettre de saint Léon, de frapper sa mémoire d'anathème, de déposer les évêques qui persisteraient à obéir aux canons de ce concile. A la honte de l'Église d'Orient, cinq cents évêques souscrivirent à cette circulaire du plus vicieux, du plus indigne des empereurs; et la plupart d'entre eux avaient siégé dans ce concile dont ils avaient la lâcheté de renier les décrets.

Acace, nouveau patriarche de Constantinople, fut à peu près le seul qui osa résister à l'usurpateur du trône de Zénon; et il s'empressa de solliciter l'appui de l'évêque de Rome. Simplicius écrivit le 10 janvier 476 à Basilisque pour l'exhorter à ne pas abandonner ainsi les traditions des empereurs Léon et Marcien, à réprimer l'audace des hérétiques, à faire respecter les canons de Chalcédoine et la foi du pape saint Léon. Il répondit en même temps au patriarche Acace pour l'encourager dans sa résistance, et croyant lui donner plus de force et d'autorité, il lui conféra le titre de son légat [1]. Basilisque

1. Simplic., *Epist.* V.

céda, mais ce ne fut point à l'évêque de Rome, c'est à la peur de Zénon qui revenait sur Constantinople à la tête d'une armée. Pour fléchir Acace, qui soulevait le peuple en faveur de l'Isaurien, il rétracta sa circulaire, il condamna les hérétiques dont il avait protégé les violences, il fit reconnaitre et recopier les actes de Chalcédoine; et le patriarche Acace ne manqua point d'y maintenir le canon que repoussait le pontife qui l'avait nommé son légat. La révolution fut complète, Zénon reprit sa couronne et Acace triompha de ses ennemis. Le pape Simplicius informé de cet événement les félicita l'un et l'autre, et provoqua la déposition, le châtiment de Timothée Élure, de Pierre le Foulon, de tous ceux qui avaient pris part à ces désordres. Les historiens du saint-siége, et Fleury après eux, n'ont pas manqué de dire que l'empereur Zénon exécuta ce qu'avait désiré le pape[1]. Ce serait un triomphe assez triste pour le saint-siége. Zénon n'avait pas besoin d'être excité par lui à châtier ces hérétiques. Il avait dans Acace un conseiller aussi impatient de se venger que Simplicius pouvait l'être. Il fit tout ce que voulait son patriarche; et l'on vit encore une fois les mêmes évêques rétracter leurs signatures et revenir à la doctrine que Basilisque leur avait fait renier.

L'ambitieux Acace, delivré de ses ennemis, reprit tout le caractère d'un métropolitain d'Orient. Il avait invoqué, flatté le saint-siége, comme un auxiliaire utile à ses intérêts. Dès que Rome leur devint contraire, il se joua de ses prescriptions et de ses défenses. Pendant l'usurpa-

1. Fleury, liv. XXIX, ch. I.



tion de Basilisque les amis de Timothée Élure lui avaient donné, pour successeur au siége d'Alexandrie, un autre Eutychéen du nom de Pierre Monge; et Zénon ayant refusé à son retour de le reconnaître, les Alexandrins nommèrent Jean Talaïa à sa place. Celui-ci s'empressa, suivant l'usage, d'en donner avis à l'empereur, aux patriarches de Constantinople et d'Antioche et à l'évêque de Rome, qui avait aussi repoussé Pierre Monge, et qui fut tout disposé à recevoir le nouvel élu. Mais les lettres destinées à Zénon et à Acace s'étant égarées en route, Acace se crut dédaigné par ce Jean Talaïa; et les Eutychéens l'ayant accusé de quelques crimes, l'empereur et son patriarche refusèrent de l'admettre et établirent sur le siége d'Alexandrie ce même Pierre Monge que Zénon en avait d'abord repoussé. L'avis qu'ils en donnèrent à Rome parvint à Simplicius au moment où il allait se mettre en communication avec Talaïa. Il répondit de suite qu'il suspendait sa décision, mais il s'étonna, il s'indigna même que l'empereur voulût rétablir Pierre Monge sur le siége d'Alexandrie et refusa nettement de communiquer avec lui.

Acace et Zénon se moquèrent de ses refus. L'empereur exila Jean Talaïa, fit ordonner Pierre Monge; et Acace, ce prétendu légat de l'évêque de Rome,pressa son maître de publier son fameux édit d'union si célèbre sous le nom d'*hénotique*. Cet édit confirmait encore une fois le Symbole de Nicée, répétait l'approbation que lui avaient donnée les conciles de Constantinople et d'Éphèse et les lettres de saint Cyrille; il expliquait de nouveau le mystère de l'incarnation et renouvelait les ana-

thèmes lancés contre Eutichès et Nestorius. Mais il ne faisait aucune mention de la lettre de saint Léon, et ne citait le concile de Chalcédoine que pour condamner les hérésies que ce concile avait condamnées. Simplicius, averti par Jean Talaïa qui vient lui demander justice, s'obstine à poursuivre la déposition de Pierre Monge et l'intronisation de son compétiteur. Mais Acace persiste à son tour, il a reçu Pierre Monge à sa communion, et ne veut pas d'autre évêque pour Alexandrie. « C'est contre » votre avis, répond-il au pape, je le reconnais, mais c'est » par ordre de l'empereur et pour la paix des Églises[1] ; » il ajoutait que c'était conforme à *l'hénotique*, à cet édit d'union qui commandait l'oubli des erreurs qu'on abjurait. Simplicius parle alors de cet édit dans sa réplique. Il veut bien qu'on obéisse aux prescriptions de l'*hénotique*, mais il demande qu'on reconnaisse en même temps la lettre de saint Léon et les canons du concile de Chalcédoine qui ont été approuvés par le saint-siége. Simplicius n'eut pas le temps de recevoir une nouvelle réponse d'Acace. Il mourut à la fin de février 483, et légua cette fâcheuse affaire à son successeur.

Pendant ces conflits, de tristes événements s'étaient passés en Europe. Neuf malheureux Césars avaient successivement occupé le trône chancelant de Valentinien III dans l'espace de vingt années. C'était la honteuse agonie de cet empire, et pour qu'il ne manquât aucun opprobre à sa chute ou à son châtiment, Dieu voulut que le coup de grâce lui fût donné par un aventurier : le comte Mar-

1. Fleury, liv. XXIX, ch. LV.

cellin en a fait un roi des Goths, Isidore un prince d'Ostrogoths, Jornandès un roi des Rugiens; Baronius a trouvé un peuple d'Hérules et l'a mis à leur tête[1]. Il est maintenant convenu qu'Odoacre était le fils d'un ministre d'Attila; qu'après la destruction de la tribu des Scyrres, dont son père était le chef, il avait vagabondé dans la Norique. Il s'était engagé plus tard dans les gardes impériales avec quelques bandits attachés à sa fortune. Mécontent d'un refus de terres qu'exigeaient ces mercenaires, il les excita à la révolte, rallia une foule de déserteurs et de vagabonds, s'empara de Rome et de Ravenne, relégua Angustule dans un bourg de la Campanie, et se mit à sa place sous le titre de roi d'Italie que ses compagnons lui avaient donné. Il avait trop bien connu les derniers Césars pour les continuer; et je ne sais s'il fut très-flatté du titre de patrice que lui envoya l'empereur d'Orient, pour conserver une puissance factice sur la partie occidentale du monde romain. Simplicius vécut sept ans sous son règne, sans s'apercevoir qu'il eût changé de maître; et, qu'Odoacre fût Arien ou idolâtre, il ne troubla ni l'exercice ni les chefs de la religion dominante.

Mais à la mort de ce pontife en 483, il s'avisa de se rappeler que la royauté était au-dessus du sacerdoce. Au moment où le clergé et le peuple étaient assemblés dans la basilique de Saint-Pierre pour donner un successeur à Simplicius, le préfet du prétoire Basile se présenta tout à coup pour leur reprocher de s'être ainsi réunis sans

1. *Hist. univ.*, t. XXVI, p. 251.

l'ordre du souverain. Il n'alla point cependant jusqu'à dissoudre cette assemblée. Mais il lui signifia une loi qu'Odoacre venait de rendre pour empêcher à l'avenir l'aliénation des ornements, des vases sacrés, de tout ce qui appartenait aux églises, déclarant que la prescription même ne pourrait garantir les acquéreurs de la restitution du capital et des frais. Cette loi fait supposer qu'à l'avénement d'un pape le peuple se ruait sur son église ou sur sa maison pour les piller; et ce que fait encore ce même peuple en s'abattant sur la cellule et la demeure du cardinal promu à la papauté n'est peut-être qu'une imitation du pillage que je suppose. Félix III fut élu le même jour, en présence du préfet, et reprit immédiatement la politique du saint-siége. Instruit par Jean Talaïa des intrigues du patriarche de Constantinople, fort de l'approbation d'un concile romain, il écrivit à Acace et à l'empereur Zénon, pour se plaindre de ce qu'ils n'avaient point répondu à la lettre de Simplicius, pour demander en quelque sorte raison de la violation de leurs promesses, du maintien de Pierre Monge au siége d'Alexandrie, de leur peu de respect pour la lettre de saint Léon et pour les actes du concile de Chalcédoine. La suppression de cette lettre dans l'*hénotique* détruisait le rêve de suprématie universelle que son insertion avait fait concevoir au pape Léon et à ses successeurs; et tout prouve que cet édit n'avait été rédigé et publié, que pour satisfaire la susceptibilité des Orientaux qu'importunait cette prétention des évêques de Rome. Félix III le savait comme Simplicius; il exhortait Zénon

à ne pas souffrir qu'on eût l'audace de renier cette lettre, il lui rappelait que Dieu l'avait replacé sur son trône, il l'engageait à ne pas l'oublier, il le menaçait de la colère céleste s'il persistait dans son ingratitude [1]. Le patriarche Acace recevait les mêmes reproches et les mêmes menaces, et les deux missives furent confiées aux évêques Vital et Misène. Mais ce n'est point par leurs mains qu'elles furent rendues à leur adresse. Soit que Zénon fût déjà instruit du contenu de ces lettres rédigées dans un synode romain, soit qu'il n'en eût que le pressentiment, il fit arrêter les deux légats au moment où ils mettaient le pied sur la plage d'Abydos, leur fit enlever leurs papiers et les tint en prison pour les forcer de communiquer avec ce Pierre Monge dont ils venaient poursuivre la déposition. Les mauvais traitements triomphèrent en effet de leur résistance. Les deux légats reconnurent cet évêque pour légitime possesseur du siége d'Alexandrie, et communiquèrent avec tous les hérétiques qu'avait condamnés le pape dont ils étaient les délégués. Félix fut informé sur-le-champ de l'apostasie de Vital et de Misène par un moine du couvent des Acémètes que lui avait dépêché leur abbé Cyrille; et quand les deux renégats osèrent reparaître à Rome, leur évêque les frappa d'anathème et les fit dépouiller de l'épiscopat par un synode, qui prononça plus tard l'excommunication du patriarche de Constantinople [2].

Acace et son empereur ne firent aucun cas de ces

1. Félix, *Epist.* I et II.
2. Félix, *Epist.* VI; *Hist. des conc.*, t. IV, p. 1073.

représailles d'un pontife qui perdait tout le terrain que saint Léon avait gagné. Ils achetèrent même à prix d'or le diacre qui avait apporté ces vains anathèmes, et le renvoyèrent apostat au pape Félix qui le fit excommunier à son tour. Le patriarche se vengea en même temps des catholiques orientaux. Il les chassa de leurs Églises, leur substitua les partisans d'Eutychès, les signataires de l'*hénotique* de Zénon, montra enfin par toutes ses violences qu'il ne reconnaissait plus à un évêque d'Italie le droit d'imposer ses volontés aux évêques d'Orient. Sa mort ne mit point un terme à ce schisme. Son successeur Flavitta essaya de ménager les deux partis. Mais Félix ne voulut rien céder, il traita ses ménagements de duplicité criminelle, chassa ses envoyés de la ville de Rome et refusa de communiquer avec lui [1]. Flavitta n'eut pas le temps de répondre. Il mourut en 490, après quatre mois de pontificat, et fut remplacé par Euphémius qui parut un peu plus docile. Il se hâta de rompre avec Pierre Monge, pour apaiser l'évêque de Rome, mais il inscrivit dans les dyptiques les noms d'Acace et de Flavitta, espérant peut-être que le pape n'en saurait rien. Cet espoir fut trompé par le zèle des moines acémètes qui ne laissaient rien ignorer à Rome de ce qui se passait à Constantinople, et le nouveau patriarche ayant donné avis à Félix de son élection, ce pape refusa de l'admettre à la communion de son Église.

La mort de Zénon ne termina point ces hostilités,

1. Théophane, p. 125.

malgré l'acte de bassesse qui en fut la suite et qui flétrit le caractère du pape Félix. Cet empereur, qui s'enivrait sans cesse, et dont la laideur et les vices avaient inspiré un profond dégoût à son épouse Ariane, avait été surpris dans un moment d'ivresse par cette adultère. Elle l'avait fait enterrer vif et lui avait substitué son amant le Macédonien Anastase, qui était un simple silentiaire à la cour de son maître. Ce crime, cette barbarie ne révoltèrent point l'évêque de Rome. Il s'empressa au contraire de féliciter le nouvel empereur, l'assura de ses respects et de son obéissance, comme il l'avait fait à l'égard de Zénon en prenant possession de son siége[1]. Mais il mourut lui-même peu de jours après, le 25 février 492, sans avoir reçu le prix qu'il attendait de sa faiblesse : l'Africain Gelase hérita de son pontificat, et montra plus de dignité dans son ambition. Il paraît qu'il avait négligé à dessein de donner avis de son élection au patriarche Euphémius que Félix n'avait point reconnu ; et ce patriarche s'étant plaint à lui de cet oubli de l'usage constant de toutes les Églises, Gelase lui fit sentir dans sa réponse qu'il ne pouvait communiquer lui-même avec un évêque qui persistait à défendre la mémoire d'Acace contre les anathèmes du saint-siége. « Oui, lui dit-il, nos pères étaient dans l'usage de faire » part de leur élection aux évêques de leur communion. » Mais vous avez préféré une société étrangère à celle de » saint Pierre. Acace, dites-vous, n'a rien avancé contre

1. Fleury, liv. XXIX, ch. LVIII.

» la foi. Mais n'est-ce pas encore pis de connaître la » vérité et de communiquer avec ceux qui la renient? » Vous prétendez recevoir le concile de Chalcédoine, et » vous ne tenez pas pour condamnés ceux qui ont com- » muniqué avec les sectateurs des hérétiques qu'il a » frappés de ses anathèmes. Renoncez à leur communion, » ne dites pas qu'on vous ait contraint. Un évêque ne » doit jamais parler ainsi. C'est au pasteur à conduire » son troupeau plutôt que de suivre ses égarements. Votre » troupeau rendra-t-il compte de vous ou vous de lui ? » Il lui parle alors du tribunal de Jésus-Christ, au pied duquel ils comparaîtront tous, et dans un mouvement de crainte ou d'attendrissement il lui donne le nom de frère, mais il se hâte de lui déclarer que ce n'est pas un témoignage de communion qu'il lui donne, et qu'il lui écrit comme à un étranger. Euphémius ne répliqua point à cette lettre et il persista dans sa tolérance pour la mémoire d'Acace. Mais Gelase ne montra pas moins d'opiniâtreté à faire prévaloir l'autorité de son siége. Encouragé par la soumission des évêques de Dardanie, qui, malgré le voisinage de Constantinople, avaient spontanément reconnu sa juridiction spirituelle, il profita d'une ambassade que Théodoric envoyait en Orient pour continuer ses relations avec les catholiques de cet empire.

Je ne puis amener ainsi Théodoric sur la scène du monde sans dire comment il y était arrivé. Cet héritier des princes Amales avait vaincu et détrôné Odoacre ; et, suivant la coutume de tous les peuples dégénérés qui n'ont pas le courage de secouer un joug qui leur pèse,

Rome l'avait accueilli comme un libérateur[1]. Un Romain du nom de Faustus faisait partie de cette ambassade que le vainqueur d'Odoacre envoyait à l'empereur Anastase pour lui annoncer sa victoire et lui demander la paix; et ce Faustus devait être assez lié avec Gelase pour que le pape le priât d'observer la cour et le peuple de Constantinople, et de lui dire ce qu'on pouvait en attendre. Cet envoyé de Théodoric ne manqua point d'en écrire à Gelase, de lui détailler tous les griefs dont se plaignaient les Orientaux. Mais ce serait mal connaître le caractère de ce pape que de le croire capable de s'en excuser. Il les aggrave au contraire en démasquant son ambition dans le Mémoire qu'il adresse à Faustus. « Il » est le vicaire de Jésus-Christ, le successeur de saint » Pierre. Il occupe le premier siége de la chrétienté. La » souveraine autorité n'appartient qu'au siége aposto- » lique; c'est lui qui juge, lui qui décide; » et c'est en vertu de tous ces titres, énumérés avec l'assurance d'un évêque de Rome, qu'il répond aux plaintes des Byzantins. « Ils ne cherchent, ajoute-t-il, qu'à renverser la foi catho- » lique, et ils veulent qu'on leur pardonne ! Y a-t-il un » exemple, depuis l'établissement du christianisme, que » des évêques, que des apôtres, que le Sauveur lui-même » aient pardonné à ceux qui ne se corrigeaient pas? » Euphémius lui objectait que le pape seul n'avait pas eu le droit de condamner Acace; que ce droit n'appartenait qu'à un concile. Gelase répond que cet Acace était implicitement condamné par le concile de Chalcédoine, et,

1. Gibbon, t. VII, p. 165.

abandonnant de suite cet argument qui ne conclurait point en faveur des priviléges qu'il s'arroge, il pose en fait que les canons ont décidé que les appellations de toute l'Église fussent portées à son siége et non autre part; en sorte qu'il jugeât l'Église entière sans être jugé par personne, et que ses jugements fussent sans appel. Il exagère ainsi les prétentions de Jules et de Damase, et va plus loin que tous ses prédécesseurs dans l'interprétation des canons de Sardique.

Il apprend de Faustus, à son retour, que l'empereur Anastase se plaignait de n'avoir pas reçu de lettres de lui après son élection, et sa réponse est d'une hauteur qui touche de près à l'insolence. S'il n'a point écrit, c'est que les Orientaux qui venaient à Rome lui ayant dit qu'il leur était défendu de le voir, il avait cru devoir s'abstenir pour ne pas se rendre importun; et pour faire sentir sur-le-champ toute l'ironie de cette réponse, il fait ce que jamais pape n'a fait avant lui. Il parle des deux puissances qui régissent le monde, quoique le monde n'en ait jusqu'alors reconnu qu'une seule, et que l'autorité ecclésiastique ne se fût exercée que dans l'Église. C'est dans l'administration des sacrements qu'il puise le nouveau principe dont il s'étaye pour établir la subordination des laïques. C'est par là qu'il distingue les deux puissances, qu'il détermine leurs prérogatives. Il pose même au premier rang l'autorité sacrée des évêques et la met ainsi au-dessus de la puissance royale. « La charge des évêques, dit-il, est d'autant plus » grande qu'ils doivent rendre compte des rois mêmes » au tribunal de Dieu, car vous savez que, si votre

» dignité vous élève au-dessus du genre humain, vous
» baissez la tête devant les prélats en recevant d'eux les
» sacrements, et que vous leur êtes soumis dans l'ordre
» de la religion. » Il ajoute que si les évêques obéissent aux rois dans les choses temporelles, les rois leur doivent la même obéissance dans les choses spirituelles, et bien plus encore à celui que Dieu a établi au-dessus de tous les évêques et qui a été reconnu pour tel par toutes les Églises. Et c'est au moment où cette reconnaissance lui est refusée par les trois quarts de l'Église orientale, qu'il s'étaye de l'assentiment de toute la chrétienté. Voilà la troisième et la plus importante des attaques dirigées contre la puissance civile. Cette autorité nouvelle apparaît avec tous les droits qu'elle s'attribue. Elle traite comme égale et même comme souveraine avec l'autorité impériale. Le principe est posé, les conséquences en découleront, et l'on sait combien le monde en a souffert, quels flots de sang elles ont fait répandre.

L'empereur Anastase dut être au moins étonné de ce langage : mais l'histoire ne nous a point transmis sa réponse. Les documents contemporains deviennent de plus en plus rares. Évagre, le plus considérable des historiens du temps, n'en dit rien ; et les faits de cette nature ne seront plus racontés que par des prêtres dont l'intérêt unique sera de complaire à l'évêque de Rome. Ce fut la dernière relation qu'eut Gelase avec l'Église grecque, à l'exception toutefois des évêques dardaniens auxquels il ne cessait d'écrire et de tracer des règles de discipline, pour accréditer le titre de *père des pères* que ces évêques lui avaient donné. Les affaires d'Occident

occupèrent le reste de son pontificat. Il repoussa les semi-Pélagiens qui s'introduisaient de tous côtés dans la Dalmatie, dans l'Italie, dans la Gaule. Il enjoignit aux évêques de s'opposer à ces tentatives de l'hérésie; et quand Honorius, métropolitain de Dalmatie, lui demanda de quel droit il se mêlait des Églises de sa province, Gelase, étonné à son tour de cet acte d'indépendance, lui répondit que Dieu l'avait institué pour veiller sur toutes les Églises de l'univers. C'est à lui que commence la censure des livres qui peuvent y répandre des doctrines pernicieuses. Il assemble un concile pour en faire un rigoureux examen : et là se fait le triage minutieux des livres authentiques, et des apocryphes au nombre desquels est compris l'*Itinéraire* de saint Pierre, et où se trouvent en même temps, à la grande surprise des catholiques modernes, Tertullien, Lactance et saint Clément d'Alexandrie [1].

Il est difficile de bien préciser les rapports de ce pape avec le roi Théodoric. Ce prince lui préférait évidemment l'évêque de Pavie, Épiphane, à qui les derniers Césars avaient déjà confié des missions importantes. Odoacre l'avait aussi employé. Cet évêque était allé à Milan pour négocier la paix avec son rival. Il avait échoué sans doute. Mais Théodoric avait dit après l'avoir entendu : « Voilà un homme dont l'Orient n'a point le pareil. » Les peuples honoraient sa vertu, et dans leurs grandes calamités, ce n'était point au pape, c'était à saint Épiphane qu'ils adressaient leurs plaintes et leurs prières. Telle était son

1. Gel., *Epist.* XX. Note de Baluze sur Loup.

influence sur le roi des Goths qu'il lui fit révoquer une loi barbare que ce prince avait portée contre les partisans d'Odoacre, et qui désolait toute l'Italie. D'autres malheurs avaient dépeuplé cette belle contrée. Le passage des Hérules, des Goths et de l'armée du Bourguignon Gondebaud l'avait dévastée. Ce dernier en avait enlevé un grand nombre de captifs. Théodoric voulut les racheter pour repeupler les campagnes « Allez trouver » Gondebaud, dit-il à saint Épiphane, je ne vois personne » entre nos évêques si capable que vous de remplir cette mission. » La confiance du roi ne fut pas trompée. L'évêque de Pavie fléchit Gondebaud et ramena tous les captifs en Italie. Le pape n'en ressentit pas moins les effets de la tolérance que le monarque arien maintint dans ses nouveaux États. Tous les cultes étaient libres; et rien ne prouve que le pape Gelase, si ardent à poursuivre les Manichéens et les Pélagiens, ait osé s'attaquer à la religion de Théodoric.

Anastase II le remplaça sur le siége de Rome en décembre 496, le jour même, dit-on, où Clovis était baptisé par saint Remy; et le premier soin du nouveau pontife fut de reprendre l'affaire de Constantinople. Deux évêques, Crescenius et Germain, allèrent trouver l'empereur de sa part; mais ils ne purent en obtenir la condamnation d'Acace. Il parut même fort éloigné de renouer des relations avec l'évêque de Rome, car il empêcha Macédonius, son nouveau patriarche, de lui donner avis de son élection [1]. Au lieu de subir encore l'opiniâtre exigence

1. Fleury, liv. XXX, ch. XLVII.

des Papes, il eût désiré les forcer eux-mêmes à souscrire l'*hénotique* de Zénon; et le patrice Festus, qui avait accompagné les deux évêques, fut secrètement chargé d'y déterminer le pape Anastase, qui avait montré quelque tolérance en reconnaissant les ordinations faites par ce même Acace dont il poursuivait la mémoire. Mais ce pape était mort avant le retour de Festus, le 16 novembre 498. Deux concurrents ayant été nommés à sa place, Théodoric fit un acte d'autorité en choisissant celui des deux en qui il trouva plus de mérite ou de soumission. Cette version de l'historien Gibbon est contredite par celle de l'abbé Fleury, qui prétend que Théodoric s'était décidé en faveur du premier nommé. Cela est fort indifférent. Il est seulement essentiel de constater que Symmaque fut préféré à l'archi-prêtre Laurent, et intronisé dans la chaire de saint Pierre par le choix d'un monarque même arien.

Ce schisme avait causé quelques désordres. Le sang avait coulé dans les rues de Rome [1]. Ce n'était pas la première fois qu'une élection de pape avait produit ce scandale. Quatre-vingts ans auparavant, la nomination de Boniface avait aussi troublé la capitale de l'Occident. Symmaque assembla un synode de soixante-douze évêques pour régler les élections de manière à prévenir le retour de ces troubles et de ces brigues. On excommunia d'avance tout ecclésiastique qui promettrait son suffrage ou qui tiendrait des assemblées préparatoires. On assura une prime au délateur qui dénoncerait ces manœuvres

1. Paul, diacre, ch. XVII.

sacriléges. Laurent et ses adhérents signèrent ce décret, mais sans renoncer à leur vengeance ; les décisions d'un synode assemblé pour prévenir le retour de ces désordres, furent outrageusement violées par les deux partis qui venaient de les souscrire. L'Église de ce temps était accoutumée à ces impuissances de la loi, et plus que partout ailleurs les vices et les abus s'y jouaient impunément des règlements sans nombre qui tentaient de les détruire. Les deux partis restèrent armés. Leurs maisons furent réciproquement livrées au pillage. Deux évêques périrent dans le tumulte, des religieuses furent arrachées de leurs couvents, abandonnées à tous les outrages. Le patrice Festus, le sénateur Probus accusèrent Symmaque de crimes horribles. Ces accusations se renouvelaient souvent : c'était l'usage de tous les partis qui divisaient l'Église. L'archi-prêtre Laurent, qui avait juré la paix en acceptant l'évêché de Nocera, revint à Rome, et officia comme pontife. L'évêque Pierre d'Altino, envoyé par Théodoric, se rangea du parti de l'antipape, et ce roi n'osa plus maintenir celui qu'il avait d'abord préféré, sous le prétexte assez tardif qu'il ne voulait pas se mêler des affaires de l'Église [1]. Il convoqua un concile pour juger ce différend, et ceux des évêques qui passèrent par Ravenne, lui reprochèrent, dit-on contre toute vraisemblance, que c'était usurper les droits du pape. « Mais » c'est précisément pour juger le pape, aurait répondu » Théodoric, et Symmaque lui-même y a consenti. » Le Barbare aurait montré plus de bon sens que ces prétendus

1. Fleury, liv. XXX, ch. L.

défenseurs des priviléges de leur métrópolitain. Ce concile fut assemblé le 1er septembre 500; mais l'irritation des esprits était si grande que Symmaque fut insulté par ses ennemis en se rendant à cette assemblée et qu'on l'eût assassiné peut-être, si les soldats de Théodoric ne l'avaient protégé. Il rentra dans son palais, et voilà les évêques qui ne veulent plus le juger sans l'entendre, qui supplient Théodoric de les laisser repartir pour leurs diocèses. Le sénat romain se réveilla pour rétablir la paix dans Rome et dans l'Église. Il voulut même juger ce différend; et le concile, plus puissant que le sénat, lui répondit qu'il se mêlait de ce qui ne le regardait pas. « Laissez, disaient les évêques, laissez les causes de Dieu » au jugement de Dieu, quand il s'agit surtout du suc» cesseur de saint Pierre. » Et pour échapper à une sentence de l'autorité civile, les évêques prirent enfin le parti d'en prononcer une. Ils déchargèrent Symmaque de toutes les accusations portées contre lui par les amis de Laurent, lui rendirent tous ses pouvoirs et menacèrent les opposants de toutes les foudres du saint-siége.

Cette décision ne fut point unanime et ne termina point la querelle. Les adhérents de l'antipape en soutinrent la nullité. L'évêque Avitus, de Vienne, s'indigna de son côté que des subordonnés se fussent permis de juger leur chef, et surtout le chef de l'Église. Il écrit en faveur de son ami Symmaque, à ce même sénat dont ses collègues ont repoussé l'intervention. Il le supplie de ne pas souffrir qu'on attaque l'épiscopat tout entier dans l'évêque de Rome. C'était à ne pas s'entendre, et Théodoric, tout Arien qu'il était, fit preuve d'une grande mo-

dération. Un nouveau concile fut convoqué en 503, et pour qu'on ne l'accusât point d'empiéter sur les privilèges du pape, il fit faire cette convocation par Symmaque lui-même, abandonnant ainsi le privilége que les Césars avaient sans cesse exercé. L'apologie de ce pape fut présentée par le diacre Ennodius, signée par tous les Pères de ce concile, mise au nombre des décrets apostoliques; et comme dans cette apologie le diacre avait avancé que le saint-siége rendait impeccables ceux qui y montaient, cette parole devint le fondement de l'infaillibilité, dont les papes feront dès ce moment un si fréquent usage.

Ce n'était point l'avis de l'empereur Anastase, qui, dans un libelle indigne d'un César, traita Symmaque de Manichéen et renouvela les accusations dont ce pape venait de se purger. Symmaque prit la peine de réfuter ce libelle, et profita de cette occasion pour reprendre les attaques du saint-siége contre la mémoire d'Acace. « Abandonnez-le, écrit-il à l'empereur. Séparez-vous de » sa doctrine, et l'excommunication que vous avez en- » courue tombera d'elle-même. Cessez de persécuter les » catholiques, ne leur interdisez plus l'exercice de leur » religion, dès que vous le permettez aux hérétiques. Si » c'est une erreur, tolérez-la comme vous tolérez les » autres. » La concession était étrange. Ce n'était plus le style de Gelase, et Symmaque n'en avait point le caractère. Mais l'empereur ne répondit que par une nouvelle persécution des catholiques, et, à l'exception de ceux qu'il proscrivait, les prélats de l'Église d'Orient étaient peu disposés à se soumettre aux décisions de

Rome. Les proscrits lui envoyaient des gémissements et des plaintes, et Symmaque leur répondait par des consolations et des encouragements à la résistance. Que pouvait-il de plus? Placé entre un monarque arien, qui jouissait peut-être de cette impuissance des prêtres catholiques, et un César eutychéen qui se moquait de ses anathèmes, que lui auraient servi de nouvelles menaces? Impuissant et désarmé contre les vivants, il s'en prit aux morts. La loi qu'Odoacre avait rendue pour empêcher l'aliénation des biens ecclésiastiques, offusquait sa vanité. Il fit déclarer par un concile qu'un laïque n'avait pas le pouvoir de rien ordonner dans l'Église. Ce concile et son pape oubliaient ou faisaient semblant d'ignorer les édits de Constantin, de Théodose, de tous les Césars dont l'Église avait accepté les règlements. Symmaque prononça un décret à peu près semblable à la loi d'Odoacre, en laissant toutefois aux évêques la faculté de suivre selon leur conscience les coutumes de leurs Églises[1].

Cet oubli momentané de la suprématie de son siége lui était commandé par la situation des évêques de l'Occident. Cette partie de l'Europe était en proie aux Barbares. Les Suèves, les Alains et les Goths s'étaient rués sur l'Espagne. Les Bourguignons, les Wisigoths et les Francs se disputaient les provinces de la Gaule. Leurs rois étaient presque tous Ariens. Clovis seul avait embrassé la foi catholique. Les évêques passaient d'un maître à l'autre au gré de la victoire. Accusés de favo-

1. *Conciles*, tom. IV, p. 1337.

riser les conquêtes du roi des Francs, ils étaient souvent obligés de déserter leurs troupeaux, de chercher leur salut dans la fuite. L'évêque de Rome pouvait à peine correspondre avec eux. Ils en étaient réduits à prendre conseil des circonstances et de leur sagesse. Ils étaient les idoles et les oracles des peuples; mais ils n'avaient appris aux peuples que la soumission et la prière. Ils les avaient rendus incapables de résister aux faibles armées qui les foulaient en passant, et ils subissaient eux-mêmes la loi du vainqueur. Ariens ou catholiques, les rois convoquaient des conciles. Alaric en assemblait comme Clovis. Le concile d'Agde fut tenu en 506 sous la protection du roi des Wisigoths; et les règlements qu'il fit ou renouvela pour la discipline des églises, pour la conduite des clercs, la tenue des offices, la fondation et l'administration des monastères, l'observation des grandes fêtes même par les laïques, furent exécutés par l'Eglise entière, sans que l'évêque de Rome songeât à les revêtir de son approbation spéciale. Ce concile d'Agde fut présidé par saint Césaire, évêque d'Arles. C'était encore un de ces prêtres qui s'élevaient de temps en temps au-dessus des autres par la sainteté de leur vie, par la renommée de leur savoir et de leur vertu, comme les Cyprien, les Augustin et les Jérôme, et qui étaient plus puissants que les Papes eux-mêmes. Le peuple leur attribuait et leur demandait des miracles dans les calamités publiques; et les légendaires ne manquaient point de donner à ces miracles la sanction de l'histoire[1]. Celui de saint Césaire lui en prête beaucoup.

1. Voy. Grégoire de Tours et autres.

Mais j'aime mieux le voir parcourir les provinces de la Gaule pour réprimer les abus qui s'introduisaient dans les églises, vendre l'argenterie de la sienne pour secourir les pauvres et les orphelins, pour payer la rançon des captifs, ou porter les doléances des peuples aux pieds de Théodoric. Traduit par des calomniateurs au tribunal de ce prince, il y parut avec la dignité d'un apôtre, et Théodoric le renvoya comblé d'honneurs et de présents, en s'écriant : « Que Dieu punisse ceux qui ont fait faire » inutilement un si long voyage à ce saint homme ! J'ai » tremblé en le voyant. Il a un visage d'ange; et il n'est » pas permis de mal penser d'un personnage aussi véné- » rable. » Symmaque lui montra les mêmes respects et le nomma son vicaire dans l'Espagne et dans les Gaules[1].

Ce fut un des derniers actes de son pontificat. Il mourut le 19 juillet 514, laissant la puissance du saint-siége un peu affaiblie à son successeur Hormisdas, qui lui rendit quelque autorité sur les Orientaux. Mais le hasard y eut plus de part que son adresse. La réputation de son esprit et de sa capacité était parvenue jusqu'à la capitale de l'Orient; et l'empereur Anastase, le croyant plus modéré que les autres, lui écrivit pour le prier de l'aider à pacifier son Église. La rivalité des sectes y entretenait la discorde. Les peuples étaient divisés comme les prêtres; et dans Constantinople même la populace ne pouvait souffrir qu'un hérétique dominât dans Sainte-Sophie. L'empereur avait vieilli au milieu de ces désordres, il en était fatigué, et pour donner quelque satis-

1. *Vie de saint Césaire*, liv. I.

faction aux catholiques de son empire, il avait triomphé de sa répugnance à correspondre avec les évêques de Rome. Il aunonçait à Hormisdas qu'il avait convoqué un nouveau concile pour essayer encore une fois de concilier tous les partis, qu'il lui avait assigné la ville d'Héraclée dans la Thrace, et il invitait le pape à y assister. Hormisdas accueillit avec joie cette avance inespérée. Mais il y vit un acte de repentir et de soumission, et il en perdit tout le fruit par la roideur de sa vanité. Les instructions qu'il remet à ses cinq légats entrent dans des détails si minutieux qu'elles en sont ridicules[1]. Il leur trace les pas qu'ils doivent faire, la manière dont ils répondront aux égards qu'on leur témoignera. Il indique même le moment où ils devront verser des larmes de reconnaissance. Mais il en revient à la lettre de saint Léon, au concile de Chalcédoine, à la condamnation d'Acace, et leur défend de passer outre si l'empereur et ses évêques ne commencent point par satisfaire aux exigences du saint-siége. Anastase contient son impatience. Il veut bien condamner Eutychès et Nestorius, recevoir le concile de Chalcédoine[2], mais il voit de la dureté dans l'obstination qu'on met à vouloir forcer l'Église et l'empereur d'Orient de reconnaître la condamnation d'un patriarche de Constantinople, par cela seul qu'un évêque de Rome l'a prononcée. C'était précisément pour le juger qu'Anastase assemblait le concile d'Héraclée, et on voulait lui imposer un jugement tout fait, sans lui

1. *Conciles*, t. IV, p. 1426.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 1432.

permettre de l'examiner. Les cinq légats revinrent à Rome comblés d'égards et de flatteries, mais sans cet acte de soumission qu'ils étaient allés chercher.

L'empereur Anastase était cependant impatient d'en finir; il fit partir pour Rome Théopompe, comte des Domestiques, et le conseiller d'État Sévérien. Mais le pape Hormisdas vit un manque de respect ou une inconvenance dans le choix de deux laïques pour une négociation qui regardait uniquement les intérêts de l'Église[1], et l'abbé Fleury voit un artifice condamnable dans cette démarche d'un empereur, qui manifestait cependant le plus grand désir de terminer un schisme si fécond en révoltes et en scandales. Non content d'écrire au pape, il s'adressait au sénat romain pour le supplier de ramener Hormisdas à de plus doux sentiments. Il engageait en même temps le roi Théodoric à négocier cette réconciliation. Mais il paraît que ce roi ne s'en mêla point, et le sénat, aussi servile pour le pape qu'il l'avait été envers les Césars, répondit aux deux envoyés de l'empereur, comme un écho du saint-siége : Condamnez Acace.

Hormisdas le fit redire pour la dixième fois à Anastase lui-même par une seconde légation qui n'eut pas plus de succès que la première. Mais ces ambassades n'avaient pas moins des résultats importants pour le siége de Rome. La précédente avait fourni aux évêques d'Illyrie l'occasion de se séparer de leur métropolitain, qui les avait d'abord entraînés dans le schisme, et de revenir à la communion de Rome. La seconde amena des con-

1. Épît. à Avitus, *Conc.*, t. IV, p. 1432.

versions nouvelles et soutint les moines de Constantinople dans leur résistance à l'hérésie. Ceux de Syrie et leurs archimandrites, maltraités par les troupes impériales, écrivirent même à Hormisdas pour lui demander justice de ces violences, comme s'il était en son pouvoir de les secourir. Mais leurs doléances étaient rédigées en des termes qui flattaient son ambition. Ils le nommaient le chef de l'Église universelle, ils soutenaient qu'il avait seul le pouvoir de lier et de délier. Leur requête était signée par plus de deux cents moines, et quand on pense que trois cent cinquante autres avaient péri sous le fer des soldats[1], on est émerveillé du nombre de ces religieux qui apportaient plus de trouble à l'État et à l'Église qu'ils ne leur rendaient de services. Le pape recevait avec joie ces hommages de l'Orient. « Tout était » bien venu à Rome, dit le protestant Heydegger, l'un » des historiens du papisme, tout était bien reçu » pourvu qu'on favorisât le dessein de sa monarchie. » Mais la dernière réponse de l'empereur n'était pas si flatteuse. Il était fatigué de tant de négociations inutiles, de prier, disait-il, ceux qui rejetaient opiniâtrement ses prières. Il ajoutait qu'il lui était plus facile de souffrir les injures et les mépris que les commandements; et il renvoya dans leurs diocèses les deux cents évêques qui étaient en route pour Héraclée.

La mort vint encore au secours de l'évêque de Rome. Celle d'Anastase arriva la même année 518, la quatre-vingt-huitième de son âge; et tout fut changé par la do-

1. *Conciles*, t. IV, p. 1461.

cilité du vieux soldat qu'on éleva le même jour à l'empire. Justin ne savait pas lire, dit l'abbé Fleury, mais il était bon catholique; et ce bon catholique débuta par une perfidie et deux assassinats. L'eunuque Amantius, favori d'Anastase, lui avait confié des trésors pour faire élire son ami Théocrite. Justin se servit de l'or pour acheter la couronne, et fit périr Théocrite et Amantius pour se délivrer de leurs reproches. Le peuple ignorait sans doute ces prémices d'un règne de dix ans. Il y eut des acclamations tumultueuses en faveur du nouveau César qui partageait ses sentiments religieux. On le saluait du nom de Constantin. On sommait le patriarche Jean de célébrer le concile de Chalcédoine, d'inscrire le pape saint Léon dans les dyptiques, de dire anathème aux Manichéens, aux partisans d'Eutychès, de déterrer leurs ossements et ceux des Nestoriens. « Rendez-nous, » criait le peuple, les reliques des fidèles, faites-nous » communier. La Trinité est victorieuse, l'empereur est » catholique, longue vie à Justin ! » Tous ces vœux furent accomplis par le patriarche et par le nouveau César. Un concile, assemblé à la hâte, autorisa tous ces changements. Des messages partirent de tous les côtés, pour Jérusalem, pour la ville de Tyr. Ce fut partout la même joie, les mêmes acclamations, les mêmes imprécations contre les hérétiques. Tout l'Orient applaudissait à cette révolution de Constantinople. Le concile de Chalcédoine triomphait partout, et on a porté à deux mille cinq cents le nombre des évêques qui le souscrivirent[1]. Qu'étaient

1. Fleury, liv. XXXI, ch. XL.

donc ces évêques? Avaient-ils tous souffert comme orthodoxes? et dans ce cas, quel aurait été le nombre de ceux qui les auraient opprimés? Les persécuteurs s'y mêlaient-ils aux persécutés? Mais alors quelle était la conviction, la foi de ces prélats, qu'un changement d'empereur faisait passer aussi subitement d'Eutychès à saint Léon? Laissons des questions qui ne tiennent pas à mon sujet. Concluons seulement de ce prodigieux concours d'évêques et de moines, qu'il était difficile aux Césars d'Orient de s'occuper d'autre chose que de leurs querelles.

Averti de cette révolution par une lettre de Justin lui-même, Hormisdas se hâte d'en faire part à Théodoric, et, après avoir pris conseil de ce prince [1], il fait partir une troisième légation pour Constantinople. Elle y arrive le 26 mars 519, et l'évêque Germain de Capoue lit en plein sénat le formulaire d'union qu'a rédigé le pape. Il est accepté d'une voix unanime. Les noms d'Acace et de ses quatre successeurs, ceux des empereurs Anastase et Zénon sont rayés des sacrés dyptiques; et ce schisme de trente-cinq ans paraît terminé à la satisfaction de l'évêque de Rome. Mais ce triomphe est troublé à l'instant même par les prélats qui ont accepté le formulaire. Hormisdas leur demande le rétablissement sur le siége de Césarée de l'évêque Élie, qui avait donné le premier exemple de ce retour à la communion romaine; on le lui refuse sous prétexte que son successeur est chéri de son peuple : l'évêque Jean, un des légats, se rendait en même temps à Thessalonique pour

1. Libérat, *Pont. d'Hormisdas.*

recevoir les signatures du patriarche Dorothée et de son clergé; il est reçu par une populace furieuse qui tue deux de ses domestiques, qui le blesse lui-même et met en pièces le catholique qui lui a donné un asile. On sut plus tard que Dorothée avait suscité cette émeute, et Justin n'osa point l'en punir, ni l'envoyer à Rome comme le demandait Hormisdas, qui fut forcé de se contenter d'excuses assez équivoques. Des moines de Scythie ne voulurent souscrire les actes de Chalcédoine, qu'à la condition d'y faire insérer qu'*un de la Trinité avait souffert*. Repoussés par les légats, par l'empereur, par le pape auquel ils avaient soumis leur formule, ils firent publier par Jean Maxence, leur archimandrite, que si l'évêque de Rome n'adoptait pas leur proposition, il mériterait d'être en exécration à l'Église [1].

Une résistance plus dangereuse se manifestait dans les provinces de Jérusalem, d'Antioche et de la Syrie. Les abbés et les évêques voulaient bien signer la condamnation d'Acace; mais il refusèrent de condamner les quatre successeurs de ce patriarche, qui n'avaient d'autre tort que d'avoir refusé de la signer eux-mêmes. Justinien, que Justin son oncle venait d'associer à l'empire, envoya une députation au pape pour l'inviter à ne pas user d'une rigueur excessive, à ne pas persister dans une obstination qui amènerait de nouvelles discordes. Hormisdas traita les délégués de l'empereur d'hérétiques déguisés; il ne daigna pas répondre à leur maître, et quand Justinien lui en témoigna son mécontentement, il lui ren-

1. *Conciles*, t. V.

voya ses émissaires en lui disant de se méfier de ceux qui ne faisaient les difficiles que pour ruiner ce qu'on venait de rétablir. Il écrivit en même temps à Épiphane, patriarche de Constantinople, pour lui enjoindre de rejeter les chrétiens qui demeureraient ainsi dans l'hérésie. Il admettra ceux qu'Épiphane lui aura signalés comme orthodoxes, mais il le prie de se souvenir qu'il aura à rendre compte à Dieu de sa conduite ; et de peur que le patriarche ne soit dupe de quelque artifice, il veut connaître le texte même des professions de foi de ceux qu'il aura absous[1]. Les résultats immédiats de ce rigorisme ne nous sont point connus ; et nous ignorons si le pape Hormisdas obtint avant de mourir la satisfaction qu'il avait exigée, mais ce que nous allons raconter nous prouvera que son triomphe ne fut pas de longue durée.

Ce pape mourut en 523, la neuvième année de son pontificat, et les sept pontifes qui lui succédèrent dans le court espace de quatorze années, eurent à subir de cruelles épreuves. Le fanatique Justin jetait de nouveaux troubles dans l'Église d'Orient en persécutant les hérétiques, et surtout les Ariens qui étaient encore assez nombreux. Le roi Théodoric, qui professait leur doctrine, était le recours naturel de ceux qu'atteignait cette persécution. Il en écrivit à l'empereur Justin, et celui-ci n'ayant pas daigné lui répondre, le roi se douta que le pape Jean Ier n'était pas étranger à cette persécution. Il lui ordonna de se rendre à Ravenne. « Partez, lui dit-il, » pour Constantinople, déclarez de ma part à l'empereur

1. Horm., *Epist.* LXXVI et LXXX.

» que s'il ne laisse point les Ariens tranquilles, s'il ne » les rend pas à leurs églises, je m'en vengerai sur les » catholiques d'Occident, et leur sang inondera l'Italie. » La mission était nouvelle pour un évêque de Rome, et surtout fort difficile à remplir par le chef d'une Église qui avait condamné l'arianisme. Il fallut partir. La tolérance de Théodoric était à son terme. Le pape Jean, accompagné de quatre sénateurs romains, fut reçu avec de grands honneurs par le peuple et la cour de Byzance. Justin se prosterna devant lui. Mais le patriarche Épiphane ne fut pas si flexible. Il paraît qu'il lui refusa d'abord la première place dans son église de Sainte-Sophie, puisque le pape ne consentit à officier dans cette basilique qu'à la condition d'y être reconnu pour le premier des évêques[1]. Nicéphore Calliste, auteur du quatorzième siècle, ajoute même que le pape Jean exigea un trône pour siége. Les contemporains n'en parlent pas. Mais on dit que Justin fut surpris qu'un évêque de Rome l'intercédât pour des hérétiques qu'il avait condamnés lui-même, que le pape eut recours aux larmes, qu'il lui fit craindre des représailles terribles dans l'Occident, et que Justin ne céda qu'à cette crainte. Mais, à son retour en Italie, Jean fut arrêté par ordre de Théodoric et jeté dans les prisons de Ravenne avec les quatre sénateurs qui l'avaient suivi. Quel était son crime? Bien des historiens se le sont demandé; et chacun l'a expliqué suivant sa croyance ou sa fantaisie. Le protestant Heydegger attribue cette rigueur à l'orgueil de ce pape qui l'aurait rendu insup-

1. Comte Marcellin, *Chron.*; Fleury, liv. XXXII, ch. v.

portable au roi des Goths. Mais ce malheureux, dont le pontificat ne dura point deux ans, n'avait pas eu le temps de fatiguer Théodoric ; et le voyage de Constantinople attesterait au contraire sa docilité. Gibbon suppose que le roi punit comme un crime la vénération qu'on avait témoignée au premier pape qui eût visité cette capitale [1]. Mais ce crime était celui de l'empereur et de son peuple, et une pareille jalousie n'était pas soutenable. Je crains que Baronius n'ait approché de la vérité, en disant qu'au lieu de plaider la cause des Ariens, le pape avait excité l'empereur à persévérer dans le dessein de les détruire [2]. Un Damase, un Gelase n'y auraient point manqué. Mais Jean avait obtenu grâce pour les Ariens, et en l'accusant d'une pieuse perfidie, l'auteur des *Annales ecclésiastiques* le calomniait peut-être avec l'intention de le louer. Pour admettre cette raison, il faudrait supposer, il est vrai, que le pape et l'empereur se seraient concertés pour jouer une affreuse comédie, mais les circonstances donnent quelque vraisemblance à cette hypothèse. Quoi qu'il en soit, le sénat et le peuple Romain furent justement alarmés de cet acte de tyrannie, car Théodoric venait de donner un terrible exemple de son inflexibilité par le supplice du célèbre Boëce, qui, après avoir provoqué et soutenu une velléité d'indépendance de la part du sénat romain, vit ce même sénat se hâter d'apaiser la colère du roi des Goths par la condamnation du philosophe qui avait espéré le relever de sa dégradation.

1. Gib., t. VII, p. 199.
2. Bar., ann. 525, parag. 8.

Théodoric ne se contenta pas même de cette victime. L'ingratitude des Romains, qui ne lui tenaient aucun compte de sa modération, avait aigri son caractère. Il fit périr le vieux Symmaque, le beau-père de Boëce, qui n'avait d'autre tort que d'avoir donné des regrets trop bruyants à son gendre, et la captivité du pape n'eut peut-être d'autre motif que le ressentiment de cette ingratitude. Théodoric pouvait sans peine soupçonner ce que Baronius a supposé, ce que le père Maimbourg a affirmé plus tard [1], mais le pape Jean n'eut pas le temps de se justifier. Il mourut dans sa prison le 27 mai 526; et quoique le roi des Goths eût ainsi manifesté son ombrageuse intolérance, le saint-siége n'en fut pas moins disputé par plusieurs candidats. Théodoric coupa court à des brigues qui pouvaient ensanglanter encore la ville de Rome et servir de prétexte aux révoltes des catholiques. Il mit sa volonté à la place des lois de leur Église, choisit lui-même le successeur de Jean, et son choix tomba sur le Sarmate Félix, qui fut le troisième ou quatrième pontife de ce nom. Ce nouveau chef de l'Église romaine justifia pleinement la confiance de Théodoric par la nullité de son pontificat. Il ne fit dans ses quatre années aucun acte de suprématie. Saint Benoît fonda son monastère de Mont-Cassin, sans lui soumettre les règlements de son ordre. Saint Césaire d'Arles convoqua et présida un grand nombre de conciles provinciaux dans les Gaules, sans lui en demander l'autorisation; et les deux souverains de l'Orient et de l'Italie, reprenant

1. Tom. III, p. 219.

les habitudes impériales de Constantin et de Théodose, imposèrent des lois à l'Église sans que Félix leur en disputât le privilége. Ce n'était plus ni Théodoric ni Justin. Dieu en avait disposé. Le jeune Athalaric était monté sur le trône de son aïeul sous la tutelle de sa mère Amalasonte; et Justinien était resté seul maître de l'Orient. Félix osa se révéler. Il sollicita et obtint de la régente l'abrogation de la loi de Valentinien II qui autorisait l'appel des jugements du pape aux magistrats séculiers. Un nouvel édit lui accorda le droit exclusif de juger les clercs ou de leur donner des juges, et ne leur permit de recourir à la puissance séculière que dans le cas d'un déni de justice de la part de l'autorité ecclésiastique. Une forte amende fut infligée à celui qui s'adresserait même à la couronne avant d'avoir recouru à la juridiction du saint-siége [1].

Justinien fut plus fécond en lois ecclésiastiques. On sait que son règne fut surtout célèbre par l'ordre qu'il apporta dans le chaos de la législation romaine, par la classification de lois de l'Empire, dans trois ouvrages qui réglèrent et règlent encore en quelque sorte la jurisprudence civile. Deux cents lois nouvelles y furent ajoutées par sa sagesse; et, convaincu comme tous les rois de ce temps que l'Église était dans l'État, il ne l'oublia point dans la distribution de sa justice. Par une constitution du 21 février 528, il obligea les évêques à résider dans leurs diocèses, pour que les églises fussent mieux gouvernées et que leurs revenus ne fussent pas employés

1. Cassiod., liv. VIII, ch. xxiv.

à des voyages inutiles. S'ils ont besoin de venir lui parler, il faut qu'ils en obtiennent la permission et qu'ils lui fassent connaître les motifs de leur demande. Par un édit du 1er mars il ordonne qu'à chaque vacance de siége on dresse une liste de trois candidats et qu'on choisisse le plus digne. Les acquisitions des évêques et des diacres chargés de l'administration des hôpitaux sont attribuées à ces établissements de charité, et l'excédant de leurs revenus affecté à des acquisitions nouvelles. Justinien va jusqu'à régler la tenue des offices, les lectures qu'on doit y faire, les psaumes et les hymnes qu'on doit y chanter. Il défend aux clercs d'y faire prier et chanter des mercenaires à leur place, et fait chasser du clergé ceux qui ne sont point assidus aux cérémonies [1]. Que les avocats du saint-siége soutiennent maintenant l'indépendance absolue des évêques et des Papes dans ces matières! Que deviennent après cela les prétentions de Gelase et sa distinction des deux puissances? L'autorité royale prend ici sa revanche; mais Dieu ne descend point sur la terre pour la soutenir; et les récriminations du saint-siége ne se feront pas attendre. Les lois de Justinien ne présidèrent point, en 529, à l'élection du successeur de Félix III ou IV, car il est des historiens qui comptent au nombre des Papes le diacre Félix que les Ariens opposèrent à Libère en 360, pendant son absence de Rome. La paix, que promettait aux catholiques l'adroite politique d'Amalasonte, multipliait les concurrents, et deux factions puissantes élurent le même jour Boniface II et Dioscore;

1. *De Episcop.*, lois XLII et XLV.

mais la mort de ce dernier mit promptement un terme à ce schisme; et Boniface eut la lâcheté de s'en prendre à sa mémoire en le faisant excommunier après sa mort par un synode. Amalasonte, en confirmant son élection, lui accorda même de déclarer que Dioscore s'était fait élire par des voies peu canoniques [1]. L'usage qu'il fit d'une puissance si ardemment désirée, ne fut ni long ni honorable. Il entreprit sur les droits du clergé et du peuple, en se donnant par un décret le pouvoir de désigner son successeur; et il l'exerça sur-le-champ en nommant le diacre Vigile. Mais les évêques lui firent sentir que son autorité n'était pas au-dessus de celle des conciles en cassant une décision aussi contraire aux canons de l'Église qu'aux intérêts du saint-siége. Il fut obligé de brûler son décret en place publique. Anastase le Bibliothécaire ajoute même qu'il se confessa coupable du crime de lèse-majesté; et un historien moderne suppose qu'il s'accusait par là d'avoir violé le droit de confirmation attribué à l'autorité royale [2].

Jean II, surnommé Mercure, lui succéda le 22 janvier 532 : et une lettre d'Athalaric atteste que la corruption et la brigue eurent quelque part à son élection. Je ne remarquerais point un scandale devenu si commun, si la lettre ne constatait encore une fois les priviléges de la puissance temporelle en ordonnant aux évêques et aux Papes eux-mêmes d'observer à l'avenir un décret du sénat romain sur la police des élections ecclésiastiques.

1. Cassiod., liv. IX.
2. Dom Bruys, *Hist. des Papes*, t. I, p. 302.

Mais le respect de Justinien pour le saint-siége et les présents envoyés par cet empereur à l'Église de saint Pierre consolèrent Jean II de la subordination où le roi des Goths prétendait le maintenir. L'Orient était cependant l'éternel théâtre des disputes théologiques. La maternité de Marie, le dogme de la Trinité étaient un sujet perpétuel de commentaires et de schismes. La proposition des moines de Syrie, condamnée par Hormisdas, agitait encore les esprits, quelque ridicule qu'il fût d'admettre ou de contester *qu'un de la Trinité avait souffert.* Les moines acémètes de Constantinople l'avaient rejetée à leur tour, mais Justinien l'avait soutenue et envoyée comme un article de foi aux métropolitains d'Orient. Il en écrivit au pape, il le nomma le chef des évêques, il lui dit, contre toute vérité, que toutes les hérésies avaient été réprimées par le jugement du saint-siége [1], espérant ainsi l'amener à révoquer le décret d'Hormisdas; et malgré les députés des moines acémètes qui avaient devancé ceux de l'empereur, la proposition des Syriens, débattue dans un synode de Rome, fut admise enfin par le pape Jean II. Il la modifia seulement en déclarant qu'il était plus orthodoxe de dire *une des trois personnes.* Ce ne sera point là le dernier argument contre l'infaillibilité de l'évêque de Rome, qui n'oublia point d'excommunier les moines acémètes comme Hormisdas avait excommunié leurs antagonistes.

1. Loi VI, sur la Trinité.

CHAPITRE IX

AGAPET ET VIGILE

532 à 590

Le pontificat de Jean II finit le 26 avril 535; et celui d'Agapet, qui commença le 4 mai suivant, débuta par deux autres démentis donnés à l'infaillibilité. Le nouveau pape fit brûler au milieu d'une église le décret d'excommunication lancé par Boniface II contre la mémoire de son compétiteur Dioscore; et révoqua l'approbation donnée par Jean II à la sentence d'un concile gaulois qui avait déposé l'évêque de Riez Contumeliosus. Mais il échoua cette fois contre l'autorité de ce concile et contre l'opiniâtreté de saint Césaire qui l'avait présidé. Agapet ordonna vainement que la sentence fût révisée par des juges de son choix[1]. Césaire et ses collègues ne la firent pas moins exécuter. Malgré leur soumission au saint-siége, ces prélats lui prouvèrent qu'ils avaient aussi leurs priviléges, et fournirent ainsi un exemple et un argument aux défenseurs de l'Église Gallicane. Il reste au pape Agapet l'honneur d'avoir montré un esprit plus tolérant, plus conciliant que saint Césaire et ses collègues; et ce caractère

1. Agap., *Epist.* VII.

du pape se manifesta dans plusieurs autres occasions.

Les catholiques d'Afrique avaient trouvé parfois des maîtres moins intraitables que Genséric, et à chaque intervalle de tranquillité, ils se hâtaient de rentrer dans leurs villes et de se donner des évêques. Il faut le dire à la louange des prêtres qui acceptaient ce dangereux épiscopat, ils montraient toute la ferveur de leurs devanciers sans songer aux persécutions que pouvait ramener un changement de règne. Affranchis enfin de la domination vandale par les victoires de Bélisaire, ils s'étaient rassemblés à Carthage, en 534, au nombre de deux cent dix-sept, sous la présidence de l'évêque Réparatus, pour régler la conduite à tenir envers les Ariens qui demandaient à rentrer dans l'Église catholique. Ce concile se souvint que l'Afrique était une province de celle de Rome; il s'en remit à la décision du pape ; et Agapet, voulant accorder la justice avec la miséricorde, décida qu'il fallait les réconcilier avec l'affection que commandait la charité chrétienne, qu'il fallait leur donner de quoi vivre honorablement, mais leur interdire toute fonction ecclésiastique. Ce ne fut point d'abord l'avis de l'empereur Justinien, qui souhaitait leur entier rétablissement comme la récompense de leur repentir; mais Agapet lui fit sentir le danger d'une complète réhabilitation. Sa tolérance n'était point absolue sans doute, mais quand on se rappelle les sanguinaires atrocités que les Donatistes et les Ariens avaient commises à l'égard des catholiques, on doit louer Agapet et les orthodoxes d'Afrique de leur générosité. L'empereur écrivit alors au préfet de Carthage pour lui enjoindre de faire exécuter le décret de l'évêque

de Rome qui porta ainsi le dernier coup à l'arianisme dans cette province de l'Empire. Mais il faut se garder d'en conclure que Justinien soumettait par là l'autorité impériale à celle du sacerdoce ; Gibbon prétend même que Bélisaire prit l'initiative du rétablissement des évêques catholiques dans leurs richesses et leurs immunités, et que le synode de Carthage ne fit que ratifier ces représailles. Ce qui est hors de toute contestation, c'est le soin constant que prit Justinien de régler la discipline de l'Église. Il se mêlait même de l'ordination des évêques; de fixer le nombre des clercs qui devaient être attachés à chaque diocèse, de la fondation des monastères, et il est inutile de répéter les conséquences qu'en ont déduites les soutiens de la puissance impériale. Les Papes avaient presque tous reconnu jusqu'alors cette prérogative de la couronne. Les empiètements d'un fort petit nombre d'entre eux étaient rarement soutenus par leurs successeurs. Les évêques de Rome en étaient venus seulement à partager l'exercice de cette prérogative, à établir conjointement avec l'empereur des règles de discipline, comme le faisaient aussi, de temps immémorial, les métropolitains, les évêques et de simples prêtres comme saint Jérôme. Cela n'a jamais été contesté quant aux membres de l'Église. Mais on a prétendu le dénier à l'autorité civile; et cette prétention ne saurait prévaloir sur les témoignages de l'histoire. Il faut dire toutefois qu'en fait de dogme les Papes ne montraient pas la même condescendance. Lorsque, après avoir complimenté Agapet sur son élection, l'envoyé de Justinien lui rappela la profession de foi que cet empereur avait fait accepter

aux évêques de son empire, le fier Agapet lui répondit qu'il ne pouvait approuver l'autorité que se donnait un laïque d'enseigner publiquement les fidèles.

Cette fermeté ne se démentit pas en présence de Justinien lui-même, pendant un séjour que ce pape fit à Constantinople, et dont je dois exposer la cause. Le jeune Athalaric était mort en 534, et l'ambitieuse Amalasonte, jalouse de conserver l'empire d'Italie, avait fait monter sur le trône un de ses parents nommé Théodat qu'elle se flattait de gouverner. Les Barbares, ne pouvant souffrir plus longtemps la domination d'une femme, avaient forcé son ingrat époux de les en débarrasser en la réléguant dans une île du lac Bolsène, où quelques mois après elle fut étranglée. Pendant ce temps une armée impériale, conduite par l'illustre Bélisaire, s'était emparée de la Sicile et se disposait à descendre en Italie. Les vœux des Romains favorisaient l'ambition de Justinien ; le joug des Goths leur pesait, et Théodoric avait eu raison de croire que le pape Jean Ier n'était pas étranger à cette sourde conspiration. Théodat ne partagea point cette méfiance. Instruit du respect que l'empereur témoignait au siége de Rome, il crut qu'Agapet serait plus propre qu'un autre à négocier la paix, et l'obligea de faire malgré son grand âge le voyage de Constantinople.

Agapet obéit, mais avec l'intention secrète de ne point remplir la mission que lui confiait son crédule souverain; et il ne parut dans la capitale de l'Orient qu'en chef de l'Église universelle, justifiant par une fermeté invincible ce titre que Justinien lui avait donné, et dont

cet empereur ne tarda point à se repentir. Cons
nople était encore troublée par l'élection qu'on y
d'un nouveau patriarche. Le crédit de l'impératrice
dora y avait fait venir Anthime, évêque de Trébis
et lui avait fait conférer le siége de la ville imp
au grand scandale des orthodoxes qui l'accusaie
partager comme l'impératrice les erreurs d'Eut
Agapet n'ignorait point cette accusation; et, après
savouré les hommages extraordinaires que lui
guaient le peuple et la cour, il refusa de voir ce p
che et de communiquer avec lui. L'empereur en n
un vif mécontentement; et les délateurs accourur
foule au palais impérial. Le parti d'Anthime prév
la présence et l'obstination de l'évêque de Rome
raient les espérances des Eutychéens qui avaient
Constantinople [1]; et l'évêque Sévère, que les orth
avaient chassé d'Antioche, Pierre d'Apamée et aut
pandirent mille calomnies contre Agapet, le sign
à l'empereur comme un Nestorien, comme un vi
dur et difficile qui n'était venu que pour troubler l
de l'Orient, pour en affecter la domination spiritu

Justinien voulut éclaircir toutes ces accusations.
duite dans toutes ces querelles théologiques faisa
qu'il n'attachait pas au titre d'*évêque universel* la
portée que le pape. Il n'avait pas prétendu lui c
le privilége exclusif de régler les articles de foi
n'en déduisait pas pour lui-même l'obligation
aveuglément à ses décisions. Il profita donc de la pr

1. Évag., liv. IV, ch. XXI; Libérat, ch. XXII.

entrevue pour interroger le pape sur sa doctrine [1]. Mais l'austère vieillard ne tarda point à reconnaître que l'empereur favorisait les hérétiques, et il s'efforça de démontrer qu'Anthime n'était que leur créature. Justinien refusa de le croire, il paraissait même ignorer la complicité de l'impératrice ; la dispute s'aigrit, l'orgueil s'en mêla de part et d'autre, et le prince finit par menacer le pape de l'exil s'il persistait à ne pas admettre Anthime à sa communion. Agapet fut inébranlable. « Je me suis » trompé, dit-il avec une fermeté que ses paroles attestent ; » je croyais trouver ici un empereur chrétien, c'est à » Dioclétien que je parle, mais il saura que je ne crains » point ses menaces. » Le faible Justinien n'était pas homme à les exécuter. Son excessive bonté toléra ce langage injurieux, il fléchit ; et le ton de la dispute en fut adouci. Agapet sentit peut-être à son tour qu'il était prudent de se modérer ; et pour convaincre l'empereur de l'hérésie d'Anthime, il le pria de lui demander s'il reconnaissait deux natures en Jésus-Christ, et de le faire comparaître devant un concile pour déclarer qu'il acceptait les canons de Chalcédoine. L'épreuve fut décisive. Anthime ne voulut ni obéir ni faire la profession de foi qu'on exigeait de lui. Il rendit son pallium à Justinien et se retira de Constantinople. Le concile, présidé par le pape, le frappa d'anathème ainsi que Sévère d'Antioche et ses adhérents, et nomma à sa place l'Alexandrin Mennas, supérieur d'un grand hôpital de Constantinople, que le pape couronna lui-même [2].

1. Anastase le Bibliothécaire, *in Agapet.*
2. *Conciles*, t. V, p. 47.

Quelle grande leçon de tolérance était donnée à tous ces fanatiques par un Barbare dans la lettre que l'Arien Théodat avait fait remettre par Agapet à Justinien ! « Puisque Dieu permet qu'il y ait plusieurs religions, » écrivait ce roi des Goths, nous n'osons forcer nos sujets » à ne pratiquer que la même. Nous nous souvenons d'a- » voir lu qu'on devait sacrifier volontairement au Seigneur » sans y être contraint par les ordres du prince. » Et ce Barbare commandait en maître à des milliers de catholiques dont il respectait les doctrines. Mais l'Église romaine n'admettait point cette tolérance. Comme elle aspirait au gouvernement des hommes, la soumission des âmes à sa puissance spirituelle était le premier degré de la domination qu'elle ambitionnait ; et la déposition d'un patriarche de Constantinople était une grande victoire pour l'évêque romain. Il faisait acte de suprématie dans cette capitale de l'Orient, où ses prédécesseurs avaient essayé vainement de dominer, où il n'était venu lui-même que comme ambassadeur d'un monarque arien. Les moines de Constantinople, ceux de Jérusalem et de Syrie, qui s'y trouvaient par hasard, s'empressèrent de le féliciter. Ils l'appellaient l'archevêque de la vieille Rome, le patriarche œcuménique. Ils se montraient les précurseurs de cette milice dont Rome se servit plus tard pour dominer les rois et les peuples. Mais la mort l'enleva au milieu de son triomphe, le 22 avril 536, après un pontificat de dix mois qui avait plus profité au saint-siége que des règnes de vingt années. Ses funérailles furent encore plus extraordinaires que les pompes de son arrivée On eût dit que l'Orient tout entier s'était

transporté dans sa capitale. On n'avait jamais vu une si grande affluence, un si grand hommage rendu aux cendres d'un pontife ; c'étaient les obsèques d'un maître du monde ; et ce pontife était le successeur de ceux dont l'Orient avait tant de fois repoussé les prétentions ambitieuses. Mais qu'était au fond cette victoire ? Avait-elle le même caractère de durée et de solidité que celle qu'avaient obtenue en Occident les évêques de Rome ? Leurs panégyristes ne pouvaient le croire. En Occident, ils avaient acquis leur autorité pied à pied, diocèse par diocèse, province par province, comme avait fait la vieille république. Ils étaient devenus par degrés les arbitres de la foi, les maîtres des consciences, les juges suprêmes de leurs frères. Leur autorité, une fois admise, n'avait subi que de passagères altérations. Les hérésies l'avaient à peine troublée. La puissance séculière l'avait secondée sans doute ; mais les sujets spirituels de la Rome chrétienne étaient plus attachés au saint-siége qu'à leurs Césars. Quand l'unité de l'Empire fut brisée par l'invasion des Barbares, les évêques ne firent aucun effort pour la rétablir. Ils ne montrèrent de zèle que pour la foi, assouplissant par le spectacle de leurs vertus et de leur ascendant sur les peuples la brutalité de leurs nouveaux maîtres. Souvent les ordres partis de la Rome papale parvenaient aux extrémités de l'Occident, à travers les armées des Barbares qui s'en disputaient les débris ; et quand les nouveaux royaumes y furent établis, la diversité des dominations civiles ne rompit en aucune manière l'unité de l'Église. L'Orient, au contraire, n'avait point d'évêque qui en eût obtenu la domination suprême.

Les patriarches de Constantinople l'avaient faiblement tenté, et ils avaient toujours cédé à la résistance des autres métropolitains : l'autorité spirituelle avait sans cesse changé de directeur. La doctrine des Cyprien, des Chrysostôme, des Augustin, des Jérôme n'avait asservi que les consciences. Aucun n'avait eu la pensée d'en faire le fondement d'une puissance temporelle. Après eux les provinces ecclésiastiques étaient restées séparées. Les fréquentes hérésies qui avaient agité cette vaste partie du monde, avaient partagé les évêques en sectes ennemies, en factions bruyantes et sanguinaires. Jamais ces hérésies n'avaient été entièrement vaincues. Les troubles qu'elles causaient, altérant partout la paix publique, appelaient à chaque instant l'intervention de l'autorité civile, forçaient les gouverneurs des provinces de recourir à la puissance impériale. L'assassinat, la révolte, l'usurpation, la faisaient souvent changer de main. Mais l'unité politique n'en était point altérée, le maître de Constantinople le devenait par cela même de tout l'Orient; et les Césars s'étaient érigés en arbitres de la foi, tantôt par leurs décisions souveraines, tantôt à l'aide des conciles dont ils dominaient les délibérations. Ces empereurs ne se léguaient pas, comme les évêques de Rome, une croyance invariable. Leur foi était incertaine, chancelante, et leurs variations se communiquaient aux évêques eux-mêmes, qui passaient, au gré de la cour, de l'erreur à la vérité, de la foi de Nicée à l'hérésie dominante.

Il s'en suivait que l'évêque de Rome n'y pouvait triompher qu'à l'aide des Césars. Son autorité sur l'Orient ne

tenait qu'à l'orthodoxie du maître; et cet empire lui échappait, dès que l'empereur se séparait de sa croyance. Le lendemain des obsèques d'Agapet, l'accord, qui avait fait la joie de ses derniers jours, fut troublé par la scandaleuse coalition des deux courtisanes qui souillaient le lit des deux plus grands personnages de cette époque; et pendant un désordre de vingt années fomenté par leur ambition, l'Empire et la Papauté furent tour à tour dégradés par la faiblesse et la versatilité des hommes qui les possédaient. La protectrice d'Anthime et des Eutychéens, l'impératrice Théodora ne pouvait supporter leur condamnation, et c'est dans l'Église de Rome qu'elle chercha l'instrument de la réhabilitation des hérétiques dont elle professait la croyance. Parmi les évêques et les prêtres qui avaient accompagné Agapet, se trouvait le diacre Vigile, que Boniface II avait voulu se donner pour successeur. L'impératrice connaissait le dépit que lui avait causé l'annulation de cette coadjutorerie, et le savait assez ambitieux pour adopter tous les moyens qu'on lui offrirait pour monter sur le saint-siége. Elle le fit appeler, et lui demanda s'il voulait promettre de casser l'élection du patriarche Mennas, de rétablir Anthime, d'absoudre ses adhérents, de condamner enfin le concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon. Vigile promit tout et partit pour Rome, muni de sept cents pièces d'or pour acheter le saint-siége, et d'une lettre pour Bélisaire, à qui Théodora recommandait de le faire élire à tout prix. Elle reconnaissait ainsi le pouvoir de l'évêque de Rome, mais elle cherchait à le flétrir par une complaisance criminelle.

Vigile apprit à Naples qu'il était revenu trop tard, que le roi des Goths Théodat avait vendu le pontificat à Silvère, fils du pape Hormisdas [1]; et que le clergé et le peuple de Rome l'avaient reconnu pour échapper aux persécutions dont le Barbare les avait menacés. Mais il apprit bientôt que les Goths avaient déposé Théodat; que Vitigès, mis à sa place, avait abandonné Ravenne et Rome, et que Bélisaire y était entré le 10 décembre 536 [2]. On ajoutait, il est vrai, que Silvère avait trahi le roi des Goths avant même sa déposition, qu'il avait écrit à Bélisaire pour presser sa marche, pour l'assurer de la reddition de Rome, et qu'il espérait par cette perfidie, faire confirmer son élection par le lieutenant de Justinien [3]. Vigile ne désespéra point. Il transmit ces nouvelles à l'impératrice et continua son voyage. Il remit à Bélisaire la lettre de Théodora, et lui promit, dit-on, deux cents pièces d'or, s'il l'aidait à parvenir au but de son ambition. Je suis tenté de croire qu'on a calomnié ce grand homme. Il est malheureusement vrai qu'il ne l'était qu'à la tête de son armée. Partout ailleurs la faiblesse du mari faisait douter de la gloire du héros. Il y a tant de confusion dans les écrivains contemporains, tous ces événements sont si incomplétement racontés dans le *Bréviaire* de Liberatus, dans les histoires d'Évagre et de Procope, qu'il est difficile de démêler la vérité. Mais il est probable que cette offre injurieuse ne fut faite qu'à l'impudique Antonine, la complice de Théodora, et qui

1. Anastase le Bibliothécaire.
2. Évag., liv. IV, ch. XIX.
3. Procope, ch. XIV.

avait, malheureusement pour Bélisaire, une déplorable influence sur l'esprit de son époux.

Bélisaire, à peine affermi dans Rome, craignit d'y causer un schisme funeste, en substituant un pape à un autre. Mais il paraît qu'il voulut satisfaire du moins l'ambition de l'impératrice, en engageant le pape Silvère à lui accorder ce qu'elle attendait de Vigile. Il le manda chez lui, et, de concert avec Antonine, il l'engagea à détruire lui-même tout ce qu'Agapet avait fait à Constantinople, à renier le concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon, à rétablir Anthime, Sévère et les autres hérétiques dans leurs siéges. Silvère recula d'effroi et se réfugia dans l'église de Sainte-Marie-Sabine. Mais il quitta malheureusement ce refuge pour se rendre une seconde fois chez Bélisaire, sachant bien que ce général était assez fort pour l'y faire prendre, s'il ne s'était rendu à son invitation. C'est sans doute à cette conférence qu'on lui remit une lettre de Théodora qui l'engageait à venir à Constantinople pour examiner par lui-même l'affaire d'Anthime ; et l'on dit qu'en lisant cette lettre Silvère s'écria qu'elle lui faisait pressentir qu'il n'avait pas longtemps à vivre. On ne sait où trouver la place de ces messages et de ces conférences pendant le siége que soutenait Bélisaire avec une poignée de soldats contre les cent cinquante mille Goths de Vitigès. Mais Antonine ne combattait pas, et elle avait tout le loisir de nouer des intrigues pour satisfaire les cruelles fantaisies de l'impératrice. Elle en avait reçu l'ordre de perdre Silvère à tout prix, s'il ne consentait pas à faire ses volontés ; et comme ce pape avait répondu qu'il ne consentirait jamais à rétablir l'hérétique

Anthime, deux calomniateurs, soudoyés sans doute par Antonine, accusèrent Silvère d'avoir écrit à Vitigès qu'il lui ouvrirait pendant la nuit la porte Asinaire, voisine de Saint-Jean-de-Latran. Sur le témoignage d'un garde du prétoire et d'un avocat nommé Marc qui avaient fabriqué cette lettre au roi des Goths, Silvère fut mandé une troisième fois au palais Pincius. Il s'y rendit avec une suite nombreuse; mais il dut prévoir son malheureux destin; quand il vit que les gardes de Bélisaire retenaient dans l'antichambre les clercs qui l'avaient suivi. Il entra seul. Antonine reposait sur un lit magnifique et Bélisaire était assis à ses pieds. Ce fut elle qui prit la parole : elle lui reprocha sa trahison, en lui demandant ce que lui avaient fait Justinien et son lieutenant pour qu'il les sacrifiât ainsi à des Barbares; et l'impudente courtisane ne lui laissa pas même le temps de répondre. Un sous-diacre entre brusquement dans la chambre, arrache le manteau du pape, le dépouille des insignes de la papauté, le revêt d'un habit de moine, et le soustrait par une porte dérobée aux regards de tous les siens.

Bélisaire fit déclarer la vacance du saint-siége; et le 2 novembre 537, Vigile fut déclaré évêque de Rome [1], au bruit des béliers qui en battaient les murailles et des assauts que leur donnaient les soldats de Vitigès. Silvère, livré le lendemain à son rival, fut conduit à Patare, en Lycie, par le propre fils du premier lit d'Antonine, qui servait sous le nom de Photius dans les gardes privilégiés de Bélisaire. L'évêque de Patare le reçut comme un

1. Anastase le Bibliothécaire.

martyr, comme un défenseur de la foi catholique, et prit la résolution de le remettre sur son siége. Il se rendit à Constantinople, et plaida la cause de l'exilé devant Justinien, qui ordonna sur-le-champ le renvoi de Silvère à Rome, pour que son affaire y fût encore examinée. La fière Théodora et sa complice Antonine ne permirent point que cet ordre fût exécuté. Le malheureux pontife fut livré à Vigile, qui le fit transporter dans l'île déserte de Palmétria par deux bourreaux. Ces misérables remplirent promptement leur mission secrète en le faisant mourir de faim, et ses tortures finirent avec sa vie, le 20 juillet 538, après neuf mois d'exil et un pontificat de deux années. Est-il vrai maintenant, comme l'insinue l'abbé Fleury[1], que Bélisaire ait trempé dans ce crime pour gagner les deux cents pièces d'or que Vigile lui avait promises? N'est-il pas plus vraisemblable de croire qu'Antonine avait abusé de la faiblesse de son époux et reçu le prix de son infamie? Comment expliquer encore que ce misérable Vigile, que nous allons voir tout à l'heure ramper et trembler devant Justinien, ait osé se jouer de ses commandements, et que l'empereur ait souffert de pareilles atrocités? Je ne me charge point de résoudre ces questions. Silvère est mort, Vigile est pape; voyons ce que la papauté y gagnera. Elle fut d'abord déshonorée par la duplicité du nouveau pontife, qui, maître une fois du saint-siége, sentit la difficulté de remplir les promesses qu'il avait faites à sa protectrice, de déposer surtout le patriarche Mennas qui était ouverte-

1. Liv. XXXII, ch. LXII.

ment soutenu par l'empereur. Si, loin de Byzance et avec l'aide d'Antonine, on pouvait transgresser les ordres de Justinien, c'était plus que difficile dans sa capitale et en sa présence. Vigile trancha la difficulté en essayant de tromper les deux partis. Il fit publiquement profession d'orthodoxie; il écrivit même à Justinien qu'il gardait la foi de ses prédécesseurs, qu'il condamnait Anthime, Sévère, et tous les partisans d'Eutychès [1]. Il félicita enfin Mennas de sa persévérance à les poursuivre. Mais en même temps il envoyait des lettres à ce même Anthime, à ce même Sévère, pour leur assurer qu'il partageait leurs opinions, qu'il rejetait les deux natures en Jésus-Christ et la lettre de saint Léon; en les engageant toutefois à lui garder le secret [2] jusqu'au moment sans doute où il serait permis d'éclater. Il fut dans tous les temps de ces hommes à double face, à qui ne coûte aucune fourberie, mais il est fâcheux de les rencontrer chez le prétendu dépositaire de la justice divine.

Justinien, pendant ce temps, oubliait tous les soins et les dangers d'un empire menacé par les Perses, pour les controverses théologiques. Il aimait ces disputes qui renaissaient sans cesse, discutait avec les évêques de tous les partis, et se complaisait à leur imposer ses opinions comme des articles de foi. Il était le véritable pape de l'Orient, réglant les matières ecclésiastiques, les droits de l'épiscopat, l'administration des églises, les ordina-

1. Vig., *Epist.* IV.
2. Liberatus, *Brev.*

tions, les juridictions diocésaines, les rapports des clercs avec les laïques, rendant surtout un nombre infini de décisions canoniques sur des questions sans cesse controversées, et se contredisant parfois lui-même, entraîné qu'il était par l'éloquence ou l'habileté des discoureurs qu'il admettait à ses conférences. C'est ainsi que, séduit par les artifices de Théodore de Cappadoce, tout en professant son attachement au concile de Chalcédoine, tout en donnant au pape le titre de premier des évêques, il condamna, par un édit de 545, les *trois chapitres* que les Papes et les conciles avaient approuvés.

C'est la première fois que je fais mention de ces *trois chapitres*, quoiqu'ils soient, depuis un siècle, un sujet de controverse et de discorde ; et je l'ai négligé pour ne pas embarrasser ma narration d'une innombrable quantité d'appellations et de définitions qui ne se rattachaient point à l'objet de cette histoire. Mais comme les pontificats de Vigile et d'un assez bon nombre de ses successeurs vont être tourmentés par ces *trois chapitres*, il est nécessaire de dire ce qu'on appelait ainsi, sans prétendre expliquer tout ce qu'ils ont produit de disputes, de décisions, de libelles et de révoltes. Sous le règne de Théodose le Jeune, et pendant la lutte du patriarche Cyrille et de Nestorius, écrivait sur les questions du jour l'évêque Théodore de Mopsueste. On évalue la totalité de ses écrits à dix mille volumes, dont aucun n'est arrivé jusqu'à nous. C'est au-dessus des forces d'un homme, mais on l'a dit, et le savant Basnage en a conclu qu'il devait s'y trouver au moins dix mille erreurs. Ce n'en était pas moins un homme vénéré de tous par l'austérité

de ses mœurs et l'étendue de son savoir. Mais il avait été le maître de Nestorius, et les ennemis de ce patriarche insinuèrent qu'il avait dû lui inspirer son hérésie. Les Nestoriens eurent la même pensée et cherchèrent dans ses écrits la justification de leur opinion sur la maternité de Marie. Ils firent des extraits considérables de ses livres, et les traduisirent en arménien, en persan et en syriaque pour les propager dans toutes les contrées de l'Orient. Cyrille, qui avait triomphé de l'hérésiarque, ne prit point la peine de compulser les dix mille volumes de Théodore de Mopsueste, pour savoir si les extraits en avaient reproduit le texte. Il s'en rapporta à deux ou trois évêques de Syrie qui lui attribuèrent le réveil du nestorianisme, dénonça ces extraits à l'empereur et poursuivit la condamnation de l'auteur original qui avait déjà cessé de vivre.

Théodoret, évêque de Cyr, avait été aussi l'élève de Théodore, il était resté l'ami de son condisciple Nestorius; il l'avait défendu par ses écrits et notamment par la réfutation des douze anathèmes que Cyrille avait lancés contre l'hérésiarque. Il avait même accusé l'auteur de ces anathèmes de soutenir les erreurs d'Apollinaire, et il avait ainsi encouru la haine de Cyrille et de Théodose le Jeune. Ibas, évêque d'Édesse, était entré le troisième en lice. Il avait raconté à un Persan du nom de Maris toute l'histoire de cette querelle, et dans cette lettre il avait aussi reproché à Cyrille de professer l'hérésie d'Apollinaire. Ces trois écrits furent considérés comme les plus dangereux de ceux qu'avait produits cette dispute; et condamnés successivement par un grand

nombre d'évêques et de synodes, réunis plus tard dans une sentence commune, les extraits de Théodore, la réfutation de Théodoret, la lettre d'Ibas à Maris ne furent plus connus et cités dans l'Église que sous le nom des *trois chapitres*. C'est sous ce titre que, pendant cinquante ans, ils furent proscrits, soutenus, propagés par les Nestoriens et par leurs adversaires; et le concile de Chalcédoine avait cru terminer cette bruyante controverse par un examen plus approfondi et par une décision suprême. Théodore de Mopsueste étant mort avant ce fameux concile, Ibas et Théodoret y avaient seuls comparu; mais l'attention et la patience des juges s'étant perdues dans un dédale d'explications et de corollaires, d'argumentations et de subtilités, ils s'étaient levés tous pour demander aux deux accusés s'ils disaient anathème à Nestorius, s'ils reconnaissaient que Marie était mère de Dieu, qu'il y avait deux natures en Jésus-Christ, et sur leur réponse affirmative, sans rien examiner de plus, ils prononcèrent l'absolution des accusés et approuvèrent implicitement ce qu'on nommait les *trois chapitres*.

Mais la querelle n'était point finie; les opinions de ce temps étaient fort tenaces. Ce concile qui avait en même temps condamné Eutychés, était sans cesse attaqué par les Eutychéens, dont les plus violents avaient pris le titre d'Acéphales, pour montrer qu'ils n'avaient pas de chef et qu'ils obéissaient à leurs convictions individuelles. Anthime, Sévère et autres avaient circonvenu l'impératrice Théodora, dont l'impudicité aurait dû décrier la secte dont elle adoptait les principes ou les res-

sentiments. Ces Acéphales n'osant ouvertement attaquer le concile de Chalcédoine qui avait condamné leur maître, voulurent du moins l'entamer dans une de ses décisions, et s'attachèrent à provoquer la condamnation des *trois chapitres*. En attaquant ainsi les Nestoriens, ils espéraient donner un grand témoignage de leur orthodoxie, et détourner l'attention de l'empereur de leur propre hérésie. Mais Justinien défendait le concile de Chalcédoine dans l'universalité de ses jugements; et il était difficile de vaincre son obstination. C'est à Théodore de Césarée, en Cappadoce, que l'impératrice en remit le soin; et convaincu, comme je l'ai dit, par les arguties de cet évêque Acéphale, Justinien avait condamné ces *trois chapitres* qu'il avait approuvés au début de son règne. Un grand nombre d'évêques avait, suivant leur habitude, souscrit et publié cet édit de l'empereur. Mennas lui-même avait eu cette faiblesse, qui ne le garantissait point des persécutions de son compétiteur Mais Justinien tenait à l'approbation de l'évêque de Rome, et comme Vigile, soutenu par le diacre Pélage, ancien légat d'Agapet, soulevait au contraire toutes les Églises d'Occident contre l'édit impérial et en faveur des *trois chapitres*, l'empereur lui envoya l'ordre de se rendre sans délai à Constantinople pour assister à un concile qu'il avait convoqué afin de donner à son édit la sanction de l'Église entière[1].

Le chef de cette Église, après quelque hésitation, obéit au maître de l'empire, malgré les cris du peuple ro-

1. *Facundus*, liv. IV, ch. III.

main qui connaissait la flexibilité de son évêque, et qui le poursuivit de ses malédictions [1], sans savoir probablement ce qu'on entendait par les *trois chapitres* qu'il s'agissait de condamner ou d'absoudre. Arrivé à Constantinople, le 25 janvier 547, il parut d'abord démentir les craintes de son peuple et braver les volontés de l'empereur lui-même. Il ne voulut point communiquer avec Mennas et lui commanda de réparer sa faute. On dit même qu'il osa condamner la souveraine qui l'avait mis sur le siége de Rome. Mais cette assertion du pape Grégoire, qui lui donnait cinquante ans après ce certificat de fermeté [2], est loin d'être confirmée par la conduite de Vigile. On lui prête, il est vrai, des paroles dignes d'Agapet, s'il est constant qu'il ait répondu aux menaces de Justinien : « Qu'on avait tort de le regarder comme un » esclave, et que, pour être dans les fers, un successeur de » saint Pierre ne perdrait rien de sa liberté ; » mais il se réconcilia avec Mennas avant que celui-ci n'eût retracté sa signature, et seulement pour complaire à l'empereur ; mais sa conduite dans le concile fut si bizarre, que les historiens n'ont pu la faire comprendre ; mais quand Justinien, fatigué de ses hésitations, lui ordonna d'en finir, il signa, le 11 avril 548, la condamnation des *trois chapitres*, et crut s'en justifier en disant qu'il n'entendait porter aucun préjudice au concile de Chalcédoine. Ce concile avait cependant déclaré que ces *trois chapitres* n'étaient pas entachés de nestorianisme, et son *judicatum*,

1. Anastase le Bibliothécaire, *in Vig.*
2. Grég., *Epist.* XXXVI.

c'est ainsi que Vigile appelait sa décision canonique, les accusait au contraire d'en soutenir la doctrine. Cette réserve ou contradiction ridicule déplut aux Acéphales et ne satisfit pas davantage les orthodoxes. L'Église d'Occident en fut révoltée. L'évêque de Milan abandonna le pape, ses propres diacres Sébastien et Rustique le dénoncèrent partout comme ayant renié la foi de Chalcédoine. Vigile répéta qu'il la reconnaissait [1] et qu'il ne l'avait point reniée; qu'il restait fidèle aux doctrines du saint-siége. Mais ses lettres aux Occidentaux étaient publiées et revenaient à Constantinople soulever la colère des Acéphales. Celle des orthodoxes l'avait forcé pour ainsi dire de retirer des mains de Justinien son malheureux *judicatum*, de déclarer qu'il avait eu tort de juger de lui-même sans avoir attendu l'avis du concile auquel il avait assisté, et il en demanda un autre. Tout était remis en question. L'empereur était ébranlé. Il consentait à une trêve, et par conséquent à la suspension de son édit jusqu'à une nouvelle réunion des évêques. Les Acéphales en frémissaient. Anthime et Sévère avaient espéré au contraire que Vigile rétracterait son approbation des canons de Chalcédoine. Le refus du pape, la promesse d'un nouvel examen leur firent craindre une défaite. Théodore de Césarée, le promoteur de l'édit, alla trouver Justinien : « Il serait honteux, lui dit-il, pour le » maître de l'univers de plier sous le caprice d'un prêtre » qui ne sait pas lui-même ce qu'il veut. Il disait ana» thème hier à ceux qui ne condamnaient pas les *trois*

1. *Conciles*, t. V, p. 350.

» *chapitres*, il dit maintenant anathème à ceux qui les » condamnent. Cette condamnation que vous avez pro» noncée vous-même a reçu l'approbation de l'Église grec» que. Que vous restera-t-il d'autorité si un étranger peut » renverser d'un mot les actes de cette nature? » L'organe des Acéphales et de Théodora poussa plus loin ses témérités. Il fit relire publiquement l'édit de Justinien, il en fit afficher des copies à la porte des églises de Constantinople. Vigile en accusa l'empereur qui l'ignorait sans doute, je n'en réponds pas; et il demanda la suppression des affiches. Les Acéphales n'en tinrent pas compte, et le malheureux Vigile fut contraint de se réfugier dans l'église de Saint-Pierre avec l'évêque de Milan que lui avait ramené sa résipiscence. Justinien se déclara cette fois en ordonnant au préteur de l'en faire sortir. Mais le peuple s'opposa à cette violence. Il fallut négocier avec l'évêque de Rome, et il ne rentra dans son palais que sur la parole de l'empereur qu'il ne lui serait fait aucun mal.

Cette parole fut violée par les Acéphales, qu'animait l'impératrice. Vigile fut maltraité, souffleté, traité d'assassin [1], forcé de s'échapper pendant la nuit et d'aller se réfugier à Chalcédoine, dans l'église de Sainte-Euphémie. Il revint cependant à Constantinople; mais il n'assista point au concile qu'il avait demandé et qui fut ouvert le 4 mai 553; et le 14 du même mois, informé que ce concile venait de condamner les extraits de Théodore de Mopsueste, il n'attendit pas qu'on en vînt à Théodoret et à Ibas. Il déchira son *judicatum*, et par un nouvel acte

1. Anastase le Bibliothécaire, *in Vigil.*

qu'il nommait *constitutum*, il approuva les *trois chapitres* qu'il avait précédemment condamnés [1]. Le concile ne fut point arrêté par ce décret d'un évêque de Rome, dont il ne voulait à aucun prix reconnaître la suprématie. Ces mêmes *chapitres* furent anathématisés dans les séances du 17 et du 19, et on eut l'impertinence de demander au pape la ratification de cet anathème. On ne pouvait espérer une rétractation plus prompte encore que la première ; mais on y parvint par sept mois d'épreuves et de tortures. On sépara l'infortuné Vigile de l'évêque Dacius de Milan, de tous les prêtres de sa suite, on le relégua seul dans un désert. Justinien fit ordonner même au peuple de Rome de procéder à l'élection d'un nouvel évêque. Mais les Romains répondirent à César par des témoignages de vénération pour un pape qui était redevenu leur idole, depuis qu'il souffrait pour la gloire de son Église. Il faut croire que Vigile ne connut point ces manifestations d'amour et de fidélité qui l'auraient soutenu sans doute. Il ne prit conseil que de ses ennuis ; et le 8 décembre de cette même année 553, il n'eut pas honte de se flétrir par une troisième rétractation, de souscrire ce concile de Constantinople qu'il avait bravé et de condamner pour la seconde fois les *trois chapitres*. Mais que dire de ce Justinien qui, passant du respect à la violence, tantôt orthodoxe, tantôt Eutychéen et Nestorien, punit ce malheureux pontife de ne pas le suivre dans les variations de sa croyance ?

Rome, que Vigile obtint enfin de revoir après sept ans

1. *Conciles*, t. V, p. 337.

d'absence, n'eut pas le temps de passer avec plus de justice de la vénération à la colère. Les douleurs de la pierre arrêtèrent son évêque à Syracuse; et le 10 janvier 555, la mort le délivra des nouvelles tribulations qui l'attendaient dans la capitale de l'Occident. Sa mémoire fut en exécration aux Latins et aux Grecs. Liberatus de Carthage écrivait, peu de jours après, qu'il avait souffert comme un martyr sans se rendre digne de la couronne du martyre [1], et le jésuite Doucin ajoutait, au commencement du siècle dernier, que Vigile avait trouvé dans la papauté tout ce qu'il avait mérité en la recherchant, beaucoup de maux, très-peu de gloire et nulle compassion [2]. Il serait injuste cependant d'attribuer uniquement à sa faiblesse la perte des avantages qu'Agapet avait conquis en Orient. Si Vigile était resté à Rome, s'il avait refusé d'aller à Constantinople, sa vie aurait sans doute compté moins de défaillances, mais la papauté aurait encore plus perdu. Justinien, livré tout entier aux Acéphales, ne se fût point borné à la condamnation des *trois chapitres;* le concile de Chalcédoine eût été renié dans tous ses décrets, et l'hérésie d'Eutychès eût dominé dans l'Église orientale. Mais ni Justinien, ni Théodora ne purent asservir le clergé d'Occident à la décision canonique que venait de ratifier le second concile. Ils ne purent imposer à Rome qu'un pontife. Les Romains, qui se soulevaient pour des idées, étaient sans force et sans volonté contre les hommes. Ils acceptaient tous les maîtres que

1. *Bréviaire*, ch. XXII.
2. *Hist. du Nestor.*, liv. VI.

leur donnait la fortune des armes; et leurs évêques ne songeaient guère à lui opposer la prétendue donation de Constantin que j'examinerai plus tard. Nous les avons vus conquis par Vitigès et reconquis par Bélisaire. Dix ans après, en 546, ils avaient été repris, ruinés et dispersés par Totila, roi des Goths; et Rome eût péri tout entière dans les flammes, si Bélisaire n'eût arrêté la torche et le bras des démolisseurs, en représentant au Barbare qu'il serait à tout jamais déshonoré aux yeux de l'univers, s'il détruisait ces monuments de la valeur et du génie des plus grands hommes. Il ajouta que si les Goths s'affermissaient en Italie, Totila ne se pardonnerait jamais lui-même d'avoir détruit la plus belle ville de ses États et du monde entier. Cette lettre arrêta la fureur de celui qui avait juré d'anéantir la ville éternelle; et Bélisaire l'ayant reprise l'année suivante, y rappela les habitants que Totila avait dispersés. Mais la disgrâce de ce général les avait livrés encore à la merci du roi des Goths, qui, se rappelant cette fois les conseils de son ennemi, s'occupa de relever les ruines qu'il avait faites, d'embellir même une ville qu'il avait voulu détruire. Les chroniqueurs ont attribué ce retour de clémence à l'amour de Totila pour la fille de Théodebert. Ce roi d'Austrasie, auquel il l'avait demandée, lui aurait répondu qu'il ne l'accorderait qu'à un roi, et qu'il ne pouvait considérer comme tel un Barbare qui voulait brûler sa capitale. Mais ni les Romains ni leur évêque n'avaient le courage de la défendre. Le sort de la ville éternelle n'était débattu qu'entre un Visigoth et le lieutenant d'un César byzantin. Les trois ou quatre siéges

qu'elle avait subis n'avaient été soutenus que par les soldats de leur dominateur passager.

Les cris de leur nouveau désespoir étaient cependant parvenus jusqu'au trône de Justinien. Avant de quitter l'Orient, le pape Vigile avait demandé le salut de l'Italie et de Rome à cet empereur qui traînait sa vie des jeux du cirque aux joutes spirituelles de ses évêques. Mais trois généraux envoyés de Constantinople n'avaient remporté que des victoires insignifiantes, quand Narsès arriva enfin avec une armée par les sommets de l'Apennin. Je ne puis résister à la tentation de dire ce qu'on appelait alors une armée romaine. Celle de Narsès était composée de cavaliers Thraces, de volontaires de Constantinople, de deux mille deux cents Lombards prêtés par Alboin, de trois mille Hérules, enfants des bandes d'Odoacre, d'un faible débris de l'armée d'Attila et d'un gros de Persans passés au service de Justinien. C'est à la tête de ce mélange de tant de nations diverses que l'eunuque Narsès était descendu en Italie. Une bataille lui avait livré les conquêtes et le cadavre de Totila, une autre avait tranché le règne de Téias que les Goths lui avaient subtitué, et anéanti leur domination. Rome enfin obéissait depuis trois ans au nouveau lieutenant de Justinien, à cet eunuque dont l'annonce avait été pour les Italiens un sujet de raillerie, quand le successeur de Vigile vint prendre possession du saint-siége que lui avait octroyé la volonté d'un César d'Orient.

C'était le diacre Pélage, que le pape Agapet avait désigné avant de mourir pour demeurer auprès de Justinien en qualité d'apocrisiaire ou de légat. Il y avait

séjourné huit ans, et nous l'avons vu soulever l'Église occidentale contre les *trois chapitres*. Vigile l'avait rappelé à Constantinople pour s'appuyer de son expérience dans sa première lutte contre les Acéphales, et Pélage avait d'abord montré un grand zèle pour l'orthodoxie. Il avait même abandonné le pape après la publication du *judicatum*, et l'avait soutenu plus tard contre l'empereur quand il l'avait retiré. Mais les tourments de l'exil avaient aussi triomphé de sa constance. Il avait souscrit comme Vigile les canons du concile de Constantinople, et il revenait à sa suite en Italie avec l'espoir et l'autorisation de lui succéder. Il paraît même qu'après la mort de Vigile, il ne prit point la peine de se faire élire; et que, fort de la désignation de Justinien, il se créa pape de lui-même; mais il ne pouvait se sacrer de ses propres mains, et pendant un temps assez long il ne put trouver d'évêques qui voulussent l'ordonner. Si les catholiques d'Italie n'avaient plus ni l'audace ni la force de se défendre contre les étrangers, ils montraient dans cette circonstance cette force d'inertie qui est la ressource des faibles. Pour justifier leur refus, les évêques l'accusèrent d'avoir pris part aux mauvais traitements qui avaient causé l'apostasie de Vigile, d'avoir même contribué à sa mort. Mais il est difficile de le faire complice de la pierre et de concilier cette accusation avec l'exil qu'il avait subi lui-même. Quoi qu'il en soit, le crédit de Narsès ou la réfutation de ces calomnies lui procura enfin trois consécrateurs. Les évêques Jean de Pérouse et Bonus de Ferentine, aidés par André, prêtre d'Ostie, l'ordonnèrent le 16 avril 555, malgré l'opposition du

clergé, des moines, des sénateurs et des nobles qui s'enfuirent de Rome pour ne pas reconnaître un pape qui leur était imposé par l'Orient et qui avait donné le titre d'œcuménique au second concile de Constantinople.

Il faut le constater à la louange des évêques d'Occident, ils n'imitaient pas la versatilité des Orientaux. Fermes dans leurs croyances, ils n'en changeaient pas au gré d'un empereur, et même selon le caprice de leur souverain-pontife. Il est probable qu'il n'avaient jamais lu ni les extraits de Theodore de Mopsueste, ni le pamphlet de Théodoret de Cyr, ni la lettre d'Ibas. Ils ignoraient certainement si ces écrits contenaient la défense de Nestorius dont ils avaient condamné l'hérésie. Mais le concile de Chalcédoine les avait absous, il avait admis leurs auteurs à la communion de l'Église. Un pape leur avait fait reconnaître ce concile. Cela leur suffisait. Celui de Constantinople avait fait le contraire. Ils le rejetaient; un autre pape leur enjoignait d'y souscrire, ils n'obéissaient point à ce pape; et s'ils revenaient au monde, ils seraient bien étonnés d'apprendre que l'historien du christianisme leur a infligé la dénomination d'hérétiques dont ils avaient eux-mêmes flétri leurs adversaires [1]. Pélage passa les quatre années de son pontificat à lutter contre leur obstination. Il leur écrivait sans cesse pour les menacer et pour les convaincre. Il protestait de son respect pour le concile de Chalcédoine, pour la foi de saint Léon. Il allait même jusqu'à reconnaître l'orthodoxie d'Ibas et de Théodoret qui, selon

1. Fleury, liv. XXXIII, ch. LVI et LVII.

lui sans doute, avaient péché sans le savoir [1]. Mais il ne parlait pas de Théodore de Mopsueste, et on persistait à ne pas vouloir le comprendre. Les persécutions n'y faisaient rien. Elles ne déshonoraient que lui-même, et quoiqu'attaché à la foi de son empereur, le pieux Narsès ne se prêtait pas toujours aux violences de ce pape. Les voies de rigueur répugnaient à sa charité, et l'on disait alors que l'homme de guerre agissait en pasteur et le pasteur en homme de guerre.

Jean III succéda à Pélage en 560, mais si Grégoire de Tours n'avait raconté l'histoire scandaleuse de deux frères évêques de la Gaule, les treize années de ce nouveau pontife n'auraient pas laissé de trace dans l'histoire. Ces évêques étaient Sagittaire de Gap et Salonius d'Embrun, qui se déshonoraient tous les jours par des dévastations, des meurtres et des adultères. Un concile, assemblé à Lyon par le roi Gontran, les ayant dépouillés de leurs siéges et de leur dignité, ils en appelèrent au siége de Rome. Jean III, abusé par leurs mensonges, enjoignit au roi, c'est l'historien qui parle, de les rétablir dans leurs diocèses; et Gontran obéit, dit encore le bon évêque de Tours. Mais cette indulgence ne fit que les encourager à commettre de nouveaux crimes, et un synode de Chalons-sur-Saône ayant renouvelé la condamnation, en y ajoutant même le crime de lèse-majesté, ils furent enfermés cette fois dans le monastère de Saint-Marcel, sans qu'on nous ait dit ce que Jean III en avait pensé [2].

1. Pél., *Epist.* VI et VII.
2. Grég. de Tours, liv. V, ch. xx.

C'est sous son pontificat que la mort de Justinien fit passer le sceptre d'Orient aux mains de son neveu Justin II, et que les Lombards descendirent en Italie sous la conduite de leur roi Alboin. Benoît, dit Bonose, tint après lui le saint-siége pendant quatre ans de 573 à 577, et son épiscopat ne fut pas plus célèbre. Des conciles provinciaux s'assemblaient comme à l'ordinaire, faisant des règlements dont les clercs et les moines se moquaient, puisqu'on était obligé de les renouveler sans cesse. Les rois de France s'occupaient plus que le pape de ceux qui se tenaient dans la Gaule, et leur déféraient souvent leurs interminables et sanglantes querelles de famille. Le schisme des *trois chapitres* durait encore ; et le cardinal Noris affirme qu'à l'exemple de Pélage et de Jean III, Benoît en approuva la condamnation [1]. Mais ce nouvel exemple de soumission aux décrets du concile de Constantinople ne fut pas plus imité par les évêques d'Occident, que celui de Pélage II qui succéda quatre ans après à Benoît. Celui-ci fit de vains efforts pour les ramener à l'opinion du saint-siége. Les évêques d'Istrie étant les plus opiniâtres, c'est à eux qu'il s'adresse de préférence. Il leur explique les canons de Constantinople et de Chalcédoine, la lettre de saint Léon, les écrits de Théodore de Mopsueste, il les engage à venir en conférer avec lui [2]. « Pourquoi des conférences ? répondent-ils, les Pères de Chalcédoine ont prononcé. » Et ils envoyaient un Mémoire où leur ignorance se manifestait à chaque page par des

1. *Dissert. Histor. sur les conciles.*
2. *Epist.* II et III.

citations fausses et des passages tronqués ou altérés. Pélage leur communique en vain les originaux. Ils en reviennent toujours à leur concile, et les persécutions ne sont pas plus efficaces que les prières. Le peu d'évêques qui se rendent à ses instances ou à ses colères, sont maltraités par leurs collègues et par les peuples. Aucun ne se séparait cependant de sa communion, de son obédience. Ils ne lui contestaient que son infaillibilité.

Ce schisme n'était pas le seul tourment de Pélage II. A peine délivrée de la tyrannie des Goths, l'Italie était dévastée par une nation plus barbare. Les Lombards exerçaient leurs affreux ravages jusqu'aux portes de Rome. Longin, qui avait succédé à Narsès sous le titre d'exarque, que portaient depuis quelque temps les gouverneurs de l'Afrique, n'avait pas osé établir le siége de sa domination dans une ville tant de fois prise et reprise. Il avait préféré Ravenne à Rome, et il ne montrait ni l'énergie ni la capacité de l'eunuque qu'il avait remplacé. Les Romains, abandonnés par le nouveau lieutenant de l'empereur, supplièrent le pape de transmettre leurs doléances à la cour d'Orient, et un des sept diacres romains partit pour Constantinople. Ce diacre était le moine Grégoire qui devait être plus tard un des plus illustres possesseurs du saint-siége. Pélage le chargeait en même temps de l'excuser auprès de César, de ce qu'au moment de son élection, il n'avait pas demandé l'approbation de son souverain [1], parce que les Lombards étaient alors maîtres des environs de Rome

1. Platine, *in Pel.* II.

et qu'ils massacraient les voyageurs. Le sceptre de l'empire avait encore changé de main. Tibère II avait succédé à Justin, mais il ne put accorder à Grégoire qu'un secours d'argent qui servit à acheter l'inutile assistance du roi des Francs Childebert. Maurice, successeur de Tibère, envoya une armée; elle fut défaite par le nouveau roi des Lombards; et, fort heureusement pour les Romains et pour leur évêque, Autharic, après cette victoire, voulut bien se contenter de la haute Italie et de partager cette belle contrée avec l'exarque de Ravenne.

Pélage II mourut le 8 février 590; et laïssa le saint-siége dans un état de faiblesse que semblait devoir suivre une ruine complète. L'évêque de Rome se ressentait du triste état de l'Italie. Les victoires de Bélisaire et celles de Narsès n'avaient eu d'autre résultat que d'épuiser les ressources de l'empereur d'Orient. Les Barbares étaient rentrés dans un pays sans défense. Les Gépides, les Avares, les Bavarois, les Francs l'avaient successivement ravagé; et les Lombards, vainqueurs de ces dévastateurs passagers, y régnaient en conquérants sauvages. Les habitants de Rome, je n'ose plus dire les Romains, ne pouvaient plus sortir le jour de leurs remparts, et ils étaient éclairés la nuit par la lueur des incendies que les Lombards allumaient autour d'eux. L'énergie des évêques de Rome en était abattue. Les six héritiers d'Agapet avaient successivement amoindri et déshonoré la papauté. En acceptant le dernier concile de Constantinople, que le pape Vigile n'avait ni convoqué, ni présidé, ni même consenti, en voulant imposer à l'Église occidentale une décision que ce pape n'avait souscrite que par force.

ils s'étaient placés dans une sorte d'infériorité à l'égard de Constantinople, au point que le patriarche Jean le Jeûneur osa prendre le titre d'évêque universel [1], sans que Pélage II pût réprimer cette ambition. Leur langage n'était plus celui de Gelase et d'Agapet. C'est en suppliants, tranchons le mot, c'est en sujets, qu'ils s'adressaient à l'empereur. C'est presque sur un pied d'égalité qu'ils défendaient leur infaillibilité contre les évêques. Cette opposition de trente-cinq années contre cinq papes différents n'allait jamais par bonheur pour eux jusqu'à la révolte. Le morcellement de la Gaule par les héritiers de Clovis, le partage de l'Italie entre les empereurs et les Lombards sauvaient le saint-siége, en isolant les évêques dans leurs provinces respectives qui étaient presque toutes devenues des royaumes. Ils honoraient l'évêque de Rome, mais sans lui soumettre leurs consciences ; et il est étonnant que l'unité de l'Église occidentale ait survécu à ces morcellements comme à cette opposition. C'est qu'aucun homme éminent ne se révélait dans cette Église. Si un Jérôme, un Ambroise eût surgi pendant ce discord du pape et des évêques, la suprématie eût peut-être échappé à la ville éternelle. Mais les caractères comme les ambitions avaient été étouffés dans le sang sous les pieds des Barbares. La Papauté semblait finir comme l'Empire par des Anthémius et des Augustule. Mais un grand homme parut ; et le saint-siége fut relevé de cet abaissement.

1. Grég., *Epist.* XXXVI et XXXVIII.

CHAPITRE X

SAINT GRÉGOIRE LE GRAND

590 à 642

Cet homme était le diacre Grégoire qu'avait signalé sa nonciature de Constantinople. Il était fils d'un riche sénateur romain, nommé Gordien, et sa mère Sylvia appartenait à une des plus nobles familles romaines. Il était sénateur lui-même, et l'empereur Justin II l'avait nommé préteur de Rome, quand, se dépouillant tout à coup de ses dignités, renonçant aux magnificences de sa vie, consacrant toute sa fortune à la fondation de six monastères, il s'en fit un septième de son propre palais, et s'y cacha comme un anachorète après y avoir vécu en grand seigneur. Pélage II eut besoin de toute son autorité pour lui faire accepter les fonctions de diacre; et il fallut que le clergé et le peuple usassent de violence et de ruse pour l'élever au pontificat suprême [1]. Il se réfugia dans une caverne pour échapper à la papauté. Il écrivit à l'empereur Maurice pour le supplier de ne pas confimer son élection. Mais le peuple l'arracha de son asile et le força de monter malgré lui sur le siége qu'il

1. Maimbourg, *Pont. de saint Grégoire.*

allait illustrer. Il y conserva toutes les austérités du monastère, il ne dérogea point à la simplicité dans laquelle il voulait vivre. Sa maison, son église même furent sans faste. Le soulagement des pauvres fut l'unique emploi de ses revenus; et l'instruction du peuple et du clergé devint sa plus chère occupation. Je ne crois pas nécessaire de rapporter les lettres qu'il écrivait de tous côtés pour se plaindre de la contrainte qu'il avait subie; mais il en est une que je ne peux passer sous silence. C'est celle qui est adressée à l'évêque Jean de Ravenne, où il énumère tous les devoirs que sa charge lui impose, toutes les qualités qu'elle exige : la science, la vertu, le courage, la fermeté, l'amour du travail, l'application à la prière, à l'instruction du peuple, l'humilité, le zèle, l'examen constant de sa propre conduite.

Cette lettre fort volumineuse fut nommée le *Pastoral* par l'Église, présentée comme la règle d'une sainte vie à tous les pontifes futurs; et le nombre des Papes qui l'oublièrent est plus considérable que le nombre de ceux qui daignèrent s'y conformer. Son respect pour la puissance temporelle n'éclate pas seulement dans la reconnaissance du privilége qu'elle avait de confirmer l'élection des évêques de Rome comme des autres. Mais, en écrivant à Sévère, évêque d'Aquilée, il reconnaissait le droit qu'avait l'empereur de convoquer les conciles [1]. Et comment l'aurait-il nié, quand les rois Gontran d'Orléans et Childebert de Paris ne cessaient d'assembler en synodes les évêques de leurs royaumes? Il lui était difficile encore

1. Fleury, liv. XXXV, ch. XIII.

d'étendre aussi loin sa paternelle vigilance. On le voit cependant, dès la première année de son pontificat, occupé à faire remplir les siéges vacants, sans attenter une seule fois aux priviléges de ceux à qui appartenait l'élection des évêques. Il faut remarquer encore à sa louange qu'il respectait également les droits des métropolitains de la Gaule, de l'Espagne, de l'Afrique, de la haute Italie; qu'il n'étendait sa juridiction pleine et entière que sur les Églises qu'on appelait suburbicaires, qu'il se gardait surtout d'exercer la moindre autorité sur les quatre patriarchats de l'Orient. Il est bien entendu toutefois qu'il n'usait de cette réserve que dans ce qui concernait l'administration des provinces ecclésiastiques, conservant ou s'efforçant de conserver en matière de foi la plénitude de sa puissance apostolique et ne la subordonnant qu'à l'autorité des conciles.

C'est pour cela qu'il ne cessa de poursuivre les défenseurs des *trois chapitres*, que ses prédécesseurs n'avaient pu amener à reconnaître le concile de Constantinople. Nous avons vu que le nombre en était considérable. Il y en avait dans la Gaule, en Espagne, à Naples, en Lombardie, et le plus récalcitrant de tous était Sévère d'Aquilée, qui, sans être un Ambroise, avait cependant une grande influence sur ses collègues. Grégoire assembla un concile à Rome; et pour vaincre l'obstination de Sévère, il employa l'autorité de Maurice. Mais ni le pape ni l'empereur ne purent dompter l'opiniâtreté de cet évêque, et Maurice y renonça. Il engagea même le pape à ne pas réduire le rebelle à se jeter dans les bras des Lombards, et ordonna à l'exarque de Ravenne de ne pas souffrir que

Grégoire lui fit violence. « Les armes des Lombards, » s'écria le pape, ont fait moins de mal au saint-siége que » la méchanceté de l'exarque. » Mais l'esprit de tolérance triompha de ce mouvement de colère. Il avait dit dans une de ses lettres : que ce n'était point par la contrainte, mais par la prédication qu'il fallait convertir. Il avait reproduit cette maxime du roi Théodat : que le sacrifice qu'on faisait à Dieu de son cœur et de son esprit devait être volontaire [1]. Il s'en souvint et y conforma sa conduite. Il se borna à prêcher, à persuader, à prier les opposants. Ils écoutèrent la parole puissante d'un pontife dont ils honoraient le savoir et la sainteté. Ils doutèrent enfin de la bonté d'une opinion qu'un si grand docteur ne voulait point admettre et, les ramenant l'un après l'autre à la doctrine de son siége, il termina ce schisme, qui sans cette modération eût séparé peut-être de sa communion et de son obédience une grande partie des évêques d'Occident. Il exerça la même tolérance à l'égard des Juifs, que dépouillaient et tourmentaient certains prélats d'Italie, de Sicile, de Sardaigne et des Gaules. Cette persécution avait commencé en Auvergne. Le peuple de Clermont avait démoli pierre à pierre une synagogue, et l'évêque Avitus avait enjoint aux Juifs de se convertir ou de quitter son diocèse. La Provence ayant suivi cet exemple, Grégoire écrivit à l'archevêque d'Arles et à l'évêque de Marseille pour réprimer ces actes d'intolérance. « La loi, dit-il, ne permet pas aux Juifs de » bâtir de nouvelles synagogues, mais elle leur permet

1. Grég., *Epist.* III et IV.

» de garder les anciennes sans y être inquiétés [1]. » Il les engagea à rentrer dans leurs domiciles, à prier dans leurs temples, et défendit aux évêques d'y apporter le moindre obstacle. Mais comment ordonnait-il en même temps aux évêques de Sardaigne d'employer la violence pour convertir les païens de leur île? Il paraît que les paysans y étaient tous idolâtres, et que ces évêques même en avaient à leur service. Grégoire menace d'un châtiment exemplaire ceux d'entre eux qui en conserveront, et qui ne les convertiront pas [2]. Il s'en prend même aux propriétaires qui les emploient [3], et chose étonnante, qui fait supposer un étrange privilége qu'auraient acquis ou usurpé les églises, il commande aux évêques de charger ces païens d'une si forte taille qu'elle les oblige à entendre raison [4]. Ainsi les idolâtres étaient à ses yeux plus coupables que les Juifs; et, quelque soin que prenne le Père Maimbourg [5] de justifier cette distinction, il est difficile de se rendre compte de cette distribution de la justice.

Grégoire fut plus constant, plus invariable dans la question des appels au saint-siége. L'évêque Adrien de Thèbes était depuis longtemps en guerre ouverte avec Jean de Larisse, et ce métropolitain d'Illyrie l'ayant déposé, Adrien en appela à l'évêque de Rome. Grégoire écouta ses plaintes, examina l'affaire, reconnut l'injustice

1. Grég., *Epist.* III et IV.
2. *Ibid.*, XXVI.
3. *Ibid.*, XXVII et XXVIII.
4. *Ibid.*, XXVI.
5. *Hist. du pont. de saint Grégoire*, p. 213 et suiv.

de la sentence, l'irrégularité des formes et rétablit l'évêque de Thèbes dans sa chaire. C'est ainsi qu'il remit en fonctions un prêtre du nom de Magnus qu'avait excommunié l'archevêque de Milan; et cette réhabilitation était d'autant plus remarquable qu'elle se passait dans la capitale même des Lombards, qui, malgré leur récente conversion, étaient des voisins fort susceptibles et fort incommodes. L'appel des prêtres Jean de Chalcédoine et Anastase d'Isaurie était d'une autre importance, en ce qu'il venait de Constantinople, et qu'il attaquait un jugement du patriarche Jean le Jeûneur, dans un temps où ce patriarche avait pris le titre d'évêque universel. Ces deux prêtres étaient accusés d'hérésie et avaient causé quelque scandale dans l'Église byzantine. Grégoire n'avait pas le droit de s'en mêler, mais il était blessé de l'ambition de Jean le Jeûneur, et il cherchait l'occasion de lui témoigner son mécontentement. Il lui écrivit deux fois pour s'informer de ce qu'avaient fait ces deux prêtres pour être maltraités, et comme le patriarche ne daignait pas lui répondre, il chargea le nonce Sabinien de lui demander compte de son silence. Jean le Jeûneur fut assez modéré pour ne pas lui demander à son tour de quoi se mêlait son collègue de Rome, et se borna à répondre qu'il ne savait de quoi on voulait lui parler. Grégoire éclate alors. « Si vous dites vrai, lui écrit-il, » qu'y a-t-il de pire que de voir maltraiter des serviteurs » de Dieu et que le pasteur qui est présent ne le sache » pas? mais si vous le savez, que répondrai-je à l'Écri» ture qui a dit : la bouche qui ment tue l'âme? » Il continue sur ce ton, et ordonne à son diacre Sabinien de



prendre parti pour les deux prêtres [1]. Le patriarche les en punit alors par une sentence d'interdiction; et ces ecclésiastiques, qui n'avaient d'abord imploré que la protection du pape, firent appel à la juridiction de son siége. Il est maintenant assez difficile d'expliquer comment Jean le Jeûneur en reconnut lui-même la compétence, en envoyant deux députés à Rome pour combattre cet appel. Mais il est constant qu'ils y apportèrent toutes les pièces de ce procès, qu'ils soutinrent la justice de la sentence dans un concile, qu'après avoir tout examiné, Grégoire prononça l'absolution des deux prêtres; et l'abbé Fleury a raison d'en conclure qu'en se soumettant ainsi à la juridiction de Rome, le patriarche de Constantinople abdiquait ce titre d'évêque universel, qu'il poursuivait avec tant d'acharnement [2]. C'était sans contredit un grand témoignage de subordination en faveur de l'évêque de Rome, et le concile de Sardique était pleinement accepté par le premier patriarche de l'Orient.

Mais ce patriarche ne voulut point pour cela se départir du titre qu'il avait pris; il le rappelait dans toutes ses lettres, même dans celles qu'il écrivait à Grégoire. Il le maintint jusqu'à sa mort, arrivée en septembre 595, et son successeur Cyriaque ne manqua point de le prendre, dans la lettre même où il annonçait son élection à l'évêque de Rome. Grégoire s'empressa de répondre qu'il approuvait sa profession de foi, formule d'usage qui ne préjugeait aucune supériorité; mais il déclara en même

1. Grég., lib., II *Epist.* IV.
2. Fleury, liv. XXXV, ch. XLIV.



temps que, pour conserver la paix de l'Église, Cyriaque devait renoncer à un titre profane et superbe. Le nouveau patriarche n'en fit rien; et un autre nonce que Sabinien eut ordre de ne communiquer avec lui que s'il renonçait à ce titre. Grégoire en écrivit même à l'empereur Maurice, mais il n'en obtint que la prière de ne pas faire de scandale pour une chose aussi insignifiante. L'évêque de Rome ne se modère plus, il répond que l'usurpation de ce titre, plus important qu'on ne pense. tend à corrompre la foi de l'Église universelle, à susciter de nouveaux hérésiarques dans l'Orient. Il attribue cette nouveauté à un orgueil insupportable. Il traite de précurseur de l'Antéchrist celui qui ose prendre ce nom; et il s'en est paré lui-même. Il condamne par là tous les Papes qui l'ont déjà pris et tous ceux qui le prendront à l'avenir. Et combien de pontifes romains s'en étaient déjà étayés? N'avaient-ils pas même acquis ou usurpé quelque chose de mieux qu'un vain titre? n'avaient-ils pas affecté, proclamé, au nom de la primauté de leur siége et de saint Pierre, leur suprématie sur toutes les Églises du monde? Grégoire se moquait-il des patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, en leur écrivant que, si le Byzantin était un évêque universel, ils n'étaient plus évêques eux-mêmes? A combien de Papes n'aurait-on pu déjà opposer ces paroles? qu'aurait dit Grégoire lui-même, si un évêque d'Occident s'en fût appuyé pour décliner sa juridiction? Ne craignait-il pas qu'elles lui fussent rejetées par l'évêque Maxime de Salone qui luttait en ce moment même contre son omnipotence? N'était-ce point d'ailleurs, de la part de l'évêque de Constantinople, une re-

présaille de ce qu'avait fait l'évêque de Rome pour l'humilier, pour empêcher que du cinquième rang des métropolitains d'Orient, il ne fût élevé au second? ce second rang même devait blesser l'orgueil du patriarche. Constantinople était devenue la capitale des deux empires, tandis que Rome avait cédé pour ainsi dire à Ravenne le titre de capitale de l'Occident; c'est de Constantinople qu'on envoyait des gouverneurs à l'Italie, des préteurs à la ville éternelle; son patriarche ne devait-il pas trouver étrange que les décisions canoniques lui vinssent encore d'une ville qui recevait de l'Orient les commandements impériaux? N'est-il pas vraisemblable que, malgré sa pieuse déférence pour l'évêque de Rome, Maurice encourageait ces empiètements du patriarche de sa résidence [1]? Les prétentions de l'évêque de Constantinople ne trouvaient-elles pas un autre aliment dans le souvenir des cinq Papes qui, dans les dernières années, étaient partis de cette capitale pour aller occuper le saint-siége? Ne devait-il pas lui coûter d'obéir, pour ainsi dire, à des supérieurs qu'il avait vus si longtemps remplir sous ses yeux les fonctions subalternes d'apocrisiaire ou de légat, et qui n'avaient montré souvent que l'opiniâtreté d'un orgueil intolérable? Le zèle qu'avaient mis les évêques de Rome à faire exécuter les canons du concile de Constantinople, ne faisait-il pas espérer une docilité plus grande?

Toutes ces pensées devaient agiter aussi l'esprit de Grégoire. La lutte qu'il avait été obligé de soutenir

1. Bayle, *Rem.* II *sur Grég.*

contre les évêques d'Occident à l'occasion des *trois chapitres* venait à peine de finir. La résistance de l'évêque de Salone durait encore. Le pape devait craindre que le patriarche byzantin ne trouvât tôt ou tard des alliés dans des prélats rebelles ou mal affermis dans leur obéissance. S'il eût échoué comme ses prédécesseurs dans cette lutte, le saint-siége aurait été bien ébranlé; et il n'était pas homme à faiblir, lui, qui avait écrit à son légat Anatole qu'il était prêt à mourir plutôt que de voir le siége de saint Pierre abaissé de son temps [1]. Ce nonce l'avertissait de tout ce qu'on méditait dans la capitale de l'Orient; et c'est par lui sans doute qu'il apprit la convocation d'un nouveau concile. Il craignit avec juste raison que le patriarche Cyriaque n'en profitât pour se faire conférer le titre qu'il avait seulement reçu de son prédécesseur [2]. Ses messagers partirent de tous les côtés pour les métropoles orientales. Il répéta à vingt évêques ce qu'il avait écrit à l'évêque d'Antioche, que leur épiscopat était perdu s'ils souffraient cet empiètement de Jean le Jeûneur et de Cyriaque. « Ne cédez, leur dit-il, » ni aux persuasions, ni aux caresses, ni aux promesses, » ni aux menaces. Résistez avec une fermeté pastorale à » celui qui veut diviser l'Église. » Ces derniers mots révèlent sa préoccupation, il croit déjà que l'Église entière lui est soumise. Il traite d'odieux le titre que son rival veut usurper, et prouve en même temps qu'il l'a usurpé lui-même, en menaçant ces évêques de les retrancher de la communion de saint Pierre, s'ils toléraient

1. Grég., liv. VII, *Epist.* XXXVI.
2. *Ibid.*, *Epist.* VII.

cette atteinte à leur indépendance spirituelle. Le concile annoncé ne fut point tenu. Le respect que l'empereur Maurice témoignait à saint Grégoire l'empêcha sans doute de lui causer ce déplaisir. Mais il faut se rappeler toute l'importance que le pape attachait à son triomphe, pour excuser, sinon pour justifier sa conduite à l'égard de l'infâme assassin et successeur de Maurice.

Une révolution militaire, triste réminiscence des derniers temps de Rome, avait renversé cet empereur dont l'avarice et la superstition avaient terni les bonnes qualités. Le signal de la révolte était parti des provinces du Danube. Un centurion nommé Phocas, dont le visage affreux l'était encore moins que son âme, conduisit une armée rebelle aux portes de Constantinople, et une des deux factions du cirque les lui ouvrit le 23 novembre 602. Maurice, assailli au milieu d'une procession qu'il suivait pieds nus, n'avait ni le courage ni le pouvoir de se défendre. Il s'enfuit dans une barque avec sa femme et ses neuf enfants, et se réfugia dans une église de Chalcédoine, n'opposant à son malheur que la résignation et la prière. Phocas, reçu en empereur dans la capitale, les fit arracher de leur asile, et débuta par l'égorgement de Maurice et de cinq de ses fils. Sa femme et ses trois filles eurent plus tard le même sort; et le patriarche Cyriaque n'en prit d'autre souci que de s'informer si le misérable assassin de la famille impériale était catholique. Certain de l'orthodoxie de ce monstre, le clergé de Constantinople profana l'huile sainte en la versant sur un front dégouttant de tous ces meurtres[1]; et le pape

1. Théophylacte, liv. VIII.

Grégoire ne tarda point à imiter cette honteuse conduite. Il sentit que la plus légère opposition, que le silence même eût assuré le triomphe de Cyriaque, et l'intérêt de son siége ou de son ambition l'emporta sur son honneur. Les hommes d'État sont quelquefois bien tristes à observer. Grégoire, à qui je ne puis donner le nom de saint dans ce fatal incident de sa vie, écrivit des lettres de félicitations au bourreau d'un empereur qui l'avait comblé de ses déférences. Il ne rougit pas même d'insulter à la mémoire de ce malheureux prince en énumérant tous les vices de son gouvernement, en louant la miséricorde et la piété de l'assassin [1]. Cette humilité ne suffit point au brutal orgueil de Phocas. Il s'étonna de n'avoir pas trouvé de nonce romain dans la foule de ses courtisans; et Grégoire s'en excusa, comme il l'avait déjà fait, sur les brigandages et les cruautés des Lombards. Le diacre Boniface partit sur-le-champ pour porter cette excuse aux pieds de l'usurpateur, et pour engager en même temps le patriarche Cyriaque à renoncer à ce titre d'universel qu'il était plus que jamais éloigné d'abandonner. Le portrait de l'ignoble Phocas et celui de l'impératrice Léontia furent en même temps promenés dans Rome, suivant l'usage, avec des honneurs indécents et reçurent dans Saint-Jean-de-Latran les hommages du clergé, du sénat et du peuple. On peut se demander après cela si ce n'étaient point des actes de soumission envers un souverain légitime, si le pape était alors le maître de Rome, et s'il y avait la moindre

1. Grég., lib. II, *Epist.* XXXVIII.

apparence de réalité dans la prétendue donation de Constantin.

La situation de Rome et de son évêque, quelque dangereuse qu'elle pût être, n'était pas au reste une excuse suffisante de cette conduite; mais il faut la définir pour atténuer s'il est possible cette faiblesse de Grégoire, et je ne puis faire mieux que de copier le tableau qu'il en fait lui-même dans une de ses homélies. « Cette Rome, dit-il, autrefois maîtresse du monde, nous » voyons où elle est réduite, accablée de douleurs, » abandonnée par ses citoyens, insultée par ses ennemis, » pleine de ruines. Ses édifices mêmes se détruisent, ses » murailles tombent. » Les Lombards hurlaient sans cesse autour de la ville; les lamentations des peuples d'Italie venaient chaque jour donner au pape la triste preuve de son impuissance. Ses foudres n'avaient point encore la force que devaient lui imprimer plus tard les superstitions du moyen âge : les exarques de Ravenne ne lui montraient pas toujours la bienveillance que lui témoignait le souverain dont ils étaient les délégués. Le patrice Romain avait soutenu contre lui la rébellion des évêques de Dalmatie, appuyé de ses armes la consécration de Maxime de Salone. Grégoire l'accusait même de traverser ses négociations avec le roi des Lombards; et ce n'était point une calomnie, puisque, à la mort de Romain, son successeur Callinique lui procura cette paix dont il avait si grand besoin. Grégoire avait eu même à réprimer l'ambition de l'évêque Jean de Ravenne, qui, se targuant de la protection de l'exarque et de l'importance politique de sa résidence, affectait des airs de su-

périorité à l'égard des évêques de la province romaine. Tous ces périls avaient droit de l'alarmer ; et c'est pour les conjurer qu'il se tournait en même temps vers les rois d'Occident qui se distinguaient par leurs libéralités envers l'Église et qui lui témoignaient à lui-même des hommages de véritables chrétiens. De là ses lettres au roi de Bourgogne Thierry, à Théodebert, roi d'Austrasie, à Clotaire de Neustrie, et malheureusement à la reine Brunehaut. Il est fâcheux de lire dans celles-ci que « la » nation française était heureuse de vivre sous une sem- » blable reine, sous une princesse douée de tant de ver- » tus[1]. » Mais, comme dit le jésuite Maimbourg, « cette » méchante femme était en même temps la plus adroite » à s'acquérir le clergé, parce qu'au milieu de ses crimes » les plus atroces, elle conservait un esprit de magnifi- » cence extraordinaire envers les gens d'Église, et en fon- » dations de couvents et de temples[2]. » D'autres motifs excusaient les flatteries intéressées de Grégoire. Il lui était difficile de veiller sur les Églises de la Gaule et de l'Espagne, où chaque jour s'introduisaient de nouveaux abus. Les vicaires qu'il avait établis dans la ville d'Arles et dans d'autres métropoles, ne suffisaient pas à réprimer les désordres qui souillaient ces Églises ainsi que les monastères. Il trouvait une surveillance active dans les puissances catholiques et il les encourageait par ses éloges. Une de ses lettres à Brunehaut parle d'ordinations simoniaques, de l'ignorance des clercs, de la tendance de certains évêques à s'affranchir des règles de la discipline.

1. Grég., liv. II, *Epist.* VIII.
2. Maimb., p. 236.

Les trois ou quatre rois qui se partageaient la Gaule étaient seuls capables d'y mettre ordre; et il sentait que le meilleur moyen de soutenir leur zèle était de les flatter, et d'oublier la barbarie de leurs querelles domestiques. C'est par le même motif que ses flatteries s'adressaient aux rois de l'Espagne, où ces désordres étaient à leur comble et ne pouvaient-être réprimés par ses légats. Mais ces rois sacrifiaient tout à l'Église; et si l'un deux était seulement soupçonné de porter la moindre atteinte aux priviléges de son siége, l'évêque de Rome savait bien retrouver l'énergie et la fierté des Jules et des Léon. Il redevenait alors ce qu'il avait été sous l'empereur Maurice, quand il lui écrivait « qu'il voulait bien être le serviteur » des évêques, mais qu'il n'abaisserait jamais sa tête, » même sous le glaive, si quelqu'un élevait la sienne » contre Dieu [1]. »

Montrons saint Grégoire dans des occupations plus dignes. Il faut voir dans sa volumineuse correspondance tous les soins qu'il se donne pour soulager les victimes de la guerre et des ravages qu'elle laisse après elle, les ordres qu'il envoie aux administrateurs des domaines de l'Église en Italie, en Grèce, en Sicile, en Afrique, pour la distribution de leurs revenus aux ecclésiastiques, aux monastères et aux hôpitaux. Ses libéralités sont prodigieuses, il ne garde presque rien pour lui-même. Un autre soin l'occupait encore. C'était le règlement des offices de la messe, de toutes les cérémonies de l'Église. Il composa un antiphonaire, il ouvrit une école de psal-

1. Grég., liv. IV, *Epist.* XXXI.

modie; il y enseignait lui-même, et le fouet à la main, dit-on, la manière de chanter les psaumes, les hymnes, les cantiques, toute la poésie des offices. Avait-il le pressentiment des avantages que dans la suite des temps la religion retirerait de ces puissants auxiliaires de la morale et des dogmes de Jésus-Christ? La ruine des superstitions qui déshonoraient l'esprit humain fut aussi un des travaux de son apostolat. Il y voyait des vestiges du paganisme, mais n'en créait-il pas de nouvelles, en parlant dans un grand nombre de ses épîtres des miracles qu'avaient opérés les Papes et les saints de son siècle ?

Il procura un plus grand avantage à son siége par la conversion des peuples d'Angleterre, qui avait constamment occupé sa pensée. Il n'était encore qu'un simple moine, lorsque, passant sur une place de Rome, il vit de jeunes esclaves mis en vente, beaux de visage, bien faits de corps et s'informa de quelle nation ils étaient. Ce sont des Angles, répondit le marchand; et Grégoire, jouant sur les mots latins *Angli* et *Angeli*, s'écria que ce n'étaient point des Angles, mais des anges. Il demanda ensuite s'ils étaient chrétiens, et en apprenant qu'ils étaient idolâtres, il en fut douloureusement affligé. J'aurais mieux aimé qu'il eût employé quelque débris de sa fortune à racheter ces malheureux, qui semblaient être là pour attester qu'à la fin du sixième siècle de l'ère chrétienne les puissants de l'Église maintenaient encore cet esclavage qu'avait condamné le Rédempteur. On pourrait en lire aussi des exemples dans Grégoire de Tours. Cet esclavage s'y montre à chaque page, et, deux siècles après. les libéralités de Charlemagne envers le

moine Alcuin constatent encore cette infraction des lois de Jésus-Christ, puisque ce moine possédait à lui seul vingt mille esclaves. Mais enfin Grégoire prit plus de soin des âmes de ces malheureux que de leur liberté. Il voulut partir sur-le-champ pour aller convertir ce peuple d'anges : et Rome entière s'était précipitée au-devant de lui pour le retenir dans l'Église qu'il était destiné à gouverner. Mais il n'oublia jamais ses beaux Anglais. La religion chrétienne n'était pas une nouveauté pour leur patrie. Elle y avait paru autrefois à la suite des armées impériales, et nous avons vu le moine Morgan ou Pélage sortir d'un monastère breton pour remplir le monde de son hérésie. Mais les Anglo-Saxons y avaient porté depuis le fer et la flamme ; et la religion et l'empire de Rome s'y étaient engloutis dans des fleuves de sang. Le moine Augustin ou Austin, disciple de saint Grégoire, arriva dans un des sept royaumes de l'heptarchie à la tête de quarante de ses frères, avec tout l'appareil des cérémonies chrétiennes, et cinq ans après le roi et le royaume de Kent étaient convertis. Les vieux temples, les vieux monastères se relevaient de leurs ruines ; et, certain d'avance que les six autres royaumes allaient suivre cet exemple, Grégoire ordonna à son délégué d'instituer douze évêques. Il l'érigea lui-même en métropolitain d'une île dont il ne possédait encore qu'une province. Sa prévoyance fut bientôt justifiée. Cette conquête spirituelle fut en effet très-rapide, mais le nouvel archevêque eut quelque peine à faire comprendre à ses suffragants que la domination du pape était la suite nécessaire de leur conversion. S'il faut en croire

Bède le Vénérable qui écrivait, cent ans après, l'*Histoire ecclésiastique de l'Angleterre*[1], Dinoth, abbé de Bangor et l'une des créatures d'Augustin, lui demanda quel besoin ils avaient d'aller chercher un supérieur à Rome, puisqu'ils avaient un évêque qui présidait à leurs églises. Le pape ignorait sans doute ces témoignages d'indépendance ; il ne cessait d'écrire à Augustin pour diriger sa conduite, pour résoudre ses doutes, pour établir des règlements de discipline, jusqu'à des lois civiles que la barbarie de ces peuples ne pouvait inventer. Dans le nombre de ces lettres, il en est une que je ne saurais négliger, car elle amène une question fort controversée et qui fait peser sur ce grand pontificat une accusation de sauvagerie. Dans cette lettre adressée au moine Mellitus, qui allait rejoindre et seconder Augustin, Grégoire lui dit de ne pas abattre les temples païens, de se borner à détruire les idoles[2] ; et l'on se demande si ce pape a détruit en effet des monuments de l'antiquité et la plupart des livres qui manquent à notre admiration. L'existence d'une grande partie de ces monuments dans Rome dépose en faveur de Grégoire, et l'on pourrait citer encore les lettres qu'il adressait à Sérénus, évêque de Marseille, pour lui reprocher la destruction des images, des tableaux sans doute qui ornaient les églises. Il ne veut pas qu'on les adore ; mais il les regarde comme nécessaires à l'instruction des hommes, comme étant la représentation des histoires du vieux temps[3]. Il n'appliquait vrai-

1. Liv. II.
2. Grég., liv. IX, *Epist.* LXXI.
3. *Id.*, liv. VII, *Epist.* CXXX ; liv. IX, *Epist.* IX.

semblablement le nom d'idoles qu'aux statues des faux dieux, et cependant bien des chefs-d'œuvre de l'ancienne sculpture ont péri dans ce ravage, tandis que la Vénus, l'Apollon et la Diane ont été épargnés. L'historien Platine est aussi embarrassé que nous. Il veut justifier Grégoire de cette destruction, et il reconnaît que celle d'un grand nombre de ces statues avait soulevé contre sa mémoire les principaux habitants de Rome. On peut dire encore que Jean Petit de Salisbury l'accuse d'avoir brûlé la bibliothèque Palatine, et dit que la plupart des anciens poëtes et orateurs avaient péri dans cet incendie. Bayle fait peu de cas de cette accusation qu'il affirme n'avoir trouvée dans aucun autre, mais il rapporte plus bas les lettres de Grégoire à Didier, archevêque de Vienne; et dans ces lettres ce savant prélat est rudement châtié pour avoir enseigné la littérature des anciens, et expliqué les vieux poëtes. Le pape ne conçoit pas qu'une chose aussi exécrable puisse être imputée à un prêtre, et qu'un évêque puisse souiller sa bouche des louanges pleines de blasphèmes que les auteurs profanes donnent aux plus scélérats des hommes [1].

Je laisse cette question qui est étrangère au sujet que je traite, en observant qu'un homme qui a tant écrit doit être coupable de bien des contradictions; et aucun pape n'a tant écrit que saint Grégoire. Le monde entier était rempli de ses lettres. Ses sermons et ses dialogues étaient portés aux extrémités des deux empires et provoquaient partout le respect et l'admiration. Tel fut le premier des Grégoire. Il fut saint par l'austérité de sa vie, par son

1. Maimb., p. 263 et suiv.

détachement des biens de ce monde, par sa charité inépuisable, par son excessive piété, par son zèle apostolique, par ses efforts constants pour le rétablissement des mœurs du clergé. Il fut grand parce qu'il ne cessa jamais de pratiquer les vertus qu'il imposait aux autres, parce qu'il sut se défendre de l'orgueil qui avait enivré la plupart de ses prédécesseurs, parce qu'en rappelant à ses subordonnés leurs obligations envers le saint-siége, il avait la sagesse de maintenir et de protéger leurs priviléges. Il a laissé un grand témoignage de modestie dans sa lettre à Euloge, patriarche d'Alexandrie, qui lui avait annoncé l'exécution d'un de ses commandements. « Retranchez ce mot, lui dit-il; je sais qui vous êtes et » qui je suis. Vous êtes tous mes frères en dignité et mes » pères en mérite. Je ne vous ai donc rien commandé, je » vous ai fait seulement connaître ce qui me paraissait » utile. Je ne tiens point à honneur ce qui porterait atteinte » à l'honneur de mes frères. Ma gloire est celle de l'Église, » ma gloire est de respecter l'autorité inébranlable de » mes frères [1]. » Le démon de l'orgueil ne le saisit qu'une fois, dans sa querelle avec les patriarches Jean Le Jeûneur et Cyriaque; et ce mouvement de vanité fut d'autant plus funeste qu'il l'emporta jusqu'à flatter l'indigne Phocas. Mais il s'agissait de la plus importante préoccupation de son siége, d'arriver à tout prix à la prééminence que les évêques de Rome poursuivaient depuis Constantin. L'instinct de la papauté l'avait dominé. Mais partout ailleurs il a négligé d'en réveiller les

1. Grég., liv. VIII, *Epist.* XXX.

prétentions. Aucun pontife ne fut surtout plus pénétré du célèbre commandement que Jésus-Christ fit à ses apôtres de rendre à Dieu ce qui était à Dieu, et à César ce qui était à César. C'est pour cela que la papauté ne lui dut aucune conquête, aucun accroissement d'autorité. Il oublia les traditions des Jules, des Damase, des Gelase. Il ne fit que rétablir le saint-siége dans la dignité qu'il avait perdue sous les successeurs d'Agapet et dans la vénération des peuples que ces Papes avaient fort affaiblie. Si les Papes enfin avaient suivi son exemple, ils y auraient plus gagné qu'en bouleversant la chrétienté par les témérités de leur ambition.

Le diacre Sabinien lui succéda le 1er septembre 604, après une vacance de cinq à six mois; et l'on ne conçoit pas qu'après une aussi longue réflexion, un clergé et un peuple si pleins d'admiration pour ce grand pontife, lui aient donné pour successeur un de ses plus violents ennemis. Ils en furent fort mal récompensés pendant la famine qui désola la ville de Rome. Son avarice leur fit payer le pain que Grégoire leur donnait. Elle alla même jusqu'à la cruauté envers les pauvres qui ne pouvaient acheter leur subsistance; et pendant tout son pontificat, qui fut heureusement fort court, il trouva plus facile de calomnier la mémoire de son prédécesseur que d'imiter sa charité. Quoi qu'en dise Baronius [1], Sabinien excita quelques énergumènes à demander que les écrits de saint Grégoire fussent brûlés comme hérétiques, et ce crime eût été consommé si la superstition n'eût triomphé

1. *Ann. Eccl.*, an. 604.

de sa haine. Mais il s'arrêta à la voix d'un diacre nommé Pierre qui lui attesta par serment qu'il avait vu souvent une colombe s'arrêter sur la tête de Grégoire, et que cette colombe ne pouvait être que le Saint-Esprit. L'inventeur de ce conte était moins stupide que le moine Sigebert, qui fait mourir Sabinien d'une blessure que saint Grégoire était venu lui faire pendant son sommeil pour le punir de ses calomnies. Voilà à quels historiens va désormais être confié le soin de recueillir les actions des hommes!

Une nouvelle vacance d'une année entière sépara le pontificat de Sabinien de celui de Boniface III, qui fut intronisé le 16 février 606. C'était encore un nonce de Rome à la cour impériale; et tout porte à croire que, pendant son séjour à Constantinople, il n'avait pas craint de mériter l'amitié de Phocas. C'est ce pape qui eut en effet le bonheur de ruiner les espérances du patriarche Cyriaque, et d'obtenir par un édit pour lui-même le titre d'évêque universel que voulaient lui enlever les évêques de la capitale de l'empire. Les criminelles passions de Phocas y eurent plus de part que les sollicitations, et c'est en punition de l'humanité de Cyriaque, que le tyran satisfit cette ambition de l'évêque de Rome. Le patriarche avait refusé de livrer à l'empereur la veuve et les trois filles de Maurice, qui s'étaient enfuies de Chalcédoine pour se réfugier dans la basilique de Sainte-Sophie. Le monstre n'en saisit pas moins sa proie, et se vengea du noble courage que lui avait opposé son évêque en lui retirant le titre qu'il s'était arrogé, pour le rendre à l'héritier de la chaire de saint Pierre. Est-ce par

pudeur ou par orgueil que Boniface III voulut faire confirmer l'édit impérial par un concile romain? L'histoire ne l'a pas dit; mais le pape se para encore une fois de ce titre superbe, que saint Grégoire avait qualifié d'odieux, d'inspiration de l'Antéchrist, qu'il avait présenté à tous les évêques du monde comme l'anéantissement de leur puissance évangélique, en les engageant à le repousser de toutes leurs forces, qu'il avait enfin signalé à Anastase d'Antioche comme contraire à l'Évangile et aux lois de l'Église. Boniface III n'affecta point ces scrupules; mais la ratification de son concile ne peut laver sa mémoire de la honte d'avoir sollicité et obtenu cette magnifique appellation d'un des hommes les plus infâmes qui aient jamais souillé la couronne; et il est probable que Grégoire l'aurait lui-même acceptée de cette main qu'avait rougie le sang de la famille impériale.

Ce fut encore après une vacance de dix mois que Boniface IV prit le gouvernement de l'Église, le 18 septembre 607; et les sept ans de son pontificat n'apportèrent au siége de Rome ni grandeur ni préjudice. C'est lui qui transforma le Panthéon du paganisme en église de Sainte-Marie-Majeure; et c'est de son temps que, le 5 octobre 610, l'ignoble Phocas reçut le châtiment de ses meurtres et de ses adultères, et qu'une révolte, suscitée par un certain Photius dont il avait violé la femme, transmit le diadème au jeune Héraclius, fils d'un exarque d'Afrique. Déodat ou Deus-Dedit ne rendit pas son pontificat plus célèbre. Il commença le 13 novembre 614, suivant Baronius, ou le 20 mai 615, suivant d'autres. La chronologie se ressent déjà de la disette ou de l'ignorance des his-

a à la voix d'un diacre nomm
serment qu'il avait vu souve
ur la tête de Grégoire, et q
t être que le Saint-Esprit. L'i
ait moins stupide que le moi
rir Sabinien d'une blessure q
nu lui faire pendant son somm
alomnies. Voilà à quels historie
nfié le soin de recueillir les actio

ance d'une année entière sépara l
nien de celui de Boniface III, qu
février 606. C'était encore un nonc
ur impériale; et tout porte à croire
n séjour à Constantinople, il n'avait
ériter l'amitié de Phocas. C'est ce pape
le bonheur de ruiner les espérances du
que, et d'obtenir par un édit pour lui-
évêque universel que voulaient lui enle-
de la capitale de l'empire. Les criminelles
nocas y eurent plus de part que les sollici-
st en punition de l'humanité de Cyriaque,
satisfit cette ambition de l'évêque de Rome.
e avait refusé de livrer à l'empereur la veuve
filles de Maurice, qui s'étaient enfuies de
e pour se réfugier dans la basilique de Sainte-
e monstre n'en saisit pas moins sa proie, et se
noble courage que lui avait opposé son évê-
i retirant le titre qu'il s'était arrogé, pour le
éritier de la chaire de saint Pierre. Est-ce par

toriens; et le seul acte qu'ils attribuent à Déodat, c'est d'avoir guéri un lépreux en le baisant sur la bouche. Boniface V, qui lui succéda en novembre 617, ne laissa pas même un miracle pour trace de son passage sur le saint-siége. Le silence le plus absolu couvre ce qui pouvait se passer en Italie. Il reste encore un historien, mais c'est dans l'Orient; et Théophylacte Simocatta se bornait à écrire la vie et le règne de Maurice. Les chroniqueurs obscurs qui préparaient sans le savoir des matériaux pour l'histoire byzantine, étaient absorbés par les victoires d'Héraclius qui venait de reconquérir la croix de Jésus-Christ sur les Perses et de la reporter à Jérusalem Personne ne songeait aux évêques de Rome. Frédégaire, le seul chroniqueur de l'Occident, parle des évêques de la Gaule, de ceux même de Jérusalem, d'Antioche et de Constantinople, et ne fait mention d'aucun pape. Ils jouissaient en paix du titre superbe qu'ils venaient d'acquérir sans songer à en exercer les prérogatives. Personne ne les y provoquait. Les longues et nombreuses vacances du saint-siége font supposer que l'ambition même sommeillait autour de lui. Point de rivalités, point de concurrences, ni de schismes.

Une révolution lombarde réveilla un moment les possesseurs du saint-siége. Honorius venait d'y monter en décembre 625, quand une révolte de la noblesse chassa le jeune Adaloald de son trône pour y placer Ariovald, duc de Turin. Ce titre, qui paraît ici pour la première fois et que nous aurons souvent l'occasion de reproduire, avait été pris par un grand nombre de seigneurs ou généraux lombards dans les neuf ans d'interrègne qui sui-

virent la mort de Clef ou Clétfon, leur roi, en 575. Ils s'étaient fait des duchés de leurs cantonnements, à Turin, à Bénévent, au Frioul, à Spolette, à Brescia et dans d'autres grandes villes de la haute Italie. Cet interrègne, connu sous le nom d'*aristocratie lombarde*, dura jusqu'au jour où les armements du roi d'Austrasie Childebert leur firent sentir la nécessité de donner une direction unique à leur défense par l'élection d'un roi; et c'est Autharic, fils de Cléfon, qu'ils remirent sur le trône. A la mort de cet Autharic, que saint Grégoire appelait un homme exécrable, parce qu'il avait fait triompher l'arianisme, un premier duc de Turin s'était emparé du trône et de la princesse Théodelinde; Adaloald, son fils, lui avait succédé en 615, et c'est lui que les Lombards venaient de remplacer par Ariovald. Ce nouveau roi étant Arien, Honorius prit la défense du roi détrôné, que sa mère Théodelinde avait maintenu dans la foi catholique. Il enleva facilement à l'usurpateur la protection des évêques; mais l'exarque Isacius ne lui prêta qu'un secours assez équivoque; et l'arianisme rentra sur le trône des Lombards avec Ariovald, vingt-quatre ans après que le roi Agilulf et le pape Grégoire en avaient triomphé. Une nouvelle hérésie s'éleva en même temps dans les provinces orientales. C'est en Arabie qu'elle avait pris naissance; et c'était encore sur l'union des deux natures de Jésus-Christ que les évêques, les empereurs et les Papes allaient disputer. Théodore, évêque de Pharan et promoteur de cette nouvelle querelle, reconnaissait les deux natures, mais il n'admettait qu'une opération ou qu'une volonté après l'union. Le patriarche Sergius de Constantinople

soutenait cette nouvelle doctrine, ainsi que Cyrus d'Alexandrie. Ces deux prélats avaient entraîné l'empereur Héraclius qui d'abord n'y avait rien compris, et un concile alexandrin l'avait autorisée par le septième de ses canons. Des mots nouveaux furent créés pour la mieux caractériser ou la mieux obscurcir. On donna le nom de *théandrique* à cette unique opération, celui de *déivirile* à l'union des deux natures, et celui de *monothélites* à la secte nouvelle. Un moine en jeta les hauts cris. Il se nommait Sophrone, et il était fort zélé catholique. Mais il ne put convaincre ni Cyrus, ni Sergius du danger qu'il entrevoyait dans cette hérésie, et les accusa de renouveler les erreurs d'Apollinaire qui n'avait admis qu'une seule nature. L'élévation de Sophrone au patriarchat de Jérusalem lui donna bientôt une autorité qui alarma ses antagonistes; et c'est alors que le patriarche de Constantinople crut devoir consulter l'évêque de Rome. Il lui raconta dans une longue lettre l'histoire de cette doctrine, et les motifs qui l'avaient engagé à l'admettre. L'indolent Honorius n'y voit qu'une dispute de mots, une question à laisser décider par les grammairiens. Il ne trouve rien ni dans l'Écriture ni dans les conciles, qui l'autorise à croire deux opérations ou une seule. Il croit cependant à une volonté unique. mais il ne voit pas la nécessité de l'ériger en dogme. Il engage enfin les deux patriarches à rejeter ces mots nouveaux qui scandalisent les Églises[1]; et quand Sophrone lui écrit à son tour, il lui répète qu'il ne faut pas les troubler pour si peu de chose,

1. *Recueil des Conciles*, t. VI, p. 926.

ajoutant que, si l'on veut absolument une formule canonique, on peut dire que les deux natures unies en Jésus-Christ opèrent en lui par une opération qui leur est commune [1].

Qu'en arrive-t-il? Les Monothélites se croient autorisés par cette insinuation d'Honorius, c'est ainsi qu'il appelle sa décision; les adhérents de Sophrone traitent ce pape d'hérétique; et jusqu'au milieu du dix-huitième siècle on a disputé sur la justice ou l'injustice de cette accusation. Honorius mourut en 638 sans se douter qu'il eût péché. Mais pendant une longue vacance du siége de Rome, survint le fameux édit nommé l'*Ecthèse*, et dans lequel furent reproduits par Héraclius presque mot à mot les termes dont le pape s'était servi, savoir : « Que » c'était un même Jésus-Christ qui avait opéré les choses » divines et humaines et que les unes et les autres pro- » cédaient du même verbe incarné sans division, ni » confusion, d'où résultait une même volonté. » Le patriarche Sergius, à qui fut attribué cet édit impérial, se hâta de le faire approuver par un concile et de l'envoyer à tous les évêques comme un article de foi. On doute que le pape Severin, successeur d'Honorius, l'ait reçu et qu'il ait eu le temps d'y répondre. On varie même sur la date de son ordination. Le Père Petau la fixe à la fin de 639, Anastase le Bibliothécaire au 9 mai 640. Les uns disent que pour le forcer à souscrire l'*Ecthèse* de son maître, l'exarque Isacius fit quelque difficulté d'approuver son élection. D'autres affirment

1. *Ibid.*, p. 968 et suiv.

que Severin mourut sans avoir fait connaître sa pensée. Je me borne à remarquer que c'est la première fois qu'on parle d'une élection de pape soumise à l'approbation d'un exarque, d'un simple officier de l'empire, que saint Grégoire avait considéré comme lui étant inférieur en dignité. Mais l'historien Platine a reconnu que ce privilége appartenait aux délégués de la puissance impériale; et il est probable que l'exarque Isacius en fit usage. On dit même qu'il profita de la vacance du saint-siége ou des hésitations de Severin pour piller le trésor du pape; et s'il est vrai qu'il ait assisté à cette spoliation de son palais de Latran, l'histoire ecclésiastique a raison d'en remarquer la douceur extrême. Mais les actions qu'on lui prête sont aussi incertaines que la durée de son pontificat. On sait seulement qu'il fut enterré dans l'église de Saint-Pierre le 2 août 640, et que, peu de jours après, Jean IV lui fut donné pour successeur. Ce prêtre dalmate ouvrit sur-le-champ la nouvelle guerre des évêques de Rome contre les patriarches et l'empereur d'Orient. Il fit condamner par un concile l'*Ecthèse* et les Monothélites, et signifia cette sentence à l'évêque Pyrrhus, nouveau patriarche de Constantinople. On veut qu'à la lecture de cette lettre Héraclius ait renié son *Ecthèse*, en déclarant qu'elle était l'œuvre de Sergius et qu'il l'avait signée par complaisance[1]: ce serait un grand honneur pour le siége de Rome et un puissant encouragement pour ses pontifes que cet abaissement de la puissance impériale. Mais cela n'est pas soutenable.

1. Fleury, liv. XXXIX, ch. XXIV.

Héraclius était mort avant de connaître la sentence du concile de Rome. C'est dans cette même lettre que Jean IV soutenait l'orthodoxie d'Honorius. Ce pape, selon lui, aurait seulement dit qu'il ne pouvait exister deux volontés contraires dans Jésus-Christ; et c'est à tort, ajoutait-il qu'on l'avait soupçonné d'avoir enseigné une seule volonté [1]. C'était vrai cependant, mais on avait l'art d'embarrasser toutes ces questions de tant de subtilités, de corollaires et de syllogismes que la vérité avait peine à se faire jour. Cette discussion de la pensée d'Honorius acquit plus tard une grande importance, en ce qu'elle touchait au dogme de l'infaillibilité. Ceux qui le soutenaient avaient intérêt à affirmer qu'Honorius n'avait point failli, tandis que leurs antagonistes recherchaient les témoignages de sa chute. Ce débat, comme je l'ai dit, a duré des siècles, et il est probable qu'on le retrouverait encore dans les discussions théologiques de notre temps. Mais il est triste de voir toute une cour, tout un peuple se passionner pour de telles questions, au moment où le glaive des Musulmans semait dans cet empire la dévastation et le carnage.

1. *Conciles*, t. V, p. 1758 et suiv.

CHAPITRE XI

SAINT MARTIN, AGATHON

642 à 715

Mahomet s'était revélé depuis vingt ans, et ses prédications armées, s'étant d'abord concentrées dans l'Arabie, n'avaient pas même menacé les frontières de l'empire. Mais Omar et ses lieutenants avaient envahi la Perse, la Syrie et l'Égypte, et ils s'avançaient vers Carthage à travers la Cyrénaïque. Le patriarche d'Alexandrie avait en vain appelé les secours de l'empereur. Le faible Héraclius courut à Jérusalem, non pour défendre la Palestine, mais pour sauver la croix qu'il avait déposée dans l'Église de la ville sainte. La religion du Christ ne périssait pas cependant tout entière dans cette catastrophe. Les vainqueurs chassaient, il est vrai, de leurs temples les évêques qui étaient en communion avec Rome et Constantinople, mais ils toléraient les hérétiques sans distinction de sectes. Nestoriens, Eutychéens, Monothélites, tous reparaissaient dans leurs villes sous la protection des successeurs de Mahomet. Jean IV ne montrait pas cette tolérance pour les hérétiques. L'*Ecthèse* d'Héraclius importunait son orthodoxie. A la mort de cet empereur, il en demanda la suppression à son fils

Constantin III. Mais pendant son règne de quatre mois, ce prince ne fit connaître ni son opinion ni même son autorité. Son frère Héracléonas ne régna pas plus longtemps que lui, et l'on doute qu'ils aient reçu l'un et l'autre la réclamation du pape. Jean IV trouva plus de complaisance dans leur successeur Constans II, fils de Constantin. Un patriarche d'Alexandrie nommé Eutychius a même écrit, trois cents ans après, que la lettre du pape contenait une injonction formelle de brûler l'*Ecthèse*, et que le nouvel empereur avait obéi à ce commandement. Les avocats du saint-siége n'ont pas manqué d'invoquer ce témoignage pour exagérer la puissance de ses évêques. Mais de sages critiques ont réfuté une assertion qu'on ne trouve que dans les annales fort suspectes de ce patriarche du dixième siècle. Pendant le règne de Constans, l'*Ecthèse* n'en resta pas moins placardée sur les murs des églises de Constantinople; et les nonces de Rome l'y trouvaient sans cesse, comme une protestation de l'Orient contre ce titre d'évêque universel que le pape Jean IV avait reçu de Phocas. Il mourut en 642, sans avoir eu le bonheur de voir disparaître ces placards; et s'il était vrai que Constans lui eût écrit qu'il en avait brûlé l'original, je ne sais qu'elle conséquence on pourrait tirer de cette déférence d'un enfant de douze ans.

Théodore Ier succéda au pape Jean IV, et dès que son élection fut approuvée par l'exarque de Ravenne, il se plaignit au patriarche de Constantinople que l'*Ecthèse* fût encore affichée dans ses églises. Ce patriarche n'était plus ce même Pyrrhus qui avait fait apposer ces affiches. Il avait trop manifesté son penchant pour les Monothé-

lites, et l'empereur l'avait chassé de son siége. Mais son successeur Paul n'en avait pas moins maintenu les copies de l'*Ecthèse*. Il avait même donné le nom de très-saint à celui dont il avait pris la place; et Théodore ne pouvait tolérer cette double infraction. « Tant que ce Pyrrhus » n'est pas condamné, lui disait ce pape, un nouveau » schisme est à craindre. Rassemblez un concile, et qu'il » y soit anathématisé. Nos légats Sericus et Martin y » tiendront notre place. Si les partisans de cet évêque, » qui a fait insolemment afficher l'édit d'Héraclius, » veulent exciter ce schisme, obtenez de l'empereur » Constans un ordre qui nous renvoie ce Pyrrhus afin qu'il » soit jugé par un concile romain [1]. » Il joignait à ces commandements un décret qui condamnait Pyrrhus et l'*Ecthèse*, et il ordonnait au patriarche de le faire souscrire par les évêques d'Orient. Mais Paul n'était pas plus disposé à exécuter ces ordres que l'empereur Constans lui-même, malgré l'acte de soumission qu'on prêtait à son enfance. Des prélats orientaux l'écrivaient à Rome. L'évêque de Chypre et celui de Dore en Palestine mandaient au pape que l'*Ecthèse* était toujours affichée dans les églises, et le suppliaient de mettre un terme à cette audace des Monothélites. Les évêques d'Afrique s'assemblaient en concile pour juger ce Pyrrhus qui s'était réfugié dans leur province. Ils le frappaient d'anathème et demandaient son châtiment au pape Théodore. Ils accusaient le nouveau patriarche Paul de mépriser ses commandements. Ils écrivaient à cet évêque de brûler

1. Théod., *Epist.* II.

l'*Ecthèse*, d'en faire disparaitre les copies, d'obéir à cet égard à l'évêque de Rome. Tous en reconnaissaient l'autorité, et Constantinople semblait seule la méconnaitre.

Cependant, pressé de toutes parts, le patriarche Paul répond enfin à Théodore. Il traite de calomnies les délations de ses accusateurs, et lui envoie une profession de foi qui ne contente ni le pape ni les évêques d'Occident. Il confesse une volonté unique en Jésus-Christ, il s'étaye des paroles de Grégoire de Nazianze, de saint Athanase, de Cyrille, des évangiles de saint Mathieu et de saint Jean, et soulève une nouvelle tempête. Il demande alors à l'empereur un nouvel édit qui commande le silence aux deux partis, et Constans signe cet édit auquel il donne le nom de *Type*. « Qu'on ne parle plus, dit-il, d'une » ou de deux volontés, qu'on s'en tienne aux saintes » Écritures, aux cinq conciles œcuméniques, aux pas- » sages des Pères sans les interpréter ; qu'on reste dans » l'état où l'on était avant cette dispute comme si jamais » on ne l'eût soulevée. » Et il ordonne qu'on fasse disparaitre les affiches de l'*Ecthèse* ; il menace tous les récalcitrants des peines les plus sévères : les évêques et les clercs de la déposition, les moines du bannissement et de l'anathème, les officiers et les magistrats de la destitution, les notables de la confiscation de leurs biens, les pauvres de l'exil ou de la prison.

Mais le pape Théodore ne fut ni trompé ni arrêté par ces menaces. Le silence que commandait le *Type* avait aussi été exigé par l'*Ecthèse*, et les Monothélites y avaient vu l'approbation de leurs doctrines. Il craignit que le

de la couronne si les évêques l'avaient méconnu. Je dirai même qu'ils n'auraient pas tenu leur concile sans y être autorisés, puisque les évêques d'Austrasie s'abstinrent d'y paraître, sur la défense qui leur en fut faite par le jeune roi Sigebert; et les termes de cette défense sont caractéristiques. C'est à l'évêque saint Disier qu'elle est adressée; et le roi dit positivement qu'il ne se tiendra point de concile dans ses États sans son ordre. Nous voyons encore que le droit de déposer les évêques est appliqué par cette assemblée aux métropolitains. Celui d'Arles, nommé Théodose, y fut dépouillé de sa dignité en punition de sa vie scandaleuse et de son refus de comparaître [1]; et rien ne constate que le pape se soit mêlé de cette sentence qui, de proche en proche, pouvait cependant l'atteindre lui-même. Les mœurs de l'époque y sont étrangement signalées. Un ou deux canons de ce concile interdisent aux femmes de chanter des chansons déshonnêtes dans les églises, et aux hommes de tirer le glaive pour s'y battre; il est encore défendu aux marchands d'esclaves d'en vendre hors du royaume; et ici commence l'empiètement sur l'autorité civile. D'autres le suivirent. On interdit aux laïques l'administration des biens ecclésistiques, aux juges royaux d'exiger dans leurs tournées le logement et les vivres que les abbayes leur avaient fournis jusque-là, aux propriétaires de disposer des oratoires bâtis sur leurs propres domaines et de maltraiter ou punir les clercs qui les desservaient. Il me semble qu'il y avait dans ces décrets un mélange

1. *Conciles*, t. V, p. 1848.

de choses temporelles qui auraient exigé l'intervention de la couronne; et que les évêques outre-passaient leurs priviléges.

Un concile plus important fut tenu à Rome; et cette fois, par la seule volonté du nouveau pape Martin, car c'était un acte de rébellion contre l'autorité impériale, une infraction à la loi du silence imposé par le *Type*, et ni Constans, ni l'exarque de Ravenne n'aurait certainement autorisé cette convocation que l'empereur punit même en barbare. La manifestation fut éclatante. Cent cinq évêques y vinrent de l'Italie, de la Sicile, de la Sardaigne et de l'Afrique, ils s'assemblèrent suivant l'usage dans le palais de Latran, le 5 octobre 649, et le pape Martin ouvrit ce concile par une allocution qui pouvait passer pour un manifeste. Il prend soin de n'accuser aucun des empereurs qui ont pris parti pour les Monothélites. C'est aux patriarches de Constantinople qu'il attribue l'*Ecthèse* et le *Type*. Il expose leurs violences, leurs sacriléges, leur doctrine, leur entêtement. Il fait décider, sur la proposition de Maxime, évêque d'Aquilée, que la présence des accusés n'est point nécessaire, et qu'il suffira de lire leurs écrits. L'évêque de Dore, le premier des suffragants de Jérusalem, est introduit avec une foule d'abbés et de moines de l'Orient. Tous font acte d'obédience au pape comme au Père des pères, à l'Évêque des évêques, au chef de l'Église universelle. Aucun catholique d'outre-mer ne lui contestait plus ces titres, aucun ne déclinait sa juridiction. Mais les hérétiques y étaient plus puissants que jamais, et cet empire d'Orient se rétrécissait tous les jours, sous les pas des Musulmans qui déjà se répandaient

au delà de Carthage. Martin fit excommunier la mémoire de l'évêque de Pharan, Théodore, qui avait introduit cette hérésie, celle du patriarche Sergius, qui l'avait protégée, les évêques Cyrus, Pyrrhus, Paul et vingt autres qui l'avaient adoptée. L'*Ecthèse* fut traitée d'impie, le *Type* d'odieux. Ces décrets, traduits en grec, furent envoyés en Orient. Les messagers de Rome les portèrent dans la Gaule, dans l'Espagne, dans l'Occident tout entier, Martin osa même les adresser à l'empereur en le priant de les lire et de condamner ceux que l'Église venait de frapper d'anathème. C'était trop demander à un souverain qui avait cru commander le silence à tous et terminer cette dispute par la seule publication de son formulaire. La réponse de Constans fut celle d'un maître irrité. Il avait même prévu les témérités du pape. Pendant la tenue du concile, un nouvel exarque était arrivé en Italie avec ordre de susciter un schisme parmi les évêques, d'arrêter même le pape, s'il voyait qu'il pût compter sur la fidélité des soldats. Il paraît que l'exarque Olympius douta de leur obéissance, puisqu'il eut recours à la trahison. Pendant que Martin lui présentait la communion dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, l'écuyer de l'exarque s'élança pour le poignarder. Un miracle seul pouvait le sauver; et le bibliothécaire Anastase, qui n'y était pas, attendu qu'il ne vint au monde que deux siècles après, ne manqua point d'inventer ce miracle, ou de le prendre dans un de ces mille manuscrits conservés dans les archives du Vatican et dans lesquels il a puisé la matière de son livre pontifical. Bref, le pape se rendit invisible, et au moment de le frapper, l'écuyer devint

aveugle. L'exarque, terrifié, fit sa paix avec Martin et alla mourir en Sicile en combattant contre les Sarrasins qui ravageaient cette province.

Un nouvel exarque fut plus habile à remplir les ordres de son maître. Il se nommait Théodore Calliopas. Il s'assura d'abord que le pape n'avait ni armes ni gardes dans le palais de Latran; et l'église en fut profanée par ses sicaires. Il trouva Martin couché sur son lit à la porte du sanctuaire. Il lut au peuple et au clergé l'édit qui leur enjoignait de déposer leur évêque et de l'envoyer à Constantinople. Martin se leva et se livra lui-même malgré les cris du peuple[1]. « Nous vivrons et nous mourrons » avec lui, » disaient les évêques, et tous voulaient partager son sort; tous assiégeaient son palais pour le suivre, mais l'exarque le fit passer par une autre porte et l'enleva de Rome, le 8 juin 653. Il ne s'agit plus désormais de la lutte des deux puissances. Je ne vois plus que deux hommes, l'un cruel, injuste, impitoyable; l'autre malheureux et saintement résigné. Le captif fut conduit au port dans une barque, puis à Misène et en Calabre, promené de rivage en rivage jusqu'à l'île de Naxos, et pendant son voyage il fut indignement traité par les bandits que l'exarque avait commis à sa garde. Les secours, que lui envoyaient les fidèles, étaient pillés par ces misérables qui ne lui rendaient que des injures. Un nouvel ordre le fit traîner à Constantinople, malgré les douleurs incessantes de la goutte. Il y arriva le 17 septembre 654, pour y subir des tortures nouvelles. C'est comme crimi-

1. Martin, *Epist.* XV.

nel d'État qu'on l'y amenait, comme ayant envoyé de l'argent aux Sarrasins et renié la maternité de Marie. C'était pour un pape un étrange amalgame d'accusations. On le laissa dix heures sur un grabat au milieu de la barque qui l'avait apporté, exposé aux regards, aux insultes de la populace; et c'est seulement le soir qu'un scribe, escorté de soldats, vint le prendre pour le transporter dans la prison qu'on nommait *Prandearia*. On l'y laissa trois mois sans l'interroger, accablé de douleurs et de souffrances. « Je suis tordu et refroidi, écrivait-il » de cette prison : il y a quarante-sept jours qu'on ne » m'a point permis de me lever. Un flux de ventre ne » me laisse aucun repos; j'ai le corps brisé; je manque » de la nourriture qui pourrait me fortifier, et je prends » en dégoût celle qu'on m'apporte[1]. » Et dans une autre lettre il se justifiait, comme s'il en avait besoin, des calomnies dont on s'appuyait pour le tourmenter. Le sacellaire Bucoleon vint enfin l'interroger. Mais quel interrogatoire! Une série de brutalités, d'injures, de faux témoignages, d'humiliations. Martin veut parler de la foi, le préfet Troïle lui coupe la parole, on ne veut que le convaincre de trahison. On le force de rester debout quand il ne peut se soutenir; et le sénat byzantin est témoin de ces atrocités. Il n'y avait là qu'un homme; c'était le pape, qui, voyant cette coalition de bourreaux, reconnaissant l'inutilité d'une défense, les conjurait d'en finir, de le livrer à la mort, se contentant de les appeler tous au tribunal de Dieu. Quand les grands de l'État se

1. *Epist.* XIV, *Conciles*, t. VI, p. 83.

sont rassasiés de cette ignoble vengeance, on en fait jouir la populace, et l'empereur lui-même, caché par une jalousie, se repait lâchement des souffrances de sa noble victime.

Le sacellaire va dans cette cachette prendre les ordres de l'infâme Constans, et revient pour jeter à la face du pape les injures de la puissance qui l'opprime. On déchire son manteau, on le dépouille ; on le livre presque nu au préfet Troïle, qui le traine enchaîné dans une prison nouvelle. Ses pieds étaient meurtris, ses jambes ensanglantées, et ce malheureux martyr, qui avait tant besoin de repos, n'a d'autre couche qu'un mauvais banc, où un froid rigoureux ne lui permet pas même le soulagement du sommeil. La mère et la fille du geôlier montrèrent plus d'humanité que le maître du monde et ses dignes satellites. Elles lui donnèrent un lit, elles réchauffèrent ses membres engourdis; mais la vengeance de César n'était point assouvie. La mort de ce martyr eût été un acte de clémence. Il n'en signa point l'arrêt. Il le fit languir trois mois dans cette prison malsaine. On ne l'en tira que pour le reléguer dans la Chersonnèse, où, après six mois de nouvelles angoisses et de privations de toute espèce, il termina sa misérable vie le 16 septembre 655[1]. Ses lettres ne parlent ni du patriarche ni du clergé de Constantinople. Le patriarche Paul était mourant; et il faut dire qu'il ne rendit le dernier soupir qu'après avoir reproché à l'empereur sa barbarie envers un évêque. Mais il faudrait d'autres témoignages pour décharger le clergé

1. *Conciles*, t. VII, p. 63 à 78.

byzantin de toute espèce de complicité avec le casuiste couronné qui se vengeait en tyran du mépris que le pape avait fait de son formulaire. La rivalité des deux Églises était flagrante, quoiqu'elle ne fût point secondée par la plupart des évêques d'Orient qui ne prenaient plus leurs opinions théologiques dans les édits de leur empereur. Le clergé seul de Constantinople montrait cette servilité. Il demandait même à Constans le châtiment de tous les adhérents de saint Martin. Il proclamait dans un synode la nullité du concile de Rome où le *Type* avait été condamné, et frappait le pape d'anathème [1]. C'était une cruelle expiation d'un siècle d'entreprises, de négociations, de commandements et d'anathèmes, dont les Papes s'étaient servis pour arriver à la soumission de l'Église orientale.

Cependant un autre évêque avait été donné à Rome, dès que Martin en était parti. L'empereur l'avait commandé; et l'ordre avait été exécuté, quoi qu'en disent les historiens ecclésiastiques qui s'efforçent de laver les Romains de ce qu'ils regardent comme une lâcheté. Ils veulent que ce pape soit légitime, et c'est pour cela qu'ils reculent son ordination jusqu'après la mort de saint Martin. Mais on ne peut rien conclure de ces actes de tyrannie. Les violences ne sont pas des arguments; et quand il serait vrai qu'Eugène Ier eût communiqué en secret avec les Monothélites, cela prouverait seulement que ce nouveau pape n'était pas doué de la noble fermeté de son prédécesseur. Vitalien, qui prit la place d'Eugène

1. Fleury, liv. XXXV, ch. xx.

en 658, tint également une conduite assez équivoque. Il sollicita d'abord l'approbation d'un empereur que les malheurs de saint Martin devaient rendre odieux au saint-siége. Ses légats furent très-bien reçus à la cour de Constantinople, et Constans ne les aurait point accueillis avec tant de distinction, si le nouvel évêque de Rome avait montré la moindre répugnance pour le *Type*. Lorsque cet empereur vint en Italie, Vitalien le combla d'honneurs, lui prodigua les plus serviles témoignages de son respect, quoiqu'il sût très-bien que Constans persévérait dans son hérésie. Il rendait ce qu'il devait à César, et je ne blâme ici que l'exagération de son obéissance. Saint Ambroise avait aussi obéi à une impératrice arienne. Mais comme chef de l'Église orthodoxe, Vitalien aurait pu se dispenser de correspondre avec le patriarche Pierre, qui professait la même doctrine que son prédécesseur. Pierre était Monothélite, et Vitalien ne lui adressa pas moins sa lettre synodale. Le père Pagi le nie, mais l'abbé Fleury l'affirme sur la foi du bibliothécaire Anastase, qui devait le savoir un peu mieux qu'un moine du dix-septième siècle.

Nous tombons ici de contradiction en contradiction. Le voyage de l'empereur en Italie est attribué, par Fleury, à l'aversion des Byzantins pour le monothélisme [1], et il a déjà dit dans un précédent chapitre que ces mêmes Byzantins, peuple et clergé, avaient élu un Monothélite dans la personne de Pierre [2]. Il a cité même la page du

1. Fleury, liv. XXXIX, ch. XXXII.
2. Ch. XXV.

Recueil des conciles où la lettre de ce patriarche hérétique était rapportée. Le voyage de l'empereur Constans était bien une fuite, un trait de lâcheté, et il fuyait devant les Sarrasins dont les partis se montraient déjà sur les rives du Bosphore, en face de sa capitale. Disons toutefois que la conduite de Vitalien était partout ailleurs conforme à celle d'un chef de l'Église. Il donnait des métropolitains à l'Angleterre. Il faisait casser par un concile de Rome la décision d'un concile crétois qui avait injustement déposé un évêque de sa province. Mais il fut moins heureux dans sa lutte contre Maurus, archevêque de Ravenne, qui, protégé par l'exarque, refusa même de comparaître à son tribunal. Il y eut entre les deux évêques un échange d'excommunications qui font frémir les historiens de l'Église. Mais cela ne prouve rien contre la suprématie des Papes sur l'Occident. Cela montre seulement que les exarques, comme délégués de Constantinople, ne perdaient aucune occasion de faire sentir aux Papes leur soumission à l'empire. Constans lui-même, pris pour juge de ce débat, se montra peu reconnaissant de l'accueil qu'il avait reçu dans Rome. Il se déclara pour l'archevêque. Il exempta pour toujours les titulaires de Ravenne de la dépendance de tout seigneur ecclésiastique et même du patriarche de l'ancienne Rome. Cette décision impériale n'a rien qui doive étonner. Il y avait plus de trois cents ans que les empereurs et les exarques avaient fixé leur résidence à Ravenne; et Constans devait considérer cette ville comme la véritable capitale de cette portion de l'empire. Il détestait d'ailleurs cette Rome d'où était partie la condamnation du

Type, et la puissance ecclésiastique qui l'avait prononcée. Ne pouvant anéantir le siége, que les conciles avaient mis au premier rang des siéges apostoliques et que soutenait la vénération de l'Occident, il chercha à l'humilier par l'affranchissement de l'archevêque de Ravenne. Maurus se crut l'égal de l'évêque de Rome; mais c'est en vain qu'à son lit de mort il fit promettre à son clergé de ne jamais rentrer sous le joug du pape. Rome était déjà trop puissante. Le successeur de Maurus ne persista point dans cette indépendance; et ce schisme ne fut considéré que comme une de ces rébellions qui éclatent de temps en temps dans les États les mieux établis.

Vitalien mourut dans les premiers jours de l'année 673. Son successeur, Déodat II ou Adéodat, passa quatre ans sur le saint-siége, sans fournir à l'histoire de l'Église d'autres documents qu'un privilége insignifiant accordé à l'abbaye de Saint-Martin de Tours; et le pape Domnus, qui lui succéda en 677, ne vécut que pour recevoir la soumission d'un nouvel archevêque de Ravenne, plus docile que Maurus. Pendant ce temps, l'empereur Constans II était mort en Sicile, assommé à coups de broc ou d'amphore par un baigneur de Syracuse nommé André; et Constantin Pogonat, son fils, était monté sur le trône de Byzance. Cet empire était déjà bien restreint. L'Asie et l'Afrique étaient au pouvoir des Musulmans. Le calife Moavia avait fixé sa résidence à Damas, et ses armées vinrent assiéger Constantinople, l'année même où Pogonat en avait pris possession. L'ingénieur Callinique et son feu grégeois sauvèrent cette capitale par l'incendie de la flotte musulmane, et un traité de paix signé par le

Recueil des conciles où la lettre de ce patriarche hérétique était rapportée. Le voyage de l'empereur Constans était bien une fuite, un trait de lâcheté, et il fuyait devant les Sarrasins dont les partis se montraient déjà sur les rives du Bosphore, en face de sa capitale. Disons toutefois que la conduite de Vitalien était partout ailleurs conforme à celle d'un chef de l'Église. Il donnait des métropolitains à l'Angleterre. Il faisait casser par un concile de Rome la décision d'un concile crétois qui avait injustement déposé un évêque de sa province. Mais il fut moins heureux dans sa lutte contre Maurus, archevêque de Ravenne, qui, protégé par l'exarque, refusa même de comparaître à son tribunal. Il y eut entre les deux évêques un échange d'excommunications qui font frémir les historiens de l'Église. Mais cela ne prouve rien contre la suprématie des Papes sur l'Occident. Cela montre seulement que les exarques, comme délégués de Constantinople, ne perdaient aucune occasion de faire sentir aux Papes leur soumission à l'empire. Constans lui-même, pris pour juge de ce débat, se montra peu reconnaissant de l'accueil qu'il avait reçu dans Rome. Il se déclara pour l'archevêque. Il exempta pour toujours les titulaires de Ravenne de la dépendance de tout seigneur ecclésiastique et même du patriarche de l'ancienne Rome. Cette décision impériale n'a rien qui doive étonner. Il y avait plus de trois cents ans que les empereurs et les exarques avaient fixé leur résidence à Ravenne; et Constans devait considérer cette ville comme la véritable capitale de cette portion de l'empire. Il détestait d'ailleurs cette Rome d'où était partie la condamnation du

calife et l'empereur, avait donné quelque répit aux chrétiens. Constantin Pogonat voulut en profiter pour rendre aussi la paix à l'Église. Il ne savait pas bien ce qui l'avait divisée. Il consulta le patriarche de Constantinople et celui d'Antioche qui résidait dans cette ville comme un évêque *in partibus;* et ces deux prélats, qui n'en savaient pas davantage, lui répondirent seulement qu'on avait introduit des mots nouveaux dans le mystère de l'Incarnation, et que les deux Églises n'avaient pu s'entendre. L'empereur convoqua dès lors un concile général pour en finir, et la lettre qu'à ce sujet il adressait au pape Domnus, sous la date de 678, fut reçue par son successeur Agathon. Celui-ci fut entièrement de l'avis de Constantin Pogonat, espérant bien que le saint-siége en retirerait de nouveaux avantages.

L'Église d'Angleterre lui avait déjà procuré l'occasion d'un empiètement sur les priviléges de la royauté. Le roi Egfrid et le primat de Cantorbéry, Théodore, avaient chassé l'archevêque Wilfrid du siége d'Yorck; et après avoir entendu cet archevêque dans un concile de Rome, Agathon l'avait rétabli sur son siége en excommuniant tous ceux qui s'opposeraient à son rétablissement, fussent-ils même rois. C'était la seconde fois qu'un anathème comminatoire partait du saint-siége pour aller tomber sur la tête d'un monarque. C'était un de ces essais qui devaient plus tard amener des tentatives plus sérieuses. Mais le roi de Northumberland ne fut point arrêté par cette menace; il défendit à Wilfrid de rentrer dans Yorck, l'exila de ses États, et mourut six ans après sans l'avoir rétabli. Le primat Théodore obéit seul aux ordres du

pape; mais il n'obtint le rétablissement de l'archevêque qu'après avoir fatigué le successeur du roi Egfrid de ses humbles supplications.

Agathon montra le même orgueil dans sa réponse à l'empereur, mais sa lettre, sous un autre rapport, est bonne à étudier. Elle donne une triste idée de la situation qu'avaient faite les Lombards à l'Italie[1], elle dépose de l'état de misère et d'ignorance où son clergé était réduit; et il pouvait mettre au nombre des spoliateurs de l'Église l'empereur Constans lui-même, qui, ne trouvant plus ni or ni argent dans les temples de Rome, avait emporté l'airain de ses monuments et la toiture de l'ancien Panthéon. La barbarie envahissait le monde. « Nous » sommes tous forcés, disait Agathon, de travailler de » nos mains pour vivre. Je n'enverrai pas au concile des » clercs bien savants. Comment pourrait-on trouver la » science parfaite des Écritures chez des gens qui vivent » au milieu de peuples barbares et qui gagnent à grand » peine leur nourriture de chaque jour par leur travail » corporel? » Il ne compte pas sur l'éloquence de ses légats pour expliquer ce qui est en discussion; et les évêques eux-mêmes en désespèrent. Agathon distingue cependant comme il le peut les deux puissances. Il dit à César qu'il lui envoie ses légats pour lui rendre l'obéissance qu'il lui doit. Mais il lui dit en même temps que l'Église de Rome est sa *mère spirituelle*. Cette maternité, qui apparaissait ainsi pour la première fois dans le langage de Rome, était une réminiscence de Damase qui avait

1. *Conciles*, t. VI, p. 230.

voulu donner le nom de *fils* aux évêques de son temps, et l'application qu'en faisait Agathon à César était plus grave, en ce qu'elle mettait l'État dans l'Église; mais en convoquant le nouveau concile, en spécifiant l'objet de cette convocation, Constantin Pogonat montrait en même temps que la puissance ecclésiastique était encore la seconde, et que les droits réservés par le premier des Constantin n'étaient point abandonnés par les plus humbles de ses héritiers.

Ce concile, qui fut le sixième des œcuméniques, fut ouvert le 7 novembre 680. Les trois légats du pape y furent nommés les premiers; mais l'empereur le présida, et c'est à lui qu'ils expliquèrent la sentence portée par leur Église contre les défenseurs d'une volonté unique dans Jésus-Christ. On ne discuta point la question, personne n'en eût été capable; on se borna à chercher ce qu'en avaient pensé les Pères et les conciles. D'énormes volumes furent apportés et confrontés; mais chacun y trouva la confirmation de son opinion; et les Romains craignirent si bien d'être battus, qu'ils accusèrent leurs antagonistes d'avoir falsifié les passages dont ils s'appuyaient. On assure que beaucoup d'entre eux en furent convaincus et chassés du concile, au point que les Monothélites, pressentant leur défaite, offrirent de prouver leur orthodoxie par un miracle. L'offre fut acceptée. Un moine de leur secte, nommé Polychrone, fit apporter un mort et déclara qu'il allait le ressusciter; mais il eut beau le secouer, l'interpeller, lui parler à l'oreille, le mort ne bougea point et le moine fut chassé comme un vil charlatan. L'empereur fut assez éclairé pour ne pas y voir

une preuve concluante. Il demanda aux Monothélites si en définitive ils reconnaissaient les deux volontés en Jésus-Christ. Ceux qui les reconnurent furent absous, ceux qui persistèrent à les nier furent déposés et frappés d'anathème. On écarta les subtilités dont cette simple question avait été embrouillée. Le triomphe d'Agathon et des Occidentaux fut complet. On condamna également les empereurs Héraclius et Constans; mais on ne fit mention ni du *Type* ni de l'*Ecthèse*. Constantin Pogonat, qui dans sa jeunesse avait partagé les opinions de son père, s'exécuta de bonne grâce. Il proclama par un édit la décision du concile. Il expliqua la doctrine catholique des deux volontés, agissant encore en évêque des évêques. Il défendit de la discuter à l'avenir, et prononça des peines terribles contre les clercs et les laïques qui enfreindraient ses commandements [1]. Les lettres d'Agathon passèrent pour articles de foi; mais ses légats laissèrent condamner la mémoire du pape Honorius, comme fauteur du monothélisme, malgré le passage de ces lettres où ce même Agathon soutenait que le saint-siége n'avait jamais erré, ne s'était jamais écarté de la vérité, et que ses décrets avaient toujours été reçus comme la voix divine de saint Pierre. Le pape ne fit pas la moindre attention à cette sentence, pas plus qu'au petit nombre d'évêques qui signèrent la lettre du concile, eu égard au nombre de ceux qui y avaient assisté. Ils étaient cent soixante à la dernière session, et il ne fut apposé que cinquante-cinq signatures à la lettre synodale.

1. *Conciles*, t. VI, p. 599 et suiv.

L'abstention de cette grande majorité sera peut-être expliquée douze ans après par une éclatante revanche de l'Église grecque. Mais Agathon ne verra point ce nouveau démenti donné à l'Église romaine. Il mourut dans l'année même de son triomphe, le 1er décembre 681 ; ce fut son successeur Léon II qui reçut la lettre du concile et l'édit de l'empereur, et qui s'empressa d'y adhérer, d'en confirmer les anathèmes, de le transmettre aux Églises de la Gaule, de l'Espagne et de l'Angleterre. On assure en outre que le nouveau pape avait tout traduit en latin lui-même, et son savoir ne fut pas la plus brillante de ses qualités. Anastase et Platine s'accordent à louer ses vertus ; mais Rome n'en jouit pas longtemps. Les Papes vont se succéder avec une rapidité étonnante ; on en verra quatre dans moins de six années. Benoît II succéda au vertueux Léon II, en 684 ; et ne passa que huit mois sur le saint-siége, mais ces huit mois furent signalés par deux grandes faveurs de Constantin Pogonat. Cet empereur affranchit les Papes de la nécessité d'attendre la confirmation impériale pour se faire ordonner, et leur permit de recourir dans ce cas à l'autorité de l'exarque de Ravenne qui le remplaçait en Italie. Cette dernière partie de l'édit ne pouvait être qu'une confirmation de cette faculté, puisque l'exarque l'avait déjà exercée. La piété de Pogonat ne s'en tint pas à cet acte de bienveillance. Il mit ses fils, Héraclius et Justinien, sous la tutelle paternelle du même Benoît, en lui envoyant des cheveux de ces deux princes. Justinien II, qui ne le valait pas, lui succéda bientôt après ; Benoît ne tarda pas à mourir, et Jean V prit le saint-siége à sa place, le 8 juin 686. C'était un des

trois légats qui avaient assisté au concile de Constantinople, et son pontificat ne fut pas plus long que celui de son prédécesseur.

C'est de son lit qu'il gouverna le monde chrétien ; et il eut cependant le temps d'attacher un nouveau privilége à son siége. Il trouva fort étonnant que Citonat, archevêque de Cagliari, eût ordonné des évêques sans la permission de Rome. C'était cependant le droit de l'épiscopat. Saint Augustin et cinquante autres l'avaient exercé. L'usage n'avait jamais été blâmé ni contesté ; Jean V le fit, et l'ignorance des évêques de ce temps lui donna raison contre le métropolitain de Sardaigne. Il fut remplacé en 687, par le Thrace Conon, qui dura moins que lui, et qui fut confirmé par l'exarque Théodore, en vertu de l'édit de Pogonat. Il parait que cet exarque en aurait préféré un autre. La garnison de Rome avait essayé de faire élire un prêtre du même nom de Théodore, et elle avait fermé les portes de Latran pour empêcher le clergé de s'y assembler ; mais le clergé se réunit ailleurs, et l'exarque finit par ratifier le choix du clergé. Jean Platys, successeur de ce lieutenant de l'empire, fut moins commode ; et en général ces vice-rois étaient toujours en guerre ouverte avec les Papes. Celui-ci prétendit donner un successeur à Conon dans la personne de l'archidiacre Pascal qui lui avait promis les trésors légués par ce pape aux monastères. Cet archidiacre fut en effet élu par une faction, tandis qu'une autre nommait l'archiprêtre Théodore, mais le clergé et le peuple les rejetèrent tous deux, et firent choix du prêtre Sergius : Jean Platys accourut de Ravenne à la voix de Pascal. Mais voyant que Sergius

était reconnu de Rome entière, il consentit à le confirmer, sans renoncer toutefois aux cent livres d'or sur lesquelles il avait compté. Sergius eut beau dire qu'il ne les avait pas. Il ne fut approuvé qu'après les avoir données, et les monastères et les églises de Rome payèrent sans doute cette confirmation de l'or que Conon leur avait légué.

D'autres chagrins furent suscités au nouveau pontife par le despotisme de Justinien II et par la jalousie renaissante des Orientaux. Deux cent onze évêques se rassemblèrent en 692, sur l'ordre de cet empereur, sous prétexte que les deux derniers conciles n'avaient fait aucun décret sur la discipline ; et certes il suffit de lire les actes de cette assemblée nommée *concile d'erreur* par l'Église romaine, pour voir les scandales dont les clercs et les évêques donnaient le déplorable exemple. On n'y parle que de leur incontinence, de leurs concubines, des impuretés qui souillaient les églises, des cabarets qui s'y tenaient, du mariage des clercs avec des courtisanes et des comédiennes. Mais on ne s'en tint pas à la répression de ces désordres. Heydegger[1] affirme qu'on y fit plusieurs décrets terriblement contraires à l'ambition et à l'autorité de l'évêque de Rome. Je n'en trouve que deux, l'un qui permet aux diacres et aux sous-diacres de cohabiter avec leurs femmes, contrairement à la loi romaine qui l'interdisait, l'autre qui défend de jeûner les samedis de carême autres que le samedi saint, en ajoutant que l'Église romaine ne doit plus le permettre,

1. *Hist. des Papes.*

et qu'à cet égard elle doit changer de coutume. C'est cette injonction qui déplut, dit-on, à l'évêque de Rome et qui lui fit rejeter ce concile. Ses canons lui furent apportés de la part de Justinien II. Mais Sergius ne voulut pas même ouvrir les livres qui les contenaient, sous prétexte que le concile n'avait pas été convoqué par ses ordres, et il s'attira une persécution nouvelle. La promptitude de la vengeance impériale fait même croire qu'elle était résolue d'avance, et que cette légère modification des usages romains n'était qu'une révolte calculée contre une domination dont l'Orient ne voulait plus.

Un envoyé de Justinien II vint enlever l'évêque Jean de Porto, ainsi que le prêtre Boniface, conseiller du pape; un autre officier nommé Zacharie eut ordre de l'arrêter lui-même et de le conduire à Constantinople. Mais le peuple de Rome s'y opposa. On ajoute que les soldats de l'exarque secondèrent la résistance du peuple, qu'ils demandèrent la tête de cet envoyé de l'empereur [1], et que sa fuite put seule calmer cette révolte. Cette désobéissance de l'armée est bien étonnante sous un César qui ne pardonnait guère, dont le règne ne se signalait que par des actes de férocité, et le pape Sergius devait s'attendre à d'autres violences; mais une révolution l'en préserva. Les moines de Byzance et le patrice Léonce détrônèrent Justinien, lui coupèrent le nez et le reléguèrent à Cherson sur les rivages de la Mer Noire. L'Occident montrait à Sergius plus d'égards et de respect. La pieuse soumission des rois et des peuples le consolait de

1. Anastase le Bibliothécaire.

reconnaitre; et Jean VI eut seul le pouvoir de calmer cette sédition. Celles des Lombards étaient plus difficiles à réprimer. La mort de Pertharit les avait rendus à leurs instincts de rapacité. Le duc de Bénévent Agilulf qu'ils avaient mis sur le trône, les avait lâchés sur la Campanie qu'ils ravageaient et dépeuplaient. Jean VI racheta les captifs qu'ils avaient emmenés et vida encore une fois le trésor qu'en moins de trente ans avait rétabli la piété des fidèles. Jean VII lui succéda en 705 et fut mieux traité que lui par les Lombards. S'il faut en croire Paul Diacre, l'historien de cette nation, qui écrivait cinquante ans après, le roi Aribert aurait donné à saint Pierre, représenté par Jean VII, le patrimoine des Alpes Cottiennes, et la donation aurait été écrite en lettres d'or. L'abbé Fleury dit que cette donation renfermait le mont Cenis et le mont Genèvre. Il ajoute que ce patrimoine avait appartenu à l'évêque de Rome, et qu'Aribert ne faisait que le restituer. Platine fait douter de la donation, et il faut en général se méfier de toutes ces libéralités. Le saint-siége possédait, il est vrai, de grands domaines; nous en parlerons plus tard, mais il est impossible d'en déterminer l'origine; et de toutes ces donations faites à saint Pierre avant celle de la comtesse Mathilde, il n'en est pas une qu'on puisse prouver par des actes authentiques. Jean VII montra moins de fermeté que Sergius, quand Justinien II lui renvoya les actes de son concile, en le priant de les faire examiner et d'en retrancher ce qu'il ne voudrait pas admettre. Cet empereur était remonté sur son trône; et cette douceur nous étonne, car son caractère était encore plus aigri par ses malheurs.

On sait que, pendant une tempête qui assaillit sa flotte aux environs de Constantinople, un moine lui ayant dit que, pour calmer le ciel, il devrait jurer de pardonner à ses ennemis, le barbare répondit que Dieu pouvait le faire périr s'il le voulait, mais qu'il n'en épargnerait pas un seul. D'où venait cette complaisance pour le successeur d'un pape qu'il avait si rudement puni d'avoir méprisé et insulté son concile? Quoi qu'il en soit, Jean VII n'osa rien retrancher, et Justinien prit cela pour une approbation.

Après la mort de ce pontife et celle de Sisinnius qui ne dura que vingt jours, il vint un pape plus courageux. Ce fut Constantin, Syrien d'origine, qui prit le saint-siége le 4 mars 708, et qui reçut du féroce Justinien un terrible témoignage de la protection impériale. Félix, archevêque de Ravenne, poussé sans doute par l'exarque Théophylacte, avait suivi l'exemple de Maurus et refusé le serment d'obéissance au saint-siége. Justinien ordonna au patrice Théodore de se rendre à Ravenne avec l'armée de Sicile, de s'emparer de cet archevêque et de l'envoyer à Constantinople. L'ordre fut exécuté et le tyran fit crever les yeux à Félix pour le punir d'avoir fait ce que l'empereur Constans avait autorisé par son édit en faveur de Maurus. Constantin fut-il complice de cette barbarie? Des historiens l'ont supposé[1] sur quelques mots d'Anastase le Bibliothécaire qui attribue au jugement de Dieu et de saint Pierre le châtiment de cette nouvelle désobéissance au saint-siége. C'est ainsi qu'on attribue à la justice divine

1. *Hist. des Papes*, art. Constantin.

tous les malheurs qui tombent sur de grands criminels. Mais la sottise d'un chroniqueur superstitieux ne suffit pas pour accuser de tant de barbarie un pape qui n'en a pas donné un second exemple. Il serait tout aussi ridicule de voir un témoignage de la suprématie des Papes sur l'Orient dans les hommages rendus à ce même Constantin, quand il plut à Justinien II de le faire venir à Byzance. Les tyrans ont des caprices de clémence; et cet empereur avait commis assez de crimes pour que l'esprit superstitieux de son temps lui suggérât la pensée d'avoir recours aux prières du vicaire de Jésus-Christ. Si Justinien fût venu à Rome pour honorer le pape comme avaient fait peu de temps auparavant Cœnred, roi de Mercie, et Offa, roi de d'Estanglie, on pourrait y voir un abaissement de la puissance impériale. Mais ce ne fut qu'une fantaisie; et quand Philippique Bardanes eut enlevé le trône et la vie à Justinien II et à son fils, les évêques d'Orient reprirent l'habitude d'adopter la croyance de leur maître. Les Monothélites y régnèrent deux ans avec Bardanes; et quand une autre faction l'eut déposé et aveuglé, les évêques revinrent à l'orthodoxie sous l'influence des Césars Anastase II et Théodose III.

C'est le pape Constantin qui fit faire à la papauté le plus grand pas qu'elle eût fait encore, en excommuniant ce même Bardanes et en le déclarant incapable de tenir l'empire. Ce n'était pas pour le punir d'avoir coupé la tête à deux empereurs. Constantin avait passé bien d'autres crimes à Justinien que l'abbé de Vallemont a l'étrange bonté d'appeler son ami [1]. Mais Bardanes était

1. Tome IV, p. 60.

hérétique, et c'était alors moins pardonnable que les assassinats, les usurpations et les adultères. En signifiant à l'évêque de Rome son sanglant avénement, cet usurpateur s'était prononcé en faveur des Monothélites; et le pape s'était borné d'abord à ne pas lui répondre. Mais le peuple et le clergé de Rome étaient allés plus loin. Ils avaient fait peindre les six conciles œcuméniques dans le portique de Saint-Pierre comme condamnant l'hérésie professée par l'empereur; et celui-ci ayant commandé au préfet ou au préteur de Rome de faire effacer ces peintures, le sénat et le clergé avaient refusé de le reconnaitre pour César. Ils décrétèrent que son portrait ne serait plus exposé dans l'église, que son nom ne serait plus prononcé à la messe, qu'on ne le mettrait plus en tête des actes publics, et que la monnaie frappée à son coin ne serait plus reçue dans Rome. D'autres historiens donnent à Constantin l'initiative de ces mesures, et je suis de cet avis. Le peuple et le sénat étaient alors sans puissance et sans volonté; et dès que le clergé s'en était mêlé, il est impossible de ne pas tout attribuer à son évêque. Mais de quelque part que ces ordres soient venus, nous devons constater deux faits qu'ils attestent. C'est que, malgré la prétendue donation de l'empereur Constantin, Rome reconnaissait encore l'autorité impériale en mettant le nom des Césars en tête des actes publics et en faisant battre monnaie à leur coin. L'excommunication et la déposition n'en sont pas moins authentiques. Elles sont du fait du pape Constantin, et nul autre n'avait encore eu cette audace. Gelase, en distinguant les deux puissances, avait bien osé mettre le sacerdoce au-dessus de

l'empire. Augustin avait bien lancé un anathème indirect et conditionnel contre les rois de l'Heptarchie anglaise. Mais aucun se n'était arrogé le droit de déposer un souverain. Cette énormité, que Philippique Bardanes n'avait pas eu le temps de punir, tombait, il est vrai, sur un misérable. Mais l'exemple était donné; nous verrons les successeurs du pape Constantin abuser de ce prétendu privilége, en frappant des têtes plus dignes; et ce trait d'audace sera accepté, comme une prérogative héritée de Jésus-Christ et de saint Pierre, par la stupidité des peuples et par la lâcheté des princes de la terre. Mais mille ans d'un exercice fatal à l'Europe n'ont pu le légitimer aux yeux de la raison; et celle de notre siècle se révolte à l'idée qu'un prêtre, qu'un apôtre de paix et de charité puisse provoquer les rébellions et livrer un peuple à toutes les horreurs des guerres civiles et religieuses. Constantin ouvrit encore une autre source de disputes sanglantes en inaugurant le culte des images. Ce fut le dernier acte de son pontificat. Il mourut dans les premiers jours d'avril en 715, et légua ainsi à Grégoire II et à ses successeurs une puissance désastreuse et au monde chrétien des siècles de désordres et de meurtres dont on ne peut décharger sa mémoire.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

POISSY. — TYP. ET STÉR. DE A. BOURET.

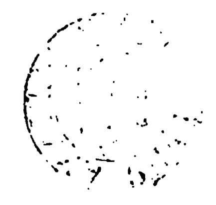


HISTOIRE

DE LA

PUISSANCE PONTIFICALE

POISSY. — TYP. ET STÉR. DE A. BOURET.



HISTOIRE

DE LA

PUISSANCE PONTIFICALE

PAR

M. VIENNET

de l'Académie Française

TOME DEUXIÈME



PARIS

E. DENTU, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS.

1866



UN MOT SUR MES CRITIQUES

On ne s'est pas encore avisé d'appliquer une préface à chaque volume d'un livre. Mais il n'est pas d'usage non plus que des hommes, revêtus d'un habit respectable, se permettent de déchirer, de calomnier un ouvrage dont ils ne connaissent pas le premier mot. Je n'ai pas lu ces diatribes anticipées, mais des amis m'en ont rapporté quelques-unes; et une d'elles m'a blessé. J'en fais l'aveu sincère pour procurer une pieuse jouissance à mes critiques. C'est le reproche de parti-pris qu'ils m'adressent, c'est l'intention qu'ils me prêtent de n'avoir écrit ce livre que pour dénigrer la papauté. — Je leur réponds sèchement qu'ils en ont menti. — J'ai voulu faire et je crois avoir fait une œuvre de conscience.

Je n'ai pas voulu même me laisser influencer par d'éminents écrivains de mon temps qui, sans faire un livre spécial sur le même sujet, en ont touché quelques parties dans des écrits politiques, philoso-

phiques ou littéraires. J'ai pris la résolution de n'en lire aucun. Je me suis isolé de mes contemporains, je dirai même : des opinions de mon temps. Je suis resté seul avec ma raison et ma conscience en face de l'histoire. Cet isolement n'est pas sans danger; il est bon quelquefois de consulter ses amis. Je ne l'ai pas fait, et il en est résulté une petite erreur, que le plus faible des érudits eût remarquée, et que par une préoccupation inconcevable, je n'ai reconnue moi-même qu'en corrigeant la vingt-unième feuille de mon premier volume. Je dois dire que cette erreur est insignifiante, qu'elle n'altère pas la moindre vérité, qu'elle n'infirme l'appréciation d'aucun fait. C'est tout simplement une qualification donnée à un nom propre qui en avait une toute contraire. Ce sont quatre syllabes à retrancher dans quatre pages différentes.

Je reviens au parti-pris dont on m'accuse ; et je répète que c'est une calomnie. J'ai cherché constamment la vérité, je la cherche même encore en corrigeant mes épreuves; et je vais donner un éclatant témoignage de bonne foi à ceux qui ont l'effronterie de douter de la mienne. En parlant de saint Pierre, j'ai cité tous les documents favorables ou contraires à son établissement dans Rome et je croyais n'avoir plus rien à dire. Eh bien! je me trompais. Il y avait dans les faits qui constituent l'histoire des trois premiers siècles de l'Église, il y avait, en faveur de la présence de saint Pierre à Rome, un argument puissant, le plus puissant de tous peut-être, que n'avaient découvert ni les Papes, ni les historiens de la papauté, ni les panégérystes du saint-

siége, et qui a jailli tout à coup à mes yeux des oppositions mêmes que je racontais ou plutôt que je relisais sur mes épreuves après cinq ou six années d'oubli.

C'est que dans cette foule d'évêques, de prêtres, d'hérésiarques, de conciles qui défendirent leur indépendance contre l'évêque de Rome, qui poussèrent même la controverse jusqu'à l'injure la plus grossière, aucun n'a contesté au pape romain sa descendance de saint Pierre, aucun ne lui a opposé un itinéraire du prince des Apôtres, différent de celui que Rome avait adopté; aucun n'a trouvé dans les traditions, dans les souvenirs de son Église, un document, un fait qui contredît la tradition romaine. Ils n'en étaient pas plus respectueux, ils n'abdiquaient point le pouvoir qu'ils avaient de lier et de délier; mais leur volumineuse, leur vigoureuse polémique ne démentait jamais la prétention du pape sur l'origine de son siége. Ce n'est, sans doute, qu'une présomption, mais elle est si forte qu'elle équivaut presque à une preuve; et c'est moi qui la donne; moi que l'on accuse d'avoir fait mon thème d'avance. Taisez-vous, calomniateurs! je défie le plus flatteur de vos miroirs de vous montrer un homme de bonne foi, pareil à celui que vous insultez.

HISTOIRE

DE LA

PUISSANCE PONTIFICALE

DEPUIS SAINT PIERRE JUSQU'A INNOCENT III

CHAPITRE XII

QUERELLE DES IMAGES

715 à 768

Ce n'était pas une chose nouvelle que la présence des images dans les églises. Elles y étaient placées comme des portraits de Jésus-Christ, de la Vierge et des premiers saints de la chrétienté, ou comme une commémoration de faits historiques dont l'Église aimait à garder le souvenir. C'est ainsi que, dans la basilique de Sainte-Sophie, les orthodoxes avaient figuré le sixième concile œcuménique qui avait condamné les Monothélites; et Philippique Bardanes, appartenant à cette secte, avait détruit ce monument de leur défaite. Le pape Constantin n'avait point oublié ce grief dans les motifs de l'excommu-

nication de cet empereur, et pour garantir ces images d'une profanation nouvelle, il les avait en quelque sorte divinisées, en ordonnant qu'elles fussent non-seulement vénérées, mais adorées comme les personnages dont elles reproduisaient les traits. Grégoire II accepta cette décision de son prédécesseur, et y fut encouragé, dit-on, par le moine Winfrid, Anglais de naissance, qui lui affirma sous serment que Dieu lui était apparu en songe et lui avait ordonné de faire adorer l'image de la sainte Vierge. Ce miracle est un de ceux qu'on peut croire. Il n'est rien que les songes ne puissent reproduire; et les imaginations de ce temps, surexcitées par l'esprit religieux, devaient voir fréquemment dans leurs rêves les objets dont elles étaient sans cesse occupées. Mais Grégoire II n'avait point besoin d'un pareil conseil. Il suffisait qu'une contradiction quelconque lui arrivât de cet Orient qui échappait à chaque instant à la juridiction du saint-siége; et cette contradiction ne se fit pas attendre.

Léon III, le fondateur de la dynastie isaurienne, venait d'enlever à Théodose III le trône de Constantinople. Les écrivains ecclésiastiques ont essayé de le flétrir en rappelant la bassesse de son origine. Mais la plupart des empereurs qu'ils ont loués n'avaient pas une naissance plus relevée que ce fils de cordonnier. Ils s'étaient montrés seulement plus dociles pour le saint-siége; et cette docilité tenait lieu de toutes les vertus. Le courage et les talents de Léon III l'avaient élevé aux premiers rangs de l'armée, quand les soldats le revêtirent de la pourpre. L'histoire des Césars est pleine de ces crimes heureux; et le peuple. qui subissait depuis vingt ans le joug de tant d'usurpateurs lâ-

ches et féroces, accueillit avec des transports de joie l'avénement d'un soldat qui lui promettait un despotisme moins barbare. Ces pressentiments ne furent pas bien justifiés. Léon l'Isaurien fut cruel envers les Juifs et les hérétiques, ce que Rome lui eût sans doute pardonné. Mais il tourna bientôt sa colère contre le pape et l'Italie. Les causes de cette querelle sont assez mal expliquées par les historiens modernes. Les uns prétendent que l'empereur, pressé d'argent, voulut spolier les églises italiennes, et que la résistance du pape l'irrita au point d'attenter à sa vie. Les autres attribuent sa haine et ses attentats à la question des images, et cela me parait d'autant plus vraisemblable que l'histoire lui a infligé le surnom d'*Iconomaque*. Ce soldat couronné n'avait pas assez d'instruction pour savoir si le culte des images était une hérésie ou une conséquence naturelle de la foi catholique. Mais il avait autour de lui des hommes qui l'animaient de leurs passions. Théophane [1] cite un Syrien nommé Béser qui, après avoir été pris par les Musulmans, était revenu à Constantinople, et qui avait rapporté de son contact avec les infidèles une sainte horreur pour les images. Il y voyait une idolâtrie, et l'évêque Constantin de Nacolie soutenait cette opinion, en rappelant que l'Écriture défendait de faire, dans un but d'adoration, aucune représentation de ce qui était au ciel ou sur la terre. L'empereur avait dit comme eux que c'était un acte d'idolâtrie. Il avait rassemblé un synode d'évêques et de sénateurs; et, sur leur avis, il avait fait enlever les statues et les peintures du

1. *Annales*, II, p. 336.

sanctuaire pour les transporter dans la nef et les placer à une hauteur qui ne permît pas à leurs adorateurs de se prosterner devant elles.

Le patriarche Germain s'indigna de cette profanation. Il soutint que la primitive Église avait admis les images, et qu'il mourrait, s'il le fallait, pour les défendre. Le pape Grégoire II s'empressa de le féliciter de son courage. Il rejeta l'analogie qu'on voulait établir entre la représentation de fausses divinités qui n'avaient jamais existé, et les portraits de l'Homme-Dieu, de sa Mère et de ses Apôtres. Il excita le patriarche à la résistance, et plusieurs évêques orientaux obéirent aux prescriptions de l'évêque de Rome. Léon III s'irrita de cette opposition. Ses conseillers l'engagèrent à ne pas faiblir et lui rappelèrent le verset du Deutéronome, où Moïse commanda aux Israëlites de briser les sculptures des Armorrhéens et des Chananéens, ainsi que la destruction du serpent d'airain par Ezéchias. L'empereur somma le patriarche d'abjurer le culte des images, et punit de la déportation le refus de ce vieillard. Il fit détruire une statue de Jésus-Christ que Constantin le Grand avait fait placer dans le vestibule de son palais; on brisa par son ordre toutes celles qui décoraient les églises. On couvrit toutes les peintures d'une couche de plâtre. Léon l'Isaurien ne s'en tint pas à ces dévastations. Il fit partir des assassins pour l'Italie. Mais j'anticipe peut-être sur le départ de ces misérables. Les quatre ou cinq historiens que j'ai sous les yeux m'offrent des narrations si contradictoires qu'il est difficile de les concilier. J'adopte la version des auteurs anglais de l'*Histoire universelle*, comme

la plus claire et la plus vraisemblable[1]. Scholastique, exarque de Ravenne, ayant exécuté les ordres de l'empereur, et détruit les images de ses églises, le peuple fut indigné de cette profanation et parla hautement de se soustraire à l'obéissance de Constantinople. Les Lombards furent avertis de cette révolte, et saisirent cette occasion d'étendre et d'affermir leur empire. Après trois ou quatre règnes éphémères, ils avaient rencontré un roi législateur dont l'ambition répondait à leurs instincts de rapacité. Luitprand les conduisit à Ravenne et s'empara de cette ville. L'exarchat fut envahi, dévasté, dépouillé de ses monuments, et l'exarque obligé de se réfugier à Venise. Grégoire II, effrayé de ces ravages et tremblant pour la ville de Rome, écrivit au doge de Venise comme au plus proche de ses voisins, et le supplia de rétablir l'exarque. Urse ne demandait pas mieux. Il arma une flotte et trompa les Lombards sur sa destination, pendant que le patrice Scholastique ralliait quelques troupes dans les environs d'Imola. Les Vénitiens le rejoignirent sous les murs de Ravenne. La ville fut reconquise, rendue à l'empire; et le pape Grégoire II, croyant qu'un tel service engagerait l'empereur à lui céder sur la question des images, le supplia de rapporter son édit de destruction. Mais Léon III n'eut aucun égard à cette prière. Fatigué de l'opiniâtreté de l'évêque de Rome, il chargea trois assassins de s'y rendre, de tuer le pape ou de l'amener à Constantinople; et le patrice Paul vint remplacer Scholastique, dont la reconnaissance envers Grégoire pouvait

1. *Hist. des Lombards*, liv. IV, ch. XVII.

contrarier la mission de ces bandits. Mais avant que les troupes du nouvel exarque ne fussent prêtes, le complot avait été découvert et puni par la mort des assassins. Le patrice Paul connaissait trop bien son maître pour être retenu par cet échec. Il se disposa à marcher sur Rome, après avoir envoyé sans doute au pape une lettre de l'empereur qui lui promettait sa protection s'il obéissait à son édit, et le menaçait en même temps de déchéance s'il persistait dans sa rébellion.

Grégoire II ne répondit que par l'excommunication de l'exarque, et ses messagers allèrent de tous les côtés implorer des secours [1]. La révolte fut générale. Les citoyens de Rome, les peuples de la province d'Ancône abattirent les statues des empereurs d'Orient et proclamèrent leur indépendance. Le peuple de Ravenne prit part à cette rébellion, combattit les troupes impériales, massacra les briseurs d'images, l'exarque lui-même, et ne se distingua des autres rebelles qu'en restant fidèle à l'empire. Il craignait que sa ville ne perdît son titre de capitale, pour n'être plus qu'une dépendance de Rome. Naples suivit l'exemple de Ravenne. Le peuple massacra le gouverneur et son fils qu'on accusait d'avoir aussi envoyé des assassins pour se défaire du pape, mais il resta également sous la domination de l'empereur. Le roi des Lombards Luitprand voulut profiter de ces désordres. Il oublia que Grégoire II avait armé les Vénitiens contre lui, et feignit d'embrasser sa querelle; mais la mort de l'exarque et la défaite des troupes impériales encourageant

1. Anastase le Bibl., *Lir. Pont.*, p. 156.

son ambition, il s'empara de la Romagne, de la Pentapole, et, affectant un grand zèle pour la foi catholique, se fit partout reconnaître pour souverain.

Léon l'Isaurien, irrité du meurtre de ses officiers et de l'invasion de Luitprand, fit partir un nouvel exarque avec une armée pour châtier les rebelles, ordonnant toujours l'assassinat du pape. Mais ce dernier commandement fut déjoué comme les autres par le peuple de Rome qui veillait sur son évêque comme sur un père. Le patrice Eutychius reprit l'exarchat. Mais il ne se crut point assez fort pour étendre sa conquête jusqu'à Rome et il rechercha l'alliance de Luitprand au lieu de tenter de lui arracher les deux provinces qu'il avait usurpées. La révolte d'un duc de Spolette contre le roi des Lombards vint servir sa politique. Il offrit à Luitprand le secours de ses troupes pour réduire le rebelle; et dès que le duc de Spolette fut vaincu et soumis, l'exarque et le roi marchèrent ensemble sur Rome. Les fortifications dont le pape avait entouré la ville ne le rassurèrent point, il désespéra de la victoire, mais sans désespérer de son salut, Il crut à la clémence d'un roi qui avait pardonné au duc de Spolette après l'avoir soumis. Il sortit de Rome à la tête de son clergé et des principaux citoyens, se rendit au camp de Luitprand : et sa parole fut si éloquente, que le roi des Lombards tomba à ses pieds et força l'exarque lui-même de renoncer à ses vengeances. Grégoire II vécut encore trois ans, soutenant toujours le culte des images, dirigeant les nombreuses conversions de la Germanie. veillant à la discipline de son clergé et vénéré de l'Italie entière. A-t-il. maintenant, étendu jusqu'à l'empe-

reur l'excommunication qu'il a lancée contre les exarques? Dois-je constater un second exemple de cette atteinte à la puissance impériale? A-t-il déposé Léon et dégagé les peuples de leur serment? Baronius et Bellarmin l'en ont loué[1]; c'était dans l'ordre. Ils avaient besoin de ces exemples lointains pour prouver que le chef de l'Église avait toujours exercé ce pouvoir. Mais qui l'a dit le premier? J'écarte les témoignages de Zonare, de Cedrène, de Nicéphore, qui ne sont que les copistes de Georges Théophane, leur devancier. Celui-ci l'affirme, et c'était un homme considéré, d'une naissance illustre, qui avait renoncé aux grandeurs pour vivre dans la retraite et dans le sein de l'étude, le fondateur d'un monastère célèbre, qu'on venait consulter de toutes parts, et qui dominait les conciles par son éloquence. Il était grand partisan du culte des images et il avait vu les derniers contemporains de Grégoire II. Mais Paul Diacre, qui en était encore plus rapproché, qui vivait en Italie, ne dit pas un mot de cet anathème; mais Anastase, le compilateur des manuscrits, n'en parle point. Faut-il en croire Théophane? Il était bien violent contre les Iconoclastes. N'avait-il pas besoin de cet argument pour effrayer l'empereur qui, cent ans après Léon III, soutenait encore leur querelle? Il est permis de douter de cette excommunication, de cette déposition de souverain, qui contraste avec la conduite de Grégoire II envers l'empereur. Ce prince conspire contre sa vie. Les peuples se soulèvent pour défendre leur pontife, ils veulent

1. Baron., an. 730; Bellarm., liv. V, ch. VIII.

se séparer de l'obéissance de leur maître, ils vont même, a-t-on dit, jusqu'à offrir la couronne au pape; et Grégoire II les engage à rester fidèles à celui qui veut l'assassiner. Il contribue deux fois au rétablissement de la puissance impériale dans l'exarchat de Ravenne. Il ne combat contre l'exarque que pour se défendre lui-même. Cette défense l'élève bien haut sans doute, elle grandit la puissance pontificale qui trouve déjà une armée dans le peuple de l'Italie. Mais ce n'est pas un acte de rébellion. C'est l'empereur qui l'a contraint de faire cet essai de son autorité morale sur les peuples, il n'abuse pas de sa victoire; et il n'est pas probable qu'il ait prononcé la déchéance d'un empereur dont il respectait la domination, quand il pouvait le croire incapable de se venger.

Il n'est intraitable que dans sa vénération pour les images; et quand même il eût cédé aux caprices de l'Isaurien, je ne sais s'il était en son pouvoir de les détruire. Les hommes sont généralement superstitieux. Ils ont aimé dans tous les temps et dans tous les pays les simulacres des objets de leur adoration. Les peuples les plus sauvages ont leurs fétiches. Jésus-Christ avait proscrit les idoles, et les premiers chrétiens avaient horreur de ces tableaux, de ces statues qui rappelaient les dieux du paganisme. Mais du temps même de Jésus-Christ, une femme, guérie d'un flux de sang par le contact de sa robe, lui avait élevé une statue dans la ville de Césarée. Eusèbe l'avait vue trois siècles après. Constantin en avait érigé une pareille dans son palais de Byzance. Dès le quatrième siècle, l'Espagne était pleine de ces images. Les

églises de l'Italie, de l'Occident et de l'Orient les avaient multipliées. Les fidèles, reprenant les traditions de leurs pères, ou obéissant à leurs penchants naturels, se prosternaient devant les portraits d'un Dieu invisible ou des martyrs qui avaient péri en le confessant. La raison humaine, qui est rarement consultée par ceux qui s'en glorifient, aurait préféré sans doute que cet hommage fût exclusivement réservé aux bienfaiteurs de l'humanité, aux Titus, aux Marc-Aurèle, plutôt qu'à des hommes qui n'avaient souvent d'autre mérite que d'avoir passé quarante ans debout sur une colonne. Mais les Papes ne pouvaient faire de pareilles distinctions. Ils devaient tout rapporter à la religion qu'ils avaient mission d'établir ou de défendre. Les plus éclairés n'interdisaient pas aux peuples de donner ce témoignage de reconnaissance aux hommes qui les avaient illustrés ou qui avaient travaillé à leur bonheur; mais la pensée d'une autre vie était dans tous les esprits. La religion l'avait entourée de craintes et d'espérances. Elle leur avait présenté les saints et les martyrs comme des intercesseurs auprès du Dieu qui disposait des châtiments et des récompenses futures. Il était tout simple qu'on les invoquât, qu'on les adorât comme des patrons. Il était dans l'intérêt de l'Église qu'ils fussent toujours présents aux regards des fidèles, et qu'on les exposât sur des autels sous leurs formes humaines. Plus les hommes étaient malheureux, et ils l'étaient tous dans cette époque de barbarie, plus ils avaient besoin d'espérer le bonheur que la religion leur promettait dans un autre monde; et ils se prosternaient devant le simulacre des saints dont ils invoquaient le patronage.

Grégoire II ne pouvait abattre cette croyance; il la soutint dans l'intérêt de la foi. « Il crut devoir, comme dit » Gibbon [1], autoriser en faveur de la multitude une sorte » de culte capable de frapper les sens et qui, depuis la » ruine du paganisme, n'avait plus à craindre un odieux » parallèle. »

Grégoire III, élu le 18 mars 731, accepta cet héritage de Grégoire II et fut peut-être plus ardent à le défendre. C'était le septième Syrien que, depuis la conquête des Musulmans, les Romains se donnaient pour évêque. Ces fugitifs se distinguaient par leur savoir; et dès lors qu'ils abandonnaient leur penchant pour l'hérésie, leur supériorité d'intelligence et d'érudition les recommandait aux respects de l'Occident, où depuis longtemps ne s'élevait plus un homme supérieur. Le premier soin du troisième Grégoire fut de répondre à la lettre que l'empereur Léon avait écrite à Grégoire II pour demander la réunion d'un concile. Il s'était déjà fait représenter toutes les missives impériales, et sa réponse les embrassa toutes. Il lui rappelle avec éloge les premières années de son règne qui avait débuté, comme je l'ai dit, par la persécution des hérétiques, et lui demande d'où lui est venue son horreur pour les images. Mais l'injure ne tarde pas à suivre un exorde assez doux. Il traite Léon III de grossier, d'ignorant. Il lui reproche de n'avoir pas consulté les hommes qui pouvaient l'instruire. Il l'adjure de quitter sa présomption et son orgueil. Il lui explique la parole de Jésus-Christ sur les idoles : il nomme *culte*

1. Ch. XLIX.



relatif celui qu'on rend aux images des saints et le distingue par là du *culte de latrie*. Tout l'orgueil du saint-siége déborde enfin. « Nous aurions pu, dit-il, ayant » l'autorité de saint Pierre, prononcer des peines contre » vous, mais puisque vous vous êtes donné vous-même la » malédiction, qu'elle vous demeure. » Il lui rappelle le sixième concile œcuménique, dont Constantin Pogonat a fait exécuter les décisions, mais il feint d'oublier que ce Constantin l'a présidé, il ajoute que « les décisions cano» niques n'appartiennent pas aux empereurs, mais aux » évêques; et que les empereurs doivent s'abtenir des af» faires ecclésiastiques, comme les évêques s'abstiennent » des affaires civiles. » Il raye ainsi d'un mot tout ce qu'ont fait le premier Constantin, Valentinien et Théodose. Il est étonnant que dans sa colère il reconnaisse aux Césars le droit de présider les conciles. « Vous en » demandez un, poursuit-il. Où est l'empereur pieux » pour y prendre séance? Vous êtes un rebelle et vous » agissez en barbare. Vous croyez nous épouvanter en » disant que vous enverrez à Rome briser l'image de » saint Pierre et nous charger de chaînes; sachez que » nous sommes les arbitres de la paix entre l'Occident et » vous et que nous ne craignons pas vos menaces [1]. »

Ce langage était inspiré sans doute par le souvenir des heureux efforts qu'avait faits le peuple pour défendre Grégoire II, et l'empereur Léon dut se souvenir aussi des revers honteux qu'avait subis sa puissance en Italie, car il répondit avec plus de modération qu'on n'en devait

1. *Recueil des Conciles*, t. VII, p. 7.

attendre de son caractère. Il lui dit cependant, et comme le successeur des empereurs que j'ai cités, il avait le droit de lui dire, qu'il avait l'empire et le sacerdoce. Mais les temps étaient changés; et Grégoire III le lui fit sentir en définissant encore une fois les deux puissances suivant les prétentions toujours croissantes de son siége. « S'il n'est pas, dit-il, permis à un évêque de regarder » dans le palais, un empereur ne doit pas regarder dans » l'église. » C'est encore le même oubli du passé. Mais c'est beaucoup pour lui que d'interdire la police des palais aux évêques. D'autres Papes se l'étaient permis; et un pape venu de l'Orient aurait pu se souvenir que saint Jean Chrysostôme et saint Grégoire de Nazianze avaient jeté des regards bien sévères dans le palais de leurs maîtres. Il n'y songea point, il avoua même que les anciens empereurs avaient pu dire qu'il avaient le sacerdoce et l'empire. Mais il n'en fit pas un principe de droit. Ils ne parlaient ainsi, selon lui, que parce qu'ils fondaient et embellissaient les églises, parce qu'ils les protégeaient de concert avec les évêques, et Léon l'Isaurien avait perdu ce droit en les défigurant et en les dépouillant. Cette raison n'était pas meilleure que la conclusion qu'il en tirait, mais il lui était difficile d'en trouver de bonnes pour contredire ce que quatre siècles avaient consacré. Il en revint bien vite à ses bravades. Il conseille à Léon de se repentir; mais s'il persiste, le pape le livre à Satan et le rend responsable de tout le sang que va coûter cette querelle.

Il assembla cependant, mais en Italie, le concile qu'il avait eu l'air de refuser. Quatre-vingt-treize évêques y

jeune prince en lui coupant une mèche de cheveux. Il fallait vraiment que Grégoire III fût au bout de ses ressources pour rechercher un pareil allié.

Charles-Martel ne fut point ému par ses lettres, quelque touchantes qu'elles fussent : et le roi Luitprand s'emparait pendant ce temps de quelques villes voisines de Rome, et semait la terreur dans l'âme de son pontife. Grégoire envoya à Charles-Martel une première ambassade qui n'eut pas plus de résultat que ses lettres. Une seconde fut plus heureuse. Elle apportait au maître de la France quelques anneaux des chaînes de saint Pierre et les clefs du sépulcre de l'apôtre. Le pape lui fit même offrir le titre de patrice et le gouvernement de Rome, dont il ne pouvait disposer que par un acte de rébellion. Mais il savait que, si le gouvernement et le titre étaient acceptés, aucun de ses ennemis n'eût osé braver le vainqueur des Sarrasins. Grégoire l'appelait son cher fils, il énumérait tous les attentats des Lombards et le suppliait de ne pas croire à leurs paroles. C'était vraiment un cri de détresse, qui semblait annoncer la mort de la papauté ; et elle touchait au moment de se relever plus forte et plus puissante que jamais. Charles-Martel répondit cette fois, mais il n'envoya que des présents au tombeau des deux apôtres, et pas un soldat ne partit pour secourir le pape. La défaite de l'armée d'Abdérame n'avait point découragé les Maures d'Espagne. Ils avaient repassé les Pyrénées et s'étaient emparés de la Provence et du Dauphiné. Le gouverneur de Marseille, le traître Mauronte les avait appelés dans la flolle espérance qu'ils l'affranchiraient du joug de Charles-Martel. Ce maire, qui avait pris

le titre de duc des Français, fit craindre à Luitprand que ce torrent ne franchît les Alpes pour déborder en Lombardie. Leurs armées réunies refoulèrent les Musulmans jusqu'au delà de Narbonne. Ce fut une diversion qui sauva Rome, mais l'honneur d'affermir le saint-siége par la destruction de la puissance lombarde, était réservé au jeune prince qui étudiait alors la politique et la guerre à la cour de leur roi. L'alliance ou plutôt le rapprochement des deux nations eut encore un autre avantage pour le pape. La médiation de Charles-Martel lui valut quelques années de paix avec Luitprand, et ce roi se contenta des quatre villes dont il s'était emparé, que ne pouvaient lui reprendre ni l'exarque ni l'empereur.

Le héros français mourut le 20 octobre 741, et cette même année fut fatale aux chefs de l'Empire et de l'Église. Léon l'Isaurien avait précédé Charles-Martel dans la tombe, et Grégoire III le suivit au mois de novembre. Luitprand seul vivait encore, et les grands personnages qui allaient occuper avec lui la scène du monde étaient Zacharie à Rome, Pépin en France, et Constantin Copronyme en Orient. Zacharie était Grec de naissance. Il voulut signaler son avénement par un service rendu à l'empire en obtenant du Lombard la restitution des quatre villes au duché de Rome et s'en occupa avec plus d'ardeur que de la puissance spirituelle. Ce duché est un problème historique, il dépendait sans doute de l'exarchat, mais depuis longtemps les exarques ne paraissaient à Rome qu'en ennemis ou en pénitents. Rome avait un duc, l'histoire en nomme quelques-uns, mais elle ne dit pas quel officier de l'empire avait pris ou reçu le premier

un titre évidemment emprunté des Lombards. Elle ne rencontre rien qui ait rapport à la défense ou au gouvernement de la ville éternelle : c'est le pape qui administre et négocie ; et il paraît qu'à la troisième révolte du duc Trasimond de Spolette contre Luitprand, Zacharie ayant pris parti pour le roi, en obtint la promesse de restituer les quatre villes : mais après la défaite de Trasimond, le roi lombard oublia cette promesse ; et Zacharie, suivi d'une partie de son clergé, alla le trouver dans son camp de Terni pour la lui rappeler. La vue du pape frappait toujours ce roi de respect ou de crainte. Il en fut ému jusqu'aux larmes. Il rendit les quatre villes à l'empire, il restitua à l'Église de saint Pierre les domaines d'Ossimo, de Sabine, de Narni et d'Ancône, rendit tous les captifs, ceux même qu'il avait pris sur l'exarque, et promit une paix de vingt années [1].

Rome respira enfin de ses agitations et le pape sortit de cette crise avec plus d'autorité que jamais. Les nouvelles de Constantinople ajoutaient à sa tranquillité. Constantin Copronyme s'était fait haïr par sa barbarie. Son surnom était une flétrissure. Il rappelait que ce prince avait souillé ses langes pendant son baptême ; et ses mœurs étaient tellement ignobles qu'il se faisait oindre de fiente et d'urine, comme le font encore aujourd'hui quelques sauvages de la zône glaciale. Son beau-frère Artabase avait vengé son peuple et la morale publique. Il s'était emparé du trône d'Orient et avait rétabli le culte des images, à la grande joie des orthodoxes et de

1. Paul Diacre.

l'évêque de Rome. Tranquille des deux côtés, Zacharie tourna tous ses soins vers la Germanie, dont la conversion avait occupé les deux Grégoire. Un moine anglais nommé Wilfrid, qui avait travaillé à la destruction de l'idolâtrie chez les Frisons, avait reçu du premier de ces Papes le nom de Boniface, et le premier épiscopa de l'Allemagne ; c'était un nouveau progrès de la papauté, qui allait ainsi porter au delà du Rhin un témoignage de son autorité, à travers cette France où elle étai pour ainsi dire dominée par celle de Charles-Martel. Zacharie suivait avec joie les conquêtes spirituelles du vieux Boniface, quand une nouvelle fantaisie guerrière de Luitprand vint troubler sa sécurité. Ce roi marchait sur Ravenne, que son exarque était hors d'état de défendre, mais il s'arrêta encore une fois à la voix du pontife et ne rentra plus dans Pavie que pour y mourir, en l'an 743. Son règne avait duré trente-deux ans. Il avait contenu la turbulence de son peuple par sa modération et par sa justice. Ses fréquentes relations avec les évêqûes du Milanais avaient adouci son caractère, entretenu sa piété ; et sans ces vertus, il était incontestable que l'exarchat et l'Italie entière auraient passé sous sa domination comme le duché de Rome, et que la papauté même y aurait péri.

La rébellion des Lombards et la déposition de son petit-fils Hildebrand jetèrent de nouvelles alarmes au cœur de Zacharie ; et les nouvelles de Constantinople lui firent craindre de nouveaux périls. Constantin Copronyme avait repris sa couronne. Il avait fait crever les yeux à l'usurpateur Artabase, à ses deux fils, au patriar-

che Anastase, et ce triomphe du protecteur des Iconoclastes fit redouter à Zacharie le réveil de ces briseurs d'images. Ses craintes ne durèrent pas longtemps. Constantin parut oublier cette querelle; la vénération du peuple pour les statues des saints et des martyrs le fit réfléchir, et au lieu des menaces que Zacharie en attendait, il n'en reçut que des présents pour l'église de Saint-Pierre et la restitution de deux domaines situés dans le duché de Rome et dont l'exarque s'était emparé. Ratchis s'arrêta également à la voix du pape, au milieu de ses conquêtes dans la marche d'Ancône. Zacharie put donc mourir tranquille. Son pontificat de dix années finit au mois de mars 752. Il n'avait affiché aucune prétention, et n en avait pas eu besoin. Les respects des rois et des peuples pour le saint-siége se manifestaient de toutes parts, et il laissa à ses héritiers une maxime admirable qu'ils oublièrent trop souvent. On l'avait accusé de vendre des *pallium* ou des évêchés en Allemagne; et cette accusation venait sans doute de l'obligation qu'un concile, tenu à Mayence par l'archevêque Boniface, avait imposée aux évêques de recevoir de Rome même ce *pallium* qu'ils recevaient des métropolitains. Mézeray affirme que le pape avait provoqué ce décret [1], mais il est probable que Boniface en avait pris l'initiative pour rendre à l'évêque de Rome les bienfaits qu'il en avait reçus; et l'accusation portée contre Zacharie venait sans doute de quelques métropolitains mécontents. Il repoussa avec indignation cette calomnie, et sa lettre finit par ces mots: « Anathème

1. Tom. II, p. 106.

» à qui sera assez hardi pour vendre les dons du Saint-» Esprit. » Cet anathème retomba sur la tête de bien des Papes ; et l'on ne peut oublier que c'est à la vente de ces mêmes dons que fut due dans cette même Allemagne la révolte de Luther, sept siècles après.

Étienne II, nouvel élu du clergé romain, ne vécut que trois jours, et un diacre du même nom monta sur le saint-siége à sa place. Le sceptre des Lombards avait également changé de maître ; le pieux Ratchis avait quitté le palais de Pavie pour le monastère de Montcassin ; et le terrible Astolphe, son frère, était monté sur le trône. C'était un vrai Lombard, farouche, intraitable, impatient et résolu d'achever la conquête de l'Italie, pieux cependant et bâtissant des églises, mais respectant fort peu les évêques et les prêtres. Les présents d'Étienne III en avaient d'abord obtenu une promesse de paix pour quarante années. Mais ayant appris que l'empereur d'Orient avait sur les bras les Musulmans et les Bulgares, il rompit cette paix, marcha sur Ravenne, envahit ce débris de l'empire qu'on appelait l'exarchat, chassa Eutychius, le dernier des seize patrices qui l'avaient gouverné pendant cent quatre-vingt-trois ans, mit fin à cette puissance et lança son armée sur les chemins de Rome. Étienne III lui députa vainement les abbés de Saint-Vincent et de Montcassin. « Allez prier, » répondit Astolphe ; et il continua sa marche. Un de ses hérauts se présenta dans Rome même pour sommer le peuple de reconnaître sa souveraineté, pour dire au pape que si le peuple ne consentait pas à lui payer la capitation, il passerait tout au fil de l'épée, et livrerait la ville au pillage. Une nou-

velle ambassade d'Étienne III fut renvoyée avec mépris; une lettre menaçante de l'empereur d'Orient fut à peine écoutée. Le pape tourna encore ses regards et ses prières vers la France, où Pépin le Bref venait d'être couronné; et c'est de là que lui vinrent le salut, l'indépendance, la puissance temporelle et la souveraineté.

Pépin était déjà l'obligé du saint-siége. Fatigué de maintenir un fantôme de roi, impatient de la royauté, mais retenu par un dernier scrupule de conscience, il avait consulté le pape Zacharie sur ce qu'il devait faire. Zacharie avait mis une année entière à consulter lui-même le Saint-Esprit, mais il avait fini par répondre « que celui-» là devait être roi qui en exerçait l'autorité, au lieu de » celui qui l'était seulement de nom [1]. » On s'est étonné de cette réponse du pape. Elle était alors toute naturelle. Depuis des siècles, l'hérédité n'assurait la possession d'aucun des trônes de la terre. Les fils de Clovis s'étaient détrônés les uns les autres à l'imitation de ce fondateur de leur dynastie, qui n'avait laissé vivre et régner aucuns de ses parents; les maires du palais étaient survenus, et ils avaient disposé des rois et des couronnes. L'histoire des empereurs avait accoutumé les esprits à ces perpétuelles variations de dynastie; à l'exception de celle d'Héraclius, aucune n'était allée en Orient jusqu'à la troisième génération. Les envahisseurs de l'empire n'avaient pas montré moins d'inconstance dans le maintien des familles royales. Les Lombards donnaient au pape de fréquents exemples de l'instabilité

1. Eginhard, *Annales*, an. 750.

des diadèmes. La réponse de Zacharie était dictée par l'esprit du temps. Une chose plus étonnante s'était passée. Pépin avait voulu être sacré comme Clovis par la main d'un évêque. Wilfrid-Boniface, archevêque de Mayence, se trouvait à sa portée. Zacharie le lui avait accordé, pour remplir les fonctions de saint Rémy ; et la ville de Soissons avait remplacé la ville de Reims pour cette cérémonie. Étienne III avait donc tous les droits possibles à la reconnaissance du nouveau maître de la France. Il alla le trouver, les uns disent avec un sauf-conduit d'Astolphe, qui bloquait la ville de Rome, et qui n'avait pas osé le refuser aux envoyés de Pépin ; les autres racontent qu'il était allé voir ce même Astolphe à Pavie pour le prier de respecter les terres du duché romain, et que sur le refus du roi des Lombards, il s'était décidé à se rendre en France. L'une et l'autre version sont également invraisemblables. Astolphe savait trop bien ce que le pape allait faire chez Pépin pour le laisser partir, et il est probable qu'Étienne s'échappa de Rome : cela est indifférent. Il arrive en France, Pépin va au devant de lui jusqu'à Pontyon, près de Langres, et le reçoit avec de grands honneurs. Anastase le Bibliothécaire va même jusqu'à dire que le roi de France marcha un peu de temps à côté du pape, comme un écuyer, à hauteur de la selle de son cheval. Mais pour faire la part à chacune des deux puissances, Anastase prétend qu'Étienne III, couvert de cendre et d'un cilice, se prosterna aux pieds de Pépin en suppliant. On a fait grand bruit de cette double humilité. Les historiens des deux partis ont cherché à sauver l'honneur des deux couronnes. Les profanes ont blâmé, in-

firmé cette faiblesse du roi[1]; les écrivains religieux ont nié, condamné cette bassesse du pape. Lesueur reproche[2] au serviteur des serviteurs de Dieu, d'avoir souffert que le plus grand roi du monde lui servît d'écuyer. Il a raison; il n'y a là qu'une impertinence du pape qui aurait dû descendre de cheval en même temps que le roi; mais quand on admettrait les deux bassesses, il n'en résulterait ni droits ni devoirs pour personne. Ces deux grands politiques avaient besoin l'un de l'autre, le roi, pour faire sanctifier son usurpation par le vicaire de Jésus-Christ; le pape, pour terminer au profit de son siége la longue anarchie dont l'Italie était victime, et se délivrer des ennemis qui ne cessaient de troubler son repos. Sigonius lui prête encore avec raison le désir secret d'acquérir enfin une puissance temporelle. Il affirme que, Pépin lui ayant manifesté l'intention de rendre à l'empire l'exarchat et la Marche d'Ancône, Étienne III lui avait insinué de donner ces provinces à saint Pierre pour assurer son salut par cette bonne œuvre[3]. Comme il est évident qu'avant de se rendre au parlement de Quercy ou Crécy-sur-Oise, le pape et le roi avaient eu des entretiens secrets, il est probable que, dans une de ces conférences, ils avaient arrêté d'avance les incidents de la comédie qu'ils allaient jouer devant le monde.

Astolphe se doutait des intentions du pape Étienne III. Il l'avait fait suivre en France par le propre frère de Pépin, par ce Carloman qui avait quitté les splendeurs

1. Mézeray, t. I, p. 447.
2. An. 753.
3. Sigon. liv. III, p. 126 et suiv.

du trône pour les austérités du monastère de Montcassin. Ce moine royal se présenta au parlement de Crécy où furent débattues les prétentions du roi des Lombards et du pape. Carloman consentit, au nom d'Astolphe, à ne rien prétendre sur le duché de Rome, mais il réclama la possession de l'exarchat. Étienne III répondit que cet exarchat devait revenir au saint-siége comme étant la dépouille d'un hérétique excommunié, dès que Pépin aurait enlevé au Lombard ce que la force lui avait donné. Avant d'admettre toutes ces versions, il faut se demander d'abord ce qui s'était passé en Italie depuis le départ du pape. Pour quelle raison Astolphe, victorieux de tous ses ennemis, n'était-il pas entré dans cette Rome que personne ne pouvait plus défendre? pourquoi avait-il accepté l'arbitrage du roi de France et consenti à plaider dans le parlement de Crécy ce que pouvait trancher d'un coup la puissance de son épée? Il fallait en outre: 1° que le possesseur du saint-siége se considérât déjà comme un seigneur temporel, et cela n'était pas; 2° que Léon l'Isaurien eût été excommunié et déposé par Grégoire III, et ce pape n'avait lancé qu'un anathème comminatoire contre les Iconoclastes sans nommer personne. Il faut se demander enfin de qui viennent toutes ces assertions. J'ai dit ce qu'était Anastase, je dois dire que Sigonius est un écrivain du seizième siècle nommé Raganzoni, et malgré la réputation dont il jouit, on peut douter de ce qu'il raconte huit cents ans après l'événement. Il ne pouvait rien tirer de Paul Diacre dont l'histoire finit avec le règne de Luitprand.

Quoi qu'il en soit, on dit que Pépin, tranchant le débat,

jura de donner à saint Pierre l'exarchat et la Marche d'Ancône s'il s'en rendait maître, et que ses deux fils, Charles et Carloman, le jurèrent après lui[1]. Mézeray ajoute que le roi et le pape se vengèrent ensuite du premier Carloman qui avait défendu contre eux les droits d'Astolphe, qu'ils le renfermèrent dans un monastère de Vienne, où il mourut l'année suivante, qu'ils rasèrent enfin les deux fils de ce prince pour qu'ils fussent incapables de régner. Après ces actes de barbarie qui étaient peu dignes surtout d'un apôtre de charité, le pape Étienne III vint se reposer dans l'abbaye de Saint-Denis où une maladie cruelle le retint assez longtemps pour alarmer la France et l'Italie. On désespéra même de ses jours; mais il guérit et l'on ne manqua pas d'attribuer sa guérison à des miracles. Rien dans ce siècle ne pouvait se faire sans leur intervention; et il en faudrait un pour expliquer surtout l'inaction du Lombard Astolphe qui ne s'emparait pas de cette Italie que lui livraient la longue absence du pape et l'impuissance de l'empereur d'Orient.

Dès qu'Étienne III fut en état d'officier, Pépin se fit sacrer une seconde fois par ses mains, avec la reine Bertrade et ses deux fils, dont l'un devait être Charlemagne; et dès le printemps de 755, il ramena Étienne III en Italie à la tête d'une puissante armée. Astolphe, qu'ils auraient dû trouver à Rome, fut assiégé dans Pavie par les Français, qui ouvraient leur longue et fatale intervention dans cette belle contrée; et il se sauva par une paix honteuse en restituant tout ce qu'il avait pris et en livrant

1. Sigon, liv. III, p. 126 et suiv.

quarante otages pour garants de sa promesse. Mais à peine le pape est-il rentré dans Rome et Pépin en France, qu'Astolphe retrouve tout à coup de l'énergie et des soldats. Il oublie ses otages et sa parole. Il reparaît devant Rome et menace la ville et le pape de ses terribles vengeances. L'espoir et le courage abandonnent Étienne III. Il sent qu'il est hors d'état de se défendre. Il écrit lettres sur lettres à son éminent protecteur; mais Pépin, pressé par les Saxons, alarmé des armements des Bavarois, ne peut reprendre la route des Alpes. La première des lettres du pape lui est apportée par Fulrad, abbé de Saint-Denis, qui retournait dans son abbaye[1]. Étienne rappelle au roi Pépin que saint Pierre, en le sacrant, lui a confié les intérêts de son Église, que c'est pour la défendre que Dieu l'a choisi, par sa prescience, de toute éternité. Il n'oublie pas surtout la donation faite à saint Pierre par le roi et ses fils. Fulrad n'a pas encore passé les Alpes, que Vilcaire, évêque de Nomente, part avec un second message pour la cour de France. « Le Roi des rois, écrit » le pape, ne vous a soumis tant de peuples que pour » relever la sainte Église ; car s'il l'eût voulu il eût pu la » défendre d'une autre manière. C'est pour vous éprouver » qu'il nous a commandé d'aller vers vous. Le Prince » des Apôtres garde votre promesse, et si vous ne l'ac- » complissez, il la représentera au tribunal de Dieu de- » vant qui seront inutiles les excuses les plus ingénieu- » ses[2]. » Bientôt après le comte Tomaric et l'évêque

1. *Codex Caroli, Ep.* VII.
2. *Ibid.*

Georges d'Ostie sont chargés d'une troisième lettre, où il retrace tous les ravages des Lombards, le pillage des temples et des monastères, le viol des religieuses, l'incendie des fermes de l'Église, la destruction de ses vignes, le massacre des enfants et des femmes, la captivité des hommes[1]. Mais, malgré tant de messages, les étendards de Pépin ne paraissaient pas encore, et le siége ne se ralentissait pas, le danger devenait tous les jours plus terrible. C'est alors que, las de parler au nom de saint Pierre, il imagina de le faire parler lui-même. Ce fut le Prince des Apôtres qui écrivit cette fois par la main du pape. Il assurait à ses fils de France que, s'il était mort corporellement, il vivait toujours en esprit, que c'était bien lui, le fondement de l'Église, qu'ils entendaient, que toute l'armée céleste leur ordonnait de le secourir. Il leur promettait le paradis s'ils obéissaient, il les menaçait des feux éternels, s'ils laissaient tomber son sépulcre dans les mains des Lombards[2].

Voilà où en était l'esprit humain, l'intelligence des hommes de ce temps. Étienne savait bien que c'était une fiction, mais Pépin en était-il dupe? Je n'ose ni l'affirmer ni le nier; mais aux yeux des peuples cela passait pour vrai. Les ordres de saint Pierre furent exécutés. Pépin revint en Italie. Astolphe montra la même faiblesse. Il restitua l'exarchat de Ravenne, la marche d'Ancône, le duché de Rome, et Pépin les remit, dit-on, à saint Pierre[3], en vertu des droits que lui donnait la victoire,

1. *Cod. Car.*
2. *Ibid.*, p. 92.
3. Eginhard, ann. 756.

au mépris de ceux qu'alléguait l'empereur d'Orient, à la face même de ses ambassadeurs. Copronyme avait connu la première expédition et les sentiments de Pépin; et c'est sous les murs de Pavie qu'un de ses envoyés était venu le trouver pour réclamer ces provinces au nom de leur maître légitime. Il y comprenait évidemment la ville et le duché de Rome, en disant que le pape était son sujet, et qu'il ne pouvait sans trahison accepter les États de son souverain. De pareilles prétentions ne pouvaient être justifiées que par une armée et par une victoire. Pépin ne leur opposa qu'un froid mépris. « Rome et l'exar» chat, dit-il, m'appartiennent par droit de conquête, je » ne vous les rendrai pas, parce que vous êtes un héréti» que et que vous les souilleriez des abominables erreurs » des Grecs. Il me convient de les donner au pape; et je » verserai la dernière goutte de mon sang pour les lui conserver. » L'acte de donation fut dressé sur-le-champ, signé par Pépin, par ses deux fils, par des évêques et des barons de France.

Ces faits, racontés par Anastase le Bibliothécaire[1], ont été contredits pour la plupart, comme tous les récits de ce temps. On a contesté même la donation de Pépin. On a dit qu'elle n'était pas plus vraie que celle de Constantin, et il est temps peut-être de démontrer quelle était la différence des deux; d'examiner enfin la première. Remarquons d'abord qu'aucun des Papes dont nous venons de raconter l'histoire ne s'est appuyé sur cette donation de Constantin, qu'ils ne l'ont jamais mentionnée dans les empiètements successifs qui les ont élevés à une si haute

1. *Vita Steph.*, III, p. 87.

puissance. L'abandon de Rome par les Césars est un argument sans valeur, puisqu'ils avaient des préfets dans la ville éternelle. On en trouve dans tous les temps. Nous avons eu l'occasion de citer Prétextat, qui l'était sous Valentinien Ier, et qui aurait préféré l'évêché de Rome à la préture. Nous en retrouvons sous Odoacre, sous Théodoric, sous les exarques de Ravenne. Le second et le troisième Grégoire se regardent constamment comme sujets de l'empereur. C'est à l'empire et non à eux qu'ils font restituer les provinces conquises par les Lombards. Les images des empereurs régnants sont placées dans les églises et les palais de Rome, la monnaie est frappée à leur coin. C'est seulement en 740 que l'image de Grégoire III y est substituée, c'est à cette même époque qu'on n'admet plus celles des empereurs dans les palais. Les lettres des Papes sont sans cesse datées des années du règne des Césars. Le sénat romain continue ses bassesses même sous les exarques, et reconnaît les empereurs d'Orient ; la domination impériale dans Rome se manifeste par tous les actes qu'on y reçoit ou qu'on y signe jusqu'au pontificat d'Étienne III. C'est vers ce temps, c'est entre les années 756 et 776 que la prétendue donation de Constantin fut fabriquée par Isidore Mercator ; et Muratori pense que ce fut à l'instigation du pape, pour insinuer à Pépin et à Charlemagne l'idée d'en faire autant [1]. La première objection qui se présente à l'esprit, c'est que la donation de Pépin aurait été inutile, si celle de Constantin avait existé.

1. Muratori, liv. Ier, p. 26.

Mais il suffit de la lire telle qu'elle est rapportée par le moine Gratien dans la compilation qu'il a publiée sous le nom de *Décret*, pour être convaincu de la fausseté de ce document. On y parle de satrapes, on y fait dire par Constantin que la puissance impériale, comme terrestre est au-dessous de l'Église romaine. On lui fait donner à saint Pierre son diadème, sa couronne, sa mître, toutes choses qui n'en signifient qu'une seule. Il remet au Prince des Apôtres sa dignité impériale, le commandement de sa cavalerie, la ville de Rome, toutes celles de l'Italie et même de l'Occident. Il se démet de sa domination sur tous ces pays en faveur de saint Pierre, parce qu'il n'est pas juste qu'un empereur terrestre garde le moindre pouvoir dans les lieux où Dieu a établi le chef de la religion chrétienne. Et ce même Constantin qui se démet de tout, a jusqu'à la fin de sa vie gouverné toutes ces villes et ces provinces. Il a dicté des lois à l'Église. Il a constamment démenti toutes les absurdités que lui prête un impudent faussaire. Il existe cependant deux copies de cette prétendue donation. Celle qui est, dit-on, conservée dans les archives du Vatican, n'est pas aussi stupide que celle de Gratien. Mais elle contient assez d'impertinences pour être traitée d'apocryphe. Rome l'imposa cependant à la crédulité publique depuis le neuvième siècle jusqu'au quinzième. Ce fut alors seulement que Laurent Valla employa toutes les formes de son acerbe critique à ruiner cette invention du moyen âge que venaient d'accréditer encore les conciles de Bâle et de Florence. Il traita son auteur de scélérat, d'imposteur et d'ignorant stupide; et souleva contre lui le pape Eugène IV et tout

le sacré collége, qui le forcèrent à se réfugier à la cour de Naples.

Des critiques moins violents ont cherché plus tard à éclaircir l'origine de cette œuvre de l'ambition romaine; et le président Hénault a peut-être approché de la vérité en l'attribuant à l'interprétation exagérée des édits et de la munificence de Constantin en faveur de l'Église. On sait en effet que cet empereur donna des sommes considérables à saint Pierre, on peut même dire qu'il assigna son palais de Latran pour résidence à l'évêque de Rome et qu'il permit aux ecclésiastiques d'acquérir et de posséder. Cette permission n'était pas nouvelle. Avant Dioclétien, les évêques et les prêtres avaient accepté une grande quantité de donations immobilières. Cet empereur et Maximien son collègue avaient ordonné la confiscation de ces domaines ecclésiastiques, et l'ordre avait été exécuté partout, excepté dans les Gaules, où Constance Chlore n'avait point souffert cette spoliation de son clergé. Il est étonnant de voir révoquer cet édit de Dioclétien par Maxence, mais Constantin ne fit que convertir en droit perpétuel cette tolérance de l'ennemi des chrétiens. Le clergé usa de cette permission avec une avidité si désordonnée que, trente ans après, Valentinien se vit forcé de la réprimer. Les veuves et les orphelins étaient impitoyablement dépouillés. Le nouvel édit fait même entendre que l'adultère et le libertinage y contribuaient plus que la piété. Saint Jérôme s'en plaint lui-même. Théodose fut obligé de renouveler l'édit en 390 et ne fut pas plus écouté que Valentinien. Telle était la scandaleuse multiplicité de ces acquisitions, que saint

Chrysostôme et saint Augustin en firent plus tard le sujet de leurs sermons et de leurs homélies. Ce dernier refusait obstinément toutes les donations qu'on faisait à son Église d'Hippone. L'usage de ces biens devint un autre scandale. Les pauvres étaient oubliés. Il fallut leur assurer par un nouveau décret le quart des revenus ecclésiastiques. Mais les édits de Marcien, d'Anastase, de Justinien encouragèrent de plus en plus tous ces coureurs d'héritages.

Rome prit une large part à cette immense curée. Elle possédait des domaines dans toutes les parties du monde, en Asie, en Grèce, en Sicile, en Afrique, dans les Gaules, et surtout dans les environs de Rome. Nous avons vu Grégoire Ier correspondre avec les administrateurs de ces domaines et régler l'emploi de leurs revenus. Nous avons vu des empereurs qui les saisissaient, d'autres qui les restituaient au saint-siége; les rois lombards s'emparaient souvent de ceux qui étaient à leur portée et les rendaient dès qu'ils étaient battus. Eginhard et les autres chroniqueurs confondent souvent ces domaines avec les provinces où ils sont situés; et cette confusion a pu tromper ou servir les historiens de l'Église. C'est seulement à l'ensemble de ces possessions que Rome dut appliquer le nom de *patrimoine de saint Pierre*, comme faisaient toutes les Églises. On appelait patrimoines de saint Apollinaire, de saint Ambroise, de saint Asprème, les domaines de Ravenne, de Milan et de Naples. Il est évident que celui de Rome était le plus considérable, cela devait être; mais, comme l'ont remarqué les auteurs de l'*Histoire universelle*[1], les écrivains modernes ont eu

1. Liv. IV, note du chap. XVIII, p. 561.

tort de dire que l'Église de Rome avait possédé les Alpes Cottiennes, la Sicile, la Calabre, les duchés de Spolette et de Bénévent, la Toscane et la Campanie. Elle n'avait que des fermes considérables dans toutes ces provinces; et le pape Étienne III est le premier qui les aurait acquises, si la donation de Pépin était plus vraie que celle de Constantin. Nous en dirons plus tard notre pensée quand nous en serons à celle de Charlemagne.

Mais il est probable que le pape se crut autorisé par cet acte de Pépin à prendre une sorte de souveraineté sur Rome, puisque nous le voyons donner le gouvernement de Ravenne à son archevêque sous le titre d'exarque[1]. Pierre de Marca le nie[2]; il prétend au contraire que les Papes, respectant la légitimité des Césars, n'avaient eux-mêmes gouverné que sous le titre d'exarques jusqu'à l'année 876. Et quelle était donc cette légitimité? Y avait-il alors un seul roi légitime dans le monde? L'empereur Copronyme n'était que le fils d'un usurpateur. L'empire d'Occident avait péri sous le glaive d'Odoacre, de Théodoric et de Clovis. Si Bélisaire et Narsès en avaient repris une partie, les Lombards l'avaient reconquise par le droit du plus fort, qui était le seul droit de l'époque. Depuis la destruction de l'exarchat par Astolphe, ces provinces étaient au premier occupant. Pépin ne les avait point enlevées à l'empereur d'Orient, mais au vainqueur de l'exarque. Et dès que leur conquérant les cédait au pape, Étienne III y avait autant de droits

1. Gibbon, ch. XLIX, p. 342.
2. Liv. XIII, p. 55.

que le César de Byzance. Ajoutons que si les peuples avaient été consultés, il est hors de doute que l'Italie entière aurait appartenu dès ce moment à l'évêque de Rome, puisque dans leur révolte contre Léon l'Isaurien ces mêmes peuples lui en avaient offert la souveraineté; et dans nos idées modernes ce serait une légitimité incontestable. Le gouvernement du pape à titre d'exarque ne peut être soutenu. Étienne III ne l'aurait point accepté d'un César, qui dans ce moment même persécutait les adorateurs des images dont les Papes commandaient l'adoration. Copronyme avait assemblé, en 754, un concile de trois cent trente-huit évêques qui traitaient ce culte d'idolâtrie, et qui considéraient l'empereur régnant comme le successeur des Apôtres d'un Dieu qui avait proscrit les idoles. Ce concile venait de déclarer anathèmes les adorateurs ce qu'il appelait des créations de l'art exécrable de la peinture et de la statuaire. Copronyme avait lui-même promulgué ces décrets sur les places publiques de sa capitale, et l'on voudrait qu'Étienne III eût accepté la lieutenance d'un empereur qui le condamnait lui-même! Ce ne serait pas seulement méconnaître son ambition. Ce serait une insulte à sa dignité.

Mais à quoi s'arrêter dans ce chaos? J'en suis réduit à dire que, dès l'année 756, le pape pouvait se croire au nombre des souverains temporels du monde au même titre que tant d'autres usurpateurs ou fondateurs de dynastie, et conformément à la maxime que Zacharie avait trouvée pour justifier l'usurpation de Pépin le Bref, car le pape gouvernait de fait et depuis longtemps Rome et son duché. C'est lui qui réparait les murailles de sa ville,

qui en soutenait les siéges. C'est à lui qu'on déclarait la guerre, c'est lui qui négociait, qui stipulait pour les Romains. Cependant Astolphe parut vouloir protester encore ; mais il mourut dans cette même année 756, d'une chute de cheval, ou d'un coup de flèche, ou bien d'un coup de dent de sanglier, tant il est difficile de bien préciser les moindres événements de cette époque. Ce fut encore un usurpateur qui s'assit sur le trône des Lombards, au préjudice de Ratchis, frère aîné d'Astolphe, qui était sorti du cloître pour revendiquer sa couronne. Le pape Étienne prit le parti de Didier, duc d'Istrie, contre le roi légitime, par la raison qu'à l'imitation de son frère, ce roi aurait sans doute retenu les villes de Secchia, de Faenza, d'Ancône et de Ferrare, que malgré la donation de Pépin, Astolphe n'avait pas encore rendues à l'évêque de Rome. Les *Annales* d'Éginhard sont muettes là-dessus ; Anastase seul le raconte ; et, chose étonnante, qui n'aide pas à l'éclaircissement de cette histoire, ce bibliothécaire du Vatican fait rendre ces villes, non pas au pape ni à l'empereur, mais à la république des Romains. L'usurpateur Didier ne fut pas plus commode que Ratchis l'eût été sans doute. Il ne voulut pas reconnaître la cession de l'exarchat à l'évêque de Rome. Il envoya un archevêque à Ravenne pour en disputer la possession à celui qu'Étienne avait nommé ; et ce pape ayant cassé l'élection du Lombard, Didier fit crever les yeux à deux légats romains qui se trouvaient à sa cour.

Le pape Étienne III ne connut point ces brutalités de l'ingrat qu'il avait soutenu. Il était mort le 25 avril 757 ; et Paul, son frère, lui avait succédé. Mais ce

n'est plus à Constantinople que celui-ci a fait part de son élection. C'est à Pépin qu'il a écrit, et la confusion recommence. Il promet fidélité au roi de France. Il lui demande la continuation de sa protection; mais pourquoi ce serment de fidélité si Pépin l'a fait souverain? D'autres questions vont venir. Pourquoi ce même pape date-t-il encore ses lettres de l'année du règne de l'empereur qui est à Constantinople? il donne ainsi raison à Pierre de Marca et à ses contradicteurs. L'abbé Fleury en conclut que le pape se regardait toujours comme sujet de César, il en donne pour preuve que le sénat et le peuple romain ne parlaient pas du pape comme d'un maître dans leurs lettres au roi de France, et seulement comme d'un pasteur et d'un père [1]. Mais je demanderai à l'abbé Fleury comment ce même pape exerce à l'égard de Ravenne la qualité d'exarque que Copronyme ne lui avait certes pas conférée, et qu'il ne prenait qu'en vertu de la donation de Pépin? Pourquoi d'ailleurs ce titre subalterne, si le roi de France lui a donné la puissance suprême? Bossuet n'éclaircira point ces questions. Il dit bien que jamais l'Église romaine n'avait reçu un plus beau présent, et il infirme ainsi la donation de Constantin, dont il ne parle point. Il dit seulement que cet empereur donna la paix à l'Église et la combla d'honneurs. Et ce présent magnifique que donne à Rome la piété de Pépin, quel est-il? ce n'est point l'exarchat, ce n'est point la Pentapole ni l'Émilie. Ce sont les quatre villes enlevées par les Lombards, c'est de ces villes seules que parle Bossuet.

1. *Cod. Car.*, *Epist.* XXXVI.

Copronyme et ses successeurs se regardèrent longtemps encore comme les maîtres légitimes de l'Occident. Mais il est heureux que ce tyran n'y pût exercer qu'une puissance imaginaire. Il continuait le cours de ses persécutions. Il punissait partout les adorateurs des images, que le pape ne pouvait sauver ni défendre. Paul lui écrivait, lui envoyait des légats pour le prier d'épargner ces malheureux et de revenir à la foi de l'Église romaine. Cet indigne César se moquait de ses remontrances ; et l'on peut se rendre compte du nombre de ses victimes, puisqu'une seule prison de Constantinople renfermait trois cent quarante-deux moines mutilés ou aveuglés par les ordres de ce monstre... Le pontificat de Paul dura dix ans, sans qu'on puisse en rien déduire pour ou contre son autorité souveraine. Il mourut le 21 juin 767; et de sanglants désordres profanèrent ses obsèques. Un certain Constantin, frère de Toton duc de Néri, lui fut substitué, quoique laïque, par la violence d'une faction. Toton entra dans Rome avec une armée, fit proclamer son frère et força l'évêque Georges de Préneste de le tonsurer, de l'ordonner et de le sacrer. Il écrivit immédiatement au roi Pépin et non à l'empereur de Constantinople. Mais Pépin ne fit aucun cas des lettres de cet intrus, et pendant ce temps, une nouvelle faction, appuyée par le roi des Lombards, s'empara de Rome et fit élire, le 29 juillet 768, un prêtre du nom de Philippe qui s'empara immédiatement du palais de Latran. Les chefs mêmes de cette faction nouvelle furent mécontents de ce dernier choix. Ils renvoyèrent ce Philippe à son monastère de Saint-Vit, et, rassemblant le clergé, le sénat et le peuple, ils firent

procéder à une élection régulière. Les suffrages se réunirent sur un prêtre sicilien nommé Eugène qui fut le quatrième de ce nom. Toton fut massacré, on creva les yeux à un autre de ses frères, on fit subir à Constantin des tortures inouïes; et Sergius, un des chefs de la faction triomphante, alla rendre compte de cette élection au roi de France.

CHAPITRE XIII

CHARLEMAGNE

768 à 858

Pépin n'existait plus : Charlemagne avait commencé son règne par reprendre toutes les traditions de l'empereur Constantin. Il avait débuté par un acte de suprématie ecclésiastique. Il ne voyait que des sujets dans les évêques et il se croyait en droit de leur dicter des lois. Son *Capitulaire* [1] leur défend de porter les armes, de répandre le sang des hommes, de chasser avec des chiens et des oiseaux. Il leur enjoint de visiter les diocèses pour donner la confirmation, de ne pas laisser mourir les fidèles sans sacrements. Il trace une quantité de règles qui rentrent dans le domaine de l'autorité spirituelle... Sergius obtient de lui que douze évêques français se rendent à Rome pour assister à un concile que le nouveau pape a convoqué. Ce concile, ouvert au mois d'avril 769 et présidé par Étienne IV, débute par la condamnation de son compétiteur Constantin, que sa colère n'abandonne qu'à la mort. Ce concile défend qu'à l'avenir on élise un laïque. Il casse les ordina-

1. Tome Ier, p. 489.

tions faites par l'intrus. Il renouvelle enfin les décrets qui commandent l'adoration des images, et frappe d'anathème le concile tenu à Constantinople par Copronyme et les Iconoclastes. La politique seule occupa les derniers jours d'Étienne IV, et l'on remarquera que depuis longtemps les évêques de Rome n'avaient plus d'autre souci. Il apprit que, pour se fortifier contre sa domination temporelle, l'empereur et le roi des Lombards recherchaient l'alliance du roi de France. Didier offrait sa fille Ermengarde à Charlemagne, et Copronyme demandait pour son fils la main de Gisèle, fille de Pépin. Étienne IV fit tous ses efforts pour contrarier ce double mariage, mais il ne réussit qu'à moitié. Charlemagne ne fit point une impératrice de sa sœur; il épousa seulement la princesse lombarde; et Didier, qui n'avait pas ignoré l'opposition et les intrigues du pape, s'en vengea par l'assassinat des deux chefs de la faction qui l'avait mis sur le saint-siége. Étienne IV n'honora point son pontificat et remplit à peine les fonctions de ce suprême sacerdoce. C'est Charlemagne qui veille sur les évêques de son royaume, qui les châtie ou les récompense suivant leurs mérites, qui juge leurs différends et leur impose des règles de discipline. Les violences des Lombards absorbaient tous les moments du pape Étienne; mais c'est Adrien, son successeur, qui eut la gloire d'anéantir par les armes de Charlemagne le royaume qui, depuis deux siècles, tourmentait les Papes et l'Italie.

Ce fut une grande joie pour Adrien quand il apprit que Charlemagne avait répudié Ermengarde. Il prévit une rupture entre les deux royaumes et ne douta pas

un moment que la victoire ne restât à la France. Quand Didier vint lui présenter les deux fils de Carloman et le prier de sacrer ces deux princes, Adrien n'hésita pas à manifester sa politique par un refus, à braver la colère du roi des Lombards. Didier, en effet, ne garda plus de mesures, marcha sur Ravenne, prit les places qui se trouvaient sur son passage, méprisa les ambassadeurs et les remontrances du pape, ravagea la marche d'Ancône et vint menacer la ville de Rome. Informé par Adrien de toutes ces entreprises, Charlemagne pria vainement Didier de respecter le repos du pape ; et blessé enfin de l'intention qu'avait eue le roi des Lombards de lui opposer les deux fils de son frère, il descendit du haut des Alpes en octobre 773, et vint mettre le siége devant Pavie. Ce siége dura six mois; et le jour de Pâques étant venu, Charlemagne en laissa la direction à son oncle Bernard pour aller visiter Rome et rendre ses devoirs à saint Pierre. Il fit ce voyage avec sa femme Hildegarde, ses fils et une magnifique escorte de barons et d'évêques. Adrien lui prodigua tous les honneurs que Pépin avait rendus à Étienne. Le sénat. les magistrats, les nobles allèrent le saluer à trente milles de Rome. Les enfants l'attendaient en avant des portes avec des palmes dans les mains et chantant des hymnes à sa louange. Le pape le reçut sous le portique de sa basilique ; et le roi, prenant la droite sur lui, s'avança vers l'autel de Saint-Pierre. J'entre dans ces détails historiques pour établir que si les Papes et leurs avocats ont pris pour un témoignage d'infériorité les quelques pas que Pépin aurait faits à pied à côté du cheval de l'évêque de Rome, celui-ci, en laissant la droite à

Charlemagne, lui rendait un hommage équivalent; et la seule chose qu'on puisse en conclure, c'est que chacun des deux faisait envers son hôte un simple acte de politesse.

C'est dans l'église de Saint-Pierre que Charlemagne confirma, dit-on, la donation de Pépin: on aurait dû dire que c'était une donation nouvelle et bien plus étendue encore. Mais on ne la trouve nulle part, malgré les copies dont Anastase nomme les signataires. C'est lui qui étend prodigieusement cette prétendue donation. Il y comprend les provinces de Luna, de Mantoue, de Parme, de Toscane, la Vénétie, l'Istrie, l'île de Corse, les duchés de Bénévent et de Spolette... La Chronique du monastère de Saint-Clément est moins ridicule. Elle réduit aux deux duchés la générosité de Charlemagne. Sigonius n'y ajoute que la Sabine et une partie de la Toscane et de la Campanie. Pierre de Marca parle de la Campanie entière, des Abruzzes et même de la ville de Naples. Pierre Giannone, qui a publié en 1723 une histoire de cette ville, fait seulement restituer au pape les domaines particuliers qu'il possédait dans la province napolitaine; et c'est, encore une fois, la seule chose qu'on puisse admettre dans toutes ces donations, malgré l'excommunication lancée par la cour de Rome contre le trop véridique Giannone. Eginhard, qui ne quittait pas son maitre, ne parle ni de cette donation nouvelle ni de la confirmation de la première; et ce silence aurait dû empêcher les historiens anglais de croire à cette confirmation [1], sur la foi de Laurent de Mosheim, écrivain

1. *Hist. univ.*, tom. XXXII, p. 515.

protestant dont Gibbon reconnaît cependant la bonne foi [1]. Ce même Gibbon, tout protestant qu'il est lui-même, croit à cette donation, mais il suppose qu'elle était seulement verbale, se fondant à cet égard sur l'opinion de Lefèvre de Saint-Marc qui l'avait consigné dans son *Abrégé chronologique de l'histoire d'Italie.*

Toutes ces contradictions auraient pu disparaître, si on avait voulu examiner la conduite ultérieure de Charlemagne et la situation politique où il laissa l'Italie. Disons d'abord que Charlemagne aurait donné ce qui ne lui appartenait point encore, puisque le siége de Pavie n'était pas terminé. C'est à son retour que cette ville se rendit et que Didier lui céda tous ses États, pour aller s'enfermer et mourir dans le monastère de Corbie. Adalgise, son fils, se réfugia à la cour de Constantinople, où il intrigua vainement toute sa vie pour se faire rendre l'héritage de son père. La veuve et les fils de Carloman, dont Didier avait voulu se servir, avaient déjà été pris dans Vérone et relégués dans un autre cloître. Le royaume d'Alboin et de Luitprand fut anéanti; et Charlemagne joignit au titre de roi des Français celui de roi d'Italie que les derniers rois Lombards s'étaient adjugé. Ce titre lui fut conféré par Thomas, archevêque de Milan, qui ceignit son front de cette couronne de fer qui s'est reproduite de nos jours. C'est sous le titre de roi d'Italie que son secrétaire Eginhard nous le représente dès ce moment dans ses *Annales*, et ce témoignage contemporain ne saurait être démenti par aucun autre. C'est en

1. Gibbon, ch. XLIX.

cette qualité qu'il administre, qu'il juge, qu'il gouverne dans Rome même [1]. Les honneurs qu'il y reçoit du chef et des dignitaires de l'Église ne l'éblouissent point assez pour lui faire abandonner les prérogatives de la couronne. Il se réserve la nomination des évêques, il leur défend de se faire sacrer sans son approbation, il se fait proclamer protecteur du siége apostolique, mais en définitive il ne lui donne rien, puisque le pape ne fait pendant sa vie aucun acte de souveraineté temporelle. Trois ducs lombards sont laissés en possession des duchés de Frioul, de Spolette et de Bénévent que le libéral Anastase comprend dans sa prétendue donation. Le moine Sigebert affirme en outre que Charlemagne jouit dès ce moment du droit d'élire les Papes, que ce droit lui fut concédé par Adrien. Baronius le nie, il accuse Sigebert de mensonge, il cite un capitulaire de Charlemagne qui donne ou rend au clergé et au peuple la liberté de cette élection. Mais si ce capitulaire était réel, il confirmerait l'assertion de Sigebert, car Charlemagne n'avait pas besoin de donner aux Romains un privilége qu'ils exerçaient depuis qu'il y avait des évêques à Rome. Le Père Sirmond et Pierre de Marca ont contesté cet édit à Charlemagne et ils l'attribuent à Louis le Débonnaire. La jouissance du premier aurait donc duré tout le temps de sa vie. Mais elle n'a point existé. Il n'y a eu qu'une élection de pape pendant la vie de Charlemagne, et ce roi n'y a contribué en rien.

Mais le pape Adrien vivait encore; et l'on chercherait vainement dans les chroniques ce qu'il faisait des quatre

1. Bossuet, *Discours sur l'Hist. univ.*, an. 774.

villes qu'on lui aurait rendues. Étaient-elles des enclaves du royaume d'Italie que Charlemagne gouvernait en maître? Le pape se bornait-il à en toucher les revenus? L'histoire ne nous a transmis aucun acte de sa souveraineté, tandis que ceux du roi sont cités à profusion. Adrien eut pendant ce temps le bonheur d'apprendre que, le 14 septembre 775, Constantin Copronyme avait terminé son exécrable règne de trente-quatre ans; mais il espéra vainement que Léon Charare, son fils et son successeur, abandonnerait la secte des Iconoclastes. Après quelques apparences d'orthodoxie, le nouvel empereur reprit les allures de son père. Deux images, trouvées dans le lit de sa femme Irène, servirent de prétexte à de nouvelles barbaries; mais sa mort y mit un terme en 780, et Constantin Porphyrogenète prit la place de son père sous la régence de cette même Irène, dont l'avénement donna au pape l'espoir de rétablir en Orient le culte des images. Il n'eut pas le temps de s'en occuper. Des révoltes éclataient de toutes parts autour de lui. Pendant que les Saxons, les Bavarois et les Bretons occupaient toutes les armées de son puissant protecteur, les ducs lombards essayaient de reconquérir leur indépendance. Rotgand, duc de Frioul, et Hildebrand, duc de Spolette, s'étaient proclamés souverains. L'archevêque Léon de Ravenne avait suivi leur exemple. Il avait levé une armée, et s'était emparé du duché de Ferrare, des principales villes de l'Émilie, alléguant de son côté une donation particulière de Charlemagne [1].

1. *Cod. Car., Epist.* LI, LII, LIV.

Ce roi revint du fond de la Saxe, battit le duc de Frioul, lui fit trancher la tête, et nomma un comte français pour gourverner sa province. Hildebrand n'attendit pas le vainqueur, il se soumit et se fit pardonner sa rébellion. La mort de l'archevêque de Ravenne termina la sienne, et Charlemagne reparut à Rome pour faire sacrer ses deux fils. Il sentit que son royaume d'Italie avait besoin de la présence perpétuelle d'un monarque; et ce n'est point au pape qu'il décerna cette royauté. C'est à son fils aîné Pépin qu'il la conféra sans rien perdre de son autorité suprême. Son second fils Louis fut fait en même temps et aux mêmes conditions roi d'Aquitaine. Le pape, comme l'Italie, y gagna quatre ans de tranquillité; et une autre consolation lui vint de l'Orient. Les remords d'un patriarche agonisant et les conseils de son successeur Taraise avaient décidé l'impératrice Irène à convoquer un concile pour terminer la querelle des images. Elle en avertit Adrien et le pria d'y assister par lui-même ou d'y envoyer des légats. Des messages pareils avaient été adressés en même temps aux patriarches de Jérusalem et d'Alexandrie. La réponse de l'évêque de Rome fut d'abord assez humble pour un successeur d'Agapet et du pape Constantin[1]. Il se prosterne aux genoux du jeune empereur comme s'il était présent; il le supplie de rendre aux images le culte qu'ordonne l'Église romaine. Mais il demande qu'on lui rende ses patrimoines de Grèce et d'Orient, ainsi que la consécration des évêques qu'il prétend lui avoir été enlevée par Copronyme, et qu'en

1. *Conciles*, t. VII, p. 106.



réalité il n'a jamais exercée. Il invoque l'exemple de Charlemagne qui lui a rendu les villes et châteaux volés par les Lombards au patrimoine de saint Pierre ; et les partisans de la donation devraient se déclarer condamnés par ces paroles de celui-là même à qui elle aurait été faite ; et c'est en effet ainsi qu'on doit entendre cet acte de la munificence impériale. Adrien s'étonne enfin que Taraise ait encore pris le titre de patriarche universel qui lui donnerait la primauté sur l'Église de Rome, et le revendique pour lui-même. Tout cela prouve que chacune des deux Églises maintenait toutes ses prétentions, et que les Grecs persistaient à ne pas reconnaître la supériorité des Latins. Adrien passa néanmoins sur ces détails, et fit partir des légats pour Constantinople, reconnaissant ainsi le droit de convocation dont avaient usé l'empereur et sa mère.

Une sédition d'Iconoclastes, qu'Irène eut quelque peine à réprimer, l'engagea à choisir la ville de Nicée pour cette réunion d'évêques; et c'est là que, le 24 septembre 787, fut ouvert ce concile qui fut le septième des œcuméniques. Les légats de Rome y furent nommés avant le patriarche de Constantinople qui semblait abandonner ainsi son titre d'universel. C'est lui cependant qui exposa l'objet de cette assemblée, mais en lisant la lettre du pape il eut soin d'oublier les passages relatifs à ce titre et au patrimoine de l'Église romaine[1]. Taraise craignait, dit-on, que les reproches du pape n'eussent blessé et dispersé les Orientaux, et les légats n'en réclamèrent point la

1. *Conciles*, t. VII, p. 122 et suiv.

lecture. Le concile qu'avait tenu Copronyme fut cassé sans la moindre opposition; et tous les évêques iconoclastes vinrent l'un après l'autre abjurer leurs doctrines, suivant l'usage constant de ces perpétuels imitateurs de la croyance impériale. Le culte des images fut rétabli, mais pas tout à fait comme l'entendait l'évêque de Rome. On décida qu'elles seraient honorées en mémoire et pour l'amour des personnages qu'elles représentaient. On donna à cet hommage le nom de culte relatif, d'adoration ou salutation honoraire, qu'on opposait, suivant les expressions de l'évêque de Meaux[1], au culte suprême, à l'adoration de latrie, laquelle était réservée à Dieu seul par le concile; et le pape se contenta de cette décision, qui n'était au fond qu'une explication de sa propre doctrine. Mais les évêques de la Gaule ne pensèrent pas comme le chef de leur Église et n'adoptèrent point la formule du concile. Leurs relations avec le saint-siége s'étaient relâchées à tel point qu'ils connaissaient à peine sa véritable opinion sur les images. Ils se bornaient à les considérer comme de simples ornements, et ne permettaient pas qu'on les adorât. Les termes équivoques de culte relatif, d'adoration honoraire offusquaient leur intelligence. L'approbation du pape leur fit croire qu'il avait accepté l'opinion des Grecs, ou leur révéla peut-être qu'il avait ordonné ce culte dont ils ne voulaient point. Une protestation fut en conséquence dressée par eux, consentie par Charlemagne au nom et par l'autorité duquel elle fut publiée[2]. Les évêques

1. *Discours sur l'Hist. univ.*
2. *Lib. Carol.*

d'Orient y étaient fort maltraités, et malgré l'approbation du pape on refusait de reconnaître et d'adopter la décision du concile. Les évêques français allaient même jusqu'à s'étonner de n'avoir pas été appelés, reproche d'autant plus remarquable que jusque-là le pape seul avait été invité à ces réunions orientales comme représentant de l'Église d'Occident, et que jamais ils ne s'étaient plaints d'un pareil oubli. Était-ce un commencement de ces libertés que reprenait l'Église gallicane, ou une précaution de Charlemagne contre l'abus que les Papes pouvaient faire de ses concessions? Cette dernière version serait autorisée par l'étrange serment qu'avant la première entrée de Charlemagne dans Rome, le pape et le roi avaient prêté de n'avoir aucun mauvais dessein l'un contre l'autre [1]. L'abbé Fleury ne veut voir dans cette opposition qu'une preuve de la prévention des Latins contre les Grecs. Mais Adrien devait en être blessé; et il le fit voir dans sa réponse au roi de France quand Angilbert, abbé de Centule, lui eût apporté ce manifeste. Il lui rappelle dans une longue lettre tout ce que les Grégoire ont décidé. Il nomme douze Papes qui ont fait faire des images pour leurs églises, il le prie de se souvenir que douze évêques français ont assisté au concile de Rome qui en a ordonné le culte.

Ce n'est point la lettre d'un Agapet ni d'un Gélase. Adrien ménage un conquérant qui le protége, qui est son unique appui, le maître absolu de l'Occident, le maître de Rome, le guerrier dont l'épée lui est nécessaire,

1. *Hist. univ.*, liv. IV, ch. XVII.

à l'heure même où il lui écrit. La rébellion était toujours flagrante en Italie. C'est maintenant le duc de Bénévent Aréchis, le souverain de ce même duché qu'Anastase a compris dans la donation : il s'est soulevé contre le roi d'Italie, et ni Pépin ni Adrien ne peuvent réprimer sa révolte. C'est Charlemagne qui revient, qui force le rebelle à demander la paix, à payer un tribut annuel à son fils Pépin. Le roi ne rentre en France que pour donner un nouveau témoignage de sa puissance spirituelle. Il convoque un concile à Francfort pour examiner de nouveau la question des images. Les légats du pape y assistent, et les évêques y viennent en foule de toutes les parties de l'Occident. C'est Charlemagne qui préside; c'est sous ses auspices que les Pères de ce concile rejettent, méprisent et condamnent l'adoration des images, que ne cesse d'approuver l'Église de Rome. Il prononce encore en matière de foi à propos d'une hérésie qui a surgi en Espagne. L'évêque Félix d'Urgel y soutenait que Jésus-Christ n'était selon la chair que le fils adoptif de Dieu, et sa doctrine était approuvée, propagée par les archevêques de Prague et de Tolède. Ce dernier, nommé Elipand, ne la soumit point au pape, mais à Charlemagne. Le roi prit cependant l'avis d'Adrien; mais ce fut le concile de Francfort qui condamna cette hérésie. On doit conclure de ces faits que Charlemagne se considéra toujours comme l'évêque des évêques ; et le pape se gardait bien de lui dire qu'il franchissait la limite des deux puissances. Il n'eut point au reste le temps de répondre à la sentence rendue par ce concile contre les images. La mort termina ce pontificat de vingt-trois ans, en décembre

795; et Charlemagne honora la mémoire d'Adrien par une épitaphe latine qui renfermait une belle oraison funèbre, et qu'on a depuis attribuée au moine Alcuin. Il n'y a rien dans ces trente-huit vers qui laisse percer la plus faible idée d'une puissance temporelle. Charlemagne l'appelle le père de l'Église, l'honneur de Rome, la gloire du Christ, le pasteur du troupeau chrétien, mais c'est tout. Il se plait à unir les noms d'Adrien et de Charles, mais lui est roi, le pape n'est que père.

Léon III fut élu le 25 décembre, jour même des funérailles d'Adrien, et ses légats furent chargés de présenter à Charlemagne l'étendard de la ville de Rome et les clefs de saint Pierre, en le priant d'envoyer un de ses grands en Italie pour recevoir le serment de fidélité que lui devaient les Romains. C'est Angilbert, abbé de Centule ou Saint-Riquier, qui fut chargé de cette mission, et qui porta au nouveau pape une grande partie des trésors que le roi avait conquis sur les Avares. Il est probable que les insignes que le pape avait envoyés au roi furent rapportés à Rome, car ils servirent souvent à ce même usage; mais il est difficile de ne pas y voir l'hommage d'un sujet à son souverain. La donation en souffrira, mais les faits incontestés sont des arguments sans réplique, et celui-là ne sera pas le dernier.

Une révolte domestique mit en péril les jours de Léon III. Deux parents du pape Adrien, nommés Pascal et Campule, avaient vu avec déplaisir le successeur qu'on lui avait donné, et s'en étaient vengés en coupe-jarrets. Le 25 avril 799, des assassins apostés par ces misérables

près du monastère de Saint-Sylvestre, surprirent Léon III à la tête d'une procession, le renversèrent de cheval; et Pascal et Campule se jetèrent sur lui pour lui crever les yeux. Il put échapper à cet horrible supplice, si fréquent dans ces temps de barbarie; mais on l'entraîna dans le monastère de Saint-Érasme; et il y eût péri sans doute si ses amis n'avaient pris les armes, et ne l'avaient arraché pendant la nuit au cachot où on l'avait enfermé. Winigise, duc de Spolette, courut à son secours, l'emmena dans son palais; et c'est de là qu'il partit pour aller demander justice à Charlemagne. Ce roi le reçut à Paderborn, en Saxe, au moment où lui arrivaient les accusations que les ennemis de Léon avaient inventées pour justifier leur guet-apens. Charlemagne le consola, lui promit une prompte vengeance et le renvoya en Italie avec une brillante escorte de comtes et d'évêques. Dix d'entre eux furent désignés par lui pour juges de cet étrange procès; il suivit de près ses commissaires, et fut reçu en souverain par le clergé et le pape qui allèrent au-devant de lui jusqu'à Nomente. Léon jura dans l'église même de Saint-Pierre qu'il n'avait commis aucun des crimes dont on l'accusait. Les preuves furent reconnues impossibles, et Pascal et Campule furent punis comme de vils calomniateurs.

La reconnaissance de Léon III amena un de ces événements qui sont longtemps l'entretien du monde, qui font époque dans l'histoire; et celui-ci a donné lieu à bien des commentaires et des prétentions diverses. Les historiens contemporains rapportent le fait sans y ajouter le moindre corollaire, et ils laissent le champ libre aux.

interprétations. Ils disent donc que le jour de Noël, 25 décembre 800, le roi étant allé entendre la messe à Saint-Pierre, fut couronné inopinément par le pape, que le peuple se mit à crier : « A Charles Auguste, couronné de » la main de Dieu, grand et pacifique empereur des Ro- » mains, vie et victoire ! » que le pape se prosterna sur-le-champ à ses pieds, le reconnaissant pour roi des Romains et conséquemment pour son maître[1] ; qu'enfin il répandit l'huile sainte sur son front, et renouvela le sacre du jeune Pépin comme roi d'Italie. Le peuple était évidemment dans le secret du pape ; et il serait fort étonnant que Charlemagne l'eût ignoré. On le fait cependant protester qu'il n'en savait rien ; que, si on l'avait instruit du dessein du pape il n'eût point paru dans la basilique. Bien des écrivains ecclésiastiques et autres n'ont point admis cette ignorance. Ils affirment que ce titre était l'objet de son ambition, qu'un synode de Rome avait même déclaré que c'était la seule récompense digne de lui, qu'il avait dit lui-même qu'il attendait cette dignité impériale comme le prix de sa munificence. A ces auteurs on oppose le témoignage contemporain d'Eginhard, qui déclare positivement que le roi était loin de souhaiter cette dignité, et celui du moine de Saint-Gall, qui avait consulté beaucoup de comtes et de prélats du temps de Charlemagne. Les anecdotes ridicules dont ce moine assaisonne ses récits l'ont justement discrédité. Mais dans les faits historiques on peut lui accorder une certaine créance. C'est d'après lui que, sans le nommer, Fleury

1. Eginhard ; Théophile, moine de Saint-Gall.

prête à Charlemagne la crainte de mécontenter les Grecs en sollicitant ou acceptant l'empire. D'autres ont dit que c'est pour cela qu'il s'était borné d'abord au titre de patrice. Je n'ai point parlé de ce titre, parce qu'il est évident que Charles avait été sacré roi d'Italie et qu'il y paraissait toujours en roi. Mais qu'avait-il à craindre de ces Césars dégénérés qui tremblaient alors devant des califes, qui ne pouvaient plus envoyer un soldat en Italie, et dont il recevait presque des hommages? On pourrait tout concilier, ce me semble, en donnant au regret qu'exprimait Charlemagne d'avoir été surpris par Léon III, une interprétation plus naturelle. Il devait se plaindre de cette surprise, mais par la raison que le pape s'était hâté de lui poser la couronne sur la tête, pour l'empêcher de la prendre lui-même sur l'autel où elle était sans doute déposée, car sans cela il faudrait faire apparaître cette couronne par une sorte d'escamotage. Cette version est d'autant plus vraisemblable que dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, où en présence des seigneurs et des évêques il associa son fils Louis à l'empire, il lui ordonna de prendre la couronne sur l'autel et de se couronner lui-même, pour faire voir qu'il ne la tenait que de Dieu.

Quoi qu'il en soit, Charlemagne et le pape devaient être impatients de mettre fin à cette fausse position que leur avaient faite les événements. L'empire d'Occident était sans maître. Le pape n'avait plus rien à espérer de Constantinople, et le grand nombre de peuples réunis sous le sceptre de Charlemagne, ne pouvaient obéir qu'à un empereur. Mais que devient la donation? Que devient la puissance temporelle d'un pape qui adore le roi des

Romains qu'il vient de sacrer [1], le souverain d'une ville qu'on prétend lui avoir été donnée à lui-même? Que devient même son autorité spirituelle, quand oubliant sa foi dans les images, il adopte pour souverain le roi même qui vient d'en faire condamner le culte par un concile! Quel est enfin le supérieur des deux? Concluons encore une fois qu'il y a folie à chercher dans ce chaos des arguments pour établir ou infirmer les priviléges du saint-siége; et que Gibbon a raison de dire que tous ces détails sont enveloppés dans la nuit la plus obscure.

La position de Charlemagne est la seule qui n'ait plus rien d'équivoque. Après quatre cent vingt-quatre ans d'invasions et de guerres civiles, la puissance impériale se relevait en Occident. Elle prenait l'Église sous sa protection, comme l'avait fait Constantin et sans nul doute avec les mêmes priviléges. Ce n'est point le pape qui fait punir Pascal et Campule, qui règle les affaires ecclésiastiques et civiles de Rome. C'est Charlemagne [2]. L'exercice de la justice est la plus haute marque de la souveraineté. Vit-on jamais le maître d'un État implorer celle d'un autre pour faire punir deux de ses sujets? Six ans auparavant ce prince avait fait décider par son concile de Francfort que si les évêques et les métropolitains ne pouvaient terminer les procès qui s'élèveraient entre les clercs, les parties lui seraient renvoyées à lui-même; et il usait de cette prérogative. On peut souvent penser que le pape n'était à ses yeux que le

1. Sigonius.
2. Eginhard, an. 801.

métropolitain de sa province, car les évêques de France, de Lombardie et d'Allemagne relevaient plutôt de son trône que du saint-siége. C'est par son ordre et en son nom que, l'année précédente, l'archevêque Arnon, nommé par lui métropolitain de Bavière, parcourait la Germanie pour convertir les peuples et instituer des évêques. Il consultait cependant le pape dans ce qu'on appelait les causes majeures, comme dans l'affaire des chorévêques. Mais c'est lui qui ordonne la suppression de cette espèce de coadjuteurs qui empiétaient sur les droits des titulaires [1]. C'est lui qui défend à ceux-ci et aux prêtres de combattre à la tête de leurs peuples, et qui leur enjoint de rester dans leurs églises pour attirer sur ses armes les bénédictions du ciel. Ni Adrien Ier ni Léon III n'avaient gêné Charlemagne dans le fréquent exercice de la puissance spirituelle; et quant à la puissance temporelle qu'aurait dû leur conférer la donation prétendue de leur bienfaiteur, elle était en quelque sorte démentie par les lettres de Léon III qui, après l'inauguration du nouvel empire, étaient datées des années du règne de Charlemagne.

Cette nouvelle date apposée aux lettres pontificales devait nécessairement interrompre les rapports du pape avec les empereurs et les patriarches de Constantinople, où de grands événements s'étaient passés, sans que Léon III eût l'air de s'en occuper. L'exécrable Irène avait fait mourir son fils Constantin Porphyrogenète, et avait régné seule pendant cinq ans. Son zèle pour le rétablisse-

1. *Conciles*, t. VII, ch. XLII; Fleury, liv. XLV, ch. XXV.

ouverain d'u
e à lui-mêm
elle, quand
our souverai
mner le culte
r des deux? C
hercher dans
firmer les privi
son de dire que
nuit la plus obsc
est la seule qui
re cent vingt-qua
s, la puissance imp
nait l'Église sous sa
nstantin et sans nul
Ce n'est point le pape
qui règle les affaires
e. C'est Charlemagne [2]. L
s haute marque de la s
maître d'un État implorer
punir deux de ses sujets
nce avait fait décider par
que si les évêques et les mé
t terminer les procès qui s'
ercs, les parties lui seraient r
et il usait de cette prérogative.
que le pape n'était à ses yeux que

oppose à tant de décisions hautaines
eurs, atteste que ce pape ne prétendait
nation tyrannique des consciences ; et
que certains historiens lui reprochent
cette modération, s'il n'avait
ses poids à celui de ses mains
lui rendaient les fidèles [1]. Il en est
dans ce changement une preuve de
porelle. J'ai montré ce qu'était
Constantinople était revenue
ces de l'Église romaine, sans
tour qui ne fut d'ailleurs

ment du culte des images a fait excuser ses crimes par le cardinal Baronius. Mais ils furent punis par sa déposition. Il est vrai que Dieu aurait pu se servir d'un autre bras que celui de Nicéphore Logothète qui ne valait pas mieux. Son usurpation ne fut qu'une horrible ingratitude et son règne une longue suite d'injustices et de cruautés. Léon III ne se mêla point de ces crimes. Il ne se mit en rapport qu'avec Théodore Studite, une des victimes de ce Nicéphore, et qui s'était plaint à lui, comme au successeur de saint Pierre, de quelques hérésies tolérées dans l'Orient. Mais la réponse de Léon III n'est point parvenue jusqu'à nous et nous ne pouvons savoir s'il reprochait à ce patriarche de s'arroger encore le titre d'évêque universel. Le pape était du reste fort modéré, timide même dans ses décisions canoniques. Cette modération éclata surtout quand Charlemagne lui députa l'évêque de Worms et l'abbé de Corbie pour lui demander si le Saint-Esprit procédait du Fils comme du Père. L'Église de France l'avait décidé ainsi ; et les mots *filioque* avaient en conséquence été ajoutés par quelques évêques. Après une conférence tenue à Rome, Léon III déclara que, si on l'eût consulté avant d'insérer ces mots dans le Symbole, il aurait conseillé de s'en abstenir. Mais il reconnaît avec raison l'inconvénient d'une suppression qui serait une décision canonique, et il propose, sans l'ordonner, de cesser peu à peu de chanter ou de lire le Symbole, comme le seul moyen d'abolir cette coutume sans préjudice de la foi [1]. Cette réserve de Léon III,

1. *Conciles*, t. VII, p. 1194.

opposée à tant de décisions hautaines de ses prédécesseurs, atteste que ce pape ne prétendait pas à la domination tyrannique des consciences; et l'orgueil excessif, que certains historiens lui reprochent, serait démenti par cette modération, s'il n'avait substitué le baisement de ses pieds à celui de ses mains dans les hommages que lui rendaient les fidèles [1]. Il en est même qui ont vu dans ce changement une preuve de sa souveraineté temporelle. J'ai montré ce qu'était cette souveraineté.

Constantinople était revenue d'elle-même aux croyances de l'Église romaine, sans qu'il eût provoqué ce retour qui ne fut d'ailleurs que momentané. L'empereur Nicéphore avait été pris et décapité dans une bataille contre les Bulgares. Son fils Staurace avait été déposé et rasé en 813 par son gendre Michel Curopalate; et ce Michel, se trouvant par hasard orthodoxe, avait permis à son patriarche de Constantinople de correspondre avec l'évêque de Rome. C'était cependant un étrange catholique. Il faisait couper la tête aux Manichéens que Staurace avait protégés. Mais cela n'a point empêché les écrivains ecclésiastiques de célébrer sa libéralité, sa douceur, sa magnificence; et c'est précisément de ce massacre d'hérétiques que le loue son contemporain Théophane, par la singulière raison qu'il leur était impossible de se repentir [2]. Ce Michel, battu la même année par les Bulgares, fut déposé, rasé à son tour et remplacé par Léon l'Arménien, l'un de ses généraux, qui fit des eunuques

1. Desmarets, *Tab. des Papes*, p. 57.
2. Théop., p. 439.

des deux fils de son maître. Ce cinquième Léon rompit encore une fois avec Rome en protégeant ouvertement les Iconoclastes et en chassant et persécutant les évêques qui persistaient à adorer les images.

C'est pendant cette persécution que mourut Charlemagne, le 28 janvier 814. Son testament renfermait une clause qu'il est difficile de concilier avec la donation qu'on lui attribue, puisqu'il nomme *sa ville de Rome* au nombre des vingt et une métropoles de son empire dans la distribution qu'il leur fait des deux tiers de ses meubles. Cologne et Mayence y sont mentionnées au même titre avec Milan et Ravenne. Un Mémoire, daté de 814 comme ce testament, nous donne une triste idée de la situation de l'Église de France. Les évêques et les comtes se disputaient leurs biens et leurs vassaux. Ils étaient sans cesse divisés d'intérêts. Les évêques et les abbés s'immisçaient dans toutes les affaires domestiques. Ils accroissaient leurs domaines par tous les moyens possibles, promettant le paradis ou menaçant de l'enfer, opérant des confiscations à l'aide de faux témoignages, dépouillant enfin les familles à leur profit. Charlemagne demande si c'est ainsi qu'ils entendent quitter le monde et si cette cupidité est conforme aux commandements de Jésus-Christ[1]. Le pieux monarque s'y plaint encore de personnes viles qui remplissaient les monastères, dont les abbés, disait-il, préféraient le nombre à la qualité. Ce Mémoire semblait prévoir les désordres qui devaient s'en suivre sous un roi faible, et le règne de Louis le Dé-

1. *Capit. d'interrogations*, p. 478.

bonnaire ne justifiera que trop ce pressentiment. Les cinq conciles d'Arles, de Reims, de Mayence, de Châlons et de Tours essayent en vain d'arrêter ces scandales et beaucoup d'autres par des règlements qui ne sont pas exécutés et qu'on sera longtemps obligé de renouveler. Je n'en parle que pour répéter qu'ils furent assemblés par la seule autorité de Charlemagne, et que tous les canons en furent soumis à son approbation suivant l'ordre qu'il en avait donné [1].

Nous devons préciser à notre tour quelle était à la mort de ce grand homme la situation de la papauté. Sa puissance temporelle était nulle, son autorité spirituelle fort amoindrie, ou ramenée si l'on veut aux conditions que Constantin lui avait faites et que Grégoire le Grand avait respectées. Elle était reconnue en droit, mais négligée souvent par les Papes eux-mêmes et plus souvent enfreinte par les évêques. On voit l'évêque de Rome plus occupé de se soustraire à la domination des Césars d'Orient, qu'à combattre la rivalité de ses patriarches. En transmettant l'Empire au roi des Français, il n'a fait en définitive que changer de maître. On ne sait au juste ni ce qu'on lui a donné de territoire, ni comment il en a joui. Les quatre villes que j'ai si souvent mentionnées ont été désignées de deux manières; et elles sont tellement dispersées dans l'Ombrie, dans le Ferrarais, dans la marche d'Ancône, dans l'exarchat de Ravenne qu'il est impossible d'en faire une principauté quelconque, et de leur donner un souverain unique. Ce

1. Fleury, liv. XLVI, ch. II.

beau présent, comme dit Bossuet, ne peut comprendre que les revenus de ces villes, car les provinces où elles sont situées sont, pendant le même temps, soumises à des maîtres divers.

Les derniers jours du pape Léon III furent troublés par une conspiration nouvelle, mais elle fut déjouée par sa prudence; et les conspirateurs furent envoyés au supplice. Louis le Débonnaire apprit avec quelque étonnement cet acte de justice. Il chargea son neveu Bernard, nouveau roi d'Italie, d'aller à Rome pour s'en informer; et le pape fut obligé de s'en justifier. Il envoya même un évêque et un duc au nouvel empereur pour lui expliquer la nature et le châtiment de cette conspiration[1], et donna une preuve de plus contre son autorité temporelle. Il termina enfin son pontificat de vingt années, le 12 juin 816; et le premier acte de son successeur Étienne V, fut de faire prêter serment à l'empereur Louis par le peuple et par le clergé de Rome. C'est la seconde fois que se renouvelle cette cérémonie; et il est probable que les choses se passaient ainsi pendant la domination des Césars d'Orient. C'est donc seulement comme père spirituel des Romains que le pape était encore considéré; et c'est à ce titre que Louis voulut honorer Étienne V quand ce pontife vint le voir à Reims. Mais il ne fléchit pas les genoux devant lui comme l'ont écrit les historiens de l'Église. L'anonyme connu sous le nom de l'Astronome, et qui pouvait être présent à cette entrevue, dit seulement que le roi reçut avec vénération le vicaire

1. L'Astronome, an. 815.

du bienheureux saint Pierre, qu'il l'aida à descendre de cheval et lui donna la main pour le conduire à l'église[1]. « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, » dit l'empereur. « Béni soit celui qui nous a fait voir un nouveau » David, » répondit le pape, et ils prièrent ensemble après s'être embrassés. Étienne V s'en retourna après l'avoir sacré, et ne reparut à Rome que pour y mourir le 22 janvier 817.

Pascal Ier, fils de Bonose, lui succéda deux jours après, et il paraît qu'il n'attendit point l'approbation de l'empereur pour se faire sacrer. Léon III en avait fait autant du vivant de Charlemagne, sans que l'histoire nous ait dit ce qu'en avait pensé le souverain qui venait d'imposer cette obligation à tous les évêques. Pascal envoya des légats en France pour s'excuser sur la violence que lui avaient faite le clergé et le peuple; et s'il faut en croire Mézeray et dom Bruys, l'empereur Louis, blâmant la précipitation du nouveau pape, enjoignit aux Romains de ne pas renouveler cette atteinte à la majesté impériale. Les écrivains ecclésiastiques prétendent au contraire que, par son fameux capitulaire *ego Ludovicus*, l'empereur affranchit les Papes de cette confirmation[2]. Mais cette assertion est démentie par l'histoire qui rapporte plusieurs actes de soumission à cette règle invariable par les successeurs de Pascal. Il y a dans ce capitulaire des articles bien plus importants. C'est là qu'on trouve une quatrième donation, qui confirme celles de Pépin et de Charlemagne, et dont les principales clauses sont traitées

1. L'Astronome.
2. Pagi, an. 962.

de suspectes par l'abbé Fleury lui-même [1]. On y comprend la Sicile qui était encore au pouvoir de l'empereur d'Orient, et ce pourrait bien être une interpolation du onzième siècle. Mais on y lit encore que l'empereur Louis donne au pape la ville et le duché de Rome. Les trois premiers donateurs ne l'avaient donc pas cédée! et c'est par là cependant qu'ils auraient dû commencer. Quel besoin avait-on d'ailleurs de ces renouvellements, si les premières donations étaient réelles? citerait-on une autre puissance qui fît ainsi confirmer de siècle en siècle son titre de possession? Ne détruisait-on pas ainsi ce qu'on prétendait confirmer? N'accusait-on pas un sentiment de doute et d'incertitude sur le droit qu'on s'attribuait; et les étranges contradictions qu'on lit dans ces actes ne sont-elles pas des témoignages de leur fausseté ou de leurs altérations postérieures? Ni Eginhard ni l'Astronome, seuls historiens du temps, ne parlent de ce capitulaire; et la narration du second, purgée des sortiléges et des prodiges dont les moines assaisonnaient tous leurs récits, a un grand caractère d'authenticité. Que signifiait enfin cette quatrième donation de la ville éternelle, quand on y lit encore que l'empereur se réserve la domination de cette même Rome et de ses habitants, quand surtout on le voit exercer cette souveraineté à l'égard du pape lui-même?

Selon Mézeray, qui a tort de ne jamais citer ses autorités, Pascal était fort importuné de cette domination française et cherchait sans cesse à s'en affranchir quoi-

1. Fleury, liv. XLVI, ch. XXVI.

qu'il eût tout récemment couronné dans l'église de Saint-Pierre le jeune Lothaire, roi d'Italie, que son père venait d'associer à l'empire. C'est ainsi qu'il aurait fait décapiter le primicier Théodore et le nomenclateur Léon, comme trop dévoués à la France [1]. Le bruit en vint à l'empereur, et avant même que les légats du pape vinssent l'excuser de cet attentat, Louis fit partir deux commissaires pour informer contre ce prétendu souverain de Rome. Pascal et d'autres évêques s'en expliquèrent comme sujets de l'empire. Ils se purgèrent par serment du meurtre qu'on leur imputait, le rejetèrent sur des inconnus que Pascal ne voulut point nommer, et Louis parut se contenter de ces faibles excuses par une suite de cette bonté qui causa plus tard de grands malheurs, mais qui ne détruisit pas les soupçons des ennemis du pontife. Louis le Débonnaire suivait ainsi les traditions de son père. Il s'occupait de la réforme des monastères, en leur donnant des règles qu'il ne soumettait pas à l'approbation de Rome, en veillant à la réparation des églises, au payement des dîmes, à la consécration des évêques, dont l'élection était toujours laissée au peuple et au clergé des diocèses. Le pape semblait ne s'occuper que de l'éternelle querelle des images. Il faisait d'inutiles remontrances à l'empereur Léon l'Armenien qui ne cessait d'en persécuter les adorateurs. La mort violente de ce César suspendit cette persécution, et l'indifférence de Michel II dit le Bègue laissa d'abord une entière liberté à toutes les opinions. Mais il reprit bientôt les

1. L'Astronome, an. 823.

sanguinaires allures d'un féroce iconoclaste, et Pascal, reconnaissant son impuissance, abandonna les catholiques d'Orient aux caprices de la tyrannie.

A la mort de Pascal II et à l'avénement d'Eugène II en 824, se réveillèrent les soupçons de l'empereur Louis sur la fidélité des Romains. Lothaire se rendit en Italie par ordre de son père. Il se plaignit du meurtre des amis de la France, du mépris qu'on faisait de ceux qu'on ne tuait pas, de la partialité criminelle des prêtres et des magistrats de Rome [1]. Aucune satisfaction ne lui fut donnée sur les deux premières plaintes, mais Eginhard et l'Astronome racontent que l'examen du dernier grief révéla une infinité d'abus et d'extorsions. Après avoir reçu le serment des Romains et du pape, Lothaire fit justice de tous ces abus. Les biens et l'argent extorqués par les juges furent rendus à leurs propriétaires. Le pape lui-même fut condamné à rendre au monastère de Farse dans la Sabine les terres que lui avaient enlevées ses prédécesseurs. Lothaire régla enfin par une constitution l'administration de la justice, l'élection des souverain-pontifes, leur juridiction sur les ducs et les juges, les comptes qu'ils avaient à rendre tous les ans au pape et ensuite à l'empereur. Le pape y semble être sans cesse associé à l'autorité impériale, mais c'est elle qui domine seule dans une clause mentionnée par l'Astronome et négligée par l'abbé Fleury, en vertu de laquelle l'empereur se réservait le droit d'envoyer des commissaires pour rendre la justice aux Romains [2]. Un

1. L'Astronome, an. 824.
2. *Ibid.*

autre article de la constitution porte expressément que le pape élu ne sera désormais consacré qu'après avoir prêté serment entre les mains d'un commissaire impérial. Sur quoi fonder, après tous ces exemples, d'abord l'indépendance absolue des Papes et plus tard leur désastreuse autorité sur les couronnes? Comment concilier cette constitution de Lothaire avec le capitulaire de son père? Remarquons en définitive que depuis un siècle les Papes reconnaissaient leur véritable caractère en rendant à César ce qui était à César. Ils souffraient même assez souvent que les rois se mêlassent de ce qui était à Dieu.

Louis le Débonnaire suivit l'exemple de Charlemagne dans la question des images. Instruit cependant que son père n'avait pu s'entendre avec le pape Adrien, il crut devoir demander à Eugène II s'il ne convenait pas de faire encore examiner cette question par les évêques de France. Cette démarche de Louis lui était suggérée par Michel le Bègue qui avait prié son collègue d'Occident d'intervenir dans ce débat. C'était une lueur de bon sens. Mais il n'est pas inutile de faire remarquer la suscription de cette lettre orientale ; elle était adressée au roi des Francs et des Lombards nommé par eux empereur. C'était une demi-protestation qui n'arrêta point le fils de Charlemagne : il envoya donc demander au pape Eugène s'il consentait à ce nouvel examen; et, sur sa réponse affirmative, Louis convoqua à Paris les évêques de l'empire. Ce synode, auquel n'assista aucun légat de Rome, s'ouvrit au mois de novembre 825, et ne donna pas plus raison au pape que ne l'avait fait le concile de Francfort sous Charlemagne. Le *livre carolin* de cet em-

pereur y fut pleinement approuvé. Le second concile de Nicée et celui de l'Iconoclaste Copronyme furent condamnés. On y décide qu'il est également blâmable de briser et d'adorer des images. On n'oblige personne d'en avoir, mais on ne le défend à personne. On déclare enfin que les images ne nuisent à rien pourvu qu'on ne leur rende aucun culte religieux. Ces décisions sont envoyées à Louis le Débonnaire pour être approuvées; et cet empereur écrit au pape pour l'engager à les approuver lui-même et à s'unir à lui pour les faire accepter par l'empereur de Constantinople.

Il est étrange que la réponse d'Eugène II ne soit pas plus connue que celle d'Adrien. Il est impossible que le pape n'en ait pas conféré avec les évêques de Sens et d'Orléans envoyés à Rome par l'empereur; et il est inconcevable qu'on ne trouve aucune trace de cette conférence. Elle n'a pu être supprimée que par ceux qui avaient intérêt à faire disparaître ce dissentiment des évêques de France avec le saint-siége, et ce témoignage important des libertés de l'Église gallicane qui persista longtemps dans la même doctrine, sans cesser d'être en communion avec l'Église romaine. Il fut même tenu un concile à Rome dans l'année suivante, sans qu'il fût question de cette affaire. On n'y parle que de l'ignorance des clercs, de prêtres qui font l'usure ou qui vont à la chasse, d'évêques qui volent le bien des paroisses, du dérèglement des moines, de femmes qui passent le dimanche à danser ou à chanter des chansons déshonnêtes. Mais des images pas un mot, et Eugène II mourut le 27 août 827, sans qu'on pût savoir ce qu'il avait pensé du synode de Paris. Valentin,

son successeur, ne gouverna l'Église que cinq semaines, et la vacance du siége dura plus que son pontificat. Grégoire IV avait bien été élu; mais suivant la constitution du roi Lothaire, on n'osa point le consacrer avant l'arrivée du commissaire envoyé par l'empereur Louis pour recevoir son serment de fidélité et celui des Romains [1]. Le nouveau pape ne fit pas plus connaître son opinion sur la question des images. Ils semblaient tous craindre de heurter celle des évêques et de l'empereur de France. L'évêque Claude de Turin s'était cependant prononcé pour les Iconoclastes; il avait hautement attaqué la doctrine de l'Église de Rome. L'Écossais Dungall, qu'on disait appartenir au monastère de Saint-Denis, avait fait grand bruit en le réfutant. Grégoire IV gardait un silence qui contrastait avec les habitudes des anciens Papes. Il était même indifférent aux plaintes des orthodoxes d'Orient, que traquaient et tourmentaient les sicaires de Michel le Bègue et de son digne fils Théophile.

Sa conduite pendant la criminelle révolte des fils de Louis le Débonnaire, fut celle d'un esprit faible et variable qui se laissait dominer par les événements. Il perd l'occasion de faire du saint-siége le médiateur des discordes royales et se montre partout au-dessous de sa mission. Il décide d'abord qu'en vertu des canons de l'Église, l'impératrice Judith ne peut être séparée de son mari, et il semble plus tard embrasser le parti de Lothaire qui l'a proscrite. Il vient en France dans l'intention de réconcilier le père et les enfants; et il montre une telle partialité pour les

1. L'Astronome, an. 828.

rebelles, que les évêques du parti de l'empereur le menacent de l'excommunier lui-même s'il témoigne la moindre velléité de les condamner. Il a peur même d'être déposé par eux; et quand le factieux Vala relève son courage, il passe de la faiblesse à l'insolence [1], en leur écrivant sous la dictée de ce moine rebelle qu'ils doivent lui obéir plutôt qu'à l'empereur. Il assiste en Alsace, dans un lieu que l'histoire a flétri du nom de *Champ du Mensonge*, à la première humiliation de ce malheureux prince, il souffre qu'on s'y serve de son autorité pour prononcer la déchéance d'un empereur; et, peu de jours après, il reprend le chemin de Rome, désolé, dit-on, des affronts que les enfants ont fait subir à leur père. Mais l'usage qu'on a fait de son autorité le console facilement de ce chagrin. Il saisit cette occasion d'élever la puissance ecclésiastique au-dessus de la royauté, dans une lettre qu'il adresse aux évêques de France; et quand l'empereur Louis est rétabli, il craint les effets de sa témérité. Il s'adresse à cette même puissance qu'il a voulu abaisser, et lui demande un décret qui appartiendrait évidemment à l'autorité ecclésiastique, puisqu'il s'agit de fixer au 1er novembre la fête de tous les Saints. Les évêques rebelles se montraient plus opiniâtres dans leurs atteintes à la puissance séculière. Maitres de l'esprit des peuples, ils les armaient contre le maître de l'empire, et justifiaient tous les attentats des enfants de leur souverain. Ces prélats qui tremblaient et rampaient tous sous le glaive de Charlemagne, abusaient maintenant

1. *Conciles*, t. VII.

de la faiblesse de Louis et se dégradaient par la rébellion. L'insolent Agobard, archevêque de Lyon, lui conteste le droit de se défendre en l'accusant hautement d'avoir pris les armes contre ses enfants et ses sujets. Ces indignes ministres de Jésus-Christ imposent à leur empereur une pénitence humiliante, lui dictent, lui font lire une confession de ses prétendus crimes, oubliant le seul dont il était coupable, c'est-à-dire une clémence stupide envers des factieux mitrés qu'il aurait dû châtier en maître ; et ce n'est point cette portion criminelle du clergé français que le pape réprime, c'est le clergé fidèle qu'il traite de présomptueux, de menteur, d'insensé. Et ces bons, ces dignes évêques ont raison de lui répondre « qu'il n'a pas le droit de se mêler de leurs » diocèses, qu'ils ont comme lui le pouvoir de lier et de » délier, et qu'ils se moquent de ses anathèmes. »

Grégoire IV meurt enfin dans les premiers jours de 844, sans avoir relevé le saint-siége de l'humiliation que vient de lui faire subir l'Église gallicane, et je ne saurais partager l'admiration de Platine qui le loue d'avoir su maintenir les grands dans leur devoir. Sa conduite en France est un éclatant démenti d'un pareil éloge. C'est pendant la durée de son pontificat que le règne des Iconoclastes finit à Constantinople, mais il n'y eut pas la moindre part. L'empereur Théophile étant mort en 842, le jeune Michel III avait recueilli son héritage sous la tutelle de sa mère Théodora et de trois régents. Peu de temps après, Manuel, l'un des trois, tomba malade, et comme il avait grande peur de mourir, les moines de Stude, qui étaient les plus fervents adorateurs des images,

vinrent l'assurer qu'il guérirait, s'il voulait promettre d'en entreprendre le rétablissement. Il le promit, et dès qu'il fut guéri, ces moines ne manquèrent pas de lui rappeler sa promesse. Il proposa au conseil de régence de lever l'interdiction. Ses deux collègues s'associèrent à son zèle; l'impératrice, qui avait toujours rendu un culte secret aux images, adopta cette proposition, et moitié par ruse, moitié par violence, cette régente assura le triomphe des moines studites. C'est donc par l'impératrice Théodora que finit cette longue querelle, et le calme soudain qui s'en suivit a fait croire qu'on était las de s'égorger pour elle.

Serge II succéda à Grégoire IV malgré l'opposition d'un diacre nommé Jean qui ameuta la populace, et qui fut livré par elle dès que la noblesse romaine accourut pour défendre le nouvel élu. On prit ce prétexte pour l'introniser avant d'attendre les ordres de l'empereur. Ce n'était plus le malheureux Louis. Ses enfants se disputaient son héritage; et le pape espérait sans doute s'affranchir de sa servitude à la faveur de cette anarchie. Mais Lothaire qui, dans le partage de l'empire, avait enfin conservé l'Italie et le titre d'empereur, ne toléra point cet oubli de ses droits. Il ordonna à son fils Louis qu'il avait fait roi d'Italie, de marcher sur Rome avec une armée et une vingtaine d'évêques chargés d'examiner l'élection du pape; et c'est en ravageant le pays que cette armée arriva sous les murs de la ville éternelle. Le bibliothécaire Anastase raconte ici une bravade de Serge II qui, arrêtant, selon lui, le roi à la porte de la basilique, lui aurait dit : « Si vous venez ici pour le

» salut de l'Église, cette porte vous sera ouverte; si non, » je ne le permettrai pas. » Ce serait un étrange contraste avec les honneurs que le pape lui avait rendus à son arrivée. Serge II souffrit au contraire que les vingt évêques fissent un examen sévère de son élection; et il ne fut reconnu qu'après la décision de ce synode étranger, que le même Anastase appela plus tard une cabale contre l'Église universelle de Rome. Le roi reçut alors le serment de fidélité à l'empereur son père et fut à son tour couronné par le pape.

L'Église était menacée d'un grand fléau. Depuis quatre ans les Sarrasins d'Afrique et d'Espagne avaient passé la mer et débarqué en Italie. Ils venaient même ravager les environs de Rome, piller les églises qui étaient hors de ses murs, malgré les troupes de France qu'ils avaient battues dans quelques rencontres, et ils ne se retiraient sur leurs vaisseaux que gorgés de butin. C'est au milieu de ces dévastations que finit le court pontificat de Serge II, et qu'il fut remplacé le 27 janvier 847 par le Romain Léon IV, qui craignit d'abord de renouveler la faute de son prédécesseur. Mais, après deux mois et demi d'attente, la crainte des Sarrasins fit passer outre; et, après avoir protesté qu'ils ne prétendaient pas déroger à leurs devoirs envers l'empereur, qu'ils appelaient leur maître après Dieu [1], les Romains se décidèrent à sacrer le nouveau pape sans attendre davantage le consentement de Lothaire. La réponse de cet empereur n'est pas connue. Il commençait à se repentir de ses attentats, il se livrait à

1. Anast., *in Léon* IV.

ces exercices de pénitence et de piété qui lui firent préférer plus tard la vie monastique aux splendeurs de l'empire. Mais son fils Louis fit assez d'actes de souveraineté pour que le saint-siége ne pût rien arguer de son silence au bénéfice de l'autorité pontificale. Léon IV n'était pas disposé d'ailleurs à lui rien contester. Les affaires religieuses se multipliaient de son temps sans qu'il s'en mêlât; et il en était cependant qui auraient soulevé des tempêtes sous un Jules ou un Damase. Un concile tenu à Mayence par l'ordre de Louis le Germanique, présidé par l'archevêque Raban, établit des règles qui touchaient à l'administration des sacrements; et ces règles ne furent soumises qu'à l'approbation de ce roi. Une hérésie qui aurait agité tout l'Orient et ranimé jadis toutes les prétentions de l'Église romaine, troubla la Gaule et la Germanie sans que Léon IV parût s'en occuper.

Le moine Gothescac prêchait cependant une doctrine qui n'était autre que la fatalité des Musulmans. « Les » hommes, disait-il, naissent prédestinés au bien comme » au mal; et c'est en vain qu'ils travaillent à changer ce » qui a été d'avance arrêté par Dieu. » Il renversait ainsi toutes les lois de la morale et de la justice humaine, et proclamait l'inutilité de la prière comme l'impuissance de la vertu. C'est encore l'archevêque Raban qui le fit condamner par un second concile de Mayence, présidé cette fois par Louis le Germanique, et qui le renvoya à Hincmar, archevêque de Reims, comme à son chef spirituel, pour le faire punir. Gothescalc brava cette condamnation; et un synode assemblé à Quiercy le condamna à

la prison et au fouet sans le corriger. Du fond de son cachot il soutint son hérésie, et demanda à prouver la vérité par l'épreuve de l'eau bouillante. Nous arrivons ainsi à ces jugements de Dieu qui sont la plus absurde des turpitudes du moyen âge. Hincmar ne sait plus s'il doit l'excommunier, et ce n'est pas au pape qu'il le demande. C'est de Prudence, évêque de Troyes, c'est du vieux Raban qu'il implore les lumières en lui envoyant une réfutation des écrits de l'hérétique. L'évêque Prudence se déclare au contraire pour Gothescalc, et s'étaye des paroles de saint Augustin sur la grâce. Ratramne, moine de Corbie, vient aussi à son aide; Loup, abbé de Ferrières, écrit enfin en sa faveur. Hincmar s'adresse alors au docteur Jean Scot, surnommé Érigène, et Pardule, évêque de Laon, a également recours à cet Irlandais. Jean Scot rejette la prédestination des réprouvés, mais il admet celle des élus. Le diacre Florus de Lyon s'indigne de cette distinction assez singulière, il admet la double fatalité et l'impuissance du libre arbitre sur la grâce. Son archevêque Amolon condamne l'une et l'autre de ces prédestinations, et blâme surtout la brutalité de Gothescalc à l'égard de ses adversaires. Rémy, qui pendant cette dispute succède à l'archevêque de Lyon, blâme au contraire la barbarie avec laquelle on a traité ce pauvre moine. Les deux partis s'appuient sur saint Augustin, mais Hincmar de Reims ne trouve la confirmation de sa doctrine que dans le livre intitulé *Hypognosticon* qu'il attribue à l'évêque d'Hippone, et l'Église de Lyon lui prouve à son tour, comme on l'a reconnu depuis, que ce livre n'est pas de saint Augustin. Le dix-

septième siècle verra renaître la même querelle à propos de Jansénius, et il en sera troublé comme le neuvième. Mais c'est en vain que la France et la Germanie en sont agitées, le pape Léon IV n'est ni provoqué ni tenté d'intervenir[1].

Une autre dispute s'éleva sur le tombeau de l'archevêque Ebbon, qu'un concile de Thionville, présidé par Louis le Débonnaire, avait déposé en 835 de son siége de Reims. Après sept ans de prison, Lothaire, dont il avait soutenu la révolte, l'avait rétabli; et sans égard pour la décision canonique qui l'avait frappé, l'archevêque avait ordonné des prêtres et des diacres. Ces ordinations n'ayant pas été reconnues par le plus grand nombre des évêques de France, après la mort de celui qui les avait faites, ceux qui les avaient reçues portèrent l'affaire devant un concile de Soissons, qui fut assemblé en 853. Condamnés par ce concile, ils en appelèrent, non pas au saint-siége, comme le voulait l'ancien concile de Sardique, comme dix Papes l'avaient exigé, mais au roi Charles le Chauve qui fit révoquer la sentence du synode de Soissons, et les fit admettre à la communion de l'Église. Léon IV se prononça contre cette intervention de la puissance royale dans une affaire purement canonique. Il refusa d'approuver la réintégration de ces prêtres; mais il n'osa soutenir une lutte contre le roi de France, qui, depuis Charlemagne, était plus puissant que le pape dans l'Église gallicane; et la décision de Charles le Chauve fut exécutée malgré la défense du saint-siége.

1. Fleury, liv. XLVIII, ch. XLI; liv. XLIX, ch. V.

Il ne montra pas plus de fermeté contre le Breton Nominoé qui bouleversait la juridiction de la métropole de Tours. Ce Nominoé s'était révolté contre Charles le Chauve, et s'était fait roi de Bretagne par la force de son épée. Il avait ordonné à quatre évêques de consacrer son usurpation, et ces évêques s'y étant refusés, il les avait accusés de simonie. Il ne les calomniait pas ; et Connoyon, abbé de Redon, se rendit à Rome par son ordre pour solliciter leur déposition. Léon IV blâma la simonie, mais il répondit que l'affaire ne le regardait point, et il la renvoya au métropolitain de Tours comme au chef spirituel des évêques bretons. C'était parfaitement conforme aux règles canoniques ; il agissait dans cette nouvelle affaire comme il avait agi dans la première, et il est fâcheux que ses successeurs n'aient pas persisté dans cette réserve. Le métropolitain de Tours ayant approuvé le refus qu'avaient fait ses suffragants de sacrer l'usurpateur, Nominoé fit casser les quatre évêques par un synode de prêtres, d'abbés et de seigneurs, créa trois évêchés nouveaux, affranchit tous les siéges bretons de la juridiction métropolitaine de Tours, érigea le siége de Dol en métropole [1] ; et Léon IV ne soutint ni les protestations de l'archevêque, ni les droits de Charles le Chauve, ni les prérogatives du saint-siége.

Il fit voir la même indifférence pour les convertisseurs du Danemark et de la Suède ; il ne prenait à cœur que les affaires de sa province d'Italie ; et encore ne faisait-il rien sans l'approbation de l'empereur Louis, fils de

1. Daru, *Histoire de Bretagne*, t. I, liv. II.

Lothaire. Celui-ci tint même un concile à Pavie pour réformer les abus qui dégradaient l'Église. Il venait de temps en temps administrer la justice dans le palais même du pape. Léon IV ne s'occupait que de l'embellissement de sa ville. Il y renferma les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul, il entoura de fortifications l'ancienne ville de Centumcelles, qu'il nomma Léopolis; et c'est après avoir consacré ces ouvrages, dont le premier prit le nom de cité Léonine, qu'il finit son pontificat et sa vie le 17 juillet 855. Sa succession fut vivement disputée. Le clergé de Rome et les évêques voisins élurent le Romain Benoît; et deux officiers de l'empereur Louis, appelés par un évêque d'Eugubio nommé Arsène, lui opposèrent un prêtre du nom d'Anastase que Léon IV avait excommunié. Il y eut des violences de part et d'autre. Mais la fermeté du clergé et du peuple l'emporta sur les intrigues d'Arsène. L'empereur Louis donna tort à ses officiers, et Benoît III fut intronisé le 1er septembre de la même année.

Comment se fait-il que, dans les quarante-trois jours qui séparent la mort de Léon IV et l'avénement de Benoît, intervalle si bien rempli d'ailleurs par les troubles que nous venons de raconter, des chroniqueurs, des historiens même aient trouvé le moyen de placer les deux ans et demi du prétendu pontificat de la papesse Jeanne? J'ai refuté ailleurs ce conte ridicule que les protestants se sont amusés à accréditer. Et il n'a pu se soutenir que par cet excès de crédulité dont le peuple de tous les temps a donné le triste exemple. Benoît III n'eut pas d'autre prédécesseur que Léon IV, mais il ne fit pas

plus de bruit dans le monde. Il fut visité par le roi de Wessex Ethelvalfe, qui, dès son retour en Angleterre, fit décréter par les autres rois et par les évêques, que la dixième partie des terres appartiendrait au saint-siége pour l'indemniser des pertes que lui faisaient éprouver les Sarrasins [1]. Il est probable qu'il ne s'agissait que du dixième des revenus, et le pape Benoît pouvait sans scrupule accepter ces dons d'un prince pieux et dévoué à l'Église romaine. Mais c'était un trait de sordide avarice que de recevoir en même temps les dons d'un misérable qui souillait le trône de Constantinople par des impiétés inouïes et par d'ignobles saturnales. Ce Michel III faisait habiller un bouffon en patriarche, d'autres saltimbanques vêtus en évêques, mêlés à des évêques véritables et à l'empereur lui-même, le suivaient montés sur des ânes, jouaient avec les vases sacrés, faisaient communier les passants avec du vinaigre et de la moutarde [2], et le calice d'or qu'acceptait le pape de cet infâme avait figuré peut-être dans ces parades impies. Les évêques de France montraient alors plus de dignité. Louis le Germanique ayant passé le Rhin pour détrôner son frère Charles le Chauve, les évêques des provinces de Reims et de Rouen lui écrivirent pour le rappeler à ses devoirs de frère et de roi. Ils lui tinrent un langage aussi ferme que modéré, tel que les ministres de Dieu auraient dû toujours le tenir aux puissants de la terre ; et l'archevêque Hincmar, qui passe pour l'auteur de cette

1. Fleury, liv, XLIX, ch. XXIX.
2. *Ibid.*, liv. XLIX, ch. XVII; Gibb., ch. XLVIII.

admonition, s'y montre l'égal de nos grands orateurs du grand siècle qui, pénétrés de leurs devoirs envers l'autorité royale, et de ceux de leur ministère, savaient remplir leur mission céleste sans s'exagérer les droits qu'elle leur donnait.

CHAPITRE XIV

NICOLAS Ier. — PHOTIUS

858 à 870

Nous venons de voir la preuve que les évêques du neuvième siècle étaient plus instruits que ceux dont le pape Agathon avait, cent ans auparavant, déploré l'ignorance et la grossièreté; mais ils avaient seuls profité des lumières que Charlemagne avait essayé de répandre sur le monde. Tout en les maintenant dans sa dépendance, il les avait associés à l'administration de l'empire en les admettant dans les parlements qu'il avait l'habitude de rassembler; et quand le sceptre eût passé dans les mains débiles de son fils, l'ascendant qu'ils avaient pris sur le peuple et sur les grands les avait rendus pour ainsi dire les maitres de l'État. La révolte des enfants du Débonnaire fut sinon suscitée, du moins envenimée et prolongée par leur ambition. Le partage de cet empire, sa division entre plusieurs princes, les querelles sanglantes des enfants et des petits-fils du Débonnaire, leur piété mal entendue, la faiblesse de leur caractère avaient produit la rapide et fatale décadence d'une race qui s'était annoncée avec autant d'énergie que d'éclat. Charles le Chauve, déposé par l'archevêque de Sens, ne se plaignait de cette sentence que parce qu'il n'avait été ni entendu

ni jugé par une réunion d'évêques, en ajoutant qu'il s'était toujours soumis à leurs corrections paternelles : et si les rois de ce temps ne tenaient pas tous le même langage, ils montraient tous la même faiblesse. Une dévotion exagérée les poussait jusqu'à l'oubli de leur dignité. Louis le Germanique croyait devoir se justifier aux yeux des évêques d'avoir passé le Rhin à la tête de son armée, et leur demandait pardon de cette offense. Lothaire II, roi de Lorraine, les regardant comme des médiateurs entre Dieu et les hommes, en concluait sottement que la dignité épiscopale était supérieure à la sienne. Les évêques abusaient de cette faiblesse : encouragés qu'ils étaient par les oppresseurs mitrés de Louis le Débonnaire, ils disposaient des trônes; et le despotisme qu'ils exerçaient envers les rois leur faisait souvent oublier leur dépendance du saint-siége. Nous l'avons vu dans la querelle des images, dans la révolte de Gotheścalc et dans celle du Breton Nominoé, l'autorité des Papes n'était pas plus écoutée que leurs décisions canoniques. Il fut heureux pour la papauté que les évêques de France et même d'Italie fussent partagés en factions politiques, que malgré leur toute-puissance individuelle. aucun d'eux ne fût souverain. Les faibles liens qui les attachaient encore à l'évêque de Rome auraient été brisés peut-être au profit d'un patriarche français.

Mais il leur vint un maître, et ce fut Rome qui le leur donna dans le successeur de Benoît III, qui mourut le 10 mars 858. Ce nouveau pape se nommait Nicolas, c'était un Romain que les trois derniers pontifes s'étaient plu à élever, qu'ils logeaient dans leur palais; et Benoît III

l'avait associé à l'administration de l'Église. Il avait vu et déploré sans doute leur obéissance presque passive à l'autorité royale, leur respect aveugle pour les priviléges des métropolitains, leur soumission aux décrets des conciles; et cette observance des lois de l'Église parut être à ses yeux la ruine de la papauté. Il reprit sur-le-champ les traditions des Jules et des Damase, leur ambition, leur orgueil, pliant quelquefois sous les forts, mais impitoyable envers les faibles et les timides, et soutenant alors avec arrogance les prétendues prérogatives de son siége. Le moine Reginon disait de lui, vingt ans après, qu'il commandait en roi aux princes de la terre, comme s'il eût été le maître de l'univers; et ce moine le louait de cette audace, qui devint par la suite des temps si désastreuse pour les rois et pour les peuples. Des affaires graves lui arrivèrent de tous les points de l'empire, et son intraitable fierté les aggrava encore. Celles qui ne l'étaient point devenaient importantes par son orgueilleuse intervention. Je ne suivrai point l'ordre des temps en racontant les incidents de son pontificat. Je les diviserai pour les faire mieux comprendre. Sa vanité se manifeste dès son avénement. L'empereur Louis, son maître, se trouvant à Rome le jour de son installation, le fit asseoir à sa table; mais deux jours après, Nicolas étant allé le visiter dans sa résidence hors de Rome, Louis vint au devant de lui à pied, et le pape souffrit que le roi menât son cheval par la bride. Sigonius ajoute même que Louis eut la faiblesse de lui baiser les pieds, et le fier Nicolas dut sentir tout le parti qu'il pouvait tirer de cet acte d'humilité.

Mais avant d'attaquer les rois, il essaya son autorité sur les évêques de France et commença par le plus puissant de tous, par l'archevêque Hincmar qui venait d'humilier Louis le Germanique, en imposant des conditions honteuses à l'absolution que ce roi avait mendiée. Ce n'est point cette témérité que Nicolas fut tenté de blâmer. Mais Hincmar avait pris la défense d'un curé débauché que Rothade, évêque de Soissons, avait chassé de son église ; il avait puni cet évêque en le déposant lui-même, et ne tenant pas compte de l'appel que Rothade avait adressé au saint-siége, il l'avait fait jeter en prison. Un grand nombre d'évêques avait pris parti pour Hincmar, des synodes l'avaient approuvé, Charles le Chauve lui-même lui prêtait son appui [1]. Nicolas n'hésita point en présence de cette coalition puissante. Il prit la défense de l'évêque Rothade et força son métropolitain Hincmar de le rétablir sur le siége de Soissons. Il était dans son droit, et c'était justice. Mais c'est dans les considérants de sa décision que son ambition se manifeste. Il y cite pour la première fois des maximes tirées des *Fausses Décrétales ;* et comme les Papes se sont longtemps servis de ce recueil pour étayer leurs prétentions, il est important d'en faire connaître l'origine et la fausseté. Ces Décrétales étaient l'œuvre de ce même moine qui avait, dit-on, fabriqué la donation de Constantin, de cet Isidore Mercator, dont le nom même est regardé comme apocryphe, et qu'on suppose avoir vécu dans les dernières années du huitième siècle. C'est du moins vers 811 que Riculphe, archevêque de Mayence, les rapporta

1. *Ann. Berlini,* 855; *Opusc.* d'Hincmar.

d'Espagne avec le livre des canons recueillis par Isidore de Séville. Ces fausses décrétales étaient une suite de prétendues lettres canoniques que les Papes des premiers siècles auraient signées, depuis saint Clément jusqu'à Grégoire le Grand; et les pontifes du moyen âge y ont trouvé des armes pour s'affranchir de l'autorité des conciles, de celle des rois, et pour s'ériger en juges suprêmes de toutes les affaires ecclésiastiques. La fausseté de ces lettres a été démontrée plus tard par le cordelier Pagi et par les critiques les plus orthodoxes et les plus respectables. Mais elles ont autorisé bien des décisions qu'on prend encore pour des arguments et des articles de foi; et c'est à Nicolas qu'on impute le premier usage de ces lettres, dont il est possible qu'il ignorât la fausseté.

Après Hincmar vint le tour du roi de Lorraine Lothaire II; et rien ne fait mieux connaître que cette affaire les mœurs du temps, l'incontinence et la faiblesse des rois, la témérité des évêques et la puissance renaissante des pontifes romains. Ce Lothaire, fils de l'empereur de ce nom, mêlait la vie la plus débauchée à la piété la moins contestable. Il avait épousé, en 856, la jeune Thietberge, fille d'un comte Bozon ou d'un duc Hubert, allié de Charles le Chauve; et l'année suivante, il l'avait chassée de son lit pour vivre avec des courtisanes. Une de ces courtisanes, nommée Waldrade, avait fini par le dominer; et pour se donner le droit de l'épouser, Lothaire avait accusé la reine d'un commerce incestueux avec son propre frère Hubert, qui était devenu abbé de Saint-Maurice, dans le Valais. Thietberge avait réclamé le ju-

gement de Dieu; et son champion était sorti sain et sauf d'une chaudière d'eau bouillante. Le succès de cette épreuve avait contrarié les amours de Lothaire, et il résolut de confondre sa femme par ses propres aveux. Gonthier, archevêque de Cologne, Theutgaud, archevêque de Trèves, et plusieurs autres entrèrent dans ce complot et s'en firent les instruments. Mézeray prétend que Theutgaud était l'oncle et Gonthier le frère de Waldrade. Les *Annales de Saint-Bertin* la font au contraire nièce d'un certain Luitfried, conseiller de Lothaire. Mais quoique Mézeray ne cite aucune autorité contemporaine, sa version acquiert quelque vraisemblance par l'acharnement que mirent les deux archevêques à tourmenter la malheureuse Thietberge. Leurs interrogatoires, leurs sermons, leurs menaces la contraignent à s'avouer coupable d'inceste; et cet aveu passe pour véritable quand on la voit s'échapper du monastère où on l'a enfermée pour se réfugier auprès de son frère Hubert. Ce n'était point dans l'abbaye de Saint-Maurice. Hubert en avait été chassé par l'empereur Louis, roi d'Italie, et il avait trouvé un asile à la cour de Charles le Chauve, qui lui accordait une protection manifeste. Dès son arrivée chez ce roi, Thietberge en appela au pape. Elle déclara qu'on lui avait arraché un faux aveu, et se rendit enfin à Rome pour demander justice de tant d'iniquités.

Lothaire la fait suivre par l'archevêque Theutgaud. Il implore l'appui de son oncle Louis le Germanique pour balancer celui que Charles le Chauve prête à la reine; et sollicite du pape la convocation d'un concile composé des évêques des trois royaumes. Nicolas se hâte d'écrire

aux trois souverains pour leur enjoindre d'envoyer à Metz chacun deux évêques, et il fait partir deux légats pour assister à ce synode, avec l'ordre formel d'en présenter les décrets à son approbation. Mais l'archevêque Theutgaud a devancé les légats. Il annonce à Lothaire que cette convocation est une vaine formalité, que le pape lui est hostile; et Lothaire rassemble bien vite huit évêques de ses propres États à Aix-la-Chapelle, le 18 avril 862. Il leur manifeste ou simule un grand repentir de ses adultères; mais il avoue naïvement qu'il ne peut se passer de femme, et supplie ces huit évêques de lui permettre d'en prendre une. Theutgaud rendit témoignage de sa pénitence, mais on voulut examiner à fond cette affaire. Deux évêques trouvèrent que l'inceste du frère et de la sœur était véritable, mais qu'il avait été commis avant le mariage, que par conséquent il n'y avait point adultère, que Lothaire n'avait pas le droit de répudier Thietberge et qu'il devait la garder [1]. Les six autres ne furent point de cet avis. Ils reconnurent l'inceste et l'adultère, cassèrent le mariage et permirent à Lothaire d'épouser Waldrade, en se fondant sur un commentaire de saint Paul attribué à saint Ambroise, qui, en interdisant les secondes noces aux femmes adultères, n'appliquait pas cette défense aux maris. En conséquence de cette décision, Lothaire épousa sa maîtresse et la fit couronner reine de Lorraine.

Nicolas s'indigne que le roi n'ait attendu ni la réunion de son concile de Metz, ni la permission du saint-siége.

1. *Conciles*, Tom. IV, p. 747.



Il ordonne aux évêques désignés de s'assembler de suite et somme Lothaire de comparaître à leur tribunal. Charles le Chauve, protecteur de Thietberge, s'unit à la colère du pape, et signifie au roi son neveu que, s'il n'obéit pas à cette sommation, il ne communiquera plus avec lui. C'était trop pour Lothaire, qui ne pouvait ni quitter sa maîtresse, ni se brouiller avec Rome. Il déclara se soumettre, il comparut devant le concile de Metz, mais il eut l'adresse de corrompre ses juges, et fit ratifier son mariage avec Waldrade par le concile, attendu que les juges sacrés d'Aix-la-Chapelle n'avaient pu se tromper. Il leur prouva même que ce mariage avait une cause antérieure de légitimité. Il déclara pour la première fois que son père l'avait fiancé et marié d'abord à cette même Waldrade, avec une dot de cent familles de serfs, qu'il avait cohabité légitimement avec elle pendant toute la vie de l'empereur Lothaire, mais qu'à la mort de son père il avait cédé aux instances du frère de Thietberge, qui l'avait menacé de bouleverser son royaume. Voilà des excuses bien indignes d'un roi. Mais il en résultait que Thietberge était la concubine; et l'évêque de Metz Adventius se fit l'éditeur de ce conte dans un Mémoire destiné à être mis sous les yeux du pape. Les archevêques Gonthier et Theutgaud osèrent l'apporter eux-mêmes à Rome avec les actes des conciles de Metz et d'Aix-la-Chapelle. Nicolas, quoique certain de la corruption des juges de Lothaire, sut contenir son indignation. il fit même entendre aux deux archevêques qu'il les trouvait excusables. Mais quand il eut assemblé un certain nombre de prélats italiens, le pape ne voulut

rien examiner, ni rien entendre, ni reconnaître le concile d'Aix-la-Chapelle, cassa la décision de celui de Metz, le qualifia de lieu de prostitution, de fauteur d'adultère; il déclara criminelle la double union du roi de Lorraine. Il ne prononça point d'anathème contre lui, mais il dit « qu'on ne pouvait donner le nom de roi à celui » qui ne savait pas gouverner les appétits de son corps » par une règle salutaire, et qui, par une faiblesse dé» pravée, cédait plutôt à leurs mouvements illicites. » Il excommunia les deux archevêques, il les dépouilla de toute fonction épiscopale, lança la même excommunication contre tous ceux qui conserveraient la moindre relation avec eux. Il déposa en même temps ceux des évêques juges qui ne se repentiraient pas de leur faute. Les deux légats furent condamnés comme traîtres; et l'un d'eux, Rodoalde de Porto, s'enfuit de Rome pour se dérober à sa vengeance. Il fit enfin signifier cette décision aux évêques de la Gaule, de l'Italie, de l'Allemagne, et principalement au vieil Hincmar de Reims.

Gonthier et Theutgaud ne se soumirent point à cette sentence; ils coururent à Bénévent, se présentèrent à l'empereur Louis comme des ambassadeurs de Lothaire, indignement méconnus par le pape, et le supplièrent de venger son frère d'une si haute injure. L'empereur les crut et marcha sur Rome avec son armée, laissant sur son passage des traces de pillage et de dévastation. Ses soldats envahissent la ville, et rencontrant près de Saint-Pierre une procession que le pape Nicolas avait ordonnée pour prier le ciel d'apaiser la colère impériale, ils se ruent comme des forcenés sur les prêtres et sur le

peuple, les frappant sans pitié, renversant les croix et les bannières, et dans ce sanglant désordre est brisée la croix dans laquelle la mère de Constantin a renfermé celle de Jésus-Christ. C'est après cette attaque sacrilége que les deux archevêques écrivirent sans doute à leurs frères de Lorraine pour leur rendre compte de leur mission et de ses suites. « Ne vous effrayez pas, leur di-
» saient-ils, des choses fâcheuses qu'on pourra vous
» raconter de nous. Les embûches de nos ennemis ne
» prévaudront pas contre notre roi, malgré que le sire
» Nicolas, qui se dit pape, qui se proclame apôtre des
» apôtres, qui se fait empereur de tout le monde, ait
» voulu nous condamner à l'instigation de ceux qu'il
» favorise. A l'aide du Christ, il a trouvé des résistances
» à sa folie, et n'a pas eu médiocrement à se repentir de
» ce qu'il avait fait[1]. » Ce sont ces dernières paroles qui font à mes yeux la date véritable de cette lettre, qui se ressent de l'indépendance à laquelle s'étaient accoutumés les évêques de la Gaule. Mais le soldat qui avait brisé la croix de sainte Hélène étant mort deux jours après ce désordre, le peuple et peut-être l'armée prirent cette mort pour une punition céleste. L'impératrice, effrayée, fit prier le pape de venir les trouver; et la superstition assura son triomphe. Louis ordonna à Gonthier et à Theutgaud de retourner en Lorraine dans l'état de dégradation où le pape les avait maintenus[2]. Mais avant de partir ils se vengèrent de leur puissant ennemi.

1. *Ann. Bert.*, an 864.
2. *Ibid.*

Pendant leur séjour à Bénévent, ils avaient dressé un violent manifeste, dont l'abbé Fleury a adouci les expressions que Lesueur a peut-être exagérées. Mais il y a assez de violence dans le texte que donnent les *Annales de Saint-Bertin*, pour que Baronius y ait trouvé la « griffe » de Satan et le plus puant des venins qu'ait vomi l'or- » gueil des hommes[1]. »

« Écoute, sire pape Nicolas, disent les deux archevê- » ques, tu nous as condamnés par ta seule volonté et » fureur tyrannique; mais ta sentence maudite, étran- » gère à toute bénignité, à toute charité fraternelle, » n'est point acceptée par nous. Nous te rejetons avec » tous nos frères comme un avorton maudit. Nous ne » voulons plus te recevoir dans notre communion; et » puisque tu as dit anathème à ceux qui n'observent pas » les préceptes apostoliques, tu t'es séquestré toi-même » de toute communion avec l'Église, en t'élevant au- » dessus d'elle, et dont tu te rends indigne par l'enflure » de ton orgueil[2]. » Gonthier remit ce manifeste à son frère Hilduin, qui alla le présenter au pape; et Nicolas ne voulant pas même y toucher, Hilduin courut le déposer sur le tombeau de saint Pierre, accompagné d'une troupe de soldats qui dispersèrent à coups d'épée les gardiens qui avaient voulu lui disputer l'entrée de la basilique. Une copie de ce manifeste devança les deux archevêques dans le royaume de Lothaire; mais Theutgaud n'en soutint pas la violence. Il se considéra comme

1. Baronius, *Ann. Ecclés.*, an. 865.
2. *Annales Bertini*, an. 864.

légalement déposé et ne parut point dans son église. Gonthier brava le pape jusqu'au bout, il officia dans sa cathédrale de Cologne; mais les défections se révélèrent de toutes parts; l'évêque Adventius de Metz se repentit du Mémoire dans lequel il avait soutenu le premier mariage de Waldrade, et obtint son absolution. D'autres se soumirent après lui. Lothaire lui-même manifesta ses remords par des lâchetés. Il chassa de son église l'archevêque qui avait défendu sa cause et lui donna un successeur de sa pleine autorité, violant ainsi les lois ecclésiastiques tout en obéissant au pape qui le condamnait. Il chargea Ratolde, évêque de Strasbourg, d'aller porter à Rome de fausses excuses et de vaines promesses. Mais il ne se sépara point de Waldrade. Les réponses de l'heureux Nicolas furent empreintes de tout l'orgueil que ces bassesses devaient lui inspirer. Celle qu'il fit à l'évêque Adventius révèle surtout sa secrète pensée sur les rois du monde[1]. « Vous dites que vous êtes soumis » au prince, parce que l'apôtre a dit que le roi était » au-dessus de tous. Vous avez raison. Mais prenez » garde que ces rois le soient véritablement, voyez s'ils » se conduisent bien eux-mêmes, s'ils gouvernent bien » leurs sujets. Voyez s'ils sont princes justement, autre» ment il faut plutôt les tenir pour tyrans et leur résis» ter au lieu de se soumettre et de s'engager dans la » nécessité de favoriser leurs vices. Obéissez-leur à cause » de Dieu, comme le commande l'apôtre, et non pas » contre Dieu-même. » Il ne dit pas positivement qu'il

1. *Conciles*, t. VIII, p. 487.

peut déposer les rois, mais il est impossible de ne pas l'inférer de ses paroles; il se fait l'arbitre de leur légitimité, de la manière dont ils gouvernent et prêche ouvertement la révolte contre ceux qu'il lui plaît d'appeler tyrans ou rebelles à Dieu. Certes il serait à souhaiter qu'il y eût une puissance au-dessus des rois pour les maintenir dans les voies de la justice, mais cette puissance ne peut se trouver sur la terre. Celle qui s'en est mêlée a fait voir tout ce qu'il y avait de dangereux et d'arbitraire dans l'interprétation et dans l'application de ces maximes. Elle a moins agi dans l'intérêt des peuples que dans l'intérêt de son ambition, et sa justice a été souvent faussée par des considérations qui n'ont d'importance qu'aux yeux du prêtre.

Mais les rois de ce temps, les indignes héritiers de Charlemagne étaient prêts à tout souffrir du sacerdoce : ils craignaient de s'exposer aux humiliations que les évêques et les moines avaient fait subir à Louis le Débonnaire, et n'étaient plus que les esclaves de la puissance ecclésiastique sous l'impérieux despotisme d'un pape qui avait éprouvé leur faiblesse. Ils avaient beau s'humilier devant lui, ils n'étaient jamais assez bas. Si Charles le Chauve et Louis le Germanique s'excusent de n'avoir pu envoyer des évêques à un concile de Rome, sous prétexte qu'ils étaient obligés de surveiller les pirates normands qui infestaient alors nos rivages et nos fleuves, le fier Nicolas leur répond que c'est aux guerriers de veiller et aux évêques de vaquer à la prière. Si l'empereur Louis le presse de rétablir Gonthier et Theutgaud dans leurs siéges, il le refuse en lui reprochant

de n'avoir jamais pris intérêt aux maux de l'Église; il écrit aux évêques de rappeler aux rois leurs serments et leurs devoirs, de ne pas oublier que ces rois ont été confirmés par l'autorité du saint-siége, que c'est le pape qui leur a ceint l'épée, qui a posé la couronne sur leur front. Il justifie ainsi les pressentiments de Charlemagne. Il ordonne à ces rois de forcer Lothaire à lui obéir. Son légat Arsène, aussi altier que lui, va de l'un à l'autre pour leur transmettre ses paroles hautaines. Il va trouver Lothaire à Francfort, et lui dit de choisir entre Thietberge et l'anathème : il lui ramène cette reine et le force à lui rendre Waldrade pour qu'il la conduise à Rome. Elle s'échappe des mains de ce légat avant de passer les Alpes, et Nicolas l'excommunie; il l'annonce aux rois, aux évêques et leur enjoint de ne pas souffrir qu'elle retourne vers Lothaire. Elle le rejoint cependant, et son royal amant ne peut résister à ses larmes. Il invente de nouveaux moyens pour arriver à son divorce avec Thietberge; il la tourmente, il la force par de mauvais traitements de solliciter elle-même sa retraite de la cour. Mais quand elle dit au pape qu'elle désire finir ses jours dans un cloître, « vous mentez, répond-il » avec insolence, ce n'est pas vous qui parlez, c'est votre » indigne époux. » Et il excommunie Lothaire[1], il lui défend de venir à Rome à moins qu'il ne se fasse absoudre. Si Thietberge persiste dans sa résolution en lui manifestant des craintes pour sa vie, « il vaut » mieux, répond-il, que vous receviez la mort que de

1. *Conciles*, t. VIII, p. 501.

» tuer votre âme par le mensonge. » Il la renvoie à son mari et commande à Lothaire de la traiter en tout comme sa femme.

Ce roi était coupable sans doute, mais le pontife allait trop loin dans sa colère. On se prend à souhaiter quelque chose de plus qu'un Charlemagne, l'indignation invoquerait même un Julien. Mais les rois se soumettront longtemps à cette tyrannie. Deux siècles plus tard, Robert de France la subira par piété, et Philippe-Auguste y sera forcé par l'intérêt même de sa couronne et de ses peuples.

Un autre adultère est venu se mêler à ce procès interminable. Ingeltrude, fille du comte Matfrid, avait quitté le comte Bozon son époux pour vivre avec un amant. Nicolas la somme de comparaître devant un concile de Milan; et sur son refus, il l'excommunie. Il menace encore ce même Lothaire qui l'a reçue dans ses États, il châtie les évêques qui hésitent à la persécuter. Ses principes de morale n'étaient pas cependant invariables. Il ne craignait pas même de se contredire, pourvu que la contradiction profitât à son autorité. Judith, fille de Charles le Chauve, avait quitté son père pour suivre son amant Baudoin, comte de Flandres. Le roi l'avait maudite, les évêques de France l'avaient excommuniée. Nicolas prit sa défense et contraignit Charles le Chauve d'unir les deux amants qui avaient méconnu son autorité paternelle. C'est que dans l'un comme dans l'autre cas, il y avait un roi à humilier et des évêques à soumettre. Tout pliait donc en Occident sous sa volonté suprême : la résistance de Lothaire n'était plus que la mutinerie d'un enfant gâté qu'on veut priver de sa

poupée. Sa désobéissance ne pouvait aller jusqu'à la rébellion; ses oncles l'auraient contenu et détrôné peut-être. Un seul homme pouvait lutter contre Nicolas : c'était le vieil Hincmar. Cet archevêque de Reims était devenu par son savoir et par son austérité l'oracle de la Gaule, on le consultait de toutes parts, ses opinions dominaient les conciles et devenaient presque toujours des décisions canoniques. Mais son respect pour le saint-siége comprimait toutes les velléités d'indépendance qu'auraient pu lui inspirer son crédit et sa renommée. Tant que Rome n'avait pas prononcé, il l'éclairait par les conseils de son expérience; son langage était même sévère, il y mettait parfois une roideur que Nicolas n'avait pas toujours tolérée. Mais dès que le pape avait décidé, Hincmar se soumettait sans murmure, à moins que Rome ne vint attenter aux priviléges de son Église. Il n'était pas sujet de Lothaire; il n'avait à le blâmer ni à le défendre, quand surtout l'archevêque Gonthier se soumettait lui-même et sollicitait la grâce du pape dont il avait bravé les anathèmes jusque dans l'église de Saint-Pierre.

L'Orient était plus difficile à dompter, il n'y avait point là une multitude de rois qu'on pût opposer l'un à l'autre, et Rome avait plus d'une fois éprouvé que sa puissance y dépendait de la volonté de l'empereur. Elle n'y avait été reconnue que par alternatives; et depuis cinquante ans l'attention des Papes avait été détournée de ces contrées par l'ambition d'acquérir en Occident une puissance temporelle. Léon l'Arménien avait détruit le culte des images sans que Rome y eût pris garde, et

l'impératrice Théodora l'avait rétabli sans que le saint-siége eût pris seulement la peine de l'en remercier. Ses relations avec Constantinople furent renouées à l'occasion de deux patriarches qui se disputaient le siége de la capitale; et cette lutte, tournant au profit d'un ambitieux opiniâtre, amena le schisme des deux Églises, sans que les quatre ou cinq Papes que cet esprit rebelle rencontra sur son chemin, eussent d'autre tort que d'avoir soutenu contre lui le droit et la justice. Un saint homme du nom d'Ignace occupait le siége patriarchal de Byzance depuis l'an 847. C'était le dernier des fils de Michel Curopalate qu'avait détrôné Léon d'Arménie, et ses malheurs comme ses vertus lui avaient attiré la vénération de tout l'Orient. La cour seule le détestait, parce qu'il n'avait pu tolérer les orgies sacriléges de Michel le Bègue et les débauches du patrice Bardas, oncle de ce nouveau Caligula. Ce misérable adultère, il y en avait alors sur presque tous les trônes du monde, ne put supporter la rigidité apostolique du saint patriarche. Il le fit chasser de son siége et lui substitua de lui-même un officier du palais qui avait pris part sans doute aux saturnales impériales. C'était le fameux Photius, illustre par son savoir, plus illustre encore par son ambition et par sa fourberie. Il triompha d'abord de l'opposition de quelques évêques, qui le traitaient de schismatique, par une déclaration d'orthodoxie, et fut sacré le jour de Noël 858, après avoir passé en moins d'une semaine par tous les grades de la hiérarchie sacerdotale.

Ces évêques ne tardèrent point à se repentir de leur servile complaisance. Dès qu'il fut en possession de son siége, Photius se mit à persécuter les partisans du ver-

tueux Ignace, à le tourmenter lui-même pour lui arracher son abdication. Ce furent cinq années de tortures inouïes. Le malheureux patriarche fut traîné de prison en prison, d'exil en exil, rappelé souvent par un rival impitoyable suivant les besoins de son ambition et renvoyé dans les déserts à la merci des sicaires qui se faisaient un jeu de son supplice. Les partisans de cet infortuné pontife osèrent en vain manifester leur ressentiment par l'excommunication de son persécuteur. Soutenu par Bardas et par Michel III, Photius prononça la même sentence contre Ignace et ses adhérents, et les fit bannir de Constantinople. Les murmures éclatèrent de toute part. La plupart des évêques orientaux montrèrent quelque ténacité dans leur résistance aux volontés impériales; et c'est alors que dans l'espoir de fortifier son usurpation, Photius se souvint qu'il y avait à Rome une autorité dont l'Orient avait quelquefois reconnu la puissance. Il se doutait cependant que le pape ne lui passerait pas toutes ses violences, et se crut assez adroit pour les dissimuler. Il envoya une profession de foi que Nicolas trouva parfaitement orthodoxe; il affecta une humilité profonde, se présenta comme une malheureuse victime de la vénération publique, et parla surtout de la déposition d'Ignace comme d'une abdication volontaire. L'empereur Michel s'associa facilement à cette fourberie. Il confirma toutes les assertions mensongères de son favori; et une ambassade solennelle de quatre évêques, présidée par le protospataire Arsaper, oncle de Photius, vint à Rome chargée de présents magnifiques pour le tombeau de saint Pierre.

Jamais l'Orient n'avait rendu un plus grand hommage au chef de l'Église romaine. Mais, il faut le dire à la louange de Nicolas, ce pape n'en fut point ébloui au point de lui sacrifier la justice. Étonné de ne voir aucun envoyé d'Ignace, il en conçut des soupçons qui comprimèrent sa joie; et il est probable que l'indiscrétion de quelque membre ou valet de cette ambassade lui révéla ce qui s'était passé à Constantinople. Il ajourna sa décision sous prétexte d'informations plus précises. Il chargea Rodoalde, évêque de Porto, qui étai rentré en grâce, et Zacharie, évêque d'Anagnie, d'accompagner les envoyés de Michel à Byzance et leur ordonna de lui faire savoir tout ce qu'ils pourraient apprendre. Il écrivit par eux à l'empereur et à Photius; il leur fit sentir qu'il en savait plus qu'on n'avait voulu lui en dire, en se plaignant qu'on eût déposé Ignace sans consulter le saint-siége et surtout qu'on lui eût donné un laïque pour successeur. Cette réminiscence de toutes les prétentions des Papes fit prévoir à Photius que son usurpation ne serait pas confirmée par celui qu'il avait eu l'imprudence de prendre pour arbitre, et il essaya de tromper, d'intimider ou de séduire ses légats. C'était un aveu secret de son impuissance à triompher des oppositions qui éclataient autour de lui. Il fit d'abord cerner les deux évêques italiens par des espions pour empêcher la vérité de pénétrer jusqu'à eux, leur défendit de communiquer avec la cour, les menaça de la prison, et, reconnaissant l'inutilité de la violence, il les corrompit enfin par ses libéralités. Il assembla alors, après huit mois de délais, un concile de trois cent dix-huit évêques, auquel les lé-

gats assistèrent et que voulut présider l'empereur lui-même pour imposer aux récalcitrants. Le malheureux Ignace fut amené sous l'habit d'un simple moine, mais il y montra toute la dignité d'un patriarche. Il déclara aux envoyés de Rome qu'il ne les reconnaîtrait pas pour juges s'ils ne chassaient à l'instant du concile l'usurpateur de son siége. Il élevait ainsi l'évêque romain au-dessus de tout ce qui était présent. Mais sa voix et celles de ses amis furent étouffées par les clameurs des serviteurs de la cour. Photius eut même l'effronterie d'attaquer l'élection d'Ignace qu'il avait respectée pendant dix ans, et il fit paraître de faux témoins, au nombre de soixante-douze exigé pour la condamnation d'un évêque[1]. La déposition d'Ignace fut alors régulièrement prononcée par la majorité de ce concile; et les deux légats souscrivirent cette indigne sentence, qui fut suivie d'un redoublement de barbarie à l'égard du malheureux qu'elle frappait.

Ces légats crurent pouvoir tromper le pape à leur retour à Rome. Ils lui rapportèrent de nouvelles lettres dans lesquelles Photius renouvelait ses faux semblants d'humilité et d'obéissance. Mais Ignace avait enfin trouvé le moyen de tromper ses surveillants; et un message, remis de sa part à Nicolas par un moine, lui fit connaître toute la vérité. L'indignation l'emporta cette fois sur la prudence; et la tolérance devenait impossible. Elle aurait peut-être évité le schisme des deux Églises, mais dans l'ignorance de l'avenir, sous l'influence des iniquités du

1. Nicetas, p. 1206.

moment, celui qu'on prenait pour juge aurait manqué à toutes les lois de la justice s'il n'eût condamné l'auteur de tant d'infamies. Le pape Nicolas désavoua ses légats [1]; il écrivit à Photius qu'il ne pouvait le reconnaître pour patriarche, qu'Ignace ne pouvait pas être déposé, qu'un laïque ne pouvait pas être évêque. Il oubliait l'épiscopat de saint Ambroise, mais il n'oubliait pas les prétentions, les conquêtes de son siége, les prérogatives d'un patriarche universel. Il reprochait en même temps à l'empereur d'avoir prêté la main à cette intrusion d'un laïque, d'avoir autorisé des calomnies, attesté des accusations iniques. Instruit plus tard que Photius falsifiait ses lettres, qu'il inventait et faisait lire de fausses réponses, le pape convoqua un concile à Rome, le fit excommunier et déposer, et frappa du même anathème tous ceux qui seraient tentés de le soutenir. La sentence fut envoyée à tous les évêques d'Orient avec l'ordre de la lire dans toutes leurs églises. Mais ces évêques ne savaient peut-être plus ce que c'était qu'un pape de Rome. Le titre de patriarche universel que persistait à prendre le possesseur du siége de Byzance avait dû les maintenir dans cette ignorance, et après quarante ou cinquante ans d'abstention, il n'y avait plus sans doute un seul évêque qui se fût mis en rapport avec l'Occident.

Ce qui se passait dans le même temps en Bulgarie les détournait même de la pensée de Rome. Le roi Bogoris, catéchisé par sa sœur, avait embrassé la religion chrétienne, et un évêque était venu de Constantinople pour

1. Nicolas, *Epist.* XI.

le baptiser. quoique cette province appartint à la juridiction romaine comme une dépendance de l'Illyrie. Cet évêque lui avait donné le nom de Michel qu'un ministre de Jésus-Christ aurait dû avoir en horreur, et pour reconnaitre ce bienfait et prouver sa conversion, le Bulgare avait fait couper la tête à cinquante-deux seigneurs que ce baptême avait révoltés. L'annaliste de Saint-Bertin fait ici intervenir des miracles qui épouvantent les rebelles, et fait battre tout un peuple par quarante-huit gardes [1]. L'histoire contemporaine reprend les habitudes de Grégoire de Tours, et s'éloigne de plus en plus des Éginhard et des Nithard qui lui avaient imprimé un caractère plus philosophique. Il parait que la sœur de Bogoris lui parla de l'évêque de Rome, car il s'empressa d'envoyer des présents à saint Pierre pour le remercier de la victoire que Dieu lui avait donnée. Il demanda des évêques et des prêtres à Louis le Germanique et au pape; et ces évêques allèrent se heurter en Bulgarie avec ceux que Photius y envoyait de son côté. Bogoris préféra les Romains, chassa les envoyés de Photius, et le retour de ses évêques coïncidant avec l'arrivée de la sentence du concile de Rome, fit éclater toute sa fureur. Il fit dire aux porteurs de cette sentence que l'empereur n'avait que faire d'eux et leur commanda de s'en retourner vers celui qui les avait envoyés. Il assembla les évêques et les abbés de la province de Constantinople, les légats des patriarches orientaux, les sénateurs byzantins, et fit présider cette es-

1. *Annales. Bertini*, an. 866.

pèce de concile par l'empereur Michel et par Basile le Macédonien qui venait d'être associé à l'empire. Le pape Nicolas y fut accusé de toutes sortes de crimes, excommunié, déposé. déclaré incapable de toute fonction sacerdotale [1]. Pour opposer une autorité temporelle à celle de Rome, le concile reconnut le roi Louis comme empereur d'Italie, donna à sa femme Ingelberge les noms d'Augusta, de nouvelle Pulchérie, les priant en même temps de chasser l'évêque de Rome et de lui signifier sa déposition. Une lettre synodale, adressée par Photius à tous les Orientaux, traite les Latins d'impies, de sacriléges, de démons sortis des ténèbres de l'Occident pour altérer la pureté de la foi. Que manquait-il à ces violences, à ces prétentions pour équivaloir à celles de Rome? la sanction de la force. Mais le châtiment de ces folies vint du concile même qui les avait autorisées. Le César Basile, menacé de mort par Michel le Bègue, le fit tuer par ses propres gardes, pendant qu'il était ivre, le 24 septembre 866, et il voulut rendre grâces à Dieu du succès de son parricide. Mais il trouva Photius sur la porte de Sainte-Sophie, il fut repoussé par ce patriarche comme assassin de son bienfaiteur; et celui qui s'était élevé si haut par le crime et la perfidie, fut puni du seul acte de vertu qu'il eût fait pendant sa vie. Basile se vengea par l'exil du patriarche et par le rappel de son prédécesseur. Les évêques d'Orient repassèrent de Photius à Ignace comme ils avaient passé d'Ignace à Photius, et un message de l'empereur Basile partit immédiatement pour Rome.

1. Nicetas, p. 1223; *Conciles*, t. VIII, p. 1388.

Le pape Nicolas n'eut pas le bonheur de connaître ce singulier triomphe de l'Église romaine. J'aime à croire qu'il eût repoussé l'hommage d'un prince qui avait fait du cadavre de son maître le premier degré de son trône; mais il était mort le 13 novembre 867 et il avait légué cette grande affaire à son successeur Adrien II. Celui-ci était fils d'un évêque nommé Talare. Il était marié lui-même, et avait une fille de sa femme Stéphanie. C'était la troisième fois que le peuple le désignait pour pape, et il fallut l'arracher de l'église de Sainte-Marie-Majeure pour le porter au palais de Latran. On l'aurait même consacré le même jour, si les officiers qui gouvernaient dans Rome au nom de l'empereur Louis, n'avaient forcé tout ce peuple d'attendre les ordres du souverain. Ce fut trois ou quatre mois après son avénement qu'il reçut les lettres de Basile le Macédonien à Nicolas et qu'il apprit le rétablissement du patriarche Ignace. Celui-ci, dans l'excès de sa joie, oubliait toutes les prétentions de son siége, il reconnaissait la primauté de celui de Rome; il invoquait son autorité pour réparer les maux de l'Église, et, justement flatté de cet hommage, le nouveau pape se hâta de le féliciter. Il compara au roi Salomon un empereur dont le règne devait, à la vérité, mériter cet éloge, mais qui n'était connu encore que par le meurtre d'un César et d'un patrice. Il convoqua un concile pour donner plus d'éclat à l'humiliation des Grecs et plus d'autorité à ses décisions. Deux envoyés de Constantinople lui apportèrent deux volumes richement reliés en or et en argent, qu'on avait saisis dans les bagages de Photius et qui renfermaient tous les actes de son propre concile

ainsi que l'anathème qu'il avait lancé contre le pape Nicolas. Le métropolitain Jean de Sylée, en Pamphilie, jeta ces livres à terre en disant : « Vous avez été maudits » à Constantinople, soyez encore maudits à Rome. » Le spataire Basile Pinecas les foula sous ses pieds, les perça de son épée en s'écriant qu'ils étaient l'œuvre du diable. Ces deux envoyés traitèrent de conciliabule l'assemblée dont ces livres contenaient les impiétés. Ils allèrent jusqu'à renier la signature que l'empereur y avait apposée. Ils alléguèrent que Michel le Bègue l'avait contrefaite. Ils le chargèrent seul de toutes les iniquités dont Basile avait été le complice [1].

Un pape plus adroit ou plus prudent qu'Adrien II se serait contenté de cette éclatante réparation. Mais le digne successeur de Nicolas Ier voulut pousser plus loin le triomphe de son siége. Il ne lui suffisait pas qu'on reniât, qu'on annulât l'excommunication d'un pontife romain, il fallait qu'on se repentît d'avoir eu l'audace de la prononcer. « Le pape, disait Adrien, juge tous les » évêques et n'est jugé par personne ; si Honorius l'a été, » c'est qu'on l'avait d'abord convaincu d'hérésie. » Il ne voyait point dans son orgueil que c'était un jugement et que cette espèce d'exception détruisait le principe. Il casse enfin le prétendu concile de Constantinople. Il jette aux flammes les livres de Photius. Il renouvelle l'anathème dont les Orientaux eux-mêmes ont frappé le persécuteur d'Ignace. Il excommunie tous ceux de ces évêques qui ne rentreront pas dans la communion romaine,

1. *Conciles* t. VIII, p. 1087.

il décharge l'empereur Basile de tous les torts qu'on lui a prêtés, et le reçoit au nombre des Césars catholiques. Trois de ses légats suivent les envoyés de Constantinople et reçoivent les plus éclatants hommages. Des officiers de l'empereur vont les attendre à Thessalonique, d'autres les reçoivent à Selymbrie. Quarante chevaux de l'écurie impériale les transportent eux et leur suite. Le clergé, le peuple, la cour même les saluent aux portes de la capitale. Le triomphe est complet. L'empereur Basile les reçoit dans la salle dorée. Il se lève à leur approche, prend les lettres du pape d'une main respectueuse et les baise ainsi que les légats qui l'ont apportée. « L'Église » de Rome est notre mère, dit-il, et tout l'Orient atten- » dait son jugement. Rétablissez ici la paix et la con- » corde. — Telle est notre mission, répondent les envoyés » d'Adrien. mais nous n'admettrons personne à cette » paix, qu'il n'ait signé une déclaration dont nous avons » pris la formule dans les archives du saint-siége. »

La méfiance de l'empereur se réveille. Il veut savoir quelle est cette formule. On la lui montre et il l'accepte. Un nouveau concile est assemblé à Constantinople, le 5 octobre 869. Mais on a dit à tort que les légats l'avaient présidé [1]. Ils y siégent comme toujours avant le patriarche; et pendant les cinq premières séances aucun évêque ne se place au-dessus d'eux. Mais c'est le patrice Bahanes qui le préside, et dès la sixième session l'empereur vient le présider lui-même. C'est le patrice qui a vérifié tous les pouvoirs. même ceux des légats, et qui en

1. Heydeg., *Hist. des Papes*, III.

a proclamé la validité. C'est lui qui, en présence de César, interroge d'abord les uns et les autres. Bientôt les interrogations sont faites par les Romains, par les officiers impériaux, par les sénateurs qui font partie du concile, par tous ceux qui doutent, qui veulent connaître les faits et leurs circonstances; mais c'est Bahanes qui domine toujours ce long interrogatoire, qui fait introduire les accusés et les témoins que le concile veut entendre. On interroge ainsi les évêques qui ont condamné Ignace, les faux témoins qui l'ont accusé, tous ceux qui, à divers titres, ont servi à l'usurpation de Photius. Mais pourquoi toutes ces formalités et cette instruction nouvelle, dès que le pape a prononcé? Son jugement n'est donc pas sans appel, puisque ses légats souffrent ce nouvel examen et qu'ils y prennent part? ce devait être une inconvenance aux yeux de Rome, une insulte à son autorité suprême. De qui vient-elle? Est-ce de l'empereur ou de ses évêques? n'importe, les faits parlent et il n'est pas possible de les nier.

Photius est appelé à son tour; mais on a beau l'interroger, il garde un profond silence, il montre un mépris insultant à ceux qui prétendent le juger. Pressé par tous, par César lui-même, il répond enfin que Dieu l'entend sans qu'il parle. L'anathème est encore une fois prononcé contre lui et ses adhérents. On casse les ordinations qu'il a faites. On défend de conférer l'épiscopat à un laïque. L'empereur souffre même qu'on interdise l'institution d'un évêque par la seule autorité du prince et l'intervention des laïques dans l'élection des évêques, à moins qu'ils n'y soient appelés par l'Église. On défend

aux puissances séculières de déposer les patriarches, de rien faire contre l'honneur qui leur est dû. On décrète qu'à l'avenir les évêques n'aviliront plus leur dignité en allant au-devant des gouverneurs des provinces, en se prosternant devant eux. On rejette avec horreur, le prince présent, ceux qui prétendent qu'on ne peut tenir de concile qu'en présence du prince. On rappelle les impiétés de Michel le Bègue, on les condamne, on impose une pénitence publique aux complices de ces saturnales. On reconnaît la main des légats de Rome dans la plupart de ces canons qui élèvent le sacerdoce au niveau de l'empire, qui enlèvent aux princes de la terre les prérogatives dont ils ont toujours joui ; et Basile les souscrit sans hésiter, sans faire des réserves dans l'intérêt de sa dignité impériale. Il n'a paru occupé que d'une idée : c'est d'assurer l'union et la paix de l'Église. Il le dit et redit dans le concile et hors du concile. Il embrasse en larmoyant tous les clercs qui viennent à résipiscence, qui désertent la cause de Photius.

Les légats étaient satisfaits, mais avaient-ils tant raison de l'être? Si le pape s'était borné à casser le synode de Photius, s'il avait renvoyé les parties devant les évêques de la province de Constantinople, c'eût été conforme aux lois de l'Eglise ; mais il avait tout jugé, il avait prononcé sur tout, et il permettait qu'on revisât son jugement! Il faut que les historiens de l'Église aient ajouté ou retranché quelque chose dans leurs récits. Quel était d'ailleurs ce concile byzantin, ou plutôt cette assemblée de sénateurs et d'officiers de l'empire qui souffraient ainsi qu'on les exclût à l'avenir de ces

réunions ? On n'y voit d'abord que dix-huit évêques. Les patriarches d'Alexandrie, de Jérusalem, d'Antioche s'y font représenter par des légats, sous prétexte que les Musulmans régnent dans leurs provinces. Après quatre mois de durée, on parvient à réunir cent deux évêques ; tandis que celui de Photius contre Ignace en a compté trois cent dix-huit. Photius devait connaître les sentiments des deux cent seize prélats qui s'étaient abstenus. Son attitude en était la preuve. C'était celle d'un audacieux intrigant qui se riait de sa condamnation, et qui conservait l'espoir d'une réhabilitation prochaine. Ceux de ses partisans qui s'étaient rendus au concile avaient bravé ses ennemis avec une insolence remarquable. Deux d'entre eux s'étaient même opposés à la lecture du formulaire de Rome. Un autre avait proclamé que les conciles étaient au dessus de l'évêque romain et de tous les patriarches. Il citait des hérétiques justifiés par Rome et que l'Église n'avait jamais absous. Il concluait que Photius reconnu par un concile, n'avait pas pu être rejeté par un pape. Un troisième avait excommunié en face des légats ceux qui avaient dit anathème à Photius. D'autres avaient déclaré qu'ils étaient fatigués de signer tant de décisions contradictoires et qu'ils ne voulaient plus en souscrire. Les préventions contre Rome se manifestaient dans tous les discours. Les sénateurs montraient une contenance équivoque. Ils paraissaient obéir à regret aux injonctions de leur maître. Le légat de Jérusalem affectait de donner le titre de patriarche universel à l'évêque de Constantinople. L'empereur lui-même confondait celui de Rome avec les autres patriar-



ches de l'Église et leur attribuait à tous la même infaillibilité. Toutes ces manifestations hostiles sont constatées par les procès verbaux que l'abbé Fleury a soigneusement copiés[1].

Dès le lendemain même de ce concile, une conférence provoquée par les affaires de la Bulgarie avait rompu l'accord qui venait d'être signé. Le roi Bogoris-Michel, fatigué du dissentiment des deux Églises qui se disputaient la juridiction spirituelle de ses États, avait demandé à cette assemblée quel était le siége auquel ses sujets devaient se soumettre. L'empereur avait, en conséquence, réuni les trois légats du pape, ceux des trois patriarches de l'Orient et le patriarche Ignace. Les Romains avaient montré dans cette conférence un orgueil insupportable. Ils pouvaient soutenir sans doute que le territoire actuellement occupé par les Bulgares était compris dans cette Illyrie qui avait toujours été soumise à la juridiction de l'évêque de Rome, et que par conséquent les Bulgares devaient obéir à l'autorité de l'Église romaine. Mais la dispute s'était échauffée au point de faire éclater tout l'orgueil du saint-siége. Ses envoyés en étaient venus à soutenir que le pape ne reconnaissait pas ses inférieurs pour juges, qu'il avait le droit de juger toute l'Église; qu'il en déciderait seul à leur retour et qu'en définitive il mépriserait leurs avis s'ils lui étaient contraires. Cette impertinence qui infirmait en quelque sorte les actes du concile auquel ils venaient d'assister, qui en condamnait même la convocation, excita d'assez violents murmures. Les Orientaux répondirent que tout

1. Fleury, liv. LI, ch. XXVII-XLVI.

était décidé, que, si le siége de Thessalonique avait appartenu à la juridiction romaine, toute la province était soumise à l'empire d'Orient, et qu'en bonne justice c'était au patriarche de Constantinople d'imposer des règles canoniques aux évêques de la Bulgarie. Ils rétrécissaient ainsi la juridiction de Rome, au moment où ils venaient en quelque sorte de souscrire à son omnipotence. Les légats en frémirent de colère. « Nous cassons, » dirent-ils, cette décision si précipitamment rendue par » des juges que nous ne reconnaissons pas; » et tout à coup, apostrophant le vénérable Ignace, un des trois Romains lui dit que Rome lui avait rendu son siége, qu'elle était sa protectrice et qu'il serait ingrat s'il en violait les priviléges. Il lui défendait d'envoyer un seul prêtre en Bulgarie et de se mêler en rien de cette Église. Il lui remit en même temps une lettre d'Adrien II qui contenait cette défense. Ignace aurait pu s'étonner de la promptitude avec laquelle cette lettre était arrivée. Mais il se contenta de répondre qu'il la lirait plus tard et qu'il avait besoin de se consulter, ajoutant qu'il n'était ni assez jeune pour se laisser surprendre, ni assez vieux pour radoter. L'empereur ne dissimula point son mécontentement de la tournure qu'avait prise cette conférence; et la décision de ce comité émana vraisemblablement de son autorité suprême. Il n'y considérait le pape que comme un patriarche égal aux autres, et cette contestation n'étant à ses yeux qu'un procès engagé entre les évêques de Rome et de Constantinople, il le faisait juger contre le pape lui-même par les trois légats de Jérusalem, d'Alexandrie et d'Antioche.

La suprématie de l'Église romaine était ainsi remise en question. Tout ce qu'avait cru gagner Adrien II était perdu par son excessive vanité, par son inconcevable maladresse; et Photius insultait en même temps au concile qui venait de le condamner par les plus violentes protestations. Il reprochait aux trois Latins d'avoir employé l'épée de l'empereur pour fermer la bouche à ses amis. Il donnait à ses juges les noms de Caïphe et de Pilate, il traitait les légats d'esclaves d'Ismaël, d'ennemis de Jésus-Christ, leur concile de brigandage de Barbares, leurs lettres de blasphèmes impies, leurs anathèmes de jeux d'enfants, de mensonges. « Cette peine » terrible, disait-il, est désirable par les gens de bien » quand elle est prononcée par les ennemis de la vérité, » par les persécuteurs de l'innocence. » Il connaissait trop bien les Orientaux pour ne pas mêler à des injures qui répondaient à leur inimitié pour Rome, les sarcasmes que leur inspiraient souvent certains usages de l'Église occidentale, comme de se nourrir de sang et de viandes étouffées, d'observer le jeûne mosaïque du samedi, de se permettre le lait et le fromage pendant la première semaine du carême, de réserver aux seuls évêques l'onction du saint chrême. Il était trop éclairé pour ne pas sentir le ridicule de ces reproches. Mais il avait besoin de flatter les préjugés de son clergé. Il reprochait même aux prêtres latins l'horreur du mariage, quoiqu'il sût très-bien que le pape actuel était époux et père. Un dissentiment plus sérieux séparait les deux Églises, et il ne manqua point de le rappeler. Les Latins avaient ajouté, comme on l'a vu, au Symbole de Nicée que le

Saint-Esprit procédait du Fils comme du Père, tandis que les Grecs le faisaient procéder du Père seul. Nous avons dit que les Papes n'avaient point voulu d'abord de cette adjonction, de ce *filioque* introduit dans le Symbole par un synode espagnol, que Charlemagne et les évêques de France avaient contraint les Papes à l'adopter; et, comme l'a observé Gibbon, de tels articles de foi ne laissent pas de possibilité d'accommodement. Tous ces écrits de Photius devaient être connus des trois légats de Rome avant leur départ de Constantinople. Il n'était pas homme à les cacher. Les légats ne pouvaient se dissimuler d'ailleurs ce qu'il y avait eu de malveillance dans la décision qui avait suivi la conférence relative aux Bulgares. Ils devaient connaître les motifs de cette décision impériale. Ils savaient trop bien ce qui s'était passé entre le concile et la conférence; les évêques grecs s'étaient avisés de craindre que Rome n'abusât au préjudice de l'Église d'Orient des canons qu'ils avait souscrits, ils avaient prié l'empereur d'obtenir de la complaisance des légats la restitution de leurs signatures; celui-ci, désespérant de les ravoir, avait fait envahir le domicile des légats pendant leur absence, et ses émissaires avaient enlevé une partie de ces professions de foi. Celles qui avaient échappé à ce larcin pouvaient suffire à l'orgueil d'Adrien, mais ses légats avaient voulu tout emporter. Ils avaient couru chez l'empereur avec les deux envoyés de Louis d'Italie qui se trouvaient en même temps à Constantinople. Ils en avaient appelé à son honneur, à sa piété, ils avaient déclaré qu'ils ne pouvaient s'en retourner sans rapporter à Rome les abjurations individuelles

de tous ceux des Orientaux qui s'étaient repentis d'avoir contribué à la déposition d'Ignace. Basile s'était décidé à les rendre, et cette faiblesse, que lui avaient reprochée ses évêques, l'ayant irrité contre ces mêmes légats qui la lui avaient arrachée, il les avait blessés à leur tour par la décision qui avait soumis l'affaire des Bulgares au jugement des patriarches de l'Afrique et de l'Asie.

Les trois légats étaient cependant repartis, et un écuyer de l'empereur les avait accompagnés jusqu'à Dyrrachium. Mais à peine furent-ils en mer, que des pirates esclavons fondirent sur leur vaisseau et s'emparèrent de toutes ces abjurations, de tous les actes du concile de Constantinople. Ces pirates n'avaient que faire de ces documents, et il est difficile de ne pas croire qu'ils avaient été apostés par ceux qui avaient intérêt à les faire disparaître, à les dérober à la connaissance de l'évêque de Rome. Mais celui-ci les avait déjà reçus par une autre voie. Anastase le Bibliothécaire et son collègue Suppon étaient les deux envoyés de Louis d'Italie dont j'ai parlé. Cet Anastase avait pris copie des actes du concile, des abjurations des évêques d'Orient, et il les avait remis au pape Adrien avant l'arrivée de ses légats. Ce pontife put croire à l'entière soumission des Orientaux. Il y fut encore autorisé par de nouvelles lettres d'Ignace et de Basile qui, malgré tant de tergiversations, lui paraissaient persister dans leur déférence pour son autorité. Ses légats étant arrivés dans l'intervalle, il se plaignit que l'empereur eût si mal pourvu à la sûreté de leur retour, il reprocha à Ignace d'avoir osé sacrer un évêque pour la Bulgarie. Il enjoignit à cet évêque de

cesser ses fonctions sous peine d'anathème. Il ne montra aucune indulgence pour les évêques dont il avait connu le faux repentir. Il ajouta qu'il n'avait qu'une parole, qu'il ne ressemblait pas aux prélats d'Orient qui s'étayaient, disait-il, des canons des conciles quand ils leur étaient favorables, et qui les méconnaissaient lorsqu'ils leur étaient contraires. Mais ses ordres comme ses prières ne changèrent point les nouvelles dispositions de l'empereur et de son patriarche. L'orgueil d'Adrien II et de ses légats avait porté ses fruits. Malgré ses commandements et ses anathèmes, un archevêque grec fut établi chez les Bulgares. Une légion de moines y vint à sa suite; et l'anéantissement de la juridiction romaine dans cette contrée fut le prélude du schisme qui devait succéder à cette domination passagère du souverain-pontife de l'Occident.

CHAPITRE XV

ABAISSEMENT DU SAINT-SIÉGE
PUISSANCE DES ÉVÊQUES

871 à 955

Adrien II fut encore moins heureux dans ses luttes contre les rois de France et de Germanie, car il n'y eut pas même ici une apparence de soumission. Ces rois témoignaient un profond respect pour le successeur de saint Pierre, mais dès que leur ambition était contrariée par le saint-siége, ils reprenaient toute leur indépendance et se jouaient des anathèmes et des menaces. Lothaire seul sacrifiait constamment sa dignité à sa passion pour Waldrade. Il sollicitait sans cesse la permission de se rendre à Rome, espérant vaincre par ses prières l'obstination du pape. Il suppliait son frère Louis d'Italie d'intervenir en sa faveur; mais il n'obtint enfin cette permission que pour subir des humiliations nouvelles, des pénitences honteuses; et il est probable qu'au mépris de ses serments il aurait essayé de reprendre sa maîtresse, si la mort n'était venue le délivrer de ses tourments et de ses lâches palinodies. Il était criminel sans doute; mais son crime, assez commun à cette époque et même dans tou

les temps, devait tout au plus lui attirer les reproches du sacerdoce. Ce qui allait plus loin que les admonitions, les menaces de vengeance divine, était un abus. Du temps de François Ier, de Henri IV et de Louis XIV, les successeurs d'Adrien et des évêques auraient été fort mal venus s'ils avaient osé parler de déposition et d'anathème, et traiter ces rois comme on traitait le pusillanime Lothaire.

Ses oncles se montrèrent enfin moins indignes du diadème. L'ambition et l'intérêt leur rendirent le courage de résister aux empiètements du saint-siége; et c'est à propos de la succession du roi de Lorraine, leur neveu, que se manifesta leur résistance. Adrien II se posa d'abord en arbitre des couronnes. Il écrivit à Charles le Chauve et à Louis le Germanique pour leur enjoindre de respecter les droits du frère de Lothaire, de l'empereur Louis qui combattait en ce moment pour la défense de l'Italie contre les Sarrasins. Ses lettres furent impérieuses, insolentes même. Il en adressa en même temps aux seigneurs de France et de Germanie pour leur ordonner de soutenir les droits de l'héritier légitime, aux évêques pour les engager à s'opposer à l'usurpation des deux rois. Il nommait Hincmar de Reims son délégué spécial pour empêcher cette usurpation; et toutes ses lettres finissaient par des menaces d'excommunication. On abusait alors de ces armes spirituelles que les anciens chefs de l'Église n'employaient qu'avec une sage réserve. Mais ni Charles le Chauve, ni les évêques de Lorraine, ni le vieil Hincmar lui-même n'eurent égard à ces menaces. Charles, appelé à Metz par ces évêques, y fut couronné par leurs mains, sans attendre Louis le Germanique qui avait élevé

les mêmes prétentions que son frère [1]. Il les fit valoir plus tard, et comme il avait des armes plus réelles que les foudres de l'Église, Charles le Chauve fut contraint de lui faire une large part de l'héritage, et lui céda toutes les provinces qui bordaient la rive gauche du Rhin. Le protégé d'Adrien II fut complétement oublié dans ce partage, et ce pape eut beau s'en plaindre à tous par des légats et par des messages empreints de la plus violente colère. La réponse d'Hincmar à celui qui le concernait est d'une fermeté remarquable. Le despotisme de Nicolas et d'Adrien avait fatigué sa vieillesse, lui avait fait sentir le danger d'une soumission absolue aux ordres de la papauté, qu'il avait loyalement soutenue tant qu'elle avait respecté les droits de l'épiscopat. Il y distingue parfaitement les priviléges du sacerdoce et ceux de la couronne.
» Vous me rendez à tort, dit-il, responsable de ce qu'ont
» fait les évêques lorrains. Je ne suis pas leur métropoli-
» tain et je n'ai pas le droit de régler leur conduite. Vous
» voulez que je refuse la communion au roi que mes
» conseils n'ont point arrêté... Je ne vois pas comment je
» pourrais, sans péril de mon âme et de mon Église,
» éviter la compagnie et la présence d'un roi dans les
» États duquel sont situés mon diocèse et ma province.
» Jamais les Papes ni les saints évêques n'ont évité de
» paraître devant les tyrans et les princes hérétiques, et
» de leur parler quand ils en avaient besoin. Qui défendra
» les évêques contre les Normands et leurs autres enne-
» mis? Leurs prières ne peuvent y suffire et les secours

1. *Ann. Bertini*, an. 869.

» des rois leur sont indispensables. L'empereur d'Italie » est trop loin pour les assister, et les évêques lorrains » ont pris celui qui pouvait le faire. Il ne leur convient » point d'ailleurs de disposer d'un royaume temporel. » Ils savent que si vos prédécesseurs ont réglé l'Église, » l'État appartient aux rois. Ils pensent que ce serait » abuser de la puissance épiscopale que de les retrancher » du nombre des chrétiens, qu'on ne peut enfin priver » personne de la vie éternelle à moins qu'il ne la perde » par ses propres péchés. Un évêque de Rome n'est pas » le dispensateur des couronnes de l'Europe. Jamais la » France ne recevra ses maîtres de la main d'un pape. Des » anathèmes déraisonnables, lancés par des motifs pu- » rement politiques, n'alarment point les rois de France. » Ils savent résister aux entreprises du pape, toutes les » fois qu'il voudra être pape et roi tout ensemble [1]. »

Cette lettre était dictée par la raison même. Elle fixait la limite des deux puissances qui n'auraient jamais dû la franchir. Elle renfermait la juste critique des prétentions du saint-siége, et Bossuet l'a justement louée dans sa *Défense du Clergé gallican* [2]. Charles le Chauve avait aussi retrouvé quelque énergie pour soutenir les droits de la royauté; et une circonstance nouvelle vint lui offrir une autre occasion d'opposer ces droits aux prétentions de l'évêque de Rome. Parmi les évêques de son royaume se trouvait un esprit indocile et rebelle. C'était Hincmar de Laon, neveu de l'archevêque de Reims, dont

1. Hincmar, *Opusc.*, t. II, p. 689.
2. Liv. VI, ch. XXIII.

les violences et les exactions étaient un sujet de scandale[1]. Le roi l'avait traduit devant la justice séculière, pour le vol de quelques domaines; et sur son refus de comparaître, Charles le Chauve l'avait dépouillé de ses biens ecclésiastiques. Le vieil Hincmar avait pris sur ce point la défense d'un neveu dont il avait souvent blâmé les désordres, et il avait obtenu que l'affaire fût portée devant la justice ecclésiastique. Mais l'évêque de Laon n'avait paru au concile de Douzy que pour déclarer qu'il en appelait au pape, et au sortir de cette assemblée, il commit tant de folies que le roi le fit jeter en prison. Une soumission apparente l'en fit sortir. Mais il ne profita de sa liberté que pour se plaindre au pape de la tyrannie royale; et comme Adrien II ne cherchait qu'une occasion de se venger d'un roi qui avait envahi la Lorraine au mépris de ses défenses, il lui ordonna de lui renvoyer Hincmar de Laon et dégorgea sa bile par un torrent d'injures. Il traita le roi de France de parjure, de tyran perfide, de dissipateur des biens ecclésiastiques. Il s'étonna dans une seconde lettre que le roi murmurât contre ses corrections. C'était de la folie; et le pape Adrien aurait dû être corrigé de ses violences par le peu de succès qu'elles avaient eu dans les deux empires. Charles le Chauve lui donna une nouvelle leçon. Il s'étonna à son tour qu'on le crût capable de supporter de pareils outrages et de se rendre à ce point indigne de porter une couronne. Puis venant à l'affaire d'Hincmar, « nous » admirons, disait-il, où vous avez trouvé qu'un roi,

1. *Ann. Bertini*, an. 871.

» obligé de corriger les méchants et de punir les crimi-
» nels, doive envoyer à Rome un coupable condamné
» selon les règles. Vous nous obligez de vous répondre
» que nous autres rois de France, nés de race royale
» n'avons point passé jusqu'à présent pour les lieutenants
» des évêques, mais pour les seigneurs de la terre.
» Feuilletez les livres de vos prédécesseurs, vous n'y trou-
» verez pas de lettre pareille. Ne nous envoyez donc
» plus de commandements et de menaces d'excommuni-
» cation contraires à l'Écriture. Épargnez-nous enfin de
» semblables messages si vous voulez que nous vous
» rendions le respect qui vous convient [1]. » Voilà le langage que les rois auraient dû toujours tenir. Mais dans la longue lutte du sacerdoce contre l'empire la victoire passait toujours du côté de l'audace, et c'est par là que les Papes ont fini par l'emporter sur les rois. Ce temps n'était pas encore venu. La force était cette fois du côté de l'empire. Le maladroit imitateur de Nicolas Ier fut contraint de fléchir. Il répondit qu'il n'avait voulu juger Hincmar que suivant les canons. Il excusa la dureté de ses lettres, il loua la libéralité, la justice du roi, la protection qu'il accordait aux églises et aux monastères, il l'assura enfin que, si Dieu disposait de l'empereur Louis, il ne voudrait plus que lui pour chef, pour patrice, pour roi, pour empereur, pour défenseur de l'Église [2]. Il fut enfin aussi humble qu'il s'était montré hautain quand il avait cru trouver un

1. Hincmar, t. II, p. 1.
2. *Epist.* XXXIV.

second Lothaire dans le roi de France. C'est par cet acte de contrition qu'il termina son pontificat au mois de novembre 872; et l'on pouvait dire alors que le saint-siége était rentré dans les conditions de son établissement.

Jean VIII fut le successeur d'Adrien II et ne fut point tenté d'en renouveler les entreprises. On a dit de lui que c'était une femme sous l'habit d'un homme, mais il faut avouer aussi que sa position en Italie était à peine tolérable. Les Sarrasins étaient partout; ils y possédaient des villes, ils pillaient les campagnes, et leurs ravages s'étendaient parfois jusqu'aux portes de Rome. Les ducs et les comtes de la Pentapole et de l'exarchat de Ravenne, qui constituaient seuls ce qu'on appelait encore l'empire d'Occident, le troublaient sans cesse par des révoltes que l'empereur ne réussissait pas toujours à réprimer. On avait vu le duc Lambert de Spolette entrer dans Rome à main armée, rançonner les grands et les riches, les églises et les monastères, livrer la ville entière au pillage. L'empereur Louis l'en avait puni, mais le duc Adalgise de Bévévent avait été plus heureux. Il avait appelé les Grecs à son secours, et un patrice, venu de l'Orient avec quelques troupes pour soutenir ce rebelle, avait exigé qu'il se déclarât vassal de l'empereur de Constantinople et que les Béréventins lui payassent le tribut qu'ils avaient payé jusques-là aux empereurs français. Si l'on se rappelle que six ans à peine s'étaient écoulés depuis que Basile le Macédonien avait donné ce titre d'empereur à Louis, on verra encore une fois quelle confiance pouvait inspirer aux Occidentaux ce qui leur venait de l'Orient. Le pape

avait tout à craindre des gouverneurs des provinces qui l'environnaient. Celui de Naples avait chassé son évêque, et s'était si bien moqué des anathèmes du saint-siége, que, pour avoir la paix, le pape avait été forcé de les rétracter; et malgré cette absolution, il avait encore fallu que Louis assemblât sa petite armée pour mettre ce gouverneur à la raison.

La mort de Louis vint accroître les embarras de Jean VIII. Ce prince ne laissait point d'héritier, et le pape ne savait à qui offrir ce singulier empire, moins étendu que la prétendue donation de Louis le Débonnaire. Il n'eut pas même le désir de la faire valoir à son profit, il lui eût été impossible d'en soutenir la prétention. Il lui fallait un protecteur, et, comme l'a observé Mézeray [1], il ne voulait pas d'un souverain qui résidât en Italie et qui lui pesât sur les épaules. C'est pour cela qu'il repoussait les enfants de Louis le Germanique et de Charles le Chauve, et qu'il se tourna vers ce dernier parce qu'il était plus à portée de le secourir dans sa détresse. Le Père Maimbourg [2] prétend que le roi y avait pensé avant le pape, que Charles avait déjà gagné par ses présents les sénateurs et les magistrats romains, qu'il avait fait même de grandes promesses à Jean VIII. Cette version résulterait du récit de l'annaliste de Saint-Bertin qui devait le savoir un peu mieux que les historiens modernes. Cet annaliste raconte en effet qu'en apprenant la mort de son neveu Louis d'Italie, Charles le Chauve avait

1. Tom. I, p. 533.
2. *Décadence de l'Empire*, liv. I.

passé les Alpes, qu'il avait battu deux armées et deux fils de Louis le Germanique qui voulaient aussi s'emparer de ce petit empire, et que plusieurs seigneurs étaient venus au devant de lui avant que Jean VIII l'eût invité à se rendre dans la capitale romaine. Ce serait donc à tort que les historiens du saint-siége auraient fait dire à ce pape qu'il l'avait jugé digne du sceptre impérial, qu'il l'avait élevé à la dignité et à la puissance de l'empire, qu'il l'avait décoré du titre d'Auguste [1]. Jean VIII aurait tout simplement accepté le nouvel empereur des mains de la victoire. Mais il l'aurait couronné dans Saint-Pierre ; et par une coïncidence assez souvent renouvelée, c'est encore le jour de Noël qu'aurait eu lieu ce couronnement.

Louis le Germanique s'était vengé pendant ce temps sur le royaume de France, malgré la défense que le pape lui avait faite d'y entrer. Mais les prières des évêques eurent plus d'ascendant sur son esprit, et il regagna la Germanie sans attendre que son frère vînt le chasser. Charles le Chauve put donc séjourner en Italie et faire confirmer son titre d'empereur par d'autres autorités que celle du pape. Les seigneurs et les évêques de la Toscane et de la Lombardie, assemblés à Pavie par son ordre, déclarèrent que Jean VIII avait eu tout au plus le droit de lui soumettre l'exarchat et la Pentapole, et le nommèrent seigneur et protecteur des deux provinces, promettant d'observer tout ce qu'il leur ordonnerait pour l'utilité de l'Église et de l'État. Dès sa rentrée en France, il voulut avoir également la confirmation des

1. *Conciles*, t. IX, p. 295.

grands de son royaume. Il en assembla à Pontyon les évêques et les seigneurs et leur fit ratifier les actes de Pavie et ceux même de Rome[1]. La coopération du saint-siége à cette élection impériale est fort amoindrie par toutes ces ratifications; et c'est sans doute pour en détruire l'effet, que Jean VIII fit une nouvelle assemblée de nobles et d'évêques pour confirmer encore une fois cette élection, en ajoutant que Charles le Chauve ne l'avait point sollicitée, que le sénat, le clergé et le peuple romain l'avaient souhaitée comme lui, et en lançant un nouvel anathème contre les ministres du diable et les ennemis de l'Église qui voudraient s'y opposer. Ces paroles étaient à l'adresse du roi Carloman qui, après la mort de Louis le Germanique son père, s'était empressé de marcher sur l'Italie pour en disputer l'empire à son oncle qui y arrivait presque en même temps par la Savoie. Il paraît qu'au jour de son couronnement Charles le Chauve avait promis au pape de le secourir contre les Sarrasins, et que Jean VIII, pressé de tous côtés par leurs bandes, l'avait fait sommer par deux légats de tenir sa promesse. Les historiens du saint-siége n'ont pas manqué de rédiger cette sommation à leur manière. Suivant eux, le pape aurait fait dire à l'empereur : « N'oubliez pas de qui vous » tenez l'empire et ne nous forcez pas de changer de » sentiment. » Ce changement n'était guère possible; et ce langage serait bien fier pour un tel pontife. Mais, d'après ce que racontent Sigonius et Mézeray, le pape pouvait alors le tenir sans crainte. Charles le Chauve

1. Fleury, liv. LII, ch. xxxiv; *Conciles*, t. IX, p. 284.

n'était déjà plus ce monarque altier qui avait si énergiquement soutenu les priviléges de la royauté dans la lettre que nous avons donnée plus haut. Sigonius affirme avec raison qu'il n'était plus que le vassal et le feudataire du saint-siége; et Mézeray prétend que, de souverain Charles s'étant rendu sujet, tenait à honneur de porter le titre de conseiller d'État du pape. Jean VIII de son côté démentait lui-même sa jactance, en s'avançant jusqu'à Verceil au devant de l'empereur. Ils revinrent ensemble à Pavie dont l'armée de Carloman occupait déjà le territoire; et la rencontre de ces trois grands personnages eut un dénoûment si burlesque, qu'il est difficile de le raconter sans y mêler un profond mépris pour ces ignobles caractères. Une terreur panique s'empara tout à la fois du pape, de Charles le Chauve et de Carloman. Ils eurent tous peur les uns des autres. Le premier s'enfuit vers Rome, Carloman se sauva en Allemagne, et l'empereur vers le mont Cenis, tandis que l'impératrice Richilde gagnait à la hâte Saint-Jean-de-Maurienne avec le trésor de l'empire. Certes l'annaliste de Saint-Bertin a raison d'attribuer cette triple fuite à la miséricorde divine, car il serait impossible de lui trouver une autre explication.

J'ai négligé à dessein une entreprise malheureuse de la part de Jean VIII contre les métropolitains de la France. L'insubordination des évêques lui avait suggéré l'idée d'instituer un vicaire général sous le titre de primat des Gaules et de la Germanie, et il avait désigné l'archevêque de Sens Ansegise pour remplir ces fonctions. Charles le Chauve, qui tendait à réunir tous ces sceptres

dans sa main, adopta une idée qui rendait une sorte d'unité aux diverses parties de l'empire de Charlemagne; il déclara que ce décret du pape était irréfragable, et dans le concile de Pontyon il fit donner à Ansegise un siége à côté des légats et au-dessus de tous les évêques. Mais il avait compté sans eux et sans leurs métropolitains. Le vieil Hincmar protesta contre cette nomination, contre la volonté de l'empereur lui-même, alléguant que cette primatie était contraire aux canons du concile de Nicée, et s'emporta jusqu'à répéter la nouvelle maxime de Rome que les rois n'avaient pas le pouvoir de régler les affaires ecclésiastiques. Un seul évêque osa soutenir la primatie. Tous les autres refusèrent de la reconnaître, et montrèrent en cela plus de prévoyance que le pape; car, dans les honteux et sanglants désordres qui dégradèrent la papauté pendant le dixième siècle, il est probable que le primat de Sens serait devenu le chef de l'Église.

La mort de Charles le Chauve, qui fut empoisonné par son médecin, laissa le pape à la merci des ravageurs de l'Italie. Le duc de Naples Sergius avait fait alliance avec les Sarrasins, et Jean VIII n'avait pu se délivrer d'eux qu'en se soumettant à un tribut annuel de vingt-cinq mille marcs d'argent. C'était une grande honte pour le saint-siége que d'être tributaire des ennemis de la chrétienté, et ce ne fut pas la seule qu'accepta ce malheureux pontife. Ce même duc Sergius avait été renversé par son frère Athanase, évêque de Naples, qui lui avait fait crever les yeux. Jean VIII félicita ce barbare d'avoir aimé Dieu plutôt que son frère et d'avoir arraché un œil qui le scandalisait selon, le précepte de l'Évangile, exé-

crable jeu de mots qui révélait en lui une lâche cruauté. Il ne le louait pas d'avoir puni le chrétien qui s'était fait l'allié des Musulmans, mais d'avoir enlevé Naples à la puissance séculière pour y établir un évêque, un homme de la maison du Seigneur. Athanase était nommé par lui duc de Naples à la place de sa victime [1]. Cette lettre n'a pas besoin de commentaire. Celle qu'il écrivait au patrice Grégoire était moins fière et ne décélait que sa détresse. Il suppliait ce lieutenant de l'empereur d'Orient de faire croiser dix galères dans les environs d'Ostie pour arrêter les Sarrasins qui débarquaient sans cesse sur ces parages. Cette demande, transmise à Constantinople, remit le pape en relation avec Basile le Macédonien. Cet empereur lui fit part des troubles que causaient encore les intrigues de Photius et le pria de lui envoyer deux de ses légats pour y mettre ordre. C'était encore une ouverture dont le saint-siége aurait pu profiter, si le mauvais génie qui avait constamment rebuté ces avances de l'Église grecque, n'avait encore réveillé la vanité romaine dans l'esprit d'un pape que l'Occident avait abreuvé d'humiliations. Il envoya deux légats à Constantinople, comme le demandait l'empereur Basile, mais au lieu de flatter Ignace, il se rappela les prêtres que ce patriarche avait envoyés en Bulgarie, et lui renouvela les défenses d'Adrien II en lui enjoignant de rappeler ces prêtres, de ne faire aucun acte de suprématie chez les Bulgares, sous peine de déposition et d'anathème. Il écrit à ces prêtres de sortir immédiatement d'une pro-

1. *Epist.* LXVI.

vince qui appartient à la juridiction romaine, au roi de Bulgarie pour l'engager à se séparer des Grecs, sous peine d'encourir lui-même les excommunications dont il les a frappés; et ce pontife qui fait ainsi le maître dans un empire dont il implore l'assistance, ne l'est pas même dans son palais, et va être forcé de chercher un refuge en France.

Ce Lambert, duc de Spolette, qui avait déjà pillé Rome, y était revenu accompagné de plusieurs comtes de la province. Ils se disaient les lieutenants et l'avant-garde du roi Carloman qui avait naguère réclamé le titre d'empereur d'Italie. Ils la conquéraient en son nom et y comprenaient même la ville de Rome. Ils y étaient entrés sans résistance; ils avaient chassé pèlerins et moines de la basilique de Saint-Pierre, bravé les anathèmes de Jean VIII et fait prêter serment à Carloman par les nobles et par le peuple. Le pape s'était échappé de leurs mains, et gagnant un des ports voisins, il s'était embarqué pour Gênes après avoir commandé aux métropolitains de Milan et de Ravenne de se rendre dans la Gaule avec tous leurs suffragants pour y tenir un concile universel. A peine arrivé en Ligurie, il écrit aux trois fils de Louis le Germanique, au roi de France Louis le Bègue pour les prier d'assister à ce concile et d'y amener tous les prélats de leurs royaumes. La ville de Troyes est designée pour cette assemblée. Mais ni les rois ni les évêques d'Allemagne n'y paraissent. Il n'y est suivi que par trois Italiens; et ceux de France ne montrent pas un grand empressement. Il n'en arrive que vingt-six, et ce concile universel ne se compose que du pape et de vingt neuf prélats. Le

premier soin de Jean VIII est de faire confirmer les anathèmes qu'il a lancés contre les ennemis et les spoliateurs de l'Église. Cette déférence, qui montre quelque défiance de sa puissance spirituelle, enhardit l'orgueil de nos évêques. Ils veulent connaître par écrit les causes de ces excommunications. C'était un reste de la rancune que leur avait laissée son projet de primatie gauloise. Le lendemain ils se montrèrent plus dociles. Ils proclamèrent l'Église de Rome comme la sainte mère, la maîtresse de toutes les Églises; mais en retour des anathèmes qui frappaient les profanateurs de la ville éternelle, ils lui firent signer la condamnation des ravisseurs et dévastateurs de leurs propres domaines [1].

Ces dénominations injurieuses étaient appliquées aux grands du royaume qui leur disputaient leurs fiefs à main armée. Ils s'arrogent le droit de les citer devant leurs conciles. Ils veulent qu'on les traite eux-mêmes avec toute sorte de respects. Pour mieux abaisser les puissances séculières, ils leur interdisent de s'asseoir devant eux, à moins qu'ils ne l'ordonnent. Ils leur défendent sous les peines les plus sévères d'attenter aux biens des Églises, d'usurper ou solliciter des abbayes. On ne laisse aucun refuge aux excommuniés, on les déclare incapables de toute dignité, et Louis le Bègue n'a pas même la pensée de s'opposer à ces empiétements du sacerdoce. C'est qu'il venait d'éprouver cette puissance et celle des seigneurs qui avaient voulu s'opposer à son avènement. Il avait fallu que l'impératrice Richilde lui apportât le testament de

1. *Ann. Bertini.*

son père et l'épée que Charles le Chauve avait reçue du saint-siége, pour les forcer à le reconnaître pour roi. Quoique déjà sacré par le vieil Hincmar, il voulut l'être encore par le pape. Il le fut le 7 septembre 878. Mais Jean VIII refusa de couronner la reine Adélaïde parce qu'une première femme du roi vivait encore. C'est le seul acte de rigueur dont on puisse le louer. Il en vint enfin au but de son voyage, mais les secours matériels qu'il sollicitait étaient moins faciles à obtenir. Il eut beau commander aux évêques de le suivre en Italie avec leurs vassaux, et dire à Louis le Bègue qu'il était le ministre de Dieu contre les méchants, qu'il portait le glaive pour frapper les ennemis de Dieu; le roi et ses évêques répondirent qu'ils avaient besoin de leurs soldats pour combattre les Normands, pour arrêter leurs incursions. Ils ne lui accordèrent que des larmes et des prières contre les Sarrasins dont ils n'avaient rien à craindre. Louis le Bègue, qui lui en voulait sans doute du refus qu'il avait fait de couronner la reine, ne lui témoigna d'intérêt qu'en ordonnant aux évêques d'aller défendre leur père. Mais ils suivirent son exemple plutôt que ses ordres. Agilmar, évêque de Clermont, fut le seul qui obéit à ce double commandement [1]. Le pape se plaignit même de la tiédeur du métropolitain de Milan qui avait à peine plaidé sa cause dans le concile. Il n'eut à se louer que du comte Boson d'Arles, qui assura son retour en Italie et qu'il récompensa par le titre de son fils adoptif. Les évêques de Provence y ajoutèrent celui de roi l'année

1. Jean, *Epist.* CXXV; *Conciles*, t. IX, p. 239.

suivante, attribuant ainsi à tous les dignitaires de l'Église le droit de disposer des couronnes.

J'ai parlé de leur fiefs, de leurs vassaux, de leur lutte contre les seigneurs de France. Il est nécessaire d'expliquer cet immense accroissement de la puissance sacerdotale, et de remonter aux derniers temps de la race mérovingienne. C'est alors que les évêques avaient commencé à lever des soldats et à guerroyer, puisque le premier édit de Charlemagne le leur défend. Mais toutes ces défenses n'avaient plus de valeur, dès que la main des rois ne se faisait plus sentir; et la faiblesse de Louis le Débonnaire, les ménagements de Charles le Chauve n'avaient fait qu'aggraver les désordres que Charlemagne avait voulu réprimer. Les rois ne savaient plus calmer la mutinerie des seigneurs qu'en leur concédant de nouveaux priviléges; les fiefs héréditaires se multipliaient de tous les côtés. Leurs possesseurs prenaient le titre de princes; et sans cesse armés les uns contres les autres ne prenaient conseil que de leur force. Les concessions royales, les usurpations particulières n'avaient de règle que la convenance de ceux qui en profitaient. Les domaines ecclésiastiques comme ceux des nobles trop faibles pour les défendre, passaient alternativement de la noblesse au clergé et du clergé à la noblesse. Il n'y eut plus un évêché sans terres, ni plus d'évêque sans titre et sans puissance féodale. Mais l'accord des seigneurs n'était que momentané; la lutte finie, chacun rentrait dans son égoïsme, tandis que la coalition des évêques était permanente, et qu'eux seuls constituaient un ordre. Leurs fréquentes assemblées renouaient et raffermissaient

le lien qui en faisait une formidable puissance. Ils combattaient à la tête de leurs vassaux, et au lieu de leur rappeler que l'Église abhorrait le sang, nous venons de voir le pape lui-même invoquer leur belliqueuse assistance. De la puissance spirituelle que personne n'essayait plus de leur disputer, ils en étaient venus à exercer une juridiction temporelle sur les laïques. Ils les citaient devant leurs synodes, et leur imposaient des lois. Leur action était incessante, opiniâtre sur les mœurs, sur l'État et sur les personnes. On pouvait dire alors l'Église de France plutôt que le royaume. Ils s'étaient mêlés pour la plupart aux seigneurs qui avaient marchandé leur obéissance à Louis le Bègue: et dès que la noblesse l'eût reconnu pour roi, ils le ressaisirent comme évêques et marchandèrent à leur tour son couronnement. Ils lui firent jurer le maintien de leurs doubles privilèges, la conservation de leurs biens et de leurs dignités civiles. Cette déclaration faite à tous en général ne leur suffit pas encore. Chacun d'eux en voulut une à part qui assurât la protection royale à son église particulière. On daigna enfin stipuler pour le peuple en faisant promettre au roi l'observation des lois établies par ses prédécesseurs [1]. A ce prix chaque évêque promit à son tour de le servir, de le conseiller, de lui garder la foi qu'il devait à son seigneur. C'est à ces conditions qu'il avait été sacré par l'archevêque de Reims. Les évêques de France étaient enfin plus puissants dans leurs diocèses et dans leurs domaines que ne l'était le pape dans sa ville éternelle où il n'avait

1. *Ann. Bertini*, an. 877.

pas un soldat pour le défendre, et à la mort de Louis le Bègue, le 10 avril 879, ses enfants, trop jeunes pour empêcher le pillage et le démembrement du royaume, n'eurent d'autorité que ce qu'il plut aux évêques et aux seigneurs de leur laisser.

Pendant ces événements, les légats de Jean VIII étaient arrivés à Constantinople, et ils avaient été fort surpris de retrouver sur le siége patriarchal ce même Photius que Rome avait tant de fois condamné, et dont l'empereur Basile voulait se délivrer par leur entremise. Cet ambitieux avait conservé de nombreux amis, et les plaintes qu'il poussait du fond de sa prison trouvaient des échos dans toutes les églises d'Orient. Son esprit, fécond en ressources, en vint à flatter une des petitesses de l'empereur. Tous les parvenus se ressemblent; leur origine leur pèse, et à leurs yeux c'est un grand service que de la changer. Par une fausse généalogie, que Gibbon a cependant l'air de croire véritable, Photius fit descendre ce paysan macédonien d'une branche des Arsacides, qui, pendant quatre siècles. avaient occupé le trône d'Arménie. Basile tout fier de venir du fameux Tiridate, rendit ses bonnes grâces au savant qui avait découvert cette descendance; et le patriarche Ignace étant mort peu de temps après, eut pour successeur le rival qui avait troublé sa vie. Huit ans de prison n'avaient changé ni le caractère ni les passions de Photius, ne lui avaient inspiré que des idées de vengeance. Il se remit à persécuter les partisans et les créatures de son prédécesseur. Il livra les plus opiniâtres à la brutalité de Léon Catacale, son beau-frère et capitaine de ses gardes; il attaqua la mémoire des papes Ni-



colas et Adrien. Il affecta beaucoup de déférence pour le pape régnant, mais il le trompa encore par ses artifices et corrompit ses légats à force de largesses. Tous les auteurs de cette comédie firent assaut de mensonges. Jean VIII n'avait pas d'autre but que d'obtenir le secours d'une flotte; et il se montra docile pour le souverain qui la lui avait accordée. Il donne à Photius le titre de très-saint, et Photius lui rend celui de père spirituel, de pape œcuménique. Jean VIII le gronde bien un peu d'avoir repris son siége sans le consulter, et Photius lui répond qu'il y a été forcé par tous les évêques et ceux-ci confirment cette prétendue violence par leur témoignage. Zacharie, évêque de Chalcédoine, pousse même l'imposture jusqu'à louer la modération du persécuteur effronté des amis d'Ignace. Les légats de Rome lui disent que c'est vers lui qu'ils ont été envoyés, quoiqu'à leur départ de l'Italie ils fussent loin de se douter de son rétablissement. Il serait trop long de raconter toutes les vertus que Photius s'attribue, et que s'empressent de reconnaître les trois ou quatre cents évêques qui l'écoutent. Il falsifiait les lettres des absents pour prouver aux légats qu'il était reconnu de tout l'Orient, et celles du pape pour montrer aux Orientaux qu'il était avoué sans réserve par l'Église romaine. Il obtint ainsi tout ce qu'il voulut, la confirmation de son rappel, sa justification, la condamnation des conciles qui l'avaient condamné lui-même, la délégation de l'autorité romaine dans l'Orient; et le pape, de son côté, n'obtint rien de ce qu'il demandait d'essentiel, ni l'interdiction d'élever des laïques à l'épiscopat, ni l'obligation de prendre les patriarches dans le clergé de

Constantinople, ni la renonciation de ces patriarches à la juridiction de la Bulgarie. Le concile byzantin répondit que c'était une question de limites, que cela regardait l'empereur, et promit seulement ses bons offices auprès de Basile. On fit même une attaque directe à l'Église latine en renouvelant la défense de rien ajouter au Symbole de Nicée. On proscrivait ainsi la procession du Saint-Esprit que reconnaissaient les évêques de la Gaule : et les légats du pape y souscrivirent; et Jean VIII lui-même traita plus tard les partisans du *filioque* de transgresseurs de la parole de Dieu, de corrupteurs de la doctrine de Jésus-Christ. Mais la fin de sa lettre est un témoignage du peu d'autorité qu'avait alors le siége de Rome. « Il » n'y a pas peu de difficulté, dit-il à Photius, à ramener » les évêques de la Gaule à ce sentiment et de changer si » tôt un usage de cette importance affermi depuis tant » d'années. Ne contraignons personne à quitter cette ad- » dition faite au Symbole, exhortons-les peu à peu à re- » noncer à ce blasphème; travaillez avec nous à les ra- » mener par la douceur [1]. »

Nous avons vu que l'Église orientale avait été vingt fois remuée de fond en comble pour des mots moins importants que celui-là, et la philosophie doit sans doute déplorer ces désastreuses disputes. Mais n'oublions pas que le pape se dit l'arbitre de la foi, le conservateur de la doctrine des apôtres, et demandons-nous s'il devait tolérer ainsi dans la Gaule ce qu'il appelait ailleurs une corruption de la doctrine de celui dont il se disait le vi-

1. Fleury, liv. LIII.



caire. Léon III avait montré la même tolérance aux envoyés de Charlemagne qui lui avait soumis cette même question; mais il n'avait point infligé aux défenseurs du *filioque* des qualifications qui lui auraient enlevé le droit de le permettre. Jean VIII ne montrait qu'une lâche complaisance pour les deux partis, et c'était dire à Photius: Fais de moi ce que tu voudras. Ce patriarche n'y manqua point. Le pape lui avait ordonné de demander miséricorde au concile pour ses vieux péchés, et Photius lui répondit que ceux-là seulement qui avaient mal fait devaient demander miséricorde. Il maintint les évêques grecs en Bulgarie, où Jean VIII prétendait rétablir la juridiction de l'Église latine. Il fit mettre en prison le légat Marin qui lui apporta plus tard les répliques du pape et qui refusait de souscrire à l'abrogation des conciles qui l'avaient condamné. Il écrivit enfin aux évêques français qui persistaient à altérer le Symbole de Nicée.

Jean VIII était moins touché de cette altération que des invasions et des menaces des Sarrasins. La flotte de Basile leur avait fait éprouver des pertes. Mais leur nombre augmentait tous les jours; et telle était leur puissance que l'évêque de Naples Athanase avait fait alliance avec eux pour conjurer leurs ravages. Le pape s'indigna d'un traité pareil. Il excommunia un prélat qui se faisait l'allié des infidèles; et ne le releva de cette excommunication qu'en lui imposant la condition de lui envoyer les chefs des Sarrasins après avoir égorgé tous les soldats. C'était une barbarie bien inutile; et il y avait presque de la folie à ordonner ce qu'un malheureux

évêque était hors d'état d'accomplir [1]. Mais le pape n'avait pas d'autres armes. Il lui restait seulement une couronne impériale que Louis le Bègue avait oublié ou dédaigné de réclamer comme un héritage de son père; et Jean VIII l'offrit au roi d'Allemagne pour l'engager à venir le défendre. Charles le Gros vint la prendre le jour de Noël 881. Il reçut le serment des Romains et n'envoya point de secours, malgré les instances du pape qui ne cessait de lui reprocher son ingratitude. Certes, si les quatre donations avaient été réelles, ces deux ou trois Papes les avaient bien souvent rétrocédées à qui les avait voulues. Mais que pouvaient-ils faire de cette propriété si précaire? Les évêques mêmes d'Italie se moquaient des commandements du pape. Anspert, archevêque de Milan, sommé cinq fois de comparaître devant un concile, n'avait obéi à aucune de ces citations. Excommunié par le pape, il n'en continuait pas moins ses fonctions épiscopales. Il instituait des évêques malgré les défenses de Rome, et Jean VIII avait fini par céder pour être en paix avec lui [2]. L'archevêque de Ravenne avait montré la même résistance aux sommations du pape; et celui-ci les avait révoquées sans que le rebelle se fût humilié. Le peuple de Capoue avait chassé son évêque Landulfe dont le pape avait cependant autorisé l'ordination, et mis à sa place un laïque marié du nom de Landenulfe; mais ce laïque était le frère du gouverneur de Capoue qui combattait contre les Sarrasins, et Jean VIII, qui avait tant soutenu

1. *Conciles*, t. IX, p. 336.
2. *Epist.* CCLVI.



contre Photius l'interdiction des laïques, donna un nouveau démenti à l'infaillibilité en autorisant le sacre de Landenulfe. Plusieurs évêques, appuyés par le puissant abbé de Montcassin, s'étant révoltés contre cette décision, le pape partagea en deux l'évêché de Capoue pour satisfaire les deux partis[1]. Charles le Gros, le nouvel empereur, ayant nommé l'évêque Optandus au siége de Genève, Jean VIII s'était empressé de le consacrer. Mais l'archevêque de Vienne Otram avait bravé à la fois l'empereur et le pape en repoussant cet étranger d'une église dont il était le métropolitain, et en ajoutant que le roi d'Arles Boson avait seul le droit de confirmer l'élection d'un évêque de Genève. Cité par le pape devant un concile de Rome, excommunié comme les autres, il se joua de la citation et de l'anathème, et Jean VIII aurait cédé sans doute si la mort ne l'eût délivré de ce nouvel embarras. Qui dirait que la papauté ne comptait que quinze années depuis la mort de Nicolas? Mais si elle avait dégénéré à ce point, la puissance épiscopale s'était considérablement agrandie. Toute l'ambition, toute l'opiniâtreté des anciens évêques de Rome avaient passé dans l'esprit de tous les dignitaires de l'Église. Les anciens Papes avaient tenté de dominer les rois et ils en avaient été souvent punis. Les évêques du neuvième siècle étaient les maîtres des rois comme des peuples.

Le vieil Hincmar abusait de la faiblesse des fils de Louis le Bègue. Ces rois de France ayant fait élire un évêque du nom d'Odacre pour le siége de Beauvais, un

1. *Epist.* CCXLVIII.

concile assemblé à Fismes par Hincmar avait prononcé l'indignité de cet évêque. Ces rois, justement offensés de cet outrage, avaient soutenu que les élections leur appartenaient comme tous les bénéfices et qu'ils en disposaient à leur volonté. Hincmar se révolta contre cette prétention si souvent justifiée, il dit qu'elle avait été dictée par l'enfer et par le serpent. Il leur rappela la distinction que le pape Gélase avait faite des deux puissances, le serment qu'ils avaient prêté au jour de leur sacre, il soutint l'irrégularité de l'élection d'Odacre, le déclara simoniaque et leur signifia au nom de Jésus-Christ et des apôtres de ne point s'opposer à une élection nouvelle [1]. Louis III se souvint un moment qu'il était roi. Il répondit au vieil archevêque « qu'il se jouait un » peu trop de la volonté royale, que s'il avait affaire à » son égal il userait de tout son pouvoir pour maintenir » sa dignité, mais qu'il méprisait un sujet qui prétendait » l'amoindrir. » Le sujet n'en devint que plus hardi, et sa réplique ne fut qu'une longue impertinence. « Ce n'est » pas le roi, dit-il, qui l'a choisi pour gouverner l'Église. » C'est au contraire lui et ses confrères qui l'ont élu pour » gouverner le royaume. Vous n'avez de puissance, » ajoutait-il, que celle qui vous vient d'en haut, et vous » croyez à tort m'intimider. Si j'ai péché en consentant » à votre élection, punissez-moi dans cette vie afin que » Dieu ne m'en punisse point dans l'autre. Si vous persistez à nous imposer Odacre, faites-le venir devant les » évêques de la province avec ceux qui l'ont élu, et nous

1. Hincmar, *Epist.* XII.

» verrons s'il est entré dans la bergerie par la porte. Mais » qu'il apprenne, s'il ne vient pas, que nous irons le » chercher quelque part qu'il soit, et nous le déposerons » comme usurpateur d'une Église, et nous excommunie» rons avec lui tous ceux qui voudront le soutenir. » Ainsi ce n'est pas en vertu de leur naissance que les fils de Louis le Bègue sont montés sur le trône. C'est par le choix des évêques; et l'excommunication d'Odacre suit de près cette insolente réplique; et le roi de France ne peut le soutenir sur son siége. Hincmar triomphe de la royauté. Il met en action la maxime du pape Gélase, il donne aux successeurs de Jean VIII des exemples dont ils n'abuseront que trop ; et les rois, dépouillés de leur autorité, abandonnés par les peuples à la domination sacerdotale, seront pendant des siècles à la merci du premier téméraire qui occupera le saint-siége.

Ce ne sera point Martin II qui reprendra le gouvernement de l'Église de France. C'est encore le vieil Hincmar qui trace des règles de conduite pour les évêques à l'égard des rois. Mais cet archevêque mourut le 21 décembre 882 en fuyant devant les Normands, et reconnut sans doute la vérité de ce qu'il avait écrit au pape Adrien II sur le besoin qu'avaient les évêques d'une puissance séculière qui pût les défendre. Martin II ne signala son pontificat de quatorze mois que par le renouvellement de l'excommunication de Photius, dont il avait reconnu la mauvaise foi, pendant que, sous le nom de Marin, il avait exercé la légation de Constantinople. Cette condamnation fut encore renouvelée par Adrien III qui prit la place de Martin le 1er mars 884; et



Bruys [1] suppose que, pour mieux témoigner la haine qu'il portait à ce patriarche, ce pape autorisa enfin l'addition du *filioque* au Symbole de Nicée. C'était plutôt pour ménager et ramener les évêques de la Gaule, mais il avait moins de ménagements pour les rois. Il ordonna qu'à l'avenir les Papes seraient intronisés sans attendre l'approbation d'un empereur qu'ils regardaient comme leur créature [2]. Il décréta en même temps qu'à la mort de Charles le Gros l'empereur ne serait plus choisi que parmi les seigneurs italiens. Ce décret fut fertile en dissensions et en désordres; ces seigneurs étaient nombreux et tous aspiraient à cette domination suprême qui n'était au fond qu'un titre sans valeur. Les plus mutins et les plus puissants étaient les petits ducs de Toscane dont la faction dominait déjà dans Rome au point d'avoir fait élire les deux derniers Papes. Charles le Gros protesta contre ce décret, et ne pouvant se rendre lui-même en Italie pour le faire révoquer, il y envoya une bande de Bavarois qui fit plus de mal au pape et aux Romains que les Sarrasins et les seigneurs. Adrien III mourut au milieu de ces désordres le 20 juillet 885; et il fallut employer la violence pour contraindre Étienne VI à prendre le fardeau de la papauté. La famine désolait la ville et les greniers étaient vides comme le trésor de Saint-Pierre. Étienne VI pourvut à la nourriture du peuple aux dépens de son patrimoine qu'il sacrifia tout entier à ce noble usage. Il crut devoir encore une fois excommunier Pho-

1. *Hist. des Papes*, t. II, p. 177.
2. Platine, *Adrien* III.

tius ; et ce patriarche se serait joué comme toujours des inutiles vengeances de Rome, si la mort de Basile le Macédonien n'eût changé sa fortune. Léon VI, surnommé le Philosophe, reconnaissait en secret l'autorité du pape, et il débuta par le venger de Photius en exilant ce patriarche et en nommant à sa place son propre frère Étienne Syncelle. Il s'empressa de l'annoncer à l'évêque de Rome, et comme son frère avait reçu le diaconat de Photius, il crut devoir prier le pape d'absoudre tous les prêtres que ce patriarche avait ordonnés. L'évêque Stylien, métropolitain de Néocésarée, écrivait en même temps au pape pour réclamer son indulgence à l'égard de ces mêmes prêtres. Il lui rappelait que Rome avait dans un temps reconnu elle-même celui qui les avait ordonnés. « Ayez pitié, ajoutait-il, ayez pitié d'un peuple » qui a été autorisé par vos propres légats à tolérer » Photius et que votre rigueur réduirait au désespoir. » Cette humilité, cette marque de respect aurait dû satisfaire Étienne VI ; mais il était écrit que la vanité des Papes nuirait toujours à l'établissement de leur suprématie sur les Orientaux. Il voulut que les évêques des deux partis envoyassent des députés à Rome, ajoutant que l'Église romaine était le modèle de toutes les autres et que ses décrets devaient être éternellement en vigueur. Et de quel prétexte appuyait-il cette exigence ? c'est que l'empereur Léon avait dit que Photius avait abdiqué, tandis que l'évêque Stylien assurait qu'il avait été chassé, et pour savoir à quoi s'en tenir sur un fait aussi insignifiant, il demandait qu'on vînt le plaider devant lui. Les Orientaux en furent blessés, ils mirent trois ans

à répondre et ce n'est pas lui qui reçut leur message.

La mort de Charles le Gros, qui avait un moment réuni tout l'empire de Charlemagne, jeta Étienne VI dans de nouvelles perplexités. Arnoul, bâtard du roi de Germanie Carloman, s'était emparé de cette couronne, et d'autres ambitieux aspiraient à celle de France, au préjudice du troisième fils de Louis le Bègue qui fut plus tard Charles le Simple. Cet enfant était une faible ressource contre les Normands qui étaient venus assiéger Paris; et le comte Eudes, qui avait défendu cette capitale, avait été couronné par l'assemblée de la nation. Les seigneurs de la haute Bourgogne n'avaient point ratifié cette élection et s'étaient donné leur duc Raoul pour roi. Le fils de Boson était le seul qui eût joui du bénéfice de l'hérédité. Le pape Étienne ne s'était point mêlé de ces successions, il avait assez des seigneurs italiens. Le duc de Frioul Bérenger s'étant fait couronner en Lombardie, le pape lui avait opposé Gui de Spolette, frère de ce Lambert qui avait pillé deux ou trois fois la ville de Rome; et Bérenger vaincu s'était réfugié dans la Germanie auprès d'Arnoul le Bâtard. Étienne n'avait pas eu le temps de profiter de la victoire que son protégé avait remportée, la mort l'enleva peu de jours après, le 7 août 891. C'était pourtant un homme supérieur à son siècle, et l'histoire doit le louer d'avoir prêché contre les enchantements et les maléfices, et d'avoir condamné les épreuves par le fer rouge et par l'eau bouillante.

Son siége fut disputé par deux intrigants qui avaient quinze ans auparavant, conspiré ensemble contre le pape Jean VIII; et l'on ne saurait trop s'étonner qu'une place

entourée de tant de périls, pût être un objet d'ambition. On le concevrait, si la piété, le désir de relever la papauté y entraient pour quelque chose. Mais ces nobles motifs n'animaient pas les deux concurrents. L'un était un prêtre nommé Sergius, fils du nomenclateur Grégoire, l'autre était Formose, évêque de Porto, qui, envoyé jadis en Bulgarie par Nicolas Ier, n'avait pensé qu'à son élévation. Déposé par Jean VIII, il avait été rétabli par Martin II à qui son savoir l'avait rendu nécessaire; et c'est lui qui l'emporta, malgré les canons qui défendaient les translations d'un siége à un autre, et dont ses implacables ennemis s'appuyèrent pour le tourmenter même au delà du tombeau. Ces canons avaient été cent fois violés, et j'oserai dire qu'ils auraient dû faire une exception en faveur du siége de Rome. Dès que le pape avait été reconnu comme chef de l'Église, tous les évêques de la chrétienté auraient dû coopérer à son élection. Ce n'était point sans danger, je le sais, les vacances en seraient devenues fort longues; et, dans ce temps de désordres, il était urgent d'y pourvoir; mais il n'en était pas moins ridicule que le peuple et le sénat de Rome, unis à quelques évêques du voisinage et au clergé de la ville, imposassent un chef spirituel à toutes les Églises. L'élection faite par les cardinaux de tous les pays est fondée sur le principe que je pose, et il est étonnant qu'avant l'institution de ces grands dignitaires, ce principe n'ait pas été invoqué par les évêques ou tout au moins par les métropolitains.

C'est le pape Formose qui, dès les premiers jours de son avènement, reçut la réponse des Orientaux à la lettre

d'Étienne VI. Elle lui fut apportée par une députation qui vint lui expliquer la contradiction que le pape avait remarquée entre les paroles de l'empereur Léon et celles de l'évêque Stylien. C'est que les amis de Photius considéraient sa déposition comme une abdication volontaire, tandis qu'aux yeux des orthodoxes il n'avait jamais passé pour évêque. Mais les deux partis n'en réclamaient pas moins l'indulgence du pape pour les clercs ordonnés par l'intrus. C'était encore une reconnaissance formelle de la suprématie romaine, et en même temps un démenti donné aux historiens qui datent du patriarchat de Photius le schisme définitif des deux Églises. Mais, fidèle aux traditions ou aux instincts du saint-siége, Formose ne répondit encore que par un trait de vanité. Il fit partir quatre légats pour Constantinople avec ordre de n'accorder de grâce qu'à ceux qui l'imploreraient en reconnaissant leur faute par écrit [1]; et cette nouvelle imprudence refroidit de plus en plus le zèle du peu d'Orientaux qui tenaient à l'unité de l'Église. La promotion de Gu de Spolette à l'empire en avait été une autre; elle avai mécontenté Arnoul de Germanie, qui, tout en soutenan le faible Bérenger, ambitionnait le titre d'empereur pou lui-même. Formose s'était encore aliéné le roi Eudes d France qu'avaient voulu déposer quelques seigneurs di rigés par le nouvel archevêque de Reims; il avait pri parti pour le successeur d'Hincmar, et avait écrit à Eude pour l'exhorter à réprimer son ambition. Mais ce roi, qu venait de battre les Normands, n'était pas disposé à céde

1. *Conciles.*, t. IX, p. 428.



à l'opposition du pape et de l'archevêque. Il avait défait l'armée de Charles le Simple et forcé ce roi de quatorze ans de se réfugier dans les États du bâtard Arnoul. L'archevêque Foulques avait eu son tour. Eudes avait pillé son diocèse, assiégé sa ville et Foulques implorait en vain les secours spirituels de Formose. Cet exemple encourageait les seigneurs de France à se ruer sur les évêques dont ils détestaient la rivalité. Ceux de Langres avaient déposé et aveuglé le leur. Baudouin de Flandres faisait fouetter les clercs par ses soldats. L'archevêque de Sens était chassé de son siége. Une foule d'autres se plaignaient de la barbarie des barons. Les domaines ecclésiastiques étaient mis au pillage; des laïques disposaient des évêchés; des prêtres, délivrés de la tyrannie des évêques, se mariaient à des courtisanes. Le comte Géraud d'Aurillac, plus pieux que les autres, avait fondé un monastère, mais il ne trouvait nulle part des moines assez réguliers pour le peupler. Le pape, assiégé par tant de doléances, ne répondait que par des consolations, par des excommunications qui n'arrêtaient rien, et il y mêlait des lamentations sur ses propres malheurs, car il n'était pas même maître de la ville de Rome.

Les marquis de Toscane y dominaient en despotes. Une faction puissante y assurait leur tyrannié. C'était elle qui avait fait élire Martin II et Adrien III, qui avait opposé à Formose l'indigne Sergius, parent des seigneurs toscans; et il n'avait pas suffi d'un empereur pour rassurer ce pape. Il avait associé Lambert de Spolette au chétif empire de Gui son frère; mais Gui, étant mort l'année suivante, ce Lambert avait trahi le pape pour s'allier à

la faction de Sergius plus puissante que tout son empire Formose avait imploré le secours d'Arnoul de Germanie Ce bâtard était devenu le plus important des princes carlovingiens, le seul soutien de cette race dégénérée. Il venait de gagner sur la Dyle une grande bataille contre les Normands; il avait forcé Eudes à laisser la plus belle part de la France à Charles le Simple; imposé son fils naturel Zuentibold au trône de Lorraine. L'appel du pape répondait à son ambition secrète, qui se jouait des espérances du malheureux Bérenger qu'il avait recueilli à sa cour. Il défit aisément le faible Lambert, le dépouilla de la couronne impériale, s'empara de la ville de Rome sur Angeltrude, sa mère, et sur les marquis de Toscane ses alliés, et se fit couronner par Formose en 896. Les Romains le saluèrent empereur, lui prêtèrent serment de fidélité, et il repartit pour l'Allemagne après avoir fait couper la tête d'une cinquantaine de factieux.

Formose n'en eut pas plus de puissance, et j'en dirai autant de tous les pontifes qui vont se succéder dans la chaire de saint Pierre et qui pour la plupart seront indignes de l'occuper. Les conciles sont au-dessus d'eux, les métropolitains sont les véritables chefs des évêques de leurs provinces et défendent leurs juridictions contre les Papes eux-mêmes. Les rois carlovingiens les prennent pour conseillers dans leurs affaires temporelles et montrent un respect servile pour leurs décisions. Les doctrines des Damase et des Gélase ne sont plus mises en pratique que par les évêques de France, et surtout par l'archevêque Foulques qui, suivant les traditions d'Hincmar, écrit des insolences à son roi. A l'annonce d'une alliance de

Charles le Simple avec les Normands, Foulques lui en témoigne son indignation. « Il vaudrait mieux que vous ne » fussiez pas né, lui dit-il, que de régner par le secours du » diable; sachez que si vous le faites, je ne vous serai » jamais fidèle, je détournerai de votre service tous ceux » que je pourrai; et, me joignant à tous les évêques mes » confrères, je vous condamnerai à un anathème éter- » nel. » Sous l'influence de cet archevêque, les prélats avaient repris leur ascendant sur cette multitude de despotes dont les victoires d'Arnoul et la mort du roi Eudes avaient rompu la coalition.

Qu'étaient les Papes auprès de ces puissants évêques? Créatures et jouets des seigneurs d'Italie, ils n'étaient occupés qu'à mendier la protection du souverain qui s'élevait au-dessus des autres, et lui livraient en échange et leur peuple et leur ville et le prétendu patrimoine de saint Pierre et le vain titre d'empereur que personne n'était plus en état de porter. Qu'était le successeur de Formose, ce Boniface VI que Baronius lui-même traite de scélérat? Que dire de cet infâme Étienne VII qui le remplace? Comment qualifier ce misérable instrument de la faction des marquis de Toscane, qui fait déterrer le cadavre de Formose, l'interroge au milieu d'un concile, le dépouille des ornements pontificaux, lui fait trancher la tête et fait jeter ses restes dans le Tibre? Un autre nommé Romain fait repêcher son cadavre et lui rend un tombeau. Son successeur Théodore II rétablit les clercs ordonnés par Formose. Jean IX achève de réhabiliter sa mémoire et fait bannir cet infâme Sergius qui a tourmenté sa vie. Mais quelle occupation pour un chef de l'Église? Ce

Jean IX mérite cependant quelques éloges pour avoir montré son respect pour l'autorité séculière. Le concile qu'il tient en 900, condamne les Papes qui se feront couronner à l'avenir sans attendre les ordres de l'empereur et la présence de ses commissaires. Il fallait qu'il fût bien convaincu de sa faiblesse, pour faire cette concession à ce pauvre Lambert qui, après la mort d'Arnoul, avait battu son compétiteur Bérenger et repris le titre d'empereur. C'est cependant lui qui avait autorisé ce concile de Rome, que Jean IX n'aurait pas convoqué sans cela, tandis que les métropolitains de la Gaule ne cessaient d'en tenir à volonté. C'est encore ce fantôme de César qui préside le concile de Ravenne dont les canons constatent la pitoyable situation de l'Église et de l'empire On n'y parle que de pillages, d'incendies, d'usurpations que cet empereur n'a pas la force de punir. On y dit nettement que le pape n'a pas le moyen d'allumer des cierge et de payer ses serviteurs.

A la mort de Lambert, l'invasion des Hongrois vien ajouter encore aux malheurs de l'Italie. Les seigneurs battus, poursuivis par ces barbares, sont réduits à appeler Louis, fils de Boson roitelet de Provence, et le fon couronner empereur par Benoît IV, successeur d Jean IX. Ce Louis est battu par Bérenger qui lui fai crever les yeux et se rétablit pour la troisième fois Léon V, qui succède à Benoît, est renversé quarante jour après par son chapelain Christophe, qui est détrôné à so tour par l'éternel Sergius, le protégé et le parent de marquis de Toscane. Il prend le nom de Serge III ; fai condamner encore une fois la mémoire de Formose e

persécute ceux qui l'ont soutenu. Un caprice de l'empereur d'Orient renoue les relations de Constantinople avec le saint-siége. Léon le Philosophe, ayant pris une quatrième femme malgré son patriarche Nicolas le Mystique, demanda l'approbation du saint-siége et celle des trois autres patriarches de l'Orient. Serge III lui envoya des légats, mais soupçonnant ce qu'ils venaient faire à Constantinople, le patriarche Nicolas refusa de les voir. Il se jeta aux pieds de l'empereur pour le supplier de ne pas souiller la dignité impériale, de songer qu'il y avait dans le ciel un souverain plus puissant que lui qui punissait les crimes de la terre. Léon, fatigué de ses remontrances, le fit exiler avec les évêques qui le soutenaient dans son opposition ; et les légats de Sergius, moins difficiles que ce digne patriarche, célébrèrent les quatrièmes noces de l'empereur Léon.

Nicolas fut rétabli par Alexandre, frère et successeur du prétendu philosophe, devint le tuteur de Constantin Porphyrogénète, et se plaignit au pape Sergius de la conduite de ses légats, avec lesquels il confondait à tort tous les évêques d'Occident. Sergius ou Serge III ne reçut point cette lettre. Ce misérable, que Baronius a déclaré le plus méchant des hommes [1], mourut en 910 après avoir déshonoré le saint-siége par son commerce impudique avec la courtisane Marozie, fille d'un marquis de Toscane et d'une autre courtisane nommée Théodora. Serge III en avait eu un fils qui sera bientôt le pape Jean XI [2]. Ce fut Anastase III qui reçut la lettre du patriarche Nicolas et

1. *Ann. Ecclés.*, an. 908.
2. Luitprand, liv. II.

qui n'eut pas plus le temps de lui répondre que son successeur Landon. Le siége de Rome fut donné par la sœur de Marozie à son amant Jean X, qu'elle avait déjà fait nommer archevêque de Ravenne, et qu'elle fit transférer à Rome pour ne plus en être séparée. Et c'est dans ce temps que ces misérables flétrissaient la mémoire de Formose pour le punir d'avoir changé d'Église! Quel peuple! quel clergé et quels Papes! On a nommé ce temps le siècle de fer et de plomb, on aurait dû l'appeler le siècle de boue. Ces pontifes étaient cependant reconnus et sollicités par l'Orient. Nicolas le Mystique s'était réconcilié avec le peu de prélats qui avaient autorisé les quatrièmes noces de Léon le Philosophe, et il avait envoyé un message à Jean X pour le prier de ratifier cette réconciliation. Constantin Porphyrogénète, ou plutôt sa mère et régente Zoé, s'associait à son patriarche pour rendre cet hommage au saint-siége. Ils ignoraient sans doute les désordres de ceux qui l'occupaient, mais s'ils les savaient, c'était un grand témoignage de soumission qu'ils rendaient à la chaire de saint Pierre. Un scandale de la même nature était donné en même temps par deux évêques de France et par le clergé de Reims, qui, pressés par les armes d'Hébert, comte de Vermandois, avaient élu pour archevêque un enfant de cinq ans, cinquième fils de ce comte; et Jean X avait confirmé cette absurde élection. Marozie en délivra Rome en le faisant étouffer sous un oreiller par le laquais de son mari, Gui de Toscane[1]; et comme le fils qu'elle avait eu de Serge III

1. Frodoard, an. 928.

était encore trop jeune, elle laissa passer Léon VI et Étienne VIII sur le saint-siége. Je ne puis cacher cependant un éminent service rendu par Jean X en Italie. S'il fut un mauvais pape, il fut un assez bon guerrier; car il défit les Sarrasins en bataille rangée et fit passer au fil de l'épée tous ceux qui n'avaient pu se rembarquer. Léon VI voulut être bon pape, on l'en punit par un assassinat. Étienne VIII fut tenté de l'imiter, la mort ne lui en laissa pas le temps; et Rome fut enfin au bâtard de Marozie qui avait atteint sa vingt-cinquième année et qui porta le nom de Jean XI; c'était en 931. Il se montra digne de son origine et fut puni comme il le méritait. Mais les criminels de ce temps n'étaient châtiés que par des hommes plus criminels encore. Albéric son frère, fils incestueux de Marozie sa mère, leur enleva la ville de Rome et les fit enfermer dans le château Saint-Ange, où Jean XI finit ses jours. Albéric resta maître de Rome et de l'élection des Papes. Fleury fait supposer qu'il s'en passa pendant trois ans[1]. Léon VII, Étienne IX, Martin III et Agapet II furent ses créatures. Frodoard exalte la sagesse et l'esprit du premier; le second s'étant rendu odieux au peuple ou à son protecteur, fut défiguré à coups de sabre; le troisième essaya vainement de réformer les mœurs des moines et du clergé; le pontificat du quatrième ne fut signalé que par le couronnement de Bérenger II, fils d'un marquis d'Ivrée et d'une fille du premier Bérenger. A sa mort, le saint-siége fut donné à un enfant de douze ou de dix-huit ans, le 9 janvier 955. C'é-

1. Liv. LV, ch. XIV.

tait un petit-fils de l'impure Marozie, fils de ce même Albéric qui l'avait emprisonnée: il se nommait Octavien. Son père l'avait associé au gouvernement de Rome; et par son élection comme pape il réunit les deux puissances sous le nom de Jean XII. C'est le premier exemple d'un changement de nom et d'un pape véritablement souverain de Rome. Mais, selon Maimbourg [1] il ne changea point de vie. Ce fut aussi un monstre d'impureté; et Baronius, qui lui refuse le titre de pape légitime, n'y voit qu'un comédien qui jouait le rôle de pontife suprême.

1. *Décadence. de l'Empire,* t. I, p. 60.

CHAPITRE XVI

CÉSARS ALLEMANDS

956 à 1049

Ce fut cependant cet indigne Jean XII qui fit une nouvelle révolution dans l'empire d'Occident en transférant à la race de Witikind un titre que la race de Charlemagne n'avait pas su conserver. Ce titre était depuis trop longtemps déshonoré par cette foule d'aventuriers que nous avons vus; et Gibbon a raison de regarder comme un interrègne cet espace de soixante-quatorze ans. Il fut relevé par Othon, duc de Saxe, fils de Henri l'Oiseleur, que les Saxons avaient créé roi d'Allemagne. Othon avait considérablement agrandi ses États aux dépens des Français, des Esclavons, des Danois et autres nations voisines, quand les seigneurs lombards, fatigués de la tyrannie du second Bérenger, l'appelèrent en Italie. Deux légats du pape arrivèrent en même temps à sa cour pour implorer également son assistance [1]. Mais ce n'était pas sans quelque méfiance de la part de Jean XII, puisque, avant de se mettre en route, Othon promit de lui conserver la vie, les membres et la dignité pontifi-

1. Luitprand, *Hist.*, VI, ch. VI.

cale. Ce serment est rapporté tout au long par Baronius [1]; mais les uns le lui font prêter avant son départ d'Allemagne, les autres avant son entrée dans Rome. Il jure d'élever de tout son pouvoir l'Église apostolique et son chef, de lui rendre tous les domaines qui lui appartiennent, de ne tenir aucun plaid dans Rome, de n'y prendre sans l'avoir consulté aucune décision qui dépendrait de ses priviléges ou de ceux du peuple, ajoutant que les fidèles qu'il préposerait au gouvernement de l'Italie donneraient protection et sûreté à l'Église et à la personne du pape. Arrivé en Lombardie en 961, ceint de la couronne de fer par ses évêques, il marcha l'année suivante vers Rome à la tête de son armée, se donna ou se fit donner les titres de César et d'Auguste, et reçut la couronne impériale des mains de cet infâme Jean XII qui lui prêta serment de fidélité avec l'intention de le trahir à l'instant même. Othon fit cependant reproduire et confirmer les donations prétendues de Pépin et de Charlemagne; et ce décret d'Othon est le premier de ce genre qui ait quelque authenticité. Il comprend la ville et le duché de Rome, des villes de Toscane, l'exarchat, la Pentapole, les duchés de Bénévent, de Spolette, des places de Lombardie et de Campanie, l'île de Corse et la Sicile, si Othon la reprend des mains des Sarrasins [2]. Cette donation fut écrite en lettres d'or, souscrite par huit évêques d'Allemagne, par cinq comtes et plusieurs évêques d'Italie. Mais elle fut accompagnée de bien des restrictions

1. *Ann. Ecclés.*, liv. II, p. 442.
2. *Ibid.*, an. 962; Fleury et autres.

qui rendent fort incertaine la souveraineté temporelle du pape sur ces provinces. On y remarque d'abord cette protection de ses lieutenants et gouverneurs qu'Othon lui promet, et ces gouverneurs sont établis dans les pays qu'il cède au saint-siége. On stipule que le pape élu ne sera sacré qu'après avoir juré entre les mains des commissaires impériaux de respecter les droits de tous; que d'autres commissaires rendront compte de la manière dont les ducs et les magistrats exerceront la justice; que si le pape ne peut remédier aux abus, il souffrira que l'empereur y remédie; et l'acte finit par ces mots : « Sauf en » tout notre puissance et celle de notre fils et de nos des- » cendants.» Fleury a raison de dire que par cette clause l'empereur se réservait la souveraineté et la juridiction en dernier ressort sur tous les pays contenus dans cette donation; et il ajoute que l'histoire le fera voir[1].

Quelle qu'elle soit cependant, cette munificence aurait dû arrêter l'ingratitude de Jean XII, mais il tenait à ne manquer d'aucun vice. Il viola son serment peu de jours après l'avoir prononcé, releva le courage de Bérenger, appela son fils Adalbert à Rome et signa avec lui un traité d'alliance contre l'empereur qu'il venait de couronner. Othon l'apprit des nobles romains qu'indignait cette infamie, et revint à Rome pour la punir. Mais Adalbert et le pape s'en échappèrent, et il fut réduit à faire déposer Jean XII par un concile. Quarante évêques y assistèrent. Othon s'informa des crimes de Jean XII et on en cita d'horribles : le palais de Latran rempli de courti-

1. Fleury, liv. LVI, ch. I.

sanes; son commerce avec une concubine d'Albéric, son père; l'ordination dérisoire d'un diacre dans une écurie; l'évêché de Todi donné à un enfant de douze ans; la mutilation d'un prêtre, le meurtre d'un autre; la célébration de la messe sans communion; une santé portée publiquement au diable; l'invocation de Vénus et de Jupiter en jouant aux dés [1]. Othon ne pouvait y croire... Il fait demander par l'historien Luitprand, évêque de Crémone, si les évêques présents confirment ces accusations. Tous se lèvent pour les attester. Il pousse l'indulgence jusqu'à écrire à l'accusé pour savoir s'il les avoue; et Jean XII ne lui répondant que par des anathèmes, il fait prononcer sa déposition par le concile. Quel est le supérieur des deux? Baronius le sait bien; mais il ne veut pas que cela soit. Il se révolte contre un concile qui a osé déposer un pape et en nommer un autre dans la personne de Léon VIII. Les plus grands crimes à l'entendre ne peuvent justifier une pareille audace. Le pape, dit-il, ne peut être jugé que par Dieu, toute justice est foulée aux pieds par cette action téméraire [2]. Laissons déclamer ce fanatique ultramontain et poursuivons. Othon Ier n'en a point fini avec Jean XII. A peine a-t-il renvoyé les trois quarts de son armée dans l'Ombrie, qu'il est forcé de repousser avec le reste les attaques d'Adalbert et d'un pape plus soldat que prêtre. La sanglante leçon qu'il leur donne est encore perdue. Othon croit en vain qu'il a assuré le repos de Rome. Dès qu'il en est sorti, Jean XII

1. Luitprand, liv. VI, ch. VII.
2. Bar., an. 963.

y rentre, à la faveur d'une noblesse inconstante que ses présents ont gagnée. Il met l'antipape Léon en fuite, et poussant la dérision jusqu'à se conformer aux règles dont il se joue, il assemble un concile composé des mêmes prélats qui l'ont condamné dans l'autre. Ils se dégradent presque tous en prononçant son absolution et l'excommunication de celui qu'ils avaient mis à sa place [1]. Le barbare fait couper la main droite à un diacre, le nez et la langue à un officier de son rival, et n'arrête le cours de ses vengeances que lorsque Dieu le châtie par la main d'un mari qui le surprend dans les bras de sa femme.

Othon revient après sa mort, pour punir la trahison des Romains, qui ont abandonné son antipape. Ils ont même consacré un diacre, qui, suivant l'exemple de Jean XII, a changé son nom en celui de Benoît V; et tentent de résister à l'armée impériale. Mais la famine les force à capituler, à implorer la clémence du vainqueur, qui se montre digne du titre de Grand que l'Allemagne lui a déjà décerné. Léon VIII est rétabli sur son siége par ceux-là même qui venaient de le déposer. C'est pour la seconde fois qu'ils se démentent, qu'ils imitent les palinodies des Orientaux. Un archidiacre du nom de Benoît a même l'impudence de demander à Benoît V comment il avait eu l'audace d'accepter le pontificat; et il était de ceux qui l'avaient nommé. Benoît V est forcé de se soumettre; il se jette aux pieds de Léon qui le dégrade et l'exile à Hambourg. Devenu pape légitime, Léon VIII ne

1. Sigebert, *Chronic.*; Baronius.

sait comment témoigner sa reconnaissance à l'empereur. Il lui confère ainsi qu'à ses héritiers le droit de nommer les Papes, les archevêques et les évêques. Les auteurs de l'*Histoire universelle* se servent seuls du verbe nommer. L'abbé Fleury et Bruys disent : établir. L'un et l'autre révoltent Baronius, le Père Pagi, Muratori et tous les ultramontains. Ils nient la concession. Mais il y a des témoignages plus rapprochés que les Fleury, les Sigonius et les Saint-Marc. Le savant Gratien écrivait deux siècles après. Yves de Chartres était plus près encore; il parle de la concession, et comme il se prononce fortement contre elle, il faut croire qu'elle a existé. On peut ajouter le témoignage du moine Sigebert de Gemblours. Baronius le récuse. C'est ce moine, dit-il, qui l'a inventée pour soutenir les droits de l'empereur Henri IV contre Grégoire VII. Mais Luitprand[1] enfin était contemporain d'Othon. Il est l'historien du temps et c'est un évêque. Le pape Léon VIII rappelait d'ailleurs qu'Adrien avait concédé le même droit à Pépin et à Charlemagne. D'autres souverains en ont usé. On ne pent nier que les trois Othon l'aient exercé pendant trente-six ans de règne. Ce précédent est gênant pour les partisans de l'omnipotence des évêques de Rome. Voilà un pape qui l'abdique en faveur de l'empire, qui anéantit la conséquence qu'on a voulu tirer du couronnement des souverains. Mais ce couronnement n'a pas une aussi grande portée; car il faudrait attribuer à l'archevêque de Reims le droit d'élire et de déposer les rois de France. Que se passe-t-il

1. Ch. VI.

de plus important dans cette cérémonie? quels sont les serments qu'on y prête? Le roi ou l'empereur jure de protéger l'Église; le pape jure fidélité à l'empereur. Protége-t-on son supérieur? Est-ce à un inférieur qu'on fait serment de fidélité? qu'on se rapporte à la parole de Jésus-Christ. Parle-t-il d'un César créé par lui? non, il le prend là où il est et comme il est. Tournez et retournez la parole divine, vous n'y trouverez pas un sens qui justifie les prétentions des ultramontains. Leur seul titre est la lâcheté des rois qui les ont tolérées; et l'histoire ecclésiastique sera bientôt remplie de ces funestes exemples.

Mais, une année après cette concession, au mois d'avril 965, elle est respectée par le clergé de Rome. A la mort de Léon VIII, ils envoient deux députés à Othon pour le prier de choisir un pape; et il leur en laisse la liberté à la condition d'en user en présence de deux évêques qu'il nomme pour ses commissaires[1]. Jean, évêque de Narni, est unanimement élu et prend le nom de Jean XIII. Son repos ne fut pas de longue durée. Les Romains eurent encore une velléité d'indépendance. Ils se révoltèrent contre l'empereur, et ne pouvant entrainer le pape dans leur rébellion, ils le bannirent de Rome. Cette offense fut bientôt punie. Othon revint, et sa clémence était justement lassée; il fit pendre douze des principaux rebelles. Il y eut des atrocités mêlées à cet acte de justice. Les ossements du comte Rofrède, chef de la conjuration, furent déterrés par son ordre et

1. Fleury, liv. LVI, ch. XI.

jetés dans la boue. Jean XIII fut plus cruel encore envers le préfet de Rome qui fut livré à sa vengeance. On le tortura de mille manières. Il fut fouetté, emprisonné, promené sur un âne dans les rues de Rome et banni enfin de l'Italie. L'empereur, avant de partir, fit couronner son fils Othon par le pape, et il est probable qu'il ne croyait pas lui donner par là le droit de disposer des diadèmes. Il eut en même temps l'idée de marier ce même fils à la fille de Romain le Jeune, empereur d'Orient, et Luitprand fut envoyé par le pape à Constantinople pour demander la main de la princesse. Romain Porphyrogénète n'y régnait déjà plus. Nicéphore Phocas avait exilé ses fils et usurpé le trône. Ce nouveau César trouva étrange que la lettre du pape fût adressée à l'empereur des Grecs; il s'indigna qu'un Allemand eût diminué son empire en prenant le titre d'empereur des Romains. Il répondit par des perfidies dont cet Allemand se vengea par de nouvelles victoires. Cette ambassade n'essuya que des mépris et des injures. Luitprand raconte lui-même que son compagnon et lui furent traités d'esclaves mystiques, de gueux couverts de haillons. Ils furent mis en prison, et ne furent admis à l'audience du patrice Christophe que pour être abreuvés d'injures. Cet ennuque ne voulut pas même donner le nom de pape à un homme qui avait, disait-il, communiqué avec un sacrilége et un adultère tel que Jean XII. « Votre pape, » ajouta Christophe, est un impertinent de ne donner à » notre maître que le titre d'empereur des Grecs. Ne » sait-il pas que lorsque Constantin transféra l'empire à » Byzance, il emmena tout le sénat et la noblesse ro-

» maine, qu'il ne laissa à Rome que des esclaves, des
» pêcheurs et une vile populace. Votre pape est indigne
» de recevoir des lettres de l'empereur. Le curopalate lui
» répondra, et s'il ne se corrige, dites-lui qu'il est perdu
» sans ressource. » Christophe se vantait, et l'armée grecque envoyée à Naples expia cette impertinence; mais elle montra le peu de cas que l'Église d'Orient faisait alors de celle qui prétendait toujours la dominer, et il faut avouer que les peuples d'Occident donnaient un grand exemple de constance en tolérant les scandales qui souillaient alors la capitale et le chef de leur Église.

Ces scandales se renouvelèrent à la mort de Jean XIII et d'Othon le Grand; Benoît VI fut assassiné en 973, l'année même de son avénement, par le tribun Crescentius, chef du parti opposé à l'empereur. Il était fils du pape Jean X et de Théodora, et rêvait le rétablissement de la république romaine à condition d'en être le dominateur suprême, suivant l'usage de la plupart des modernes imitateurs de l'antique Brutus. Un misérable du nom de Francon, qui l'avait poussé à ce parricide, fut imposé au saint-siége sous le nom de Boniface VII par la faction du tribun. Cette faction était celle des comtes de Tusculum, cadets de cette maison de Toscane qui avait longtemps disposé de Rome et de la papauté. Ces comtes partageaient avec Crescentius le gouvernement de la ville. Mais on ne sait quel motif les porta à se débarrasser de ce même Boniface, leur complice. Il y a une telle confusion dans les annalistes de ce temps que la suite même des Papes en est fort incertaine. Il est seulement avéré que Boniface VII fut déposé et chassé par

ceux qui l'avaient fait élire, qu'il emporta le trésor de saint Pierre à Constantinople; mais nous l'en verrons revenir pour commettre de nouveaux sacriléges. Crescentius et les comtes de Tusculum lui donnèrent pendant son absence deux successeurs qui prirent les noms de Domnus II et de Benoît VII. Celui-ci était de leur famille. Et c'est pendant son pontificat qu'eut lieu le voyage de l'empereur Othon II et de l'impératrice Théophanie, cette fille de Romain le Jeune, que Jean Zimiscès, assassin et successeur de Nicéphore Phocas, lui avait accordée.

Que croire maintenant de cet horrible festin pendant lequel Othon II aurait fait massacrer les principaux chefs de la faction qui lui disputait l'autorité dans Rome? aucun contemporain n'a parlé de ce guet-apens. C'est seulement deux siècles après qu'on le trouve dans les vers léonins du *Panthéon* d'un Godefroy de Viterbe, secrétaire et chapelain de trois Césars d'Allemagne ; et il n'a pas d'autre authenticité que d'avoir été répété par Sigonius et par le Père Maimbourg. Mais la prolongation des jours de Crescentius est un puissant argument à opposer à ce massacre. C'est lui qu'on aurait dû tuer avant tous les autres, et cependant il continue à gouverner Rome sous le titre de consul pendant vingt autres années. Il y eut pourtant des lacunes dans son gouvernement, puisqu'à la mort d'Othon II, nous voyons l'impératrice Théophanie commander en Italie et dans Rome comme tutrice de son fils Othon III. Crescentius se cachait sans doute dans ces intervalles, mais dès que cette cour assez vagabonde retournait en Allemagne, le

consul reparaissait à Rome dans la plénitude de sa puissance. Le pape Jean XIV fut nécessairement élu pendant le séjour de Théophanie, dont le mari l'avait déjà nommé chancelier d'Italie. Mais son pontificat ne dura que quatre mois. Boniface VII avait quitté Constantinople dès qu'il avait appris la mort d'Othon II; et la faction de Crescentius le replaça sur le saint-siége qu'il déshonora par de nouveaux crimes. Dieu ne l'y souffrit que pendant onze mois; mais ces derniers jours de son exécrable vie furent signalés par un nouveau parricide. Il fit mourir Jean XIV de faim dans les cachots du môle Adrien. Et si l'on doutait de la participation de Crescentius au rétablissement de ce misérable, il suffirait de dire que cette forteresse était la demeure du consul et qu'elle n'était connûe alors que sous le nom du château de Crescentius avant de prendre celui de Saint-Ange. On dit que Boniface VII fut assassiné par ses propres domestiques; mais on ne peut attribuer l'élection de son successeur Jean XV à la faction de son protecteur, car, peu de jours après, ce nouveau pape s'enfuit de Rome pour échapper à la vengeance de Crescentius. Il alla se réfugier en Toscane dans un domaine de l'Église. Mais la faction n'eut pas le temps d'en nommer un autre. Othon III et sa mère revenaient d'Allemagne; et au seul bruit de leur retour, Crescentius s'était hâté de rappeler ce pape impérial et de le retablir dans le palais de Latran.

Il est triste de n'avoir à raconter que des assassinats, des sacriléges, des révolutions purement politiques, dans une histoire consacrée au développement de la puissance des Papes. On ne sait où et comment il auraient trouvé

le temps d'exercer leur autorité spirituelle. L'Église allait partout d'elle-même : en France, en Allemagne, en Angleterre, les évêques seuls soutenaient la foi et l'existence de la papauté en parlant au nom de celui qui en était revêtu. Quant à leur puissance temporelle, par où les Papes pourraient-ils prouver qu'ils l'ont exercée après la donation d'Othon le grand? quel acte d'autorité pourrait-on citer dans les provinces comprises dans cette donation? On n'y voit que des gouverneurs et des troupes allemandes. Ils ne sont pas même maîtres de Rome. Ils n'y sont que les sujets de l'empire ou les esclaves de la faction opposée. Un document de la plus haute importance va nous peindre leur honteuse situation, et ce sont des évêques français qui nous la feront connaître. La France avait changé de dynastie. La race capétienne y avait succédé à celle de Charlemagne, et les évêques avaient pris une grande part à cette révolution, sous la direction de l'archevêque de Reims Adalbéron. Hugues Capet avait été couronné par lui, mais il restait un faible rejeton des Carlovingiens dans la personne du duc Charles de Lorraine, que soutenait un assez bon nombre de seigneurs mécontents. A la mort d'Adalbéron, Hugues Capet avait donné le siége de Reims à l'évêque Arnoul, frère naturel de Charles, dans l'espoir de rompre cette coalition. Mais Arnoul l'ayant trahi pour se rallier au parti de son frère, Hugues les avait battus dans plusieurs combats, et les deux frères s'étaient réfugiés dans la ville de Laon. Un concile avait déposé l'archevêque Arnoul; mais l'usurpateur qui avait dépouillé un roi, ne se crut pas assez fort pour dépouiller un dignitaire de

l'Église. Capet demanda au pape de confirmer la déposition d'Arnoul, qu'il appelait un nouveau Judas, titre injurieux que les deux Carlovingiens lui auraient rendu s'il avait été vaincu. Les suffragants de Reims écrivirent en même temps contre leur archevêque, et prièrent le pape d'autoriser sa déposition.

Ce témoignage de respect pour l'évêque de Rome de la part d'Hugues Capet était d'autant plus étonnant, qu'il avait assisté comme duc de Paris au couronnement d'Othon le Grand, et qu'il avait vu sur le saint-siége un jeune homme méprisé de tous et un clergé sans mœurs et sans puissance. Mais les évêques de France avaient tant d'autorité qu'il devait en supposer une fort grande dans le chef de toutes les Églises. Jean XV fut peu touché de cette déférence. Prévenu par un envoyé du comte Herbert de Vermandois qui restait fidèle à la maison de Charlemagne, il reçut fort mal les envoyés de l'usurpateur. Il leur interdit l'entrée du palais et les renvoya sans daigner répondre aux lettres qu'ils lui avaient apportées. Hugues Capet et ses évêques se passèrent de son autorisation. L'évêque Anselin lui ayant livré la ville de Laon et les deux Carlovingiens, il fit juger Arnoul par un synode assemblé à Reims, le dépouilla de son siége et lui substitua l'abbé Gerbert, qui devait être pape sous le nom de Sylvestre II.

Ce synode acquit une grande célébrité par le discours qu'y prononça un autre Arnoul, évêque d'Orléans, et que je devrais transcrire en entier pour montrer l'état de l'Église de Rome et les priviléges que l'épiscopat de France avait conservés. Mais en l'abrégeant, j'aurai soin

de ne rien oublier d'essentiel. Le vieil Arnoul proteste d'abord de sa vénération pour le saint-siége. Mais il ne pense pas qu'on en viole les prérogatives en jugeant un évêque suivant les anciens canons : « Que Rome est à » plaindre, ajoute-t-il, elle qui après avoir produit tant » de grandes lumières, répand aujourd'hui des ténèbres » aussi monstrueuses! Nous avons vu autrefois des Léon, » des Grégoire, un pape Gélase, un pape Innocent. Qu'a- » vons-nous vu de nos jours? Un Jean XII plongé dans de » sales voluptés, conspirant contre son bienfaiteur Othon, » mutilant ses adversaires; un Léon VIII détrônant, » exilant son compétiteur; un Boniface VII, le plus » méchant de tous les hommes, couvert du sang de son » prédécesseur, faisant mourir en prison le grand pape » Jean XIV. Est-il ordonné que tant d'évêques distin- » gués par leur science et leur vertu, seront soumis à de » pareils monstres, vides de science humaine et divine » et couverts d'infamies aux yeux des hommes? C'est » notre faute; c'est que nous ne cherchons que nos » intérêts et non ceux de Jésus-Christ. C'est qu'on » met dans le premier siége de l'Église celui qui ne » mériterait pas la dernière place du clergé. Et quel est » cet homme assis sur un trône éclatant d'or et de pour- » pre? C'est un antéchrist assis dans le temple de Dieu » et se montrant comme Dieu lui-même. S'il n'a ni charité » ni science, c'est une idole; et le consulter, c'est con- » sulter le marbre. C'est en Belgique, c'est en Germanie » qu'il faudrait chercher d'excellents évêques plutôt qu'à » Rome où tout est vénal, où les jugements se vendent » au poids de l'or. Si quelqu'un dit comme Gélase qu'il

» juge toute l'Église et ne peut être jugé lui-même, qu'on » mette à Rome un pape dont le jugement ne puisse » être réformé. Mais quand il n'y a personne qui étudie, » de quel front osent-ils enseigner ce qu'ils n'ont point » appris? Si on peut tolérer l'ignorance dans un simple » évêque, elle est intolérable dans un pape qui doit juger » de la foi, des mœurs, de la conduite des évêques, en un » mot de l'Église universelle. Damase a dit dans sa lettre » aux Africains que les causes des évêques, que toutes » les grandes affaires devaient être portées aux Papes. » Nous l'avons fait. Celle-ci lui a été portée par nous et » par notre prince; et on a donné au pape toute la liberté » de s'instruire et de juger. Nous ne jugeons que parce » qu'il ne veut pas le faire lui-même; et qu'il nous faut » absolument un évêque. » Arnoul d'Orléans rappelle alors les causes qui peuvent être portées devant les conciles provinciaux, les canons qui autorisent leur convocation sans l'intervention des Papes. Il infirme enfin leur autorité, si elle se trompe, par ces paroles remarquables contres lesquelles l'infaillibité a peine à se soutenir : « Nous avons, dit-il, porté cette cause devant lui, qu'il » prononce! Si son jugement est juste, nous le recevrons » en paix. S'il ne l'est pas, nous n'oublierons pas que » l'apôtre ordonne de ne pas écouter même un ange contre l'Évangile. Si Rome se tait, consultons les lois, car » où nous adresserons-nous puisque Rome semble abandonnée de tout secours humain et divin et s'abandonner » elle-même? Depuis la chute de l'empire d'Occident, » elle a perdu les Églises d'Alexandrie et d'Antioche, » l'Europe même commence à la quitter. L'Église de

» Constantinople s'est soustraite à sa domination, celle » d'Espagne ne connaît pas ses jugements. C'est donc cette » révolte dont parle l'apôtre, non-seulement des nations » mais des Églises, qui annonce l'approche de l'anté- » christ. » Et le vénérable évêque d'Orléans conclut qu'il ne faut plus consulter que les canons pour juger le coupable.

Ce discours, arrangé peut-être par Gerbert qui se fit l'historien de ce synode, est le plus fort qu'ait produit l'Église gallicane; et on s'étonne en le lisant que la papauté ait pu sortir de l'abîme où elle était tombée, et triompher du mépris que lui avaient attiré les vices et l'ignorance des vingt Papes que nous venons de rencontrer. Mais Jean XV montra qu'elle était plus puissante qu'on ne le disait. Il n'approuva ni la déposition d'Arnoul de Reims ni l'élection de Gerbert. Il interdit tous les évêques qui y avaient coopéré. Gerbert résista vainement. Il eut beau dire que le jugement de Rome n'était pas plus puissant que celui de Dieu, que si le pape pèche contre un de ses frères et n'obéit pas à l'Église, il doit être regardé comme un païen; il eut beau répéter, en écrivant à l'évêque de Strasbourg, que le silence du pape ne saurait préjudicier aux lois établies, qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Hugues Capet écrivit vainement, avec plus de respect qu'il ne l'avait fait jusqu'alors, qu'on n'avait rien fait contre Sa Sainteté, il l'engagea vainement à venir s'entendre avec lui. Jean XV ne bougea ni ne recula. Il chargea un légat d'aller déposer Gerbert dans un concile. Il désigna la petite ville de Mouson dans le diocèce de Reims. Les

évêques de France, convaincus de la légalité de leurs actes, dédaignèrent de s'y rendre. Il n'en vint que trois de l'Allemagne avec l'archevêque de Trèves. On ne pouvait dire à qui resterait la victoire. Gerbert, sûr de ses juges, comparut à Mouson, il se justifia de toutes les accusations dont il était l'objet; et le légat Léon n'osa le déposer. Il prétexta que cette assemblée était trop peu nombreuse; et les évêques présents en convoquèrent une autre dans la métrople de Reims, après s'en être entendus avec le duc Godefroy de Lorraine qui avait assisté à ce synode. Ces évêques conseillèrent à Gerbert de suspendre ses fonctions jusqu'au jugement; il hésita quelque temps, mais il céda à leurs instances. Le légat Léon sentit de son côté que la violence aurait tout perdu, et il s'en remit au temps et à la ruse. Hugues Capet et Jean XV ne virent point la fin de cette querelle.

Ce dernier mourut au mois d'avril 996 sans avoir obtenu la liberté d'Arnoul, que le roi retenait en prison pour prouver au pape que s'il respectait ses décisions spirituelles, il ne voulait pas lui sacrifier les prérogatives de la royauté. Le peuple et le clergé de Rome obéissaient en même temps aux lois établies par Othon le Grand, en demandant à l'empereur Othon III la permission de se donner un pape; et l'empereur leur désigna son propre neveu Brunon qui, malgré son âge de vingt-quatre ans, était déjà évêque de Verdun. Les Romains s'empressèrent d'obéir. Brunon fut élu, et prit le nom de Grégoire V. Othon III le suivit de près et se fit couronner par lui le 25 mai 996. Sa prévoyance lui conseilla de se défaire de Crescentius qui avait troublé les jours de Jean XV. Mais l'imprudence

du jeune pape implora malheureusement la clémence de son oncle pour ce rebelle, et il ne tarda point à s'en repentir. Dès que l'empereur eut repassé les Alpes, Crescencius souleva le peuple contre un pape allemand, se fit réélire consul, dictateur même de la république romaine, chassa Grégoire V de Rome, et vendit le saint-siége à un moine nommé Philagathe qui était déjà évêque de Plaisance. Tout était vénal à Rome comme l'avait dit l'évêque d'Orléans. Ceux qui achetaient la papauté vendaient les palliums et les décisions canoniques; et Jean XV était cité comme un simoniaque dans toute l'Europe qui ne respectait pas moins en lui le successeur de saint Pierre. Philagathe prit le nom de Jean XVI, mais cet antipape ne le garda pas longtemps. Othon III revint, et prit d'assaut le château Saint-Ange avec Crescentius et son évêque. Ils furent promenés tous deux sur un âne, le visage tourné vers la queue, châtiment fort usité à Rome depuis un siècle, mutilés et tués par la populace, ou par l'ordre de l'empereur, car l'histoire est tellement embrouillée qu'il est difficile de connaître exactement les événements de cette époque. Bayle a dit à ce sujet, que s'il se hasardait à condamner ceux qui rapportent un fait de certaine manière, on ne manquerait pas de témoins à lui opposer. Quoi qu'il en soit, Rome fut délivrée de son tyran et Grégoire V reprit possession de son siége en 998.

C'est lui qui renoua l'affaire de l'archevêché de Reims. Hugues Capet était mort; et son fils Robert, trop docile envers Rome, avait mis l'archevêque Arnoul en liberté. Le légat Léon travaillait sourdement contre Gerbert, et

le concile de Reims ne fut pas même tenu. C'est le roi Robert et le pape Grégoire V qui terminèrent ce différend. Abbon, abbé de Fleury, fut leur intermédiaire. Envoyé à Rome par le roi, il en rapporta l'ordre de rétablir Arnoul et de chasser Gerbert. Les évêques de France, qui avaient montré tant d'énergie, se laissèrent enlever leurs priviléges. Arnoul reprit son siége par le seul ordre du pape, et Gerbert s'enfuit à la conr d'Othon III qui lui donna l'archevêché de Ravenne. Grégoire V obtint ainsi une grande victoire en faisant reconnaître par le clergé de France, qu'un évêqûe ne pouvait être déposé, même sur sa propre confession, sans le consentement de Rome. Si cet évêque en avait appelé au saint-siége, le pape eût été dans son droit, suivant le concile de Sardique. Mais l'appel n'avait pas été fait, et les lois de l'Église ne permettaient pas au pape de s'en mêler, tandis que le concile de Nicée autorisait les évêques qui avaient déposé Arnoul. L'opiniâtreté de l'évêque de Rome triompha non-seulement de l'Église gallicane, mais de l'Église entière; et le cardinal Baronius n'a point manqué de célébrer le triomphe du saint-siége en accablant le futur pape Gerbert des injures les plus grossières [1]. La fortune de celui-ci n'en fut pas plus interrompue que les libertés de l'Église gallicane qui prit souvent d'éclatantes revanches et que défendirent plus tard, à propos de cette même affaire, Pierre de Marca et le célèbre Arnauld. L'opinion même des contemporains la soutenait encore, comme l'atteste la *Chronique* de Raoul Glaber, qui, en vagabon-

1. *Ann. Ecclés.*, p. 991 et suiv.

dant d'un monastère à l'autre, avait pu la recueillir dans ses courses. « Quoique le pontife romain, écrivait-il cin-
» quante ans après, reçoive plus d'hommages que les
» autres parce qu'il a obtenu les honneurs du siége apos-
» tolique, il n'a pourtant jamais le droit de transgresser
» en rien les règles canoniques; car chacun d'eux, comme
» pontife d'une Église orthodoxe, comme époux de sa
» propre Église, y représente individuellement le Sau-
» veur, et aucun d'eux en général ne doit entreprendre
» insolemment sur le diocèse d'un autre évêque [1]. » Telle était l'opinion du onzième siècle, mais il n'en est pas moins vrai de dire que tous les empiètements du saint-siége devenaient, par leur continuité, des arguments, des principes, des dogmes même, dont les Papes se servaient pour augmenter sans cesse leur puissance.

Grégoire V ne s'en tint pas à l'humiliation des évêques de France; il attaqua leur roi lui-même, ce Robert dont il avait éprouvé la faiblesse; et quoique né prince, il prit plaisir à humilier la royauté. Robert avait épousé Berthe de Bourgogne, sa cousine et sa commère; c'était un crime aux yeux de l'Église. Mais les évêques de France l'avaient toléré, l'archevêque de Tours leur avait donné la bénédiction nuptiale, et Robert pensait que le rétablissement d'Arnoul de Reims lui vaudrait l'absolution du pape. Il parait qu'Abbon son délégué l'avait trahi à Rome et desservi auprès de Grégoire. Ce n'était pas un bon humain que cet abbé de Fleury-sur-Loire. Les chroniques lui prêtent d'assez grandes violences; et Grégoire V n'était que

1. Raoul Glaber, liv. II, ch. IV.

trop disposé à suivre ses conseils. Il fit casser le mariage du roi de France par un concile de vingt-huit évêques italiens, en présence de l'empereur Othon III. Il excommunia les deux époux et tous les évêques qui les avaient autorisés. La résistance de Robert donna lieu à un nouvel empiètement, et c'est la première fois qu'on entend parler d'un interdit jeté sur un royaume. Cet acte de Grégoire V est aux yeux de la raison comme de la politique une injustice atroce, une monstruosité inouïe. Dans quelle loi divine pouvait-il puiser une mesure qui punissait tout un peuple pour le crime d'un roi? Et quel crime! je ne veux point l'examiner, mon siècle ne le comprend plus. Je m'attache aux conséquences de cet acte sauvage : les temples abandonnés, le sacrifice suspendu, les images, les vases sacrés dans la poussière, recouverts d'un voile noir comme les autels; les morts sans sépulture, les mariages célébrés dans les cimetières; et ces horreurs sont infligées à tout un peuple qui n'a outragé ni le ciel ni l'Église, qui n'a violé ni la loi ni les mœurs! Et sur quel principe est fondée cette odieuse invention d'un fanatique! Ce pape allemand prétend-il forcer le peuple de se mettre en révolte ouverte contre son souverain? Mais alors c'est le parjure qu'il conseille, c'est la guerre civile qu'il provoque, c'est le bouleversement d'un empire, l'anarchie, le régicide qu'il ordonne, car le peuple de France était façonné pour cette rébellion. Esclave d'une superstition ridicule, il approuvait la sentence dont son roi était frappé. Robert fut abandonné même par ses domestiques, les deux qui lui restèrent ne touchaient rien de ce qu'il avait touché, ils jetaient aux chiens ce qu'ils

desservaient de sa table [1]. Les moines comptaient trop bien sur la crédulité de ce peuple pour ne pas accroître ses terreurs par un miracle. Ils publièrent que la reine Berthe avait engendré un monstre avec une tête et des pattes d'oie, et le peuple crut à cette invention d'un fanatique[2].

C'était assez pour illustrer un pontificat. Grégoire V mourut le 18 février 998, et Gerbert parvint à cette dignité. Après sa déposition de l'archevêché de Reims, il avait obtenu, comme je l'ai dit, le siége de Ravenne de l'amitié d'un empereur dont il avait été le précepteur, et c'est encore à la faveur d'Othon III qu'il dut son élévation. Baronius a écrit qu'il était indigne d'occuper un siége qu'il avait diffamé. D'autres, comme Platine, font intervenir le diable dans son élection en l'accusant de magie comme tous ceux qui s'occupaient alors de science. Un Jacobin polonais qui vint à Rome dans le seizième siècle pour continuer les *Annales* de Baronius, crut devoir le défendre de ces ridicules accusations; mais il poussa trop loin sa complaisance en lui créant une généalogie qui, par le roi d'Argos Temenus l'Héraclide, le faisait remonter jusqu'à Hercule et à Jupiter. Ce paysan d'Aurillac, qui ne se doutait pas d'avoir eu de pareils ancêtres, prit tout bonnement le nom de Sylvestre II et fit voir par le premier de ses actes que les souvenirs de Reims troublaient sa conscience. Mais il ne parla plus qu'en pontife suprême. La condamnation d'Arnoul n'a été révoquée

1. Mézeray, t. II, p. 53.
2. Pierre Damien, *Epist.* V.

que faute d'avoir été autorisée par le pape, mais comme il avait commis quelques excès, il n'en faut pas moins qu'il soit absous par le saint-siége à qui seul appartient de faire grâce à ceux qui sont tombés[1]. En conséquence, il le remet en son premier état, puis il lui permet de prendre le pallium, d'exercer les fonctions épiscopales, permission qu'Arnoul n'avait pas attendue; il l'autorise enfin à sacrer les rois de France et les évêques de sa province. Il s'efforce ainsi de conserver comme pape le privilége que le saint-siége a acquis à ses dépens, en dissimulant ou palliant les torts qu'il pouvait avoir eus lui-même dans son opposition. Il fit ensuite renouveler par Othon III les donations des trois rois carlovingiens, qu'avait déjà confirmées son aïeul, pour montrer encore une fois que le saint-siége n'était jamais sûr de cette acquisition; et il avait d'autant plus raison que la maison de Toscane ne tarda pas à lui disputer même sa capitale.

Le joug étranger pesait dès ce temps aux Italiens, qui l'ont cependant supporté pendant sept à huit siècles de plus. Othon III revint à Rome, mais trop faible pour réprimer cette sédition. Le petit nombre de ses troupes fut un encouragement pour les factieux; il fut assiégé dans son palais, et il y eût péri sans doute, si la pitié d'un des Toscans et les secours du duc Henri de Bavière ne l'eussent fait évader[2]. Il y rentra peu de temps après, châtia les chefs de la révolte et se retira au château de Paterne, dans le duché de Spolette, vers les derniers mois de

1. Sylv. *ad Arnulp., Epist.* II.
2. Muratori, t. VI, p. 5.

l'an 1001. C'est là, dit-on, que par esprit de piété, il ne prit plus que le titre de serviteur des Apôtres; et les ultramontains, qui profitent de tout, en ont conclu plus tard qu'il faisait ainsi l'aveu que le titre d'empereur ne lui donnait d'autre qualité que celle d'avoué ou de défenseur de l'Église romaine. S'il en est ainsi, c'était à lui de prêter serment au chef de cette Église. Pourquoi donc les Papes lui juraient-ils fidélité? Othon III ne survécut pas longtemps à cet acte d'humilité chrétienne, il mourut dans les bras de Sylvestre le 13 janvier 1002; et, comme tous les événements de ce temps, sa mort fut attribuée à diverses causes. La version la plus dramatique est celle que Gibbon a adoptée, en disant que la veuve de Crescentius se donna le plaisir de venger son mari en empoisonnant l'empereur dont elle avait fait son amant [1].

C'est pendant le pontificat de Sylvestre II que Robert de France, voyant la détresse où l'interdit avait jeté son peuple, se soumit à l'autorité du saint-siége en renvoyant la reine Berthe. Mézeray raconte qu'avant de s'y résoudre il avait fait un voyage à Rome pour fléchir le pape, et qu'il y avait perdu ses peines et ses prières. Sylvestre fut implacable, il laissa agir l'interdit, cette mine inventée par Grégoire V pour faire sauter les rois et les empires. C'était un grand levier que la cour de Rome venait de trouver pour soulever le monde; et il ne fallait ni force ni génie pour le manier. La simple volonté d'un homme y suffisait; le fanatisme des peuples faisait le reste. Encore deux ou trois règnes et l'usage ou l'abus qu'en feront

1. Gibb, ch. XLIX.

les Papes sera fecond en désordres, en bouleversements de toute espèce; et il faudra pour le détruire le travail incessant de huit siècles.

On a fort exagéré les qualités de Sylvestre II. Il était versé dans toutes les sciences de son temps, il montrait plus de respect que ses prédécesseurs pour les conciles, et ne décidait rien que sur leur avis. Mais comment concilier ses paroles d'archevêque et ses sentiments de pape? Que dire de son étrange, de sa brutale sentence contre le vicomte de limoges? Ce vicomte, nommé Guy, sollicitait de l'évêque d'Angoulême la jouissance de l'abbaye de Brantôme, et, sur le refus de l'évêque, il l'avait jeté dans une prison. L'appel de ce captif devait, suivant toutes les lois, être porté devant le roi de France; mais Robert étant excommunié, c'est au pape que l'évêque demanda justice. Le vicomte fut mandé à Rome; et il eut la faiblesse d'obéir à la sommation d'un pape qui s'établissait de sa propre autorité juge criminel d'un seigneur laïque. Un de ses prédécesseurs avait rêvé cette monstruosité, mais on n'avait jamais exécuté ce décret. Sylvestre II l'osa et sa sentence fut d'une révoltante barbarie. Il ordonna que le coupable serait attaché au cou de deux chevaux indomptés, que son corps traîné sur la terre, brisé, déchiré, serait jeté à la voirie, et il ne donna qu'un sursis de trois jours pour l'exécution de cet arrêt. L'évêque qui en fut chargé fut heureusement plus doux que le pape. Il eut horreur de tant de cruauté et se sauva de Rome avec le vicomte [1]. Comment qualifier cet acte d'un

1. Mézeray, t. II, p. 53.

vicaire de Jésus-Christ? Avait-il le droit de commencer une pareille procédure, de rendre un pareil jugement, prélude de ce qui attend les rois eux-mêmes dans le siècle qui vient à peine de s'ouvrir? Ah! si, comme l'ont prétendu les moines, il y avait du diable dans la vie de ce pape, c'est dans ce jugement qu'il faut le chercher, plutôt que dans son avénement et dans sa mort, comme l'ont fait ses ennemis. C'est au diable, disent les uns, qu'il s'était donné pour être pape. C'est le diable, disent les autres, qui le fouette jusqu'au sang et le fait mourir sous son fouet. Un troisième ajoute que ses os s'entre-choquaient dans sa tombe quand un pape devait mourir. Un quatrième, compilateur d'une chronique belge, dit que c'était une chose avérée que dans ce même cas sa tombe jetait des larmes. Voilà comment les moines du moyen âge écrivent l'histoire! voilà les conservateurs des trésors littéraires de l'antiquité! On ne sait quels sont les plus stupides, ou de ces chroniqueurs ou de leurs panégyristes.

Sylvestre II mourut le 12 mai 1003 et fut remplacé par Jean Sick ou Sicco qui passa cinq mois sur la chaire apostolique sous le nom de Jean XVII, et la laissa le 19 mars 1004, à Jean Phaïsan qui prit le nom de Jean XVIII. Celui-ci régna cinq ans sans honte et sans gloire, fut très-respectueux pour les conciles, et eut le bonheur d'apprendre que l'Église de Constantinople était unie à l'Église romaine, que le nom du pape était cité à la messe comme celui du patriarche, sans que l'histoire nous ait fait connaître comment et par qui s'était opéré ce rapprochement. Serge IV, son successeur en 1009, montra une grande charité pour les pauvres, un grand zèle pour

l'Église; et, à sa mort, en 1012, reparut le faction des marquis de Toscane, qui firent élire un fils du comte de Tusculum leur parent, pendant qu'une autre faction élisait un autre évêque du nom de Grégoire. Le premier l'emporta d'abord et prit le nom de Benoît VIII. Mais la faction opposée ayant repris le dessus, il s'enfuit en Allemagne et courut implorer l'assistance de Henri de Bavière, nouveau roi des Germains. Benoît VIII parut devant ce monarque dans tout l'appareil de la puissance pontificale, et il obtint de la piété de ce prince beaucoup plus qu'il n'osait espérer lui-même. Cette alliance d'un roi dévot et d'un pape ambitieux fut fatale à la royauté et procura de grands avantages au saint-siége. Henri II suivit Benoît VIII en Italie, et la seule annonce de son arrivée suffit pour réduire les Romains qui, toujours mécontents de leurs maîtres, étaient toujours prêts à les changer. Ils se hâtèrent de chasser leur antipape Grégoire; et Benoît recompensa la piété de son royal protecteur en lui ceignant la couronne impériale.

Les détails de ce nouveau couronnement doivent être remarqués parce qu'ils furent de nature à accréditer cette opinion fatale que les Papes seuls pouvaient décerner le diadème. Pour même faire sentir en quoi il différait des précédents, résumons en peu de mots ce qui s'était passé jusqu'alors. J'ai déjà dit que Charlemagne avait senti toute la portée de cet acte, que pendant tout son règne il s'était efforcé d'en atténuer les effets. Il n'attendit pas les ordres de Rome pour associer son fils à l'empire. et pour anéantir les conséquences du couronnement par le pape ou par un évêque, il lui ordonna de

prendre lui-même cette couronne. Louis le Débonnaire montra dès son avénement qu'il avait compris son père, et il agit comme maître de Rome en châtiant une révolte du peuple romain. Il continua cette tradition en léguant le titre d'empereur à son fils Lothaire, mais il l'affaiblit en ne lui laissant qu'une mince partie de l'empire. Lothaire partagea avec son fils Louis II la puissance impériale, mais il la diminua encore et il y eut en France et en Allemagne des rois plus puissants que l'empereur, qui n'était plus rien dès qu'il ne réunissait pas tout dans ses mains. Louis II étant mort sans héritiers, les exemples de ses aïeux furent perdus. Le pape Jean VIII se hâta de couronner Charles le Chauve, et Louis le Germanique son frère aîné eut le tort de le souffrir. Il fit croire au pape que c'était à lui seul de décerner cette couronne. Louis le Bègue n'osa ni la prendre ni la demander [1], et le pape n'eut point envie de l'offrir à un prince aussi faible de corps et d'esprit. Il oublia même les droits héréditaires de la maison de France pour l'adjuger à Charles le Gros, le dernier des fils de Louis le Germanique. Cet empereur étant mort, nous avons vu cette couronne passer sur la tête de quelques seigneurs italiens qui ne pouvaient que la dégrader, avant qu'Othon le Grand lui fit l'honneur de la convoiter. On dut croire qu'elle allait reprendre toute sa dignité, quand on vit cet empereur faire justice des trahisons de Jean XII, et se faire même accorder le droit d'élire les souverains-pontifes. Mais son fils Othon II, associé de son vivant à l'empire, le soutint

1. *Hist. univ.*, t. LXXIX, p. 186.

avec moins d'éclat, et sa veuve Théophanie eut tort d'attendre qu'il plût au pape de la conférer à son fils Othon III, que, dès la mort de son époux, cette fille d'un César byzantin aurait dû déclarer empereur. Mais enfin les plus faibles de tous ces princes avaient reçu le serment de fidélité des Papes qui les couronnaient, et conservé le droit de confirmer leur élection, quand ils ne la faisaient pas eux-mêmes. Le dévot Henri II, que le saint-siége a eu raison de canoniser pour avoir avili cette dignité à son profit, lui porta le coup de grâce en déposant sur l'autel de Saint-Pierre la couronne royale qu'il tenait de l'hérédité, pour ne garder que celle dont le pape l'avait gratifié. Il en abandonna toutes les prérogatives, le droit d'élection et de confirmation; il affranchit même les Papes du serment de fidélité qu'ils lui prêtaient. C'est au contraire Benoît VIII qui se fait prêter ce serment à lui-même et à ses successeurs par cet Henri II de Bavière dont la dévotion obscurcissait la prévoyance et qui abdiquait sa dignité[1]. M. de Saint-Marc a nié ce serment dans son *Abrégé chronologique*[2], mais il était bien loin de l'événement. Tout ce que j'en dirai, c'est que le pape et l'empereur étaient capables l'un de l'exiger, l'autre de le faire. Muratori démontre aussi la fausseté du diplôme par lequel Henri II aurait renouvelé les donations[3], mais il y a tant de ces prétendus renouvellements que Baronius aurait pu se passer de celui-là. Ce qui est plus sûr, c'est l'opinion du temps, recueillie et résumée dans

1. Dithmar, *Chron. Sax.*, liv. VII.
2. Tom. II, p. 970.
3. Tom. VI, p. 45.

ces mots par Raoul Glaber : « Il est juste et convenable,
» dit-il, il est nécessaire à la conservation de la paix
» qu'aucun prince n'ose saisir le sceptre de l'empire ro-
» main, ne puisse usurper le tire et le pouvoir d'empe-
» reur, si le pape de l'Église romaine ne l'a choisi d'avance
» comme digne de commander à la république et ne lui
» a remis entre les mains les insignes de l'empire [1]. »
Qu'aurait dit Constantin si quelqu'un lui eût prédit ce résultat de ses bienfaits ? Glaber raconte alors que le pape présenta à Henri II un globe surmonté d'une croix et entouré de pierres précieuses. Ce globe n'était pas chose nouvelle. On en voyait de pareils sur quelques médailles des Césars. Mais Glaber voit dans ces pierres les vertus dont le pouvoir suprême doit être orné, et dans la croix le symbole de la protection divine.

Tout le pontificat de Benoît VIII fut conforme à ce début. Si l'on peut douter encore de la puissance royale de ce pape, on ne peut plus mettre en doute son indépendance de toute autorité séculière. Il fit même acte de roi guerrier en repoussant les Sarrasins des bords de la Magra à la tête des évêques et seigneurs d'Italie. Il appela les chevaliers normands à chasser les Grecs de la province de Naples. Il alla chercher lui-même son empereur pour les y aider, mais il combattit avec moins de succès les vices de son clergé. Le concile qu'il tint à Pavie est le centième témoignage de l'incontinence, de la vie fastueuse et licencieuse de ses prêtres et de ses diacres. Il prononça contre eux des peines sévères qui ne les corrigèrent pas. Les laïques y étaient mêlés comme

1. Glab., liv. I.

complices ou victimes des clercs. Benoît VIII a la bonté de faire approuver ces canons par son César. Mais que pouvait-on attendre d'un clergé qui vivait toujours dans les camps? Pendant la guerre de Naples, une des ailes de l'armée d'Henri II était commandée par le patriarche d'Aquilée, l'autre par l'archevêque de Cologne[1]. Par contre, des seigneurs se faisaient moines, et l'empereur lui-même en eut envie. Le roi de France Carloman avait déjà donné cet exemple. Mais Henri II trouva un évêque et un abbé qui voulurent bien reconnaître qu'il fallait autre chose que des prêtres pour mener le monde. L'évêque Haimon de Verdun dit à Richard, abbé de Saint-Vannes, chez qui l'empereur s'était retiré: « Ne le retenez » pas ou vous perdrez tout l'empire. » L'abbé l'interrogea sur sa vocation, et lui faisant prononcer le vœu d'obéissance absolue: « Je vous reçois, lui dit-il, pour moine, et » vous ordonne de gouverner l'empire que Dieu vous a » confié et d'assurer son salut en y faisant régner la jus- » tice. » Cet abbé Richard était la plus sage des hommes de ce temps. L'empereur lui obéit et reprit sa couronne. Robert de France dégradait la sienne en faisant brûler cinquante prétendus Manichéens, et en allant s'humilier à Rome aux pieds d'un pape qui était en ce moment le véritable souverain de l'Europe.

Benoît VIII mourut le 10 juillet 1024, et les comtes de Toscanelle, ses parents, retinrent à force d'argent la papauté dans leur famille, en faisant élire son frère qui n'était pas même dans les ordres. Il prit le nom de

1. Leo Ostiensis, liv. II, ch. XI.

Jean XIX et donna la couronne impériale à Conrad le Salique, successeur de Henri II. Le saint-siége ne lui dut aucun autre avantage. Il fut même tenté de vendre le titre d'évêque universel au patriarche Eustache qui avait eu la fantaisie de l'acheter du siége qui le lui contestait. Le vieux Basile, empereur de Constantinople, l'y avait autorisé; et il fallait que le César et l'évêque eussent un grand respect de la papauté pour ne pas lui enlever ce titre et une pauvre idée des Papes pour les croire capables de le céder à prix d'or. Le moine Glaber raconte le fait avec une sainte indignation. Il peint l'étrange éblouissement du pape et de son clergé à l'aspect des riches présents que déployent devant eux les envoyés de Constantinople. Il parle d'un synode secret où allait se consommer ce honteux marché. Il fait intervenir un abbé de Dijon nommé Guillaume dont les sévères remontrances font reculer la cupidité de Jean XIX. Glaber se plaint en même temps de l'insolent trafic que faisaient les Romains de la chaire apostolique, et qu'ils pensaient couvrir en dépouillant les Papes de leurs noms de famille pour leur donner celui de quelque pontife célèbre, comme s'ils voulaient, dit-il, honorer par un nom d'emprunt un homme qui n'était pas assez distingué par son propre mérite[1]. Grâce au Père Guillaume, comme l'appelle l'annaliste, les ambassadeurs de Basile s'en retournèrent comme ils étaient venus; et le patriarche Alexis, moins scrupuleux que son prédécesseur Eustache, n'en agit pas moins comme chef spirituel des Églises d'Orient

1. Glab., liv. IV, ch. I.

en réunissant tous les métropolitains à Constantinople pour remédier aux désordres qui déshonoraient ces Églises. C'étaient des rébellions d'évêques contre leurs chefs, des pillages de revenus, des usurpations de biens temporels et de monastères. Alexis rédigea une constitution qui ne corrigea personne; et il ne songea pas même à la faire approuver par un pape dont son prédécesseur avait reconnu l'autorité. Les Romains ne le respectaient pas davantage. Jean XIX fut chassé de Rome par une révolte, et l'empereur Conrad fut obligé d'accourir en Italie pour forcer les séditieux à le reprendre.

Sa mort ayant suivi de près son rétablissement le 8 novembre 1033, les comtes de Toscanelle profitèrent de la soumission des rebelles et de l'éloignement de Conrad pour leur imposer un pape de douze ans. C'était le plus grand scandale qui eût encore signalé leur puissance. Cet enfant était le neveu des deux derniers pontifes, le fils du comte Albéric, chef de cette faction. Il prit le nom de Benoît IX; et dès les premiers jours de son adolescence, il commença cette vie infâme qui le fit haïr et mépriser de toute la chrétienté. Que pouvait un pareil pape pour réprimer les révoltes qui éclataient de toutes parts en Italie? Conrad, que menaçaient toutes ces rébellions, reconnut bientôt qu'elles étaient fomentées par les évêques, surtout par l'archevêque de Milan Aribert. Il fit arrêter ce prélat avec les évêques de Verceil, de Crémone et de Plaisance; mais les mécontentements redoublèrent de fureur. L'archevêque s'échappa de sa prison, fortifia sa ville de Milan et fatigua l'empereur par sa résistance. Les Romains s'en mêlèrent. Ils chassèrent

le misérable qui souillait la chaire apostolique. Mais Conrad prit sa défense, le ramena dans sa capitale et lui fit prononcer l'excommunication de l'archevêque de Milan. A ces rébellions qui renaissaient à chaque instant, vint s'unir une peste qui décima l'armée et la famille de l'empereur, et qui l'emporta lui-même. Sa mort laissa le champ libre à l'indignation publique, que ne cessaient de provoquer les débauches de Benoît IX. Ses parents ne purent le soutenir contre la faction opposée que dirigeait un consul du nom de Ptolémée qui prétendait descendre de quelque bâtard d'Auguste. Chassé par cette faction, qui lui substitua l'évêque de Sabine sous le nom de Sylvestre III, Benoît IX rentra dans Rome peu de jours après avec les Toscans qui s'étaient renforcés de quelques bandes d'aventuriers; et préférant sa vie licencieuse à un pontificat toujours contesté, il le vendit à un second antipape qui se nomma Jean XX. Sa retraite ne fut pas de longue durée. L'ambition ou le besoin d'argent l'en fit ressortir. Il reconquit le palais de Latran sur celui qui l'avait acheté, et s'accommodant bientôt avec ses deux compétiteurs, il partagea et dissipa avec eux les revenus de l'Église. Il y eut alors trois papes à Rome, ou comme dit l'abbé de Vallemont un monstre à trois têtes dans la chaire apostolique. Benoît IX à Latran, Jean XX à Sainte-Marie-Majeure et Sylvestre III dans la basilique de Saint-Pierre. Mais ce désordre ne fut que momentané. Les provinces du royaume chrétien refusèrent d'entretenir de pareils scélérats. Ils n'eurent plus même les aumônes que déposaient les pèlerins sur le tombeau de saint Pierre. Elles étaient immédiatement enlevées par les voleurs dont

Rome était peuplée; et la disette enfin les contraignit tous les trois à vendre leur singulière papauté à l'archiprêtre Gratien qui se nomma Grégoire VI, et qui, reconnaissant au bout de vingt mois l'impossibilité de réparer ces désordres, résigna volontairement sa couronne pontificale, pendant qu'un concile assemblé à Sutri examinait s'il l'avait régulièrement acquise.

C'est le fils de Conrad, Henri III dit le Noir, qui avait assemblé ce concile. Il prenait en main l'honneur du saint-siége. Il avait flétri dès son avénement le trafic que faisaient de toutes les charges ecclésiastiques les évêques de la Gaule, de l'Italie et de l'Allemagne. La richesse des prélats avait porté ses fruits; elle avait produit le faste et le faste à son tour poussait à l'accroissement obligé des revenus. Henri III profitait de cet abaissement du pontificat pour ressaisir les priviléges que le faible Henri II avait sacrifiés à une dévotion mal entendue. Le peuple et le clergé de Rome, interpellés par lui, ayant répondu qu'il n'y avait pas un prêtre de leur Église qui fût digne de la papauté, il nomma lui-même l'évêque de Bamberg Suidger qui prit le nom de Clément II dans les premiers jours de 1047[1]. Mais ces empereurs n'avaient que des éclairs de dignité, des caprices d'indépendance. La dévotion les ramenait d'eux-mêmes à la servitude. Henri III commit la même faute que ses devanciers, en se laissant couronner par sa créature. Clément II ne passa que neuf mois sur le saint-siége ; et pendant que les députés de Rome allaient demander à l'empereur la permission d'élire l'ar-

1. Leo Ostiensis; Othon de Freisingen.

fendre à Rome les intérêts de son ordre. Il y devint l'ami de Grégoire VI, et à la retraite de ce pape, il s'indigna de voir un laïque allemand donner sans opposition des souverains-pontifes à l'Église. Cette indignation fit sa destinée; l'affranchissement complet de la papauté, sa domination universelle devinrent la pensée de sa vie entière. Il était abbé de Cluny quand se tint la diète de Worms, et c'est là sans doute qu'il rencontra l'évêque de Toul que l'empereur venait de créer pape. D'autres prétendent, comme je l'ai dit tout à l'heure, que ce pape arriva à Cluny dans toute la pompe d'un pontife romain. Mais j'adopte l'opinion des auteurs de l'*Histoire universelle* [1]. Il semble plus naturel qu'Hildebrand l'ait pris à Worms au milieu de ses incertitudes et lui ait conseillé de se rendre à Rome en simple pèlerin pour solliciter les suffrages de ses électeurs légitimes, au lieu d'accepter honteusement la papauté des mains d'un laïque. Brunon suivit ce conseil, soit qu'il ait été donné à Worms ou à Cluny. Les Romains, avertis par Hildebrand, s'empressèrent de proclamer le nouveau pape, et c'est alors seulement qu'il dut prendre le nom de Léon IX, le 12 février 1049.

Ce pape, charitable et désintéressé, se montra tout différent des simoniaques dont il avait accepté l'héritage. La passion de réformer les abus introduits dans toutes les églises en fit un voyageur infatigable. Il tint la même année des conciles à Rome, à Pavie et à Reims, malgré l'opposition du roi de France Henri Ier, qui s'étonnait avec juste raison qu'un évêque de Rome vînt faire des actes

1. Liv. XXIV, ch. I.

de souveraineté dans son royaume. Nos rois partageaient encore avec le pape et les évêques le droit de convoquer et même de présider les conciles, et jouissaient surtout du droit de les autoriser ou de les défendre dans leurs États. Mais les conseils d'Hildebrand dirigeaient Léon IX, et le concile de Reims n'en fut pas moins tenu. Le pape fit interpeller tous les évêques présents et les força de se purger du crime de simonie dont ils étaient tous accusés. Il s'en trouva d'adultères qu'on déposa sur-le-champ. Tous les absents furent réputés simoniaques et excommuniés. On n'excepta pas même ceux qui suivaient le roi à la guerre, et ils étaient plus nombreux que ceux qui assistaient au concile. On renouvela les défenses de Charlemagne contre les clercs qui portaient les armes ; on condamna les laïques qui dépouillaient et usurpaient les églises ; on rechercha les incestueux et les adultères et on les chargea d'anathèmes. La tyrannie sacerdotale alla même jusqu'à interdire à Beaudoin, comte de Flandres, de donner sa fille au duc Guillaume de Normandie. Le roi de France était comme non avenu. Léon IX partit de Reims pour se rendre à Mayence où il avait indiqué un quatrième concile, et Henri III y assista avec les seigneurs allemands sans lui demander compte de cette convocation. C'est pendant ces voyages que, témoin de la faiblesse des rois, de la docilité des peuples, de l'enthousiasme qu'excitait la présence d'un pape, Hildebrand crut reconnaître la facilité d'imposer le joug du saint-siége à cette foule de princes et de nations, à travers lesquelles Léon IX se promenait en souverain Ce pape vint enfin en Italie tenir d'autres conciles contre

l'hérésiarque Bérenger qui, renouvelant les erreurs de Jean Scot sur l'Eucharistie, était persécuté et condamné par des antagonistes qui n'en savaient pas plus que lui. On excommunia par la même occasion les femmes qui se prostituaient à des prêtres dans l'enceinte de Rome. Les fréquents voyages de Léon IX étaient toujours signalés par d'utiles réformes, par d'éclatantes conversions, et l'on s'étonne que la ville de Rome, troublée depuis des siècles par les factions, demeurât dans une tranquillité profonde pendant les longues absences de son évêque. On attribuait ce calme au besoin qu'avaient les seigneurs de Toscane d'aller défendre leurs terres contre les Normands de Naples. Ces aventuriers ravageaient aussi les terres de l'Église, et Léon IX alla demander des troupes à l'empereur pour les chasser de l'Italie. Il eût mieux fait d'accepter l'hommage qu'ils voulaient lui faire de leurs conquêtes et de les recevoir comme feudataires. Leur courage eût débarrassé la papauté de ces comtes turbulents qui s'étaient rendus maîtres de Rome et qui avaient tant de fois disposé du saint-siége en faveur de tant de Papes indignes. Mais ces Toscans et les Allemands le détournèrent de cette sage pensée, et il eut le double tort de croire à leur supériorité et de se mettre à leur tête en menaçant les Normands de les passer au fil de l'épée s'ils ne mettaient bas les armes. Les Normands lui répondirent par une éclatante victoire. Ses Italiens et ses Allemands cédèrent au premier choc; et, forcé de se livrer lui-même aux vainqueurs, il fut surpris de ne recevoir que des respects et des hommages au lieu des humiliantes représailles qu'il avait à craindre. Les Nor-

mands tombèrent à ses pieds, lui demandèrent sa bénédiction, lui laissèrent le choix de la ville où il voudrait être détenu, et l'escortèrent pieusement jusqu'à celle de Bénévent qu'il avait désignée. Des chrétiens moins respectueux lui firent un crime d'avoir pris les armes et de contrevenir ainsi aux décrets du concile de Reims qu'il avait présidé lui-même. Mais le moine Herman Contract, qui attribua sa défaite et sa captivité à un châtiment céleste, aurait pu dire tout aussi bien qu'en lui donnant une leçon, le ciel lui avait préparé un beau triomphe.

C'est pendant son séjour forcé à Bénévent que lui vinrent des lettres d'Orient dont sa vanité dut être flattée. Par l'une, le patriarche d'Antioche lui faisait part de sa promotion, et il y avait longtemps que les évêques grecs se dispensaient de cet usage ; par une autre, l'empereur Constantin Monomaque lui témoignait un vif désir de terminer le différend des deux Églises. Il y en avait malheureusement une troisième qui ne lui était pas adressée. Elle était du patriarche Michel Cerularius qui se plaignait à l'évêque de Trani dans la Pouille de la persistance des Latins à observer des pratiques condamnées par l'Église grecque. Cette lettre, interceptée et traduite par l'évêque Humbert, fut apportée à Léon IX, et elle influa beaucoup trop sur ses réponses qui ne furent point de nature à rétablir la paix qu'on lui demandait. Il loua le patriarche d'Antioche d'avoir reconnu la primauté du saint-siége, quoique cet évêque n'en eût pas dit un mot et qu'il eût seulement repris l'usage qu'ils avaient tous de se faire part de leur élection.

il l'exhorta à soutenir la dignité de son siége qui est, disait-il, le troisième du monde, rabaissant ainsi la fierté de celui de Constantinople qui, en s'attribuant le second rang, avait fait descendre au quatrième le patriarcat d'Antioche [1]. Il écrit à Michel Cerularius pour lui reprocher l'audace qu'il a eue de blâmer les coutumes de l'Église latine, de prétendre enseigner un siége qui a été instruit par saint Pierre lui-même, et de juger un pontife que personne n'a le droit de juger. Pour attester sa prééminence, il redit ce qu'un seul pape avait dit avant lui: « Qu'il a reçu de Constantin le Grand la puissance et la » dignité impériale, pour que celui à qui Dieu a donné » l'empire du ciel ne fût point sujet à l'empire de la » terre. » Il reproduit ainsi une prétention cent fois démentie par les faits. Il reproche à Michel Cerularius de s'entêter à prendre le titre de patriarche universel que Rome n'a jamais voulu lui accorder, de soumettre ainsi à son patriarcat les deux qui le priment; de faire fermer dans l'Orient les églises latines qui veulent s'y établir; de vouloir gouverner même celles de l'Italie qui sont encore soumises à son empereur [2]. Il prie Constantin Monomaque de réprimer les entreprises de son patriarche qui se prétend le chef de ceux d'Alexandrie et d'Antioche et qui étend ses persécutions sur les monastères et les prêtres orientaux dévoués à l'Église de Rome; il n'oublie pas de redemander les domaines qu'elle possédait en Orient et qu'on lui a enlevés depuis deux siècles.

1. Léon IX, *Epist. V.*
2. *Epist.* VI.

Ainsi à chaque avance que le désir de la paix inspire à l'empereur de Constantinople le saint-siége répond par des récriminations et des prétentions qui rendent la paix impossible. Léon IX n'en fit pas moins partir trois légats pour la négocier, mais le caractère de ces trois ambassadeurs n'était pas de nature à la conclure. L'évêque Humbert, qui les présidait, répondit d'abord aux reproches du patriarche Michel par d'acerbes et violentes critiques des coutumes orientales. Michel en fut indigné et refusa de communiquer avec les auteurs de ce manifeste, malgré les prières de l'empereur; et l'évêque Humbert sortit de Constantinople après avoir posé sur le maître-autel de Sainte-Sophie un acte qui renfermait l'excommunication du patriarche [1]. La colère de Michel est à son comble; mais il la comprime et feint de se rendre; il prie l'empereur de rappeler les légats et médite leur assassinat dans sa basilique même. Constantin Monomaque pénètre son dessein, il empêche les légats de se rendre à Sainte-Sophie, il les fait repartir pour les dérober à la vengeance d'un patriarche qu'il n'a ni le courage ni la force de punir de cet infâme complot. Ce prompt départ excita une émeute que l'empereur eut quelque peine à réprimer; et pour l'irriter contre son évêque, Humbert lui fit remettre une copie du décret d'excommunication qu'il avait déposé sur l'autel de Sainte-Sophie. Le texte en est d'autant plus curieux à connaître que de cette époque plutôt que de Photius date la séparation des deux Églises. On y loue d'abord

1. *Conciles*, t. IX, p. 1457.

l'orthodoxie de l'empereur et de sa cour. « Mais, quant à » Michel, ajoute le légat Humbert, à Michel abusivement » nommé patriarche et à ses fauteurs, il sèment les plus » fatales hérésies. Ils vendent les dons de Dieu comme » simoniaques ; ils font des eunuques comme les Valé- » siens et les admettent à l'épiscopat comme les disciples » d'Arius. Ils rebaptisent des gens baptisés comme les » Donatistes; ils disent que, hors de l'Église grecque, il » n'y a plus dans le monde ni Église de Jésus-Christ, ni » vrai sacrifice, ni vrai baptême. Comme les Nicolaïtes, ils » permettent le mariage aux ministres de l'autel. Comme » les Sévériens, ils maudissent la loi de Moïse; comme » les Macédoniens, ils ont retranché du Symbole que le » Saint-Esprit procède du Fils; comme les Nazaréens, » ils gardent les purifications judaïques, ils refusent le » baptême aux enfants qui meurent avant le huitième » jour et la communion aux femmes en couches; ils ne » reçoivent pas aux sacrements ceux qui se coupent la » barbe et les cheveux comme fait l'Église romaine ; » comme les Manichéens, ils prétendent que tout ce qui » a du levain est animé. » C'est cette question des *azymes* ou du pain sans levain qui avait servi de prétexte à cette ambassade; mais les griefs des deux Églises revivaient plus amers à chacune de leurs relations, et le légat Humbert, après cette série de reproches dont la plupart étaient ridicules, finissait par l'excommunication « du » téméraire qui, au mépris du saint-siége, persistait à » se donner le titre de patriarche universel. »

Michel Cerularius ne laissa point ce manifeste sans réplique. « Des hommes impies. dit-il. sortis des ténèbres

» de l'Occident, sont venus dans notre pieuse ville d'où » les sources de la foi se sont répandues par tout le » monde, et ont entrepris de corrompre la saine doctrine » par la diversité de leurs dogmes, jusqu'à mettre sur la » sainte table un écrit portant anathème contre nous et » contre ceux qui ne se laissent pas entraîner à leurs » erreurs; ils ont supposé qu'ils étaient envoyés par le » pape, mais ils sont venus d'eux-mêmes et ont fabriqué » des lettres de ce pape comme le prouve la fausseté de » leurs sceaux. » Il les accuse alors d'avoir comploté ce voyage avec le patrice Argyre qui commandait dans la Pouille au nom de l'empereur d'Orient. Il leur reproche de n'avoir pas voulu revenir dans Sainte-Sophie, et finit par les excommunier eux-mêmes au nom de douze ou quinze évêques qui se trouvaient à Constantinople. Il rend compte à Pierre d'Antioche de tout ce qui s'est passé, et il ajoute de nouvelles accusations contre les légats et les prêtres latins, comme de s'embrasser avant la communion, de porter des anneaux à leurs doigts, d'aller à la guerre, de souiller leurs mains du sang des hommes, de remplir de sel la bouche des enfants qu'ils baptisent, de ne pas honorer les reliques des saints, de rejeter le levain du pain sacré, d'avoir enfin l'orgueil insupportable de prétendre les instruire. Un autre passage de cette lettre incrimine particulièrement les trois légats, et ses accusations n'étant que trop justifiées par leurs insolences, il en résulte que ces ministres de conciliation avaient tout fait pour la rendre impossible. « Ils » se sont présentés, dit-il, devant l'empereur avec un air, » un habit, une démarche d'une arrogance extrême.

» portant des croix et des bâtons à la main. Mais qui » pourrait exprimer leur insolence, leur vanité, leur » effronterie à mon égard ? Ils ne me dirent pas une » parole ; ils ne me firent pas la moindre inclination » de tête, ne voulurent pas même me rendre le salut » accoutumé. » Ce n'était pas une raison pour les assassiner ; et les légats, qui avaient bien quelques reproches à se faire, pouvaient lui rendre les noms de faussaire et de scélérat qu'il leur donnait. Michel s'étonnait enfin que les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem eussent mis le pape Léon IX dans les sacrés dyptiques de leur Église.

Ce dernier reproche et beaucoup d'autres attestent que, si la suprématie de l'évêque de Rome n'était pas entièrement établie en Orient, son siége y avait acquis une certaine puissance, une grande vénération ; et que, sans la maladroite vanité des Papes et de leurs légats, leur ambition serait parvenue au but qu'elle voulait atteindre. Le patriarche d'Antioche se défendit cependant d'avoir mis le pape dans ses dyptiques, quand la première Église d'Orient ne l'avait point mis dans les siens. C'était ce même évêque qui avait fait part de son élection à Léon IX, et sa réponse prouvait qu'il n'avait fait que suivre l'usage de l'Église primitive. Mais il n'approuva point son confrère de Constantinople dans toutes les accusations qu'il portait contre l'Église latine ; il traitait de ridicules la plupart de ces griefs ; il n'y en avait selon lui que deux d'importants : la procession du Saint-Esprit et l'interdiction du mariage des prêtres. Il lui conseillait d'abandonner le reste et même la question des azymes ; il

l'engageait à considérer tout le mal que leur schisme avait déjà fait au monde, et à faire toutes les concessions légitimes pour y mettre un terme. Michel était trop violent pour suivre ces conseils. L'orgueil des légats l'avait blessé et il les accabla de nouvelles injures. Il ne voulut rien abjurer ni rétracter. Rome, de son côté, ne révoqua point sa sentence ; et l'on peut, comme dit Gibbon, dater de cette époque la séparation des deux Églises.

Léon IX ne connut pas le triste résultat des folies de son ambassade, que le Père Maimbourg qualifie de belle chose. Il était mort pendant cette négociation, le 19 avril 1054, et il s'en était suivi une vacance d'une année. Les Romains, plus soumis à la puissance impériale que leurs évêques, n'osèrent pas élire un pape sans la permission de l'empereur Henri III. Mais ils choisirent pour leur député l'homme qui méditait l'affranchissement de Rome et l'humiliation des puissances temporelles. Hildebrand était devenu le chef de la faction opposée aux comtes de Toscanelle sans être pour cela dans la dépendance de l'empire. Il accepta la mission qui lui était confiée, mais avec l'intention secrète de ne pas donner cette marque de déférence à celui qu'il prétendait dépouiller du droit d'élection. Il s'empara des évêques et abbés qu'il trouva rassemblés à Mayence; et, sans égard pour les droits dont le clergé de Rome avait joui jusqu'alors, oubliant qu'il avait conseillé à Léon IX de respecter ce privilége, il fit élire un pape par le clergé d'Allemagne. Pour ménager cependant la susceptibilité impériale, il choisit Gebehard, évêque d'Eichstadt, parent et ministre de Henri III, qui ne s'en souciait pas plus que cet

évêque[1]. Mais il eut l'art de vaincre leur résistance, et pour calmer les scrupules de ses commettants, il leur fit croire que le nouveau pape était du choix de l'empereur. Gebehard arriva à Rome le 13 avril 1055 et fut intronisé sous le nom de Victor II. Il suivit en tout les traces de son prédécesseur. Hildebrand prit cependant une plus large part au gouvernement de l'Église. Il suppléa le pape dans les conciles de Lyon et de Tours où Bérenger rétracta son hérésie. Victor II usurpait en même temps les priviléges des moines de Montcassin, en leur imposant un abbé dans la personne de Frédéric, frère de Godefroy duc de Lorraine. Ce Frédéric le remplaça l'année suivante sur le saint-siége et prit le nom d'Étienne X, sans qu'on sache s'il avait sollicité et attendu l'approbation de l'empereur.

Ce n'était plus Henri le Noir. C'était son fils Henri IV, enfant de huit ans qui n'était encore que roi de Germanie sous la tutelle de l'impératrice Agnès sa mère. Étienne essaya de lui enlever l'empire et de le faire conférer à son propre frère Godefroy, qui guerroyait en Italie et qui venait d'épouser Béatrix de Toscane, veuve du marquis Boniface. Mais ce complot échoua comme l'envoi d'une nouvelle ambassade à Constantinople. Étienne y avait paru sous son nom de Frédéric à la suite de l'évêque Humbert; et le souvenir des injures qu'il y avait subies tourmentait sa vanité. Mais ses légats en auraient essuyé de plus cruelles. Michel Cerularius avait entraîné la cour et les provinces dans le parti du

1. Leo Ostiensis, XXII.

schisme, et le nouveau César Isaac Comnène y subissait le joug de ce tout-puissant patriarche. Les légats d'Étienne X ne passèrent point la mer. La nouvelle de sa mort les trouva encore à Bari, et ils revinrent à Rome pour prendre part à la lutte de deux concurrents.

Étienne, avant de mourir, avait fait promettre au clergé de Rome de ne pas élire de pape avant le retour d'Hildebrand qu'il avait envoyé en Allemagne auprès de l'impératrice. Mais les comtes de Toscanelle étaient rentrés dans la ville sainte; et, profitant de l'absence de leur puissant adversaire, ils avaient fait élire à force d'argent leur parent Jean Mincius, évêque de Velletri, qu'ils avaient baptisé du nom de Benoît X. Les évêques du voisinage et le clergé de Rome, indignés de cette élection simoniaque, s'étaient enfuis avec le fameux Pierre Damien, évêque d'Ostie, et fortifiés d'Hildebrand qui les avait rejoints à Sienne, ils avaient élu l'évêque de Florence Gérard sous le nom de Nicolas II, après avoir prononcé la déposition de la créature des comtes de Toscanelle. Benoît n'avait pas désiré le fardeau de la papauté. Il s'empressa de le déposer; et le nouveau pape entra dans Rome sous la conduite d'Hildebrand et du duc de Lorraine, le 10 janvier 1059. Il s'occupa sur-le-champ de réformer les abus qui déshonoraient son Église et de conjurer les périls qui la menaçaient. Dans un concile de cent treize évêques assemblé à Rome, il fit décider que les Papes seraient choisis à l'avenir par les cardinaux, confirmés par le clergé et le peuple; et Hildebrand souffrit encore qu'on ajoutât : sauf l'approbation de l'empereur. Ce titre de *cardinal* avait été pris d'abord

par les titulaires des trente-six paroisses de Rome sous le pontificat de Pascal, au commencement du IXe siècle. On avait ensuite donné ce nom aux chanoines des grandes cathédrales de l'Italie. Étienne IX avait grandement accru leur autorité en les réduisant à sept; et une lettre de Pierre Damien, qui fut nommé le premier des sept, nous dit qu'ils furent dès lors appelés les évêques de Latran parce qu'ils avaient droit d'y officier à la place du pape. On leur donna encore le nom de *collatéraux* comme étant ordinairement à côté du Saint-Père, et celui d'*hebdomadiers* comme servant tour à tour par semaine [1]. Un canon de ce même concile fait connaître la triste situation de l'Italie, en frappant d'anathème ceux qui pillaient les femmes, les pèlerins et les pauvres à soixante pas des églises et à trente des chapelles. Le pape et ses officiers n'avaient pas la puissance de poursuivre plus loin les brigands qui infestaient les villes et les campagnes. Ils s'assuraient seulement dans les lieux où ils remplissaient leurs saintes fonctions.

L'hérésiarque Bérenger, traqué de ville en ville, vint encore renouveler son abjuration dans ce concile; il y brûla même ses livres. Mais, à peine sorti de Rome, il reprit le cours de ses publications en dépit des anathèmes qui le poursuivaient. Rome avait de plus redoutables ennemis dans les chevaliers normands qui, après avoir délivré Naples des Sarrasins, considéraient cette province comme leur conquête. Nicolas II eut l'art de leur persuader que, par ses protecteurs ou par lui-même, il avait

1. Pierre Damien, liv. II, *Epist.* I.

assez de puissance pour les chasser, ou pour les maintenir par sa seule protection. Ils consentirent à faire légitimer leurs larcins par l'investiture du saint-siége. Richard obtint ainsi la principauté de Capoue; Robert Guiscard, les duchés de la Pouille et de la Calabre; et ils se soumirent à un tribut annuel en se reconnaissant vassaux de l'Église de saint Pierre. Les évêques de France et d'Allemagne qui avaient fait des rois, en avaient donné l'exemple au pape; mais il poussa plus loin cet empiètement, et se fit seigneur suzerain avant d'être bien sûr d'être souverain lui-même. Ainsi la papauté accroissait toujours ses prérogatives; et les paroles de Léon IX étaient mises en pratique par Nicolas II. La soumission de l'archevêque et du clergé de Milan par le cardinal Damien fut le dernier succès de ce pontificat qui finit en juin 1061. Mais cette soumission ne fut que momentanée. Les comtes de Toscanelle ne pouvaient souffrir que l'élection des Papes leur fut enlevée par la faction d'Hildebrand. Ils s'unirent aux évêques de Lombardie qui redoutaient l'ambition de ce moine récemment nommé cardinal et archidiacre de l'Église romaine; et l'impératrice Agnès entra elle-même dans cette coalition. Hildebrand crut la prévenir en faisant envoyer une députation en Allemagne pour demander au nom des Romains l'autorisation d'élire un pape. Mais leur légat ne fut pas même reçu, et il revint à Rome avec ses lettres encore fermées. Hildebrand ne différa plus. Il fit élire Anselme, évêque de Lucques, qui prit le nom d'Alexandre II. Mais les comtes de Toscanelle et de Segni ne voulurent point le reconnaître. Ils entraînèrent



les évêques lombards en Allemagne, et firent entendre à la régente Agnès que les droits de l'empire étaient foulés aux pieds par le clergé romain. L'empire n'avait que faire dans ce conflit. Il n'y avait point d'empereur, Henri IV n'était que roi de Germanie, et la couronne impériale n'était pas encore transmise par héritage. Les coalisés, rassemblés à Bâle, n'osèrent pas même la décerner à leur royal protecteur. Ils le nommèrent seulement patrice des Romains, sans qu'un seul habitant de Rome assistât à cette diète; mais ils firent un pape dans la personne de Cadaloüs, évêque de Parme, qui prit le nom d'Honorius II et qui marcha sur Rome à la tête d'une armée impériale et avec le cortége des évêques et seigneurs italiens qui l'avaient élu. Hildebrand s'était fortifié contre cette ligue. Le nouveau duc de Toscane Godefroy de Lorraine avait armé pour le défendre. Il surprit les troupes de Cadaloüs, les mit en déroute; et ce rival d'Alexandre II ne fut plus qu'un antipape, une créature des évêques lombards qu'on traita hautement de simoniaques et de concubinaires. Cette défaite des troupes impériales fut fatale à l'impératrice. Les seigneurs étaient mécontents de la faveur qu'elle accordait à l'évêque d'Augsbourg, son ministre. L'archevêque Annon de Cologne ambitionnait la place de ce favori; il se mit à la tête des seigneurs, enleva le jeune roi à sa mère, et s'empara des rênes du gouvernement [1]. Un concile assemblé au château d'Othon par ses ordres, excommunia et déposa Cadaloüs, malgré l'opposition des évêques lombards et sur

1. Othon de Freisingen, liv. VI; Sigebert et autres.

une lettre du cardinal Damien, qui fit reconnaître Alexandre II comme pape légitime en affirmant qu'on n'avait en rien choqué les droits de la puissance séculière. On a élevé des doutes sur cette reconnaissance affirmée plus tard par Baronius [1]. Les auteurs de l'*Histoire universelle* disent au contraire que le roi Henri IV persista à reconnaître Cadaloüs; mais il n'est pas probable qu'un enfant de treize ans, privé des conseils de sa mère, ait montré cette opiniâtreté contre l'opinion de son nouveau tuteur. Annon, gardien des droits de la royauté comme ministre, et de ceux du sacerdoce comme archevêque, essaya de les concilier dans l'intérêt de la paix. Tout en déposant Cadaloüs, il conservait des scrupules sur l'élection d'Alexandre; et pendant un voyage qu'il fit à Rome l'année suivante, il demanda respectueusement à ce pape pourquoi il avait accepté le pontificat sans attendre le consentement de son maître, attendu, disait-il, que les rois étaient depuis longtemps en possession de ce droit. Mais il trouva en face de lui et à côté d'Alexandre II le chef de la faction pontificale, ce terrible Hildebrand qui lui répondit effrontément que les rois n'avaient aucun droit à l'élection des Papes. Ils mentaient tous deux, car Henri IV comme roi de Germanie n'avait aucune autorité sur Rome et ses pontifes, et l'archevêque Annon devait savoir que le titre d'empereur pouvait seul lui donner cette autorité. Hildebrand, de son côté, savait trop bien quel était le droit de la puissance temporelle; et cette croyance était si bien enracinée dans l'esprit du

1. *Gesta Pont.*, an. 1064.

peuple et du clergé que malgré l'abandon qu'Henri II avait fait de tous ses priviléges en faveur de la papauté, on avait repris à sa mort cette tradition de l'Église. Mais Hildebrand voulait l'affranchir de cette dépendance, et la minorité du roi de Germanie, la victoire de Godefroy ayant encouragé son audace, il laissa échapper cette maxime qui révélait ses intentions secrètes, à la première occasion qui lui en était offerte. Son altière réponse eût tout brouillé si la modération du pape Alexandre n'eût arrêté la réplique de l'archevêque de Cologne. Il fut touché du zèle que montrait ce ministre de Henri IV pour le rétablissement de la paix, et au grand regret d'Hildebrand, il consentit à convoquer un concile pour y démontrer la régularité de son élection. Ce concile fut ouvert à Mantoue, et les évêques lombards s'y rendirent. Alexandre II se purgea par serment du crime de simonie dont ces évêques l'accusaient et se fit enfin reconnaître de tous [1].

Mais il est difficile de concilier cette adhésion des évêques de Lombardie avec ce qui se passait à Milan, où la faction du pape et celle du roi se combattaient sans cesse. La première avait pour chef le diacre Arialde et le gonfalonier Herlambaud, ouvertement protégés par Hildebrand. La seconde était dirigée par Gui de Velate, nouvel archevêque, et par ses suffragants. Cet archevêque, soutenu par Henri IV, avait chassé Arialde de la ville de Milan, et sa nièce avait fait tuer ce diacre par des sicaires. Ces événements s'étaient passés à la

1. Baronius, *Gesta Pont.*, an. 1064.

vérité avant le concile de Mantoue. Mais ce concile n'avait point terminé ce schisme, puisque le fanatique Herlambaud avait été forcé de revenir à Rome en 1064, pour solliciter les secours spirituels du saint-siége contre un archevêque que ses armes n'avaient pu dompter. Ce gonfalonier remporta un décret dicté par Hildebrand et portant : « que les évêques, de quelque Église que ce fût, ne » l'étaient légitimement qu'autant qu'ils étaient établis » par le pape, et que ceux qui ne l'étaient que par l'élec- » tion du clergé et du peuple, par ordre même du roi, » n'étaient pas évêques légitimes. » C'était une nouveauté des plus hardies qui détruisait à la fois les priviléges de la royauté, ceux des métropolitains et des synodes provinciaux, et qui conférait aux Papes, avec la confirmation des évêques, tous les droits que renfermait à leurs yeux le titre éminent d'évêque universel dont ils étaient si jaloux. A la seule vue de ce décret, Gui de Velate, effrayé ou lassé, se démit de ses fonctions épiscopales. Mais par un reste d'opposition, ce n'est point au pape, c'est au roi Henri IV qu'il renvoya sa crosse et son anneau pastoral ; et le roi, en les remettant au nouvel archevêque Godefroy, ouvrit cette interminable guerre *des investitures* qui lui causa tant d'affronts et de misères.

Excommunié sur-le-champ par le pape, Godefroy fut assiégé dans son château de Castiglione par les troupes d'Herlambaud, qui, rassemblant à la hâte des évêques et des clercs, fit élire le chanoine Otton à l'archevêché de Milan. Ce choix fut confirmé par le pape ; mais la faction royale ayant repris le dessus, cet Otton fut chassé du palais épiscopal, et contraint de signer son abdication dans

la cathédrale même où il avait cherché un refuge. Henri IV fut indigné de cette faiblesse; il lui enjoignit de reprendre ses fonctions et ordonna aux évêques lombards de le sacrer. Après cet acte d'autorité dont Hildebrand et le pape n'avaient pu empêcher l'exécution, ce roi pouvait-il espérer qu'Alexandre II eût consenti à la répudiation de Berthe de Suze sa femme? On ne conçoit même pas que l'archevêque Annon, le censeur perpétuel du libertinage effréné de ce jeune roi, se soit chargé d'écrire à Rome pour faire approuver ce divorce [1]. Le pape envoya sur-le-champ Pierre Damien à Mayence pour s'y opposer. Ce cardinal effraya les seigneurs et les évêques qui l'avaient approuvé, et Henri IV fut contraint de garder sa femme. Il se vengea de la défection de ces évêques par des violences qui soulevèrent des rébellions; il vendit les évêchés, les bénéfices ecclésiastiques. On vit même dans un seul diocèse deux évêques qui avaient payé au roi le droit de s'y établir. Le pape s'indigna de ces scandales et poussa à son tour la violence jusqu'à citer le roi à son tribunal. C'était le premier exemple de cette énormité, qu'Henri IV aurait punie peut-être si les révoltes des seigneurs ne l'avaient retenu en Allemagne. Mais la mort d'Alexandre II, survenue le 20 avril 1073, arrêta les effets de cette étrange citation.

J'ai négligé bien des actes de ce pontificat, parce qu'il n'en résultait aucun autre empiètement sur les droits des souverains et des Églises. Il en est un cependant qui avait ce caractère, et qui fut suscité par l'ambition de Guil-

1. *Conciles*, t. IX, p. 1203.

laume le Bâtard, duc de Normandie. On sait qu'à la mort du faible Édouard le Confesseur, Harold, fils de Godwin, s'était emparé du royaume d'Angleterre, au mépris du serment qu'il avait fait au duc Guillaume de soutenir ses prétentions, mais avec l'assentiment tacite des Anglo-Saxons, qui dominaient alors le pays. Quoique fortifié par l'alliance de tous les souverains qui se partageaient la vieille Gaule, le duc de Normandie voulut l'être encore par l'autorité du saint-siége; et le pape Alexandre II, ou plutôt son conseiller Hildebrand, ne pouvait négliger cette occasion de ressaisir l'ancienne suprématie du saint-siége, sur ce qu'il appelait sa province de Bretagne. La demande de Guillaume fut accueillie avec une sorte d'enthousiasme. Harold fut déclaré usurpateur et parjure, frappé d'anathème comme tous ses adhérents, et le duc de Normandie, proclamé à Rome comme roi d'Angleterre, reçut une bannière bénite et une bague qui renfermait un cheveu de saint Pierre, comme les signes d'un vasselage futur à l'égard des successeurs de l'Apôtre. Alexandre II profitait ainsi de l'esprit superstitieux de son temps; mais il savait le combattre quand il gênait son autorité, et c'est ce qu'il fit en réprimant l'insolente rébellion de quelques moines de Toscane. Ces moines s'étaient révoltés contre l'évêque de Florence qu'ils accusaient de simonie; et le peuple, ameuté par leurs prédications, demandait à grands cris la déposition de cet évêque. Ces stupides factieux offrirent de prouver leurs calomnies par le feu; et au mépris de la condamnation qu'avait faite un pape de ces usages barbares, un moine du nom d'Aldobrandini subit cette épreuve ridicule. Il sortit sain et sauf d'un bûcher en-

flammé, et l'évêque fut déclaré simoniaque. Mais Alexandre II eut la sagesse de rejeter un pareil jugement, il suspendit l'évêque pour calmer la sédition, fit rentrer les moines dans leur couvent, et après un examen plus éclairé, il rendit l'évêque de Florence à son diocèse, malgré l'avis d'Hildebrand lui-même qui avait ouvertement soutenu les rebelles.

Nous arrivons enfin au pontificat de cet esprit intraitable qui rêvait l'humiliation des princes de la terre et qui, sous le nom de Grégoire VII, voudra faire plier les plus forts sans l'autorité du saint-siége. Nous avons vu naître cette prétention quarante ans après la retraite de Constantin le Grand. Nous l'avons vue se manifester d'abord par des maximes contraires à la parole de Jésus-Christ; ensuite par d'impérieux conseils, par des admonitions hautaines, par des anathèmes conditionnels ou comminatoires, puis par des excommunications réelles, comme celles de Louis le Débonnaire, par un interdit jeté sur un royaume au temps de Robert de France. Nous venons de voir un Nicolas II décerner des États à des aventuriers normands, un Alexandre II qui veut enlever l'élection des évêques aux rois et aux métropolitains, et qui ose citer un roi au tribunal de l'Église romaine. Nous allons voir des attentats plus énormes et plus désastreux de la part d'un pape qui ne craindra ni ne respectera rien de ce qu'on a respecté avant lui. Hildebrand avait rendu d'éminents services au saint-siége en le délivrant de la honteuse tyrannie des princes toscans qui l'avaient si longtemps infesté de tant d'ignobles créatures. Les cinq papes qu'il venait de donner à Rome étaient des

hommes d'un mérite éprouvé, d'une piété profonde, d'une vertu qui contrastait avec les vices des misérables qui les avaient précédés. L'honneur de la chaire apostolique était rétabli, son autorité n'était contestée ou bravée que par les évêques dont elle voulait réprimer les désordres; et ils étaient assez nombreux pour effrayer tout autre réformateur qu'Hildebrand. Mais ces évêques ne s'attaquaient qu'au pape dont ils redoutaient l'énergie, jamais à la papauté. La juridiction romaine était reconnue dans tout l'Occident, l'Espagne exceptée, où le rit mosarabique était encore adopté, malgré les efforts du cardinal Le Blanc, légat d'Alexandre II, qui n'avait pu y substituer le rit latin.

Mais ce n'était qu'une question de liturgie; des difficultés plus importantes se présentèrent à l'esprit d'Hildebrand au moment où l'acclamation populaire l'appela à régir le monde catholique. On peut même dire qu'il fut d'abord embarrassé de la situation qu'il s'était faite. Allait-il se conformer à l'arrogante maxime qu'il avait jetée à la face du ministre de Henri IV, ou suivre l'exemple de ses prédécesseurs à l'égard de la puissance temporelle? Personne autour de lui ne se posait cette question, et il est probable qu'il en était seul préoccupé. Quelle était d'abord la puissance dont il avait à réclamer l'autorisation? Il n'y avait plus d'empereur, Henri n'était que roi d'Allemagne. Mais depuis un siècle et plus, les Romains étaient habitués à voir venir ce diplôme du trône germanique; depuis le premier des Othons, vingt-quatre pontifes avaient reconnu ce privilége de l'empire; et les deux ou trois qui s'étaient abstenus s'en étaient excusés de

manière à confirmer le droit. « C'était, comme dit Gibbon, » une maxime de jurisprudence que le prince élu dans » une diète d'Allemagne acquérait au même instant les » royaumes subordonnés de l'Italie et de Rome! » Ce trône était alors occupé par un jeune prince qui avait agacé l'orgueil d'Hildebrand par ses folies et ses outrages. Mais c'était vers ce prince que se tournaient les alarmes de tous ceux qui redoutaient l'avénement du nouveau pontife. Les opposants clercs ou laïques assiégeaient déjà ce trône de leurs craintes et de leurs avertissements. Hildebrand ne l'ignorait pas, et il savait que pour frapper à coups sûrs, il fallait d'abord s'affermir sur ses pieds.

C'est de l'Allemagne qu'étaient venus les derniers antipapes et les derniers schismes qui avaient troublé l'Italie; et un nouveau rival que Henri IV lui aurait suscité eût embarrassé l'ambition d'Hildebrand. Les princes souverains pouvaient prendre parti pour celui qui aurait défendu les prérogatives qu'ils exerçaient eux-mêmes à l'égard de leurs évêques. Il lui importait donc que sa puissance ne pût être contestée, et il n'était pas homme à reculer devant cette pensée, que le roi dont il méditait l'humiliation était celui-là même qui pouvait seul rendre sa puissance incontestable. Une telle pensée aurait troublé une conscience étroite ; elle ne suggéra peut-être à Hildebrand qu'un nouveau motif de se venger de l'obligation que lui imposait une odieuse coutume. Quoi qu'il en soit, ses députés partirent pour l'Allemagne, et je ne peux croire le trait d'audace que lui prête le protestant Spener [1]. Selon cet auteur, Hildebrand, suppliait le

1. Tom. I, liv. v, ch. iv.

roi de ne pas confirmer son élection, en lui déclarant que, s'il restait pape, il était résolu à le punir de ses crimes. Ce trait est démenti par sa dissimulation constante depuis le moment où il s'était décidé à reconnaître ce privilége de l'empire. Il a bien manifesté la résolution que Spener lui prête, mais dans une lettre confidentielle à Godefroy le Bossu, duc de Lorraine, que son mariage avec la comtesse Mathilde venait de faire comte de Toscane et dont il avait éprouvé l'amitié. Il y affecte même une douceur dont il était peu capable : il y dit qu'il avertira Henri IV de changer de conduite dans l'intérêt même de sa couronne, et que, s'il l'obtient, il en sera aussi joyeux que de son propre salut, mais que si Henri persiste, il n'est pas disposé à souffrir ses désordres. C'est ce que répétaient à ce même roi les prélats et les seigneurs qui redoutaient cette exaltation. Le malheur du roi vint de ne pas les croire. Il envoya le comte Ebérard à Rome pour éclarcir tout ce qu'on lui disait de l'orgueil et des intentions du nouveau pape, et ce comte fut séduit par les semblants d'humilité et de modestie dont s'enveloppait Hildebrand. Les honneurs extraordinaires dont cet ambassadeur fut environné consommèrent son aveuglement ; et, malgré les conseils qui auraient épargné bien des malheurs au monde chrétien, Henri IV signa cette désastreuse confirmation, ou plutôt l'arrêt qui allait le livrer lui-même à des humiliations inouïes.

Hildebrand, devenu Grégoire VII, ne tarda point à le détromper ; il était impatient de signaler son ingratitude. La seconde année de son pontificat commençait à peine, et dans le premier synode qu'il tint à Rome, il défendit

aux évêques, sous peine d'excommunication, de recevoir d'aucun laïque l'investiture d'aucun bénéfice, et prononça le même anathème contre les laïques qui oseraient la donner. C'était attaquer d'un coup tous les rois du monde catholique. Disons en peu de mots ce qu'était cette investiture. C'était une coutume ancienne, mais elle avait souvent changé de forme. Les rois et les seigneurs investissaient d'abord les prélats, comme les comtes et les chevaliers, en leur présentant une baguette ou un rameau; mais il paraît que, vers le dixième siècle, des clercs ayant procédé sans délai à leur consécration pour frustrer les droits de ceux qui leur conféraient une dignité ecclésiastique, les rois ordonnèrent qu'à la mort d'un évêque, sa crosse et son anneau leur seraient apportés, et que son successeur serait obligé de venir les prendre de leurs mains. On a voulu faire remonter cette manière d'investir un prélat à Louis le Débonnaire, mais il est plus certain qu'Othon le Grand fut le premier à faire usage de cette formalité; et comme l'approbation royale n'était pour le pape qu'une sorte d'investiture, l'anathème de Grégoire VII frappait en même temps le roi dont il l'avait reçue. Les révoltes des Saxons, des Thuringiens et des Bavarois contre Henri IV lui offrirent bientôt l'occasion de mêler sa politique aux affaires de ce royaume. Il se présenta comme arbitre entre les rebelles et leur maître, ou plutôt comme juge suprême de cette querelle; convoqua un concile en Allemagne, et désigna pour le présider les cardinaux d'Ostie et de Palestrine. Henri IV voulut enlever à ses ennemis l'appui du saint-siége, et, pour l'attirer à sa cause, il s'avança au-

devant des légats jusqu'à Nuremberg ; mais quelle fut sa surprise quand les dignes envoyés de Grégoire VII refusèrent de communiquer avec lui, s'il ne se faisait d'abord absoudre de l'anathème dont Alexandre II l'avait frappé pour le punir d'avoir vendu des bénéfices ecclésiastiques et de n'avoir point obéi à l'ordre de se rendre à Rome pour s'y purger de cette simonie ! L'impudence était grande puisque le pape avait communiqué lui-même avec ce prince en lui faisant part de son élection, en sollicitant son approbation, en faisant confirmer par lui les suffrages du peuple et du clergé romain ; et si la conduite des légats leur avait été dictée par le pape, je ne connais ni argument ni principe qui puisse l'en justifier. En approuvant une telle conduite, les avocats du saint-siége ont laissé croire que les Papes avaient une autre morale que celle qu'ils avaient mission d'imposer au reste des hommes. Mais ont-ils le droit d'incriminer la dissimulation de Henri IV qui, se voyant une terrible guerre sur les bras, et craignant d'être abandonné comme excommunié par un peuple superstitieux, se soumit à la plus honteuse pénitence pour obtenir son absolution ?

Ses évêques s'en indignèrent. Liémar, archevêque de Brême, légat né du saint-siége en Allemagne, s'opposa à la tenue du concile ; celui de Mayence et beaucoup d'autres soutinrent cette opposition : ils se déclarèrent supérieurs aux légats et alléguèrent que le pape seul pouvait ouvrir cette assemblée. Les deux légats furent obligés de repartir, mais Grégoire VII ne se tint pas pour battu. Il déposa l'archevêque Liémar. Il ordonna aux ministres, aux principaux officiers de la couronne de venir

à Rome se justifier d'avoir conseillé à leur maître la vente qu'il ne cessait de faire des bénéfices ecclésiastiques. Hildebrand croyait masquer par ces ménagements pour le prince la haine qu'il lui portait; mais cette nouveauté n'était qu'une atteinte de plus aux droits de la royauté. Dans un concile ouvert à Rome le 24 février 1075, il excommunia les cinq officiers qui n'avaient pas obéi à sa sommation; il suspendit ou déposa les cinq ou six évêques d'Allemagne et d'Italie qui avaient pris parti pour l'archevêque de Brême. Il renouvela l'anathème dont il avait déjà frappé Robert Guiscard et ses Normands qui s'étaient rués sur la marche d'Ancône, et dont sa colère n'avait point arrêté les incursions. Le roi de France Philippe était l'objet d'attaques plus virulentes. Hildebrand prêchait la révolte dans son royaume en écrivant aux évêques et aux seigneurs contre ce roi qu'il chargeait de tous les crimes, qu'il accusait de perdre ses États par son indulgence pour tous les vices dont ils étaient infestés. « Il ne mérite pas le nom de roi, leur disait-il, ce n'est » qu'un tyran qui se vautre dans l'infamie, qui excite ses » sujets au crime par son exemple[1]. » La tolérance des évêques n'est à ses yeux qu'une criminelle complicité. Il leur commande de se séparer du roi. Ils ne répondirent point à ces philippiques contre leur maître; mais ces mêmes lettres attaquaient leur incontinence, leur simonie, leurs adultères, leur enjoignaient d'abandonner leurs femmes et leurs concubines; et ils répondent alors par des injures; ils le traitent d'hérétique, comme contre-

1. *Epist.* V.

venant aux paroles de saint Paul sur le mariage, ajoutant qu'il était cruel de vouloir les forcer à vivre comme des anges, et qu'ils renonceraient plutôt à la prêtrise qu'à leurs femmes [1].

La naïveté de ces étranges justifications prouve que les colères de Grégoire VII n'étaient pas sans fondement; et s'il s'était borné à réprimer ces désordres au lieu d'y chercher un prétexte pour humilier les puissances de la terre, l'histoire le compterait au nombre des plus illustres réformateurs de l'Église. La juste sévérité de ses reproches lui attira plus que des outrages de la part des évêques d'Italie et d'Allemagne. Une vaste conspiration fut ourdie par l'archevêque de Ravenne, Guibert, ancien chancelier de l'empereur Henri III, qui aspirait à la papauté. Il se lia secrètement avec Cencius, préfet de Rome, factieux de profession, qui avait déjà soutenu l'antipape Cadaloüs contre Alexandre II, et que Grégoire VII venait de comprendre dans l'immensité de ses anathèmes. Pendant que le pape célébrait la messe de minuit, le 25 décembre 1075, dans Sainte-Marie-Majeure, une populace effrénée ramassée par Cencius, fondit sur l'église, arracha le pontife de l'autel, le traîna jusque dans le Vatican, et l'aurait assassiné peut-être si le peuple n'eût pris les armes et ne l'eût arraché des mains des séditieux. Grégoire retourna sur-le-champ à l'église et acheva tranquillement sa messe, pendant que les conjurés s'enfuyaient par les chemins de Ravenne.

Henri IV était prévenu de ce complot, et l'issue dut le

1. Lambert de Schaffembourg, an. 1074.

contrarier, car les légats de Grégoire le fatiguaient de leurs remontrances et de leurs intrigues. Vainqueur des Saxons et des Bavarois, il soutint ouvertement ceux de ses conseillers que le pape avait frappés de ses foudres; et Grégoire en vint à le citer lui-même à son tribunal, l'accusant de n'avoir pas rempli ses promesses, de protéger les simoniaques et les concubinaires, de garder des ministres condamnés par le saint-siége, et le menaçant de ses anathèmes s'il n'obéissait à cette étrange sommation. Le roi brave ces menaces, chasse les envoyés de Rome, et rassemble un concile à Worms, où les prélats, les abbés et les seigneurs d'Allemagne se rendent en foule. L'archevêque de Ravenne, Guibert, y arrive accompagné de plusieurs évêques de Lombardie et du cardinal Hugues Le Blanc, récemment excommunié pour ses débauches. Celui-ci apporte une histoire du pape fabriquée par le cardinal Bennon, où étaient accumulés tous les crimes imaginables, et cette assemblée, présidée par l'empereur lui-même, prononce la déposition d'Hildebrand comme usurpateur, apostat, criminel de lèse-majesté, préférant les adultères et les paillardises aux chastes mariages [1]. L'étrange décret de ce concile, dont je n'oserais citer toutes les expressions, est communiqué aux évêques de Lombardie et de la marche d'Ancône, qui jurent tous sur l'Évangile de ne plus reconnaître Grégoire VII pour pape. Henri IV écrit en même temps au peuple de Rome, au pontife lui-même et lui enjoint de quitter le saint-siége. Un clerc, Roland de Parme, a le courage de lui remettre

1. Lambert Schaffemb.

ces lettres au milieu d'un concile qu'il tenait à Rome; il traite le pape de loup ravisseur et somme les seigneurs et les prélats de se rendre auprès de Henri pour élire un autre pape. Roland eût payé de sa tête cette folle démarche, si Grégoire ne l'eût couvert de sa générosité. Sa violence ne tonna que sur le roi et ses conseillers. Il employa même un miracle pour mieux frapper les esprits, et montrant aux cent dix évêques qui l'entouraient un œuf où était gravé un serpent armé d'une épée et d'un bouclier, il s'écria qu'il fallait se servir du glaive de la parole pour frapper le serpent à la tête. Il excommunia le roi, le déclara indigne de recevoir la couronne impériale et délia ses sujets de leurs serments. Les mêmes anathèmes tombèrent sur les évêques d'Allemagne et de Lombardie. Ceux-ci le lui rendirent avec usure, et Guibert de Ravenne, les ayant rassemblés à Pavie, prononça à son tour l'excommunication de Grégoire.

Mais la puissance pontificale était déjà trop consolidée pour ne pas prévaloir contre tous ces conciles provinciaux. Plusieurs seigneurs et prélats reculèrent devant cet anathème de Pavie, et vinrent se jeter aux pieds du pontife. Les Saxons, excités par ses agents, levèrent de nouveau l'étendard de la révolte. Le duc de Souabe Rodolphe se déclara pour le chef de l'Église; les ducs de Bavière et de Carinthie entrèrent dans cette nouvelle ligue. Henri IV fut même abandonné par les seigneurs de sa cour, par les évêques de son royaume. Le 16 octobre, neuf mois après le synode de Worms, les mêmes hommes se rassemblèrent à Tribur, sous la direction des légats du pontife qu'ils avaient renié. On donna un an

au roi pour se faire absoudre sous peine d'être déposé; et ces rebelles lui signifièrent qu'ils transmettraient sa couronne à un plus digne, s'il ne se réconciliait avec le saint-siége. Ce prince, qui s'était héroïquement conduit dans soixante combats, fléchit devant cette coalition; et après avoir tenté de ramener les rebelles par des bassesses indignes d'un roi, après avoir accepté sur leurs instances l'arbitrage du pape qui le persécutait et l'avoir prié de se rendre à Augsbourg pour le juger, il prit tout à coup la résolution d'aller plaider sa cause lui-même. Craignait-il d'avoir à subir de trop grandes humiliations devant ses sujets révoltés ou dédaignait-il l'intervention de ces traîtres? Lambert de Schaffembourg, l'historien de ce drame, ne s'explique point là-dessus. Mais il raconte que, pendant que le roi était en route pour l'Italie, Grégoire en partait de son côté pour se rendre à Augsbourg. La comtesse Mathilde l'accompagnait comme partout. Cette comtesse était la fille du premier lit de Béatrix de Toscane qui avait, après son veuvage, épousé Godefroy de Lorraine. Béatrix était l'amie dévouée, la protectrice d'Hildebrand avant son pontificat. Mathilde avait grandi sous les yeux du cardinal, elle partageait tous les sentiments de sa mère. Elle avait épousé, par les conseils d'Hildebrand, le neveu de son beau-père; et devenue orpheline et veuve, maîtresse absolue de la Toscane, elle était restée attachée à Grégoire qu'elle ne quittait plus.

Les ennemis de Grégoire s'égayaient sur cette liaison. Le clergé allemand, sur la foi de ses propres dérèglements, supposait que le pape imitait son incontinence. Ce péché était alors fort commun et l'on citait peu d'ex-

ceptions; la supposition était naturelle; mais l'historien Lambert affirme que la piété seule avait formé cette liaison; qu'à cet égard la vertu de Grégoire était claire comme le jour. Je n'ai pas à éclaircir un fait qu'il est aussi difficile de réfuter que d'admettre, et je poursuis. Le pape et la comtesse avaient à peine franchi les limites de la Toscane, quand ils apprirent que le roi traversait la Lombardie. Ils ignoraient la révolution qui s'était opérée en Allemagne; ils ne savaient si Henri venait en roi ou en pénitent; et certes il lui était facile de reprendre son caractère et sa revanche. Les Lombards lui offraient une armée, et les Normands de Naples, à peine réconciliés avec le saint-siége dont ils craignaient fort peu les colères, n'auraient pas demandé mieux que de reprendre les armes. Henri pouvait surprendre Rome où la faction de Cencius grondait encore. Grégoire pouvait le craindre, et rien ne prouve qu'il en ait eu la peur. Mais Mathilde n'avait point la même assurance, et dans le doute elle entraîna le pape dans son château de Canosse, forteresse imprenable pour le temps et située sur un rocher dans les environs de Reggio. C'est dans cette citadelle que va se passer la scène la plus affligeante, la plus honteuse que l'histoire ait eu à raconter. Le plus grand roi du temps s'y présente; et c'est Mathilde qui le reçoit au pied de ses murailles, Mathilde, sa cousine germaine, l'intermédiaire naturelle entre les deux ennemis. « Je ne viens, » dit-il, que pour prouver mon innocence et pour solliciter ma grâce. » Mathilde court avertir le pape; les seigneurs, les princesses, les abbés qui sont autour de lui le supplient en faveur de Henri. « Je le veux bien,

» répond Grégoire, après une assez longue attente, mais » qu'il m'envoie sa couronne et les insignes de sa royauté, » qu'il désavoue son concile de Worms, qu'il se déclare in» digne de l'empire. » Ceux qui entendent ce langage arrogant ne peuvent croire que le roi accepte de pareilles conditions. Ils se jettent aux pieds de Grégoire, le supplient de se retracter. « Non, » dit-il; et le roi se soumet. Il arrive à la première enceinte de la forteresse, escorté de quelques seigneurs lombards qui ne cessent de lui offrir une armée et qui rougissent de sa lâcheté. « Qu'il laisse » son escorte et qu'il entre seul, » dit le pape; et il entre comme le pape l'ordonne. A la seconde muraille, on exige qu'il jette ses habits royaux; et il s'en dépouille, et il revêt une simple tunique de laine, et le voilà pieds nus, au mois de janvier, grelottant de froid, à jeun, comme un mendiant. Entrera-t-il enfin? non, il passera trois jours dans cette ignoble attitude. Le pape résiste aux prières de tout ce qui l'entoure. On ne conçoit ni la dureté de l'un ni la patience de l'autre. Les seigneurs vont jusqu'à traiter le pape de barbare; c'était en barbare qu'il fallait le traiter. Il s'en accuse ou s'en vante lui-même dans ses lettres, et Mathilde ne paraît pas moins impitoyable. Il faut que l'abbé de Cluny tombe aux pieds de cette femme pour la prier d'être plus chaudement charitable. Elle cède, et le pape se laisse fléchir; mais c'est le quatrième jour... Jésus-Christ avait mis moins de temps à pardonner à Madeleine. Mais que lui font les paroles et l'exemple du Dieu dont il se dit le vicaire! La soumission des Allemands lui a fait connaître sa puissance, et il en abusera pour effrayer les autres

rois du monde que cet insolent parvenu trouve trop superbes. Il connaît même assez son siècle pour ne pas craindre de décourager le repentir. Qu'on en fasse honneur à sa politique, si l'on veut. Mais l'humanité, la charité, toutes les vertus apostoliques, il les ignore. Il se montre dans cette scène l'égal des Tibère et des Caligula: et ce n'est point dans l'intérêt de la religion. Il ment s'il le dit, ses historiens mentiront en le redisant. C'est dans l'intérêt seul d'une ambition humaine, recouverte d'un vernis religieux; et nous n'en avons point fini de toutes ces atrocités que le jésuite Maimbourg ne craint pas lui-même de blâmer. Il exige que le malheureux Henri jure de ne jamais songer à se venger, qu'il chasse ses ministres, qu'il suive en tout ce qu'ordonnera le saint-siége pour la réforme des abus. Grégoire impose les mêmes serments aux princes et aux seigneurs qui assistent à cette scène déplorable. On dit qu'ils en étaient indignés. J'en doute, car tous les clercs et laïques présents acceptèrent, comme leur maître, toutes les humiliations que le pape voulut leur infliger.

Grégoire monte alors à l'autel, il célèbre l'office divin pendant lequel l'officiant offre dix fois la paix aux fidèles. Il coupe l'hostie en deux, il en prend une part, et se tournant vers le peuple : « J'ai été accusé, dit-il avec » une assurance étonnante, j'ai été accusé d'avoir usurpé » le saint-siége et de bien d'autres crimes. Que Jésus- » Christ soit mon juge, que ce pain sacré révèle mes at- » tentats ou mon innocence, et si je suis coupable qu'une » prompte mort m'en punisse! » Il pouvait porter ce défi, il n'y avait rien là dont Jésus-Christ pût le punir; mais

Dieu n'avait-il que ces reproches à lui faire? Il prit enfin l'autre moitié de l'hostie et l'offrit au roi en lui enjoignant de répéter ses paroles avant de la prendre. Henri hésite; il avait raison, sa conscience devait lui reprocher bien des fautes, et il s'excuse sur l'absence de ses accusateurs. « Ils ne croiront pas, dit-il, ce qu'ils n'auront pas vu, et » je prouverai ailleurs leur imposture. » Hildebrand se contente de cette excuse : il le communie, il le fait asseoir à sa table, et le renvoie dégradé à ses sujets indignés; mais le fougueux pontife n'avait point deviné jusqu'où la piété des peuples pouvait soutenir leur patience. Cette dureté froidement calculée révolta ceux d'entre eux qui n'avaient point perdu tout sentiment d'honneur. Les peuples de la Lombardie et leurs évêques furent les premiers à faire éclater leur indignation contre la barbarie du pape et la lâcheté du roi [1]. Quand vint à Milan l'émissaire chargé par Grégoire d'annoncer l'absolution d'Henri, cet évêque fut accueilli par des huées et des éclats de rire. « Ton Hildebrand est un intrus, lui criait- » on de toutes parts, il est excommunié lui-même; » et le peuple empêche le hérault d'achever sa proclamation. Ils ne veulent ni de Grégoire ni de Henri. Ils parlent de reconnaître le fils de l'un pour César et de substituer à l'autre un pape légitime. Henri se justifie par la contrainte que lui ont faite les Allemands eux-mêmes. Il retracte la promesse qu'on lui a arrachée de se soumettre au jugement d'un pape et d'un concile; il montre plus de haine que tous pour le pontife qui l'a humilié. Il les

1 Lambert Schafl., p. 251.



fléchit enfin, les rattache à sa cause et se voit bientôt à la tête d'une armée. L'Allemagne se divise en deux partis. Ceux que n'a point abrutis une dévotion exagérée partagent l'indignation des Lombards et demandent vengance des traitements infâmes qu'on a fait subir à leur roi. Ils s'arment pour le défendre. Les fanatiques au contraire, ceux qui ont livré à Rome leurs corps et leurs âmes, leur liberté, leur honneur, maudissent un souverain laïque qui ne veut plus se soumettre au jugement d'un pape. Ils s'assemblent à Forcheim dans la Franconie, sous la conduite de l'archevêque Sigefroy de Mayence; ils déposent leur maître et décernent sa couronne au duc de Souabe Rodolphe. Les seigneurs et les prélats y mirent des conditions qui répondaient à leurs intérêts particuliers. L'archevêque Sigefroy lui fit jurer de renoncer aux investitures, les seigneurs de consentir à l'abolition de l'hérédité, à leur laisser à l'avenir le choix de leur souverain. Grégoire VII avait d'autres pensées. Cette élection faite sans son consentement contrariait sa politique. C'était peu d'abattre les rois, il voulait avoir seul le droit de les créer. Il blâma la précipitation des Allemands, mais il les tint pendant trois ans dans l'incertitude sans décourager leur rébellion. Des écrivains judicieux ont prétendu que sous cette raideur pontificale, si conforme du reste à ses principes, se cachait une politique tout humaine. C'est que le parti de Henri IV lui paraissait alors le plus considérable, et que ses troupes le cernaient de toutes parts. Il était comme emprisonné dans un des châteaux de sa belle pénitente. Il ne pouvait, disait-il, passer en Allemagne ni rentrer à Rome : son caractère



en fut altéré. C'est la seule circonstance de sa vie où son orgueil et sa fermeté se soient démentis. C'est pendant ces angoisses que la comtesse Mathilde, voulant le fortifier contre ses ennemis et enlever peut-être à un roi excommunié l'héritage qui lui revenait de droit comme à son plus proche parent, fit don de tous ses biens à l'Église de Rome. La Toscane et l'Émilie, si souvent mentionnées dans les autres donations, entrèrent enfin dans le patrimoine de saint Pierre, et Grégoire VII et ses successeurs prirent place parmi les princes temporels qui se partageaient le monde. Il trouva peu de temps après le moyen de regagner sa capitale ; il y tint plusieurs conciles, où fut renouvelée l'excommunication de ses ennemis. Il y joignit celle de Nicéphore Botoniate qui venait d'enlever à Michel Ducas le trône de Constantinople, et qui ne s'inquiéta pas plus de ce trait de colère que les seigneurs et les évêques de Lombardie.

Ceux de France n'étaient pas plus dociles. Il s'y manifestait une recrudescence de liberté. Hugues, évêque de Die, qu'il y avait envoyé comme légat, se plaignait sans cesse des difficultés qu'il rencontrait dans l'exercice de ses fonctions. Le roi Philippe trouvait fort étrange qu'on vînt tenir des conciles dans ses États ; les archevêques de Tours, de Lyon et de Besançon, les évêques d'Orléans, de Beauvais, de Rennes et beaucoup d'autres tenaient fort peu compte des admonitions de ce légat qui appelait le premier de ces prélats l'opprobre et la peste de l'Église. Il réussissait pourtant à faire souscrire des canons contre les simoniaques, contre les laïques qui donnaient des investitures, et les prêtres qui les rece-

vaient. Mais personne ne se soumettait à ces défenses. Le trafic des bénéfices n'en était point arrêté; et le légat se plaignait que le pape crût trop facilement au repentir des coupables et que son indulgence encourageât leur indocilité. L'abbé Fleury cite en effet de nombreux exemples de cette indulgence qui attestent une grande indécision de la part de Grégoire VII dans cette période de son pontificat. La défaite d'Henri IV à la bataille de Fladenheim, livrée en Saxe le 27 janvier 1080, mit un terme à son incertitude. Il s'empressa de reconnaître le roi Rodolphe, et se tournant avec la fortune contre un ennemi dont il croyait n'avoir plus rien à craindre, il se vengea par la violence de la contrainte où il avait vécu pendant trois années. Ce furent des accès de rage. Il dénonça le vaincu aux saints apôtres, il le maudit et mêla dans ses imprécations la pensée dominante de son pontificat, l'horreur des investitures laïques. « Faites connaître, disait-il à saint Pierre et à saint Paul, que si » vous pouvez lier et délier dans le ciel, vous pouvez » aussi sur la terre donner ou retirer les empires, les » royaumes, les principautés, les duchés, les marquisats, » les comtés et les biens de tous les hommes. »

Mais la fortune des armes y était bien pour quelque chose : et si la bataille de Fladenheim fut l'œuvre des apôtres, ils ne soutinrent pas longtemps leur favori. Henri IV se releva, et quarante-neuf évêques, assemblés à Brixen par ses ordres, exercèrent à leur tour le pouvoir de lier et de délier en déposant le pape lui-même, et mirent à sa place l'archevêque de Ravenne Guibert, qui prit le nom de Clément III. Le décret rendu contre

Hildebrand est comme les siens un tissu d'injures et de grossièretés. On lui répond dans sa langue ou plutôt dans celle de son temps. On n'oublie point l'accusation de magie, et je ne conçois pas que des écrivains du dix-huitième siècle aient cru devoir le laver d'un pareil crime. Cette revanche jeta Grégoire VII dans de nouvelles perplexités et lui fit sentir le besoin de se fortifier par des alliances. Il avait eu en 1073 quelques démêlés avec Guillaume le Conquérant, qui n'avait point voulu soumettre le royaume d'Angleterre à un évêque d'Italie; il le caresse maintenant et réclame son secours contre les ennemis de l'Église. Il se tourne vers les Normands qu'il a deux fois excommuniés. Il absout Robert Guiscard, duc de Sicile et de Calabre, qui se déclare pour la seconde fois vassal du saint-siége et jure de le défendre contre tous. Fier de ces alliances et du secours des troupes toscanes, Grégoire veut assiéger son compétiteur dans Ravenne. Il s'érige en prophète pour soutenir le courage des partisans de Rodolphe. Il prédit du haut de la chaire la mort de Henri IV et l'anéantissement de sa puissance; il en fixe le jour. Mais le prophète est démenti par l'événement. C'est Rodolphe qui meurt à la bataille de Mersbourg sur l'Elster le 15 novembre de la même année. Il y est tué par le jeune Godefroi de Bouillon, futur conquérant de Jérusalem ; et Grégoire croit échapper au ridicule en publiant que sa prédiction de mort se rapportait à l'âme et non au corps de son ennemi. Par malheur pour Hildebrand, les troupes de Mathilde avaient été défaites le même jour près Mantoue; Henri IV courut en Italie pour achever le reste, pour introniser l'antipape Guibert, et anéantir une

donation qui le frustrait de son héritage. Les serviteurs du pape en frémirent, et le pressèrent de se réconcilier avec le vainqueur. Mais cette fois il se montra digne de lui-même. Au lieu de fléchir, il renouvela le décret de déposition dans un nouveau concile et se prépara à soutenir un siége.

Henri vint camper sous les murs de Rome. Il laissait l'Allemagne à la merci du nouveau rival que ses adversaires lui avaient donné dans la personne d'Herman de Luxembourg, pour s'attacher au principal auteur de ses tourments. Forcé par les Toscans de lever le siége, il revint quelques mois après et s'empara de la cité léonine. Mais l'inflexible pontife, retiré dans le château Saint-Ange, résista pendant trois ans à ses attaques. Le peuple le suppliait vainement de mettre un terme à ses souffrances. « Qu'il se soumette, répondait-il, et je l'absoudrai. » L'opiniâtreté de Henri égala la sienne. Il s'empara enfin de la ville, il fit introniser son pape Guibert qui lui rendit bienfait pour bienfait en lui donnant enfin la couronne impériale. C'est seulement alors qu'il prit le titre d'empereur, et les historiens ont eu tort de le lui donner dès l'origine de sa puissance, quelque pénible qu'il soit de constater que les peuples attendaient cette consécration pour lui reconnaître cette éminente dignité. Grégoire VII, du haut de sa citadelle, se riait des actes et des menaces du nouvel empereur. Il attendait les secours de Robert Guiscard qui parut enfin au commencement de mai 1084 pendant que Henri avait couru en Allemagne pour combattre son compétiteur. Robert Guiscard emporta la ville d'assaut, ses soldats en achevèrent la dévastation, et Grégoire VII, ramené dans son palais, ne

régna plus que sur les murs de Rome. Les cœurs des Romains n'étaient plus à lui. Les vassaux de Mathilde étaient lassés ou vendus. Robert n'osa point attendre le retour de l'empereur et conseilla au pape de le suivre à Salerne. Il sortit de Rome au moment où les troupes impériales y rentraient aux acclamations du peuple : et pour un homme de ce caractère, ce devait être un supplice de toutes les heures que de fuir devant celui qu'il avait voulu abaisser, de chercher un refuge chez une nation étrangère, de voir ses décrets méconnus, ses anathèmes impuissants. Son dépit dut être grand; mais l'histoire n'a point cru, sur l'assertion calomnieuse du cardinal Bennon, que la vengeance l'eût emporté jusqu'à conseiller le crime d'un misérable qui avait tenté d'écraser l'empereur sous une pierre, dans l'église où ce prince allait prier tous les jours. Ce fût le crime d'un fanatique, et le peuple en fit justice.

Grégoire VII ne se vengea qu'à sa manière, lançant des foudres émoussés, fomentant en Allemagne des révoltes inutiles. Sa vie en fut abrégée. Il mourut à Salerne, le 24 mai 1085, au milieu des cardinaux qui s'étaient associés à sa fuite. Ses derniers moments ont été diversement racontés. Le moine Sigebert dit qu'avant de mourir il rétracta l'excommunication de son ennemi. D'autres affirment que pressé par les cardinaux de montrer à ses derniers moments une indulgence plus conforme à l'esprit de l'Église, il répondit qu'à l'exception de Henri et de l'antipape Guibert, il absolvait et bénissait tous ceux qui croyaient qu'il en avait le pouvoir; paroles ambiguës qui n'annonçaient pas une conviction bien profonde des

droits dont il avait abusé. On ajoute qu'au moment de rendre son dernier soupir il dit : « J'ai aimé la justice et haï » l'iniquité, c'est pourquoi je meurs en exil. » Oui sans doute, l'amour de la justice fut la première règle de son pontificat, car l'injustice régnait dans le monde sous les formes de la simonie, de l'incontinence, de la cupidité, de l'usurpation des couronnes et des bénéfices. Mais Dieu ne pouvait lui pardonner d'avoir voulu dépouiller les rois auxquels la parole divine lui commandait d'obéir, et son exil n'était qu'un châtiment mérité. Il eut beau dire dans ses lettres que les grands de la terre trafiquaient impunément des biens de l'Église, qu'on ne pouvait les corriger qu'en leur enlevant le pouvoir de le faire, que les rois entreprenaient sur le spirituel par l'investiture des évêques, que l'épiscopat étant un droit sacré ne pouvait être conféré par un laïque. Yves de Chartres et Waltran de Naumbourg lui répondaient avec raison qu'il fallait corriger les abus sans abolir les choses dont on abusait, sans attenter à un pouvoir qui n'était contesté que par ceux qui voulaient le détruire. Ils ajoutaient que les règlements ecclésiastiques n'étant pas de droit divin, étant par cela même sujets à être modifiés, ne pouvaient engager les puissances laïques; que, depuis l'acquisition de tant de biens temporels par les évêques, le prince était seul capable d'en confirmer la possession, d'en autoriser la jouissance. Et c'est là ce qu'il faisait en les investissant par la crosse et par l'anneau. Jusqu'à Grégoire VII cette investiture était pour ainsi dire incontestée; ce fut de sa part une entreprise fatale que de la disputer à la puissance laïque, et ses successeurs n'imi-

teront que trop son ambition et son opiniâtreté. Mais ils trouveront devant eux des souverains qui défendront leurs priviléges, et la puissance absolue rêvée par ce pontife ne sera point encore établie.

Hors la donation de la princesse Mathilde qui assura la puissance temporelle des évêques de Rome, le saint-siége ne dut à Hildebrand qu'une puissance partout contestée. Grégoire V qui avait jeté l'interdit sur le royaume de France avait obtenu plus d'obéissance. Les violences du pape trouvaient partout une vive opposition; ses maximes étaient partout repoussées, ses sentences, même les plus justes, n'étaient presque jamais acceptées. Ses prétentions n'excitaient souvent qu'un silencieux dédain. Il prétendait, par exemple, que la Saxe avait été donnée à saint Pierre par Charlemagne, que l'Espagne lui appartenait avant les Sarrasins. Il s'étayait d'un prétendu diplôme de ce même Charlemagne, qu'il disait posséder dans ses archives, pour exiger les tributs de la France. Il menaçait les juges souverains de Sardaigne de donner leur île à un étranger s'ils persistaient à lui refuser le denier de saint Pierre. Deux rois se partageaient la Hongrie, il leur écrivit pour les engager à s'en remettre à la décision du saint-siége, qui, disait-il, était souverain de ce pays. Il élevait les mêmes prétentions sur la Dalmatie. Des auteurs modernes lui ont attribué l'excommunication d'un roi de Pologne nommé Boleslas II qui avait tué l'évêque de Cracovie pour se débarrasser de ses censures, mais ce fait n'est attesté par aucun de ses contemporains et Fleury déclare qu'il n'en a point trouvé la moindre trace. Sa prétention sur le Danemark est plus

authentique. Il écrivait au roi Suénon qu'il avait promis de donner son royaume à saint Pierre; mais Suénon paraît l'avoir gardé pour ses enfants. Un prince de Russie, nommé Démétrius, étant venu en pèlerinage à Rome, il le couronna de ses mains et lui fit déclarer qu'il tenait sa couronne du saint-siége; mais le père de ce prince régnait encore, et l'histoire n'a fait mention ni du père ni du fils.

Quant à la lettre adressée à l'évêque de Metz Hincmar et dans laquelle il veut justifier l'excommunication et la déposition des rois, elle n'est fondée que sur des assertions erronées ou de fausses interprétations des Écritures. Il cite des paroles dites par saint Pierre à saint Clément qui ne sont rapportées que dans le livre apocryphe des *Recognitions*. Il prend pour une déposition de roi la réponse de Zacharie à Pépin le Bref. Il affirme que saint Ambroise a déposé Théodose, et il conclut de ces faux exemples qu'il a eu le droit de déposer Henri IV, attendu que la royauté n'est qu'une invention de l'orgueil des hommes tandis que la papauté est d'institution divine. Mais en définitive personne ne resta soumis à sa tyrannie pontificale. Henri IV lui survécut dans la plénitude de la puissance dont il l'avait trois fois dépouillé. Aucun des abus, des vices de son temps ne fut réprimé par lui. Les désordres et les scandales qu'il n'avait cessé d'attaquer continuèrent à déshonorer le sacerdoce, l'empire et le monde. Othon de Frissingen le distingue à cet égard de ses contemporains, il dit qu'il enseignait par son exemple ce que commandait sa parole, et il en faut croire un historien qui était le petit-fils de l'empereur si

maltraité par le pape auquel il rendait cette justice. Mais il faut avouer que l'Europe lui dut trois legs funestes : la querelle des investitures, la rivalité des rois et des Papes, et les croisades dont il eut la première pensée, c'est-à-dire trois siècles de schismes, de guerres civiles, de guerres étrangères et de calamités de toute espèce.

Mais Rome a eu raison de l'honorer, de le canoniser même, car elle lui doit l'accomplissement de son vœu le plus cher. C'est lui qui, en lui ménageant la donation de la comtesse Mathilde, la seule qui ne puisse être contestée, c'est lui qui a investi le saint-siége de cette puissance temporelle qui complétait sa double autorité. Il est vrai qu'il n'en jouira pas de longtemps. Des guerres incessantes donneront la jouissance de ses domaines à une multitude de princes qui se disputeront l'Italie; mais aucun de ces compétiteurs ne pourra s'y fixer, et le titre du saint-siége ne périra point dans cette longue série d'usurpations et de défaites. Quand la civilisation aura amené le triomphe du droit, les Papes seront maintenus dans la possession de cette donation décorée du nom de *patrimoine de saint Pierre ;* et pour ébranler cet édifice de Grégoire VII, il faudra que tous les droits soient remis en question et que le monde soit renouvelé de fond en comble.

CHAPITRE XVII

URBAIN II. — CROISADES

1085 à 1137

Grégoire VII n'était pas sûr en mourant du succès de ses entreprises. Moins occupé de son salut que du soin de chercher à qui léguer son dangereux héritage, il avait désigné trois de ses plus zélés partisans aux cardinaux et au clergé de Rome. C'étaient Didier abbé de Montcassin, Othon évêque d'Ostie, et Hugues archevêque de Lyon. Didier était le plus opiniâtre des trois. Indigné que les rois d'Allemagne eussent donné des Papes à l'Église, il avait dit qu'il ne consentirait jamais à ce scandale, et avait secondé sur ce point la politique d'Hildebrand. Né des princes de Bénévent, il avait quitté les palais pour le cloître, et il était depuis vingt-neuf ans abbé de Montcassin, quand les Romains le traînèrent de force dans l'église de Sainte-Luce pour lui imposer la robe de pourpre et le nom de Victor III, qu'il n'accepta point encore. Il était retourné quatre jours après dans son abbaye, à la faveur d'une émeute suscitée par un lieutenant de Henri IV; et après avoir résisté deux ans entiers aux prières des évêques et des princes normands, il consentit enfin à revenir comme pape à Rome, où le rappelait

la comtesse Mathilde. Elle ne put cependant le maintenir que dans une moitié de la ville. L'antipape Clément III occupait toujours le Vatican sous la protection des troupes impériales; Victor III ne put officier dans l'église de Saint-Pierre dont ces troupes lui défendaient l'entrée, et il ne se crut pas même assez maître de ce qu'il possédait pour y tenir un concile. C'est à Bénévent qu'au mois d'août 1087 il assembla quelques évêques, et qu'il renouvela l'excommunication de l'empereur et de son antipape, celle des laïques qui conféraient les investitures et des clercs qui les recevaient. Ce furent là les seuls actes de son pontificat. Tombé malade pendant ce concile, il se fit transférer à Montcassin et mourut le 16 septembre après avoir présenté l'évêque d'Ostie à ses fidèles, comme le second héritier de la politique d'Hildebrand[1].

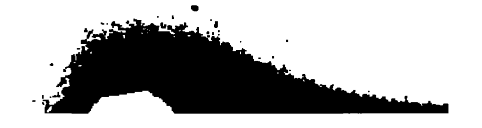
Il était difficile de réunir un assez grand nombre d'évêques pour faire cette élection. Les Allemands occupaient les villes du duché de Rome et tenaient la campagne. Peu de prélats étaient restés dans leurs diocèses; ceux des Romains qui demeuraient fidèles au parti de Victor les pressaient vainement de lui donner un successeur, la comtesse Mathilde les appelait en vain. Rome n'était pas assez sûre pour eux. Ils s'assemblèrent, mais à Terracine, et après six mois de vacance, le 8 mars 1088, ils accomplirent le dernier vœu de Victor en élisant l'évêque d'Ostie, qui prit le nom d'Urbain II. Il ne promit pas la paix au monde en déclarant aux seigneurs

1. Pierre Diacre, *Chron. de Montcassin*, ch. LXXIII.

et aux évêques d'Allemagne qu'il suivrait en tout les traces de Grégoire VII; mais sa modération démentit cette jactance, et il fut plus doux et plus grand que celui qu'il voulait imiter. Il débuta cependant par un acte d'énergie pontificale en signifiant au roi Alphonse de Léon et de Castille qu'il eût à remettre dans son siége de Saint-Jacques de Compostelle, l'évêque Don Diègue que ce roi en avait chassé. Ce ne fut point la seule affaire qui attira ses regards vers l'Espagne. L'invasion des Sarrasins avait jeté une grande perturbation dans les diocèses, et à mesure que les rois catholiques les refoulaient vers le midi, les Églises se relevaient d'elles-mêmes et réclamaient leurs anciennes juridictions. Urbain II ne fit pas droit à toutes ces réclamations. Il érigea la ville capitale de Tolède en primatie, rétablit la métropole de Tarragone, malgré l'opposition de l'archevêque de Narbonne qui lui avait enlevé ses suffragants, et obtint enfin la substitution du rit latin au rit mosarabique, par l'opiniâtreté de son légat Rainier, et par celle du roi Alphonse[1]. Le champion de ce monarque avait été cependant vaincu par celui du clergé toledan, dans deux épreuves par le duel et par le feu; mais il appela de ce jugement de Dieu à sa propre volonté et força le clergé et le peuple à chanter la messe en latin. Ce roi fut moins docile aux ordres du saint-siége dans l'affaire de Saint-Jacques, et le pape ne put jamais le contraindre à rétablir l'évêque qu'il en avait expulsé.

L'Italie et l'Allemagne étaient encore moins soumises.

1. Mariana, liv. IX, ch. XIX.



Urbain II n'avait pas même de résidence fixe. Rome était toujours partagée entre les deux pontifes; et le château Saint-Ange appartenait à son compétiteur. Après un court séjour à Montcassin, il avait traversé la Pouille pour se rendre en Sicile où vinrent le trouver des lettres de l'empereur Alexis Comnène qui l'invitait à se rendre à Constantinople pour régler la question des azymes. Mais cette nouvelle avance de l'Église d'Orient n'eut aucune suite. Des affaires plus importantes le retenaient dans l'Occident. Quelques évêques de l'Allemagne négociaient le repentir de Henri IV, et cet empereur manifestait le désir d'abandonner son antipape. Mais d'autres craignirent d'être les victimes de ce raccommodement et firent changer cette pacifique résolution. Ses troupes reprirent toute la ville de Rome, et le pape Urbain se réfugia à la cour de Toscane. C'est alors que pour fortifier son parti, il obtint l'alliance momentanée de la Bavière, en mariant la comtesse Mathilde au jeune Guelfe dont le père régnait sur ce duché. Elle avait quarante-trois ans, et le pape n'avait point à craindre qu'un héritier direct vînt disputer à saint Pierre cette riche succession. Ce mariage ne lui ramena point la victoire. Henri IV envahit la Lombardie, battit le jeune époux de Mathilde, s'empara de la forteresse de Mantoue; et le bruit de son invasion suffit aux Romains pour se rattacher à l'antipape. Urbain ne put d'abord s'en venger que par des anathèmes; mais bientôt après il s'attira de justes et de graves reproches en armant le fils contre le père. Les auteurs qui ont voulu en purger sa mémoire ont attribué à l'empereur des infamies et des brutalités qui auraient

révolté le jeune Conrad. Henri IV ne fut sans doute ni bon époux, ni bon père, ni bon maître. Mais il n'est pas possible qu'il ait voulu prostituer sa femme à son fils, et que la révolte du prince soit due à cette infâme proposition. La politique de Rome y suffisait. Plusieurs historiens accusent Urbain II de cette trahison[1] et les secours de Mathilde, la consécration de Conrad comme roi d'Italie par l'archevêque de Milan sont des preuves irrécusables. Le pape le vit même plus tard, le nomma le fils de l'Église romaine, et l'empereur fut réduit à chercher un asile dans une forteresse contre les armes de son fils.

Urbain II dirigea dès lors tous ses soins vers l'Église de France que divisaient toujours des questions de juridiction et des jalousies d'autorité. Le divorce du roi Philippe et son mariage avec Bertrade de Montfort auraient dû réunir les évêques dans une réprobation commune. Ils se partagèrent encore. Celui de Senlis bénit cette union adultère, et le célèbre Yves de Chartres la blâma ouvertement après avoir essayé d'en détourner le roi, qui le fit persécuter, piller et jeter en prison par le vicomte de son diocèse. Urbain II ordonne à l'archevêque de Reims d'aller trouver Philippe, de lui enjoindre de quitter sa maîtresse et d'employer le glaive spirituel pour l'y forcer. Le roi essaye d'opposer un concile à la colère du pape, et c'est dans la ville de Reims qu'il le convoque; mais peu d'évêques s'y rendent, tandis que l'archevêque Hugues de Lyon en assemble un autre dans la ville d'Autun, le 16 octobre 1094, pour frapper ce ma-

1. Berthold Constantiensis; Dodechinus, an 1093.

riage d'anathème. On y joignit, suivant l'usage, l'excommunication de l'empereur, de l'antipape et des investisseurs laïques. Philippe en fut ébranlé, il envoya des députés à Rome, promit ce qu'il n'avait pas l'intention de tenir; et malgré les sévères conseils d'Yves de Chartres, Urbain II, oubliant les traditions d'Hildebrand, lui accorda un délai d'une année.

Je remarquerai encore sa mansuétude à l'égard de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre. C'était le fils de Guillaume le Conquérant qui avait constamment refusé de prêter serment à Grégoire VII, et le fils comprenait encore moins qu'un roi pût être le vassal d'un évêque d'Italie. Il se disait au contraire le maître des évêques et de leurs domaines. Il ne permettait pas qu'on remplit les abbayes et les siéges vacants, regardait leurs revenus comme siens. Les prêtres et les moines sollicitaient en vain la permission de se donner des chefs. « C'est moi qui » le suis, » répondait-il, et il parlait en roi; mais on profita d'une maladie grave pour dompter son avarice par la crainte de l'enfer; et sa peur fut si grande qu'il supplia le vénérable Anselme, abbé du Bec, d'accepter le siége primatial de Cantorbery. Mais il guérit et ce primat devint l'objet de sa haine. On fut obligé de lui remettre le pallium en cachette. Il ne put obtenir du roi ni la convocation d'un concile, ni l'élection d'un seul abbé. « Les abbayes sont à moi, » disait-il; et fatigué des remontrances du vertueux Anselme, il le mit dans la necessité de s'enfuir d'Angleterre, et d'aller chercher des consolations à la cour d'Urbain II. Anselme pria le pape de ne lancer contre son persécuteur ni anathème, ni interdit; le

pape comprit que tout le clergé d'Angleterre en serait puni, et le primat ne put y rentrer qu'à la mort de Guillaume le Roux.

Urbain était alors plus heureux en Italie. Il ouvrit le 1er mars 1095 le célèbre concile de Plaisance, et il s'y montra dans tout l'appareil d'un évêque universel. Il y vint deux cents évêques, quatre mille clercs et trente mille laïques. Aucune église ne pouvait les contenir, et ce fut dans une plaine que se tint cette assemblée. L'impératrice Adélaïde ou Praxède vint s'y plaindre des outrages de son époux Henri IV. Des ambassadeurs d'Alexis Comnène y parurent pour implorer les secours de l'Occident contre les Sarrasins; la sympathie des assistants répondit à leurs doléances. On parla même de cette croisade rêvée par Grégoire VII, mais les Italiens aimaient trop leur beau pays pour en changer. C'est à une nation plus belliqueuse qu'Urbain alla demander des armées. Après le renouvellement de toutes les excommunications de l'époque, il se rendit en France où les nombreux pèlerins qui revenaient de la Terre Sainte soulevaient déjà les esprits au nom du Saint Sépulcre. Pierre l'Ermite en arrivait. C'était un homme d'une grande vertu, et le renom de sa vie austère lui attirait la vénération des peuples. Il rapportait de Jérusalem les prières des malheureux moines que tourmentaient les infidèles. Urbain II le joignit à Clermont. Il y arriva porté pour ainsi dire par les populations qui l'accueillaient avec des transports de joie [1], malgré les anathèmes dont il me-

1. Guibert de Nogent.

naçait leur maître. Il ouvrit le concile le 18 novembre par cet acte de colère. Il y eut des protestations, mais sans effet, contre cet exercice d'un pouvoir absolu. Une seule pensée occupait tous les assistants. Le pape parut enfin dans la chaire. Il peignit avec éloquence la triste situation des chrétiens d'Orient et la cruauté de leurs bourreaux [1]; il appela tous les fidèles au secours de leurs frères; et tous ses auditeurs émus, transportés jetèrent cet immense cri de : Dieu le veut ! Dieu le veut ! qui retentit dans l'Europe entière.

« Eh bien ! ce sera votre cri de guerre, » reprit le pontife, et il donna pour chef à cette multitude armée, l'évêque du Puy, Adhémar de Monteil. Les princes, les seigneurs, les évêques, les peuples, se levèrent de toutes parts : mais je n'ai point à raconter ce pieux soulèvement, ni les résultats glorieux et sinistres de cette irruption de l'Europe sur l'Asie. Il y eut aussi des motifs politiques. L'abbé Fleury le fait entendre; il rappelle un sermon d'Urbain qui tendait à détourner vers l'Orient cette ardeur guerroyante dont les seigneurs étaient animés; ces chevaliers turbulents, ces prélats belliqueux, toujours prêts à se révolter contre leurs suzerains ou à s'égorger les uns les autres. Tout était dans un si grand désordre, dit Guillaume de Tyr, qu'il semblait que le monde était à son déclin et prêt à retomber dans le chaos. Cette anarchie fut en quelque sorte assoupie par la folie des croisades; et si le pape Urbain l'avait prévu, l'histoire devrait le compter en nombre des plus grands politiques. Il ne

1. Guill. de Tyr.

laissa point refroidir l'enthousiasme qu'il avait provoqué. Il tint des conciles à Tours, à Nîmes, à Rouen, à Montpellier, excitant partout la même sympathie, et fut ramené à Rome par une partie des croisés. Son entrée fut triomphale ; la comtesse l'accompagnait. Ses troupes allèrent attaquer Henri IV et son antipape et les réjetèrent sur l'Allemagne. Mais un caprice de la fortune releva l'empereur. Aucun parti n'était jamais abattu. Le vaincu de la veille était le vainqueur du lendemain. On dit que ses plus turbulents ennemis s'étaient croisés. Ses sujets fidèles l'entourèrent : Henri IV tint une diète à Mayence, fit mettre son fils Conrad au ban de l'empire, et désigna le second de ses fils pour son collègue et son héritier.

Urbain II assemblait de son côté cent quatre-vingt-trois évêques à Bari. Il en vint de Constantinople qui essayèrent de terminer le schisme des deux Églises en sollicitant un nouvel examen de la procession du Saint-Esprit. Le concile en fut moins touché que de la querelle des investitures. « On ne pouvait voir sans horreur, disait le Saint-» Père, que des mains de prêtres élevées à l'honneur de » créer le Créateur, de l'offrir à son Père dans le saint » sacrifice, et pour le salut du monde, fussent condam-» nées à êtres pressées par des mains impures, profanées » par des attouchements infâmes, toujours souillées du » sang des hommes. » Urbain II n'eut pas longtemps à supporter ce spectacle qui le faisait frémir. La mort l'en affranchit le 9 juillet 1099, et cette mort lui enleva le bonheur d'apprendre la conquête de Jérusalem et la délivrance du Saint Sépulcre. On a moins parlé de ce pape que de Grégoire VII, mais il fut plus grand que lui, et le

saint-siége dut à sa prudence une autorité plus universellement respectée.

Le cardinal Rainier, qui lui succéda sous le nom de Pascal II, se rapprochait un peu plus du caractère d'Hildebrand dont il avait été le favori. Nous l'avons vu faire preuve de fermeté dans sa légation d'Espagne ; et sa première pensée fut la destruction de l'antipape qui troublait l'Italie depuis vingt années. Aidé des troupes et des trésors de Roger, duc de la Pouille, il chassa Guibert de la ville d'Albane, le poursuivit à outrance ; et une attaque d'apoplexie l'en délivra ; mais l'empereur n'en fut point abattu. Son lieutenant Verner et Richard, prince de Capoue, créèrént successivement trois nouveaux antipapes, qui passèrent comme des fantômes. Le premier, nommé Albert, fut pris et déposé le jour même de son élection. Un second, nommé Théodoric, dura quatre mois à peine ; et le troisième, appelé Maginulfe, expia dans un exil éternel quelques jours de pontificat. Les ennemis de Pascal II se lassèrent d'en créer, il resta maître du saint-siége et poursuivit le cours de ses violences. Ses légats régnaient en France plus que le roi Philippe. Ils y tenaient des conciles qu'il est triste de raconter, car ils ne sont occupés que de questions de propriété que la primitive Église aurait rougi d'avoir à débattre. Il faut dire cependant que l'Église gallicane était purgée de bien des vices que nous avons signalés. On y remarquait aussi moins d'ignorance. On y citait un plus grand nombre de prélats éminents et dignes de leur mission. Yves de Chartres en était le modèle et le directeur. Il était plus puissant que les légats eux-mêmes, et ses conseils ré-

glaient souvent la conduite des souverains-pontifes. Il était moins respectueux envers son roi. Il louait les envoyés de Rome de ne point communiquer avec lui. Mais, malgré leur dévouement au saint-siége, tous les évêques ne partageaient pas cette rigueur extrême. Lorsque dans le concile de Poitiers les légats voulurent renouveler l'excommunication, les seigneurs sortirent pour ne point prendre part à ce scandale et beaucoup de prélats suivirent leur exemple. Leurs églises n'en étaient pas moins fermées aux deux excommuniés. Tout secours religieux leur était refusé. Ils étaient plaints, seulement de quelques-uns, mais repoussés par tous, et Bertrade fut un jour obligée de faire enfoncer la porte d'une église pour que son chapelain pût lui dire une messe. Ce trait d'énergie et de piété de la part d'une femme, qui se jouait de toute morale, caractérise les mœurs d'un siècle où la dévotion n'excluait ni le vice ni le crime.

Philippe ne montrait point la même fermeté. L'anathème le tourmentait, et il ne cessait de solliciter son absolution. Il l'obtint enfin, mais à des conditions humiliantes, et il ne rougit point de s'y soumettre. Le 2 décembre 1104, il parut nu pieds devant neuf évêques présidés par Lambert d'Arras, délégué par Pascal II pour cette honteuse cérémonie. Il jura de ne plus communiquer avec Bertrade, lui fit répéter ce même serment, et crut expier un adultère par une lâcheté qui n'attestait que trop l'abaissement des rois. Ceux d'Angleterre luttaient cependant encore contre le pouvoir qui voulait les humilier tous. Guillaume le Roux n'y régnait plus. Une flèche, lancée contre un cerf par Tyrrel, avait frappé

ce roi au cœur le 2 décembre 1104; mais son esprit d'indépendance revivait dans son successeur. C'était Henri, son frère, qui s'était emparé du trône au préjudice de Robert de Normandie, son aîné, qui combattait en Palestine. Le primat Anselme se hâta de se rendre auprès du nouveau roi; et muni des instructions du Saint-Père, il offrit de le soutenir contre son prince légitime, s'il voulait renoncer aux investitures. Celui qui avait dépouillé son frère ne craignit pas de mentir au pape. Il promit tout pour être sacré, et dès le lendemain il oublia sa promesse. Il ne voulut abjurer aucun privilége de sa couronne. « Je ne souffrirai, dit-il, dans mes États » personne qui ne soit à moi corps et biens. Je ne paye- » rai pas de tribut à Rome, et le primat sortira de mon » île si le pape ne se relâche point de ses prétentions. » Trois évêques anglais vont porter ce défi à Pascal, et ce pape en frémit de colère. « Quand je devrais y perdre » la tête, s'écrie-t-il, les menaces d'un homme ne me » feront point abolir les droits de l'Église. Que le roi » d'Angleterre renonce à l'investiture des abbés et des » évêques. Il n'appartient pas à un fils de réduire sa » mère en servitude en lui donnant un époux qu'elle » n'aurait pas choisi. » L'abbé Fleury observe que le roi n'imposait pas d'évêques à l'Église, que l'élection était libre, et que l'investiture n'était autre chose que la permission d'user des biens temporels affectés à l'évêché. C'était vrai partout ailleurs, mais Guillaume le Roux avait anéanti l'élection canonique dans ses États, et son frère suivait son exemple. La colère du pape l'indigna, il ne voulut pas même ouvrir la lettre qui lui était adres-

sée. Il nomma deux évêques pour Herford et pour Salys-bury, et leur donna immédiatement l'investiture à la face du primat qui refusait de les sacrer. Il en avait nommé un troisième pour l'église de Winchester, et cet évêque n'ayant pas voulu se soumettre à ce qu'avaient toléré les autres, il le bannit de ses États. Anselme le suivit et revint à Rome au moment où un envoyé du roi y arrivait pour dire au pape que son maître ne renoncerait jamais aux investitures, quand il devrait y perdre son royaume. « Et moi, répéta Pascal, je perdrai la tête » avant de permettre qu'il les garde[1]. » C'était une déclaration de guerre. Le roi fit saisir tous les revenus de l'évêché de Cantorbéry et piller les églises des partisans d'Anselme, qui l'accusèrent d'avoir livré ses brebis au loup par son absence. Pascal usa de ses armes spirituelles, mais il ne frappa que les conseillers du prince. Anselme arrêta le bras de Pascal, comme il avait arrêté celui d'Urbain. Il savait quels désordres, quelles brutalités pouvait inspirer la colère à son roi. Il ne désespérait pas de le ramener par ses conseils; et le pape craignait de perdre les riches tributs de l'Angleterre. L'intervention de la comtesse de Blois, sœur de ce monarque, opéra un rapprochement entre Anselme et lui. Ils se virent à L'Aigle en Normandie; et le roi parut s'adoucir. Il rendit à l'évêque tous les revenus de sa primatie : mais il fut intraitable sur les investitures, et ne rentra dans ses États que pour accabler son clergé d'exactions et de sévices. C'est alors, sans doute, qu'il apprit de sa sœur que la

1. Malmesbury, p. 226; Eadmer, p. 73.



patience d'Anselme était à bout, et que les foudres du saint-siége allaient tomber sur sa tête. Il craignit que cet anathème ne jetât tous ses évêques dans le parti de Robert, son frère, qui venait lui disputer sa couronne, et il céda tout à coup son droit de conférer l'épiscopat par l'investiture en se réservant l'hommage des évêques pour leurs domaines temporels. Il déchargea les églises du cens que Guillaume le Roux leur avait imposé, et fit remplir les siéges vacants par l'élection. Le pape accepta cette transaction avec joie, et le sage Anselme fut remis en possession de son Église et de ses revenus. Mais les regrets de Henri ne tardèrent point à se manifester. Il se crut plus maltraité que le roi d'Allemagne, et se plaignit de la tolérance de Pascal envers ce prince.

La résistance de Henri le Germanique était en effet plus opiniâtre. Il méprisait les anathèmes, et la fidélité de ses partisans n'en était point ébranlée. L'abus qu'on avait fait de ces armes spirituelles en avait émoussé les coups. La vacance de l'évêché de Bamberg lui fournit une nouvelle occasion de braver le saint-siége. Il donna cette Église à son chapelain Othon, et l'investit immédiatement par la crosse et l'anneau. L'archevêque Brunon de Trèves s'était soumis également à cette prérogative de la couronne, et cet outrage était d'autant plus humiliant pour le pape, que ces évêques acceptaient l'investiture des mains d'un prince excommunié. Ils en avaient rougi plus tard, et ils étaient venus à Rome pour recevoir celle de Pascal. Mais qu'importait à l'empereur? Il n'en avait pas moins triomphé du pontife, et la mort de son fils rebelle semblait assurer son repos. Mais Rome

sut lui trouver un rival plus dangereux encore dans sa propre famille. Son autre fils Henri, excité à la rébellion par les lettres du pape[1], se couvrit du manteau de la religion pour s'emparer du gouvernement de l'empire. Ce jeune prince joignait le cœur d'un ingrat à la souplesse d'un hypocrite. Il feignit de déplorer l'impiété de son père; il jurait de déposer les armes si son père voulait se soumettre à l'Église; et c'est au nom de la paix publique, de l'intérêt de l'État, que le fourbe allait les troubler l'un et l'autre. Il séduisit le duc de Bavière, les seigneurs de la Saxe, de la Franconie, du haut Palatinat; et quand l'empereur songea à le combattre, il se trouva sans défenseurs et sans armée. Content de l'avoir réduit à cette impuissance, le rebelle n'osa point provoquer sa déposition. Il implora son pardon et attira son malheureux père dans un piége abominable. D'artifice en artifice, il l'amena à la diète de Mayence, où les évêques et les légats de Rome lui signifièrent, sous peine de la vie, de quitter le sceptre et le diadème. Quelques historiens parlent d'une protestation énergique de l'empereur, d'un appel à la conscience des prélats, d'une menàce des vengeances célestes. D'autres disent que trois évêques eurent l'insolence de lui arracher les insignes de la royauté, que son indigne fils, désapprouvant cette violence, voulut obtenir une démission volontaire, et que Henri IV fut forcé de se déclarer incapable de gouverner. D'autres affirment qu'il fit de lui-même cet humiliant aveu, et que les légats hésitèrent encore à lui donner une

1. Sigeb. de Gemb.; Maimb., liv. III.

absolution qu'il avait achetée par cette bassesse[1]. Quoi qu'il en soit, l'empereur Henri IV fut déposé le 7 août 1106, après un règne de plus de cinquante ans; et il se trouva peu de jours après dans un tel besoin, que, s'il faut en croire Othon de Frissingen, il fut réduit à solliciter pour vivre un canonicat dans l'église de Spire. Ajoutons que ce canonicat lui fut refusé par le prélat qui gouvernait cette église, et qui l'avait reçue de ce même prince que repoussait son ingratitude.

Pascal II louait tous ces rebelles de leurs actes de violence, et frappait d'anathème les prélats qui osaient les blâmer. Le clergé de Liége fut puni par lui de la fidélité qu'il voulait garder à son maître, et de l'audace qu'il avait eue de dénier au saint-siége le droit d'excommunier et de déposer les rois. La protestation était tardive : les rois n'avaient plus que la liberté de s'en défendre et ils n'en usaient pas toujours. Mais Pascal ne tarda point à être puni lui-même par l'ingrat dont il s'était fait le complice. Henri V ne se révéla point sur-le-champ. Il manquait à son usurpation le titre d'empereur, et nul n'osait le prendre encore de lui-même. Le plus fier ne se croyait pas maître de l'empire avant d'avoir reçu cette couronne de la main de l'évêque de Rome. Pascal s'achemina vers l'Allemagne pour la lui donner; mais la défiance l'arrêta tout à coup à Guastalla, et après avoir renouvelé publiquement les décrets qui défendaient aux laïques de conférer l'investiture, il prit subitement le chemin de la France. Philippe et son fils Louis le Gros

1. Othon de Frissingen.

se hâtèrent d'accourir au-devant de lui et se prosternèrent à ses pieds. Ces rois n'étaient plus que les humbles serviteurs de la cour de Rome. Mais Henri V avait appris avec dépit ce changement de route, il avait attendu le pape à Ausbourg, et tout le clergé d'Allemagne avait espéré que Pascal II aurait célébré les fêtes de Noël à Mayence. Henri sollicita une conférence. La ville de Châlons-sur-Marne fut désignée par le pape, et l'abbé Suger l'accompagna avec un certain nombre d'évêques français. Une ambassade solennelle y fut envoyée par le roi de Germanie; elle était présidée par Albert, chancelier de l'empire, et composée de trois évêques, de plusieurs ducs et comtes d'Allemagne, et du terrible Guelfe, duc de Bavière, qui se faisait de sa stature colossale un privilége d'insolence et de grossièreté. L'appareil et l'entrée de cette ambassade furent magnifiques. L'archevêque de Trèves répondit au décret de Guastalla par la défense énergique du droit d'investiture qu'avait la puissance séculière; et l'évêque de Plaisance répliqua au nom du pape que cette investiture était criminelle envers Dieu, et que l'Église en était avilie. Mais une voix forte lui imposa silence, et c'était sans doute celle du Guelfe. « Ce n'est pas ici, dit cette voix, c'est à Rome que » cette querelle sera vidée par l'épée, » et l'épée était en effet le seul arbitre de cette querelle.

Henri V était prêt à soutenir le défi de son ambassade, et les violences de Pascal II aux conciles de Troyes et de Rome ne firent que l'irriter davantage. Il annonça hautement qu'il allait soumettre l'Italie et forcer le pape à le sacrer empereur. Jamais un plus grand armement

n'avait menacé la capitale de la chrétienté. Cinquante mille fantassins et trente mille cavaliers marchaient sous la bannière de Henri. Il se fit couronner roi d'Italie par l'archevêque de Milan, traversa en vainqueur les États de la comtesse Mathilde, et envoya des députés au pape pour régler la pompe de son couronnement. Pascal n'était point à Rome; mais ce fut un commencement de faiblesse que d'envoyer des députés pour traiter avec ceux du vainqueur. C'est dans les parvis de la basilique de Saint-Pierre que, le 5 février 1111, eut lieu leur conférence; et le roi et le pape y luttèrent d'hypocrisie. Henri V promit de renoncer aux investitures, de laisser à saint Pierre l'intégrité de son patrimoine; et Pascal s'engagea à forcer les évêques, sous peine d'excommunication, de rendre à la couronne tous les biens qu'ils avaient usurpés depuis Charlemagne. Ils savaient l'un et l'autre que les évêques n'y consentiraient jamais, mais les préliminaires de cet accord n'en furent pas moins accomplis. Le roi fut reçu dans Rome avec de grandes démonstrations de joie, mais dès qu'il en fut maître, il tint un autre langage. Sommé de ratifier la parole de ses députés, il voulut savoir si les évêques d'Allemagne souscriraient à la promesse du pape, et ils ne manquèrent point de s'y opposer. « Rendez à César ce qui est à César, » leur disait Pascal, et les évêques répondaient à cette dérision en lui disant de lui rendre lui-même le patrimoine de saint Pierre. Un Allemand s'indigna de tous ces délais. « A quoi bon, s'écria-t-il, tous ces discours? dépê» chez-vous de couronner l'empereur, ou malheur à » vous! » Le refus du pape porta l'irritation à son com-

ble. Burchard, évêque de Saxe, et l'archevêque de Mayence lui-même conseillèrent au roi d'en finir, et Pascal, environné, saisi, dépouillé, fut jeté dans une prison. Le peuple essaya vainement de le défendre, les plus hardis furent massacrés et poursuivis dans les rues de Rome. L'évêque de Salsbourg fut le seul Allemand qui s'opposa à cette violence. Celui de Tusculum rallia les Romains, leur fit jurer de délivrer le pape; mais cette résistance n'eut pour résultat que le ravage de leur province. Henri V poussa jusqu'à l'extrémité l'abus de la force, il tourmenta, menaça son prisonnier; et le prêtre orgueilleux qui avait dit vingt fois qu'il préférerait la mort à l'abandon des droits de l'Église, ne sut ni mourir, ni souffrir pour les défendre.

Les martyrs des premiers temps mouraient pour moins que cela. Mais les prêtres du douzième siècle vivaient dans l'abondance de toutes choses, et il leur en coûtait de renoncer à une vie si pleine de jouissances. Pascal II accorda à son ennemi le don des investitures, envoya même chercher le sceau du saint-siége qu'il avait laissé à Rome, scella de sa main la bulle qui abandonnait ce privilége à la puissance laïque, et ne sortit de sa prison que pour aller poser la couronne impériale sur le front de celui qui venait de l'humilier. Les évêques d'Italie s'en indignèrent. Jean de Tusculum, Léon de Verceil et beaucoup d'autres décrétèrent contre le pape et sa bulle[1]. D'autres, que dirigeait Brunon, évêque de Segni et abbé de Montcassin, se bornèrent à lui conseiller une rétracta-

1. *Ann.* de Baron., 1111.

tion solennelle[1]. Pascal le voulait comme eux, mais son ennemi était tout-puissant dans la province romaine, et le contraignait à dissimuler. L'abbé de Montcassin fut victime de cette contrainte. L'évêque Léon d'Ostie, qui nous a transmis ces détails, alla le déposer de son abbaye au nom du pape et le relégua dans son évêché de Segni, pendant qu'à l'instigation secrète de Pascal les évêques arrivaient de tous les côtés pour tenir un concile. Ils s'assemblèrent au nombre de cent dans le palais de Latran le 18 mars 1112. Le pape y raconta sa captivité, sa faiblesse; mais il ajouta qu'il avait fait serment de ne point excommunier l'empereur et qu'il ne voulait point manquer à sa parole. Les évêques le comprirent. Un des deux Français qui assistaient à ce concile, Girard d'Angoulême, proposa d'annuler le décret extorqué par le roi Henri V, et tous prononcèrent la nullité d'une concession, que réprouvaient, disaient-ils, les Écritures et les conciles.

Godefroy de Viterbe, auteur contemporain, assure que ne voulant point prendre part à ce qu'il regardait comme un parjure, Pascal voulut renoncer au pontificat; que considérant toutefois cette cession des investitures comme criminelle, il se déclara indigne de gouverner l'Église. Mais, selon cet historien, le concile rejeta cette démission et le contraignit à rester sur le saint-siége. Il en reprit alors toute l'autorité. Il souffrit qu'Henri V fût déclaré l'ennemi de l'Église comme son père; il enjoignit aux évêques d'abandonner les cours, de ne plus s'armer pour

1. Léon d'Ostie.

les rois, de refuser désormais des marquisats, des comtés, des domaines qui justifiaient les investitures laïques. Il y a dans ces lettres des aveux qu'il est important de recueillir. En permettant au nouvel empereur, à son cher fils Henri V, d'user pendant sa vie du privilége qu'il lui a cédé, il avoue que ce privilége appartenait manifestement à Charlemagne, à Othon le Grand, à tous ses prédécesseurs[1]. Mais il écrivait en même temps à l'archevêque de Vienne, son légat en France, qu'il condamnait, qu'il annulait tout ce qu'il avait acordé pendant sa prison, et qu'il se conformait en tout aux canons des apôtres et des conciles, aux décisions d'Urbain II et de Grégoire VII[2]. Son légat assemble des conciles à Vienne, à Beauvais pour confirmer les actes de celui de Latran, et il annonce au pape qu'il les a convoqués par ses ordres. Yves de Chartres, le plus célèbre casuiste du temps, écrit que le suprême pontife avait dû prévenir la ruine de son peuple. Il rappelle les trois reniements de saint Pierre, réparés par sa confession. Il soutient que ces chutes sont nécessaires pour rappeler aux hommes leur faiblesse, et les empêcher de retomber ; il ne voit pas d'hérésie dans l'investiture, et conseille au pape de ne point provoquer un schisme par des anathèmes, qu'il dit être condamnés par saint Augustin. Geoffroy, abbé de Vendôme, rejette tous ces ménagements. Il n'admet pas la ruine du peuple de Jésus-Christ ; il soutient au contraire que l'investiture est une hérésie, que l'anathème était juste, et que si le pape

1. Pasc., *Epist.* XXII.
2. *Epist.* XXIV.

n'en a point fait usage, c'est qu'il a craint la mort. Cette insulte fut punie par les évêques de France ; ils excommunièrent l'abbé de Vendôme, et il est probable qu'ils y furent excités par le pape lui-même.

Deux consolations lui arrivèrent en même temps ; Alexis Comnène, empereur d'Orient, le félicita de sa délivrance et manifesta le désir d'être couronné par lui ; la comtesse Mathilde renouvela, de son côté, sa donation, dont le titre avait disparu dans cette invasion des Allemands. Mais la mort de cette comtesse ralluma la guerre. Henri V revendiqua son héritage comme son proche parent. Il revint en Italie, s'empara de quelques forteresses, et somma le pape d'abolir les sentences de tous ses conciles. Le pape s'en défend, il prétend ne pouvoir le faire sans le consentement de ceux qui les ont prononcées, et il ne violera pas son serment, dit-il à l'empereur. Mais il renouvelle tous les décrets de Grégoire VII, et l'excommunication de Henri V en était la conséquence. « Nous verrons, dit ce prince, et puisqu'il est » libre, j'irai chercher mon absolution à Rome. » Pascal en eut peur, il se refugia dans Montcassin; et l'empereur, ne le trouvant plus dans sa capitale, somma le clergé romain de le couronner de nouveau. D'où lui venait cette fantaisie et qu'avait-il besoin de cette seconde consécration ? Il obligea cependant l'archevêque de Brague Bourdin de renouveler cette cérémonie ; et les chaleurs de l'été l'ayant chassé de l'Italie, Pascal II, rentré dans son palais, excommunia l'archevêque pour avoir refait ce qu'il avait fait lui-même.

La résistance des deux empereurs faisait rougir le roi

d'Angleterre des concessions qu'Anselme lui avait arrachées. A la mort de ce primat, il s'était remis en possession des revenus de son archevêché, et pendant cinq ans il s'était opposé à l'élection de son successeur. Il ne permettait pas aux envoyés de Rome d'entrer dans ses États sans son ordre ; il imposait aux églises des évêques de son choix, se faisait juge suprême de leurs querelles, tenait des conciles au gré de son caprice, et payait fort mal le denier de saint Pierre. Il ne se décida enfin à donner un primat à l'Angleterre que sur les instances de ses prélats et de ses grands vassaux ; et le pape ne se vengea du mépris de ses vaines admonitions qu'en faisant attendre au roi toute une année le pallium du nouvel archevêque, sous prétexte qu'on l'avait transféré du siége de Rochester à celui de Cantorbery. Ces translations étaient si communes, et Rome en avait donné tant d'exemples, que ce vain prétexte dissimulait assez mal le mécontentement du pape. Les évêques anglais n'étaient pas plus soumis que leur roi. Au bruit de l'arrivée d'un neveu du vieil Anselme comme légat du saint-siége, ils envoyèrent leur nouveau primat en Normandie, où Henri se trouvait alors, pour le prier de s'opposer à cette légation ; et le roi, qui ne demandait pas mieux, retint à Rouen l'envoyé de Rome. Ces évêques voulurent également s'affranchir de leur soumission au primat de Cantorbery. Un prêtre nommé Turstain refusa le siége d'York pour ne pas faire cet acte de dépendance ; et le clergé de ce diocèse, qui tenait à cette élection, envoya des députés à Rome pour prier le pape d'en exempter cet archevêque. Pascal II craignit de déplaire à l'une ou à l'autre de ces Églises. Il

venait de déclarer au primat qu'il ne diminuerait en rien la dignité de celle de Cantorbery; et n'en ordonna pas moins l'intronisation de l'élu d'York avant que cet élu ne satisfît aux prétentions de son supérieur. Il songea seulement à maintenir les prérogatives du saint-siége, en ajoutant que s'il s'élevait après quelque différend entre eux, les deux prélats viendraient à Rome plaider leur cause et se soumettre à son jugement [1]. La mort ne lui laissa point le temps de terminer cette affaire. Elle finit ses tergiversations et ses palinodies le 18 janvier 1118, et il laissa le saint-siége moins puissant et surtout moins considéré qu'il ne l'avait reçu.

Jean de Gaëte, chancelier de l'Église romaine, lui succéda sous le nom de Gelase II, malgré l'opposition des comtes Frangipanes qui avaient acquis une grande influence dans Rome. Un d'entre eux, nommé Cencius, avait même troublé cette ordination en dispersant les cardinaux et en saisissant le nouveau pape à la gorge. Mais le peuple, ameuté par le préfet de Rome, força les Frangipanes à rendre leur prisonnier, et le conduisit en grande pompe au palais de Latran. Sa joie n'eut pas une longue durée. Henri V, entré dans la ville avec quelques chevaliers, lui fit dire de confirmer le traité qu'il avait fait avec Pascal II, en lui signifiant que, sur son refus, il ferait élire un autre pape [2]. Gelase s'enfuit de nuit sur une galère, se retira à Gaëte, et l'empereur exécuta sa menace en faisant nom-

1. Eadmer, p. 91 et suiv.
2. Leo Ostien., *Chr. de Montcassin*, liv. IV, ch. XXIV.

mer ce même Bourdin qui l'avait couronné pour la seconde fois, et qui prit le nom de Grégoire VIII. Le Père Maimbourg traite cet antipape de scélérat, et il en fait un portrait qui justifie cette étrange épithète. Gelase apprit en même temps que l'empereur avait quitté sa capitale, et il y rentra de nuit à l'aide de ses amis. Mais les Frangipanes vinrent le chasser de l'église de Sainte-Praxède où il officiait, et il s'enfuit à travers les champs pendant que les deux partis ensanglantaient les rues de Rome. Ce malheureux pape gagna la France avec peine, reçut la visite de Suger qui lui apporta les condoléances de Louis le Gros, et alla mourir à Cluny le 29 janvier 1119. Les évêques qui l'avaient suivi dans ce monastère nommèrent l'archevêque de Vienne à sa place. C'était un fils de Guillaume Tête-Hardie, comte de Bourgogne, parent des empereurs et des rois de France. Il prit le nom de Callixte II, et fut sacré à Vienne par Lambert, évêque d'Ostie, dès qu'il eut reçu la confirmation de son élection par les fidèles de Rome. Il alla tenir un concile à Toulouse où se montraient pour la première fois les disciples de Pierre de Bruys, que nous retrouverons plus tard sous le nom d'Aloigeois. Callixte négociait en même temps avec Henri V, pour remettre la paix dans l'Église, et cet empereur avait promis de se rendre au concile que le pape avait convoqué dans la ville de Reims. Il s'y trouva quinze archevêques et deux cents évêques, et Louis le Gros y vint étaler sa faiblesse en implorant leurs secours contre le roi d'Angleterre qui venait d'enlever la Normandie à son frère Robert, qu'il avait déjà dépouillé de sa couronne royale. Mais Henri V n'arrivait pas;

et Callixte, apprenant qu'au lieu de se rendre en France ce prince allait descendre en Lombardie, suspendit le concile pour aller le rejoindre en Lorraine. Il fit une telle diligence, qu'en moins de vingt-quatre heures il arriva de Reims à Mouson. Mais Henri V était resté dans son camp, et les cinq évêques que lui députa le pape ne le trouvèrent point disposé à céder la moindre prérogative de l'empire. Callixte redouta même le sort de Pascal II, et repartit pour Reims avec la même promptitude, car son absence n'avait duré que cinq jours. Il fit excommunier encore une fois l'empereur et l'antipape pour se venger de ces contre-temps, fit rendre de nouveaux décrets qui prouvèrent de plus en plus l'impuissance des armes du saint-siége contre ceux qui osaient les braver, et partit pour Gisors, où l'attendaient le roi d'Angleterre et de nouvelles déceptions.

Il y porta vainement les plaintes de Louis le Gros en faveur de son vassal. Le roi, qui connaissait la modération du pape, lui fit approuver la déposition de son frère Robert qui s'était d'ailleurs démis lui-même de son duché de Normandie. Il obtint encore la confirmation de tous ses royaux priviléges. Callixte lui promit même de ne plus envoyer de légats dans son royaume que sur sa demande [1], et le roi ne voulut pas même lui concéder en revanche l'intronisation de Turstain dans le siége d'York avant que cet archevêque ne se fût soumis aux exigences du primat de Cantorbery. Leur dialogue à ce sujet est curieux à conserver. « J'ai fait serment de ne jamais l'y

1. Eadmer, liv. V; Orderic Vital, p. 864.

» remettre, dit le roi. — Je suis pape, dit Callixte, et je » vous absoudrai de ce serment.—Je n'accepte point cette » absolution, réplique Henri; quelle foi pourrait-on avoir » dans les serments des hommes. si l'absolution d'un pape » avait la faculté de les anéantir? » Réponse admirable qui donnait une grande leçon à des pontifes qui prétendaient ainsi disposer des consciences! Mais la modération de Callixte n'en est pas moins digne de louange, et fait un noble contraste avec les violences de ses prédécesseurs.

Il en montra même à l'égard de son antipape. Dès son retour à Rome, il alla attaquer Bourdin dans la ville de Sutri, et les habitants, fatigués de ce schime, lui ayant livré cet indigne rival, il se borna à le reléguer dans un monastère, après l'avoir fait promener dans Rome sur un chameau pour donner quelque satisfaction à un peuple toujours ignoble ou cruel dans ses vengeances. Les partisans de l'empereur ne tentèrent pas de lui susciter un nouvel antipape. L'armée impériale qui l'avait effrayé pendant sa course en Lorraine, avait suivi Henri V en Allemagne. L'Italie était libre, les pèlerins affluaient à Rome sans craindre d'être pillés en route. Les Normands de Naples étaient restés fidèles. C'était même avec les troupes du duc de Pouille et de Calabre qu'il avait fait le siége de Sutri et triomphé de Bourdin. Les Frangipanes étaient sans appui. Il fit démolir les maisons qu'ils avaient fortifiées; et après avoir fait un moment le métier de général d'armée, il put enfin s'occuper de l'administration des Églises. Celle de France était troublée par l'érection de la métropole de Lyon, qui enlevait quelques suffragants à l'archevêque de Sens. Louis

le Gros écrivit au pape, qu'un siége qui faisait partie des États de l'empereur, ne devait point exercer de juridiction sur des évêques français. Il lui rappela les complaisances qu'il avait eues pour le saint-siége, et il était en effet le premier roi qui eût consenti à ne donner l'investiture aux évêques que par le sceptre. Mais il soutint assez fermement qu'aucune élection, fût-elle autorisée par la cour de Rome, n'était valable qu'après son approbation. Callixte se relâcha sur tous ces articles, et Mézeray loue à cet égard la politique des Papes, qui avaient besoin de se réserver un refuge en France contre le malveillance des empereurs [1]. Mais Louis le Gros souffrit en même temps que le fils de Pierre de Léon, simple moine de Cluny, vînt, en qualité de légat de Rome, exercer son autorité sur les évêques de France. Henri d'Angleterre ne fut pas si complaisant; il reçut ce même légat avec honneur, mais il ne lui permit l'entrée d'aucune église et d'aucun monastère, et le renvoya comme il était venu, sans le satisfaire sur l'affaire d'York, où l'archevêque Turstain était rentré sans pouvoir y exercer le plus légère fonction.

Cet esprit de conciliation et de paix, qui éclatait dans tous les actes de Callixte II, réagit enfin sur le schisme d'Allemagne. Au moment d'en venir aux mains, les seigneurs se repentirent de tout le sang qu'on avait déjà répandu; et firent consentir l'empereur à remettre enfin la paix entre le sacerdoce et l'empire. Ils s'assemblèrent à Wurtzbourg le 29 septembre 1121, et l'évêque

1. *Abrégé chron.*, t. II, p. 118.

de Spire partit pour Rome avec l'abbé de Fulde, pour y porter des paroles d'accommodement. On fit droit aux scrupules du pape sur l'investiture par la crosse et l'anneau qui lui semblait empiéter sur la puissance spirituelle. Henri V y renonça; mais, à l'exemple du roi de France, il voulut conserver le droit de conférer les biens temporels, et Callixte II lui reconnut ce droit, en lui concédant l'investiture par le sceptre. L'empereur rétablit la liberté d'élection par le clergé, et rendit à saint Pierre les droits de justice, de monnaie et tout ce qu'on appelait alors les *régales*. La diète de Worms confirma cet accord. Rome abandonna les exorbitantes prétentions de Grégoire VII, et Callixte eut le bon esprit de comprendre le sens de l'investiture que se réservaient les rois et les empereurs. Il mourut ainsi, le 12 décembre 1124, avec la satisfaction d'avoir rétabli la paix dans le monde chrétien, et sa mémoire doit en être récompensée par de justes éloges. C'est sous son pontificat que commencèrent les succès, les amours, les malheurs et la ridicule condamnation d'Abélard; mais le sujet que je traite n'ayant aucun rapport avec cet épisode de notre histoire littéraire et philosophique, je ne veux pas en embarrasser ma narration.

Lambert, évêque d'Ostie, fut, sous le nom d'Honoré II, le successeur du second Callixte. C'était un protégé des Frangipanes qui réussirent par cette élection à reprendre leur crédit. Le peuple en voulait un autre. On avait même donné le nom de Célestin au cardinal Saxon d'Anagni que désignait une acclamation populaire. Mais un nouveau schisme fut arrêté par la modestie de ce bonhomme.

c'est ainsi que Maimbourg l'appelle. Il quitta la robe de pourpre dont on l'avait revêtu et rentra paisiblement dans son église de Saint-Étienne. Honoré II eut plus de peine à réduire les moines dont l'audace toujours croissante fatiguait les peuples et les évêques. Un abbé du nom de Pons, suivi d'un ramas de bandits, de moines débauchés et de femmes perdues, s'était emparé à main armée du monastère de Cluny. Il avait fondu jusqu'aux vases sacrés pour payer ses satellites; et le nouveau pape fut obligé de l'en punir par d'autres armes que ses vains anathèmes. Il fut moins juste en persécutant l'abbé Odérise de Montcassin dont il avait eu à se plaindre pendant son épiscopat d'Ostie. Sur des soupçons que lui donna un comte d'Aquina, il le somma de comparaître à Rome, punit son refus d'une excommunication, le fit attaquer par une troupe de factieux, et ne fut satisfait qu'après l'avoir vu déposer à ses pieds les insignes de sa dignité. Odérise ne tarda point à les reprendre. Les abbés de Montcassin se posaient assez souvent en rivaux de l'évêque de Rome; et les moines prirent les armes pour défendre leur abbé. Mais le peuple des environs prit parti pour le pape, et Odérise fut chassé de son abbaye. Les moines s'en vengèrent par l'élection de leur doyen Nicolas, dont le pape avait également à se plaindre. Honoré II découvrit quelque irrégularité dans cette nomination. Il déposa ce nouvel abbé, et leur en imposa un de son choix. Mais celui-ci montra tout à coup l'orgueil des grands dignitaires dont il prenait la place. Il refusa le serment au pape dont il était la créature, alléguant que les abbés de Montcassin n'avaient jamais donné ce témoi-

gnage d'humilité; les moines soutinrent alors le chef qui leur avait déplu; et Honoré n'osa continuer la guerre qu'il avait provoquée. Il ne fut pas plus heureux, en 1128, dans son opposition aux prétentions de Roger de Sicile qui, à la mort du duc Guillaume, s'était emparé de la Pouille et de la Calabre. Honoré II blâma l'évêque Alfane de Capoue qui l'avait reconnu et sacré comme souverain des deux duchés ; prétendit que Roger aurait dû commencer par lui demander l'investiture, sacra de sa main le prince Robert, et le fit reconnaître comme duc par la foule des seigneurs et du peuple qui l'avaient accompagné. Il les émut, les transporta par son éloquence belliqueuse; promit le paradis à tous ceux qui mourraient dans cette espèce de croisade, une moitié d'indulgence à ceux qui ne mourraient pas et marcha à leur tête contre l'armée de Roger [1]. Celui-ci le fatigua par ses manœuvres, le laissa miner par la famine qui décima et dissipa l'armée papale ; et le pape, réduit à s'enfuir dans Bénévent, s'estima très-heureux de la modération de son ennemi qui vint lui offrir la paix et son hommage. Honoré s'empressa de sacrer, d'investir par l'étendard, un prince qui, malgré sa victoire, voulait bien le reconnaître pour seigneur suzerain des États de Naples et de Sicile. Honoré II vécut encore une année; et l'ombre de Grégoire VII eut encore à gémir d'un nouvel acte de tolérance. Etienne de Senlis, évêque de Paris, était en guerre avec son chapitre, dont les exactions attaquaient, disait-il, les libertés et la fortune du clergé de son dio-

1. Fleury, liv LXVII, ch. LII.

cèse. Indigné de la protection que Louis le Gros accordait aux doyens et aux archidiacres de son Église, l'évêque, soutenu par son métropolitain de Sens, avait eu l'insolence de jeter l'interdit sur les terres du roi. Les moines de Cîteaux, assemblés en chapitre général, avaient pris parti pour l'évêque; et le fameux saint Bernard avait écrit, sous le nom de l'abbé de ce monastère, une lettre assez virulente au roi de France, en le menaçant de la colère de Dieu, qui avait dit aux disciples: «Qui vous méprise me méprise [1].» Louis le Gros était prêt à céder à cette ligue, quand une bulle d'Honoré II vint lever l'interdit et encourager sa résistance. Mais saint Bernard s'en plaignit au pape lui-même. Il lui reprocha de donner des armes à la tyrannie, c'est ainsi qu'il appelait la justice tardive d'un roi qui avait saisi les revenus d'un évêque, qui avait osé jeter l'interdit sur les domaines de son souverain; et le pape Honoré, cédant à la voix du moine illustre qui dominait alors tout l'Occident, démentit son infaillibilité en abandonnant le parti du roi pour celui de l'évêque. Fleury et Mézeray expliquent assez mal le dénouement de cette querelle. Mais il est probable que le roi finit par avoir raison, car saint Bernard ne cesse de l'accuser de porter atteinte aux priviléges de l'Église. Tandis que les historiens s'accordent à louer la piété de Louis le Gros, qu'ils parlent même de sa complaisance excessive pour les évêques, le fanatique Bernard lui reproche de ne protéger que les indignes et de persécuter ceux qui honoraient leur ministère par leur

1. S. Bern., *Epist.* XLV; S. Luc, ch. x, v. 16.

zèle pour la justice et pour la religion. Honoré II, satisfait d'avoir remis l'évêque de Paris sur son siége, de lui avoir fait rendre ses revenus, ne voulut pas aller plus loin, l'esprit de Grégoire VII ne l'avait point égaré; et il mourut en paix avec lui-même le 14 février 1130.

Le saint-siége était encore assez puissant et assez riche pour être un objet d'envie. Deux cardinaux se le disputèrent, et furent élus par deux factions opposées. Les amis d'Honoré se hâtèrent de nommer le cardinal Grégoire qui prit le nom d'Innocent II; mais un parti plus puissant élut le même jour le cardinal Pierre de Léon, que nous avons vu légat en France et en Angleterre. C'était le petit-fils d'un juif converti qui lui avait laissé de grandes richesses. Il s'empara de l'église de Saint-Pierre et de quelques autres, se saisit de leurs trésors, fit briser et fondre par des juifs tous les vases sacrés, et accrut par ses largesses le nombre de ses partisans. Innocent II se maintint quelque temps dans les palais des Frangipanes, mais il craignit de tomber entre les mains de son rival, qu'on avait baptisé du nom d'Anaclet II, et s'enfuit de Rome pour chercher un asile sur les terres de France. Anaclet envoya des légats de tous côtés pour se faire reconnaître, s'assura du duc Roger de Sicile en lui conférant le titre de roi de Naples. Mais tous les autres souverains de l'Europe se prononcèrent pour Innocent II. Le roi de France oubliant la dignité de sa couronne se prosterna devant lui; toutes les Églises lui rendirent hommage. Le roi Henri d'Angleterre, dont saint Bernard vainquit la résistance, quitta son royaume pour imiter la soumission de Louis le Gros. Le roi Lothaire,

que les seigneurs d'Allemagne venaient de couronner au préjudice des neveux de Henri V, mena la haquenée du pape par la bride en chassant à coups de fouet le peuple qui se pressait autour de lui. Mais ce roi voulait faire payer sa soumission par le rachat du droit d'investiture par la crosse et l'anneau. Les évêques qui s'étaient rassemblés à Liége pour saluer le pape, et qu'un assez grand nombre de seigneurs soutenaient dans cette revendication de l'ancien droit de l'empire, lui causèrent assez de surprise pour lui faire craindre quelque violence. Ce fut encore saint Bernard qui le tira d'embarras en s'opposant vivement aux prétentions des Allemands, et qui triompha de cette opposition de Lothaire en le forçant de se contenter de l'investiture par le sceptre. Le roi de Germanie promit même de rétablir Innocent sur le saint-siége, et le ramena en effet en Italie avec une escorte de deux mille cavaliers. Il s'empara de la moitié de la ville de Rome, se fit sacrer empereur dans Saint-Jean de Latran [1]; et le pape Innocent II signala sa reconnaissance par le don volontaire ou forcé de l'usufruit de l'héritage de la comtesse Mathilde [2], moyennant une redevance de cent livres d'argent qui faisait de l'empereur un feudataire de Rome.

Lothaire en avait grand besoin. L'Allemagne ne lui payait aucun tribut; les seigneurs et les évêques lui avaient imposé la triste et honteuse condition de n'avoir point de capitale, et de vagabonder avec sa cour et sa garde. Le pape lui-même lui fit subir un autre affront.

1. Othon de Friss.
2. *Vie de saint Bernard*, liv. II, ch. II.

Il fit faire un tableau où ce singulier empereur lui rendait hommage comme vassal de l'Église de saint Pierre, et un distique latin en expliquait le sujet. Le César et le pape n'étaient pas plus forts l'un que l'autre. Lothaire assiégea vainement le château Saint-Ange et ne put chasser Anaclet de la ville de Rome. La révolte de Conrad et de Frédéric, neveux de Henri V, vint ajouter à ses embarras. Il repartit pour l'Allemagne; et le pape Innocent, n'osant plus rester à Rome, se réfugia dans Pise en publiant encore une fois l'excommunication de son rival. La médiation de saint Bernard mit un terme à cette querelle. Conrad se contenta de la future sucession de Lothaire; et cette transaction fut confirmée de mauvaise grâce par les seigneurs allemands qui ne voulaient plus qu'un empereur électif. Le pape Innocent II reprit courage et convoqua un concile général à Pise, où se rendirent presque tous les évêques d'Occident : il s'ouvrit au mois d'avril 1134. Saint Bernard y conduisit les prélats de Lombardie que la soumission de Conrad avait ramenés à l'obédience d'Innocent. Ce pape y fut universellement reconnu, et son compétiteur excommunié.

Mais Anaclet se jouait de toutes ces condamnations. Son vassal de Naples jeta son armée sur la moyenne Italie, pillant les villes, ravageant les campagnes et traquant de tous côtés les évêques qui se retiraient de la ville de Pise. Ces malheureux prélats trouvaient les Normands sur toutes les routes. Ils furent pillés, emprisonnés par ces bandes de pillards. L'archevêque de Reims, l'évêque de Périgueux furent pris et rançonnés, l'évêque de Troyes blessé d'un coup de lance, ceux de

Bourges et de Sens battus et dépouillés. Ils ne trouvèrent de repos qu'à Pontremoli où ils continuèrent à se venger par des excommunications dont le roi Roger et ses Normands faisaient fort peu de cas. Le bras de Lothaire fut plus puissant. Il revint en Italie en 1136 aux cris du pape Innocent, s'empara de Bénévent et de Capoue, refoula les Normands vers la Pouille, força Roger de se retirer en Sicile, et les moines de Montcassin d'abandonner Anaclet et de reconnaitre Innocent. Celui-ci voulut exiger davantage. L'indépendance de ces moines le fatiguait. Il leur commanda de venir pieds nus dans le camp impérial pour lui demander pardon et lui prêter serment de fidélité. Ils refusèrent le serment et l'humiliation; et Lothaire, qu'importunait cette nouvelle dispute, s'interposa comme arbitre entre les moines et le pape. Il tint une espèce de concile avec les ducs de Souabe et de Bavière et quelques prélats d'Allemagne. L'opiniâtreté des mandataires du pape Innocent II, qui voulait à toute force réduire ces moines à une soumission absolue, finit par irriter le vieux Lothaire et ses assesseurs. Il fut même injurié par le cardinal Gérard; et ce cardinal lui ayant dit qu'il était surpris que l'empereur soutînt des hérétiques, Lothaire répondit qu'il était bien plus étonné de la résistance d'un pape qu'il avait remis sur le saint-siége. « Voilà, ajouta-t-il, voilà » quatorze mois que je suis en campagne avec mon » armée pour l'amour de lui, que je dissipe mon argent » pour le défendre. Qu'il accepte l'obéissance des moines » de Montcassin, qu'il n'exige point d'eux un serment de » fidélité, ou je me sépare de lui. » Ce coup d'autorité

mit fin à cette lutte de quatre jours. Innocent pardonna malgré lui; mais les moines ne firent de leur côté le serment d'obéissance que sur l'ordre formel de leur abbé Raynald, et cet abbé n'était pas plus sincère ni plus soumis que ses moines. Il sollicitait et attendait les secours des lieutenants de Roger pour déclarer sa révolte et défendre son monastère, mais ses trames furent éventées. Lothaire revint deux mois après; il fit arrêter le traître, entra dans Montcassin le 14 septembre 1137, procéda contre l'abbé et ses adhérents; et reconnaissant enfin que le pape avait eu raison de vouloir soumettre ce monastère, il ajouta qu'il en déciderait avec lui. Ce fut alors bien autre chose! Innocent s'indigne que des laïques aient osé juger des abbés, des moines, et menace d'excommunier les prélats qui n'avaient pas rougi de siéger dans ce tribunal. Lothaire contint sa juste impatience: « De quoi » vous plaignez-vous? dit-il au pape; j'ai tout remis à » votre discrétion. » Le pape forma un chapitre de quelques cardinaux, de saint Bernard et du chancelier de l'Église Aimery. Raynald fut déposé par eux, et le fier Innocent II voulut lui donner un successeur de son choix. Mais les moines le gagnèrent de vitesse et nommèrent sur-le-champ l'abbé de Stavelo, Lorrain de naissance, qui avait tout récemment commandé la flotte de Lothaire dans les mers de Toscane. Ils s'assuraient ainsi la protection de l'empereur, et ils eurent raison du pape qui ne put leur enlever le droit d'élection, ni empêcher Lothaire de donner à l'abbé Guibald l'investiture par le sceptre[1]. Ce

1. *Chro. Cassi.*, ch. CXVIII et suiv.

fut le dernier acte de cet empereur. Il alla mourir, à la centième année de son âge, dans un village du Tyrol le 4 décembre de la même année, et laissa son héritage à Conrad III, dont les seigneurs d'Allemagne renouvelèrent l'élection.

CHAPITRE XVIII

HENRI II ET ALEXANDRE III

1138 à 1172

Tous les grands royaumes changeaient de maître. Louis le Gros était mort au mois d'août après avoir marié son fils Louis le Jeune à Éléonore de Guyenne. Henri d'Angleterre l'avait précédé depuis plus d'un an dans la tombe; et son neveu Étienne, comte de Boulogne, avait volé cette couronne à la fille d'un roi qui l'avait comblé de bienfaits. L'antipape Anaclet n'avait pas survécu plus d'un mois à l'empereur Lothaire. Il était mort de chagrin le 7 janvier 1138, et l'antipape Victor, que ses partisans lui avaient donné pour successeur, s'était peu soucié de continuer un schisme aussi fatal à l'Église. Il déposa sa mitre et sa chape rouge aux pieds de saint Bernard qui l'amena au pape, dont il reconnut la légitimité. Innocent II, resté enfin maître du saint-siége, ne songea plus qu'à en étendre l'autorité, et commença ses tentatives par le roi d'Angleterre. Étienne avait besoin de faire pardonner et confirmer son usurpation. Il oublia les royales traditions de ses prédécesseurs. Dès qu'un légat parut dans son royaume, il le reçut presque en souverain; le cardinal Albéric visita les évêchés et les monastères,

convoqua et présida des conciles, sacra un archevêque de Cantorbery, et se fit suivre en Italie par ce primat et d'autres évêques pour assister à un concile œcuménique. Cette grande assemblée fut ouverte le 8 janvier 1139, et les historiens portent à mille le nombre des prélats qui en firent partie. L'autorité royale y fut sacrifiée. Innocent II leur rappela que Rome était la capitale du monde; déclara qu'aucune dignité ecclésiastique n'était valable que par l'autorisation du pape, compara ceux qui en étaient revêtus à de grands feudataires; et remit l'élection des évêques aux chanoines des cathédrales, à l'exclusion des laïques et des prêtres des diocèses qui y avaient pris part depuis l'établissement du catholicisme.

C'est dans ce concile général de Latran que fut prononcée la première condamnation du fameux Arnaud de Brescia, qui, déclamant partout contre la richesse et le faste des prélats et des moines, soulevait le peuple au nom d'un Dieu qui leur avait ordonné de vivre d'aumônes. L'évêque de Brescia l'avait dénoncé au concile comme propageant des doctrines erronées sur le baptême et l'Eucharistie, et ses juges n'examinèrent pas même s'il en avait parlé. Roger, roi de Sicile, eut son tour. On châtia ses perpétuels ravages, ses usurpations par un anathème, qui, au lieu de l'arrêter, ne fit que ranimer sa vengeance. Il avait longuement et brutalement débattu avec saint Bernard les droits d'Innocent II et ceux de ses antipapes; et la résignation du dernier ne l'avait point détaché d'un schisme qui n'avait plus d'objet. Il revint en ravageur sur les campagnes de la Pouille, battit les troupes du pape, le fit envelopper et prendre lui-même

à la tête d'un état-major d'évêques par les mille cavaliers de son fils. Ce prince le conduisit à son père, qui révéla dès lors le secret de ses armements en sollicitant aux genoux de son prisonnier la confirmation de la royauté qu'Anaclet lui avait conférée. Innocent II accepta avec joie le pouvoir qu'on lui offrait de faire des rois. Il lui confirma le titre de roi de Naples et de Sicile, et donna au prince qui l'avait fait prisonnier ceux de duc de Pouille et de prince de Capoue.

Étienne d'Angleterre, dont une bulle avait aussi ratifié l'usurpation, luttait pendant ce temps contre ses évêques, qui, ayant vu sa docilité pour les légats de Rome, essayaient à leur tour d'insulter à sa royauté. Celui de Salysbury avait élevé deux forteresses dans ses domaines, celui de Lincoln en avait bâti une dans les siens, usant, disaient-ils, du privilége des seigneurs, dont ils se croyaient plus que les égaux. Ce roi, qu'offusquaient déjà les tours de ses barons, ne voulut pas tolérer celles des évêques. Sous prétexte d'une querelle assez frivole, il emprisonna les deux prélats et les contraignit par ses menaces à lui remettre les châteaux forts qu'ils avaient bâtis[1]. L'évêque Henri de Winchester, frère du roi, ne vit que le titre de légat dont Innocent II l'avait investi. Il assembla un synode à Westminster, et fit sommer le roi de venir y rendre compte d'une mesure qui attentait selon lui aux immunités de l'Église. Étienne, au lieu de disperser le synode, fut assez faible pour faire plaider sa cause par un avocat. On disputa longtemps. Les deux partis mena-

1. Will. Malm., p. 181; Orderic Vital, p. 919 et suiv.

çaient d'en appeler à Rome. Le roi ne voulait point céder, et les évêques n'osaient aller jusqu'à l'anathème. Les comtes commençaient à tirer leurs glaives. Cette rivalité épiscopale les importunait, et le concile se sépara de lui-même sans rien conclure. Mais les prélats s'en vengèrent bientôt, quand l'impératrice Mathilde, la fille de Henri Ier, l'héritière légitime de la couronne, vint la disputer à l'usurpateur. L'évêque de Winchester, plus légat que frère, se rangea du côté de Mathilde et la fit proclamer reine d'Angleterre en répétant ce qu'il avait déjà dit dans le concile : qu'au clergé seul appartenait le droit d'élire et de sacrer les rois [1]. Ainsi Papes et prélats étaient imbus de ces principes; et les souverains les accréditaient par leur faiblesse. « Ainsi, dit Hume dans » son histoire d'Angleterre [2], tandis que Rome était » déchirée par les schismes et par les factions, la puis- » sance de l'Église faisait chaque jour des progrès en » Europe. L'ignorance et la superstition des peuples, » qui faisaient sa force, étaient un ressort si commun, » d'une efficacité si générale, qu'il pouvait réussir dans » les mains les plus maladroites. »

C'est là ce qu'attaquait Arnaud de Brescia dont les persécutions de saint Bernard n'arrêtaient point les prédications. « Cet homme, dit Othon de Frissingen [3], ne » manquait ni d'adresse ni d'éloquence. Il aimait à se » distinguer par une conduite extraordinaire, contrefai- » sait admirablement l'homme sage, et cachait sous une

1. Malm., p. 187.
2. Trad. Guizot, t. I, p. 409.
3. Liv. II.

» peau de brebis la fureur d'un loup, n'épargnant ni » évêque ni pape, et surtout ennemi irréconciliable des » religieux qu'il ne pouvait supporter. » Il disait, il est vrai, qu'il n'y avait point de salut pour les clercs qui avaient des biens, pour les évêques qui avaient des seigneuries, pour les moines qui possédaient des domaines. Tous ces biens, selon lui, appartenaient au prince. Mais à l'exception de cette dernière maxime, Arnaud de Brescia ne disait rien sur le faste et la rapacité des clercs que son persécuteur saint Bernard ne publiât en même temps que lui, que saint Jérôme n'eût dit sept cents ans avant eux. Le moine réformateur du douzième siècle ajoutait que ces biens avaient pourri l'Église et ses apôtres. Malheureusement pour Arnaud, il ne se bornait pas à ces doctrines, il excitait les laïques à la révolte. Les Romains, ceux du parti d'Anaclet surtout, entraînés par sa faconde, s'étaient insurgés contre le pape. Ils s'étaient rassemblés au Capitole; ils avaient rétabli leur fantôme de sénat, et déclaré la guerre aux habitants de Tibur qui les avaient battus l'année précédente. Cette guerre de ville à ville rappelait les temps de la vieille Rome, les prises de Veïes et d'Albe, et accusait la décadence de la ville des Césars. Innocent II avait accordé la paix aux Tiburtins, mais les Romains demandaient qu'on en abattit les murailles. Sur le refus du pape, ils lui dirent en face que Rome ne lui appartenait pas, qu'il ne devait rien posséder, que leur ville était la propriété de l'empereur. Ils écrivirent à Conrad III de venir en prendre possession. Le pape l'appelait de son côté au secours du saint-siége. Mais ce prince avait d'autres guerres sur

les bras; il ne quitta point l'Allemagne, et Innocent II en mourut de chagrin le 24 septembre 1143.

Célestin II son successeur passa cinq mois sur le saint-siége sans qu'on puisse dire ce qu'était devenue cette insurrection. Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, le félicitait même sur son élection pacifique, et l'on ne sait rien de plus de son pontificat qui finit le 10 mars 1144. Le cardinal Gérard lui succéda sous le nom de Luce II, et je remarquerai que depuis Grégoire VII il n'est plus mention de l'approbation royale. Mais le peuple refusait la sienne au nouvel élu. Le sénat se donna un patrice dans la personne d'un frère d'Anaclet nommé Jourdain, et vint fièrement demander à Luce les droits régaliens pour le représentant de l'empire. Le pape ayant répondu que ces droits étaient à lui, le peuple répliqua qu'il devait se contenter des dîmes et des offrandes des fidèles, comme dans l'Église primitive; et il s'empara de toutes les maisons fortifiées, de toutes les issues de Rome. Luce II n'eut point recours aux armes spirituelles, il ne s'y fiait peut-être plus; il assembla des troupes, assiégea le sénat dans le Capitole; mais une pierre, lancée par une main inconnue, le renversa presque sans vie, et peu de jours après, le 13 février 1145, il était enterré dans l'église de Latran[1]. Dans ce court pontificat il avait fait deux actes de souveraineté spirituelle, en restituant à la métropole de Tours les évêchés de Bretagne que Grégoire VII en avait détachés, et en confirmant la primatie de Tolède qu'Urbain II avait établie.

1. Barre, *Hist. de l'Emp.*, t. II, p. 61.

La révolution romaine n'était que plus animée, quand les cardinaux donnèrent le saint-siége à l'abbé de Saint-Athanase, qui laissa son nom de Bernard pour celui d'Éugène III. Son saint homonyme le traite fort mal dans sa lettre aux électeurs; il l'appelle un « homme rustique, » un « petit homme couvert de haillons. » Il les prie de veiller sur lui, de l'éclairer, de le protéger. Mais ils avaient besoin de se protéger eux-mêmes; Rome n'était plus tenable. Arnaud de Brescia s'y était rendu pour soutenir le zèle de ses partisans, et combattait à outrance l'autorité temporelle du saint-siége. Le sénat menaçait le nouveau pape de ne pas permettre son intronisation, s'il ne reconnaissait point son propre rétablissement. Eugène III aima mieux s'enfuir que d'accorder aux sénateurs ce qu'ils n'avaient pas besoin de demander. Les cardinaux eurent peine à s'échapper pour le suivre dans le monastère de Farfe où ils firent la cérémonie de son sacre. Les Arnaudistes s'en vengèrent sur les palais des nobles et des cardinaux. Ils les mirent au pillage et les livrèrent aux flammes; ils ne parlaient plus que de relever la république romaine, ils se croyaient déjà les maîtres du monde; et il suffit d'une faible troupe de Tiburtins rassemblés à la hâte pour dompter cette effervescence et ramener le pape dans son palais. Mais il n'y resta pas longtemps. Les insurgés revinrent de leur surprise, ils comptèrent leurs vainqueurs, rougirent de leur petit nombre, les chassèrent de leurs murailles; et le pape Eugène fut réduit à se réfugier en France et à solliciter les secours de Louis le Jeune.

Ce prince était absorbé par une affaire plus impor-

tante. Le sort des croisés de la Palestine lui causait de justes alarmes. Leurs divisions les avaient perdus. Le roi de Jérusalem n'avait presque plus d'armée pour résister aux infidèles. Les comtes d'Édesse, d'Antioche et de Tripoli s'étaient fait une politique à part, et avaient causé de grands désastres. Édesse avait été prise et saccagée. Des messages sans nombre imploraient les secours de la chrétienté; et Louis le Jeune songeait à se rendre lui-même dans l'Orient. Saint Bernard prit les ordres du pape et parcourut la France et l'Allemagne pour prêcher une croisade nouvelle. Le roi ou l'empereur Conrad III prit la croix comme le roi de France, et de nouvelles bandes se mirent en route pour Constantinople dans la même confusion que les premières. Eugène III revint sans soldats en Italie, excommunia le patrice et les sénateurs, et, ranimant la haine des habitants de Tibur, il rentra dans Rome à leur tête, et toujours aux acclamations du peuple. Mais ce peuple ne savait que crier. Il en vint à demander au pape le châtiment des Tiburtins qui l'avaient rétabli, et Eugène se retira dans le château Saint-Ange pour échapper à cette ridicule exigence. Saint Bernard écrivit aux Romains une lettre fort sage, fort pathétique pour les engager à respecter leur pontife. Mais la voix des Arnaudistes était plus puissante que la sienne; et le pape Eugène s'enfuit encore devant la sédition. Il retrouva en France le roi Louis le Jeune qui n'était pas encore parti pour la Palestine, mais qui, peu de jours après, le laissa pour ainsi dire maître de son royaume pour accomplir son vœu de croisé. Eugène III tint un concile à Paris le 20 avril 1147,

un autre à Reims l'année suivante, où furent réglés plusieurs points de discipline. On cassa les mariages contractés par les ecclésiastiques après leur ordination. On prescrivit la clôture aux religieuses. On institua des curés dans les paroisses au lieu de les faire gouverner par des mercenaires ambulants. Il fut interdit aux laïques de percevoir des dîmes ecclésiastiques, de rançonner et d'emprisonner les clercs. On amena dans ce concile un fou de Bretagne qui s'appelait Éon, et qui se croyait le Fils de Dieu, parce qu'une prière de l'Église finissait par ces mots latins : *Eum qui judicaturus est;* et le peuple le prenait pour ce qu'il voulait être. Quel peuple et quel siècle! le voilà tel que l'avaient fait les moines. Un rêveur d'une autre espèce expliquait la Trinité par des subtilités absurdes. C'était Gilbert de la Poirée, évêque de Poitiers. On l'accusait de dire que l'essence divine n'était pas Dieu, que la nature divine ne s'était pas incarnée, mais seulement le Fils de Dieu. Saint Bernard l'avait pris au sérieux et il avait longuement discuté ces questions. Gilbert niait avoir dit que la divinité n'était pas Dieu, et il s'en tenait à l'essence et à la nature divines. Eugène et les Pères du concile de Reims parurent n'y rien comprendre. Ils dressèrent un symbole, où ils établirent entre autres choses : que la nature simple de la divinité était Dieu, et que Dieu était la divinité; que les trois personnes divines étaient un Dieu et une substance divine, mais que la substance divine était en trois personnes. Le Breton qu'ils avaient condamné était le moins fou de tous. Gilbert de la Poirée n'y comprit rien à son tour; et comme il lui importait de se tirer de

leurs mains, il finit par leur dire qu'il croirait tout ce qu'ils croiraient eux-mêmes.

Les ennemis de l'Église étaient plus positifs dans leurs manifestes. Arnaud de Brescia n'était pas le seul. Pierre de Bruys remplissait la Provence et le Languedoc de ses déclamations. Il condamnait l'usage des églises et des autels, le culte de la croix, la cérémonie de la messe, les prières pour les morts comme inutiles; et, suivi d'une multitude effrénée, il pillait les églises, renversait les croix et dispersait les prêtres. Pris à Saint-Gilles par les catholiques, il avait été brûlé à son tour; mais sa secte lui avait survécu. Henri, son disciple, le continuait avec plus de succès encore. Les peuples l'appelaient pour apprendre de lui le chemin du ciel. Sa voix tonnante, sa large carrure leur imposaient. Eugène III le fit suivre à Toulouse par le légat Albéric, évêque d'Ostie, et saint Bernard quitta son abbaye de Clairvaux pour le seconder. Le sectaire Henri avait bouleversé toute la province. Saint Bernard a écrit que les églises étaient sans peuple, le peuple sans prêtres, les prêtres méprisés. Il invoquait contre ces hérétiques, qu'il appelait des mendiants et des voleurs, le bras du comte Alphonse de Saint-Gilles[1]. La ville d'Alby en était plus infestée que les autres; saint Bernard y fut reçu par des tambours et des ânes qu'on faisait braire. Nous n'avons pas même l'honneur d'avoir inventé les charivaris. Mais dès qu'on eût entendu sa parole, le peuple lui revint et abandonna le sectaire. Henri fut chassé, traqué de toutes parts, rejeté de château

1. S. Bern., *Epist.* CCXLI.

en château et conduit enfin chargé de chaînes aux pieds de l'archevêque de Toulouse qui le fit enfermer dans un monastère. Nous retrouverons plus tard ses malheureux disciples qui, après avoir pris ou reçu le noms de Petrobrusiens et d'Henriciens, seront bientôt plus cruellement persécutés sous celui d'Albigeois par une croisade nouvelle.

Ces armements sacrés devinrent un puissant levier dans la main des Papes qui en firent le terrible auxiliaire de leurs excommunications. C'est Eugène III qui abusa le premier de ces armements en les détournant de leur destination. Je ne dis rien des croisés qu'il dirigea sur l'Espagne. C'étaient aussi des Sarrasins qu'il fallait en chasser, quoique cette contrée n'ait pas tout à fait à se plaindre de leur domination. Mais en soulevant toute la Saxe contre les Slaves, en traitant ces idolâtres comme des infidèles, le pape Eugène ouvrait une voie désastreuse aux chefs de la chrétienté. Il tint pendant ce même temps des conciles à Trèves et à Mayence. Il revint assister au chapitre général de Clairvaux, où il poussa l'humilité jusqu'à se confondre avec les moines sous la présidence de leur puissant abbé, et rentra enfin dans Rome que laissaient heureusement respirer les Arnaudistes et leur sénat. L'Angleterre lui causait d'autres inquiétudes. Le roi Étienne, qui avait forcé l'impératrice Mathilde de repasser en Normandie, était fort irrité contre le saint-siége qui avait soutenu l'invasion de cette princesse. Ce ressentiment avait éclaté en 1148 à l'époque du concile de Reims. Le pape y avait appelé cinq prélats anglais de son choix, au lieu de laisser à l'Église d'Angle-

terre la faculté de choisir ses députés. Étienne avait défendu aux cinq élus du pape de se rendre au concile, et le fier Eugène avait jeté un interdit sur le royaume[1]. C'était une nouveauté pour l'Angleterre; et le roi, à peine affermi sur son trône, l'autorisa par sa soumission; mais il en éprouva quelque dépit; et quand, deux ans après, un cardinal-légat voulut traverser ses États pour se rendre en Irlande, Étienne exigea de lui le serment de ne rien faire qui portât préjudice à sa couronne. Le pape parut cette fois insensible à cet outrage, et le cardinal passa par l'Écosse pour se rendre à sa destination, et pour aller instituer quelques archevêchés irlandais. Les légats que le pape envoya l'année suivante en Allemagne ne furent pas plus respectés. Conrad III était mort à son retour de la croisade, et son neveu Frédéric Barberousse, désigné par son testament, avait été élu, le 4 mars 1152, roi de Germanie par la diète de Francfort. On y avait joint le titre d'empereur[2], que Conrad avait pris de lui-même, et les seigneurs d'Allemagne comme les évêques ne pensaient déjà plus qu'on dût prendre ce titre des mains d'un pape. Dans ces malheureux siècles, chaque parti profitait des embarras du parti contraire pour élargir ses priviléges. Frédéric ne souffrit point que ces légats agissent d'eux-mêmes. Il présida le synode de Worms où fut déposé l'archevêque Henri de Mayence que le pape les avait chargés de juger pour des récidives de simonie. L'empereur leur permit encore de déposer comme trop vieux l'évêque d'Eichstadt;

1. S. Bernard, *Epit.* CCXXV et CCXXVI.
2. *Hist. de l'Empire.*

mais quand ils voulurent toucher à d'autres. Frédéric s'aperçut qu'ils étendaient un peu trop leur autorité et les renvoya en Italie. Eugène III n'eut garde de se fâcher contre un prince qui, dès son avénement, lui avait promis de le venger de ses ennemis, et d'assurer sa domination sur la terre entière. Mais il ne lui fut pas donné de jouir de tant d'avantages; la mort vint l'en priver le 8 juillet 1153, et ce serait assez pour sa gloire d'avoir érigé le Portugal en royaume et adjugé cette couronne à Alphonse Henriquès, si cette version des historiens de l'Église n'était pas modifiée par les profanes. Trois puissances y avaient contribué : l'armée pour l'avoir proclamé roi sur le champ de bataille d'Ourique, Eugène III pour avoir confirmé l'élection, et les États de Lamégo pour lui avoir fait donner la couronne et pour l'avoir rendue héréditaire.

L'évêque de Sabine Conrad fut le successeur d'Eugène, et prit le nom d'Anastase IV. Son premier soin fut de rendre le siége d'York à l'archevêque Guillaume, dont il avait pris la défense au concile de Reims, qui l'avait déposé malgré lui. Mais il montra la même complaisance que son prédécesseur pour Frédéric Barberousse. Parmi les évêques que les légats d'Eugène avaient voulu bannir de leurs siéges, était l'archevêque de Magdebourg, que l'empereur avait nommé et investi lui-même. Anastase voulut reprendre cette affaire, mais son légat se conduisit avec tant de hauteur, que Frédéric le chassa honteusement de sa cour et de l'Allemagne. Il envoya en même temps à Rome ce même archevêque dont la nomination avait blessé l'orgueil du saint-siége; et le pape Anastase, après l'avoir entendu, le renvoya dans son Église, avec le

pallium que l'empereur lui demandait pour lui [1]. Anastase fit voir dans cette circonstance ce qu'il était en effet : un vieillard plein de bon sens et de sagesse, et il est fâcheux que de tels papes ne soient pas immortels. Celui-ci ne régna que seize mois; il mourut le 2 décembre 1154, et céda la place au quatrième des Adrien.

Ce pape était Anglais, il se nommait Nicolas Breskspeare. Chassé par son père, il avait traversé la France en mendiant, et s'étant attaché au monastère de Saint-Ruf près d'Avignon, il était parvenu, de simple domestique ou de frère lai, au gouvernement de cette riche abbaye. Calomnié par les moines dont il voulait réprimer les désordres et les vices, il obtint du pape Eugène l'évêché d'Albano; et le 3 décembre 1154, il fut élevé dans la chaire de saint Pierre. Le jeune Henri II, qui venait de monter sur le trône d'Angleterre, se hâta de complimenter un pape qui était né dans ses États; et ce prince était alors le plus puissant potentat de l'Europe; mais il était bien loin de Rome, et les périls d'Adrien étaient pressants. Les Arnaudistes avaient repris les armes; les sénateurs redemandaient encore leur vieille autorité; et Frédéric Barberousse descendait en Italie avec une armée, sans révéler le but de cette incursion. La raideur qu'il avait mise à défendre les priviléges de l'empire contre les légats de Rome n'était pas rassurante pour le chef du sacerdoce ; et les habitants de Vérone n'ayant pas voulu le reconnaître comme empereur parce que le pape ne l'avait point couronné, il en avait fait pendre treize pour leur apprendre qu'il n'avait pas besoin de cette

1. Othon de Friss.

formalité. Adrien ne savait trop qu'en penser. Il avait cependant triomphé des rebelles. Ses fiers sénateurs avaient tremblé devant un simple interdit. Arnaud, leur chef, s'était échappé pendant que ses amis s'étaient jetés aux pieds du pape pour demander leur grâce[1]. Mais il paraît que l'arrivée des Allemands leur avait rendu quelque courage, puisque le pape s'était réfugié dans la forteresse de Citta-di-Castello. C'est de là qu'il envoya trois légats à l'empereur pour connaître les motifs de sa venue; et ces envoyés furent si bien reçus, qu'ils osèrent le prier de leur livrer le terrible Arnaud de Brescia qui venait de se laisser prendre on ne sait trop comment dans la Campanie. L'empereur le leur fit rendre, et le préfet de Rome le fit brûler vif sur une des places de la ville éternelle, sans que le peuple songeât à le défendre.

Ce ne fut point encore assez pour rassurer Adrien. Frédéric s'était fait couronner roi de Lombardie, et se montrait partout en maître. Le pape n'osa s'aventurer qu'après lui avoir fait jurer qu'il respecterait sa vie, ses membres, sa liberté et ses biens. Il vint alors au camp de Viterbe; mais l'empereur fut fort étonné que ce pape si timide exigeât de lui qu'il vînt lui tenir l'étrier pour l'aider à descendre de cheval. Frédéric hésita, et son hésitation suffit pour mettre les cardinaux en fuite. Mais les seigneurs lui ayant dit que l'empereur Lothaire s'était soumis à cette vaine coutume, Frédéric voulut bien y consentir et le fit si gauchement que le pape le lui fit remarquer. Ses excuses furent une impertinence de bon goût.

1. Othon de Friss.

était alors assez cavalièrement traitée par ce même Jean de Sarysbéry dans un entretien familier avec son ancien ami. Mais je ne fais point la satire du saint-siége, et ceux qui seront tentés de connaître ce curieux dialogue pourront le prendre dans l'abbé Fleury lui-même[1]. Je reviens à Henri II qui, dix-huit mois après avoir reçu la bulle dont il ne profitait pas encore, prit envers l'Église une attitude bien différente de ce début. L'évêque Hilaire de Chichester exigeait le serment de Gautier, abbé de Saint-Martin-de-Bel; et cet abbé refusait de s'en rendre le vassal et le tributaire, en vertu d'un édit de Guillaume le Conquérant qui avait affranchi cette abbaye de toute juridiction épiscopale. Le roi Henri se fit juge de ce différend dont aucun historien ne nous donne la conclusion. Mais l'évêque de Chichester ayant dit insolemment au roi qu'aucun évêque ne pouvait être déposé sans la permission du pape, en vertu de la puissance spirituelle qu'il mettait au-dessus de l'autorité temporelle, le roi lui répondit en riant, que s'il ne pouvait être déposé, il pouvait être chassé. L'évêque n'en soutint pas moins qu'aucun laïque n'avait la faculté d'imposer un dignitaire à une église sans l'aveu de Rome; et la colère du roi fut alors à son comble. « Vous vous appuyez en vain, lui dit-il, sur » l'autorité que le pape a reçue des hommes contre celle » que j'ai reçue de Dieu, et vous me ferez satisfaction à » l'instant d'un langage aussi présomptueux et aussi » contraire à ma dignité. » Ce ton d'autorité imposa tellement aux évêques présents qu'ils blâmèrent leur col-

1. Liv. LXX, ch. xv.

lègue, et l'évêque de Chichester fit des excuses à son maître en protestant qu'il n'avait prétendu en rien diminuer la puissance royale. Cette scène était d'autant plus piquante qu'elle se passait en présence de Thomas Becket, alors chancelier d'Angleterre, et qui, en sa qualité de primat de Cantorbery, devait avoir bientôt des différends plus dangereux avec ce même roi dont il approuvait la fermeté trop passagère.

Frédéric Barberousse défendait en même temps contre le pape lui-même ses prérogatives et sa dignité. Un archevêque de Lunden avait été pris par un parti d'Allemands qui le retenaient en prison pour le rançonner, et le pape s'était indigné que l'empereur n'en eût pas fait justice. Il lui envoya deux légats pour lui demander raison de cette tolérance. Ces légats joignirent Frédéric à Besançon, et la lettre d'Adrien parut si arrogante aux seigneurs qui accompagnaient l'empereur, qu'ils firent éclater quelques murmures. Un d'eux observa sans doute que le pape se croyait le maitre de l'empire, puisque un des Romains demanda brusquement de qui donc leur maitre le tenait s'il ne le tenait pas du pape? Cette insolence avait accru l'irritation, au point qu'Othon, comte palatin de Bavière, avait soulevé son épée et menacé le légat de lui faire sauter la tête. Frédéric avait apaisé ce tumulte, mais il avait chassé les deux légats de l'Allemagne. Ils revinrent à Rome; ils ajoutèrent à leurs plaintes des incidents calomnieux pour irriter davantage le Saint-Père; et Adrien IV se plaignit à son tour à tous les évêques allemands de la conduite de leur empereur, les exhortant à le ramener dans le droit chemin, à obtenir quelque sa-

tisfaction des seigneurs qui avaient menacé ses légats. « Dites au pape, leur répondit Frédéric, que je lui rends » volontiers le respect qui lui est dû, mais que je ne » tiens ma couronne que de Dieu; si l'Église veut dé» truire l'empire, qui l'a mise à la tête de l'univers, je ne » pense pas que Dieu l'y autorise. » Il parle alors de l'injurieux tableau, où le pape Innocent II avait fait représenter l'hommage de l'empereur Lothaire; et s'étonne que cette peinture n'eût pas encore disparu du palais de Latran. Les prélats allemands transmirent à Rome la réponse de leur empereur et ne cachèrent point au pape qu'ils l'avaient approuvée.

Frédéric Barberousse ayant repris en même temps la route de l'Italie à la tête de son armée, deux nouveaux légats, choisis parmi les plus modérés, coururent au-devant de lui pour l'assurer des sentiments pacifiques du pape, pour excuser les mots blessants dont il avait pu se servir et pour lui demander la paix. Les lettres dont ils étaient chargés furent lues à l'empereur par ce même Othon de Frissingen qui nous a raconté tous les détails de cette querelle; et Frédéric, satisfait de ces explications, combla les deux légats de présents et de joie. Mais il n'arrêta point sa marche. Il tint une grande assemblée à Roncaille entre Crémone et Plaisance, et força les évêques et seigneurs lombards de renoncer en sa faveur aux droits régaliens. Adrien IV, qui les prétendait pour lui-même, en témoigna son mécontentement par une lettre si vive, qu'elle fut remise à l'empereur par un inconnu qui s'enfuit bien vite avant qu'il l'eût décachetée. Frédéric répondit au pape en le tutoyant suivant

qu'en usaient alors les supérieurs à l'égard des subordonnés; et le pape, irrité de ce manque de respect, lui rappelant d'autres torts que le saint-siége avait à lui reprocher, osa le menacer de lui enlever sa couronne s'il ne devenait plus humble et plus docile.

La fierté de l'empereur ne fit que s'en accroître. « Ma » couronne ne dépend pas de vous, répondit ce prince. » Ce sont les seigneurs d'Allemagne qui me l'ont donnée. Est-ce que du temps de Constantin le pape Sylvestre se serait avisé d'attenter à la dignité royale? » C'est Constantin qui a donné la paix et la liberté à » l'Église; et tout ce que vous avez comme pape vient » de la générosité des empereurs. Si nous chassons vos » cardinaux, c'est qu'ils ne viennent ni prêcher l'Évangile ni apporter la paix, mais amasser de l'or avec » une insatiable avidité. Vous blessez l'humilité et la » douceur; et l'orgueil, cette bête détestable, s'est glissé » jusque dans la chaire de saint Pierre. Si vos évêques » ne veulent point me payer de régales, qu'ils ne tiennent » plus de terres qui appartiennent à l'empire[1]. » La paix devenait impossible; Adrien, au lieu de fléchir, redoubla de fierté; on dit même qu'il suscita la révolte des Lombards que Frédéric fut obligé de punir. Cet empereur cita les rebelles dans son camp de Bologne, et quatre légats y vinrent de la part d'Adrien pour lui porter des paroles plus dures encore, comme si ce pape était le maitre de l'Italie. Frédéric répondit qu'il ne portait qu'un vain titre si Rome n'était pas en sa puissance. Il

1. Radevic, *Append.* à Othon, p. 563.

offrit cependant de laisser examiner ses torts si le pape voulait qu'on examinât les siens. Mais les légats répliquèrent fièrement que le souverain-pontife n'était soumis au jugement de personne. Cette contestation fut brusquement tranchée par la mort du pape Adrien IV, qui arriva le 1er septembre 1159. Il laissa la puissance pontificale assez affaiblie et les maximes de Grégoire VII fort attaquées par les deux plus grands potentats de la chrétienté.

La querelle de Frédéric et de la papauté ne fit que changer de nature pendant le schisme qui suivit ce pontificat. Deux papes furent nommés le même jour : le cardinal Roland, qui fut élu par la presque totalité des cardinaux, prit le nom d'Alexandre III; un autre, du nom d'Octavien, reçut du parti contraire le nom de Victor III. Ils écrivirent tous deux à tous les princes et prélats d'Europe pour annoncer leur élection, et s'accusèrent l'un l'autre de la violation des règles. L'Europe en fut divisée. L'empereur ne pouvait accepter Alexandre. C'est lui qui avait sans cesse animé et soutenu l'opposition d'Adrien, et qui, dans sa légation de Besançon, avait insolemment demandé à Frédéric de qui il tiendrait l'empire s'il ne le tenait point du pape. Les impériaux avaient été assez forts pour chasser Alexandre de la ville de Rome; mais il fallait autre chose à l'empereur que cette consécration de la force. Il déclara que dans les schismes il avait comme empereur le droit de prononcer entre les deux concurrents; mais il ne voulut point décider par lui-même et s'en remit à la décision d'un concile. Il en convoqua un à Pavie, il y appela les rois et les évêques

de l'Europe. Alexandre lui en contesta le droit, affirmant contre l'histoire même que le pape seul le possédait. Mais l'empereur lui opposa avec raison les exemples de Théodose et de Charlemagne; il aurait pu y ajouter celui de Constantin. Mais il fit au sacerdoce une concession immense en disant aux évêques « qu'il leur remettait la » décision de cette affaire, parce qu'il n'avait pas le droit » d'en décider lui-même et que ce n'était pas à lui de les » juger en ce qui regardait Dieu. » Il condamnait ainsi bien des actes de son autorité impériale, mais l'esprit du siècle l'avait emporté sur sa prévoyance. Le concile de Pavie, ouvert le 5 février 1160, reconnut Victor III et excommunia Alexandre. Les rois de Hongrie et de Danemark, le duc de Bohême souscrivirent cette décision, mais ils se rétractèrent plus tard et passèrent au parti de l'empereur. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre se récusèrent; mais les archevêques d'Arles, de Lyon, de Besançon et de Vienne, qui étaient encore sujets de l'empire, adoptèrent l'élu de leur maître.

Alexandre III, retiré à Anagni, leur rendait leurs anathèmes, et y enveloppait Frédéric. Louis le Jeune fit reconnaître ce pape dans un concile de Beauvais. Un autre fut assemblé en Normandie, par le roi d'Angleterre Henri II, et se décida également pour Alexandre. Ces deux adhésions, celle de l'Espagne et la défection des deux souverains du Nord lui donnèrent une majorité considérable. Mais Rome ne lui appartenait pas, et Frédéric assiégeait et démantelait toutes les villes de son parti. Milan, Brescia et Plaisance avaient subi la loi du

vainqueur[1], et le véritable pape ne trouva plus de sûreté qu'en France. Louis le Jeune et le roi d'Angleterre le reçurent à Torcy sur la Loire, et lui servirent humblement d'écuyers en l'accompagnant à pied, la bride de son cheval à la main jusqu'au logis qui lui était préparé[2]. La royauté se dégradait elle-même, et cet hommage, qui ne fut pas le seul, était d'autant plus étonnant que Henri II n'était pas fort dévoué à l'Église, et que le roi de France était fort mécontent de l'accueil que ce pape avait fait à ses envoyés à son arrivée en Languedoc. Il négociait même avec l'empereur, par l'entremise du comte de Champagne, pour examiner de nouveau les deux élections. Mais un malentendu ayant rompu leur conférence de Saint-Jean-de-Losne, Louis resta fidèle à la cause d'Alexandre. Ce pape tint divers conciles en France; celui de Tours fut le plus considérable. Il y amena dix-sept de ses cardinaux; il y vint cent vingt-quatre évêques et quatre cent quatorze abbés, témoignage singulier de la multiplication des monastères. Bien des règlements y furent souscrits. L'un défendait l'usure aux ecclésiastiques, l'autre leur interdisait de faire payer les viatiques et les sépultures. On renouvela la défense qu'Innocent II avait faite aux moines d'exercer les professions d'avocat et de médecin. On prononça la nullité des ordinations que l'antipape Victor pourrait faire, et l'on finit par la condamnation des hérétiques du Languedoc qu'on nommait encore Manichéens, en ordonnant aux seigneurs de les

1. Radevic, liv. II; Spener, an. 1162.
2. Mézeray, t. II, p. 142, Baro.

poursuivre à outrance. A l'issue de ce concile, sur la prière de Louis le Jeune, Alexandre se fixa dans la ville de Sens au mois d'octobre 1163, et y exerça pendant deux ans la papauté, que Victor exerçait de son côté en Allemagne et en Italie à la suite de son auguste protecteur.

La mort de cet antipape, arrivée à Lucques le 2 avril 1164, ne termina point le schisme. Les prélats qui avaient assisté à ses obsèques, lui donnèrent immédiatement un successeur dans la personne du cardinal Gui de Crème qui prit le nom de Pascal III ; et l'abbé Fleury fait entendre[1] que l'empereur aurait blâmé cette précipitation, qu'il inclinait même à se réconcilier avec Alexandre. Mais il craignit sans doute de ruiner son parti en Italie; et il y vint seul, sans armée, pour confirmer l'élection de Pascal et faire renouveler les serments des ecclésiastiques contre Alexandre et ses adhérents. Les Romains seuls s'y refusèrent. Ce pape avait laissé dans Rome un vicaire qui travaillait ouvertement pour lui. La tolérance de Frédéric à son égard et celle de ses partisans ont lieu de nous étonner, et l'on serait tenté de récuser cette assertion de Baronius. Mais les événements la justifient. A peine l'empereur fut-il rentré dans ses États, les Vénitiens et les Lombards se liguèrent contre lui, les Romains reconnurent Alexandre, livrèrent l'église de Saint-Pierre à son vicaire, et lui envoyèrent une députation pour l'engager à rentrer dans sa capitale. Il le promit, mais il n'exécuta sa promesse que deux ans après. Une crise politique et religieuse venait d'éclater

1. Liv. LXXI, ch. XVII.

en Angleterre, et le pape avait intérêt à ne pas s'en éloigner.

La puissance toujours croissante des évêques importunait Henri II et il était impatient de la réprimer, car, suivant la judicieuse réflexion de l'historien Hume, il s'agissait de savoir à qui du roi ou du clergé appartiendrait le gouvernement de l'Angleterre. Henri était retenu par la juste vénération qu'inspirait à tout son royaume le vieux Thibaud, primat de Cantorbery. Mais à la mort de cet archevêque, il résolut d'en finir avec cette dangereuse rivalité ; et, croyant établir dans ce siége un homme dévoué à sa politique, il y mit au contraire un des plus fougueux défenseurs de l'omnipotence sacerdotale. Cet homme était le fameux Thomas Becket, qui tenait à l'Église comme archidiacre de Cantorbery et au roi comme chancelier d'Angleterre. Il était le familier de son maître, le plus intime confident de ses pensées. Henri lui avait même confié l'éducation de son fils. Mais dès le lendemain de son élévation à la primatie, cet homme changea de face, de doctrine et de parti. Le ministre fastueux, qui ne marchait jamais qu'avec une escorte de douze cents chevaux, qui avait équipé et conduit sept cents chevaliers pour suivre son roi à la guerre, devint tout à coup le plus humble des cénobites. Cet ambitieux, insatiable de dignités et de riches bénéfices, renvoya immédiatement les sceaux du royaume pour se livrer tout entier à l'administration de son Église. Il ne recherchait que les dévôts pour les consulter et les pauvres pour les secourir. Instruit des plans qu'avait formés son maître contre la puissance ecclésiastique, il se hâta d'en prévenir

l'exécution en attaquant le premier la puissance laïque. Mais je laisse des incidents qui n'ont de rapport qu'avec l'Église de Cantorbery, et qui ne servirent qu'à démasquer l'hostilité du primat et provoquer les représailles de la couronne. Je passe à la célèbre querelle des *constitutions de Clarendon* qui mit le royaume d'Angleterre aux prises avec le saint-siége.

Henri II voulut arrêter et reprendre d'un coup toutes les prérogatives que les Papes, les conciles et les évêques avaient usurpées sur les puissances civiles. Les barons en avaient souffert comme lui et il était sûr de leur concours; quelques prélats même s'y associèrent en leur qualité de grands feudataires. Il avait d'abord demandé à tous les évêques s'ils voulaient se conformer aux anciennes coutumes du royaume; et tous, même Becket, avaient répondu que oui, sauf cependant les droits de l'Église. Cette réserve était trop féconde en conflits, en résistances pour plaire à un monarque aussi absolu. Il voulut savoir quels étaient ces droits et ceux de la monarchie, et il fit à Clarendon une assemblée générale de la noblesse et des prélats de son royaume. Ce sont les décrets de cette assemblée qui furent nommés *constitutions de Clarendon*. On satisfit la vanité des abbés et des évêques, en les assimilant aux barons du royaume, tant pour les bénéfices que pour les charges de leurs fiefs. Mais les quinze autres articles restreignaient leurs immunités et leurs juridictions. On soumettait aux tribunaux civils les procès résultant du droit de patronage ou de présentation aux églises, le jugement de tous les crimes commis par les clercs, les contestations élevées au sujet d'un te-

nancier de fief laïque, quoiqu'il fût possédé par un homme d'Église, et toutes les discussions relatives aux dettes contractées envers le clergé. On stipula au contraire que les laïques ne seraient plus traduits devant les cours spirituelles à moins que ce ne fût par un promoteur et des témoins civils. On exigea la permission du roi pour qu'un évêque pût sortir du royaume, pour qu'un tenancier de la couronne pût être excommunié et ses terres mises en interdit. Si un habitant des terres domaniales était frappé d'anathème pour n'avoir pas comparu devant une cour ecclésiastique, le magistrat civil du lieu était seul chargé de donner satisfaction à l'Église. Tous les appels de l'archidiacre à l'évêque, de l'évêque au primat, du primat au roi, ne pouvaient aller plus loin sans sa permission. Les revenus des siéges vacants lui furent attribués, ainsi que l'hommage des évêques élus. Il y eut enfin une réciprocité d'engagements entre le clergé et la couronne. Le roi promit de contraindre tout baron ou haut tenancier qui refuserait de se soumettre aux cours écclesiastiques dans les cas qui dépendraient de leur ressort ; et les prélats firent la promesse de réduire par des censures ceux d'entre eux qui dérogeraient à leur serment d'obéissance au roi.

Les évêques, effrayés de l'attitude des barons et de leur alliance intime avec le roi, signèrent ces constitutions à regret. Becket résista plus longtemps et ne céda qu'aux justes alarmes de ses frères et à la sollicitation du grand prieur des Templiers. Mais le pape Alexandre III ne voulut point approuver ce qu'il regardait comme une atteinte aux droits de l'Église. Il suffisait de l'article qui

arrêtait les appels ecclésiastiques au tribunal du roi d'Angleterre et de celui qui interdisait aux évêques de sortir du royaume sans sa permission. Becket manifesta dès ce moment un violent repentir d'avoir cédé aux prières de ses amis. Il se voua à la pénitence la plus rigide, il s'interdit lui-même toute fonction épiscopale jusqu'à ce qu'il eût reçu l'absolution du pape. Dès qu'il l'eut reçue, il invita les évêques à suivre son exemple, et le roi s'en vengea par des persécutions de tous les jours. Il le cita à son tribunal pour quelques terres contestées, et le primat ayant prétexté une indisposition pour ne pas comparaître, Henri convoqua à Northampton un grand conseil qui confisqua ses meubles au profit du roi. Becket se révolta contre cette sentence qui frappait, disait-il, le père spirituel du roi et du royaume. Henri II réclama en outre une somme considérable qu'il disait lui avoir prêtée pendant qu'il était chancelier. Il lui demanda compte des revenus de plusieurs bénéfices dont il avait eu la régie pendant qu'ils étaient vacants. Les évêques présents virent bien que le roi avait juré la perte de leur primat. Les uns suppliaient celui-ci de céder, les autres, et surtout l'évêque de Winchester, le frère du roi Étienne, l'encourageaient à la résistance. On en vint à lui conseiller de résigner son siége. Mais loin d'y consentir, il leur ordonna au contraire de se retirer du grand conseil, de ne plus rester au nombre de ses juges, d'excommunier tous ceux qui oseraient mettre la main sur lui, et finit par en appeler à l'Église romaine. Les voyant hésiter et trembler, il entra la croix en main dans la salle de Northampton pour braver le roi lui-même. Évêques et seigneurs crièrent alors

à la trahison et le roi menaça de mort tous ceux qui oseraient soutenir le primat. Becket fut enfin condamné comme traître et parjure ; et prévenu d'un complot de deux seigneurs qui avaient juré de le tuer, il s'échappa au milieu de la nuit, passa le détroit, et gagna les terres de France. Quelques évêques anglais l'y suivirent. D'autres y vinrent de la part de Henri II avec quelques seigneurs, pour demander au pape sa condamnation. Alexandre III écouta les deux parties, et ne voulut d'abord rien décider avant d'avoir entendu le primat lui-même. Mais la voix publique s'étant prononcée pour l'exilé et les envoyés du roi d'Angleterre s'étant enfuis de peur, le pape cassa le lendemain la sentence de Northampton. Becket recevait en même temps à Soissons la visite de Louis le Jeune qui voulut le défrayer de tout, et quand il parut devant le pape il en reçut les plus grands honneurs ; il déposa entre ses mains les insignes de la primatie, qu'il avait, disait-il, reçus malgré lui d'un laïque ; et le pape les lui rendit, pour qu'il ne fût plus primat d'Angleterre que par la grâce du saint-siége. A la nouvelle de la saisie de ses revenus par Henri II, le roi de France l'en dédommagea par ses libéralités, et le pape lui assigna l'abbaye de Pontigny pour résidence [1].

Henri II était moins ferme de caractère qu'il affectait de le paraître, que ses actes mêmes tendaient à le faire croire. Il bravait le pape et n'osait le pousser à bout. Il craignait d'être abandonné par ses évêques, si le pape les mettait jamais dans l'obligation de se prononcer entre le

1. *Fitz Stephens* : Royec de Howeden, p. 496.

saint-siége et la couronne. Il savait que dans ce cas l'opinion du siècle soutiendrait le sacerdoce. Il rechercha une alliance qui pût inspirer quelque crainte à Alexandre III et fit partir deux de ses clercs pour l'Allemagne. Frédéric Barberousse tenait alors une diète à Wurtzbourg. Les deux envoyés d'Angleterre y parurent, amenés par l'archevêque de Cologne. Ils annoncèrent que leur maître était disposé à abandonner Alexandre, si l'empereur voulait s'engager, tant pour lui que pour ses successeurs, à soutenir l'antipape Pascal et tous ceux qu'on pourrait lui substituer. si les seigneurs et les prélats allemands voulaient faire le même serment. Frédéric et les seigneurs le jurèrent, mais il fallut y contraindre les évêques qui ne signèrent qu'en pleurant. Le pape Alexandre apprit cette défection en passant à Clermont-Ferrand pour retourner à Rome. Il écrivit, le 10 juillet 1165, à Gilbert, évêque de Londres, pour se plaindre que Henri II eût traité avec des schismatiques excommuniés, pour l'engager à ramener le roi aux sentiments de vénération qu'il devait au saint-siége. Henri II répondit comme un franc hypocrite. Il aimait le pape comme son père, il ne savait pas que l'empereur fût excommunié. Il n'a jamais chassé l'archevêque de Cantorbery. C'est lui qui s'est enfui. Qu'il revienne, s'il veut ; on n'exige de lui que de tenir le serment qu'il a prêté aux *constitutions de Clarendon*. En transmettant cette réponse au pape, l'évêque de Londres lui conseille la douceur et la patience. Il lui fait craindre que l'Angleterre ne soit entraînée dans le schisme par sa rigueur excessive, et que bien des prélats ne se décident à reconnaître l'antipape.

Alexandre III ne répliqua que par un défi : il nomma Thomas Becket son légat en Angleterre, et celui-ci se hâta de charger les évêques de Worchester et d'Herford de signifier sa légation à leur confrères. L'évêque de Londres écrivit sur-le-champ au roi pour lui dire que le pape ayant commandé, il fallait obéir. « Nous nous jetons à » vos pieds, ajoutait-il, pour obtenir de vous cette per» mission. Payez le denier de saint Pierre, rendez aux » clercs les revenus que vous avez saisis. » Henri ne répondit rien. Mais il partit pour la Normandie à l'effet d'en consulter les prélats. Il ne leva point le denier de saint Pierre, mais il fit une collecte de deniers pour la Terre-Sainte. Deux lettres de Becket vinrent le trouver au Mans et redoublèrent son irritation. Dans la première le primat-légat l'engageait doucement à rendre la liberté à son clergé. Mais dans la seconde il le menaçait de la colère de Dieu[1]. Henri se borna à injurier les moines qui la lui avaient remise ; et il passa à Chinon pour prendre les conseils de l'archevêque de Rouen et d'autres prélats de Touraine et de Normandie. Les uns lui conseillaient de céder, les autres d'en appeler au pape avant que le légat ne lançât l'anathème ; et lui, qui avait interdit ces appels à Rome, se résigna à faire le sien, et le fit signifier au primat par les évêques de Seez et de Lisieux. L'esprit du siècle était déjà plus fort que lui. Thomas Becket le comprit ; il respecta l'appel, mais il excommunia les deux clercs qui étaient allés à la diète de Wurtzbourg, six autres évêques dont il avait à se plaindre, et tous ceux

1. Roger de Howed.

qui mettraient la main sur les terres de Cantorbery. Henri II eut peur pour lui-même, il assembla les évêques à Londres; ils écrivirent par son ordre au pape pour justifier sa conduite, pour se plaindre des violences du primat, pour le supplier d'en révoquer les sentences. Ils s'adressèrent en même temps à Thomas Becket pour le ramener à l'humilité et à la prudence. « Le royaume est » perdu s'il persiste dans sa colère; il en gémira un jour » lui-même; le roi est prêt à se soumettre au jugement de » l'Église, ajoutent ces évêques, il est prêt à satisfaire à » Dieu qui, l'ayant établi pour maintenir la paix entre ses » sujets, veut aussi qu'on l'honore et respecte comme on » a respecté ses prédécesseurs. »

Le fier Thomas n'y fut pas trompé. Il reconnut la main du roi dans ces doléances, et devint plus intraitable que jamais. Il reproche à ses suffragants d'abandonner leur chef, celui qui combattait pour les immunités de l'Église entière. Il leur enjoint de dire au roi qu'il n'est pas juge des évêques, et leur déclare qu'il ne les admet pas pour juges entre le roi et lui. Ce roi, de son côté, démentait les promesses de ses évêques, en signifiant à l'abbé de Citeaux que, s'il ne faisait chasser le primat du monastère de Pontigny qui était dans sa juridiction, il saisirait toutes les terres que l'ordre possédait dans ses États; et Becket avait été forcé de demander un asile au roi de France. Henri II achetait en même temps bon nombre de cardinaux par l'entremise de Jean d'Oxford l'un de ses envoyés à la diète de Wurtzbourg. Il séduisit même le pape en lui faisant espérer une paix possible; et Alexandre, qui ne voulait point pousser les choses à l'ex-

trême, chargea les cardinaux Othon et Guillaume de Pavie de réconcilier le primat et le roi d'Angleterre. Les armements de Frédéric Barberousse l'inquiétaient trop pour qu'il fût tenté de se brouiller avec un monarque aussi puissant qu'Henri II.

Les Romains l'avaient, il est vrai, accueilli par des transports de joie. Mais les secours qu'il en attendait, les sommes que lui avait léguées le roi de Sicile Guillaume le Mauvais, les troupes que lui promettait son fils suffisaient à peine pour balancer les forces de l'empereur, qui pour la quatrième fois était rentré en vainqueur dans la Lombardie. Manuel Comnène lui offrait bien encore une armée, mais il lui redemandait la couronne d'Occident, et les cardinaux qui influaient déjà sur la politique du saint-siége, avaient repoussé cette ouverture. Ils avaient assez d'un César sur les bras. Frédéric était déjà à Roncaille, recevant les hommages de toutes les villes lombardes. Ses avant-gardes, commandées par les archevêques de Cologne et de Mayence, marchaient sur la Romagne. Mais l'empereur s'étant détourné pour châtier la ville d'Ancône qui s'était donnée à Manuel Comnène, les Lombards avaient encore repris leurs serments de fidélité et s'étaient révoltés contre les gouverneurs que Frédéric leur avait imposés. Maître d'Ancône après une année de siége, il alla droit à celui qu'il accusait de cette révolte nouvelle. Les Romains voulurent le prévenir, ils sortirent au nombre de quarante mille; mais les deux archevêques les battirent le 29 mai 1167 et les refoulèrent dans leurs murailles. Frédéric s'empara du château Saint-Ange, mais la partie de la ville que tenait encore le pape

Alexandre se défendit avec tant de vigueur, que l'empereur offrit aux deux papes de se démettre pour en laisser nommer un autre. Le peuple accepta cette transaction; mais les cardinaux répondirent qu'il ne leur appartenait pas de juger le pape, et préférèrent la fuite à l'abdication [1]. L'antipape Pascal rentra dans Saint-Pierre et mit la couronne impériale sur la tête de Frédéric et de sa femme Béatrix. Les Romains prêtèrent serment de fidélité à l'empereur, et se jetèrent aux pieds de l'antipape. Mais une peste terrible vint au secours des vaincus. L'armée allemande en fut décimée. L'empereur reprit le chemin de ses États à travers la Lombardie révoltée. Il fut même obligé de se déguiser en valet pour gagner presque seul la comté de Bourgogne. L'antipape Pascal mourait pendant ce temps à Rome, le 20 septembre 1168, et les Romains souffraient que la faction impériale lui en substituât un troisième dans la personne de l'abbé de Strum qui prit le nom de Callixte III.

Alexandre III n'en fut point abattu. Retiré à Bénévent, il renvoya une nouvelle ambassade et les riches présents de Manuel Comnène qui le croyait en état de lui rendre l'empire d'Occident. Ses négociations avec Thomas Becket et le roi d'Angleterre continuaient encore, mais les conférences de Gisors et d'Argentan n'avaient produit qu'une recrudescence de colère de la part du primat, qui avait renouvelé ses anathèmes contre les conseillers de son maître. Il consentait bien à traiter, mais avec la formule : « sauf l'honneur de Dieu et de son Église ; » et

1. Spener; Radevic.

Henri II accordait tout de son côté sauf les droits de la royauté [1]. Ce n'était rien promettre. Becket vint cependant à la conférence de Montmirail où se trouvaient les rois de France et d'Angleterre. Mais son orgueil indigna Louis le Jeune, qui le laissa retourner à Sens avec une indifférence qui fit craindre au primat un ordre d'exil. La piété du roi de France l'emporta. Il rappela le fier Becket, se jeta bassement à ses pieds, lui donna pleinement raison, se plaignit de la duplicité de son maître et jura de ne jamais l'abandonner. Aux reproches que lui en fit le roi d'Angleterre, Louis le Jeune répondit « qu'il » avait reçu l'archevêque de Cantorbery des mains du » pape, qui était son unique seigneur sur la terre, et qu'au» cune puissance du monde ne le forcera de le trahir. » C'est à douter de la *Chronique* de Gervais qui a seul raconté cet acte de faiblesse. Henri II n'en montrait pas moins. Il n'était pas encore excommunié, mais presque tous ses évêques l'étaient. Sa chapelle était déserte; et les lettres de son primat ne cessaient d'agiter l'Angleterre. Ce roi écrivait au pape, aux cardinaux, aux évêques d'Italie pour faire lever ces sentences. Alexandre envoyait de nouveaux légats dont l'arrogance le ramenait à des sentiments de roi; mais, le lendemain, ses inquiétudes le reprenaient, et le primat abusait de cette faiblesse et multipliait ses insolentes censures. Henri ordonna de mettre à mort tout messager qui porterait en Angleterre les lettres du rebelle. Il défendit de payer à Rome le denier de saint Pierre. Il renouvela les défenses de Clarendon. Il voulut

1. Roger de How.

enfin associer son fils Henri à la royauté pour qu'en cas d'anathème il y eût un souverain dans son royaume, et il désigna l'archevêque d'York pour ce couronnement. Le pape, excité par Becket, menaça d'excommunier cet archevêque s'il osait empiéter ainsi sur les priviléges de l'archevêque de Cantorbery. Mais Henri II était dans un accès de fermeté. Le couronnement eut lieu à Westminster, et tous les évêques excommuniés y assistèrent par force ou par bravade. L'archevêque d'York se contenta de déclarer que le sacre avait lieu sans préjudice des droits de primat. Becket ne fut point apaisé par cette vaine formule. Il alla même jusqu'à insulter l'Église romaine, disant qu'il arrivait toujours à la cour de Rome que Barrabas était délivré et Jésus-Christ mis à mort. Il ajoutait que son roi se servait de ses dépouilles pour corrompre les cardinaux et les courtisans du pape. Les évêques français se plaignaient également de la tolérance de Rome. Ils obligeaient leur roi à s'en indigner comme eux; et, sans répondre sur le fait du couronnement, le pape dit enfin que, si dans quarante jours Henri II ne rappelait son primat, il jetterait l'interdit sur l'Angleterre. Cette menace, si longtemps redoutée, fit fléchir le monarque. Il vit Thomas Becket sur la frontière de France le 20 juillet 1170, il l'embrassa, le revit une seconde fois à Tours, une troisième à Chaumont; mais il n'obtint jamais de lui l'absolution des excommuniés. Il souffrit même sans colère que le pape interdît de toute fonction épiscopale ceux qui avaient coopéré ou assisté au couronnement de son fils.

Thomas Becket rentra enfin dans son église de Cantor-

bery, sans condition, après six ans d'exil. Les acclamations du peuple le consolèrent sans l'apaiser, mais l'attitude des barons lui causa quelques alarmes. Au moment où il approchait de Londres, deux chevaliers vinrent lui signifier de la part du jeune roi de retourner dans son église. Il monta en chaire pour renouveler ses anathèmes en faisant pressentir sa mort prochaine. Henri II n'ignorait rien de ce qui se passait, et l'opiniâtreté du primat le faisait extravaguer de colère. Il était demeuré en Normandie, il y tenait sa cour et les évêques excommuniés étaient venus l'y rejoindre. Celui d'York lui dit un jour qu'il n'avait aucune paix à attendre, tant que Becket serait en vie[1], et le roi s'écria qu'il était « bien malheu» reux de n'avoir pas un ami qui osât le venger de l'in» sultante opiniâtreté d'un misérable prêtre[2]. » Ces paroles furent un arrêt de mort : quatre gentilshommes que l'histoire a nommés passèrent la mer, et, quelques jours après. Thomas Becket fut massacré dans son église. Henri II fut épouvanté d'un crime qui allait infailliblement retomber sur sa tête; il sentit que ses imprudentes paroles allaient l'accuser aux yeux de l'Église et du monde. Il s'enferma dans son palais, il y resta trois jours sans nourriture. Cinquante envoyés partirent pour Rome pour le justifier, mais ses ennemis les avaient devancés. L'archevêque de Sens avait déjà jeté l'interdit sur les terres que le roi d'Angleterre possédait sur le continent. Louis le Jeune lui-même provoquait l'excommunication

1. *Fite Stephens*, p. 78.
2. Rapf de Thoiras.

de son voisin. Le pape, touché de la soumission de Henri II qui se résignait à tout, ne prononça d'anathème que sur les meurtriers. Mais deux légats partirent pour recevoir la soumission du roi et les concessions qu'il voudrait faire pour être absous sans réserve. Les deux légats arrivèrent en Normandie, mais Henri II était parti pour chercher des distractions dans la conquête de l'Irlande qu'il avait différée jusque-là. Cette conquête fut rapide et plus facile à obtenir que son absolution. Il revint sur une nouvelle sommation des deux légats ; il les rejoignit à Savigny près d'Avranches, le 17 mai 1171. Mais les conditions lui paraissant trop dures, il se retira en colère en leur disant ou les défiant d'exécuter leur mandat. Ce furent les légats qui le rappelèrent; ils avaient ordre d'en finir, et le roi eut peur que l'interdit ne passât de Normandie en Angleterre. Il se soumit à tout, il jura qu'il était innocent du meurtre; il promit de rappeler les bannis, de les rétablir dans leurs bénéfices, de rendre tous les domaines de l'archevêché de Cantorbery; d'entretenir pendant un an deux cents Templiers en Palestine, de se croiser lui-même pour trois ans; de ne plus observer des coutumes dérogatoires aux privilèges ecclésiastiques; de ne point s'opposer aux appels qu'on voudrait porter à Rome, à condition que les appelants ne feraient rien de préjudiciable à la couronne. Après toutes ces promesses qui abrogeaient les principaux articles de Clarendon, Henri II fut absous, la possession de l'Irlande lui fut confirmée, et il put jouir d'une paix trop chèrement achetée par ces actes de faiblesse.

Le retour des cardinaux Albert et Théoduin, ses légats,

combla de joie le pape Alexandre, qui ne songea pas même à faire ratifier ces concessions par les États d'Angleterre. Il canonisa Thomas Becket, comme un saint défenseur des droits de l'Église, qui pourtant l'avait mise en confusion par son intraitable fanatisme, et qui aurait peut-être avancé de trois siècles le schisme d'Angleterre, si le pape n'eût modéré l'ardeur de ses vengeances. La canonisation de saint Bernard suivit de près celle de Thomas; et le pape n'eut plus qu'à s'occuper de la soumission de Frédéric Barberousse.

CHAPITRE XIX

INNOCENT III

1173 à 1216

Il n'entre point dans mon sujet de raconter la révolte des enfants de Henri II contre leur père, la protection accordée par Louis le Jeune à ces enfants rebelles, la complicité de la reine Éléonore avec ses quatre fils, les soulèvements des Poitevins et des Bretons, l'irruption des comtes de Flandre et de Boulogne dans la Normandie, celles du roi d'Écosse et d'une armée de Flamands en Angleterre, les revers du roi de France, la défaite plus sanglante de ces Flamands et des Écossais, la captivité de leur prince et l'hommage de sa couronne au roi d'Angleterre. Mais je ne puis passer sous silence la pénitence que la peur et la superstition imposèrent à Henri II entre ses succès de Normandie et ses victoires dans son royaume. Il attribua ses malheurs domestiques et toutes les guerres qui en étaient la suite, à la colère de saint Thomas, et s'en alla, pieds nus, se prosterner devant son tombeau, y passer un jour entier en prières, et livrer le lendemain ses épaules nues au fouet des moines de Cantorbery. Il se rendait indigne des victoires qu'il avait remportées et de celles qu'il allait remporter encore;

ır Dieu, qui tient à la dignité des rois, n'exigeait pas .e lui ces honteuses humiliations, que ses ennemis pri- ·ent même pour une détestable hypocrisie. Il fut plus grand en pardonnant à ses indignes fils, et plus digne du trône en assurant par des lois justes et sages la prospérité de son royaume.

Frédéric Barberousse eut son tour. Ses antipapes n'avaient servi qu'à entretenir ses évêques dans le schisme, mais une guerre aussi longue les avait fatigués. Celui qu'il entretenait dans Rome n'y exerçait qu'une autorité précaire et souvent insultée. Ses guerres d'Italie ruinaient ses armées; les Lombards le harcelaient de leurs perpétuelles révoltes. Ils l'avaient forcé de lever le siége d'Alexandrie, ville nouvelle qu'ils venaient de bâtir à peine sous le nom du pape. Henri le Lion, duc de Saxe et de Bavière, formait en Allemagne une coalition puissante. Frédéric sentit la nécessité de se réconcilier avec un pape qui venait d'humilier un plus grand roi que lui. Sa première tentative ne fut point sérieuse; il ne voulait que gagner le temps de lever une armée nouvelle; mais cette armée fut défaite par les Lombards au mois de mai 1176, il faillit périr lui-même dans la déroute, et il mit bas tout orgueil et toute hypocrisie [1]. L'archevêque Veremond de Magdebourg et deux autres évêques allèrent trouver le pape à Anagni, où, après quinze jours de pourparlers, la paix fut conclue à condition que les Lombards et le roi de Sicile y fussent admis, et que les terres de la comtesse Mathilde fussent rendues au saint-siége. Venise fut

1. Heiss., *Hist. de l'Emp.*

désignée pour l'entrevue de l'empereur et du pape. Onze galères siciliennes y portèrent Alexandre III; le doge et les magistrats vinrent au-devant lui et le reçurent avec les plus grands honneurs. L'empereur y arriva le 24 juillet 1177, et le lendemain, dans l'église de Saint-Marc, commencèrent les humiliations d'un prince qui avait lutté dix-huit ans contre le despotisme des souverains-pontifes. Il se dépouilla du manteau impérial, et, une verge à la main, il ouvrit au pape un chemin vers l'autel à travers la foule qui encombrait la basilique. Pendant la messe il alla baiser le pape qui l'avait absous la veille ainsi que tous ses adhérents; il renia ses trois antipapes, abandonna Callixte III à la merci de ses ennemis, ramena humblement le pape jusqu'à la porte, lui tint l'étrier pour monter à cheval, et, la bride à la main, il le reconduisit dans son palais. L'empereur accorda une trêve de six ans aux Lombards et de quinze au roi de Sicile. Le comte de Diesse la jura en son nom sur l'Évangile, sur les reliques de saint Marc, sur la vraie cróix, et douze princes de l'empire la jurèrent après lui. Le jeune Henri, déjà couronné roi de Germanie par Callixte, fut reconnu par Alexandre III, et les évêques allemands vinrent l'un après l'autre recevoir l'absolution de ce pontife. Tel est le récit d'un domestique du pape et de l'archevêque Romuald de Salerne, qui étaient présents à toutes les cérémonies de cette réconciliation. Mais des chroniqueurs plus modernes ont pensé que ces humiliations ne suffisaient pas à la gloire du saint-siége. Ils ont imaginé que le pape avait eu l'insolence de mettre le pied sur le cou de l'empereur pendant que les cardinaux

chantaient : *Super aspicum et basilicum ambulabis*. Aucun historien raisonnable n'a admis une version pareille. L'abbé Fleury l'a méprisée, et plusieurs historiens allemands ont gratuitement observé que le fier Barberousse n'eût pas souffert cette insulte. Je n'en sais rien, la royauté était bien bas, et ce César bien dégénéré.

Alexandre III rentra enfin dans Rome aux acclamations du peuple. Les sénateurs lui rendirent foi et hommage, lui restituèrent les droits régaliens dont ils s'étaient emparés, et parurent renoncer à leur fantôme de république. Le pape se montra digne de sa victoire en pardonnant à l'antipape Callixte. Il tint plusieurs conciles pour remédier aux abus que le schisme avait introduits dans une Église si longtemps divisée. Il y fit décider que nul ne serait pape légitime, s'il n'obtenait les deux tiers des voix des cardinaux; que nul ne serait évêque avant trente ans accomplis, et s'il n'était né d'un légitime mariage. Il résulte des canons de celui de Latran un grand témoignage du faste des prélats, puisqu'on réduit à cinquante chevaux le train des archevêques voyageant et celui des évêques à trente. On leur défend de lever des impôts sur leur clergé; on défend également aux magistrats d'en lever sur les églises. Les hérétiques ne furent point oubliés, notamment ceux du Languedoc qui furent livrés au bras séculier. L'abbé de Clairvaux et d'autres envoyés de Rome parcouraient l'Albigeois et le comté de Toulouse, ameutant les seigneurs les uns contre les autres, contraignant à l'abjuration et à la pénitence tous ceux qui étaient soupçonnés d'hérésie. Cet abbé de Clairvaux, devenu cardinal et

évêque d'Albane, y revint en 1181 avec une armée, prit le château de Lavaur, battit Roger de Trencavel et autres seigneurs du pays, et les contraignit à abjurer leurs erreurs, qu'un pape moins modéré qu'Alexandre punira plus tard par d'effroyables supplices. La querelle de deux archevêques qui se disputaient l'église de Saint-André d'Écosse, vint affliger les derniers jours du pape. Les chanoines avaient élu le docteur Jean, et le roi Guillaume avait nommé son chapelain Hugues. Le sous-diacre Alexis vint de Rome comme légat. Il sacra Jean et déposa son compétiteur. Mais le roi bannit Jean de son royaume, et l'archevêque d'York, nouveau légat d'Alexandre, excommunia Guillaume et jeta l'interdit sur l'Écosse. Ce pape ne vit point la fin de cette querelle. Après avoir pris et relégué dans un cloître un quatrième antipape nommé Lando que les comtes Frangipanes avaient substitué à Callixte, Alexandre termina son pontificat de vingt-deux ans le 13 août 1181. Il défendit constamment tous les droits qu'avait usurpés le saint-siége, mais il le fit avec une modération qui honore sa mémoire; il triompha sans trop de violence des deux plus grands monarques de l'Europe, de la rébellion de leurs évêques, de quatre antipapes et de la séditieuse indépendance des Romains qui l'avaient chassé cinq à six fois de sa capitale. Quand je considère enfin les mécontentements et les justes alarmes jetés dans toutes les cours et dans toutes les Églises par les maximes et les entreprises de Grégoire VII, je ne crains pas de dire qu'Alexandre III sauva la papauté par une modération qui ne fut point sans grandeur.

Le même jour de sa mort les cardinaux lui donnèrent

pour successeur l'évêque d'Ostie, Hubalde, qui prit le nom de Luce III; et le droit exclusif qu'ils s'attribuèrent excita les mécontentements d'un peuple qui jouissait de ce privilége depuis les premiers temps de l'Église. Les Romains respectèrent cependant le repos du nouveau pape pendant plus d'une année, mais ils le chassèrent dès le commencement de 1183; ils proclamèrent encore une fois leur liberté, et s'en rendirent indignes par les atrocités de toute espèce qu'ils commirent dans la campagne de Rome. Christien, archevêque de Mayence, descendit en Italie avec une armée pour les combattre, mais la mort de cet archevêque dispersa cette armée, et Luce III fut réduit à exercer sa papauté dans les villes de Velletri et de Vérone. Dans la première il leva l'interdit jeté sur le royaume d'Écosse, à la prière du roi Guillaume, et, donnant l'église de Saint-André à l'archevêque choisi par le roi, il satisfit son compétiteur en lui conférant l'évêché de Donquelde. Il tint un concile à Vérone le 1er août 1184; il y fit condamner les Romains comme ennemis de l'Église; il y disputa contre Frédéric Barberousse qui retenait encore l'héritage de la comtesse Mathilde après l'avoir cédé au pape Alexandre, et qui s'en retourna tranquillement sans rien conclure. L'excommunication des Albigeois y fut renouvelée avec des menaces atroces, et Luce III se posa en souverain temporel du monde, en ordonnant, sous peine d'anathème et d'interdit, aux comtes, barons et consuls des villes de prêter main forte à l'Église pour la poursuite des hérétiques. Il refusa à l'empereur la réhabilitation des clercs ordonnés par les antipapes. Il eût mieux fait de manifester sa colère contre les Grecs

de Constantinople qui, après la mort de Manuel Comnène et sous le gouvernement du féroce Andronic, massacraient les Latins que le premier avait sans cesse favorisés. Un légat qu'Alexandre y avait envoyé pour travailler à la réunion des deux Églises, avait péri dans ce massacre et Luce III ne protesta pas même contre cet assassinat. Il ne montra de pitié que pour les malheureux chrétiens de Syrie. Le roi de Jérusalem Baudouin IV ne pouvait lutter contre Saladin; le prince Boëmond d'Antioche chassait de ses États son patriarche et ses prêtres, qui voulaient le forcer de quitter une concubine et de reprendre sa femme légitime. Mais ces ecclésiastiques ne valaient pas mieux que leur prince. Le patriarche de Jérusalem Héraclius, que Baudouin envoyait au pape pour réclamer les secours de l'Europe, était le plus débauché des hommes; et cet infâme fut reçu avec une grande distinction par le pape et par le nouveau roi de France Philippe-Auguste. Mais il n'obtint que des promesses dont le pape Luce III ne vit point la réalisation. Il mourut à Vérone, le 24 novembre 1185, et fut immédiatement remplacé par le Milanais Hubert Crivelli, qui fut le pape Urbain III.

Ce vieillard n'écouta pendant son court pontificat que le ressentiment des affronts et des calamités dont Frédéric Barberousse avait accablé sa ville natale. Il commença par réclamer l'héritage de la comtesse Mathilde que l'empereur voulait garder; il l'accusa de s'emparer des meubles des évêques morts, de voler les revenus des monastères de religieuses. L'archevêché de Trèves était un autre sujet de discorde. L'empereur l'avait donné au primat Rodolphe, et le pape Luce III avait soutenu l'archi-

diacre Volmar qu'une partie du chapitre avait élu. Urbain III le soutint à son tour et le créa cardinal pour braver l'empereur qui avait eu l'audace de donner l'investiture à un archevêque. Frédéric n'était plus assez puissant pour répondre en maître; et crut fortifier son parti en Italie en mariant son fils Henri à Constance de Sicile, fille posthume du roi Roger, et l'héritière du roi Guillaume II. Ce mariage fut célébré à Milan le 27 janvier 1186, et le même jour l'empereur fit couronner son fils comme roi de Germanie par le patriarche d'Aquilée. Le jeune Henri prit dès ce jour le titre de César et se montra plus hostile au saint-siége que son père. Mais Urbain III proclama la nullité du mariage et du couronnement : il excommunia tous les ecclésiastiques qui avaient coopéré à l'un et à l'autre, et soutint que les empereurs n'avaient pas le droit de transmettre ce titre à leurs enfants, qu'au pape seul il appartenait de le donner. Frédéric rentra en Allemagne pour conférer avec les évêques qui avaient d'abord donné raison au pape; et ses explications les ramenèrent à son parti. Ils l'écrivirent à Urbain III, et cet altier pontife menaça l'empereur de ses foudres[1]. Mais la mort ne lui laissa pas le temps de les lancer. La perte de la bataille de Tibériade par les croisés et la prise de Jérusalem par Saladin lui portèrent un coup si terrible qu'il en mourut de douleur à Ferrare, le 19 octobre 1187.

Le sceptre de l'Église passa dans les mains du cardinal Albert, qui la gouverna deux mois à peine sous le nom de Grégoire VIII. Il parut oublier toutes les querelles de

1. *Hist. de l'Emp.*, par le P. Barre.

l'empire pour s'occuper exclusivement d'une nouvelle croisade et du recouvrement de la Terre-Sainte, mais il légua cette grande entreprise à Paulin, son successeur, qui fut intronisé le 20 décembre suivant sous le nom de Clément III. Ce pape fit partir de Pise des députés pour négocier son retour avec le sénat romain. Ce sénat faisait alors assiéger la ville de Tusculum que défendaient les impériaux; et dans les conditions qu'il fit au pape il n'oublia point la destruction de cette ville et de sa forteresse. Les Romains promirent de leur côté de défendre le patrimoine de saint Pierre, et Clément III rentra dans sa capitale le 23 mars 1188, après avoir signé le traité que le sénat data fièrement de la quarante-quatrième année de sa restauration. Clément termina promptement l'affaire de Saint-André d'Écosse qu'avait cru terminer le pape Luce III, mais que la fermeté du roi Guillaume avait envenimée. Ce roi pardonna à l'évêque que soutenait le pape, mais il ne voulut pas le recevoir comme archevêque; et pour qu'aucun prélat d'Angleterre ne s'immisçât dans les affaires de son royaume, il obtint du pape qu'il n'arriverait en Écosse d'autres légats que des Écossais ou des prêtres de l'Église romaine. Clément III fut dès lors tout entier à la délivrance du Saint Sépulcre. Le fameux Guillaume de Tyr, le défenseur naturel des chrétiens de Syrie, se rendit en France comme légat pour prêcher une nouvelle croisade; le cardinal Henri d'Albane reçut la même mission pour l'Allemagne. L'archevêque Ubalde de Pise partit en même temps pour l'Orient avec cinquante vaisseaux chargés de croisés. Tous les États s'imposèrent une levée d'argent qui fut appelée la *dîme*

saladine, et que plusieurs évêques de France et d'Angleterre refusèrent de payer sous prétexte que leurs revenus étaient ceux des pauvres et que l'Église ne devait que des prières. C'est ainsi que dans tous les temps ils déguisaient leur avidité et leur avarice. Philippe-Auguste prit la croix ; Richard Cœur-de-Lion, nouveau roi d'Angleterre, suivit son exemple, et ces deux rois firent les préparatifs de leur départ ; préparatifs dont Richard profita pour extorquer sous divers prétextes des sommes considérables à ses malheureux sujets. Frédéric Barberousse les devança avec son fils Frédéric, duc de Souabe, et à la tête de cent cinquante mille hommes. Les ducs d'Autriche et de Moravie, les comtes de Nassau, de Thuringe et de Hollande marchaient sous les ordres de l'empereur. Les femmes furent exclues ; on ne toléra que des lavandières dont les charmes, disent les chroniqueurs, étaient sans danger. Mais les premières nouvelles de ce grand armement firent prévoir de nouveaux désastres. Avant que les flottes de Richard et de Philippe-Auguste eussent quitté les eaux de Messine, Frédéric Barberousse, victorieux dans deux grandes batailles, était mort en se baignant dans le Cydnus, et son fils, le duc de Souabe, sous les murs de Saint-Jean d'Acre. Ces nouvelles attristèrent les derniers jours de Clément III qui finit son pontificat et sa vie le 28 mars 1191.

Célestin III fut élu deux jours après. C'était un Romain de nom d'Hyacinthe, qui avait atteint déjà sa quatre-vingt-sixième année. Pendant qu'on l'intronisait à Saint-Pierre, les troupes impériales hurlaient autour de ses murailles. Henri VI avait déjà pris le titre d'empereur

d'Allemagne et venait demander son couronnement à la tête d'une puissante armée. Il l'obtint en livrant la ville de Tusculum que ses soldats avaient défendue contre les Romains; et sur la foi de l'annaliste anglais Roger de Howeden, toute l'histoire a répété qu'après avoir couronné Henri VI, Célestin fit tomber d'un coup de pied la couronne qu'il venait de placer sur sa tête, et que les cardinaux la relevèrent[1]. D'autres ont ajouté, depuis, que c'est avec les deux pieds qu'il l'avait posée, ce qui était assez difficile à un vieillard. Spener a nié cette impertinence, tandis que Baronius l'a louée comme le témoignage d'une autorité qui donnait et renversait les couronnes de la terre. Le jeune Henri VI avait, il est vrai, manifesté son hostilité envers le saint-siége, et le vieux Célestin pouvait chercher une occasion de l'humilier. Mais je doute fort qu'un empereur de vingt-cinq ans eût souffert une insulte aussi grossière, et qui dépassait toutes les insolences du sacerdoce à l'égard de l'empire.

Au reste la vie entière de ce pape parut conforme à ce début, et toutes les grandes monarchies de l'Europe furent frappées de ses foudres. Une conspiration d'évêques, tramée par Jean Sans-Terre, qui n'était alors que le comte de Mortain, avait renversé l'évêque d'Ély que Richard Cœur-de-Lion avait nommé chancelier et régent d'Angleterre, et que le pape avait décoré du titre de légat. Forcé de chercher un refuge sur le continent, Guillaume d'Ély invoqua les secours spirituels de Célestin qui excommunia tous les conjurés et jeta l'interdit

1. Roger de Howed, p. 669.

sur leurs terres. L'archevêque de Rouen, autre légat, parvint un moment à faire révoquer la sentence, à l'aide d'une partie des cardinaux; mais les autres revinrent à la charge, obtinrent la confirmation publique de l'anathème, et Bruys fait entendre [1] que l'or eut plus de part que la justice dans le choix qu'ils avaient fait de leur client. La captivité du roi Richard, à son retour de la Palestine, tourna les regards de Célestin III vers l'Allemagne. Il excommunia Léopold d'Autriche, qui avait jeté ce prince dans une de ses forteresses, l'empereur Henri VI, qui n'usait point de son autorité pour faire rendre la liberté à l'illustre captif; et menaça Philippe-Auguste de ses foudres s'il persistait dans les manœuvres qu'il ne cessait de faire pour prolonger la captivité de son rival. Henri et Léopold se moquèrent de ses anathèmes, et l'empereur ne craignit pas de redoubler la juste colère du pape, par l'assassinat d'Albert de Louvain, nommé évêque de Liége malgré lui. Cet assassinat ne fut point vengé; et celui qui l'avait ordonné ne rendit enfin le roi Richard qu'après avoir reçu une rançon de cent cinquante mille marcs qu'il partagea avec le duc d'Autriche. Les anathèmes de Célestin ne l'empêchèrent point de prendre possession du trône de Sicile dont l'impératrice Constance était héritière, et de s'y faire détester par ses cruautés et ses pillages. Il s'acharna surtout à détruire les princes normands qui pouvaient lui disputer cette couronne. Il ne put être arrêté dans ses actes de barbarie que par Constance elle-même qui vengea ses parents

1. *Hist. des Papes*, t. III, p. 214.

par l'empoisonnement de son mari, le 28 septembre 1197; et le pape ne put avoir raison que de son cadavre en le laissant deux ans sans sépulture. Henri VI n'aurait pas eu besoin de tous ces crimes pour braver ainsi l'ambition du saint-siége; et il est fâcheux que l'histoire ne puisse louer sa résistance sans encourir le reproche de prendre parti pour un grand scélérat. Les censures de Célestin III n'eurent pas plus d'autorité sur Philippe-Auguste qui venait de répudier Isemberge pour épouser Agnès de Méranie; il fallait un pontife plus altier et plus téméraire pour en triompher. Il ne réussit que dans la prédication de la quatrième croisade : trois armées partirent d'Allemagne, mais elles ne touchèrent la Palestine que pour y périr comme les autres, et Célestin vécut encore assez pour en voir revenir les débris. Il mourut enfin, à quatre-vingt-treize ans, le 8 janvier 1198, et ne laissa dans les annales du saint-siége que la réputation d'un pontife qui, n'ayant de vigueur que pour entreprendre, reculait sans cesse à la moindre résistance. Son coup de pied, s'il était vrai, serait son plus grand acte d'autorité; mais si le jeune empereur l'eût culbuté sur son siége à l'aide de ce pied injurieux, il est probable que Célestin le lui aurait pardonné.

Une voix plus haute va se faire entendre. Une main plus rude va prendre le sceptre de l'Église, mettre en pratique les maximes de Grégoire VII et faire plier sous elle toutes les puissances qui luttent depuis tant de siècles contre l'omnipotence toujours croissante des évêques de Rome. Les cardinaux, fatigués sans doute des indécisions d'un vieillard, choisirent un pontife dans la vigueur



de l'âge et doué d'un caractère intraitable qui n'abandonnait jamais un dessein qu'après l'avoir accompli. C'était le cardinal Lothaire, né des comtes de Segni, qui fut intronisé le 21 février 1198, sous le nom d'Innocent III. Son âge de trente-sept ans offusqua les vieux membres du sacré collége, mais son savoir et sa vertu triomphèrent de cette légère opposition. Son désintéressement était connu de tous comme son horreur pour la vénalité; et comme il voulait soumettre le monde à la toute-puissance de l'Église, il s'efforça de la purger des vices qui en affaiblissaient l'autorité. Son premier acte fut une insulte à la majesté impériale. Les préfets de Rome avaient toujours été nommés et investis par les Césars, qui constataient par là leur souveraineté sur la ville éternelle. Il enjoignit au préfet actuel de lui prêter serment de fidélité, et lui donna l'investiture de sa charge. Il défendit à ses officiers de rien exiger des plaideurs et des solliciteurs, régla les salaires des secrétaires, rendit l'accès des notaires entièrement libre, et chassa du palais de Latran les changeurs et les vendeurs. Trois fois par semaine il administrait la justice lui-même, résumant les causes avec une netteté qu'admiraient les plus savants jurisconsultes.

L'empereur Henri VI n'avait laissé qu'un fils âgé de trois ans : c'était le jeune Frédéric, qu'avant de mourir il avait fait couronner roi des Romains; et il lui avait donné pour tuteur son frère Philippe, duc de Souabe, de Franconie et de Toscane. Ce titre de duc de Toscane n'avait d'autre fondement que l'usurpation de cette province, comprise dans le testament de la comtesse Mathilde,

et Célestin l'avait excommunié pour le punir d'en avoir pris possession. Cet anathème n'avait point empêché les seigneurs d'Autriche et de Bavière de le nommer empereur. Mais les barons de l'Allemagne occidentale, présidés par les archevêques de Trèves et de Cologne, n'avaient point voulu d'un prince excommunié ; et, après deux élections, qu'avait annulées le refus des deux élus, ils opposèrent au duc de Souabe et à son neveu, Othon de Saxe fils de Henri le Lion et chef de la maison des Guelfes. Richard embrassa le parti d'Othon que sa sœur Mathilde d'Angleterre lui avait donné pour neveu, et Philippe-Auguste se tourna nécessairement du côté du duc de Souabe. Tel était l'état de cette affaire à l'avénement d'Innocent III, qui y vit d'adord trois questions à résoudre ; savoir : le recouvrement de l'héritage de la comtesse Mathilde sur la famille de Barberousse qu'il détestait, la succession du royaume de Sicile et celle de l'empire d'Allemagne. La question de Sicile fut décidée la première. Le pape reconnut les droits du jeune fils de Henri VI et prit en main les intérêts de ce royaume. Il réclama en revanche tous les captifs que Henri VI avait emmenés en Allemagne, menaçant d'excommunier tous ceux qui ne voudraient pas les rendre ; et personne ne s'y refusa, pas même le tuteur du jeune Frédéric, le nouvel empereur Philippe, qui obtint son absolution par ce témoignage de docilité. Il paraît même qu'il abandonna ses prétentions sur la Toscane, car les nonces envoyés dans cette province y reprirent sans opposition tous les domaines de saint Pierre. Innocent III s'y rendit lui-même ; il parcourut le duché de Spolette et la marche d'Ancône,

employant les armes temporelles et spirituelles contre les détenteurs de ces domaines et les forçant de rendre gorge, tout en répétant ces paroles de l'Écriture : « Qui » touche la poix se salira[1]. »

La question de l'empire vint la dernière, et il la traita en maître du monde. Il s'étonna d'abord qu'on n'eût point consulté le saint-siége avant de procéder à une élection, cette prérogative appartenant, disait-il, à la puissance qui donnait la couronne impériale et qui l'avait transmise d'abord aux Carlovingiens de France et plus tard aux Othons d'Allemagne. « La royauté n'était, » selon lui, qu'une puissance secondaire extorquée par » les hommes. Le sacerdoce seul était d'origine divine. » Telles étaient les maximes de Grégoire VII, et il y ajoutait que « si chaque roi avait son royaume, Pierre » les avait tous comme vicaire de Celui à qui appartenait » le monde. » De ces maximes générales il passait aux trois élections. Celle du jeune Frédéric était nulle. Un enfant de trois ans ne pouvait administrer l'empire et protéger le saint-siége, c'est-à-dire prêter ses forces à l'exécution des commandements du pape. Quant à son oncle Philippe de Souabe, on n'aurait pas dû l'élire, parce qu'il était alors sous le coup de l'anathème, et que d'ailleurs cette élection faisait considérer l'empire comme héréditaire, tandis qu'il était nécessairement électif. C'est par ces raisons qu'il repoussait une famille dont il ne pouvait entendre parler qu'avec horreur[2]. Mais Othon

1. *Gesta Innoc.*, n° 9 et suiv.
2. Le P. Barre, *Hist. de l'Empire*, t. II, p. 345.

de Saxe n'avait contre lui que la faiblesse de son parti. Ses pères et lui-même s'étaient montrés constamment les amis du saint-siége; et Gui Paré, évêque de Palestrine, partit immédiatement pour le faire reconnaître comme roi et futur empereur. Ce légat était porteur de lettres adressées à tous les princes d'Allemagne et à Othon lui-même. « Nous vous recevons pour roi, lui écrivait-il, par l'au» torité qui nous a été donnée en la personne de saint » Pierre, et nous vous donnerons solennellement la cou» ronne impériale. »

Une vigoureuse opposition se manifesta en Allemagne à la réception de ces lettres. Le duc de Bohême Prémislas, les évêques, les abbés et les seigneurs du parti de Philippe, répondirent au pape « qu'ils ne comprenaient pas » de quel droit il se mêlait de l'élection du roi des Ro» mains. Ses prédécesseurs n'avaient jamais eu une pa» reille audace; il ne leur appartenait même pas de juger » de la validité de cette élection, eux qu'on ne pouvait » même pas élire sans l'autorisation impériale. Si l'em» pereur Henri II avait été assez simple pour céder son » droit, comment les Papes ont-ils osé s'attribuer celui » qu'ils n'avaient pas : Jésus-Christ leur a interdit les » affaires temporelles. Le couronnement de celui qu'ils » ont élu lui est imposé comme un devoir. » Les amis de Philippe de Souabe auraient pu se dispenser de parler de ce couronnement, qui n'était au fond qu'une fantaisie du roi Pépin. Ils fournirent au pape un argument qui avait une certaine puissance. « Celui qui couronne, di» sait-il, a le droit d'examiner si le sujet en est digne. » Serions-nous obligés de couronner un fou, un sacrilége,

» un excommunié, s'il vous plaisait de l'élire ? Vous êtes » partagés, d'ailleurs, et dans ce cas le saint-siége a le » droit de choisir, comme il l'a déjà fait dans la double » élection de Conrad et de Lothaire. » Philippe-Auguste protesta aussi contre le choix du pape. Quoique l'Angleterre eût changé de maître, et qu'au lieu du redoutable Richard, il n'eût plus en face que le lâche Jean-Sans-Terre, le roi de France resta fidèle à Philippe de Souabe. Mais au lieu de répondre à sa protestation, Innocent III l'attaqua lui-même sur son divorce et sur son mariage avec Agnès de Méranie. Il lui ordonna de renvoyer cette princesse, de reprendre Isemberge ; et, sur son refus, il lança l'interdit sur le royaume de France. C'était une calamité publique ; plus de baptêmes, plus de sépultures, plus d'offices, plus d'églises ouvertes. Des évêques osèrent protester contre cette rigueur du pape ; il les excommunia et ils se soumirent. Le roi voulut les punir de leur complicité avec le saint-siége, exciter le peuple à la rébellion contre l'Église. Le peuple se retira de lui comme les prêtres ; et il fut contraint de renvoyer sa maîtresse pour se remettre en paix avec le pape Innocent III.

Les regards de cet altier pontife étaient ouverts sur la chrétienté tout entière. Un prêtre apostat nommé Suer, s'étant emparé du royaume de Norwége, le pape écrivit à l'archevêque de Dromtheim de l'excommunier ainsi que tous ses adhérents, et de mettre l'interdit sur toutes leurs terres. Les rois de Danemark et de Suède recevaient en même temps l'ordre de marcher contre l'usurpateur. Le prince André de Hongrie s'était croisé pendant la vie de Bela son père ; mais, à la mort du roi, il avait pris les

armes contre son frère aîné Emeric. Le pape lui ordonna de partir, sous peine de perdre tous ses droits à la couronne. Il ordonnait en même temps au roi Emeric de chasser de ses États le Ban de Bosnie qui protégeait des hérétiques. Il donna à un prince dalmate nommé Voulc ou Vulcan, le titre de roi de Servie, à condition que ce royaume serait feudataire du saint-siége. L'empereur de Constantinople, Alexis l'Ange, s'étant avisé de le complimenter sur son avénement, Innocent III l'en remercia par de violents reproches, l'accusa de ne pas seconder les libérateurs du Saint Sépulcre, de souffrir que les Grecs restassent séparés de l'Église romaine. Il le menace même de ses rigueurs s'il ne se croise pas contre les infidèles. Alexis l'Ange lui répond que les chrétiens d'Europe ont commis tant de péchés en Orient, que Dieu ne lui permet pas d'aller à leur secours; il se plaint de Barberousse qui a porté en passant le fer et la flamme dans son empire. Le pape avait écrit en même temps au patriarche Camatère pour l'inviter à reconnaître la primauté de la chaire de Saint-Pierre, et le patriarche lui ayant répondu que Rome ne pouvait pas se dire la mère de toutes les Églises, puisqu'elles sortaient toutes de celle de Jérusalem, Innocent III répliqua par un long plaidoyer en faveur de son siége. Cette réplique du pape est un tissu de subtilités dont la plupart condamnent même son ambition. Jérusalem est la mère à raison du temps; Rome à raison de la dignité. Jérusalem est la mère de la foi, Rome est celle des fidèles. Cette longue lettre du 12 novembre 1199 se termine par une injonction d'assister à un concile général sous peine d'encourir

la colère du pape. L'empereur et le patriarche se repentirent de s'être exposés à de pareilles menaces par une civilité mal entendue. Le premier, blessé de cette injonction, ayant observé que l'empire était au-dessus du sacerdoce, s'attira une réplique plus vigoureuse encore. Innocent III explique à son avantage les paroles de Jésus-Christ et de saint Pierre; il en conclut que le pontife étant souverain pour le spirituel, doit dominer le temporel comme l'âme domine le corps. Les deux grands luminaires que Dieu a mis dans le ciel signifient selon lui que l'Église a reçu la dignité pontificale et la royale, l'une pour présider aux choses spirituelles, l'autre aux corporelles, et qu'il y a entre elles autant de différence qu'entre le soleil et la lune. L'abbé Fleury se moque un peu de cette comparaison [1]; et l'empereur Alexis ne jugea pas à propos de continuer ce dialogue épistolaire. Mais la vengeance d'Innocent ne se fit pas attendre. Les Bulgares s'étaient révoltés contre Byzance, la pape encouragea cette rébellion; et, trois ans après, leur général Joannice ayant ramené son peuple à l'Église romaine, reçut en échange la couronne de Bulgarie. A ces deux rois par la grâce du saint-siége, Innocent III en ajouta un troisième. Le duc Premislas de Bohême ayant répudié sa femme pour vivre avec une concubine, son empereur Philippe de Souabe avait provoqué sa déposition, et Premislas avait quitté son parti pour prendre celui d'Othon de Saxe. Innocent III oublia qu'il avait excommunié le roi de France pour une faute pareille, et récompensa cette dé-

1. Liv. LXXV, ch. XIV.

fection par le titre de roi de Bohême, parce qu'il préférait à l'honneur de venger la morale publique l'avantage de procurer un allié puissant à la cause de son favori. Pierre II d'Aragon vint, à peu près dans le même temps, se faire couronner à Rome par le pape et se rendre vassal et tributaire du saint-siége. Mais nous le retrouverons plus tard parmi ses ennemis les plus acharnés, quand il sera témoin des horreurs dont les Albigeois seront les victimes.

Avant cette croisade qui révolte l'humanité, parlons de celle qui ne fait que l'attrister. Innocent III n'était point corrigé de cette pieuse folie par le malheur des trois premières, et par le sacrifice d'un million d'hommes. Ses légats parcoururent la France et l'Allemagne pour lever de nouvelles armées. Une foule de moines se mit à leur suite, et le fameux Foulques de Neuilly remplit cette fois le rôle de Pierre l'Hermite. Innocent III écrivait en même temps à l'empereur de Constantinople, à tous les princes qui se trouvaient sur la route des nouveaux croisés pour assurer leur passage. Mais aucun roi ne parut à la tête de ce nouvel armement. Les comtes de Champagne et de Blois, le marquis de Montferrat, le comte de Flandre en furent les principaux chefs, et cinquante mille hommes à peine suivirent leurs bannières. Les Vénitiens se chargèrent de les transporter, mais à condition que les croisés leur soumettraient en passant la ville de Zara, malgré la défense que le pape leur avait faite d'attaquer des chrétiens. Ces nouveaux croisés ne firent que cela. Ils détruisirent l'empire grec de Constantinople et s'y établirent en maîtres. Jérusalem n'en vit

aucun. Innocent III fut indigné de leur conduite, mais il sentit le danger d'excommunier des croisés dont Jésus-Christ n'aurait plus voulu pour délivrer son tombeau, et il se borna à ordonner la restitution du butin qu'ils avaient fait sur de malheureux chrétiens. Il était impossible d'exécuter un pareil ordre, et le pape finit par approuver des conquêtes qu'il avait d'abord blâmées.

Il s'occupa bientôt de rétablir la paix entre les rois de France et d'Angleterre; et c'était, il faut le dire, le légitime exercice d'une autorité que les Papes prétendaient tenir de Dieu même. Mais il n'entrait dans la pensée d'Innocent III qu'une politique toute mondaine. Son unique but était d'imposer sa volonté à des puissances terrestres. C'était un commandement qu'apportait aux deux rois l'abbé de Casemaire, et tous les moines des deux royaumes étaient sommés de seconder sa mission. Philippe-Auguste répondit que le pape ne devait point se mêler des querelles des rois avec leurs vassaux. C'était en effet comme suzerain de Jean-Sans-Terre qu'il avait pris le parti des seigneurs opprimés par cet exécrable tyran. Le lâche venait même d'ajouter à ses crimes le meurtre de son neveu Arthur de Bretagne. La Cour des Pairs, assemblée pour la première fois, avait condamné Jean-Sans-Terre; et Philippe-Auguste, en vertu de cet arrêt, confisquait toutes les provinces de ce royal assassin. Innocent III aurait dû s'associer à cette vengeance, c'eût été un assez juste emploi de l'excommunication dont il faisait abus. Il blâma au contraire le roi de France, par cela seul que Jean-Sans-Terre l'avait déféré à l'Église de Rome et que Philippe avait, dans ce cas, décliné sa juri-

diction. « N'est-ce pas une œuvre damnable, lui écrivait » le pape, que de fomenter la discorde, d'attaquer des » chrétiens, de piller les pauvres, de répandre le sang » des hommes? » Oui, sans doute, mais c'était aussi une œuvre damnable que d'opprimer ses sujets et d'assassiner des princes; et le fier Innocent ne condamnait que le légitime vengeur de ces attentats. Il menaçait même de le traiter comme un païen et un publicain s'il ne se soumettait pas au jugement de l'Église. Les évêques de France prirent le parti du roi, cinq d'entre eux se rendirent à Rome pour plaider sa cause; et le pape parut céder à leurs raisons; mais il trouva bientôt après l'occasion de frapper les deux rois et de leur faire sentir son omnipotence.

Il avait besoin pour cette fois des armes de Philippe-Auguste pour réduire les Albigeois que protégeait le comte de Toulouse, et son apparente modération n'était qu'un calcul de sa politique. L'abbé de Cîteaux, le moine Pierre de Castelnau parcouraient le Languedoc et la Provence, pour convertir ces hérétiques, et se conduisaient plus en persécuteurs qu'en apôtres. Ils cassaient les évêques qui voulaient défendre leurs ouailles, les seigneurs qui soutenaient leurs vassaux. Les Albigeois se révoltaient, il est vrai, contre l'Église romaine, ils rejetaient le sacrifice de la sainte messe, le baptême des enfants; mais enfin, suivant les idées modernes, la plus grande de leurs erreurs n'était justiciable que du tribunal de Dieu. Innocent III les déclarait dignes de mort et soulevait les rois et les seigneurs contre leur malheureuse secte. Un crime, commis dans la chaleur de la guerre

civile, vint redoubler sa fureur. Pierre de Castelnau fut assassiné par les hérétiques; et le comte Raymond IV de Toulouse fut accusé d'avoir ordonné ce meurtre. Innocent III fit entendre des paroles horribles du haut de la chaire apostolique. « Glaive, s'écriait-il, glaive, sors du » fourreau, venge le martyr de la foi, frappe ses enne- » mis. » Il prêche une croisade contre les Albigeois et jure leur extermination. Des légions de moines sortent de leurs cloîtres. Ce n'était plus assez des enfants de saint Benoît, quoiqu'ils se fussent multipliés sous les noms de Cîteaux, de Clairvaux, de Grandmont, de Prémontré. J'ai cité un concile où avaient assisté quatre cents abbés. Il créa des milices nouvelles. Les religieux du Mont-Carmel furent adoptés par lui sous le nom de Carmes. Les frères de Jean de Matha, nommés Mathurins et Trinitaires étaient respectables par leur institution, ils se vouaient au rachat des captifs, tandis que les autres ne s'occupaientque d'en faire. C'étaient les ordres mendiants, les Augustins, fondés par le Père Lanfranc, les Cordeliers ou Franciscains de François d'Assise, les Jacobins de l'illustre Guzman-Dominique. Innocent III venait à peine d'autoriser ces inventions du fanatisme, et les deux derniers ordres formaient déjà une espèce d'armée. C'est à saint Dominique et au légat Arnaud de Cîteaux que le pape remit la vengeance de Castelnau. Les seigneurs de France accouraient en foule sous leurs bannières sacrées. Raymond combattit, supplia, lutta contre l'anathème qui le poursuivait partout; et, croyant sauver son peuple, se résigna à une des pénitences les plus honteuses que le fanatisme pût inventer. Il ne fit que enhardir par sa faiblesse

la tyrannie des légats. Ils le dépouillèrent de tous ses domaines et les donnèrent à Simon de Montfort, au plus hypocrite des croisés. Roger de Trencavel, vicomte de Béziers et de Carcassonne, fut excommunié comme lui. Les croisés prirent la première de ces villes et y commirent des horreurs. On porte le massacre à soixante mille victimes ; hérétiques et orthodoxes y périrent pêle-mêle. « Dieu connaîtra les siens, » disait le féroce abbé de Cîteaux. Trencavel fut pris à son tour, et son jugement fut la première sentence prononcée par le tribunal de l'Inquisition, que présida saint Dominique, assisté de deux misérables troubadours. Le fer et le feu dévastaient le malheureux Languedoc. Cent hérétiques, pris dans un combat, furent aveuglés ; un seul n'eut qu'un œil d'arraché et il fut chargé de conduire les autres dans leurs villages. Disons que les croisés n'avaient pas inventé ce genre de crime. Les Arnaudistes leur avaient donné cet exemple pendant leur domination dans Rome. Un vieil évêque en eut horreur, c'était celui d'Osma en Espagne, qui s'était d'abord associé à saint Dominique. Il se sépara de lui en traitant de bourreaux sacriléges les auteurs de ces meurtres et de ces ravages. Son éloquence ébranla une grande partie des seigneurs croisés, qui rentrèrent dans leurs terres. Il devança le langage de l'histoire qui a flétri ces épouvantables représailles du saint-siége. Mais il ne resta que trop de fanatiques pour achever cette œuvre d'extermination qui doit peser à jamais sur la mémoire d'Innocent III.

Ses archevêques n'étaient pas plus humains. A peine investi du siége de Reims, Gui Paré fit brûler des habi-

tants de Braine comme hérétiques; et le pape loua la ferveur de son zèle. Ses légats parcouraient en même temps les contrées de l'Orient. Pierre de Capoûe, celui qui avait mis la France en interdit, poursuivait à Constantinople la destruction de l'Église grecque et recevait en Arménie l'hommage du roi et du peuple de cette contrée. D'autres exploraient l'Allemagne, veillant au triomphe d'Othon de Saxe et déposant les évêques qui soutenaient le parti de Philippe de Souabe. Une croisade nouvelle était prêchée contre les peuples de Livonie, qui hésitaient pour la plupart à se convertir à la foi chrétienne, et rien n'est plus étrange que le début du manifeste du pape. « La discipline de l'Église, dit-il, ne souffre » pas que l'on contraigne personne à croire par force, et » le saint-siége protége ceux qui croient volontairement[1]. » Il est vrai qu'il partait de là pour engager les Saxons et les Westphales à combattre ceux des Livoniens qui empêchaient les autres d'abjurer l'idolâtrie. Mais comment concilier sa maxime avec sa barbarie à l'égard des Albigeois? L'intérêt lui dictera d'autres palinodies.

Philippe de Souabe ayant battu son rival Othon sous les murs de Cologne, la ville s'était rendue et l'empereur vaincu s'était embarqué pour aller réclamer les secours de son oncle Jean-Sans-Terre[2]. Le pape, alarmé de ces nouvelles, se remit en communication avec le vainqueur à propos d'un archevêque Sigefroy que ses légats avaient mis sur le siége de Mayence. Le patriarche d'Aquilée étant allé prier de sa part l'empereur Philippe d'abandonner

1. Inn., *Epist.*, CLXXXIII.
2. Albert Stad, an. 1206.

le compétiteur de Sigefroy, Philippe profite sur-le-champ de cette ouverture, et après avoir proposé au pape la démission des deux contendants, il lui conte tous les incidents de son avénement à l'empire. Il est prêt, dit-il, à signer la trêve que le pape lui demande pour Othon, et à faire la paix avec le saint-siége, promettant de s'en remettre aux cardinaux s'il a des torts envers l'Église, s'en remettant à la conscience du pape si Sa Sainteté en a envers lui, « attendu que le successeur de saint Pierre ne » peut être jugé que par Dieu seul. » Innocent III est adouci par ces paroles ; il hésite bien encore à sacrifier son archevêque Sigefroy, mais il envoie l'évêque d'Ostie Hugolin et le prêtre Léon pour traiter avec le vainqueur d'Othon de Saxe. Ces légats étaient chargés en même temps de réclamer l'archevêque Brunon de Cologne que Rome avait substitué à celui qui avait couronné Philippe, et que cet empereur avait pris dans la bataille. Il refusa d'abord de le rendre et n'en fut pas moins reconnu par les légats que ses libéralités avaient, dit-on, corrompus. Othon, revenu d'Angleterre pour assister à ces conférences, menaça de dénoncer ces légats au pape ; et Philippe, attendri par leurs alarmes, satisfait d'une décision qui lui maintenait la couronne, rendit son prisonnier, congédia son armée, permit à l'archevêque Sigefroy de faire administrer le diocèse de Mayence par son vicaire, et accorda enfin une trêve d'un an à son rival. Innocent III l'en remercia par une lettre du 1er novembre 1208, il accepta même pour son frère Richard une des quatre filles de Philippe. Cette trêve ne servit qu'à lever des troupes pour renouveler la guerre, mais l'assassinat de Philippe

par Othon de Witelspach, palatin de Bavière, mit un terme à cette rivalité. L'Allemagne passa tout entière à Othon de Saxe, qui épousa Beatrix, troisième fille de son compétiteur. Le cardinal Hugolin n'avait pas besoin de lui en donner l'ordre. Ce mariage était depuis longtemps dans la pensée d'Othon, mais rien ne pouvait se faire sans que l'autorité de Rome s'y fît sentir. Les moines allèrent plus loin. Les deux fiancés étant parents, il fallait une dispense du pape, et les abbés de Cluny et de Morimond la lui firent acheter par la fondation d'un monastère en Saxe, par la promesse de protéger les monastères et les églises et de partir pour la Terre-Sainte. Aucune grâce ou faveur d'Innocent III n'était accordée qu'à cette condition. D'autres lui furent imposées avant qu'il ne prît la route d'Italie. Il fit le serment d'obéissance au saint-siége, jura d'en augmenter l'honneur, de rendre la liberté aux élections de prélats comme aux appels en cour de Rome, de renoncer aux revenus des églises vacantes, de respecter le spirituel des Papes et des évêques, de restituer ou faire restituer au saint-siége l'héritage entier de la comtesse Mathilde et les autres domaines de saint Pierre, de conserver même à l'Église romaine les droits qu'elle avait acquis sur le royaume de Sicile[1]. Ce serment fut scellé en or, le 22 mars 1209, et après avoir ainsi abandonné toutes les prérogatives de la royauté sur le sacerdoce, Othon fut sacré dans l'église de Saint-Pierre par le pape, qui ne lui permit pas même de séjourner dans Rome après son couronnement.

1. Otton de Saint-Blas, ch. LI-LII ; Spener, t. I.

Mais la guerre ne tarda point à éclater entre les deux puissances. Les empereurs ne tenaient jamais le serment de rendre les domaines de l'Église [1]. Les usurpateurs de ces domaines étaient fort nombreux; ils entourèrent le nouveau César, et il fut parjure comme les autres. Il s'empara même de plusieurs places, que Rome prétendait lui appartenir, et marcha sur le royaume de Sicile pour l'enlever tout à la fois au pape et au jeune Frédéric de Souabe. La minorité de ce prince avait causé bien des désordres dans ce royaume. L'Allemand Marcuald, marquis d'Ancône, Gautier de Brienne et autres y étaient entrés en armes pour l'enlever à son jeune maître, et Innocent III ne le lui avait conservé qu'à grand'peine jusqu'à sa majorité. L'entreprise d'Othon l'enflamma de colère. Après l'avoir fait sommer de garder sa parole, il commença par l'excommunier; et comme l'empereur n'en tenait compte, il dégagea ses sujets de leurs serments de fidélité. Le roi de Bohême, le duc d'Autriche, le landgrave de Thuringe, les prélats d'Allemagne abandonnèrent sur-le-champ le parti d'Othon, mais son courage n'en fut point abattu. Il s'empara de la Pouille et de la Calabre, fit ravager même les terres de l'Église. Le fier Innocent III fléchit un moment et demanda la paix qui lui fut brutalement refusée par son ennemi. Il n'avait plus que la déposition pour ressource; et l'archevêque Sigefroy de Mayence la prononça comme légat dans une diète de Bamberg. Mais elle n'eut point d'abord tout le succès que Rome en atten-

1. Le P. Barre, *Hist. de l'Emp.*, t. II, p. 291.

dait. Le frère d'Othon, comte palatin, le duc de Braban se jetèrent sur les terres de Mayence avec toute la noblesse de Lorraine, le duc pilla la ville de Liége, le trésor de la cathédrale; mais l'évêque l'attaqua à la tête d'une armée, le défit en bataille rangée, et le fier Brabançon se jeta à ses pieds pour demander pardon de sa désobéissance aux volontés du saint-siége.

Les souverains de Bohême, d'Autriche, de la Bavière, de la Thuringe, les archevêques de Trèves, de Mayence et de Cologne, excités en même temps par le roi de France, élurent à Bamberg, sur la fin de 1211, le jeune Frédéric roi des Romains. Ce prince, quittant immédiatement la Sicile, fut reçu comme futur empereur par Innocent III qui avait mené toute cette intrigue, et gagna l'Allemagne par Gènes et la Haute Italie. Othon IV prit la même route, mais toutes les villes de Lombardie et d'Allemagne le repoussaient comme un pestiféré. Les princes, les prélats, les seigneurs abandonnaient sa cause, tant était grande la peur des foudres de l'Église; ils couraient en foule à la diète de Mayence pour faire hommage à Frédéric II. Deux ou trois seigneurs à peine restèrent sous la bannière d'Othon IV, et ce malheureux empereur n'eut plus d'autre ressource que l'alliance de Jean-Sans-Terre.

Mais ce roi luttait comme lui contre les anathèmes d'Innocent III. L'élection d'un archevêque de Cantorbery avait causé cette querelle. Les jeunes moines avaient nommé leur sous-prieur Reginald. Le roi Jean avait fait élire John de Gray, évêque de Norwick, et les évêques suffragants, indignés d'avoir été exclus de cette double

élection, en avaient appelé à Rome. Innocent III cassa tout, et, à l'aide de douze moines de Cantorbery qui étaient venus plaider la cause de John de Gray, il leur imposa à tous le cardinal Langton. Le roi Jean s'indigna de cette violation de ses priviléges par une poignée de moines qui s'étaient passés de son autorisation. Il repoussa le favori du saint-siége que tout le monastère s'était hâté de reconnaître, ne comprit rien à une bague mystique qu'Innocent lui avait envoyée pour l'adoucir, fit envahir le cloître de Cantorbery par des chevaliers qui en chassèrent tous les religieux et en pillèrent toutes les richesses. Innocent III menaça de jeter l'interdit sur l'Angleterre, qui était fort innocente de la juste opiniâtreté de son maître; et celui-ci jura qu'il renverrait à Rome tous ses évêques et tous ses moines, qu'il ferait même arracher les yeux et le nez à tous les Romains qui mettraient le pied dans ses États. Si Jean-Sans-Terre n'avait pas en même temps révolté la noblesse par les excès de sa tyrannie, il eût triomphé peut-être de cette colère de Rome; mais nul n'était tenté de soutenir un maître dont le honteux despotisme égalait l'ignoble lâcheté. Le pape le savait, et l'interdit fut lancé sur son royaume[1]. C'était le premier des châtiments qui constituaient les foudres de l'Église, mais il n'arrêta point un roi qui en souffrait moins que son peuple. Il se souciait fort peu de la messe et des autres offices. Il confisqua les biens de tous ceux qui obéirent à l'interdit, exila les évêques, emprisonna les moines dans leurs couvents, et fit jeter leurs

1. Matth. Pâris, p. 157; Nic.

concubines dans ses prisons d'État. Au lieu de ramener les nobles par une conduite moins tyrannique, il acheva de les aliéner par des vexations inouïes, leur enleva leurs fils et leurs neveux comme otages de leur patience, et chargea son peuple d'impôts. L'historien Hume a raison de remarquer que le caractère de ce despote était un mélange de folie, de lâcheté, de libertinage et de barbarie.

Innocent III en vint à l'excommunication de ce monstre, et les évêques s'enfuirent sur le continent, suivis d'un assez grand nombre de barons. Les premiers couraient à Pontigny, où Langton s'était réfugié, et le reconnaissaient comme primat d'Angleterre. Jean fut forcé de lui demander lui-même une entrevue; mais le fier Langton, reprenant le rôle de Thomas Becket, exigea la restitution de tous les revenus de l'Église dont le roi s'était saisi. C'était demander l'impossible; mais le primat le savait bien, et le pape, qui dirigeait cette négociation, lança la dernière de ses foudres en dégageant tous les sujets de Jean-Sans-Terre de leurs serments, et en prononça la déposition. Philippe-Auguste, à qui l'Angleterre fut offerte, accepta l'exécution de cette sentence, rassembla une flotte de dix-sept cents vaisseaux dans ses ports de la Picardie. Le roi Jean, devenu l'horreur de son peuple et de ses barons, ne pouvait se défendre contre un armement aussi formidable, et vit arriver avec joie un légat de Rome avec des paroles d'accommodement. « Soumettez-vous au jugement de l'Église, lui dit le diacre » Pandolphe, reconnaissez le primat Langton, indem- » nisez vos églises de toutes leurs pertes, remettez enfin

» votre royaume au pape, et j'arrêterai en son nom » toutes les entreprises du roi de France. » Le lâche Jean-Sans-Terre accepta toutes ces conditions : il dépouilla les insignes de la royauté, se jeta aux pieds de cet insolent légat, et fit hommage de son royaume à l'évêque de Rome. Pandolphe repassa la mer; il courut signifier à Philippe-Auguste que l'Angleterre étant devenue un fief de l'Église, il n'était plus permis à un prince chrétien de l'attaquer, et il enjoignit au roi de France de désarmer sa flotte. Le roi répondit à cette impertinence par un accès de fureur. Il se plaignit de la capricieuse intolérance du pape, il fit part à ses barons de cet indigne changement, et leur fit jurer de le suivre dans une expédition qu'il ne pouvait abandonner sans honte. Mais pendant qu'il les rassemblait dans les campagnes de Picardie, une flotte anglaise, commandée par le comte de Salysbury, frère bâtard de Jean-Sans-Terre, secondée par la trahison du comte de Flandre, surprenait le port de Dam, et brûlait la flotte française. Philippe-Auguste en écuma de vengeance; il ravagea les provinces flamandes, rencontra une armée allemande qu'Othon avait rassemblée et que les troupes de Salysbury venaient de rejoindre ainsi que les débris de celle de Flandre, défit et dispersa cette coalition sur le pont et dans les champs de Bouvines, et renvoya Othon sans soldats et sans gloire dans ses terres de Germanie. C'était une grande victoire, et d'autant plus grande que cent cinquante mille confédérés avaient été battus par cinquante mille Français. Mais il fallut renoncer à la conquête de l'Angleterre; ou du moins la différer, car les folies de Jean-Sans-Terre allaient fournir

au roi de France l'occasion et le prétexte de reprendre cette expédition.

Une grande pensée fermentait dans l'esprit du cardinal Langton. Il voulait profiter de la lâcheté du roi Jean et de l'irritation de ses barons pour rétablir les vieilles libertés de l'Angleterre; et l'on est tout surpris de voir surgir quelque chose de grand et de noble de ce chaos d'intérêts contraires, d'ambitions rivales, d'égoïsmes sacrés et profanes. Le fier primat était rentré en vainqueur dans son Église; et, chargé d'absoudre le roi au nom du saint-siége, il lui avait dicté le serment de remettre en vigueur les lois de saint Édouard, que le règne des Normands et des Plantagenets avait fait oublier et dont le roi Jean ne connaissait pas sans doute l'existence. Langton rassembla les barons à Saint-Edmonsbury sous prétexte d'un pèlerinage, et leur montra le code de lois qu'avait fort inutilement renouvelé le roi normand Henri Ier. Les barons jurèrent entre ses mains de réclamer ces lois et se rendirent à Londres le 6 janvier 1215 pour les demander à Sans-Terre. Le roi prit un délai pour répondre et n'en profita que pour informer le pape de cette exigence de sa noblesse. Il essaya de ruiner cette ligue en offrant au clergé le rétablissement de quelques priviléges; mais ce clergé commençait à s'apercevoir qu'il n'était plus que l'esclave de Rome, que les légats disposaient de tout en Angleterre, même de la nomination des évêques. Les promesses du roi Jean lui parurent illusoires, et la complicité du pape et du roi lui fit craindre la perte de toutes ses immunités. Les évêques et les barons n'eurent plus que

la même pensée. Une grande assemblée eut lieu entre Staines et Windsor, et le roi, effrayé de leur nombre et de leur contenance, signa, le 19 juin 1215, la *grande charte* qui renfermait des libertés et des priviléges pour la noblesse, le clergé et le peuple du royaume[1].

Le roi Jean fit bientôt voir qu'il n'avait cédé qu'à la violence. Honteusement retiré dans l'ile de With, il fit recruter de toute part des satellites et des bourreaux; il écrivit au pape, et le fier Innocent accueillit par des transports de rage la nouvelle de cette révolution politique. Il fulmina une bulle dans laquelle, en vertu du droit qu'il s'attribuait de créer et de détruire les royaumes, il annulait cette charte comme dérogatoire à la dignité du suzerain sacré du roi d'Angleterre. Il releva ce roi du serment qu'il avait prêté à cette œuvre du démon. Les barons, les prélats et Langton lui-même résistèrent aux armes du saint-siége. Mais les bandits rassemblés par le roi triomphèrent de leur ligue; Jean-Sans-Terre ravagea les domaines du clergé et de la noblesse; et les conjurés ne virent plus de salut que dans les armes du roi de France. Ils offrirent la couronne au prince Louis ou plutôt à son épouse Blanche de Castille, qui descendait de Henri II par sa mère.

Philippe-Auguste eut tort d'accepter cette couronne pour son fils, et de ne pas se méfier du patriotisme des Anglais. Au mépris des nouveaux anathèmes de Rome, Louis débarqua en Angleterre, fut rejoint et reconnu par la presque totalité des barons, dispersa les opposants et prit possession de la capitale et du trône. Mais une

1. Rymer, t. Ier, p. 200 et suiv.

pleurésie ou une indigestion emporta tout à coup l'infâme Sans-Terre; et cette mort, qui semblait tout aplanir, causa la ruine de l'expédition française. Louis ne fut plus qu'un étranger aux yeux des Anglais. Pembrock et Salysbury détachèrent de sa cause la plupart des barons qui l'avaient appelé. Ils lui prêtèrent des intentions criminelles pour justifier leur ingratitude par des calomnies. L'excommunication dont le pape l'avait frappé servit de prétexte à des prélats qui l'avaient bravée pour leur propre compte; et le roi Henri III fut reconnu comme légitime héritier du roi Jean son père. Louis fut renfermé dans Londres, réduit à un petit nombre de Français par la mort du comte de Perche et par la captivité de quatre cents chevaliers pris à la bataille de Lincoln. Une flotte chargée de troupes de France fut détruite à la vue de Douvres par celle de Philippe d'Albiney. Il fallut capituler et repasser la mer avec les restes d'une armée, et sous la protection d'un nouveau légat qui ne le purgea de l'anathème qu'après avoir reçu son abdication d'un royaumé qui appartenait au saint-siége.

Innocent III ne vit point les derniers épisodes de cette guerre. Il était mort à Pérouse le 16 juillet 1216, d'une fièvre aiguë causée par l'accès de colère qu'avait provoqué l'invasion du prince Louis. Mais il avait eu le temps d'expédier le cardinal Gallon qui fut témoin de la catastrophe; et ce pape, plus orgueilleux peut-être que Grégoire VII, était mort dans le plein exercice de sa toute-puissance. Son autorité était partout triomphante. Le roi d'Aragon Pierre II avait marché au secours des Albigeois; il avait péri à la bataille de Muret. Tous les

rois de l'Europe étaient soumis et humiliés. Innocent était maître des couronnes, des bénéfices ecclésiastiques. Il avait assuré la domination de son siége par des légions de moines qui portaient ses ordres aux extrémités de la terre. Toutes les prétentions des Damase, des Gélase, des Grégoire étaient réalisées. La puissance des Papes était enfin à son apogée. Aussi les éloges des écrivains ecclésiastiques ne lui ont point manqué. Platine n'hésite pas à le mettre au rang des saints. Le Père Maimbourg le loue d'avoir rempli tous les devoirs d'un souverain-pontife avec tant de perfection qu'aucun ne l'a égalé en fermeté d'esprit, en autorité sur toutes les puissances de la terre. C'est ce que dit aussi le moine Rigord qui a vécu sous son pontificat. Mais son autre contemporain, Guillaume le Breton l'accuse avec plus de raison d'une rigueur excessive, et ajoute que sa mort causa plus de joie que de tristesse à ceux qui lui étaient soumis. Matthieu Pâris le regarde comme le plus ambitieux, le plus orgueilleux, le plus avare de tous les hommes ; et notre Mézeray ajoute qu'il ne poussait les choses avec tant de hauteur que lorsqu'il trouvait du faible et de la division. Nous l'avons vu, en effet, après la bataille de Cologne, se rapprocher de Philippe de Souabe qu'il avait si outrageusement persécuté. Mais malheur à qui retombait dans la disgrâce. Sa revanche était terrible, impitoyable. Les interdits dont il abusa sont une monstrueuse invention du fanatisme, puisqu'on frappait et ruinait plusieurs millions d'hommes pour le crime d'un seul. Et il n'y avait pas trace d'un sentiment humain dans l'âme du prêtre qui se servait d'une arme pareille. C'est pour

souffrir lui-même et non pour faire souffrir les autres que le prêtre avait reçu de Dieu l'ordre de renoncer à l'humanité. Quel bien a fait Innocent III à ses semblables? Il les a dépouillés tous de leur dignité, de leur libre arbitre. Rois et peuples ont été avilis, les prêtres dont il s'est servi pour dominer la puissance civile ont été privés eux-mêmes de leurs immunités.

Il serait à souhaiter peut-être qu'il y eût sur la terre une autorité suprême qui suppléât à la justice divine pour ramener les hommes à la concorde, à la tolérance, pour réprimer leurs criminels penchants, pour atteindre les crimes que les lois ne peuvent frapper. « Il est surtout incertain, dit l'historien Hume, si dans » ces temps barbares il n'était pas utile que le pouvoir » de l'épée rencontrât des bornes et qu'on apprît aux » hommes à respecter quelques principes. » Mais est-ce bien là que tendait la politique des Papes, celle surtout d'Innocent III? On ne voit dans ses actes qu'un esprit d'ambition et de vengeance. A peine la pensée du salut s'y montre-t-elle. C'est toujours la domination du saint-siége, le triomphe de ses maximes mondaines, l'intérêt de l'Église à la place des intérêts de l'humanité.

Cet intraitable persécuteur des hérétiques couvrait les Juifs de sa protection intéressée. Il défendait de les forcer à recevoir le baptême, tandis qu'il y contraignait les Albigeois sous peine de mort; il interdisait de leur ôter leurs biens, tandis qu'il confisquait les domaines du comte de Toulouse parce qu'il protégeait son peuple: il faisait respecter les fêtes de la synagogue, tandis que

les hérétiques étaient mis à mort parce qu'ils priaient autrement que l'Église romaine; il ne souffrait pas la violation des sépultures juives, tandis qu'il refusait une tombe aux chrétiens qui mouraient en se défendant contre sa tyrannie. Ainsi le peuple qui avait immolé Jésus-Christ était moins coupable à ses yeux que l'infracteur du moindre commandement de l'Église. Dans un temps plus éclairé, cette anomalie aurait suffi pour décréditer l'autorité qui l'aurait hasardée. Mais que voyait un peuple ignorant, superstitieux, aveuglément soumis à la parole d'un moine? S'il s'élevait un esprit clairvoyant, l'anathème le frappait, et il était placé entre la mort et le reniement.

Cette puissance outrée, exorbitante, ne pouvait que décroître. Son intérêt même lui en faisait une nécessité; et des écrivains, dont la piété ne peut être contestée, l'ont remarqué avant moi. Qu'on lise les discours de l'abbé Fleury sur l'*histoire ecclésiastique* et surtout le quatrième. Mes critiques pâlissent devant les siennes. « Reconnaissons de bonne foi, dit-il, que » Grégoire VII et Innocent III, trompés par les mauvais » raisonnements des théologiens de leur temps, ont » poussé trop loin leur autorité, et l'ont rendue odieuse » à force de l'étendre. » La décadence ne tarda point à se manifester; ce fut même un saint roi qui donna en France le signal d'une juste opposition aux excès de la tyrannie sacerdotale. Les progrès de la civilisation firent le reste.

Mais des plumes éloquentes ont raconté la lutte de la liberté de conscience, de l'esprit d'examen contre

une tyrannie intolérable, et je ne ferais que répéter ce qu'on a dit et redit avant moi. Je crains seulement qu'on n'aille trop loin dans la représaille, et qu'on ne se venge de tant de siècles de servilité par une révolution dont l'humanité ne retirerait peut-être que de nouveaux désastres.

FIN DU TOME DEUXIÈME ET DERNIER

TABLE

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME ET DERNIER

POISSY. — TYP. ET STÉR. DE A. BOURET.



